

ROBESPIERRE  
POLITIQUE  
ET  
MYSTIQUE

DU MÊME AUTEUR

AUX ÉDITIONS DU SEUIL

Victor Hugo  
*coll. « Écrivains de toujours », 1951*

Charles Péguy  
*1981*

L'Affaire Jésus  
*1982; rééd. coll. « Points », 1984*

Le Général clair-obscur  
*1984*

L'Engloutie  
Adèle, fille de Victor Hugo  
*1985*

Lamartine  
*n<sup>lle</sup> édition, 1987*

Madame de Staël et Napoléon  
*n<sup>lle</sup> édition, 1987*

HENRI GUILLEMIN

29.X-00  
**ROBESPIERRE**

POLITIQUE  
ET  
MYSTIQUE

**ÉDITIONS DU SEUIL**  
*27, rue Jacob, Paris VI<sup>e</sup>*

## Objet de ce livre et Avant-propos

1

Michelet prend un de ses plus beaux coups de sang lorsqu'il arrive, dans son récit de la Révolution, à cette intervention soudaine de Robespierre, le 21 novembre 1793, contre la déchristianisation en plein essor et qui était sur le point d'aboutir à son apogée : l'interdiction officielle, autoritaire et absolue, du culte catholique. L'affaire religieuse était, pour Michelet, « *la question principale* » (II, 661). Parvenir à faire disparaître, radicalement, la foi chrétienne, c'était pour lui le vrai but, pour mieux dire la raison d'être du mouvement libérateur déclenché par Voltaire et les Encyclopédistes. A l'automne 1793, l'opération se développait avec une intensité enivrante. Et, tout à coup, Robespierre dit Non, brise l'élan, casse la machine. « *Mauvais génie de la Révolution* », « *vrai tartufe politique* », il cherche à ramener hypocritement le règne des prêtres. Dans l'indignation de son transport, Michelet ne recule pas devant l'hyperbole. Le crime de Robespierre, il lui donne son nom, il le définit : il « *biffait le xviii<sup>e</sup> siècle* » (II, 1012) ; rien de moins. Avec une habileté sournoise, Robespierre daube sur l'Église et parle du « *despotisme* » clérical ; mais on le voit venir, sous son hymne à l'*Être suprême* ! Les amis sincères de la Raison ne furent pas ses dupes, et Michelet d'introduire à ce propos dans notre idiome un terme inédit : « *Tous*, dit-il, en désignant les hommes de progrès, *tous odorèrent le catholicisme qui venait derrière, le retour à l'Ancien Régime* » (II, 811).

En somme, Robespierre recommençait, contre la libération des esprits, l'odieux manège de Jean-Jacques, son maître. Rappelons-nous la fureur de Voltaire : Rousseau, ce traître, « *quel temps a-t-il pris* » pour desservir la Philosophie ? Celui « *où elle allait triompher* ». On le lui fera payer cher. Voltaire tentera même de l'envoyer à la mort, par les soins du Petit Conseil de Genève. Échec. Les voltairiens de la Convention ne rateront pas Robespierre. Là, Michelet préfère un euphémisme où il met la nation en cause ; au lieu d'écrire : le parti des Lumières, il écrit : la France ; et voici sa phrase remarquable :

ISBN 2-02-009818-9

© ÉDITIONS DU SEUIL, NOVEMBRE 1987

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

« *La France, réveillée* », démasqua Robespierre et « *le déposa [sic] à côté de Louis XVI* » (I, 302).

C'est l'aventure de Robespierre dans sa dimension religieuse que je voudrais étudier ici. Sujet neuf, je crois, mais qu'avait flairé l'instinct de Michelet. Voici comment je procéderai. Une première partie réunira toutes les informations que j'aurai pu glaner sur l'individu Robespierre, son allure, ses comportements, son caractère. Puis, avec toute la minutie dont je suis capable, je le suivrai, pas à pas, dans son action politique, tâchant de ne rien oublier et, surtout, de bien comprendre. Enfin nous observerons l'essentiel, dont tout ce qui aura précédé n'était qu'un indispensable préambule : la politique de Robespierre comme traduction concrète d'une mystique. Et quelle \* ?

## 2

Dès que l'on aborde l'histoire de la Révolution française, le premier devoir du chercheur honnête est d'avouer l'étendue de ce que nous ignorons encore, l'importance des zones d'ombre qui subsistent, aujourd'hui même, dans cette grande aventure. Bien des épisodes, et qui, souvent, n'ont rien de secondaire, nous demeurent obscurs. Quelques exemples : ce sont des spécialistes aussi qualifiés que Lefebvre, Soboul, et Bouloiseau réunis qui n'ont pas hésité, au seuil du tome VIII des *Œuvres* de Robespierre (1954, XII), à formuler cette assertion un peu décourageante : « *L'histoire objective du 10 Août reste à faire* » ; et, depuis cette date, nous n'avons pas, à ce sujet, beaucoup avancé. Septembre 1792 ; qui oserait affirmer que tout est clair dans les contacts établis par Danton, au nom de l'Exécutif, avec l'envahisseur afin que soit épargné aux forces françaises, peu solides, un choc frontal trop certainement désastreux entre leur faiblesse et la redoutable puissance de l'infanterie prussienne ? D'où le simulacre de Valmy, suivi de la retraite paisible, jusqu'à la frontière, d'une armée ennemie que l'on eut soin de n'importuner en rien.

\* Sur ce sujet — à mes yeux fort important quand il s'agit de Robespierre — et qui me paraît n'avoir jamais été sérieusement étudié, je ne connais que les quelques pages de Jean-Claude Frère, intitulées : « *Le Dieu de Robespierre* », que publia le n° 30 de la revue *Notre histoire*, en janvier 1987. L'inspiration en est excellente, mais ce n'est guère là qu'une approche élémentaire.

Novembre 1792. On découvre aux Tuileries (le roi et sa famille sont captifs au Temple depuis quatre mois), dans le mur d'un couloir, une cache, très bien dissimulée, que Louis XVI avait fait creuser ; on n'en aurait jamais rien su si l'ouvrier jadis requis pour ce petit travail confidentiel n'avait pas estimé avantageux pour lui d'en avertir les autorités nouvelles. Roland dirige l'Intérieur. Qu'il se rende aussitôt sur place pour inventorier le contenu de cette cache (dite, fort inexactement, « *l'armoire de fer* »), c'est son devoir même. Mais qu'il se réserve l'exclusivité de cette opération, qu'il n'associe personne au dépouillement de ces pièces secrètes, le procédé est alarmant. Comment croire que Roland n'a pas, en hâte, et pour les intérêts de son parti (le clan Brissot-Gironde), trié les documents et fait disparaître ceux qu'il jugeait fâcheux ? Il faut renoncer à savoir ce que Roland aura ainsi dérobé, pour jamais, à l'Histoire.

Opaques, les journées parisiennes de mars 1793. Parviendrons-nous jamais à nous y retrouver dans les manœuvres des uns et des autres, de Danton et de Dumouriez, des girondins, du parti orléaniste, des agitateurs à la Varlet, à la Fournier, et de ces pourris, les Proly et les Desfieux qui surgissent tout à coup, inexplicables, mandatés par le ministre des Affaires étrangères en personne, ce Lebrun, marionnette dont Danton tire les ficelles, pour la plus ténébreuse des missions auprès d'un Dumouriez, déjà ultra-suspect. Et pourquoi Danton se rend-il plusieurs jours invisible, entre le 22 et le 27 mars ? Imbroglgio. Le sombre écheveau n'est toujours pas dénoué.

Autre chose : combien étaient-ils, au juste, les députés protestataires qui, les 6 et 19 juin 1793, s'élevèrent contre l'expulsion des girondins imposée, le 2, par une pression populaire ? Selon la tradition, 75. Hébert dira plusieurs fois « *les 73* ». Le 3 octobre, ce sont 44 députés, de tendance girondine, et incarcérés, dont Amar, au nom du Comité de sûreté générale, réclame l'envoi au Tribunal révolutionnaire ; et Robespierre leur sauve la vie \*. Le 22 février 1794, Hébert, aux Cordeliers, parle de « *61* » députés contre-révolutionnaires qui n'ont toujours pas, selon lui, payé leur crime, et, le 4 mars, le même Hébert s'en prend à Amar qui « *prétend soustraire au glaive vengeur les 75 coupables* » de juin 1793, lesquels redeviennent « *62* » dans l'intervention de Robespierre aux Jacobins le 17 mars<sup>1\*\*</sup>. Conclusion ? La bouteille à l'encre.

\* Au total, 73 députés ont été « *décrétés d'accusation* ». Le 31 octobre, 21 « *girondins* » seront exécutés.

\*\* *Le Journal de la Montagne* dit : « *62* », *le Journal de Sablier*, pour sa part, dit « *61* ».

Pas fini. Je ne vois pas comment préciser la date de cette altercation, bruyante à l'excès, qui eut lieu, au Comité de salut public, entre Robespierre et Billaud-Varenne, et qui décida le Comité à porter dorénavant du rez-de-chaussée au premier étage la salle de ses réunions. S'agit-il de la même scène, ou d'une autre, lorsque Carnot traite — ou aurait traité — Robespierre et Saint-Just de « *dictateurs ridicules* » ? Énigme, et qui demeurera très probablement insoluble. Et Robespierre, selon ses propres paroles, en état d'absolue sécession à l'égard du CSP durant plusieurs semaines ? Il n'y a pas là seulement devant nous le brouillard et la nuit, mais en vérité, un casse-tête. Voyez plutôt. Maximilien s'adresse à la Convention le 8 thermidor et déclare : « *Depuis plus de six semaines les circonstances m'ont forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de salut public*<sup>2</sup>. » Un instant après : « *Voilà au moins six semaines que ma dictature [prétendue ; le mot étant accompagné, sans nul doute, d'une mimique de dérision] est expirée et que je n'ai aucune influence sur le gouvernement*<sup>3</sup>. » Nulle ambiguïté : « *plus de six semaines* », « *au moins six semaines* ». Et, le même jour, 26 juillet 1794, dans la même séance de la Convention, Barère confirme : « *Si Robespierre ne s'était pas éloigné depuis quatre décades du CSP [etc.]*<sup>4</sup>. »

Robespierre et Barère nous ramènent donc à quelque quarante jours en arrière pour fixer la date à laquelle Maximilien aurait cessé complètement de prendre part au travail du CSP. Le décompte est simple : à prendre au pied de la lettre les six semaines (et même davantage) de Robespierre et les quatre décades de Barère, le recul nous conduit aux environs du 17 juin ; de préférence, même, un peu plus tôt. Cependant, au tome III de son *Histoire de Robespierre* (1867), Hamel, disant avoir « *sous les yeux* » le registre du CSP où le préposé — quelque huissier ou appariteur — notait, à chaque séance, les noms des participants, affirmait, en toutes lettres : « *Pendant ses quarante derniers jours, Robespierre a siégé sans désemparer au CSP*<sup>5</sup> », car le registre le porte présent à toutes les séances. Comme il est bien certain que Robespierre n'aurait pu, en pleine assemblée, articuler un énorme mensonge sans soulever des protestations (et, tout au contraire, Barère reconnaît qu'il dit vrai), les notes du registre ne comptent pas. Ledit préposé sabote son travail et porte sur son cahier — pour une raison ou pour une autre — des indications fantaisistes. Pas si simple, malheureusement ; car poursuivons la lecture d'Hamel, lequel signale l'existence, par lui vérifiée, d'« *une foule d'actes* », décrets et arrêtés, du CSP « *revêtus de la signature de Robespierre*<sup>6</sup> » pendant les six semaines en question ; effectivement, il n'est que de se reporter à l'ouvrage — imparfait selon Soboul, mais

néanmoins précieux — d'Aulard : *Actes du Comité de salut public* (t. XIV et XV) pour y découvrir la signature de Robespierre sur un arrêté du 17 juin, 6 arrêtés du 18, 12 arrêtés du 19, 11 arrêtés du 20, 3 du 21, un du 23, 3 du 24, 10 du 25, 2 du 26, un du 28, 5 du 29. Pas de signature de Robespierre les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 et 5 juillet, mais deux du 6 juillet, une du 9, une autre du 18, une autre encore sur l'arrêté n° 32 du 20 juillet, issu d'une réunion des deux Comités, et portant également les signatures de Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Couthon, Amar, Voulland, etc. ; un arrêté qui pèse lourd ; d'un seul coup, plus d'une centaine d'inculpés livrés au Tribunal révolutionnaire. Alors ? Alors, oui, le casse-tête. Que Robespierre ait été souvent absent quand le registre signalait par erreur sa présence, c'est infiniment probable, et il est possible aussi que des signatures aient été apposées par lui sur des pièces tout exprès portées à son domicile \*. Mais qu'il se soit targué, le 26 juillet, d'une abstention radicale à l'égard du gouvernement, l'arrêté du 20 juillet contredit cette affirmation, et de la manière la plus rude. En fait de participation, on ne saurait guère imaginer rien de plus concret. Et si cette signature était un faux, opéré à l'insu de Maximilien, pour tromper l'histoire ? Très facile, c'est vrai, à imiter, sa signature, si peu compliquée, linéaire. Mais tout de même, un faux en écriture publique, c'est gros...

Total, un problème énorme, compact, et dont je ne vois pas encore comment sortir \*\*.

En revanche, et en dépit d'assertions péremptoires qui déçoivent chez des gens de mérite, pas la moindre obscurité sur l'origine de la blessure de Robespierre dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Essai manqué de suicide ? La thèse est insoutenable. Nous l'établirons, le moment venu.

En annexe, une observation trop nécessaire. Il s'agit de Michelet et de son *Histoire de la Révolution française*. Quand on pense qu'un bon travailleur comme Max Gallo et qui a, en plusieurs occasions, fait ses preuves d'historien lucide, a terminé la bibliographie de son *Robes-*

\* Le tome X des *Œuvres* de Robespierre signale en note, p. 107, que, du 19 au 23 septembre 1793, puis du 26 septembre au 3 octobre, Maximilien, malade sans doute, ne figure pas parmi les membres présents aux séances du CSP ; mais la note ajoute que les *Actes* publiés par Aulard contiennent, pour ces jours d'absence, plusieurs « *arrêtés signés de sa main* » et donc vraisemblablement à lui transmis, par porteurs, chez Duplay.

\*\* Sur ce sujet, cf. les notes d'A. Soboul dans la réédition, en 1972, de l'*Histoire socialiste* de Jaurès, VI, p. 505-507. Je proposerai plus loin (4<sup>e</sup> partie, section 3) une solution possible.

Pierre (1963) par cet hommage presque solennel : « *Et, naturellement, le monument impérissable qui doit ouvrir toute lecture : Michelet, Histoire de la Révolution française* », on reste confondu\*.

Il y a de cela longtemps — c'était en 1925, pendant ma deuxième année normalienne —, quelqu'un dont je ne saurai jamais assez dire l'admiration, la reconnaissance, l'attachement que je lui portais (nous nous sommes revus, vingt ans plus tard, en 1945, à Genève où s'est définitivement scellée notre amitié), Paul Dupuy, qui était alors secrétaire général de l'École depuis des années déjà quand j'y entrai, et ami intime du grand Lucien Herr, le bibliothécaire inamovible (la mort l'emportera en 1926), Paul Dupuy m'avait conseillé, recommandé, avec ce pétitement du regard et ce plissement des paupières que je lui connaissais bien quand il s'amusait, vivement recommandé (« *Vous verrez ! On ne s'embête pas !* ») l'étude conduite par l'archicube\*\* Rudler et qui venait de paraître aux Presses universitaires : *Michelet historien de Jeanne d'Arc*. Une dénudation sévère ; sans l'ombre d'une malveillance préconçue d'ordre politique ou religieux. Ami et disciple de Lanson (d'où la haine que lui avait vouée Péguy), Gustave Rudler était, à tous égards, plus près, infiniment plus près de Michelet que de Louis Veillot. Sa *Jeanne d'Arc*, depuis près d'un siècle, faisait alors, comme on dit, autorité. Et tout s'écroulait d'un coup, s'effondrait sous l'investigation d'un chercheur exerçant, sans plus, son métier. Rudler s'était aperçu du singulier comportement de Michelet quant à sa quête d'informations sur Jeanne. Pas un seul recours, de sa part, aux manuscrits originaux (cependant accessibles pour lui en toute facilité) concernant les deux procès de la Pucelle, celui de sa condamnation et celui de sa réhabilitation. D'un bout à l'autre de son récit, Michelet travaille en recopiant, en récrivant, en adaptant des ouvrages qui paraissent bien avoir été constamment ouverts sur sa table pendant qu'il construit, hâtivement d'ailleurs, son dithyrambe où l'effet d'émotion à produire est sa préoccupation directrice. Les « sources » de Michelet pour sa *Jeanne d'Arc* s'appellent Lebrun, Berriat, Buchon, L'Averdy surtout. Il s'est trouvé puni, d'ailleurs, de ses honteux pillages par une bévue assez joviale qui figurait déjà chez L'Averdy (lequel, du moins, avait consulté les manuscrits) et que Michelet endosse et répète de confiance. L'Averdy avait lu de travers la page latine où était rapporté l'incident, en prison,

\* Max Gallo (335) attribue à Michelet un « *sens historique merveilleusement pénétrant* ». Nous en jugerons, au cours de cette étude, sur des faits de première importance.

\*\* Dans l'idiome des normaliens, tout ancien élève de l'École, quand il y a fait ses trois années, est un « archicube » ; les élèves de troisième année sont des « cubes ».

du tailleur chargé de prendre les mesures de Jeanne en vue, pour elle, d'un nouveau vêtement, et que Jeanne aurait giflé à cause d'un geste inconvenant. L'Averdy a lu, se trompant, « *per manum* » (sur la main), et Michelet, qui emboîte le pas, sursaute et s'indigne, tout démocrate qu'il est : « *Cette main de tailleur sur la main qui avait porté le drapeau de la France* », quelle horreur ! Et quel châtiment, aussitôt, mérité ! Malheureusement, le manuscrit ne disait point « *per manum* », mais « *per mammam* » (sur les seins), ce qui change tout et rend la gifle mieux explicable.

Un bien mauvais point, d'avance, pour l'*Histoire de la Révolution française*, du même auteur, son travail bâclé sur Jeanne d'Arc. Ernest Hamel, dans son *Robespierre* (qui n'est pas irréprochable, tant sa partialité est véhémente en faveur de Maximilien), parle juste quand il estime que Michelet est, certes, « *un grand metteur en scène* », mais « *trop souvent au détriment de la vérité historique* ». Louis Blanc, dans sa propre *Histoire de la Révolution française*, a relevé près de trente erreurs dans les pages de Michelet ; et si Gérard Walter a consacré un immense effort à la présentation dans la Pléiade du « monument » de Michelet, il n'est que de feuilleter ses « Notes et commentaires » pour y trouver, à chaque instant, des rectifications finalement innombrables. Michelet avance, avec majesté, des affirmations aberrantes. Nul n'ignore, aujourd'hui, que si la banqueroute n'avait pas été menaçante, l'année 1789 se serait passée différemment (« *La Révolution, dira Rivarol, fut faite par les rentiers* ») et que, d'autre part, une nouvelle puissance sociale, la bourgeoisie d'affaires, était déterminée à prendre la place de l'aristocratie dans les avenues du Pouvoir. Michelet écarte superbement ces platitudes sordides et préfère le lyrisme : il faut savoir, enseigne-t-il, « *à quel point les idées d'intérêt [...] sont restées secondaires* » dans le mouvement de 89 ; « *Oui, la Révolution fut désintéressée. C'est son côté sublime* ». Son couplet sur la nuit du 4 août est une page d'anthologie. L'insurrection paysanne de juillet, les châteaux qui brûlent, les répressions terribles mais insuffisantes, tout cela, qui guidera le marquis de Ferrières dans sa célèbre lettre du 11 août : la situation telle quelle « *nous prescrivait* » (à nous les nobles) la conduite que nous devons tenir, et que nous avons tenue, avec habileté, le 4 au soir, ces vétilles sont dédaignées par notre Michelet qui s'abandonne à des transports. Pour lui, éperdu, la nuit du 4 août, c'est la disparition, l'évanouissement, en quelques minutes, de « *l'immense et pénible songe des mille ans de Moyen Age* » ; il ne se connaît plus, il salue, il bénit, il acclame : « *Depuis cette merveilleuse nuit, plus de classes [sic], des Français ! Plus de provinces, une France ! Vive la France* » ! Et quelques lignes

plus loin, respect à ce « *premier miracle du nouvel Évangile, divin miracle* », authentique celui-là<sup>10</sup> ! Dans sa préface de 1868, Michelet se souvient avec bonheur de la fiévreuse et bouleversante béatitude où le plongeait, en 1847, l'évocation de ces instants prodigieux, et il a cette phrase surprenante, « *mon papier semblait enivré de mes larmes*<sup>11</sup> ». (Il y aurait un curieux décompte à faire des larmes dans la prose de cet illustre Jules.) Et, sur l'entrée en guerre de la France de par la volonté des girondins qui ont, pour vouloir ce conflit armé, des raisons où « *la gloire* » n'entre pas comme objet premier, Michelet se livre à des déclamations qui côtoient la bouffonnerie. Il s'embourbe même dans le plus parfait contresens quand il prétend nous faire accroire que, cette guerre, « *la cour en avait peur, une peur effroyable*<sup>12</sup> », alors que Marie-Antoinette se desséchait d'impatience et tremblait de colère devant l'inertie de son frère, l'empereur d'Autriche, puis de son neveu qui ne se décidaient toujours pas au facile écrasement militaire d'une France rebelle et insolente. Et que dire des propos de Michelet sur Robespierre ! Mais nous y reviendrons.

La principale source où j'ai puisé pour mon enquête est, cela va de soi, ces *Œuvres* de Robespierre publiées lentement, en dix volumes par la Société des études robespierristes. Je connais les faiblesses de l'*Histoire de Robespierre*, bâtie par Ernest Hamel en trois volumes qui parurent de 1865 à 1867. Compromis par son allure de dithyrambe, ce travail très injustement, aujourd'hui presque oublié, reste une vaste mine d'informations. Quantité d'ouvrages consacrés à l'Incorruptible ont vu le jour depuis vingt ans (et vingt ans après le beau *Robespierre* de Jean Massin) ; en 1974, *l'Homme Robespierre* de Max Gallo ; en 1978, *Robespierre ou le Prophète de la Révolution* de Lévis-Mirepoix ; en 1981, la traduction française du *Robespierre* de Ralph Korngold et, en 1982, celle du *Robespierre* de Norman Hampson ; en 1983, *Robespierre, la Victoire ou la Mort* de Jean-Claude Frère ; en 1984, *Robespierre, derniers temps* de J.-P. Domecq ; en 1985, pour mémoire, le pamphlet naïf de Saint-Paulien, *Robespierre ou les Dangers de la Vertu*. L'abondante production « robespierriste » de Mathiez conserve un intérêt capital, y compris son *Histoire de la Révolution* utilement rééditée en 1985 chez Denoël.

Sur ce sujet inépuisable, on aurait tort de négliger l'*Histoire des girondins* de Lamartine, riche d'observations saisissantes, et le gros travail, sérieux, de Louis Blanc. Et, bien entendu, il faut lire la grande *Histoire socialiste* de Jaurès. Soboul, chacun le sait, a beaucoup ajouté à nos connaissances. Compte tenu de son goût trop vif pour la

simplification et l'excès, les travaux de Daniel Guérin n'auront pas été inutiles. D'accès assez ordinairement malaisé, l'énorme « *compilation* » — comme dit Michelet — de Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, est toujours précieuse à consulter.

1

**Maximilien**



## Abréviations

- B. R. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, 36 volumes.
- H. Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, 3 volumes.
- M. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, 2 volumes dans la Bibliothèque de la Pléiade.
- R. O. Robespierre, *Œuvres*, publiées par la Société des études robespierristes, 10 volumes.

Pour tous ces ouvrages cités en référence, le chiffre romain indiquera le tome ; le chiffre arabe, la page de ce tome.

Il m'arrivera d'écrire :

CSP pour Comité de salut public.

CSG pour Comité de sûreté générale.

TR pour Tribunal révolutionnaire.

Saviez-vous que Robespierre avait créé une « tannerie de peau humaine », grâce à ses assassinats officiels, afin de « procurer des souliers aux sans-culottes » ? C'est ce qu'apprendra aux bonnes gens l'abbé Proyart dans son ouvrage de 1795 : *la Vie et les Crimes de Robespierre*, p. 275. Et qu'il organisa, durant son passage au pouvoir, des « orgies » avec des « prostituées » ? Renseignement fourni au public par Galard de Montjoye avec son *Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*, 1796, p. 230. Un « monstre », dira Dubois-Crancé, le 3 août 1794, à la Convention, sept jours après le 9 Thermidor. Louis Madelin, en conclusion de ses amples propos d'historien vulgarisateur et bien-pensant, le tenait pour un « fléau de Dieu \* ». Très curieux, en revanche, l'itinéraire de Lamartine : parti, en 1843, pour célébrer Vergniaud et son groupe d'après l'idée sommaire qu'il se faisait d'eux et opposer ces innocents à Robespierre le « terroriste », il voit, à la suite d'investigations plus sérieuses qu'on ne l'a cru, sa propre pensée se modifier grandement, et termine, en 1847, son *Histoire des girondins* par un ardent hommage à « l'Incorruptible ». Robespierre était devenu, à ses yeux, « l'âme de la République <sup>1\*\*</sup> ».

Sur ses années d'enfance et d'adolescence, rien qui ne soit devenu banal à force d'être redit d'un livre à l'autre. Précisons toutefois que son nom, sur son acte de baptême, est *Derobespierre* en un seul mot. Nombreux sont aujourd'hui encore, dans la France du Nord, les patronymes roturiers commençant par « De ». Le grand-père et le père de Maximilien sont des avocats. Le père <sup>\*\*\*</sup> semble avoir mené une existence un peu chaotique. Il se marie à vingt-six ans, avec une

\* Dans la revue *Histoire*, en mai 1958, à l'occasion du deuxième centenaire de la naissance de Robespierre.

\*\* Encore a-t-il, sur les supplications de sa femme et sous la pression de quelques amis scandalisés, atténué sensiblement, dans son texte définitif, les éloges qu'il décernait à Robespierre ; son but était : « louable », dira l'imprimé ; « divin », disait le premier manuscrit.

\*\*\* Dans le tome I de ses *Hommes de la liberté*, Claude Manceron lui a consacré des pages attentives (p. 556-562).

Jacqueline Carrault enceinte de cinq mois\*. Elle lui donnera, en moins de sept ans, cinq enfants. L'aîné, Maximilien, est venu au monde le 6 mai 1758. Elle meurt le 16 juillet 1764. Maximilien a donc six ans quand sa mère disparaît, et le père, devenu veuf, abandonne, en 1766, Arras, son métier, ses enfants. On l'aurait revu, mais brièvement, en 1768 et, de même, en 1772. Il semble vivre d'emprunts à sa mère, à ses sœurs. Il mourra, en 1777, à Munich, où il avait créé une petite école de français. A cette date, Maximilien, dix-neuf ans, est toujours à Louis-le-Grand où ses grands-parents ont obtenu pour lui, quand il avait onze ans, une bourse de l'évêché ; et il avait déjà été boursier — et interne — au collège d'Arras depuis sa septième année. Autant qu'on en puisse juger, peu de tendresse autour de cet enfant. Max Gallo croit discerner chez Maximilien un « *goût du sacrifice expiatoire* », né du remords qu'il aurait eu de « *fautes commises dans l'enfance contre le père*<sup>2</sup> ». Quelles « *fautes* » ? Je reste dérouté par cette suggestion. Ne pourrait-on pas plutôt, et au contraire, supposer chez Maximilien le souci de réparer, dans l'opinion de son milieu natal, par sa conduite irréprochable et la preuve de ses mérites, l'image fâcheuse qu'y avait laissée son père ? Mais nous sommes là dans les conjectures.

A vingt-trois ans, en 1781, Maximilien est, à son tour, avocat au conseil d'Artois. La notoriété lui vient d'un paratonnerre autour duquel s'est enroulé un procès. Il est accueilli dans la meilleure société bourgeoise et reçu membre des *Rosatis*, association « culturelle » qui réunit les esprits les plus distingués de la ville. Jeune homme bien élevé, Maximilien Derobespierre chante et danse comme on doit le faire à un certain niveau social, et tourne honorablement le madrigal\*\*. Mais les choses se gâtent pour lui avec un procès où sont impliqués un moine et son abbaye, et Robespierre fait connaissance, alors, avec les malveillances vengeresses et les ressentiments cléricaux. Existe, de sa main, un document que l'on peut juger déplaisant mais qu'il n'est pas question de dissimuler ; c'est un texte imprimé certainement aux frais de l'auteur et qui s'intitule : *Lettre adressée par un avocat au conseil d'Artois à son ami avocat au parlement de Douai, le 14 avril 1788*. Lettre amère ; lettre de revendication personnelle dont on voit mal l'avantage que cet amertumé en attend. L'ambitieux insatisfait rend ses compatriotes responsables de son désenchantement.

\* Que veut dire exactement Michelet quand il prétend que Robespierre fut « *conçu dans un mauvais jour* » (M., I, 865) ?

\*\* Un échantillon de sa poésie a été reproduit en 1910 par Fleischmann dans son édition critique des *Mémoires* de Charlotte Robespierre. Aucune surprise : la nullité attendue et bienséante. Ces vers sont pour une *Henriette*, peut-être imaginaire.

ment. Il se demande s'il n'a pas eu l'infortune de naître dans la pire cité du monde, « *celle où l'on se prête le moins à l'avancement des jeunes athlètes qui courent la pénible carrière du barreau* ». Étrange attitude, au vrai assez ingénue, presque déraisonnable et d'une trop prévisible et parfaite inutilité. Retenons que l'aveu est limpide : Robespierre en a d'Arras par-dessus la tête et désire ardemment trouver pour déployer les talents dont il se sent doué un meilleur théâtre que viendra opportunément lui offrir, l'année suivante, la convocation des États généraux.

Ai-je tort de n'aimer point jongler avec des noms propres qu'aucune représentation physique n'accompagne ? Autrement agréable, je trouve, sous les personnages, d'avoir affaire, en même temps, à des personnes. Des ombres s'incarnent ; des respirations, des intonations même nous parviennent. Si le mufler de Mirabeau est en pleine lumière, de Bourdon (de l'Oise) c'est tout juste si nous apercevons la barbe rousse, de Santerre, la puissante carrure, de Lacroix, sa panse. Vergniaud, vu par le peintre Durameau, n'est qu'un bellâtre ; Pétion se précise davantage : il est gras, il est rose, il est blond. Manon Roland nous montre Louvet « *petit, fluet, la vue basse* ». Buzot, de profil, ressemble à un tapir. Les portraits de La Fayette abondent et beaucoup de gens ont parlé de lui ; un fat, un glorieux, que ravissent les beaux uniformes, qui savoure les acclamations ; je ne sais quoi d'un lévrier, sans doute la fuite en arrière du front. Une brochure de Brissot (quelqu'un dont nous n'aurons que trop souvent à parler mais qui, hélas, pour moi, n'a ni visage ni stature) disait de Robert Lindet qu'il le faisait penser à « *une hyène*<sup>3</sup> ».

Marat, qu'on voit assez bien, jaune, laid, parfois pustuleux, mais loyal, mais désintéressé, fait l'effet à Michelet d'un « *crapaud*<sup>4</sup> ». Autre comparaison animale : Dumouriez passe pour évoquer la fouine ; étant donné l'individu et le passage à l'ennemi de ce général traître, putois serait un mot plus indiqué. Chateaubriand ne nous renseigne guère sur la physionomie, ou la silhouette seulement, de Barère-le-terroriste, tapi, selon lui, sous l'échafaud dans « *le baquet de sang* », le « *panier aux têtes* », d'où on l'entendait systématiquement « *croasser* », pour autrui : « *La mort*<sup>5</sup> ! ». On entrevoit Chaumette, taille brève, des « *yeux noirs et vifs*<sup>6</sup> », et nous devinons l'allure élégante, dans sa redingote cintrée, gris souris, de cet Hébert si peu pareil, en réalité, au Père Duchesne lucratif derrière lequel il s'abrite, figure convenue, figure de foire : un rustre gueulard, à bouffarde, multipliant les « *foutre !* » pour orner ses vociférations.

Saint-Just ? « *Infecté d'idéologie violente et de rhétorique* », il répugne à M<sup>me</sup> Yourcenar autant qu'à Vigny qui l'appelle un « *béat cruel* » (« *béat* » ? drôle d'idée) et à Sainte-Beuve : « *un jeune homme atroce et théâtral* \* ». Ses portraits ne confirment pas la tradition qui lui veut une tragique beauté : un teint fleuri, des joues molles, de grosses paupières colorées. Et Danton ? David, avec son fusain célèbre de Carnavalet (Danton, aux sourcils froncés, un noble et beau visage, presque majestueux, assez terrible), travaille dans la flagornerie ; oubliée, effacée, annulée la lourde cicatrice que portait Danton, presque au coin, à gauche, de sa lèvre supérieure \*\*. Beaucoup plus fidèle, vraisemblablement, l'autre « *Danton* », du même musée, œuvre, celui-là, de Charpentier ; un visage épais, qui n'exprime rien ; le regard est illisible ; une bouche de consommateur. A Carnavalet encore, la sanguine saisissante de Wille : Danton sur la charrette qui roule vers l'échafaud ; ces narines ouvertes qu'a signalées Chateaubriand, les voici en effet, sans doute parce que Wille voyait Danton d'en bas. (En langage de cinéma, une vue prise en contre-plongée.) Chacun des trois documents révèle une bouche particulièrement large. Elle doit constituer chez cet homme, à sa disposition, un porte-voix exceptionnel. Savoureuse cette description du tribun par lui-même, le 20 janvier 1792 (Danton vient de s'introduire dans la municipalité de Paris comme substitut du procureur) : « *La nature m'a donné en partage des formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté.* » La suite est si belle qu'il serait dommage de ne la point rappeler : Danton se définit, avant toutes choses, comme un « *homme pur* » et qui « *agit constamment selon les lois éternelles de la justice* ». Ses capacités sexuelles font sa fierté ; il se vante de baiser sa femme chaque nuit et souhaite à Robespierre des « *couilles* » égales aux siennes. La vulgarité du langage fait partie, à ses yeux, du prestige dont rayonne un homme de sa trempe, et si Vadier annonce qu'il finira bien par le « *vider* », ce Danton, « *turbot farci* », l'intéressé riposte en déclarant qu'il aura, le premier, la peau de Vadier et qu'il se promet le plaisir exquis de lui « *chier dans le crâne* ».

A Chateaubriand, Robespierre aurait fait l'impression d'un « *régisseur de bonne maison* » ou d'un « *notaire de village soucieux de sa personne* <sup>7</sup> ». C'est un fait qu'il n'était pas indifférent au bon ordre de sa coiffure. Chaque matin, rapporte sa sœur, « *le perruquier* » lui

\* Malraux l'emporte dans l'interprétation saugrenue. Il transpose Saint-Just en Mahomet et lui prête un rêve de chevauchée islamique (cf. sa préface au *Saint-Just* d'Albert Ollivier, 1954, p. 18).

\*\* Est-ce à ce détail que Chateaubriand fait allusion quand il voit à Danton des « *méplats couturés* » ?

rendait visite <sup>8</sup>, et pour un travail méticuleux. Selon M<sup>me</sup> de Staël, il aurait été, à la Constituante, « *seul à porter de la poudre sur ses cheveux* <sup>9</sup> ». Germaine Necker ne l'aime pas (c'est trop peu dire), mais elle consent à reconnaître que ce criminel au service de la lie du peuple « *n'adopta jamais le moyen de popularité généralement reçu* » par les malfaiteurs de son espèce, le négligé vestimentaire, voire ce « *débraillement sauvage* » qu'attribue Michelet à David <sup>10</sup>. Par ses costumes et ses manières, vous l'eussiez pris, écrira Michelet, pour un « *ci-devant* <sup>11</sup> ». Le célèbre croquis de Gérard (Robespierre à la tribune de la Convention) comporte, au bas, manuscrites, des indications complémentaires du dessinateur : « *habit nankin [c'est-à-dire jaune chamois] rayé vert ; gilet blanc rayé bleu, cravate blanche rayée rouge* » ; le jabot est éclatant ; de la dentelle sort de ses manches. Une indéniable recherche dans sa tenue. Peut-être tient-il à faire honneur, de la sorte, au peuple dont il est le représentant.

M<sup>me</sup> de Staël, qui se félicite de n'avoir subi qu'une seule fois sa présence — à une réception donnée par son père en 1789 —, ne se souvient de cette rencontre qu'avec horreur : « *Ses traits étaient ignobles ; ses veines étaient d'une couleur verte.* » L'explication ne se fait pas attendre ; elle vient immédiatement : « *Sur l'inégalité des fortunes aussi bien que sur celle des rangs* », Robespierre « *soutenait les thèses les plus absurdes* » ; c'était là « *de certaines idées qu'il avait attrapées dans ses lectures et dont son caractère envieux et méchant s'armait avec plaisir* <sup>12</sup> \* ». Le silence de M<sup>me</sup> de Staël sur un détail physiologique concernant Robespierre, et largement attesté, conduit à penser qu'en 1789 Maximilien n'avait pas encore ces tics qui lui devinrent peu à peu incoercibles. La feuille parisienne qui s'intitule *le Babillard* fait savoir à ses lecteurs, en date du 25 juillet 1791, que Robespierre « *semble éprouver des tiraillements douloureux* ». Étienne Dumont signale chez lui un « *clignotement* » des yeux « *continuel et pénible* ». Fréron parle des « *grimaces convulsives* » qu'on lui connaissait, et Barère de « *contractions de la bouche* » fréquentes, involontaires <sup>13</sup>. Dussaulx le décrit secoué, de temps à autre, d'un « *mouvement convulsif des épaules et du cou* <sup>14</sup> \*\* ». Une brochure anonyme curieusement intitulée *Histoire caractère* [sic] *de Maximilien Robespierre*, parue à Hambourg (sans date, mais qui

\* Sur les Necker, Michelet a un excellent paragraphe dans son livre VI, ch. 5 : « *Ces Necker étaient des Allemands établis en Suisse ; des bourgeois enrichis. Allemande, Suisse et bourgeoise* » Germaine « *avait la faiblesse d'adorer les grands seigneurs* » (M., I, 840).

\*\* Dans son *Nouveau Paris* Sébastien Mercier, qui fut, à la Convention, le collègue de Robespierre, confirme ces « *mouvements convulsifs* » (I, 313).

pourrait être de 1795), assure que Robespierre « *crispait souvent ses mains par une espèce de contraction des nerfs ; ce même mouvement s'apercevait dans ses épaules et dans son cou*<sup>15</sup> ». Le petit Nodier, de quatorze ans, l'a regardé de tous ses yeux lors de la fête de l'Être suprême et il se souvenait des « *tics habituels qui tourmentaient les muscles de sa face*<sup>16</sup> ». Il est donc permis de croire que Robespierre, dans la mêlée où se déroula sa vie à partir de l'été 1791, ne jouissait pas d'un parfait équilibre nerveux. Il est constamment sous tension. Une preuve dans un texte peu connu, publié à Liège : *la Basse-Semois au XIX<sup>e</sup> siècle* (p. 61), par un nommé Albert Monin. Le député de Bouillon, Pirson, est venu s'entretenir avec Robespierre, à son domicile, chez Duplay, sans doute pour lui parler des affaires de Belgique ; ce Pirson, dans son récit, avoue qu'il se conduisit un peu trop librement, accompagnant ses propos d'une gesticulation superflue, et il raconte que, « *par hasard* », dans la conversation, il « *toucha le bras de Robespierre* », lequel « *ne fit qu'un bond jusqu'à la fenêtre* ». Maximilien, gêné, lui présente aussitôt des excuses, convenant qu'il lui arrive, trop souvent, d'être soudain et sans raison « *impressionné au point de paraître atteint de convulsions* ». M<sup>me</sup> Roland, dans ses *Mémoires* (écrits dans sa prison en 1793), prétend avoir vu Robespierre chez Pétion, le soir du 21 juin 1791, quand le roi est en fuite, « *se ronger les ongles* ». Ce détail-là, à ma connaissance, n'est nulle part corroboré. Complétant son dessin de l'Incorruptible, Gérard note au bas de sa feuille que Maximilien a les yeux « *verts* », et Merlin de Thionville aurait parlé, dans sa vieillesse (il n'est mort qu'en 1833), de l'inoubliable regard « *vert* » du tyran dont le 9 Thermidor délivra la France<sup>17</sup>. Quelle place assigner à Robespierre dans notre galerie zoologique ? Sur ce point, accord unanime. Buzot l'appelle « *cet homme à figure de chat*<sup>18</sup> » — un chat qui a « *bu du vinaigre* », corrigeait Mirabeau<sup>19</sup>. Merlin de Thionville, dans son apologie (*Merlin de Thionville, représentant du peuple, à ses collègues*), établit une progression : Robespierre aurait eu d'abord « *la mine inquiète et douce du chat domestique* » ; puis on le vit peu à peu prendre « *la mine farouche du chat sauvage* », pour aboutir à « *la mine féroce du chat-tigre* »\*. « *Chat-tigre* » se retrouve sous la plume de Barère<sup>20</sup>.

Un lot, maintenant, d'observations recueillies auprès de gens qui furent en rapports directs avec le député d'Arras, puis de Paris. Dusaulx, qui détestait Robespierre et crache sur son cadavre trois jours après sa mort (dans *les Nouvelles politiques* du 13 thermidor), soutient que « *jamais il ne regarda en face un honnête homme*<sup>21</sup> » ; il

\* C'est également l'avis de Sébastien Mercier, au tome V de son *Nouveau Paris*.

ajoute que, si ce démon portait toujours des « *conserves* » — autrement dit des lunettes teintées —, c'était pour mieux cacher ses sentiments et ses desseins ; mais il se trouve qu'Étienne Dumont, dépourvu d'animosité, s'exprime de même ; Robespierre, dit-il, « *ne vous regardait point en face*<sup>22</sup> ». Probable qu'il y a là du vrai. Robespierre pourrait bien avoir été longtemps intimidable ; faiblesse qu'il lui faudra vaincre. Sébastien Mercier, discourtois à l'extrême, considère Robespierre, moralement, comme « *un nain* » avec un « *caractère pusillanime, même sombre et défiant, des conceptions barbares*<sup>23</sup> ». L'Allemand Celsner, qui fut membre des Jacobins, n'est pas aimable : « *Je ne connais personne de plus insupportable, de plus arrogant, de plus taciturne et de plus ennuyeux*<sup>24</sup>. » Barras estimait que Robespierre était d'une « *insensibilité absolue*<sup>25</sup> ». Littéralement antithétiques, les propos de Charlotte, qui pourtant aurait des raisons d'en vouloir à son frère ; pendant plus de deux ans ils avaient habité ensemble, au Marais ; mais, dans l'été 1791, Robespierre cède aux affectueuses instances des Duplay et va s'installer chez eux, et Charlotte ne lui pardonnera pas d'avoir rompu leur arrangement domestique\*. Cependant, loin de l'accabler, dans ses *Mémoires*, elle parle de sa « *débonnairété*<sup>26</sup> ». Ce substantif rare, qu'on trouve chez Stendhal, on n'en attendait pas appliqué à Robespierre. Dans sa préface de 1868, Michelet déclare que son « *crime* », pour Louis Blanc (sévère à son égard), est, en réalité, d'avoir « *vu de près* » Robespierre — il veut dire : sur documents — et « *trop bien décrit l'habit, le port, la voix, les lunettes, les tics de ce nouveau Jésus*<sup>27</sup> » ; il le met en scène clignotant et « *qu'on souffrait à regarder*<sup>28</sup> » ; « *l'homme n'était pas amusant ; la personne était sèche et triste*<sup>29</sup> », et deux fois, avec encore moins d'urbanité : « *jamais il ne fut plus assommant*<sup>30</sup> \*\* », « *cette personnalité assommante, cet intarissable moi se retrouvait partout dans ses paroles de plomb*<sup>31</sup> ».

Lamartine, nullement, comme Michelet, dur ennemi de Robespierre, croit pourtant devoir le doter d'une « *extrême froideur* » qui « *repoussait toute familiarité et déconcertait l'affection*<sup>32</sup> ». Est-ce bien sûr ? Il y a des témoignages qui détruisent cette légende. Et d'abord tout ce qui vient du milieu Duplay, autrement dit du groupe le mieux placé pour connaître Maximilien. Quand il n'est ni à l'Assemblée (et pendant les onze mois de la Législative, Robespierre n'est plus

\* Il y a plus grave : sous la pression d'Augustin son frère cadet, lui aussi conventionnel, Robespierre veillera à ce que Charlotte soit refoulée de Paris à Arras en mai 1794. Augustin accusait Charlotte de leur porter, à Maximilien et à lui, le plus grand tort. En quoi ? Mystère.

\*\* Il s'agit du discours que Robespierre avait prononcé le 13 juin 1792.

député) ni aux Jacobins, il est chez les Duplay, vit avec eux, prend ses repas avec eux. Élisabeth Duplay, qui va épouser Lebas (et les parents ont demandé à Robespierre son avis, pour eux décisif), Élisabeth, qui verra son mari guillotiné moins d'un an après leur mariage (26 août 1793-28 juillet 1794), chérissait Robespierre : « *Il était si bon ! Nous l'aimions comme un frère ; il était notre défenseur lorsque notre mère nous grondait*<sup>33</sup> ». Inconnue de lui toute affection masculine ? Lazowsky — un emporté, c'est certain, et lié avec les extrémistes —, Robespierre l'aimait bien ; quand il meurt, Maximilien salue sa mémoire le 24 avril 1793, aux Jacobins, avec émotion ; il a pour lui des paroles inhabituelles : « *J'étais son ami intime, j'ai connu son âme entière*<sup>34</sup>. » Pas impossible que cet hommage ait immédiatement poussé Michelet à peindre, une première fois, ledit Lazowsky comme « *élégant et fat*<sup>35</sup> », une seconde fois comme un buveur qui « *ne désenivrait guère*<sup>36</sup> ». Le nommé Aigoïn, dont nous savons peu de chose, quelqu'un, encore, que Robespierre aimait beaucoup. Quelle raison aurions-nous de croire Maximilien insincère quand il lui écrit, le 2 mai 1793 : « *Gardez-vous, mon ami, de douter jamais de ma tendre amitié* », et, pour finir : « *Comptez sur mon tendre dévouement*<sup>37</sup>. » Il aurait menti quand, le 29 décembre 1793, s'adressant à Saint-Just et à Lebas qu'il a envoyés en mission aux armées, il termine ainsi la lettre qu'il leur adresse : « *Je vous embrasse de toute mon âme*<sup>38</sup> » ? Il s'est montré, à l'égard de Camille Desmoulins, d'une patience qui rompait avec ses méthodes inflexibles, et alors que Camille allait vraiment très loin dans l'opposition. Il y a un Robespierre rarement évoqué, mais parfaitement authentique, qui, chez les Desmoulins, prenait « *sur ses genoux* » le petit Horace et couvrait de caresses — lui rappellera Lucile, promise à l'échafaud — « *ses cheveux et son doux visage* ». Et sa fameuse lettre du 19 février 1793 à Danton qui vient de perdre sa femme : « *Je t'aime plus que jamais et jusqu'à la mort. Dans ce moment je suis toi-même* » ? Fin : « *Embrasse ton ami, Robespierre.* » Déjà le « *jusqu'à la mort* », quand on sait la suite, fait mal. Et cette admiration proclamée : « *Une âme comme la tienne* » ! et cette hypertrophie sentimentale : « *je suis toi-même* » ! Guère moyen de ne pas se sentir gêné en présence de telles lignes comparées aux notes homicides que, l'année suivante, Robespierre remettra à Saint-Just pour ce réquisitoire qui jettera Danton à la guillotine. Assurément, en février 1793, Robespierre a besoin de Danton contre les brissotins ; mais, en même temps, il connaît l'incontestable attachement de Danton à sa femme et à ses enfants, et son deuil l'émeut. Quand Robespierre défendra, une dernière fois, Danton, en décembre de cette même année 1793, sans cacher tout ce qui les oppose

politiquement et la distance qui continue à les séparer dans leurs comportements, il soulignera qu'à ses yeux, vu dans son foyer, Danton ne mérite que des éloges. Non, finalement, non, la lettre à Danton, de février 93, je n'y vois pas d'hypocrisie.

« *Souffreteux* », dit Michelet décrivant Robespierre<sup>39</sup>. L'Histoire me paraît avoir peu tenu compte, dans la trajectoire de Robespierre, de son état de santé si souvent mauvais. Au bas de son croquis de Robespierre aux lunettes relevées sur le front, Gérard a noté : « *teint pâle* ». L'auteur anonyme de la brochure que nous avons citée (pour les « *clignotements* » de Robespierre et ses « *contractions de nerfs* ») signale sa « *complexion faible et chétive* ». Il a beau « *manger peu* » et ne boire que de « *l'eau rougie*<sup>40</sup> », sa santé subit des atteintes. Sans doute un jour d'affaissement a-t-il la tentation de quitter la vie politique, quand, le 20 septembre 1790, il s'informe, auprès d'un correspondant qui n'a pas été identifié, des chances qu'il pourrait avoir d'être nommé président du tribunal de Béthune<sup>41</sup> \*. Il a été malade du 18 au 27 mai 1791 ; il le sera de nouveau, dans la seconde quinzaine de novembre 1792. Le 2 mai 1793, il avoue à Aigoïn sa « *lassitude* » et son « *accablement* », et on ne le voit ni à l'Assemblée ni aux Jacobins du 14 au 23 mai. Le 29 du même mois de mai 1793, il confie à ses amis qu'il se sent « *consumé par une fièvre lente*<sup>42</sup> », et, le 12 juin, il se dit « *épuisé* » et envisage sa « *démission*<sup>43</sup> ». Il est absent du CSP du 19 au 23 septembre, puis du 26 septembre au 2 octobre. A la mi-janvier 1794, le voici souffrant encore, mais, le 25, les jacobins apprennent qu'il est presque rétabli. Il n'en va pas de même en février-mars 1794 : pendant presque un mois, du 14 février au 13 mars, Maximilien est sérieusement malade.

On peut se demander sans invraisemblance si Robespierre ne traînait pas, depuis plusieurs années, une « *phtisie* » qui se manifestait par intermittence. Il s'obligeait, le plus souvent possible, à des promenades menées d'un pas rapide ; le parc Monceau l'attirait pour cet exercice. L'imprimeur Nicolas, un gaillard musclé, aimait à jouer, auprès de lui, le garde du corps. Renaudin, un luthier, lui était

\* Faut-il établir un lien entre ce geste inattendu de Robespierre et le découragement qui affleure dans sa *Lettre* à Beaumetz, imprimée en 1790 ? Robespierre y constate l'inutilité de ses efforts contre l'injustice ; il n'en a, dit-il, recueilli que « *haine, vengeance et calomnie* ». De quoi, certes, inciter à changer de vie un homme de petite santé.

également, là, un compagnon assidu. Au printemps de 1794, Payan et Coffinhal avaient pris l'habitude de l'escorter dans ses déambulations hygiéniques.

Ses pires détracteurs ont toujours admis son désintéressement. Député à l'Assemblée nationale, il percevait une indemnité de 18 livres par jour, qui lui assure de quoi vivre sans étroitesse ; mais il ne sera pas membre de la Législative, et Marat affirmera, le 3 mai 1792, que l'Incorruptible n'a qu'« à peine 600 livres de rente » (député, il avait, annuellement, à peu près 6500 livres). D'où lui viennent ces faibles ressources ? De ses économies d'avocat ? De deux petites propriétés qu'il possède près d'Arras, en indivision avec son frère Augustin, et qui seront évaluées, après leur mort, à 10000 livres environ ? Mais, depuis l'été 1791, Maximilien est l'hôte des Duplay. Il a exigé, d'abord, de leur verser une pension pour son entretien ; il a rapidement compris qu'il les peinait, les blessait et s'est laissé traiter comme leur fils\* ; Duplay, entrepreneur en menuiserie, est propriétaire de plusieurs immeubles de rapport, à Paris. On est à l'aise dans ce foyer. La maison comporte un salon, avec piano ; mais le style de vie des Duplay n'a rien d'aristocratique. Barère et Fréron, tous deux de belle allure et même assez muscadins, ont un peu levé les sourcils lorsque, venus voir Robespierre, rue Saint-Honoré, ils ont trouvé, dans la cour d'entrée, la maîtresse de maison épluchant elle-même des légumes, un « baquet » à côté d'elle. Saint-Just ne s'interdira pas d'acheter des biens nationaux, pour quelque 15000 livres, et un notaire à Noyon encaissait, à son intention, de minimes fermages. Robespierre, quant à lui, n'acquiesce pas la moindre parcelle d'anciens biens d'Église, ni d'émigrés. L'informateur appointé Mallet du Pan ne néglige pas d'apprendre au comte d'Elgin, en mars 1794, que Robespierre « économise sur ses dépenses domestiques\*\* l'entretien d'un chétif carrosse qu'il a cru nécessaire à sa sécurité et qu'il a fait numéroter comme un fiacre pour éviter jusqu'à l'apparence du luxe<sup>44</sup> ». Quelque ostentation, dans le geste de Robespierre, nommé, en juin 1791, accusateur public au tribunal ordinaire de Paris (il démissionnera avant d'entrer en fonctions) et qui sollicite une réduction des appointements prévus pour ce poste<sup>45</sup> ? Danton s'amuse

\* Né en 1738, Duplay a vingt ans de plus que lui.

\*\* Pour ses vêtements toujours soignés, et son perruquier dont il utilise chaque matin les services.

sait beaucoup de l'éloignement qu'on voyait à Maximilien à l'égard des somptuosités : « On dirait que l'argent lui fait peur », commentait-il, jovial ; ce n'était pas un travers qu'il partageait avec ce niais. Robespierre peut paraître oratoire à l'excès lorsqu'il s'écrie, le 8 mai 1793, à la tribune des Jacobins : « Je regarde l'opulence non seulement comme le prix du crime mais encore comme sa punition. Je veux être pauvre pour n'être point malheureux<sup>46</sup>. » Mais nous verrons, finalement, qu'il y a peut-être à ces propos une explication qui ne doit rien aux préoccupations publicitaires.

Dans son *Robespierre* de 1985 qui, par sa malveillance soutenue et démesurée, fait penser au livre de Biré sur Victor Hugo en 1883, M. Saint-Paulien veut persuader ses lecteurs que Robespierre fut acheté par la cour pour lancer en 1792 son *Défenseur de la Constitution*. L'invention sort des *Anecdotes* publiées en 1814 par l'ancien conventionnel Harmand, entré, au lendemain du 9 Thermidor, au Comité de sûreté générale, ce qui le classe ; l'imprudent mémorialiste (qui prétend même que la négociatrice de l'opération fut M<sup>me</sup> de Lamballe ; d'où — on l'a déjà deviné — son assassinat opportun en septembre) s'aventure dans une précision fatale à sa crédibilité : « Ceci, dit-il (l'achat de Maximilien), se passe entre les deux fameuses journées du 20 juin et du 10 août 1792<sup>47</sup> » ; or le premier numéro du *Défenseur* fut mis en vente le 17 ou le 18 mai, et le prospectus annonciateur avait été répandu un mois plus tôt. Il suffit, au surplus, d'étudier la collection de ce périodique pour y trouver tout autre chose qu'un soutien, même voilé, même oblique et indirect, aux intérêts de la Cour. Variante ; non, ce n'est pas à Louis XVI que Robespierre s'est vendu en 1792 ; c'est le duc d'Orléans qui finance le *Défenseur*. Ce conte-là est antérieur à celui d'Harmand dont Saint-Paulien s'est emparé ; il avait été essayé, en 1800, dans un pamphlet rétrospectif : *l'École des factions*, signé d'un « témoin oculaire » qui gardait sagement l'anonymat et qui paraît avoir été un certain Richer-Sérizy dont le souvenir s'est évanoui.

Les femmes, à présent. Sur ce chapitre, Robespierre passait pour austère. Danton, toujours gaillard, comme on sait, ne voyait à cette réserve sexuelle de Maximilien que deux explications ; un puceau

délibéré, ou un eunuque. Il penchait pour l'abstinence, en raison des idées rétrogrades que professait Robespierre en matière de morale. Merlin de Thionville, dans sa brochure de 1794 (celle du « *chat-tigre* »), nous offre une phrase miroitante : « *Il est faux qu'il [Robespierre] ait eu l'honneur d'aimer les femmes ; au contraire, il leur faisait l'honneur de les haïr*<sup>48</sup>. » Haine ? Sûrement pas. Abstention, oui. La question se pose : pourquoi ? Pourquoi Maximilien ne s'est-il pas marié, lui qui fait un tel éloge des « *liens sacrés et doux auxquels sont attachés, dit-il, à la fois le bonheur et les vertus de la vie humaine*<sup>49</sup> » ? J'entends bien qu'il s'agit, ce jour-là, pour Robespierre, de plaider en faveur du mariage des prêtres ; mais il applaudit aux épousailles de Camille Desmoulins et fut un des « *témoins* » de son mariage, comme il conseilla chaleureusement aux Duplay d'accorder à Lebas leur fille Élisabeth. Pour sauver Lucile, en avril 1794, sa mère, M<sup>me</sup> Duplessis, supplie Robespierre en lui rappelant qu'il a failli devenir « *son gendre* \* ». Il aurait donc, autrefois, songé à épouser Adèle, la sœur de Lucile ? Aucun renseignement ne nous est jamais parvenu à cet égard \*\*. Charlotte, qui écrit comme elle peut, nous dit gauchement : « *L'amabilité de mon frère auprès des femmes lui captivait leur affection. Quelques-unes, je crois, éprouvèrent pour lui plus qu'un sentiment ordinaire ; une, entre autres, M<sup>lle</sup> Deshorties, l'aima et en fut aimée*<sup>50</sup>. » Là encore, rien d'autre, pour nous éclairer, que cette seule et courte assertion dont le contexte nous reporte aux années arrageoises de Robespierre, avant 1789 par conséquent.

Que faire du paragraphe, trop connu, de Pierre Villiers dans ses *Souvenirs d'un déporté*, publiés en 1802, sur la « *continence* » de Robespierre : « *Je ne lui ai connu qu'une femme d'environ vingt-six ans, qu'il traitait assez mal et qui l'idolâtrait. Très souvent, il lui faisait refuser sa porte* » ? Villiers ajoute que Robespierre donnait à cette maîtresse, si peu choyée, le quart de ses appointements de député. Michelet adopte sans discussion ce qui apparaît aujourd'hui comme, pour le moins, contestable, Villiers affirme avoir « *passé sept mois*

\* « *Tu te rappelles que tu devais être mon gendre* » (cf. J.-P. Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins*, p. 295).

\*\* Un détestable exemple du style galant de Maximilien nous a été procuré par Buffenoir, qui, dans ses *Portraits de Robespierre*, reproduit une lettre (dont l'original est conservé au British Museum) adressée par Maximilien vraisemblablement à M<sup>me</sup> Guyard, la portraitiste, le 13 février 1791 : « *On m'a dit que les grâces voulaient faire mon portrait. Je serais trop indigne d'une telle faveur si je n'en avais vivement ressenti le prix. Cependant, puisqu'un surcroît d'entraves et d'affaires ne m'a pas permis de leur témoigner tout mon empressement, il faut que mes excuses précèdent les hommages que je leur dois. Je les prie donc de bien vouloir agréer les unes et de m'indiquer le jour où je pourrai leur présenter les autres.* » Ce maniérisme dispose à l'exaspération.

de l'année 1790 » auprès de Robespierre en qualité, si l'on comprend bien, de secrétaire bénévole. Mais la communication présentée par René Garmy au colloque Robespierre de Vienne, en septembre 1965, met sérieusement en doute la présence même de Villiers à Paris en 1790. Il est absurde de nous décrire, comme il l'a fait, un Robespierre « *dans la plus grande disette* », car son indemnité parlementaire lui assure un assez large train de vie. Et que devient Charlotte dans ce petit récit ? Toute l'année 1790, elle vécut, au Marais, dans le même appartement que Maximilien. Villiers, néanmoins, pour accroître la valeur marchande de son ouvrage, peut y avoir introduit un détail, partiellement exact, qu'il aura recueilli sur la vie privée de Robespierre. Quoi de vrai au sujet de Maximilien et d'Éléonore Duplay, cette Éléonore dont Charlotte (qui la détestait) prétend qu'elle « *se faisait appeler Cornélia*<sup>51</sup> », la mère des Gracques, le type idéal de la mère romaine, ce qui eût constitué, de la part de cette jeune fille, une audacieuse anticipation ? D'après Charlotte, M<sup>me</sup> Duplay aurait ardemment souhaité le mariage de Robespierre et d'Éléonore. Souberbielle, le chirurgien, tout dévoué à Robespierre, et juré au Tribunal révolutionnaire, s'est exprimé formellement devant son ami le D<sup>r</sup> Poumiès de La Siboutie<sup>52</sup> : « *Robespierre et Éléonore s'aimaient beaucoup, leur mariage était assuré* » ; ce que nie Charlotte avec fièvre : « *Mon frère m'a dit vingt fois qu'il ne ressentait rien pour Éléonore*<sup>53</sup>. » Charlotte met au compte de M<sup>me</sup> Duplay, à l'égard de Robespierre, des « *caresses incessantes et souvent importunes*<sup>54</sup> ». Hors de doute que cette honnête femme portait à Robespierre une sorte de culte \*\* ; mais méfions-nous de Michelet, responsable d'une légende encore mal dissipée ; c'est lui qui décrit « *la chambre de Robespierre* » telle que M<sup>me</sup> Duplay l'avait « *ornée* » : « *Une vraie chapelle qui reproduisait, sur les murs, sur les meubles, l'image d'un seul et unique Dieu, Robespierre, toujours Robespierre. Peint à droite sur la muraille, à gauche il était gravé [...] il y avait sur les tables, en gravure, une demi-douzaine de petits Robespierre*<sup>55</sup>. » Michelet, comme la chose lui arrive parfois, transcrit ici, en omettant les guillemets, un texte d'autrui ; cette fois, c'est Barbaroux qu'il recopie presque mot à mot. Mais, chez Barbaroux, il s'agit du « *joli boudoir* » de M<sup>me</sup> Duplay elle-même, et non pas du tout de la chambre de Robespierre<sup>56</sup>. Éléonore, qui avait une dot et n'était en rien disgraciée, resta obstinément célibataire.

\* D'où le « *Cornélie Copeau* » de Danton, pour une fois assez drôle.

\*\* Il n'est pas impossible qu'elle l'ait aimé, avec passion mais en silence et sans se l'avouer à elle-même.

« Sans affectation et sans pruderie, Robespierre évitait, arrêta même les conversations libres » ; c'est Souberbielle parlant à Poumiès<sup>57</sup>. D'accord : il est sévère pour les romans de Mirabeau et flétrit le « caractère immoral » de ces ouvrages attentatoires aux « bonnes mœurs »<sup>58</sup>. Mais Mirabeau était devenu pour lui politiquement un ennemi, et Robespierre ne paraît pas avoir tenu rigueur à Saint-Just de son *Organt* où la décence est assez bousculée \* ; de même qu'aucun écho ne nous est parvenu des reproches, ou sermons, que Maximilien aurait pu adresser à son jeune frère pour son inconduite notoire. Le 14 décembre 1793, les jacobins entendront Robespierre citer, de mémoire, d'anciens vers polémiques de Camille Desmoulins, d'une nudité rude (et qui n'a pas l'air d'horrorifier l'orateur), sur la « Messaline » de Versailles dont « l'âge accroît tous les jours la fureur utérine »<sup>59</sup>. Quand on aura puni capitalement Cécile Renault — présumée coupable d'avoir voulu l'assassiner —, Robespierre ne paraîtra point estimer absurde (mais seulement tout à fait inexact) qu'on l'ait soupçonné d'une « amourette » : le bruit a couru qu'il aurait fait, par jalousie, « guillotiner l'amant de la Regnault »<sup>60</sup>. Elle croit assurément Robespierre un homme comme un autre, et doué d'une virilité normale, la jeune veuve de vingt-deux ans qui lui écrit hardiment le 1<sup>er</sup> juin 1794 : « Mon cher Robespierre [...] je suis amoureuse de toi [...] Tu es ma divinité [...] Je te regarde comme mon ange tutélaire » ; elle est riche, elle dispose de « 40 000 livres de rente » ; elle s'offre à lui, pour la vie<sup>61</sup>. Robespierre n'avait pas déchiré cette lettre ; elle figura dans la publication complémentaire, en 1821, de ses papiers personnels. Quand il l'avait reçue, elle avait dû le faire amèrement sourire. Sa voie n'est pas le mariage, il le sait, ne serait-ce qu'en raison de cette brièveté de sa vie dont il est convaincu. Mais Maximilien, d'autre part, est quelqu'un qui redoute le plaisir comme un piège. Il souhaiterait qu'au théâtre « la voix de la volupté » ne se fit pas constamment entendre<sup>62</sup> ; il voudrait que la jeunesse fût moins complaisante « aux chants empoisonnés de la volupté »<sup>63</sup>. Dans ses deux grands discours ou manifestes, du 5 février et du 7 mai 1794, il désire que « le charme du bonheur » se substitue, pour l'homme, à ce qu'il appelle « les ennuis de la volupté », et il convie le citoyen selon son cœur au « mépris » de ces abandons<sup>64</sup>.

Il faut s'y faire ; l'espèce n'a jamais été sans exemples de ces irréguliers qu'absorbe la passion d'agir au service de quelque chose qu'ils mettent au-dessus de tout et qui n'ont même plus d'intérêt aux

\* Michelet y note « trois ou quatre passages d'une obscénité brutale » (M., II, 76).

divertissements de la chair. Tels furent le Lamartine d'après 1830, et Jaurès, et tels que j'ai connus, que je pourrais nommer. Robespierre était de cette race\*.

Par trop imbu de sa personne, Maximilien Robespierre ? Michelet n'est pas le seul à dénoncer, chez l'Incorruptible, un « intarissable moi »<sup>65</sup>. Un *Avis fraternel à M. Robespierre, membre de la Société des jacobins*, daté du 12 mai 1792 et signé J. S. Loyseau, déplore l'incoercible manie qu'aurait eue Maximilien de « parler toujours, toujours de soi, de ses vertus, de ses principes, des sacrifices qu'on a faits à la liberté, des dangers dont on est entouré »<sup>66</sup>. Il serait aisé d'observer que, si Robespierre présente assez souvent son apologie, c'est qu'il est l'objet, constamment, d'attaques personnelles contre lesquelles il est juste qu'il se défende. Qu'il le fasse avec ampleur et s'accorde une vive estime, on doit en convenir, comme aussi de la joie — légitime — qu'il éprouve à se voir populaire. Mais deux fois (et lorsque la Constituante s'est dissoute, et lorsqu'il est arrivé à Arras, quelques jours après) il s'est opposé, avec la dernière énergie, à ce que des enthousiastes fassent mine, dételant les chevaux, de tirer eux-mêmes la voiture où il avait pris place. Cet orgueilleux a la loyauté d'écarter les éloges qu'il ne mérite pas. Le 5 novembre 1792, il reconnaît publiquement qu'« un grand nombre de citoyens ont mieux servi la liberté, le 10 Août, qu'il ne l'a fait lui-même »<sup>67</sup> ; il n'a pas participé à l'action du Comité insurrectionnel, et il ne fut nommé membre de la Commune « que dans la journée » du 10<sup>68</sup>. Le 30 novembre, il avoue par écrit, dans une *Lettre à ses commettants*<sup>69</sup>, que si Pétion, qui le vilipende, n'a rien fait de brillant le 10 Août, moi-même, dit-il en toute simplicité, j'ai été « presque aussi étranger » que lui aux « glorieux événements de notre dernière révolution ». Sa signature est la moins prétentieuse qui soit, toujours d'une écriture menue, appliquée, sans paraphe \*\* — alors que le « D » de « Danton », par exemple, s'amorce en une large boucle que complète, au-

\* Robespierre inverti et amoureux de Desmoulins ; c'est la récente trouvaille (1986) d'un « romancier » ennemi politique de l'Incorruptible. On pense bien que, détesté, exécré comme il le fut en son temps, si Robespierre avait donné prise à cette suspicieux, on en relèverait la trace dans les diatribes dont il fut l'objet. Elle n'apparaît nulle part.

\*\* Sur les arrêtés du CSP, les signatures sont éloquentes. Tous les membres du Comité signent en grosses lettres, Héroult surtout qui agrémentait son nom d'une sorte de spirale à huit cercles. Carnot, Barère, Billaud signent — si j'ose dire — de manière sonore. Robespierre a toujours l'écriture la plus fine et la plus discrète.



dessous, un autre cercle, si bien que les hautes lettres de ce nom propre semblent vouloir prendre leur envol entre deux bulles. Et Maximilien orateur ? Il abuse de l'épithète « atroce » : le 20 octobre 1793, dans un mandement de l'évêque de Tulle, il décèle les traces d'une « *conspiration des plus atroces*<sup>70</sup> » ; le 27 avril 1792, ce sont d'« *atroces calomnies* » que Condorcet et Brissot dirigent contre lui<sup>71</sup> ; le 31 mai 1792, des intrigants le diffament d'une manière « *atroce*<sup>72</sup> » ; le 2 avril 1753, il dote Carra d'une « *âme atroce*<sup>73</sup> », on l'entend, lors de son dernier discours à la Convention, le 8 thermidor, condamner la « *persécution atroce*<sup>74</sup> » dirigée contre Catherine Théot. S'il nous fatigue par ses perpétuelles références aux événements de l'histoire gréco-romaine, sachons que c'est alors, dans le langage politique, une pratique universelle, une sorte de rite où Desmoulins était champion. Mais Robespierre a moins d'excuses pour une rhétorique parfois ampoulée jusqu'aux abords de la caricature : « *O Patrie ! Quelle divinité tutélaire a donc pu t'arracher à l'abîme immense creusé pour t'engloutir* », lorsque « *tes enfants ingrats plongeaient dans ton sein leurs mains parricides*<sup>75</sup> ? » Ou encore : « *O Pétion ! [...] Viens sur les tombeaux de nos frères répandre nos larmes et nos armes ; enivrons-nous des plaisirs célestes de la vertu et mourons le lendemain, s'il le faut, sous les coups de nos communs ennemis*<sup>76</sup> ! » Ou ceci : « *Que les noms sacrés de l'égalité et de la patrie, sortis de tous les cœurs, poussés par toutes les bouches, fassent retentir l'air des plus délicieux de tous les concerts*<sup>77</sup> ! » Mais Danton le surpasse, et de beaucoup, nous aurons l'occasion de le constater ; quand par exemple il se dégage à l'esbroufe d'une situation délicate : « *Je me suis retranché dans la citadelle de la raison et j'en sortirai avec le canon de la vérité*<sup>78</sup>. » Lorsque Maximilien s'exerce à l'ironie on ne saurait affirmer qu'il y triomphe. Pétion l'a complètement lâché ; il a rejoint le camp adverse, et Robespierre s'efforce au rire. Dans sa *Lettre* du 21 décembre 1792, il assure ses lecteurs qu'il n'arrive pas à s'occuper de Pétion « *sans qu'une gaieté*, dit-il, *me saisisse* », et parce que Pétion consent à reconnaître, d'un air renchéri, que, s'il l'eût souhaité (mais bien loin de lui ce désir criminel !), le pouvoir suprême eût été « *à portée* » de sa main, Robespierre affecte l'extase : « *Bon Dieu ! Nous aurions donc eu un roi nommé Jérôme premier ! Quelle félicité !* » Et de multiplier les formules idoines ; « *Sire* », « *Votre Majesté*<sup>79</sup> »... L'effet comique n'est pas garanti. Mais Maximilien, le plus souvent, s'exprime avec rigueur et pertinence. Gensonné se croit spirituel en comparant les montagnards aux oies du Capitole. Il semble oublier que cette volaille eut le mérite de signaler « *l'approche des brigands* ». « *Allez, M. Gensonné, les oies du Capitole valent bien les crapauds des Marais*

*Pontins*<sup>80</sup>. » A Condorcet et à Rabaut Saint-Étienne, dans leur *Chronique de Paris*, tout est bon pour décrier Robespierre. Il a renoncé à son poste d'accusateur public ? Désertion ! Soit, répond Robespierre, le 25 avril 1792, mais « *comme on déserte le retranchement pour montrer à la brèche*<sup>81</sup> ». Bien vu, le « *sourire mécanique* » noté par Robespierre sur le visage de La Fayette en public<sup>82</sup>. Nous sommes en guerre, et le chef de corps La Fayette semble plus occupé de ses déplacements politiques que de ses responsabilités martiales, et Robespierre s'étonne que ce général fasse moins usage de « *chevaux de bataille que de chevaux de poste*<sup>83</sup> ». Et quand nous suivrons Robespierre pas à pas dans son travail de militant, nous aurons la chance de tomber sur des propos de lui aussi bien pensés que bien formulés ; quand ce ne serait que celui-ci : « *Le chef-d'œuvre de la politique des despotes est de s'emparer de la raison de l'homme pour la rendre complice de sa servitude*<sup>84</sup>. » Les traits de Pétion, « *épanouis par un rire éternel* », conviennent à merveille, dit-il, à celui de tous nos concitoyens « *dont la philosophie supporte le plus patiemment la misère d'autrui*<sup>85</sup> ». Que Maximilien ait su dominer ses timidités premières, nous en avons les preuves ; quand, le 5 septembre 1791, un tumulte organisé tente de lui faire quitter la tribune, il explose et ne recule pas devant l'agression nominative : « *Si, pour avoir le droit de se faire entendre dans cette assemblée, il faut attaquer les individus, je vous déclare donc que j'attaque M. Barnave et M. Lameth*<sup>86</sup>. » Narbonne est ministre de la Guerre quand Robespierre, le 10 février 1792, lui dédie cette insolence : « *Si j'avais été président du Corps législatif* » le jour où M. Narbonne s'est permis d'adopter je ne sais quel « *air* » d'aristocrate importuné pour répondre « *aux justes reproches de M. Albitte, j'aurais pris la liberté de rappeler au ministre qu'il était en présence de ses supérieurs et de ses juges*<sup>87</sup> ». Et nous le verrons s'en prendre de front, en janvier 1794, à Fabre d'Églantine, en juin à Bourdon de l'Oise, en juillet à Fouché. Mais il est capable de se montrer sans rancune pour le bien de la République. Ainsi quand, le 4 septembre 1793, aux Jacobins, il défend en ces termes Barère contre Royer : « *Barère m'attaqua personnellement dans un temps où tous mes ennemis unissaient leurs efforts contre moi ; mais je sais ne pas me souvenir des injustices particulières quand il s'agit du salut public*<sup>87</sup>. » Un effet scénique ? Oui, certainement ; mais la suite des faits prouvera que, tout en s'assurant l'avantage d'une attitude magnanime, Robespierre ne trompait point son auditoire.

Au nombre de nos remarques liminaires, il faut inscrire une tendance de Robespierre à l'exagération numérique. Dans le long texte qu'il rédige, en mars 1791, au nom des jacobins et à l'intention de toutes les filiales de la Société, on peut lire cette assertion follement gonflée : que le système électoral censitaire écartait du droit de vote les « *neuf dixièmes de la nation*<sup>89</sup> » — au vrai, un peu plus du tiers des citoyens. Infiniment probable que Robespierre grossit jusqu'à l'in vraisemblance le nombre des soldats qui ont été chassés de l'armée pour indiscipline ; il est certain que beaucoup d'officiers royalistes ne toléraient pas dans leur régiment la présence de « *patriotes* » dont « *le civisme déconcertait les projets des conspirateurs* », mais, que ces exclus « *qui errent maintenant sans ressources et sans paie à travers le pays* » soient « *plus de 50 000 peut-être*<sup>90</sup> », selon Robespierre le 10 juin 1791, ce chiffre est sûrement excessif. Onze mois plus tard, dans le premier numéro de son *Défenseur de la Constitution* (mai 1792), Robespierre abolira son prudent « *peut-être* » pour majorer à « *plus de 60 000* » — « *l'élite de l'armée* » en somme — le nombre de ces bannis dont « *les lumières et l'énergie étaient la terreur du despotisme*<sup>91</sup> ». Maximilien, ce jour-là battait un peu en retraite car, le 11 janvier aux Jacobins, il en avait compté « *100 000*<sup>92</sup> ». Et les victimes du 17 juillet 1791 ! Le 10 mai 1792, Robespierre reste dans le vague quant à l'ampleur du crime, laissant entendre néanmoins qu'il fut de belle taille ; penser, dit-il avec indignation, qu'on voudrait « *donner pour un héros celui [La Fayette] à qui tant de citoyens redemandent leur père, leur femme, leurs enfants* » massacrés au Champ-de-Mars<sup>93</sup> ! En juin 1792, pour la première fois, sous la plume de l'Incorruptible, un chiffre à ce sujet ; voici La Fayette coupable d'avoir fait périr, l'année précédente, devant l'autel de la Patrie, « *1 500 citoyens paisibles*<sup>94</sup> ». Le 20 octobre, retour au flou sinistre, avec cette simple allusion à la « *multitude des patriotes* » que « *La Fayette et ses complices* » ont « *égorgés* » en plein Paris, il y a quinze mois<sup>95</sup>. Puis le 13 mars 1793, une atténuation inexplicable ; les 1 500 de juin 1792 retombent soudain à « *500*<sup>96</sup> » ; mais Robespierre va se rattraper et battre son propre record dans les notes qu'il remet, fin mars 1794, à Saint-Just ; il ne lésine plus ; en cette affreuse journée, « *2 000 patriotes sans armes furent assassinés par les satellites de La Fayette*<sup>97</sup> \* ».

\* Doit-on mettre au compte des exagérations de Robespierre les 35 ou 40 millions dont il prétend que le roi dispose annuellement ? « *Au moins 35 millions* », dit d'abord Robespierre dans son manifeste jacobin de mars 1791 (R. O., VII, 171) ; puis, sans soulever de protestations, il parlera à l'Assemblée, le 1<sup>er</sup> septembre, des « *40 millions* » que coûtent à la nation « *l'entretien* » du roi et « *ses plaisirs* ». Il

Robespierre change d'avis — c'est son droit — selon les circonstances. Le régime républicain ne lui paraît pas indispensable en 1791, même après Varennes ; mais il s'y attachera, de manière définitive et ardente, à partir du 10 août. La liberté de la presse est pour lui, sous la Constituante, un dogme ; elle « *doit être entière et indéfinie [il veut dire illimitée], sinon, elle n'existe pas*<sup>98</sup> » ; une liberté poussée jusqu'à ses dernières conséquences, car, le 9 juillet 1791, Robespierre s'oppose (vainement d'ailleurs) à ce que soit interdite la vente des gravures « *licencieuses* », car ce serait, pour lui, un moyen détourné de porter atteinte au principe de la liberté d'expression. Mais Maximilien s'exprimera tout différemment, le 6 mars 1793 : « *Quelle est l'arme la plus redoutable de l'intrigue ? C'est la permission de publier les écrits les plus virulents*<sup>99</sup>. » Au lendemain du 31 mai, disparaissent — leurs presses ont été saccagées — les deux principales feuilles girondines, *le Patriote* et *la Chronique*, et, le 6 juin, Robespierre demande à la Convention de « *prendre les mesures les plus sévères pour arrêter les journalistes infidèles qui sont les plus dangereux ennemis de la liberté*<sup>100</sup> ». Parce que la droite, derrière Buzot, réclame, en décembre 1792, le bannissement de « *tous les Capet* », Robespierre combat cette proposition (en particulier dans sa *Lettre* du 28 décembre), et c'est lui-même, un mois plus tard, qui poussera la Montagne à la reprendre \*. « *La plus fatale de toutes les mesures, s'écriait Maximilien le 1<sup>er</sup> avril 1793, serait de violer la représentation nationale*<sup>101</sup> », et il applaudira à cela même, les 31 mai et 2 juin.

Maximilien n'est pas toujours ajustable à lui-même dans ses argumentations. En janvier 1793, pour refuser aux girondins la consultation du peuple sur la mise à mort, ou non, de Louis XVI, il soutient qu'invoquer, à ce propos, « *la souveraineté du peuple* » n'est qu'une « *ruse de fripons* », que les partisans de cette démarche passent « *les bornes de la démagogie la plus outrée* », qu'ils cherchent à rompre cette « *tranquillité* » dont le peuple s'obstine à prouver qu'elle est son vœu et son choix, que c'est l'inviter, ce bon peuple, à « *désertier son atelier, ses chaumières, ses champs pour fréquenter le*

répétera ce chiffre le 10 février 1792. Officiellement, la « *liste civile* » du souverain était de 25 millions. Mais il convient d'y ajouter un surplus de 7 ou 8 millions constitué par le « *revenu des parcs, domaines, forêts et maisons de plaisance* » dont Louis XVI conservait la propriété. S'ajoutaient encore à ces sommes les 4 millions du « *douaire* » assuré à la reine.

\* Le secret de l'affaire concernait le sort de Philippe Égalité.

*forum de chaque canton converti en cour judiciaire*<sup>102</sup> ». C'est la condamnation la plus rigoureuse qu'on puisse rêver de la démocratie directe selon J.-J. Rousseau, et le refus de tout référendum, alors que Robespierre en personne, le 13 juillet 1791, voulait que fût sollicité l'avis des citoyens sur le sort du roi après sa scandaleuse tentative de fuite. Également inconciliables, antinomiques, deux prises de position adoptées par Maximilien à trois mois de distance en 1793. Le 23 novembre 1793, il avoue son épouvante à la seule idée d'indiscrétions que pourraient commettre des gouvernants, mettant ainsi en péril le salut de l'État ; quant à moi, dit-il, « à Dieu ne plaise que je veuille jamais divulguer ce qui se passe au Comité de salut public<sup>103</sup> ». Or qu'avait-il fait d'autre quand, le soir du 11 août, à la tribune des Jacobins, il révélait la stupeur qui était la sienne en constatant qu'à la tête du pays, au sein même du CSP, ont lieu « des choses qu'il n'aurait jamais osé soupçonner » ; des « traîtres » (sic) sont là au travail « contre les intérêts de la patrie<sup>104</sup> ».

Encore, de sa part, une inconséquence, et majeure. Tel jour, Robespierre formule un avertissement dont il oublie tout trois mois plus tard. Le 7 février 1794, aux Jacobins, il donne au nommé Brichet, qui s'est livré à des dénonciations imprécises, une leçon de sagesse élémentaire : « Quand on demande vengeance contre des représentants qu'on ne désigne pas, toute la Convention se croit menacée<sup>105</sup> ». Une folie, qui peut coûter cher. Est-il besoin que j'indique la suite ? Tout lecteur aura déjà sauté, en esprit, à la séance du 8 thermidor où Robespierre, sommé de faire connaître, par leurs noms, les « intriguants » qu'il tient pour responsables des malheurs de la République, se dérobe\*. Toujours au chapitre des procédés occasionnels et regrettables de l'Incorruptible : l'excès verbal est flagrant quand il traite les « indulgents » d' « anthropophages<sup>106</sup> » ; le vocabulaire empiète là sur sa pensée. Mais il s'aventure, aussi, à des affirmations mal étayées, soit quand il accuse La Fayette d'avoir, en octobre 1789 (mais il n'invente cette inculpation que trois ans plus tard), fait assassiner le boulanger François<sup>107</sup>, soit quand, après les troubles (sans gravité) du 25 février 1793 et le pillage de quelques épiceries, afin de pouvoir attribuer ces désordres aux contre-révolutionnaires, il soutient que « les boutiques des patriotes ont obtenu la préférence » de la part des ravageurs<sup>108</sup> ; mais les *Révolutions de Paris*, où l'on n'est pas « du côté droit », signalent précisément que « certaines épiceries » bien connues pour être « jacobines » ont été épargnées.

\* Il s'était déjà, le 12 juin, après un « nommez-les », esquivé, annonçant qu'il désignerait plus tard, et « quand il faudra », ces malfaiteurs criminels (R. O., X, 494).

Robespierre menteur ? C'est un gros mot. Mais je crains qu'il ne soit inévitable dans la question des paroles prononcées par Maximilien, à la Commune, le 2 septembre 1792, c'est-à-dire le jour même où vont commencer les horribles « massacres ». Nous verrons l'incident en détail quand la chronologie nous y conduira. Autre glissade, plus vénielle que cette dernière, de Robespierre hors du strict respect de la vérité. Le 12 juin 1794, Maximilien fait, à l'Assemblée, une déclaration que les circonstances rendent particulièrement importante. Il s'agit des représentants en mission qui ont été rappelés à Paris ; et Robespierre affirme, comme un fait qui ne saurait être mis en doute, que ces rappels, dont certains lui sont personnellement attribués, n'ont jamais eu « rien d'injurieux » pour aucun des intéressés. Allons donc ! Et Carrier, que, deux fois, coup sur coup, Julien de Toulouse, agent secret de Robespierre, lui a désigné comme un administrateur désastreux ; et Javogues, dont la frénésie antireligieuse a exigé le remplacement ; et Fouché ? Encore un détail du même ordre, le 26 juillet 1794, à propos du « Bureau de police générale » dont le CSG ne lui avait pas pardonné la création, Robespierre dira d'un ton paisible : « J'ai été chargé momentanément, en l'absence d'un collègue, de surveiller » ce bureau ; « ma courte gestion s'est bornée à provoquer une trentaine d'arrêtés soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la liberté », ce qui conduira Gérard Walter — si peu malveillant à l'égard de Maximilien — à faire observer, tout de même, qu'à cette occasion Robespierre s'est exprimé avec « une modestie exagérée<sup>109</sup> ». D'une part, il a consacré beaucoup de temps, beaucoup d'heures, beaucoup d'application à ce travail de police qu'en l'absence de Saint-Just il a pratiquement dirigé seul pendant plus de soixante jours ; d'autre part, en ce qui concerne les « arrêtés » qu'il a provoqués, la manière dont il présente les choses, le 8 thermidor, est peu véridique, car l'examen auquel G. Walter a minutieusement procédé ne révèle aucun cas, pas un seul, où Robespierre aurait décidé d'une mise en liberté.

Un fait qui compte beaucoup — réellement beaucoup — à l'actif de ce Maximilien dont nous essayons de nous faire, de loin, une première idée sommaire : c'est l'attachement que lui porte un petit groupe d'hommes à la Couthon, à la Renaudin, à la Payan, à la Coffinhal, et au premier rang desquels se détachent deux conventionnels dont l'un surtout le connaissait de près ; je veux parler de Saint-Just et de Lebas.

Je suis persuadé, en dépit d'une légende tenace et dont je n'aperçois aucun fondement\*, que Saint-Just voua à Robespierre une admiration profonde, une fidélité sans faille. Jamais à mon sens il ne reniera ce qu'il lui avait écrit dans un élan passionné, dès 1790. Mais je parle ici particulièrement de Lebas. Lebas entra dans la famille Duplay par son mariage en août 1793. Fin d'une de ses lettres écrites à sa femme, depuis « les armées » : « *Embrasse toute la famille, et Robespierre est du nombre.* » On sait — mais les historiens ont-ils réfléchi à ce que signifiait, à ce que révélait ce geste ? — on sait que, le 9 Thermidor, quand l'Assemblée saisie par une tornade de haines, de peurs et de vengeances, vota l'arrestation de Robespierre, on vit Lebas se dresser et crier : « *Alors, moi aussi ! moi aussi !* » Ses collègues se cramponnaient à lui pour qu'il se rassît et se tût. Il se débattait. Une manche de son vêtement fut arrachée. Il y tenait tant que ça, à la guillotine ? C'est bon, d'accord ; un de moins à liquider, sur-le-champ, de la bande « robespierriste ». Lebas sacrifiait ainsi à Robespierre et sa toute jeune femme et son petit enfant, né le 17 juin 1794 (il y a six semaines) et accueilli au foyer avec un tel bonheur.

Que Robespierre ait suscité pareille tendresse virile, il me semble qu'il y a là un sérieux détail en sa faveur. La preuve qu'à le bien connaître, on ne pouvait pas s'empêcher de l'aimer. Il n'aurait jamais regardé dans les yeux un interlocuteur ? Vous le voyez vraiment ainsi devant Lebas, devant les Duplay ?

\* Cf. à ce sujet tout le premier chapitre du livre XIX de Michelet, et déjà au livre IX, ch. 5, ceci : dès novembre 1792, « *on pouvait comprendre* » que Saint-Just, « *un jour peut-être* », serait pour Robespierre « *un dangereux concurrent. Et cela fut arrivé sans le coup de Thermidor* » (M., I, 74). Je vois mal sur quoi s'appuie Michelet pour s'autoriser une aussi ferme prophétie.

## Robespierre aux États généraux et à la Constituante

Selon P. Gaxotte, dans sa *Révolution française* (1929) — un texte sommaire et principalement polémique, mais qui n'en connut pas moins un durable succès commercial\* —, l'état économique de la France, en 1789, n'avait rien de cruel ; cet écrivain de bon ton offrait à ses lecteurs une image agréable des sujets de Louis XVI ; au vrai, disait-il, « l'ensemble était cossu<sup>1</sup> ». En revanche, un homme politique que l'on ferait difficilement passer pour subversif, Edgar Faure, au terme d'une étude sérieuse sur l'état de la France lorsque Turgot se mit à l'œuvre, croyait pouvoir conclure que si, au xviii<sup>e</sup> siècle, la « *richesse nationale* » s'était accrue, une de ses conséquences avait été de rendre « *les pauvres plus pauvres*<sup>2</sup> ». Le prix des denrées avait augmenté d'environ 60 % depuis 1730, mais les salaires s'étaient élevés de 20 %, tout au plus. Les choses sont assez claires aujourd'hui, au moins sur un point. Comme l'écrivait Barnave, un réaliste, un « client » de ces Perier, déjà fort riches et qui feront, en politique, une grande carrière : « *Une nouvelle distribution de la propriété prépare une nouvelle distribution du pouvoir* » ; la grande bourgeoisie d'affaires, classe neuve, entend se substituer à l'aristocratie dans la gestion du pays. Pour une large part, le « mouvement de 89 » est une bagarre de possédants, une rixe de nantis, sur le dos de l'immuable cariatide populaire. Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, a codifié le système dont la structure doit rester la même, quelles que soient l'origine et la dénomination des maîtres ; ce qu'il admire dans la Chine, vue par lui, c'est le type même de l'Etat rationnellement organisé, c'est-à-dire où « *le petit nombre fait travailler le grand nombre, est nourri par lui et le gouverne*<sup>3</sup> ».

En complet désaccord avec les saines conceptions sur lesquelles, en dépit de leurs boussulades, s'entendaient tous ceux qui s'intitulaient eux-mêmes « *les honnêtes gens* » — autrement dit les « gens de bien »,

\* En 1939, l'ouvrage en était à sa cent quinzième « édition ». C'est le même Gaxotte qui prend Robespierre pour un prémarxiste et qui intitule son chapitre XII : « La Terreur communiste ».

ceux qui ont du bien ; autrement dit, les possédants — en face, et dans une opposition déterminée, non pas les amis de l'Encyclopédie (qu'en plein contresens Gaxotte voyait « égalitaires<sup>4</sup> »), mais, avec pas mal de curés de campagne, un petit nombre de clairvoyants comme ce jeune Derobespierre disciple enthousiaste du « citoyen de Genève ». Dans une *Dédicace aux Mânes de J.-J. Rousseau*, il dira sa reconnaissance à celui qui lui a ouvert les yeux sur « les grands principes de l'ordre social<sup>5</sup> ». Maximilien avait vingt ans quand il rencontra, un instant, Jean-Jacques à Ermenonville, peu de temps avant sa mort. Il en a vingt-huit quand, s'adressant à une femme dont le nom nous échappe, il parle de ce « sentiment profond et douloureux » qu'il éprouve devant « l'injustice » ; « la cause des malheureux » lui tient à cœur<sup>6</sup>. En écho, quatre ans plus tard, dans sa *Lettre à M. de Beaumetz*, la référence aux « droits sacrés de l'infortune ». Une clé pour toute l'action politique de Robespierre, le texte que, candidat aux États généraux, il adressa aux électeurs de l'Artois ; un texte qui va droit au nœud central du problème ; il faut, dit-il, que disparaissent ces « usurpateurs » dont le triste rôle, l'affreux métier, est d'« exploiter autant qu'ils le peuvent l'état d'indignité et d'avilissement dans lequel vit un peuple absorbé tout entier par les soins qu'exige la conservation de son existence », c'est-à-dire uniquement occupé à survivre, et que sa condition d'esclave rend « incapable de réfléchir aux causes de sa misère et aux droits que la nature lui a donnés ». Ce que veut le Robespierre de 1789, c'est se battre contre l'oppression, faire que les asservis prennent conscience du système dont ils sont les victimes, qu'ils cessent d'être aveugles et courbés, qu'ils relèvent la tête, qu'ils sachent que leur misère n'est pas le fruit de la fatalité, mais l'effet d'un désordre dont les bénéficiaires sont aussi les responsables. Telle est la volonté que Robespierre entend mettre au service d'un peuple (dira Lamartine) « éternellement trahi, éternellement opprimé<sup>7</sup> ».

Élu le 26 avril 1789 représentant du Tiers aux États généraux, Robespierre n'a pu, certainement, que participer avec joie au « serment du Jeu de Paume », le 20 juin, applaudir au recul du roi le 27 et à la décision prise par l'Assemblée, le 9 juillet, de se proclamer Constituante. Il aura salué l'insurrection victorieuse du 14 juillet, mais il ne semble pas s'être mêlé, ce jour-là, à la foule soulevée, pas plus qu'il ne le fera le 10 août 1792. Nous n'avons malheureusement aucun texte de lui, pas même une seule lettre, où passerait un reflet de ces événements. Nous savons seulement qu'il a été désigné par ses collègues pour faire partie de la délégation qui accompagnera, de Versailles à Paris, Louis XVI honorant de sa visite les hommes

nouveaux de l'Hôtel de Ville. Robespierre, qu'on accusera plus tard d'une défiance presque morbide à l'égard des aristocrates, mettra, au vrai, beaucoup de temps à cesser d'être dupe des conservateurs sociaux déguisés en progressistes politiques. Dans une lettre du 23 juillet 1789 à son ami Buissart, d'Arras, il se félicite de cette « milice », créée dès le 13 juillet, qui s'appellera « garde nationale » mais qu'il nomme encore bonnement « garde bourgeoise » et dont il estime qu'elle constitue le « véritable moyen d'affermir la paix publique » ; ces bataillons-là remplacent avantageusement « la présence des troupes », des troupes de ligne indésirables dans Paris depuis l'intervention du « Royal allemand », le 12. Robespierre nous surprend, dans cette lettre du 23 juillet, tant il s'est visiblement laissé effrayer par la propagande des La Fayette et des Bailly où l'ardeur réformatrice du langage couvre l'effroi qu'inspirent les nécessiteux. Maximilien constate sans complexe que cette milice opportune est « composée en grande partie de notables », et qu'elle « envoie des détachements dans les endroits où l'on craint quelques émeutes<sup>8</sup> ». Cependant, les *Nouvelles de Versailles*, dans leur numéro du 24 juillet, contiennent une indication que la lettre à Buissart rend inattendue : le marquis de Lally-Tollendal ayant insisté, une fois de plus, le 20 juillet, pour que l'accès aux « gardes bourgeoises » soit strictement réservé aux seuls citoyens « incapables de nuire » à l'ordre établi, « M. de Robespierre » a pris la parole contre cette motion dont les *Nouvelles* observaient avec ironie qu'il était « l'éternel antagoniste<sup>9</sup> ».

Assez vite, semble-t-il, Maximilien, à l'Assemblée nationale, prit figure d'irrespectueux. C'est ainsi que, le 27 juillet, des « clameurs » s'élèvent contre lui. Le duc de Liancourt préside ; Robespierre est à la tribune, parlant en faveur du secret de la correspondance. Liancourt l'interrompt. A quoi Maximilien répond, sarcastique, que la noblesse « ne paraît point accoutumée à voir un avocat réprimander un duc<sup>10</sup> » et qu'à cet égard il faudra qu'elle se fasse une raison. Quant à l'admission des pauvres dans la garde nationale, Robespierre s'y acharne, et cette question précisément est une de celles qui le conduiront à rompre avec Mirabeau. Nous n'avons de lui aucun commentaire sur la nuit du 4 août. Il dut se réjouir de voir disparaître et la dîme et les corvées, et il est probable qu'il ne perçut pas tout de suite la ruse dissimulée dans le « rachat » des droits féodaux. L'énorme duperie n'apparaîtra au grand jour que le 3 mai 1790 lorsque la Constituante décrètera que, pour être définitivement dispensé des « redevances seigneuriales », l'intéressé devra payer une somme équivalente à « vingt fois la valeur annuelle » de ces « droits » ; aucun rachat collectif n'était autorisé. Ce n'est qu'après la chute des

girondins, en 1793, que sera supprimée cette disposition légale créant en fait l'impossibilité.

Encore du tapage contre Robespierre, le 28 août. Il n'était pourtant question que de la « discipline des séances », mais Robespierre fut « violemment interrompu<sup>11</sup> ». L'affaire du veto royal occupe l'Assemblée les 7 et 11 septembre (« grand tumulte », dit la presse, le 7<sup>12</sup>). Le veto « suspensif » — un moindre mal — est adopté, le 11, par 673 voix contre 325. Robespierre ne se borne pas à protester oralement ; il fait imprimer, vers la mi-septembre, un texte intitulé : *Dire de M. de Robespierre à l'Assemblée nationale contre le veto royal, soit absolu, soit suspensif* ; on y peut lire cette sentence : qui prétend « qu'un homme a le droit de s'opposer à la loi » soutient ainsi « que la volonté d'un seul est au-dessus de la volonté de tous », et que « l'homme établi par la nation pour faire exécuter les volontés de la nation a le droit de contrarier et d'enchaîner » ces volontés. Robespierre tient le veto, comme tel, pour « un monstre inconcevable<sup>13</sup> ». Et c'est dans la même brochure que Maximilien prend position sur le droit de suffrage qu'aucune considération financière, à son sens, ne saurait limiter. « Composez, dit-il expressément, votre corps législatif suivant les règles éternelles de la justice et de l'humanité ; appelez-y tous les citoyens sans autre distinction que celle des vertus et des talents<sup>14</sup>. » L'aristocratie qui, ces derniers temps, a joué la comédie d'un effacement volontaire, rendons-nous bien compte, déclare Robespierre, qu'elle « vit encore au milieu de nous ; déjà pleine d'une confiance nouvelle, elle relève cent mille têtes menaçantes<sup>15</sup> ».

Il déplaît décidément beaucoup aux sages de l'Assemblée, cet avocaillon d'Arras toujours aux aguets, révolutionnaire sans mesure. Il a déjà, le 12 septembre, proposé que l'Assemblée législative prévue dans la Constitution ait son existence limitée à une seule année et qu'aucun de ses membres ne soit immédiatement rééligible. Lors des deux sombres journées d'octobre où la famille royale, arrachée de Versailles, devient la proie de Paris, Robespierre s'est prononcé avec vigueur — et l'on n'a pas osé y mettre obstacle — pour l'accueil, à la barre de l'Assemblée, de ce Maillard assez terrifiant et que la plupart des députés ont en horreur. Une vengeance est exercée, deux jours plus tard, contre Robespierre complice de la tourbe. Le prétexte est une formule proposée par lui pour l'acte de promulgation royale des lois ; on a trouvé, pour le faire taire, l'arme de la dérision et du gros rire offensif. Le *Journal de Versailles* note avec satisfaction que l'orateur, abasourdi par cette hilarité rageuse, « n'a pas continué son discours ». Brissot, qui a déjà, à cette date, lancé son *Patriote français*, signale, avec une pointe d'amusement, semble-t-il, que

Robespierre aurait souhaité « développer ses motifs, mais qu'on l'en a dispensé<sup>16</sup> ». Le 21 octobre, délibération de première importance. Un boulanger a été pendu, la veille, par des faubouriens faméliques qui l'accusaient de leur mentir en prétendant n'avoir plus rien à vendre, alors qu'il avait des réserves cachées, destinées aux clients riches. L'affaire paraît si dangereuse pour la Propriété que La Fayette et Bailly réclament, et obtiennent, de l'Assemblée qu'elle vote le recours, en cas d'urgence, à la « loi martiale », ce qui comporte réquisition de « la troupe », autorisée, si ses sommations restent sans effet, à ouvrir le feu sur la foule. Mirabeau et Barnave approuvent. *Le Patriote français* aussi. Robespierre a fait au projet une opposition résolue mais vaine. Il s'est écrié : résumons votre pensée : « Si le peuple s'attroupe parce qu'il meurt de faim, il faut l'égorger<sup>17</sup>. » La loi martiale n'aura d'application que deux ans plus tard, le 17 juillet 1791, mais en grand style et toutes sommations négligées.

La déclaration solennelle des « Droits de l'Homme », votée le 26 août, s'ouvrait sur cet article : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Or, à l'instigation de Sieyès, une loi est à l'étude qui, reconnaissant à tous les Français la qualité de « citoyens » — plus de « sujets » ; des citoyens, des hommes, libres —, créera toutefois une catégorie de « citoyens non citoyens\* » ; car, sur 7 millions de Français, en âge de voter, 4 millions seulement seront dits « actifs », c'est-à-dire admis au scrutin. Les autres, réputés égaux pour rire, n'auront, dans l'ordre de la liberté, qu'à obéir aux décisions prises par les « actifs ». Sur quelle base, la discrimination ? La réponse va de soi : aisance, ou pauvreté. L'aisance assure le droit de vote ; la pauvreté l'interdit. Ne peut voter quiconque n'est pas assujéti à une « imposition fiscale » représentant le prix de trois journées de travail. Le coup de l'exclusion, de la proscription des pauvres, Sieyès le justifie par ce langage de bon sens : participent à l'élaboration des lois « ceux-là seuls qui contribuent à l'établissement public » et qui, explique-t-il, « sont comme les vrais actionnaires de la grande entreprise nationale ». Cet idiome de boursier plaît aux amis de l'ordre, mais séduit mal Robespierre. La séance du 22 octobre, à la Constituante, a été marquée par une protestation très vive de l'abbé Grégoire (inaugurant là une carrière, aux yeux de beaucoup, déplorable, scandaleuse) et par un incident dont le *Journal de Paris* rendra compte d'une manière si candidement cynique qu'il serait dommage de passer sous silence un détail à ce point éloquent. Robespierre, qui voulait appuyer Grégoire, ouvrait son intervention sur un constat

\* La trouvaille est de Michelet (M., I, 485).

directement déduit de la *Déclaration des Droits de l'Homme* : « Tous les citoyens, disait-il, quels qu'ils soient, ont le droit de prétendre à tous les degrés de la représentation. » Le *Courrier national* rappelle qu'aussitôt des « cris » s'élevèrent « d'une partie de l'Assemblée », si nombreux, si bruyants qu'ils ont « forcé M. Robespierre à se taire » ; mais le *Journal de Paris* est d'une limpidité exemplaire : « On a vu promptement qu'il allait parler pour les pauvres qui, n'ayant rien, ne peuvent rien » ; en conséquence, « on lui a coupé la parole<sup>18</sup> ». Le 29 octobre, la Constituante complétera les précautions auxquelles tient extrêmement sa majorité en posant pour condition à l'éligibilité le paiement d'une contribution au moins égale à « un marc d'argent » — c'est-à-dire 54 livres —, et, en même temps, la possession d'une « propriété foncière ». Ainsi, comme l'observe très bien Michelet<sup>19</sup>, l'ordre est intimé aux électeurs (déjà eux-mêmes triés selon leurs ressources) : pour membres de la future Assemblée législative, « vous ne choisirez que des riches ».

Entre le printemps et l'automne de 1789, Robespierre a progressé dans son discernement. Il comprend clairement ce qui s'accomplit dans cette Révolution qu'il ne voyait pas, hier, telle qu'elle se présente de plus en plus distinctement aujourd'hui, et au début de novembre\* il confie à Buissart : l'objet et le résultat du mouvement révolutionnaire ne sauraient être d'« élever l'aristocratie des riches sur les ruines de l'aristocratie féodale\*\* ».

Dans l'histoire ordinaire de la Révolution, et pour les images d'Épinal, l'année 1790 est celle — heureuse, émouvante — de la Fédération (14 juillet 1790) ; pour un regard plus attentif, celle, aussi, du 31 août, à Nancy ; abominable épisode dont le retentissement ira loin.

Parce que Paris est tranquille, l'historien pressé oublie les agitations rurales dont furent le théâtre divers lieux du Quercy, du Rouergue, du Périgord et de la Basse-Bretagne. On en parle pourtant à l'Assemblée, le 9 février 1790, et l'abbé Maury, qui ne plaisantait pas avec la protection de la propriété, suggère un recours urgent à la loi martiale ; il conseillait même une anticipation : pourquoi attendre que les municipalités se réunissent, délibèrent et finissent par demander une

\* Robespierre n'a pas daté sa lettre, mais le destinataire a noté : « reçu le 9 novembre 1789 » ; cf. Robespierre, *Correspondance*, I, 57.

\*\* Ces mots étaient empruntés à Grégoire, qui les avait employés dans son intervention du 22 octobre à la tribune.

entrée de la « ligne » en action ? Les régiments casernés le plus près des points chauds, que la loi désormais autorise leur chefs à les faire « marcher », avant même le moindre méfait, « sur les brigands attroupés » ; il suffit que la racaille s'amasse pour qu'il soit opportun de la disperser à coups de fusil. Robespierre, qui se spécialise dans une partialité systématique en faveur des mauvaises gens, parle en sens contraire ; il conjure l'Assemblée d'écarter le projet Maury et c'est une tout autre politique qu'il préconise. Qui sont-ils, en vérité, ces hommes que Maury qualifie tout de suite de « brigands » parce qu'ils s'assemblent ? Êtes-vous sûrs qu'ils n'ont pas des motifs d'agir qui méritent considération ? Il y a mieux à faire, avec les journaliers en colère (car ce sont eux qui remuent), qu'à leur octroyer des feux de salve. Pour que le peuple garde son calme, dit Robespierre, « le meilleur moyen est d'être juste à son égard<sup>20</sup> ». Dans ses *Révolutions de France et de Brabant* (n° 35, 22 février 1790), Camille Desmoulin s'adresse publiquement à son ami : Maximilien\* (« O mon cher Robespierre »), et la notoriété de Camille fait de cette apostrophe une sorte de première consécration du député d'Arras ; Desmoulin honore en sa personne « un des plus fermes remparts de la liberté naissante ». Le 23 février, Robespierre s'oppose avec énergie à l'idée qui se répand d'utiliser la loi martiale pour contraindre les récalcitrants à payer leurs impôts.

Le 4 mars, il observe qu'en bien des cas, profitant d'une funeste ordonnance de 1669, les châtelains se sont adjudgé le tiers des biens communaux. « Le droit du plus fort » ne saurait « jamais fonder un titre de propriété ». L'Assemblée veut bien le suivre pour interdire toute nouvelle usurpation de cette nature ; mais ce qui est fait est fait ; on ne reviendra pas sur le passé. Le 26 mars, évoquant la « contribution patriotique » votée le 6 octobre 1789 (elle devait correspondre, pour chacun, au quart de ses revenus et n'avait, on le pense bien, donné qu'un résultat dérisoire), Robespierre réclame de l'Assemblée qu'elle se décide à « porter un regard sévère sur les prodigalités ruineuses qui se perpétuent » avec « les traitements scandaleux que l'on continue de faire à ces hommes que l'on appelle « grands seigneurs » ». Trois jours plus tard, ce sont les ministres qu'il dénonce, personnages choisis par le roi, qui ne devraient être que des commissaires au service de la nation, tous, d'ailleurs, de haut lignage et qui n'ont d'autre souci que de faire obstacle aux mesures bienfaisantes pour la collectivité ; « ils n'ont pas réussi par des attaques ouvertes ; ils

\* Ils se sont, naguère, trouvés ensemble à Louis-le-Grand, mais, en raison de leur différence d'âge, dans des classes différentes.



changent de conduite et cherchent à miner sourdement notre ouvrage<sup>21</sup> » ; Robespierre est en passe de se constituer, à l'Assemblée et dans l'opinion, un solide et croissant capital de haines. Le *Mercur de France* du 6 mars ne dédaigne pas quelque humour pour renseigner ses lecteurs sur la méthode qu'emploie la majorité raisonnable de la Constituante pour couper court aux bavardages d'un homme qui devient fastidieux : à l'appui de sa thèse, Robespierre « *promettait les plus terribles vérités ; elles étaient sur ses lèvres, mais l'Assemblée les y laissa en refusant de l'entendre davantage* ». Les *Annales patriotiques* du 1<sup>er</sup> avril signalent que, l'avant-veille 30 mars, sur l'exécution des jugements prévôtiaux, Robespierre « *a eu peine à se faire entendre à travers les cris*<sup>22</sup> ». De la même feuille, 8 avril : « *M. Robespierre apparut à la tribune, et, avant qu'il eût fait connaître sa position, des voix tumultueuses ont demandé que la discussion fût fermée*<sup>23</sup>. » Le *Journal des débats* relate la séance du 13 avril, sur les affaires religieuses : « *M. de Robespierre était sur le point de parler lorsqu'on a demandé d'aller aux voix*<sup>24</sup>. » Compensation inattendue, et dont Maximilien a fait part, non sans fierté, le 1<sup>er</sup> avril à son ami Buissart ; la « *Société des Amis de la Constitution* » — lisons : les Jacobins — vient de l'élever à sa présidence ; une « *sainte ligue* » dit Robespierre, et qui se renforce de jour en jour pour la sauvegarde « *de la liberté et de la patrie* ». Présidence éphémère (c'est le règlement) et qui sera vite, par certains, déplorée. A propos du droit de chasse et de ceux que la loi baptise « *vagabonds* » pour les en exclure, Maximilien craint (22 avril) que cette dénomination ne serve trop aisément à disqualifier « *des personnes pauvres et non protégées*<sup>25</sup> ». Le 28, s'agissant des conseils de guerre, il revendique — on imagine les haut-le-corps ! — le droit, pour les soldats, d'entrer « *pour moitié* » dans ces organismes disciplinaires<sup>26</sup>. Du 18 au 22 mai, l'Assemblée étudie l'engagement éventuel du pays dans une guerre. A qui doit appartenir une aussi grave décision ? Pas de problème, selon Robespierre : « *Le pouvoir exécutif ne pourra déclarer la guerre [...] que du consentement du Corps législatif* » ; le roi, selon Maximilien, « *sera toujours tenté de déclarer la guerre pour augmenter ses prérogatives* » ; ce « *bon plaisir* » n'est plus de mise. La majorité, pour une fois, donne raison à Robespierre.

A l'occasion d'un débat concernant la rémunération des évêques, Robespierre s'enhardit, le 16 juin, sur la réalité sociale, à des propos qui demeureront inscrits, n'en doutons pas, dans bien des mémoires, et l'on ne s'étonnera pas de la disjonction qui s'opérera, dès le milieu de l'année suivante, entre jacobins « *honnêtes gens* » et un individu de cette espèce. Robespierre a osé dire : « *Une classe nombreuse*

*mourant de faim ou ne subsistant que par la pitié de particuliers opulents [en principe les évêques], tel est le scandale et le crime des sociétés corrompues*<sup>27</sup> ». La fête de la Fédération fait balbutier d'enivrement Michelet. Quelle immense « *communion* » fraternelle de tous les citoyens, riches et pauvres, travaillant de leurs mains au Champs-de-Mars pour préparer la solennité<sup>28</sup> ! N'a-t-on pas vu, racontera Sébastien Mercier, d'authentiques femmes du monde « *voiturer des brouettes* », et M. Sieyès avec M. de Beauharnais attelés ensemble à une charrette<sup>29</sup> ? Adorable journée, autour de cet autel de la Patrie, hexagonal, trente mètres de haut, des escaliers géants, et ces 200 prêtres ceinturés de tricolore concélébrant la messe avec, à leur tête, le plus distingué des prélats, cet ange de piété nommé Talleyrand. Le temps était exécration ; on n'a fait qu'en rire. Les cœurs battaient si bien à l'unisson qu'on dansait sous les averses. Je ne sais trop ce que Robespierre en a vraiment pensé. Nous n'avons de lui aucun commentaire sur le 14 juillet 1790 ; il se peut qu'il ait partagé le sentiment dont Loustalot ne fait pas mystère, dans les *Révolutions de Paris* (n° 53), sur l'affligeante simplicité d'un « *peuple d'idolâtres* » qui n'ont d'yeux, « *dans cette fête, que pour M. de La Fayette* » et — mais après lui — « *pour le roi* ». Je vois mal Robespierre ébloui par le général en chef de la garde nationale, paradant, tout azur et or, sur son cheval blanc. Gérard Walter, présentateur et commentateur de l'*Histoire* de Michelet, note que ce dernier « *s'obstine à ignorer* » que l'on a convié, ce jour-là, le peuple « *à une fête qui n'était pas la sienne*<sup>30</sup> ». Les gardes nationaux, partout, à travers toute la France, revêtent peu à peu, par une épuration naturelle, l'aspect qui correspond à leur raison d'être : la milice de ceux qui sont résolus à défendre, l'arme à la main, leurs biens que pourrait envier la convoitise des miséreux. Marat, lui, en a pris rapidement conscience, et son *Ami du Peuple*, le 18 juillet, a dit l'évidente vérité : Unité nationale ? Mais, non, « *on a divisé la nation* ».

Les journaux continuent à nous éclairer sur l'impatience avec laquelle la partie saine de l'Assemblée — c'est-à-dire à peu près son unanimité — tolère de moins en moins les interventions de Robes-

\* Une curieuse lettre de Lameth (Charles) en date du 3 juillet 1790 — lettre confidentielle — révèle que le « président » élu le 31 mars a certainement, depuis, beaucoup déçu. Charles de Lameth parle de lui avec irritation et mépris et le tient pour un imbécile tout juste bon pour « *suivre les instructions qu'on lui donne* » mais qui « *veut toujours y ajouter du sien* ». Lameth déplore la « *fortune cruelle* » qui nous force, dit-il (mais pourquoi ?), à « *employer de pareilles gens* » (cf. R. O., VI, 441).

pierre. Sur une affaire franco-suisse\* (prélude, dont personne ne se doute, à la tragédie nancéenne du mois d'août), Robespierre, dit le *Mercure de France* du 10 juillet 1790, a « lutté inutilement contre le brouhaha universel<sup>31</sup> ». A propos d'une délégation américaine admise à la barre, selon le même *Mercure* du 17 juillet, des protestations « immodérées » ont éclaté contre Maximilien; le président de la Constituante a dû « prier l'orateur de mettre fin à sa harangue dont personne ne voulait », et l'*Ami du Roi* constate avec bonheur que, « pour la première fois, les deux côtés [de l'Assemblée] se sont accordés pour huer » l'insupportable personnage<sup>32</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril, au sujet d'une messe pour le repos de l'âme des morts glorieux du 14 juillet 1789, le *Journal des États généraux* contient cette indication qui n'étonnera plus personne : « M. de Robespierre s'est présenté à la tribune, mais l'Assemblée a décrété qu'il ne serait pas entendu et qu'elle prendrait l'ordre du jour<sup>33</sup>. » Maximilien prétend, le 19 août, donner son avis sur le Code pénal de la Marine; il a le front de réclamer, pour les officiers, le cas échéant, les mêmes châtiments corporels que pour les simples matelots. La *Gazette de Paris* relate, en deux mots, que l'amendement proposé par ce « député populomane » a été écarté net « par la question préalable<sup>34</sup> ».

Le dernier jour d'août 1790, des horreurs ensanglantent Nancy. On parlait beaucoup, depuis l'été 89, de cas d'indiscipline dans l'armée et de soldats chassés pour manquements à l'obéissance : ces coupables devaient être porteurs, en tout temps, d'un « cartouche jaune », pièce infamante attestant leur indignité. Sébastien Mercier, qui n'a rien d'un énergumène, écrira en toute franchise dans son *Nouveau Paris* : « Les ennemis de la Révolution ne se plaignaient de l'indiscipline des troupes de ligne que parce qu'ils n'étaient pas venus à bout de les employer à leur dessein et de faire éclater la guerre civile d'un bout du royaume à l'autre<sup>35</sup>. » Il y avait aussi ces procédés militaires usuels, où que l'on fût, et dont le jeune officier Tolstoï sera le témoin direct dans l'armée russe pendant la guerre de Crimée : les officiers géraient eux-mêmes les sommes allouées par l'État à l'intendance régimentaire et s'arrangeaient pour arrondir, par ce moyen, et au détriment de la

\* Traditionnellement, les autorités de Genève et de Fribourg confiaient à la France les criminels condamnés aux galères. Deux Fribourgeois venaient d'être graciés et libérés; ils voulaient remercier la Constituante; Robespierre soutenait leur vœu, ce qui lui valut d'être appelé par l'*Ami du Roi* « l'avocat des galériens » (R. O., VI, 452).

troupe, leur solde. Ces pratiques, trop aisément devinées par leurs victimes, n'allaient plus, en 1790, sans difficultés; et la multiplication des « cartouches jaunes » ne suffisait pas à rétablir l'indispensable et primordial « silence dans les rangs ». C'est précisément ce qui se passait dans le régiment suisse dit « de Châteaueux » caserné à Nancy. Par complaisance, La Fayette fait décréter, le 6 août, que seront nommés des « inspecteurs » pour vérifier les comptes, mais étant bien entendu que ces délégués au contrôle seront choisis « parmi les officiers ». La violence fait alors son apparition; c'est d'une mutinerie qu'il s'agit, et des meurtres sont commis\*. La Fayette écrit alors à Bouillé : « Il me semble, mon cher cousin, que nous devons frapper un coup imposant. » Bouillé ne demande pas mieux que d'agir en vrai meneur d'hommes. Il n'hésitera pas sur les dimensions de l'instrument de contrainte; c'est une massue qu'il prépare; il va marcher sur Nancy avec 3 000 hommes d'infanterie et 1 400 cavaliers, des Allemands pour la plupart. Il s'assure, en supplément, le concours de 700 gardes nationaux, tous animés du meilleur esprit. La « leçon » a lieu, le 31 août. On ne révélera pas le nombre des tués. Les repréailles seront nerveuses : pas moins de 33 condamnations à mort et 41 condamnations à trente années de galères.

Le même 31 août, l'Assemblée avait entendu la lecture d'une correspondance échangée entre Bouillé et le ministre de la Guerre, M. de La Tour du Pin, et Robespierre s'était permis de conseiller à ses collègues, avant de prendre quelque décision que ce fût, de s'informer très sérieusement et, s'il y avait réellement une « insurrection » à Nancy, d'en rechercher avec soin « les causes ». Intervention considérée pratiquement comme non avenue; et l'Assemblée déclare « approuver tout ce qu'a fait et fera » M. de Bouillé « conformément aux ordres du roi\*\* ». Cette séance se déroule pendant que Bouillé procède à son hécatombe. Robespierre a repris la parole; il ne nie point que les soldats de « Châteaueux » aient commis une « faute »; mais, dit-il, « c'est contre des soldats dont le patriotisme a fait l'erreur\*\*\*

\* L'indiscipline des mercenaires suisses de Nancy scandalisa, horrifia les autorités helvétiques. C'était un coup terrible porté au renom de la Confédération où le « service étranger » constituait une exportation ancestrale. L'affaire de Nancy, dira Jaurès avec exactitude (*op. cit.*, IV, 243), prenait l'allure d'un « désastre national » et les magistrats bernois s'adressèrent à tous les cantons pour leur conseiller d'user, à l'égard des honteux mutins de « Châteaueux », de « la plus grande sévérité ».

\*\* Le 16 août, La Fayette avait pris la précaution de faire voter un décret qui déclarait « coupable du crime de lèse-patrie » tout soldat qui aurait pris part à une mutinerie.

\*\*\* « Le patriotisme » des mercenaires suisses de Nancy pouvait paraître douteux; n'était pas douteuse, en revanche, leur colère contre les malversations des officiers.

qu'on veut envoyer d'autres soldats » et il « arrivera peut-être que vous verrez d'un côté tous les soldats patriotes, et, dans l'armée de Bouillé, tous ceux que le despotisme et l'aristocratie auront soudoyés<sup>36</sup> ». Les jeux sont faits. La question est réglée. Les députés n'écourent même pas ce professionnel de l'insignifiance. Des événements de Nancy, quelle fut la conclusion à l'Exécutif comme au Législatif ? Le roi fit connaître à Bouillé son « extrême satisfaction » ; sur ce point, aucun étonnement chez Robespierre ; mais c'est avec stupeur qu'il voit, le 3 septembre, Mirabeau lui-même se joindre à Barnave pour faire décréter par l'Assemblée que « les municipalités de Nancy et de Lunéville seront remerciées de leur zèle », que les gardes nationales de ces villes seront félicitées pour « la bravoure civique » dont elles ont fait preuve dans « le rétablissement de l'ordre à Nancy » et que « le général Bouillé et les troupes de ligne seront approuvés pour avoir glorieusement rempli leur devoir<sup>37</sup> \* ». Maximilien a bien tenté de protester, mais il a été « arraché de la tribune<sup>38</sup> ». Robespierre sait maintenant à quoi s'en tenir non seulement sur les « triumvirs » (Dupont, Barnave, Lameth, cette « trinité jacobine, dira Michelet, saluée comme le pilote de la Révolution<sup>39</sup> »), mais aussi sur La Fayette dont il n'a pas oublié que le vote de la « loi martiale » est son œuvre.

Rabaut Saint-Étienne veut purger définitivement la garde nationale des éléments plébéiens qui ne sauraient y trouver place. L'astuce est d'exiger le port de l'uniforme complet, un bel uniforme dessiné par La Fayette : habit bleu roi, doublure blanche, parements et revers écarlates ; il coûte 80 livres, et aucun ouvrier, avec son salaire de 40 sols, au mieux, par jour (et seulement les jours ouvrables), ne peut s'offrir pareil luxe. Robespierre s'oppose à Rabaut, sans succès, ainsi qu'en témoigne le *Journal des débats* : « M. Robespierre n'a pu poursuivre [son exposé] au milieu des murmures qui l'ont interrompu<sup>40</sup>. » Marat désigne Maximilien comme « peut-être le seul patriote qui siège à l'Assemblée<sup>41</sup> ». tandis qu'en face la *Gazette de Paris* lance contre lui une insinuation, bientôt précisée, qui fera son chemin : Robespierre est « un homme dans les veines duquel coule le sang de Jacques Clément et de Damiens<sup>42</sup> ». Le 5 décembre 1790, c'est sur le sujet même de l'accès à la garde nationale que Robespierre affronte Mirabeau, partisan — bien entendu, car la Cour, financière-

\* Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici, pour apprécier le dévouement de Bouillé à sa patrie, qu'après la fuite (manquée) de Louis XVI, organisée par ses soins, il gagna Coblenz et s'unit au corps expéditionnaire français collaborateur des Austro-Prussiens ; il prit du service, ensuite, dans l'armée du duc d'York.

ment, l'entretient — de n'admettre que les « actifs » dans une milice essentiellement faite pour la sauvegarde des « honnêtes gens ». Le lendemain 6, une scène étrange se produit aux Jacobins ; Mirabeau veut interdire la parole à Robespierre sous prétexte qu'il s'agit de « décrets rendus » ; le règlement de la Société n'autorise personne à ouvrir un débat dans ces conditions. Au lieu de se couvrir (il présidait) pour mettre fin, par ce geste même, à la séance, Mirabeau monte debout sur son fauteuil et s'écrie : « A moi ! Que tous mes confrères m'entourent ! » 30 de ses collègues — 30 seulement, derrière Charles de Lameth — se groupent à ses pieds ; ils sont minoritaires au point d'en être ridicules. Mirabeau connaît là une de ces humiliations qu'on ne pardonne pas. Avant d'être réduit au silence par le tumulte des amis de l'ordre, Maximilien a pu présenter à l'Assemblée la parfaite observation que voici : « Tout citoyen armé est maître de celui qui ne l'est pas<sup>43</sup> » et, à la mi-décembre, il publiera, à ses frais, une brochure *Sur l'organisation des gardes nationales* où l'on pourra lire ce constat dont on ne saurait trop souligner la véracité lucide : « On veut diviser la société en deux classes dont l'une semblerait n'être armée que pour contenir l'autre<sup>44</sup>. »

Année 1791. L'Assemblée, qui, le 9 juillet 1789, s'est déclarée elle-même « constituante », n'a toujours pas, dix-huit mois plus tard, accouché de cette Constitution qu'elle est là pour mettre au monde. Les 5, 19 et 20 janvier 1791, c'est l'organisation de la justice qui est à l'étude ; il devient rapidement évident que l'Assemblée incline à ne choisir les jurés que parmi les citoyens rassurants, lisons les nantis. Et Robespierre de ressasser sans faiblir son antienne sur l'« aristocratie des riches » qu'il ne peut admettre. Puis s'ouvre, le 9 mars, la question des « administrateurs du trésor royal » dont le rôle doit être, en principe, d'assurer un « fidèle emploi du trésor public », principalement alimenté par les impôts. La grande majorité des constituants est d'avis de remettre au roi le soin de ces désignations. On s'attend à ce que Robespierre — et c'est bien ce qu'il va faire — opte en sens inverse et s'efforce de réserver au « corps législatif » le droit de choisir ces hauts fonctionnaires. *L'Ami du Roi* commente d'avance l'intervention de Maximilien : « Le seul nom de Robespierre promet des déclamations, des injures et tous les lieux communs d'une démocratie effrénée<sup>45</sup>. »

Va reparaitre, pour une décision finale, le problème du cens, en particulier quant au « marc d'argent » exigible des candidats à la

députation. Robespierre rédige et publie, à la fin de mars 1791, un manifeste dont un exemplaire sera expédié à toutes les filiales jacobines. Il s'y insurge contre les dispositions « anticonstitutionnelles » et « antisociales » qui ont séparé les « actifs » et ceux que l'on n'ose nommer les « passifs », ce qu'ils sont pourtant sans conteste. Et il poursuit : « *L'aristocratie est l'état où une partie des citoyens est souveraine et le reste sujets* » ; or elle subsiste, cette aristocratie, mais sous la forme « *la plus insupportable de toutes, celle des riches* ». Et quelle pitié de voir « *la facilité avec laquelle on gouverne les hommes par les mots* » ! Les manœuvriers ont « *essayé de nous donner le change* » en conservant, avec une insigne hypocrisie, le nom de « *citoyens* » à ceux des Français qui, exclus du droit de vote, sont réduits à la domestication. Soyons francs, écrit Robespierre ; considérons les choses comme elles sont : les riches « *se sont emparés de toute la puissance sociale* » ; et il ne craint pas de se demander quelle est l'origine d'une situation « *qui rassemble toutes les richesses en un petit nombre de mains* » ; la faute en est aux « *mauvaises lois* », aux « *mauvais gouvernements* », à « *tous les vices des sociétés corrompues* ». Et pourquoi faudrait-il « *que ceux qui sont les victimes de ces abus soient [en outre] punis de leur malheur par la perte de la dignité de citoyens* » ? C'est aux responsables de cette usurpation qu'il s'adresse directement : les pauvres sont-ils donc, de par leur disgrâce même, incapables de vertus civiques ? « *Croyez-vous de bonne foi qu'une vie dure et laborieuse enfante plus de vices que la mollesse et le luxe ? Avez-vous moins de confiance dans la probité de nos artisans et de nos laboureurs que dans celle des traitants, des courtisans, de ceux qu'on appelle grands seigneurs ?* » L'usage semble établi d'un vocabulaire où les petites gens deviennent « *la canaille* », la « *populace* » ; « *vous avez révélé au monde qu'il existerait* » des gens sans naissance, « *comme si tous les hommes n'étaient pas nés* », des « *gens de rien* » parce que effectivement ils n'ont rien, réservant le titre d' « *honnêtes gens* » et de « *gens comme il faut* » à ceux qui, bien souvent, ne sont que « *les plus vils et les plus corrompus* ». Ce J.-J. Rousseau, à qui vous avez fait semblant de vouloir ériger une statue \*, avez-vous réfléchi à ceci : dans la Constitution qu'on nous prépare, « *son nom* », parce qu'il était pauvre, « *serait effacé de la liste des citoyens* » ? En vérité, votre système donne aux hommes de ce temps « *cette étonnante leçon : sois riche, à quelque prix que ce soit, ou tu ne seras rien dans la cité*<sup>46</sup> ». Robespierre ne saurait mieux s'y prendre pour concentrer sur

\* Décret du 21 décembre 1790, dont on ne reparlera plus, tandis que, pour Voltaire, la Constituante portera aux nues sa mémoire.

lui les vigilances propriétaires et il met le comble à ses insanités en articulant, à la tribune, le 5 avril 1791, cet avertissement : « *Législateurs, vous n'avez rien fait pour la liberté si vos lois ne tendent pas à diminuer l'extrême inégalité des fortunes*<sup>47</sup> », et c'est dans ce dessein qu'il propose, pour les successions, « *l'égalité des partages entre les héritiers*<sup>48</sup> » ; inutile d'ajouter que son idée ne sera même pas discutée.

Toujours inachevée — parce qu'elle touche à l'affaire capitale : la protection des possédants — l'organisation de la garde nationale. Une fois de plus, le 27 avril, Robespierre prend à ce sujet la parole et s'entête à rappeler une évidence inconvenante : « *L'homme armé est le maître de celui qui ne l'est pas.* » Pour lui, les gardes nationales sont « *le contrepoids* » des forces militaires constituées par les troupes de ligne. En conséquence, « *ni le prince ni aucune personne sur laquelle le prince a une influence spéciale ne doit nommer les chefs des gardes nationales* ». Et Maximilien de redire sa doctrine logique : « *Le principe fondamental de l'organisation des gardes nationales* » est que « *tous les citoyens domiciliés ont le droit d'y être admis* ». *L'Ami du Roi* entre alors, dirons-nous, dans la voie des aveux : rien de plus dangereux, selon lui, que « *confier le fardeau de la garde publique à ceux qui n'ont rien à perdre* » : « *il est affreux [sic] de livrer les possessions des riches* » à des gens dont « *l'extrême misère peut exciter la cupidité* », à « *une multitude sans mœurs, sans éducation* » [...], « *en proie à tous les vices de l'indigence, à tous les tourments de l'envie* », à des individus qui « *sont les perturbateurs naturels du repos public* ». Écouter les « *extravagances* » de Robespierre serait « *forcer à quitter leur poste des citoyens qui rougiraient de porter un habit que leurs nouveaux camarades ne manqueraient pas de déshonorer*<sup>49</sup> ». Mais c'en est fait. Le 28 avril, Robespierre voit la commission *ad hoc* proposer officiellement d'interdire « *à tout citoyen non actif* » l'accès aux gardes nationales. Ainsi, dit-il, sera constitué « *un vaste corps armé* » dont la fonction sera d' « *asservir et opprimer le reste de la nation*<sup>50</sup> ».

A la séance du 9 mai, Le Chapelier insiste pour que le « *droit de pétition* » soit exclusivement réservé aux « *actifs* » ; ce que Robespierre conteste aussitôt ; selon lui, ce droit « *devrait [précisément] être assuré d'une manière particulière aux citoyens non actifs* », car, « *plus un homme est faible et malheureux, plus les prières lui sont nécessaires* » ; les pétitions des pauvres seraient-elles autre chose que des prières adressées aux riches ? *L'Ami du Roi* salue, narquois, cette nouvelle folie du « *Don Quichotte de la populace*<sup>51</sup> ». Sur les affaires coloniales, Robespierre énonce telles remarques dont l'Histoire

attestera la valeur prophétique. Sous la poussée de personnages considérables qui ont, aux Antilles, de grands intérêts (parmi eux Barnave, les Lameth, Narbonne, La Fayette lui-même), ceux des « *hommes de couleur* » cependant réputés « *libres* » sont maintenus sous surveillance. Maximilien discerne là-bas l'existence d'un véritable « *parti factieux* » dont l'attachement à la patrie lui paraît tout à fait suspect, et strictement conditionnel. Ce parti, dit Robespierre, est prêt à « *dissocier les liens qui l'unissent à la métropole si vous ne confirmez pas ses prétentions*<sup>52</sup> » (12 mai 1791). Je comprends mal que Robespierre ait gardé le silence sur l'incroyable décision de l'Assemblée autorisant, le 17 mai, l'agiotage sur la monnaie \* ; il semble, en effet, n'avoir pas prévu quelle catastrophe allait finalement entraîner pour les finances de la nation la faculté accordée aux tripoteurs de mettre en concurrence assignats et numéraire. Marat sera le seul à combattre la loi Le Chapelier, votée le 14 juin et qui met une opposition absolue à toute « *coalition* » d'ouvriers ou d'artisans sur « *leurs prétendus intérêts communs* » ; il est probable que Robespierre n'a vu là qu'une précaution, justifiée, à l'égard des particularismes corporatifs susceptibles de nuire à l'unité nationale, danger que paraissait craindre l'auteur du *Contrat social*. Le 16 mai 1791, pour la première fois sans doute, Robespierre s'est fait applaudir « *de toutes les parties de la salle*<sup>53</sup> », quand il a demandé aux constituants de se déclarer eux-mêmes inéligibles au Corps législatif que prévoit la Constitution. Tous vivent (contradictoirement) dans l'espoir de voir leur tendance l'emporter dans ce qui sera l'Assemblée nouvelle.

Bref intermède, ce vote presque unanime sur une idée de Robespierre. Quand, le 30 mai, le député d'Arras se prononce pour l'abolition de la peine de mort (« *quand la société punit un coupable, il est hors d'état de nuire* » ; le tuer, alors, est une sorte d'« *assassinat solennel*<sup>54</sup> »), il a contre lui le tonitruant abbé Maury qui lui conseille d'aller « *débiter son opinion dans la forêt de Bondy* » — laquelle passait alors pour un repaire de brigands. Le lendemain 31, Robespierre condamne sévèrement une lettre du très vieil et célèbre abbé Raynal (il est né en 1713) qui accable de sarcasmes les révolutionnaires et, de ce fait, provoque (note le *Courrier des 83 départements*) des « *trépignements* » de joie « *dans le côté droit* » de l'Assemblée<sup>55</sup>.

\* Les assignats avaient été d'abord quelque chose comme des « *bons du trésor* », tous de 1000 livres et portant intérêt à 5 % ; mais le décret du 17 avril 1790 les avait pratiquement transformés en simples billets de banque. On ne lira pas sans attendrissement la page extraordinaire de Michelet sur la grandeur morale du système : « *Quiconque, écrit-il, recevait un assignat faisait un acte de foi [...]. La foi révolutionnaire, l'assignat en était l'hostie* » (M., I, 1252 et 1253).

Puis Maximilien soulève des fureurs lorsqu'il souhaite le licenciement de la plupart des officiers : « *Vous avez détruit la noblesse\*, et la noblesse règne sur l'armée.* » Mis à part, peut-être, les officiers nommés en 1790, tous les autres, selon l'usage monarchique, devaient posséder d'antiques « *quartiers de noblesse* », et Robespierre n'admet pas que l'on puisse « *laisser l'armée entre les mains des ennemis déclarés* » de la Révolution. Est-ce vrai, comme il l'affirme à la tribune, le 10 juin, qu'on en a vu plusieurs « *dissolvant des corps entiers dont le civisme déconcertait leurs projets de conspirateurs*<sup>56</sup> » ? Le bruit court qu'un serment de loyalisme serait exigé des officiers et que ceux qui s'y refuseraient et préféreraient quitter l'armée conserveraient « *le tiers* » de leur solde ; Robespierre sursaute et s'exclame : « *Admirable munificence de la nation assurant des pensions à ceux qui ne veulent pas même s'engager à ne point conspirer contre elle*<sup>57</sup> ! » *L'Ami du Roi* accuse alors Robespierre d'« *imagination délirante* » ; au point qu'il pourrait utilement servir de « *thermomètre* » où s'inscrirait « *le plus haut degré de la déraison* », tant cet insensé prend automatiquement parti pour « *les brigands, les séditeux, les assassins*<sup>58</sup> ». Quant au *Mercur de France* qui stigmatise, en Robespierre, le « *fougueux apologiste de tous les genres d'insurrection* », il ne cache pas l'écoeurement que lui inspire un homme pour qui le mot « *honneur* » est dépourvu de sens et serait on ne sait quel « *principe féodal* » ; « *quelqu'un lui a crié de se taire sur ce qu'il ne connaissait pas* » ; il a répondu qu'il se « *faisait gloire* » d'ignorer cet « *honneur* » — là<sup>59</sup>. La Constituante, où, Dieu merci, dominant encore l'honnêteté et l'amour du bien, a réagi dignement en écartant toute « *délibération* » concernant les officiers.

Le corps électoral du département de Paris, composé cependant des seuls « *actifs* » et, donc, de citoyens aisés et honorables, a eu la singulière idée de nommer Robespierre (c'est en ce printemps de 1791 que son titre d'« *Incorruptible* » est devenu d'usage courant) « *accusateur public près le tribunal criminel* ». Adrien Duport, hier encore libéral, mais qui sait désormais à quoi s'en tenir sur le compte de ce Maximilien irrécupérable pour la bonne cause, Duport, énergiquement approuvé par Bailly et par La Fayette, Duport, qui présidait ce tribunal, donne bruyamment sa démission. On se souvient que, huit mois plus tôt, la *Gazette de Paris* avait moralement associé Robespierre à l'assassin de Henri III ainsi qu'à l'agresseur de Louis XV. A présent, le *Journal de la Cour et de la Ville*<sup>60</sup> accorde à Robespierre une promotion ; il n'est plus seulement de l'espèce horrible des

\* Décret du 19 juin 1789, théorique, purement fictif.

Jacques Clément et des Damiens ; il est, positivement, et qu'on le sache, le « neveu », le propre neveu, de Robert-François Damiens qui, en 1757, un an avant la naissance du futur député d'Arras, mérita l'écartèlement pour avoir tenté un régicide.

L'heure vient où vont se produire deux événements considérables : 20 juin et 17 juillet 1791.

Le 20 juin, dans la nuit, Louis XVI, sous un déguisement, s'échappe des Tuileries avec les siens. L'affaire a été organisée par le héros de Nancy, le marquis de Bouillé. Le plan consiste, pour le roi, à gagner Montmédy où Bouillé a réuni des régiments sûrs, composés de soldats étrangers, robots mercenaires, immunisés, comme tels, contre l'abominable « civisme » cher à Robespierre et dont on obtiendra, sans problème, l'opération à laquelle on les destine : marcher sur Paris et y restaurer par la force l'autorité royale telle qu'elle était, intacte et absolue, avant 1789\*. Au cours de la séance du 21 juin où le président annonce, à l'Assemblée, que le roi a quitté Paris, lecture est donnée d'un document rédigé par le souverain lui-même à l'adresse du pays pour expliquer et justifier son départ ; il n'acceptait plus les conditions d'existence qui lui avaient été imposées depuis le triste jour d'octobre 1789 où « le peuple » avait mis fin à sa résidence normale de Versailles pour l'incarcérer, en fait, aux Tuileries\*\*. On n'en admirera que davantage la détermination, prise immédiatement par les premiers rôles de la Constituante — le groupe Barnave-Duport-Lameth-La Fayette (Mirabeau, hélas, mort le 2 avril, n'est plus là pour la caution grandiose qu'il leur eût fournie à coup sûr) : le roi peut raconter ce qu'il veut ; il a beau proclamer qu'il a fui ; l'Assemblée, par la voix de ses guides éclairés, lui soutient qu'il a été « enlevé<sup>61</sup> ». Il sera arrêté à temps à Varennes, et le fugitif sera ramené aux Tuileries. L'Assemblée efface, gomme, annule. Elle veut « par un miracle impossible à Dieu même que ce qui est fait [n'aît] pas été fait<sup>62</sup> ».

\* Il est intéressant de savoir que Mirabeau, dès l'abandon forcé de Versailles par le roi, n'avait cessé de lui conseiller un départ clandestin et pour ne revenir à Paris qu'avec les moyens (militaires) de se faire obéir.

\*\* Le malheureux Louis XVI, à qui manque un peu le sens des proportions, et qui ne voit pas la maladresse, l'indécence qu'il commet en mêlant les petites choses aux grandes, signale lourdement, dans sa lettre, que l'habitation des Tuileries lui est extrêmement pénible, car, « loin d'y trouver les commodités auxquelles il était accoutumé, il n'y a même pas rencontré les agréments que se procurent les personnes aisées ».

L'Assemblée, dans une adresse à la nation, lui apprend que « le roi et la famille royale ont été enlevés dans la nuit du 20 au 21 ».

L'énorme, l'insoutenable « mensonge » de l'enlèvement, Robespierre le dénonce, en propres termes, le 21 au soir, devant les Jacobins : un « mensonge bien lâche et bien grossier<sup>63</sup> ». Il en tire la conclusion qui lui paraît s'imposer : la « preuve » est faite, dit-il, « que l'Assemblée trahit les intérêts de la nation ». Mais, en même temps, ce qui se développe au grand jour chez les dirigeants laisse trop bien prévoir ce qu'ils méditent : « C'est au milieu de nous que le roi a laissé les appuis sur lesquels il compte pour sa rentrée triomphale », et Robespierre de livrer, d'un coup, toute sa pensée : « La presque unanimité de nos confrères membres de l'Assemblée sont des contre-révolutionnaires. » Ne les a-t-on pas vus « voter des remerciements à Bouillé, pour la Saint-Barthélemy des patriotes de Nancy » ? Leurs « chefs » — c'est-à-dire les triumvirs et La Fayette — n'auront « aucune peine » à convaincre d'une « transaction » un « peuple lassé ». Amère constatation, pour la première fois, d'une retombée, dans le peuple, de l'élan révolutionnaire. Nous voici en juin 1791. Deux ans déjà le serment du Jeu de Paume, la joie au cœur, le feu dans les veines. Deux ans ! Et que de déceptions ! Le bleu du ciel a disparu. Le soleil n'est plus là. Épais nuages et grisaille. Tout optimisme semble éteint chez Robespierre, et il évoque avec douleur, prêts à s'abattre sur la patrie, ces « maux que je vois, dit-il, inévitables<sup>64</sup> ». Il y aurait eu, selon Desmoulin, ce soir-là, aux Jacobins, une reprise de flambée autour de Maximilien, en son honneur, en sa faveur, pour lui ôter son accablement et lui restituer l'espérance. Camille racontera qu'ils ont été « plus de 800 » à se lever pour promettre à Maximilien leur dévouement indéfectible<sup>65</sup>, et Danton aurait rugi — parlant déjà de guillotine\* — qu'il prenait « l'engagement formel de porter sa tête à l'échafaud ou de prouver que celle des traîtres doit tomber<sup>66</sup> ».

L'Assemblée, ce 21, avait décidé (signe trop clair de ses dispositions) qu'elle ne voyait pas la nécessité de modifier l'Exécutif ; soit, le roi est absent, mais il n'y a aucune raison de ne pas maintenir à leur poste les ministres qu'il y a placés. Le 21, Robespierre disait rudement : « Ce n'est pas à moi que la fuite du premier fonctionnaire public [car c'est ainsi, et sans plus, qu'il considère le roi] doit paraître un événement désastreux. » Quand ce ne serait qu'en raison de l'opportune économie que ce départ procure à l'État : un « gain »

\* C'est en mars 1791 que la Constituante a institué la guillotine à la place de la pendaison, pour les condamnés à mort.

substantiel ; celui des « 40 millions d'entretien que coûte [à la France] l'individu royal<sup>67</sup> ». Il est, au vrai, plus inquiet qu'il ne l'avoue et se félicitera, le lendemain, d'apprendre l'interruption qu'a subie, à Varennes, l'escapade, si dangereuse pour la liberté, qu'avait tentée Louis XVI. Il réclame aussitôt une « couronne civique » pour les auteurs de cet heureux incident rectificatif, et, le 23, il précise que, au lieu de s'attacher, comme il semble qu'on s'y oriente, à « punir les perfides conseillers du roi » en épargnant très respectueusement Sa Majesté (punition dont jamais ne se dessinera l'ombre même), la « stricte justice » exigerait « une mesure plus vaste<sup>68</sup> ». Robespierre ne s'explique pas davantage, mais la feuille de Brissot, *le Patriote français*, signale que l'allusion voilée à une « mesure » qui, trop vraisemblablement, concerne la personne du roi et son maintien sur le trône, a provoqué dans l'Assemblée « un mouvement de surprise et une espèce d'effroi<sup>69</sup> ». Bouillé, par une déclaration retentissante, s'efforce d'innocenter Louis XVI en prenant sur lui toute la responsabilité de l'affaire : le roi n'a fait que céder à ses objurgations en quittant les Tuileries pour échapper à la situation, à tous égards inacceptable et incompatible avec sa dignité, à laquelle on s'applique à le réduire. Barnave bénit le geste de Bouillé qui entre si bien dans ses vues. Barnave et son groupe tiennent absolument à ce que la monarchie subsiste. Une préoccupation que partage La Fayette, lui aussi fiévreusement attentif au péril suprême que pourraient courir les « honnêtes gens » si venait à leur manquer le palladium royal. Et s'ils sont favorables à une modification du régime et à une atténuation, au moins symbolique, de l'absolutisme, c'est en faveur de la liberté des « élites », lesquelles se confondent (et ce sera la pensée même de Benjamin Constant, le futur « libéral ») avec les gros détenteurs de numéraire. Barnave ne croit point devoir enrober de rhétorique sa conviction pour dissimuler son but : si jamais la royauté était anéantie, dira-t-il, en toute clarté, le 13 juillet, savez-vous ce qui suivrait infailliblement ? L'attentat à la propriété. « *Quelle nuit du 4 août restait-il à faire ?* » Celle de la loi agraire et de l'irruption des pauvres dans les biens des riches\*.

Robespierre n'a pas donné suite à sa suggestion, volontairement imprécise, le 23 juin. Il ne s'est plus manifesté, ni à l'Assemblée, ni

\* Voici, selon J.-J. Chevalier dans son *Barnave* de 1975 (183), les paroles exactes prononcées par cet homme lucide le 13 juillet 1791 : « *Si la Révolution fait un pas de plus, elle ne peut le faire sans danger : dans la ligne de la liberté, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la royauté ; dans la ligne de la légalité, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la propriété.* »

aux Jacobins. Parce que lui-même hésite. Trois semaines s'écoulent, et Maximilien garde le silence, sauf pour quelques mots, le 7 juillet, sur la liberté de la presse. Le 19, devant les Jacobins, il reste énigmatique : « *On m'a accusé d'être républicain ; on m'a fait trop d'honneur. Je ne le suis pas. Si l'on m'eût accusé d'être monarchiste, on m'eût déshonoré. Je ne le suis pas non plus.* » Il faudrait tout de même qu'il choisît. En tout cas, « l'inviolabilité » royale a en lui un adversaire décidé et, le 14 juillet, jour anniversaire de cette Fédération où Louis XVI avait été tant acclamé (le 14 juillet 1791, ensoleillé dans la journée, illuminé le soir, n'a donné lieu à aucun incident), Robespierre compromet l'apaisement — beau succès, obtenu, après le choc du 21 juin, par les meneurs du jeu politique — en exprimant une idée simple, mal contestable, mais au plus haut point déplacée : « *Le roi est inviolable, dites-vous* » ; ce qui signifie qu'« *il ne peut être puni* » ; « *telle est la loi* ». Allons donc ! « *Vous vous calomniez vous-mêmes. Non, jamais vous n'avez décrété qu'il y eût un homme audessus des lois*<sup>70</sup>. » L'Ami du Roi veut bien reconnaître que « *M. Robespierre* », certes, « *n'est point un fourbe, mais seulement un fanatique* ». Et la *Gazette de Paris* va reprendre à son compte l'intéressant détail biographique révélé, le mois précédent, par le *Journal de la Cour et de la Ville* : ce Robespierre, si subversif, n'est autre que le « *petit-neveu de Damiers*<sup>71</sup> ». Il n'y a cependant rien de meurtrier dans l'idée qu'il a proposée, le 13, aux Jacobins : que l'on consultât la nation avant de statuer sur le sort du roi ; Robespierre souhaiterait savoir ce que l'on pense, dans le pays, de sa tentative du 20 juin, et du rôle qu'il doit, ou non, conserver.

C'est justement à ce propos que va se produire la tragédie sanglante du 17 juillet, précédée, la veille même, par un événement politique sans lien direct avec le drame du lendemain. Le 16 juillet, un coup dur pour les Jacobins. Ourdie dans le secret, une scission éclate. Les triumvirs, suivis d'un bon nombre de députés, annoncent qu'ils se retirent de la Société pour constituer un club rival dans l'ancien couvent des Feuillants. Feuillants contre Jacobins. Dans l'esprit des stratèges qui ont tout conduit, c'est à un savant et rigoureux écrémage que l'on a procédé, prélevant sur la Société fondée en 1789 sa meilleure substance. On ne le crie pas sur les toits, mais il s'agit, à la fois, d'une rupture avec Robespierre qui, par ses intransigeances, s'est rendu impossible auprès de tous les gens raisonnables, et d'un regroupement, effectif et dense, en forme d'infranchissable rempart contre les ennemis, conscients ou aveugles, du seul dogme commun à tous les gens de bien : la propriété est « *sacrée* ». C'est le mot même, d'ailleurs, que l'on a choisi pour l'article XVII et dernier (l'article

ROBESPIERRE, POLITIQUE ET MYSTIQUE

culminant) de la *Déclaration des Droits de l'Homme*. Il y est dit en toutes lettres que « *le droit de propriété est inviolable et sacré* ». La majorité, l'immense majorité, des constituants, est composée de voltairiens. Ce n'est pas pour rien que l'Assemblée vient d'organiser, le 11 juillet, une cérémonie somptueuse en l'honneur du philosophe en chef, le grand libérateur des intelligences. Comme Voltaire, ces messieurs savent distinguer sans erreur ce qui compte de ce qui ne compte pas, ce qui est concret de ce qui ne l'est pas, le réel des fictions. L'Argent est le concret à l'état suprême. Aussi a-t-on pris soin de transférer, dans la Déclaration solennelle de 1789, le terme de « *sacré* », jusqu'alors réservé aux choses religieuses, à ce qui vous a un autre poids, une autre authenticité : les possessions terrestres. Les jacobins, le 16 juillet, se voient subitement exposés à s'engloutir, à disparaître, par désagrégation, par désertion massive. Mais on ne s'attend pas, d'aucun côté, à ce qui va survenir le 17, et, en vingt-quatre heures, les données politiques auront pris un aspect nouveau.

L'Assemblée n'avait pu se dispenser, après l'affaire du 20 juin, de voter « *la suspension* » du pouvoir royal (corrigée par « *l'inviolabilité* » confirmée de la personne du roi). Le 16 juillet, la Constituante décrète que ladite « *suspension* » prendra fin dès que Louis XVI aura accordé sa sanction à « *l'acte constitutionnel* ». La municipalité de Paris décide que, le lendemain même, dimanche 17 juillet, le décret de l'Assemblée sera non seulement affiché dans tous les carrefours mais, à partir de huit heures du matin, lu et proclamé dans les rues, à son de trompe, chaque délégué du pouvoir municipal étant escorté d'hommes en armes. Le duc d'Orléans s'est inscrit chez les Jacobins, le 23 juin. Il s'agite, en ce moment, beaucoup, en coulisse, et se demande si l'heure n'est pas venue pour lui de se faire porter sur le trône à la place de son cousin. Le 15, Laclos, qui est son agent, propose à la Société une pétition réclamant, noir sur blanc, la déchéance de Louis XVI. Danton, lui aussi fort « *orléaniste* », donne à Laclos son approbation. Robespierre se rallie à la pétition, mais sans, pour autant, donner au prétendant le moindre gage. Brissot accepte de rédiger le texte qu'il soumettra le lendemain, le 16, aux membres du club. Quand Robespierre se rend, ce jour-là, aux Jacobins, c'est pour y apprendre la grande sécession des feuillants ; et il en a sous les yeux l'effet dévastateur. Il est déterminé quant à lui à faire face, à répondre aux dissidents sans faiblir, à conserver aux jacobins leur identité. Il n'en conseille pas moins la prudence à la minorité restée fidèle, et Brissot se dit prêt à retirer son appel ; mais une délégation des cordeliers arrive, avec un texte sans nuances qui refuse âprement et nommément Louis XVI. Soit. Cette pétition est

ROBESPIERRE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX ET A LA CONSTITUANTE

agréée. Elle sera portée le lendemain sur l'autel de la Patrie, au Champ-de-Mars, et proposée à la signature de qui voudra, « *actif* » ou non. Survient la décision de la municipalité comportant la participation d'escouades armées. Aussitôt — le 17 au matin — Robespierre court aux Jacobins pour que l'on arrête tout, et que des émissaires soient immédiatement envoyés au Champ-de-Mars pour faire disparaître le manifeste offensif. Trop tard. Le texte est déjà exposé, sous la garde de cordeliers farouches ; des piles de feuilles blanches sont prêtes, avec encriers et plumes, à la disposition des signataires, qui affluent. Plus question de reculer, de se dédire\*.

Mathiez découvrira et publiera<sup>72</sup> un curieux document rédigé au mois d'octobre 1793 par un nommé Durand (à la demande de qui ? dans quelle intention ?) qui se targue d'avoir employé sa journée du samedi 16 juillet 1791 à « *instruire les plus chauds patriotes des dangers qu'ils couraient* ». Ce Durand (qui semblerait avoir été quelque employé municipal) aurait su qu'à l'Hôtel de Ville on était résolu à user, le dimanche, de tous les moyens, y compris les plus rudes, pour mettre fin à des signes inquiétants d'irrespect, d'insolence et de rébellion qui se multipliaient dans les *basses classes*. Et Durand affirme qu'il a personnellement averti Danton et Santerre, et qu'ils l'ont écouté. Santerre resta chez lui le 17 et s'abstint de se montrer au Champ-de-Mars. Danton, plus avisé encore, se rend, dès le samedi soir, à Sèvres, chez son beau-père. On peut tenir pour certain que, du côté du maire comme du côté du commandant en chef de la garde nationale, le moral n'est pas à la complaisance. Bailly perçoit 110000 livres d'appointements et La Fayette, déjà personnellement fort riche, a épousé une Noailles dont la fortune est immense. C'est dire que les bases mêmes, les bases « *sacrées* » de la propriété, ne sauraient avoir de défenseurs plus sûrs que ces deux responsables de l'ordre dans la capitale et de la tranquillité publique. Ils ont à leur disposition, depuis le 21 octobre 1789, la *loi martiale* avec cette autorisation qu'elle implique d'ouvrir le feu. Le cas échéant, sur les agitateurs. Il y a eu, vendredi, trois mois tout juste que, le 16 avril, lorsque la canaille déchaînée empêcha le roi d'aller à Saint-Cloud faire ses Pâques, La Fayette avait été sur le point d'obtenir de Bailly qu'il proclamât la loi d'urgence et fit arborer à l'Hôtel de Ville le drapeau rouge significatif. Entre l'incident dit « *de Saint-Cloud* » et l'heure présente du 17 juillet est intervenu un grave épisode : le roi qui a tenté de fuir pour aller chercher des troupes et défaire tout ce qui s'est fait

\* Néanmoins, vers midi, plusieurs membres de la Société distribueront au Champ-de-Mars un avis invitant les citoyens à se retirer, à rentrer chez eux.



politiquement, depuis 1789. Les amis de l'ordre l'ont remis en selle. Il va jurer-promettre, à grands serments, qu'il sera ce que l'on veut qu'il soit, un souverain « constitutionnel », le contraire d'un despote, et qu'on peut lui faire confiance. Précisément pas. Des tas de gens ne marchent plus. La pétition va se couvrir — se couvre — de signatures par milliers\*, et l'acte même de signer la pétition est un geste intolérable quand il est accompli par des gens qui n'y ont aucun droit, les « citoyens non citoyens »; et il est hors de doute que dominant ces gens-là dans l'énorme foule qui s'amasse, grandissante (c'est dimanche et il fait très beau), au pied et sur les marches du monument. Ce qui se produit là équivaut à un soulèvement des interdits-de-vote. Pareil scandale doit cesser. Plus d'atermoiements ni de scrupules. Le drapeau rouge est déployé à l'une des fenêtres centrales de l'Hôtel de Ville : la loi martiale est mise en vigueur. Autrement dit : avis aux « passifs » qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Avis sans ambiguïté : on tuera, s'il le faut, pour disperser ces révoltés.

La lumière n'est pas faite, et ne le sera certainement jamais, sur les circonstances du massacre. Il semble bien que Bailly pas plus que La Fayette ne donnèrent l'ordre d'ouvrir le feu, qu'un coup de pistolet, parti de la foule, blessa un officier et déclencha les salves\*\*. On souhaitait si vivement, en haut lieu, qu'une « leçon » (du genre nancéen) fût donnée aux vilaines gens, contempteurs de la monarchie, ennemis de la paix sociale, qu'on ne peut se défendre de supposer un vif, un très vif soulagement, chez les partisans du *statu quo*. Le lundi 18, à l'Assemblée, Charles de Lameth, qui préside, félicite Bailly de sa belle conduite, et Barnave célèbre la victoire des idées saines. Combien y avait-il eu de morts ? Aucun tué, pas un seul, du côté des « forces de l'ordre »; un dragon blessé seulement. Le rapport de Bailly, qu'on ne saurait prendre au sérieux, fera état de « 12 morts » et d'une dizaine de blessés parmi les civils. Admirons la tranquille compétence de MM. Furet et Richet, dans leur grand ouvrage sur la Révolution publié en 1965 par Réalité-Hachette (p. 198) : « Il y eut une quinzaine de victimes. » Des cadavres flottant sur la Seine y seront cueillis le 18; nous devons nous résigner à ne pas connaître le vrai chiffre des hommes et des femmes du peuple tombés sous les balles,

\* Il y est dit que le peuple ne veut plus de Louis XVI « ni d'aucun autre roi »; les cordeliers n'agissent donc pas en faveur de l'intrigue orléaniste.

\*\* On aurait noté selon Michelet (I, 780) que, rivalisant d'ardeur avec la « garde soldée » (composée d'anciens soldats des « gardes françaises » dont l'esprit militaire est parfait), le bataillon de la garde nationale qui dirigea sur la foule le plus beau feu roulant fut celui des « Filles Saint-Thomas », quartier de la Banque.

au Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791. Robespierre fabulera, nous l'avons vu, à ce sujet. Très approximativement on peut, je pense, parler d'une centaine de morts\*. Une esquisse de Terreur blanche s'est dessinée, durant plusieurs jours. Quelques arrestations ont eu lieu. Le soir du 17, Robespierre a confié aux jacobins que l'accès de l'Assemblée lui était fermé, pour le moment : « A l'instant encore, dit-il, aux Champs-Élysées, on publiait sous mon nom un discours séditieux dont il n'est pas sorti un mot de ma bouche<sup>73</sup>. » Finalement, il ne sera pas inquiété.

Ils sont en fâcheuse posture, les jacobins, dénigrés par les feuillants comme suspects de penchants extrémistes, et haïs par tels éléments de la « garde soldée » au point que, revenant du Champ-de-Mars, le dimanche, et grisés par leur exploit fulminant, ces braves gens parlent de démolir à coups de canon la salle de ces clubistes délétères. Robespierre rappellera à Pétion, dans sa Lettre n° 7 du 30 novembre 1792, cette lugubre journée du 18 juillet où ils n'étaient plus que trente présents, rue Saint-Honoré, et « environnés des satellites de La Fayette<sup>74</sup> ». Si les Jacobins ont survécu et se sont redressés, c'est bien à Robespierre qu'ils le devront, mais, aussi, à la fidélité des filiales. Les feuillants trouveront peu d'accueil en province, et de nouvelles cellules jacobines verront le jour. Il y en avait quelque 400, début juillet 1791, à travers la France; en septembre, elles seront 1 000. Précieuse armature, qui, deux ans plus tard, ressemblera, d'ailleurs, d'assez près à un carcan de fonctionnaires. Pour sauver les meubles, à Paris, Robespierre jouera l'humilité, s'exposant là au mépris de Michelet qui l'accuse de s'être fait « rampant<sup>75</sup> ». Il faut avouer que l'« adresse » à l'Assemblée, qu'il rédige lui-même au nom de la Société, est, le lendemain du 17 juillet, si lourdement flagorneuse qu'on en reste gêné. Après les bas mensonges que La Fayette et les triumvirs ont fait admettre à la Constituante sur l'« enlèvement » du roi, et les félicitations votées à Bailly pour le massacre du Champ-de-Mars (pareilles à celles qu'en septembre 1790 on avait décernées à Bouillé pour son carnage de Nancy), il est pénible de voir Robespierre couvrir de fleurs l'Assemblée pour « sa sagesse, sa fermeté, sa vigilance, sa justice impartiale ». Il a cru prudent et nécessaire de « terminer cette adresse par une profession de foi dont la vérité, écrit-il, nous donne le droit de compter sur votre estime, sur votre confiance, sur votre appui<sup>76</sup> ». Peut-être n'en fallait-il pas moins que ces

\* Pour nous détendre un instant, citons Louis Madelin, dans *Historia* en mai 1958 : le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, « des manifestants [...] furent dispersés, par la force armée »; sans plus.

protestations d'innocuité presque serviles pour éviter le pire et désarmer les destructeurs. Maximilien est si peu fier de son recours à l'aplatissement qu'il ne fera pas insérer son texte dans le journal de la Société. Mais Brissot, le 24 juillet, ne manquera pas de le rendre public dans son *Patriote français*. Ce parti qu'il a pris de prosterner les jacobins devant le pouvoir n'empêchera pas la majorité des constituants de lui interdire la parole, le 23, par un concert de vociférations lorsqu'il veut s'exprimer sur le rapport Salles qui propose la création d'un tribunal spécial devant lequel devront comparaître « *les auteurs de la rébellion du Champ-de-Mars*<sup>77</sup> ». Autre bouée de sauvetage pour les jacobins, cet *Appel aux Français* que lance, et signe, Robespierre et qui témoigne de sa modération. Il y spécifie qu'il ne partage point, pour sa part, « *l'effroi que le titre de roi inspire à presque tous les peuples libres* » ; reconnaissons, dit-il, qu'il peut exister un régime monarchique où la liberté des citoyens serait plus réelle que sous une oligarchie d'opulents.

Revient, une fois de plus, en discussion, la loi électorale. Intouchable, c'est entendu, le régime du cens. Rien à faire pour qu'un citoyen dont le nom ne figure pas sur les rôles d'imposition soit admis à voter. Le débat porte exclusivement sur les conditions d'éligibilité. Les partisans du marc d'argent ont changé de tactique. Ils veulent bien renoncer à leur première formule, mais en la remplaçant par une exigence pire : pour être éligible au Corps législatif, il faudra justifier d'une imposition au moins égale à « *quarante journées de travail* » — c'est-à-dire plus de 80 livres, alors que le « *marc* » en valait 54. Robespierre, le 11 août, proteste de toutes ses forces : « *Que m'importe qu'il n'y ait plus de nobles s'il faut que je voie succéder à ces privilégiés une autre classe à laquelle je serai obligé de donner mon suffrage.* » « *Je dis qu'il n'est pas vrai qu'il faille être riche pour tenir à sa patrie*<sup>78</sup>. » Ces éternelles sottises, inlassablement répétées, contraignent l'*Ami du Roi* à se répéter lui aussi : en somme, ce que veut ce démagogue, insensé, c'est « *introduire dans le Corps législatif tous les va-nu-pieds du royaume*<sup>79</sup> ». Sur la lancinante question du « *rétablissement de la discipline dans l'armée* », Robespierre reprend en vain, le 23 août, sa réclamation trop fondée : « *C'est sur les officiers que doit porter la vigilance des législateurs* » ; dans tout incident où serait en cause l'indiscipline du soldat, la première chose à faire, « *toujours* », c'est de s'informer sur les raisons et les circonstances du « *désordre* ». Exactement ce dont ne veulent pas les huit ou neuf dixièmes des députés qui attachent le plus grand prix à ce que l'État puisse disposer, en permanence, pour la paix sociale, de régiments rompus à l'obéissance passive.

On ne connaîtra qu'après plus d'un siècle<sup>80</sup> la correspondance secrète qui s'est établie entre Barnave et la reine ; mais Robespierre devina quelque chose de ce mystère, et il lui suffit d'être attentif pour constater qu'une poignée de grands notables exercent sur la nation une toute-puissance pratique. Le 1<sup>er</sup> septembre, il renonce à toute timidité : pourquoi sommes-nous là ? demande-t-il ; nous avons été désignés par le peuple « *pour défendre ses droits et non pour élever à la fortune quelques individus* », non pour « *favoriser la coalition des intrigants avec la Cour*<sup>81</sup> », et il provoque un scandale en allant jusqu'à déclarer que, si l'atmosphère politique persiste à s'alourdir au profit d'un retour en arrière, les hommes de progrès n'auront plus qu'une alternative : « *reprendre ou nos fers ou nos armes*<sup>82</sup> ». Traduisons : ou baisser la tête, plier, redevenir esclaves, ou bien descendre dans la rue et recommencer, comme en juillet 89, la lutte armée. Et on ne l'a pas arrêté, ou du moins mis à la porte (provisoirement) de l'Assemblée et menacé de poursuites pour cet appel, presque explicite, à la guerre civile ! Quelle métamorphose, en lui, depuis juillet, et sa docilité feinte, parce qu'il avait peur. On n'a pas sévi. Résultat : le personnage est plus odieux que jamais, et incendiaire. Le lobby colonial s'est lancé à l'assaut du décret voté par surprise, le 15 mai, et qui a, très imprudemment, accordé quelques droits civiques aux « *hommes de couleur* » réputés « *libres* ». Porté par tout un flot de gémissements et d'avertissements venus d'importantes « *chambres de commerce* », Alexandre de Lameth, qui a, lui-même, de gros intérêts à Saint-Domingue, adjure l'Assemblée, le 5 septembre, d'annuler le décret du 15 mai dont dépend, selon lui, la vie économique de tous nos grands ports de l'Atlantique. Robespierre a tenté d'intervenir ; des rafales de hurlements ont couvert sa voix. On lui crie : « *A l'abbaye*<sup>83</sup> ! », ce qui signifie : « *En prison !* » Et tout de suite ! Au sortir de la séance, Maximilien a été insulté, bousculé. Des « *patriotes* », venant des tribunes, se sont précipités pour le défendre. « *Jamais* », rapportera de *Gazette la Paris* du 8 septembre, commentant la journée du 5, « *jamais il n'y avait eu [à l'Assemblée] de tumulte plus violent.* » Et Robespierre aura l'audace de récidiver le 24. Barnave vient de démontrer que le décret du 15 mai est « *impraticable* », et Robespierre d'observer, sarcastique : « *Inexécutable* » la loi ? Trop facile à dire quand ont interdit son exécution « *ceux-là mêmes qui étaient chargés de l'appliquer*<sup>84</sup> ».

Le 13 septembre, le roi a solennellement accepté la Constitution, et, dans sa joie, il offre aux Parisiens, sur les fonds qui lui sont généreusement alloués, un feu d'artifice, le 25. Le 28 septembre, à Mercy-Argenteau qui a été ambassadeur d'Autriche à Paris, de 1766 à 1790, et qui s'est établi à Bruxelles, restant ainsi à portée (et à la disposition) de l'Autrichienne qui est reine de France, Marie-Antoinette adresse, en confidence, ces quelques mots qui donnent la mesure de la sincérité royale : « *Avoir l'air [comme nous le faisons, le roi et moi] d'adopter les idées nouvelles, c'est le moyen le plus sûr de les déjouer promptement*<sup>85</sup>. » La Constituante va se dissoudre, le 30 septembre. Elle s'en voudrait de le faire sans qu'ait été une bonne fois tranchée la question brûlante, et de première importance, en vérité, de la garde nationale et de sa composition. Grâce à l'astuce de l'uniforme exigé, les indésirables, c'est-à-dire les citoyens « *non actifs* », c'est-à-dire les pauvres, ont disparu des rangs de l'ex-« *milice bourgeoise* » et qui doit, rigoureusement, redevenir telle. Robespierre se sera dépensé en vain pendant des mois et des mois pour que soit effacée de la loi électorale, comme du recrutement de la garde nationale, l'éviction des démunis. Il a complètement échoué sur le droit de vote. Avant de se séparer, l'Assemblée tient à lui faire comprendre, et définitivement, que son échec est le même, sur l'autre point. Le 29 septembre, l'Assemblée expirante décrète — enfin ! — que nul ne saurait être admis dans les rangs de la garde civique s'il n'est pas « *citoyen actif* ». Que les non-possédants, déjà réduits au silence pour la conduite des affaires publiques, sachent bien qu'ils doivent également rester désarmés ; qui n'a pas d'argent n'a pas droit au fusil. Ce même 29 septembre, Le Chapelier, qui, depuis le printemps, est apparu comme un des amis de l'ordre les plus éveillés, les plus hérissés, présente un rapport concernant les sociétés et clubs politiques (et c'est, très évidemment, les jacobins qu'il vise). Il estime — je cite — que « *nous n'avons plus besoin de ces sortes de sociétés, car la Révolution est finie* ». Encore une fois, et une fois de trop, car l'Assemblée est très lasse de lui, Robespierre intervient et pour une réflexion particulièrement déplaisante. Il reprend les termes du préopinant : « *La Révolution est finie* », pour y adjoindre cette remarque dont on eût aimé qu'il se dispensât : il avoue « *ne pas bien comprendre le sens* » que son honorable collègue « *attache à cette proposition*<sup>86</sup> ».

Dernier jour de la Constituante, le 30 septembre 1791. Les représentants quittent la salle. Au-dehors, une ovation attend Robespierre. C'est son public habituel des tribunes, dont le nombre et la chaleur n'ont cessé de s'accroître, en réponse à l'hostilité de plus en

plus véhémement que l'Assemblée, dans son ensemble, manifestait à son égard. C'est en vain que la Constituante l'aura diligemment, obstinément, écarté de toute commission « parlementaire », son renom a grandi dans l'opinion, et il n'a pas chômé — reconnaissons-le — pour s'imposer à l'attention publique. En 1790, il était intervenu plus de cent fois à l'Assemblée, et plus de trois cents fois en 1791. Ce 30 septembre, Pétion et lui, se donnant le bras, sont acclamés par la racaille, et le Père Duchesne dans son numéro 81, faisant ses adieux aux « *braves bougres qui ont toujours défendu le peuple* », dit « *sa grande douleur de voir partir Pétion et Robespierre* ». Ce dernier est particulièrement redouté et l'est par la plupart des « *honnêtes gens* ». Germaine Necker, baronne de Staël, révélera dans ses *Considérations* l'idée qui faisait son tourment. Pour elle, à partir de 1789, le drame caché, le vrai drame, latent et terrible, de la Révolution, c'est que « *les gens de la classe ouvrière* » s'imaginèrent follement « *que le joug de la disparité des fortunes allait cesser de peser sur eux*<sup>87</sup> ». M<sup>me</sup> de Staël a bien écrit : « *classe ouvrière* ». Et il est bon de prendre garde à ce que contient de révélateur l'emploi d'un tel vocabulaire. Manquera longtemps à ce « *grand nombre* », comme dit Voltaire, que « *fait travailler* » et qui « *nourrit* » le petit nombre des possédants qui « *gouvernent* », le sentiment de leurs intérêts communs, de cette « *classe* » qu'ils forment d'asservis et d'exploités. Ce sentiment-là, instrument premier de leur libération, Robespierre se préoccupe de le leur donner. Les esprits déliés, comme est celui de Voltaire, ont précédé, de longue date, la classe d'en bas dans cette prise de conscience de la structure sociale. Une femme comme la fille et l'héritière du banquier Necker et un homme lucide comme Barnave savent ce qui se passe et de quoi il s'agit, dans la Révolution \*, à l'insu même de la multitude. Le 21 juin, jour de la fuite du roi, et pour convaincre ses collègues que les circonstances sont très graves, infiniment graves, que l'incident qui vient de se produire peut ouvrir un abîme où il y va de tout pour les gens de bien, Barnave a prononcé des paroles qu'il faut retenir ; c'est un résumé, en trois lignes, de l'aventure révolutionnaire dans ce qu'elle a d'essentiel : n'oublions pas, déclare-t-il avec force, et sans doute martelant ses syllabes, que « *le premier mouvement fut donné par une classe [sic] peu réfléchie, facilement entraînée et que des désordres en firent l'effet* [par exemple, à Paris, la prise de la Bastille, et, en province, les insurrections

\* Le jeune Chateaubriand, si l'on en croit ses *Mémoires d'outre-tombe*, aurait tout de suite compris le fond des choses : « *Déjà, dira-t-il à propos de 1789, les sabots heurtaient à la porte des gens à souliers* » (*Mémoires d'outre-tombe*, livre 5, ch. 14).

*ROBESPIERRE, POLITIQUE ET MYSTIQUE*

paysannes contre des châtelains]. *Le lendemain, les hommes pensants, les propriétaires, les citoyens véritablement attachés à la patrie s'armèrent [...] et la France fut sauvée.* »

Des temps nouveaux s'inaugurent, avec cette Assemblée législative prévue par la Constitution, et qui va, le 1<sup>er</sup> octobre, commencer sa carrière. L'avenir est sombre pour qui sait ouvrir les yeux. Par bonheur, les possédants sont armés, seuls armés. Il convient que la tourbe se sente constamment surveillée et tenue en respect par les fusils et les canons du « petit nombre » propriétaire.

C'est à dessein que je n'ai rien dit, dans ce chapitre, de ce qui, sous la Constituante, a concerné les affaires religieuses. Je ferai de même pour la Législative et pour la Convention jusqu'à l'automne de 1793, réservant tout cela pour le chapitre consacré à la pensée « philosophique » de Robespierre, raison d'être du présent ouvrage.

Robespierre  
pendant la Législative

Le 1<sup>er</sup> octobre 1791

Le corps législatif tient sa première séance le 1<sup>er</sup> octobre 1791. Robespierre n'en fait pas partie. Lui-même a fait voter, on s'en souvient, par la Constituante, le décret rendant inéligibles les membres de la première représentation nationale. Il décide d'aller revoir ses compatriotes du Nord, assez glorieux, je pense, de leur faire sentir combien s'est élargie son audience, combien sa personnalité a pris d'ampleur et de poids depuis qu'il les a quittés pour la réunion des États généraux, au printemps de 1789. Il part de Paris le 14 octobre. Le 16, d'Arras, il écrit une longue lettre à Duplay. Il regagnera Paris le 28 novembre seulement et, le 30, il raconte à son ami Buissart, d'Arras, qu'à peine arrivé il a « *souper chez Pétion*<sup>1</sup> », devenu maire de la capitale. Les jacobins lui font le plus chaleureux accueil. Quand il a reparu, le 28 au soir, au siège de la Société, Collot d'Herbois, vice-président, qui se trouvait remplacer ce jour-là Couthon, président en exercice, Collot lui a immédiatement cédé son fauteuil ; cette tribune lui est ouverte, rivale de celle de l'Assemblée.

D'où sort-il ce corps législatif ? Les députés ont été choisis, obligatoirement, dans la classe riche et par des électeurs rassurants, puisque aucun ne connaît la pauvreté. Le corps législatif n'est pas autre chose que l'émanation de la France possédante, soucieuse de se procurer l'obéissance des humbles. Par surcroît, et pour réduire encore la valeur représentative de la nouvelle assemblée, l'abstention électorale a été considérable. Dans l'ensemble, 50 pour cent des électeurs inscrits ont voté ; pas davantage ; beaucoup moins même (et jusqu'à 25 ou 20 pour cent) dans certaines circonscriptions rurales.

On a vu assez vite comment se répartissaient ces élus : 136 députés sont membres des Jacobins ; ils formeront le « *côté gauche* ». Moins de 200 appartiennent aux Feuillants et représentent, ouvertement, le « *côté droit* ». Entre les deux, une majorité (ils sont quelque 350) aux tendances imprécises, mais, en tout cas, prudentes ; des gens, avant tout, qui tiennent aux avantages que leur a valus la Révolution, particulièrement les « biens nationaux », anciens bien d'Église, confisqués, et dont ils ont su se rendre acquéreurs, souvent à bon

compte\* ; et tous souhaitent ardemment que rien ne vienne compromettre la stabilité sociale. Les jacobins sont presque tous de cette espèce que l'on peut dire « conservatrice », exception faite d'un petit groupe de révolutionnaires insatisfaits, les uns, autour de Couthon, d'une honnêteté irréprochable, les autres, assez différents, et plus ou moins voraces, comme le « trio cordelier » : Chabot, Bazire, et Merlin de Thionville. A Paris, les feuillants l'ont emporté, aux élections, et Danton, évincé, en a conçu de l'amertume ; il est reparti pour Arcis où il a poursuivi ses achats de terres et de bâtisses. Il est désormais, là-bas, un grand notable.

L'épisode historique le plus important, sous la Législative, sera la constitution d'un groupe et d'un mouvement dits « brissotins » d'abord (Brissot et Condorcet ont été élus à Paris) puis, aussi bien, « girondins », car les plus brillants ténors de cette mouvance sont trois élus de Bordeaux : Vergniaud, Guadet et Gensonné. Peu à peu se feront jour leurs dispositions fondamentales. Sans le dire, dans les premiers temps, ils ont déjà ce mérite que leur reconnaîtra Gaxotte : une profonde « horreur de la canaille<sup>2</sup> », et je rassemblerai dès maintenant, à leur sujet, trois avis qu'exprimeront des enquêteurs plus sérieux que Michelet. Ce qui les unissait, dira Mathiez avec modération, c'était — ce dont M<sup>me</sup> de Staël leur était reconnaissante — un vif « sentiment des hiérarchies sociales » qu'ils entendaient « maintenir et fortifier<sup>3</sup> ». Jaurès, plus rude, les verra comme « une oligarchie de beaux parleurs et de bourgeois arrogants<sup>4</sup> ». Quant à Lamartine, on sait qu'il a beaucoup évolué à leur sujet entre 1843 et 1847, c'est-à-dire entre le début et la fin de son *Histoire des Girondins*. S'ils se rallient après le 10 Août, et sans joie, à la République, c'était, écrira Lamartine, « à condition de gouverner seuls, dans les idées et les intérêts de la classe à laquelle ils appartenaient » ; ils concevaient la République à l'image de ces républiques de l'Antiquité grecque et latine « où la liberté des citoyens supposait l'esclavage des masses » ; représentants de « l'aristocratie propriétaire et commerciale », ils étaient bien résolus à « laisser subsister en bas toutes les inégalités et

\* Le paiement par annuités est autorisé. On verse des assignats, dont la dévaluation ne cesse de s'accroître, si bien que l'acquéreur voit sa dette s'amenuiser d'elle-même, l'État ne pouvant faire autrement que d'accepter, au pair, des assignats qui, en espèces, représentent beaucoup moins que leur valeur nominale. Des « bandes noires » se sont vite organisées ; procédant par intimidation, elles raflent, ici et là, tous les « biens nationaux » mis en vente et ne les cèdent aux acheteurs qu'elles ont écartés de force qu'en échange de numéraire. Existente aussi des arrangements, dont l'État pâtit, qui permettent à tels amis, ou relations, des administrateurs de s'assurer, à bas prix, d'intéressantes acquisitions. L'usage des pots-de-vin auxdits administrateurs n'est pas rare non plus.

toutes les injustices », alors qu'un Robespierre ne voulait pas d'une République « où la domination de la richesse serait substituée à la domination de l'Église et du trône, et où le peuple aurait ainsi quelques milliers de tyrans au lieu d'en avoir un seul<sup>5\*</sup> ». Pour Michelet, au contraire, les girondins sont adorables. « Les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Ducos, les Fonfrède » (pourquoi oublie-t-il cet Isnard dont nous apprécierons — et sur plusieurs thèmes — l'éloquence fracassante ?), en eux « se personnifie le génie de la nouvelle Assemblée<sup>6</sup> » ; avec eux « l'avènement de la jeunesse » qui va « détrôner la tradition<sup>7</sup> ». Quant à Robespierre, Michelet nous affirme qu'il va se mettre, tout de suite, à les détester, à les vomir, ces splendides et purs jeunes gens\*\*, et il leur voue une jalousie haineuse. Il ne supporte pas ces nouveaux venus étincelants. Il n'aura de cesse qu'il ne les ait abattus, pour finir par les assassiner. Quoi de vrai dans ce noir scénario ?

Quelques jours avant la dispersion de la Constituante, Robespierre avait reçu de M<sup>me</sup> Roland une lettre flatteuse, en date du 21 septembre. L'épouse du « vertueux » Lyonnais cherchait à se l'associer, louait « l'énergie » avec laquelle il n'avait « cessé d'opposer la plus grande résistance aux prétentions, aux manœuvres du despotisme et de l'intrigue » ; elle n'hésitait pas, tentatrice, à lui prédire une grande « carrière ». Il n'a pas répondu. Cette personne enveloppante ne lui plaît guère, et il entend garder une indépendance absolue. S'il y a quelqu'un qu'il n'aime pas et dont il se méfie par privilège, c'est La Fayette, depuis la tragédie de Nancy, fin août 1790, depuis, surtout, le massacre du 17 juillet 1791. Un redoutable ambitieux mais qui, par bonheur, a beaucoup perdu de son prestige. Il n'est plus, depuis le 9 octobre, commandant en chef de la garde nationale ; ce poste a été supprimé, et le commandement général passera, par roulement, aux divers chefs de corps ; et il a été écrasé par Pétion dans l'élection à la mairie ; pas même, sur son nom, la moitié des voix qu'a réunies Pétion ; une belle chute. La Cour est contre lui (on l'y a surnommé « Blondinet »), et Marie-Antoinette lui marque une inimitié résolue. Il a trop joué au protecteur à l'égard des souverains et on lui suppose,

\* Aux girondins peut s'appliquer exactement une note prise par Victor Hugo sur les gouvernants de 1830 : « bourgeois parvenus qui tirent l'échelle après eux et ne veulent pas laisser monter le peuple » (cf. *Choses vues*, coll. « Folio », II, 184).

\*\* Vergniaud est son aîné (de cinq ans) ; Guadet et Gensonné ont le même âge que lui.

assez légitimement, de hautes visées : le régime monarchique maintenu, mais avec M. de La Fayette quelque chose comme un Premier ministre inamovible, une manière de connétable. Pour le moment, il est très amorti et inquiète peu Maximilien. A peine revenu d'Arras, et avec une candeur dont on peut s'étonner, Robespierre a confié à son ami Buissart qu'il discerne « *de grandes ressources dans l'Assemblée actuelle, que je regarde, écrit-il, comme très supérieure à celle qui l'a précédée*<sup>8</sup> ». Cependant, sur la situation politique réelle, à l'automne 1791, quelques témoins-acteurs présentent des observations dont il importe de tenir compte. Prudhomme, le 1<sup>er</sup> octobre, puis le 15, dans ses *Révolutions de Paris*, constate que « *la nation est fatiguée* », que « *le pain augmente de prix* », que « *le numéraire a disparu* », que les Parisiens semblent ne pas savoir ce qu'ils préfèrent : « *ce régime-ci ou un autre* ». Dangereuse indifférence. Desmoulins, le 21 octobre, parle aux Jacobins d'une « *montagne de glace* » qui a « *comme paralysé et stupéfié la Révolution* ». Les « *patriotes* » ? « *Leur première ardeur se refroidit et leur parti s'affaiblit de jour en jour.* » Et que signifie cette forêt de baïonnettes que la garde nationale tient constamment dressées ? Contre quoi ? La foule est pourtant bien molle ; les boutiquiers se plaignent de ce que l'émigration a réduit leur clientèle ; les rentiers n'aiment pas les assignats et craignent la banqueroute ; on entend pas mal de gens murmurer qu'ils « *étaient moins las de l'Ancien Régime* » qu'ils ne le sont déjà du présent. Quant à Marat, il a été, à son ordinaire, d'une franchise rude ; le 21 septembre, évoquant 1789, il a observé que si l'on a vu partout surgir, après le 14 juillet, des milices armées, c'était là, très exactement, une « *précaution des citoyens qui avaient quelque chose à perdre contre les éventuelles entreprises des indigents* » ; la bourgeoisie s'est servie de cette levée d'armes pour faire peur à la Cour et créer son propre pouvoir ; dès lors ont « *profité de l'État* » les « *faiseurs d'affaires* » pour qui « *la liberté* » n'est que l'occasion de s'enrichir. Le 15 octobre, Marat, pessimiste, prétend que « *les patriotes n'osent plus se montrer* » et qu'à l'Assemblée les tribunes, naguère peuplées de faubouriens, s'emplissent aujourd'hui de contre-révolutionnaires.

Quand Robespierre revient à Paris, à la fin de novembre 1791, c'est pour y reprendre le combat. Son objectif n'a pas changé : abolir le démenti donné à la *Déclaration des Droits de l'Homme* par l'inacceptable distinction entre citoyens actifs et passifs, protéger la liberté contre l'arbitraire royal qui subsiste dans le veto, trouver les moyens

de remédier à une inégalité des fortunes inscrite, il est vrai, dans la nature des choses — il en est convenu, sans ambages, en mars 1791 —, mais dont l'excès peut et doit être le plus possible corrigé. Le scandale également l'énormité de la « *liste civile* », ces trois ou quatre dizaines de millions dont le souverain dispose à sa guise et qui, sans aucun doute, lui permettent d'acheter, secrètement, des consciences vénales. Robespierre a-t-il, à ce sujet, soupçonné Mirabeau ? C'est probable, et il n'était pas le seul à le faire, tant le personnage avait changé de rôle. Il ignora toujours que, le 8 mars 1791, Danton avait reçu, de la Cour, la forte somme de 30 000 livres.

Le 13 octobre 1791, le nouveau « *Sénat* », comme disait Marat, étant réuni depuis près de trois semaines, la reine confiait tout bas à Fersen que, pour le moment, c'était « *la tranquillité* » ; mais, ajoutait-elle (et l'historien aurait grand tort de négliger pareil aveu), « *je sais le prix qu'il faut y mettre ; la plupart du temps, cela est payé* ». Les finances recommencent à faire problème. La Constituante avait remplacé le système fiscal de l'Ancien Régime par l'impôt foncier et une contribution mobilière, laquelle donne lieu (comme il était facile de le prévoir) à toutes sortes de difficultés et contestations. Quand le corps législatif prend ses fonctions, il y a un arriéré de 700 millions pour les rentrées attendues ; quant aux assignats, Cambon, qui s'est assuré — à quel titre \* ? — une autorité de spécialiste dans l'ordre financier, en a déjà mis en circulation pour plus d'un milliard. Le 1<sup>er</sup> novembre, puis le 15 décembre, il augmentera encore de 100 millions, puis de 200, ce stock de papier-monnaie ; en décembre 1791, le total sera d'un milliard et 600 millions. Les biens d'Église saisis par l'État ayant été évalués, *grosso modo*, à 3 milliards, c'est donc plus de la moitié du gage qui est déjà consommée. Si les émissions se poursuivent à ce rythme, et elles vont le faire, c'est bien le spectre de la banqueroute qui va reparaitre pour l'État. La question de la guerre, que l'on va voir surgir, n'est pas sans rapport — sans rapport étroit — avec cette menace financière à conjurer ; et la Cour, d'autre part, en espère le moyen de retrouver, sous une forme inédite, ses espoirs de rétablissement, disons de restauration. On a échoué, en juin, à tout réparer à l'aide de régiments français déboulant de Montmédy sur Paris : on en vient maintenant à compter sur la guerre, et sur la victoire des forces militaires de l'Autriche (et de la Prusse), pour réaliser le sauvetage de la monarchie et le retour au paradis de 1788.

\* Citons ici la précieuse note de Gérard Walter, dans sa réédition, pour la Piéiade, de l'*Histoire* selon Michelet (II, 127) : « *Le père de Cambon était un très gros personnage dans le Languedoc [commerce de toiles]. Dès la mise en vente des biens déclarés nationaux, lui et ses deux fils aînés en achetèrent des quantités énormes.* »

Et c'est, tout justement, sur ce problème de la guerre que la coupure va se produire entre Robespierre et les nouveaux politiciens du premier rang. Dès le 20 octobre est envisagé un conflit armé si les émigrés, qui s'organisent militairement sur les bords du Rhin, reçoivent un appui de l'empereur. Léopold et le roi de Prusse sont tombés d'accord pour promettre leur aide à ces agités, mais conditionnellement et dans le cas seulement où les autres puissances, la Russie et l'Angleterre, s'associeraient à leur offensive. A Vienne comme à Potsdam, la sagesse conseille le maintien de la paix. Néanmoins on y déplore ce qui se passe en France contre l'autorité monarchique, et Brissot estime opportun d'adopter un ton grondant : que l'Exécutif, que le ministre des Affaires étrangères (c'est Montmorin) avertissent l'empereur en ces termes : « Si vous préférez à l'amitié d'une grande nation vos rapports avec quelques brigands [autrement dit les émigrés], attendez-vous à des vengeances. La vengeance d'un peuple libre est lente, mais elle frappe sûrement. » Vergniaud, le 25 octobre, s'unit à Brissot. A l'Autrichienne, épouse du roi, comme à Louis XVI lui-même, l'attitude la meilleure, pour le moment, paraît devoir être la duplicité. Marie-Antoinette écrit à Fersen, le 31, que la bonne « marche à suivre », pour le couple royal, est de « gagner la confiance du peuple ». On favorisera même l'accès à la mairie de Pétion, le démagogue, car, dit la reine (25 novembre), c'est « par l'excès du mal que nous pourrions tirer parti, plus tôt qu'on ne pense, de tout ceci ». Les émigrés reçoivent de la Cour un conseil de patience. Le roi l'a fait savoir à Breteuil, le tout dévoué Breteuil que Louis XVI avait, si malheureusement, tenté, en juillet 1789, de mettre au pouvoir à la place de Necker et qui est maintenant à Bruxelles, comme Mercy-Argenteau, comme le plus souvent aussi Fersen. On doit « persuader » les amis de la Couronne réunis à Coblenz de ne point bouger « d'ici le printemps ». Pourquoi ? Parce qu'il n'est que trop évident, hélas, que l'empereur n'a aucun goût pour l'intervention armée qu'on attend de lui. Fersen en a avisé son maître, le roi de Suède Gustave, et ce dernier, dans sa réponse (11 novembre), est bien d'accord ; il en est même attristant ; pour lui, Léopold ne cherche qu'à « empêcher les autres d'agir » ; il faut avouer, note Gustave (qui ne mesure point la difficulté du jeu) \*, que « la conduite honteuse du roi de France », qui a toléré et même sanctionné une Constitution insensée, « favorise

\* Marie-Antoinette a glissé le 19 octobre à Fersen : « Les Français sont atroces. » Il lui faut dissimuler sans cesse. « Quel bonheur, écrira-t-elle au même fidélistime, le 7 décembre, si je puis un jour redevenir assez forte pour prouver à tous ces gueux que je ne suis point leur dupe. »

merveilleusement » l'inertie où Léopold s'enferme. L'affaire est simplement de « gagner du temps » ; et Louis XVI recommande à Breteuil (25 novembre) de pousser « toutes les puissances » à mettre sur pied de guerre « une armée formidable ». A Paris même, il y a d'heureux indices : la « garde soldée », par exemple, qui s'est déjà si bien conduite le 17 juillet, « brûle de faire un massacre des jacobins » (la reine, à Fersen, 7 décembre). Lesdits jacobins, par bonheur, sont de plus en plus bellicistes. Excellent ! commente Marie-Antoinette, le 9 décembre, pour Mercy-Argenteau : « Les imbéciles ! Ils ne voient pas que c'est nous servir. »

Le soir même de son retour à Paris, Robespierre, accueilli aux Jacobins avec la plus chaleureuse amitié, ne peut se dispenser de prendre la parole, au moins pour une allocution. Il ne sait encore rien des circonstances réelles et répond au vœu de son auditoire en adoptant un ton martial. « Il faut dire à Léopold, affirme-t-il un peu vite : Vous violez le droit des gens en souffrant les rassemblements de quelques rebelles que nous sommes loin de craindre, mais qui sont insultants pour la nation. Nous vous sommons de les dissiper sans délai, ou nous vous déclarons la guerre<sup>9</sup>. » Mais bientôt Maximilien, qui sait écouter et regarder, perçoit ou devine ce que recouvre — et ce sont des espérances antagonistes — l'option pour la guerre qui devient presque générale dans la classe politique ; et de fortes raisons s'imposent à lui de résister à cet entraînement. Il n'est pas, du reste, le seul à garder la tête froide et c'est avec intérêt qu'il entendra Billaud-Varenne, le 5 décembre, faire part aux Jacobins de ses inquiétudes : cette guerre que d'aucuns désirent, sommes-nous certains de la gagner ? Avec l'émigration d'un grand nombre d'officiers, dans quel état se trouvent nos forces militaires ? Des défaites, dont il faut savoir envisager l'éventualité, permettraient au roi de jouer au père de famille rassemblant pour les protéger tous les Français derrière lui. Bel avantage pour la Révolution ! Encore Billaud-Varenne a-t-il la simplicité de ne pas concevoir, parce qu'il lui semblerait monstrueux, le plan véritable dont on poursuit, aux Tuileries, la mise en œuvre : les « patriotes » (je veux dire « les gueux ») ramenés à la raison, réduits à l'obéissance par une « formidable » invasion étrangère. Plus perspicace que Billaud, Prudhomme ne cache pas sa méfiance (*Révolutions de Paris*, 26 novembre) et Marat se demande, le 1<sup>er</sup> décembre, si l'on ne prépare pas à la Révolution un traquenard. Mais le parti de la guerre a pour lui une puissante rumeur, quotidiennement soutenue. Elle sort du salon de Paris le plus auréolé d'or, celui de la baronne de Staël, née Necker. Là se retrouvent, et dans les règles de la meilleure courtoisie mondaine, des gens d'opinions diverses, mais tous réforma-



teurs, de Brissot, Clavière et Isnard en passant par Condorcet l'illustre et dont le front se pare du rayonnement encyclopédiste, jusqu'à Talleyrand, dit « l'évêque », et le comte de Narbonne, actuel amant de l'hôtesse. Germaine est folle de lui qui passe pour le fils (incestueux, pour un surcroît d'attrait) de Louis XV en personne (le roi et l'une de ses filles). Elle est mal vue de la cour ; elle agace beaucoup la reine, mais elle pousse si bien son Narbonne — il a trente-six ans, elle, vingt-cinq — qu'après tout l'on juge à la Cour que ce grand seigneur peut se rendre passagèrement utile. Car il est partisan de la guerre, persuadé qu'elle sera glorieuse et qu'il profitera de l'euphorie de la victoire pour rallier la France à son projet d'une monarchie à deux chambres, copiée sur le modèle anglais ; et Narbonne se voit déjà restaurateur de l'autorité royale et modérateur de la liberté.

Louis XVI, qui se croit subtil dans ses calculs, et d'accord avec sa femme qui ricane \*, nomme M. de Narbonne ministre de la Guerre. Celui-ci prend possession de son portefeuille le 7 décembre. Quant à Léopold, il se montre bien décevant, irritant même par son apathie. Sa sœur, Marie-Antoinette, ne comprend pas, de sa part, un comportement à ce point égoïste. Il sait pourtant — et elle le lui fera dire en propres termes par Mercy-Argenteau (lettre du 9 décembre) — que la plus grande marque d'attachement (et de solidarité monarchique) qu'il pourrait donner à elle-même, à son mari et à la France serait de « nous tomber sur le corps » avec ses meilleures troupes. Il rechigne ? Il dort ? Eh bien, on va le forcer à sortir de sa léthargie. C'est à cet emploi que Narbonne est affecté.

Narbonne est un feuillant ; mais les jacobins ne le maltraiteront pas, car il veut ce qu'ils veulent en politique extérieure ; même si leurs projets, en politique intérieure, divergent, ils réservent leur opposition pour plus tard ; d'abord la guerre, on verra ensuite. Sans en faire parade — ils s'en garderaient ! —, les girondins-brissotins pensent comme Narbonne sur un sujet grave : les finances vont mal, nous l'avons vu ; si mal, en vérité, que Narbonne compte sur la guerre et le pillage des terres ennemies pour conjurer la banqueroute. Et Nar-

\* « Quelle joie pour M<sup>me</sup> de Staël », écrit Marie-Antoinette à Fersen, le 7 décembre : « et quel plaisir pour elle d'avoir toute l'armée... à elle. » Les points de suspension sont de la reine elle-même, ce qui laisse supposer de sa part une petite plaisanterie salace.

bonne a le cynisme de n'en rien cacher. Officiellement, s'exprimant à la tribune ès qualité, il annonce, le 14 décembre, qu'une des fortes raisons qui l'ont décidé à choisir la guerre, c'est, tout bonnement, que « le sort des créanciers de l'État en dépend ». On ne lui reprochera pas l'hypocrisie, les façons obliques. Une parfaite sérénité dans l'aveu. Et Brissot, le 29 décembre, un peu plus feutré, quant à lui, mais aisément intelligible (sinon pour la masse, du moins pour les députés), Brissot confirmera : « La guerre est nécessaire à tous les points de vue. » Financièrement, donc, c'est implicite ; mais voici du nouveau et d'un grand intérêt : cette guerre, « il la faut [aussi] pour assurer la tranquillité intérieure ». Habilement, frauduleusement, Brissot explique qu'il veut parler des aristocrates, de tous ces « mécontents » qui se permettent l'insolence « parce que Coblenz existe » ; ils seront bien obligés de se taire et de ne plus ennuyer personne, quand Coblenz n'existera plus et que les émigrés auront été anéantis. Brissot fait le généreux, l'ami des pauvres. Il jure que les patriotes de son espèce ne sont pas comme ces « bourgeois bataves qui voulaient conquérir la liberté sur le stathouder » mais « sans la partager avec les indigents ». Ses amis et lui pensent sans cesse et avant tout aux citoyens infortunés. C'est pour eux qu'ils travaillent. Au vrai, ces indigents, ces « passifs », les brissotins-girondins, soucieux comme ils le sont de la paix sociale, voient dans la guerre une incomparable protection contre leurs avidités. Mabilisés et sous l'uniforme, ils ne constitueront plus ce péril, infiniment redoutable, qui est l'obsession secrète et taraudante des gens de bien, et nous verrons Danton, aux grandes heures de septembre, sauver la situation par le recours, pathétique, à l'urgence des enrôlements.

Danton est enfin parvenu à obtenir un poste qui fait de lui un personnage — de second ordre, un personnage tout de même — dans la vie politique parisienne. Le 6 décembre, il a été nommé deuxième substitut du procureur, à la Commune (une sinécure, aux appointements de 6 000 livres). On ne sait trop ce qu'il pense de la question guerre ou paix, mais Legendre, le boucher, qui est son ami (et qui, trois ans plus tard, en avril 95, saura mitrailler les affamés), Legendre est admis à la barre de l'Assemblée, le 11 décembre, pour un appel enflammé, au nom de la section du Théâtre-Français (celle de Danton) : « Représentants du peuple ! L'aigle de la victoire plane sur nos têtes » [etc.]. Ce n'est pas là, pas du tout, l'opinion de Robespierre ; il est même fort loin de cet état d'esprit. Il conseille certes de « se tenir sur la défensive », mais croit que « les puissances étrangères ont l'intention de nous effrayer bien plus que celle de nous attaquer » (9 décembre)<sup>10</sup> ; il regrette de voir l'opinion « se porter avec une

certaine impétuosité » vers « un parti qui [lui] paraît dangereux », et tient que déclarer la guerre serait une grande imprudence (11 décembre)<sup>11</sup>. Le 12, Maximilien va plus loin et dénonce dans la fermentation guerrière une « intrigue ministérielle », en vue, à son avis, d'une « guerre simulée » conduisant à une « capitulation ». Et à qui, demande-t-il, confierez-vous la conduite de cette guerre ? Aux agents du pouvoir exécutif ? C'est-à-dire « ceux qui veulent nous perdre ». Sa conclusion, ce 12 décembre, était sans équivoque : « *Ce que nous avons le plus à craindre, c'est la guerre*<sup>12</sup>. » La journée du 14 décembre 1791 fait date dans l'histoire de la Révolution. Le Corps législatif reçoit la visite du souverain pour une déclaration qui pouvait conduire à la guerre. Les paroles de Louis XVI doivent être étudiées mot à mot, car le texte en a été soigneusement conçu, et, vraisemblablement, rédigé, d'un bout à l'autre, par Lameth (Charles) qui n'a plus, tant s'en faut, l'importance qu'il avait lors de la Constituante ; il ne peut travailler maintenant que dans l'ombre, et, de plus, le « triumvirat » qui, depuis l'affaire de Varennes, menait, en fait, à peu près tout s'est brisé. Barnave est contre la guerre, qu'il pressent mortelle, à terme, pour la monarchie. Louis XVI, récitant Lameth, déclare aux représentants du peuple : « *Vous m'avez fait entendre [il tient à souligner qu'il leur est docile, qu'il se plie à la volonté de la nation] qu'un mouvement général* » incline « tous les Français » à dire : « *plutôt la guerre qu'une patience ruineuse et avilissante* » ; les rassemblements hostiles à notre Constitution que l'Électeur de Trèves admet sur son territoire ne sauraient être par nous tolérés. Si ce prince ne fait pas « *cesser dans ses États* » cette provocation à notre égard, « *je ne verrais plus en lui qu'un ennemi de la France et il ne me resterait plus qu'à proposer la guerre* ». (« *Proposer* » n'est-ce pas ? seulement « proposer ». Le roi est l'honnêteté même. Sa volonté s'efface devant celle de la nation.) C'est un ultimatum, car une date est fixée. L'Électeur devra avoir obtempéré au vœu du gouvernement français « *avant le 15 janvier* ». Il a donc, le 14 décembre, un mois de délai, pas plus. Louis XVI ajoute un mot — il sait que le sujet importe aux députés avertis — sur les problèmes budgétaires : « *Portez votre attention, messieurs, sur l'état des finances, affermissiez le crédit national, veillez sur la fortune publique.* » Pour finir, un couplet où, sous les protestations de dévouement à l'ordre nouveau, éclate une telle mauvaise foi qu'on peut s'interroger : Louis XVI s'imagine-t-il qu'il fera là une seule dupe ? Mais ce que la majorité de l'Assemblée attend de lui, c'est qu'il aille vers la guerre, et il ne cherche qu'à s'y laisser guider. Il se rend hommage à lui-même : « *Jamais je ne m'écarte de la ligne constitutionnelle* », et sa péroraison ressemble à

Je. colin ? Proposé par...  
Fev. 1791

celle d'un converti radieux : « *Je sens profondément qu'il est beau d'être le roi d'un peuple libre.* »

Puis Narbonne a pris la parole. Qui vise-t-il en commençant — serait-ce Robespierre ? —, quand il raille, hautain, certaines volte-face ? Ce souci, dit-il, qui est le mien, de la dignité nationale et de la guerre s'il le faut, « *parmi les hommes qui s'en étaient ardemment réclamés, il en est qui se sont préparés à le combattre dès que le gouvernement a paru l'adopter* ». Ce n'est qu'un exorde fugace, une brève concession à l'ironie, avant d'aborder les choses sérieuses. Les voici, très vite, lorsque Narbonne articule les noms des chefs de guerre qu'il a choisis pour commander les trois grandes armées françaises : Rochambeau, Luckner, La Fayette, un La Fayette arraché, du même coup, à sa demi-disgrâce et tout redoré. Par deux fois — ce qui est significatif quant à la préoccupation fondamentale de la classe dirigeante (on n'y insistera jamais assez, jamais trop, si l'on veut suivre avec exactitude le développement de l'aventure inaugurée au printemps de 1789) —, par deux fois, dans la bouche de Narbonne, les termes les plus apaisants, les garanties les plus explicites à l'adresse des propriétaires\*. Notre premier « *soin* », déclare Narbonne, sera de « *prouver à l'Europe* » — et, cela va sans dire, à nos compatriotes d'abord — que les « *propriétés seront en sûreté parfaite à l'intérieur du royaume* » ; redite, un peu plus loin, attestant l'importance du propos : « *La confiance accordée au gouvernement lui donnera les moyens d'assurer la fortune publique et les propriétés particulières.* » Narbonne promet à la France que, s'il y a la guerre, ce sera le « *signal* » d'une politique d'« *ordre* » (nul besoin de préciser) et de « *justice* » (quelle ?). Il ne commet pas la faute d'omettre cette « *protection des colonies* » que de hautes familles ont à cœur. En résumé, tout ce qu'envisage Narbonne lui est « *impérieusement commandé par l'honneur de la nation et la cause de la liberté* ».

Pour compléter la physionomie de cette journée du 14 décembre si pleine d'intérêt, il faut savoir que, en application du double jeu qui est sa méthode, Louis XVI, ce même jour, écrit à Breteuil une lettre ultra-confidentielle et très éclairante. Breteuil reçoit mission de peser, autant qu'il le pourra, sur l'Électeur de Trèves afin qu'il ne cède pas au chantage que le gouvernement français tente d'exercer contre lui. S'il a la faiblesse de plier, « *le parti de la Révolution* » va montrer une terrible « *arrogance* ». Son refus, c'est la guerre ? Mais oui. Mais bien

\* Narbonne ne saurait ignorer que, chez Necker comme chez sa fille, cette question-là est primordiale.

sûr, une guerre, pour l'agresseur, impraticable. Le roi sait exactement à quoi s'en tenir sur « l'état physique et moral » de la France et de son armée, laquelle est incapable de « soutenir même une demi-campagne ». La guerre s'impose donc. Pas maintenant. On ne se bat pas en hiver, mais, au printemps, ce sera parfait. Les mauvaises gens seront refoulés, balayés, et les puissances, enfin convaincues\*, rétabliront à Paris l'autorité royale telle qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être.

Le 15 décembre, dans son *Patriote*, et le 16, à la tribune, Brissot est incandescent : « La guerre ! La guerre ! [...] Tel est le vœu de tous les amis de la liberté répandus sur la surface de l'Europe. » Premières notes, ici, de l'hymne que vont entonner les girondins sur le thème de la croisade. Et déjà Brissot se réfère à Cloots, qui parle si bien, si noblement de la « guerre sainte », de la « guerre expiatoire qui va renouveler la face du monde ». A surveiller de près, la Cour, en tout état de cause ; mais, si elle tente de mal agir, « le peuple est là » pour la maîtriser. Le 18, aux Jacobins, se déroule une scène théâtrale que racontera Michelet emporté par la contagion. Isnard, le riche « parfumeur » de Grasse, présidait ; un Neuchâtelois nommé Virchaux remet à la Société une magnifique épée de Damas destinée par lui, en offrande, au premier général français qui remportera une victoire contre les satellites du despotisme. « Saisi d'un transport extraordinaire », Isnard porte à ses lèvres cette épée-symbole, la brandit au-dessus de sa tête et vaticine, prophétique (« Il parla mieux qu'Ézéchiel », dira Michelet<sup>13</sup> éperdu) : « La voilà ! [...] Elle sera victorieuse [...] La France poussera un grand cri. Tous les peuples répondront. La terre se couvrira de combattants, et les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes ! » Le marquis de Sillery\*\* fait chorus. Le 16 décembre, calme, mais déjà laissant voir clairement sa pensée, Robespierre demande que l'on ajourne l'envoi aux imprimeurs, en vue d'une diffusion nationale, du discours de Brissot ; et, le 18, après les mimiques et clameurs d'Isnard, il se décide à intervenir, non sans courage, à contre-courant. Il commence par réclamer plus de sagesse et de réflexion, et il use d'un langage où règne l'euphémisme. La gesticulation d'Isnard, il y voit un de ces « mouvements d'éloquence

\* Le 3 décembre, Louis XVI a écrit directement au roi de Prusse ; il voudrait pouvoir compter sur lui pour une intervention armée des Puissances afin d'arrêter, en France, les progrès des « factieux » et d'empêcher ainsi que « le mal puisse gagner les autres États ».

\*\* Comte de Genlis, époux d'une ancienne maîtresse de Philippe d'Orléans, Sillery, de son vrai nom, s'appelle Brulart, comme le marquis de La Fayette est un Motier et le marquis de Condorcet un Caritat.

matérielle » auxquels il « supplie » l'assemblée jacobine de renoncer désormais, car ils peuvent « entraîner une opinion qui a besoin, en ce moment, d'être dirigée par l'exemple d'une discussion tranquille ».

Sachons voir, dit-il, d'où vient le plus réel péril pour la cause révolutionnaire. Nos ennemis « les plus nombreux, les plus dangereux » sont-ils, comme on ne cesse de le répéter, « à Coblenz » ? « Non, ils sont au milieu de nous. » Et chacun a compris. Robespierre désigne la Cour et ses auxiliaires, visibles ou occultes. Le roi semble rejoindre les bellicistes. « Concevez-vous, demande avec bon sens Maximilien, que la Cour puisse adopter une mesure aussi décisive que la guerre sans la rapporter à son système ? » Soyons sûrs qu'elle y trouve son avantage, et cet avantage crève les yeux : pendant la guerre, le pouvoir exécutif « bénéficie d'une espèce de dictature » ; si quelques victoires surviennent, « l'enthousiasme naturel pour les chefs heureux fait des soldats de la patrie les soldats du monarque et de ses généraux ». Robespierre (pas plus que Billaud-Varenne) n'ose aller jusqu'au soupçon de la vérité concernant les espoirs de la Cour, limpides, aujourd'hui, mais qui sembleraient, alors, si prodigieusement antifrançais qu'on ne saurait, même un instant, en accueillir l'idée honteuse. Robespierre croit que la Cour pense en termes de victoires, pour en tirer parti ; alors que le roi et la reine pensent en termes de défaites, de déroutes, de désastres militaires permettant la ruée des Austro-Prussiens sur Paris. Mais Robespierre n'en parle pas moins — avec Marat — de la guerre comme d'un « piège ». Brissot lui-même ne me paraît pas deviner l'infamie du dessein royal quand il se livre, le 30 décembre, à cette facétie spectaculaire. « Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons pas trahis. Nous avons besoin de grandes trahisons. Notre salut est là car il existe encore de fortes doses de poison dans le sein de la France et il faut de fortes explosions pour l'expulser » ; nouvelle façon de dire, comme le 16 décembre : impuissante, la Cour, quoi qu'elle fasse, car « le peuple est là ». Hélas ! dit Robespierre, le peuple « était là », bien là, « lorsqu'un jour de juillet dernier son sang coula impunément au sein même de cette capitale ; et par l'ordre de qui ? ». Voici donc La Fayette, l'un des trois commandants en chef de nos armées, ouvertement déclaré par Robespierre inacceptable. Et qui est ministre de la Guerre ? « Un courtisan nouveau, succédant à un autre courtisan » et « destiné à poursuivre l'exécution du même plan », au moyen d'un « jargon constitutionnel ». « Avant de courir à Coblenz, mettez-vous au moins en état de faire la guerre » : « une partie de nos frontières reste sans défenses », et l'émigration a gravement compromis l'encadrement des

troupes\*. Maximilien invite ses amis jacobins à ne pas « caresser l'opinion qu'excitent les intrigues des gouvernants ». « Seule » une agression, « l'attaque de notre territoire », doit susciter dans le peuple un élan martial et « salutaire ». Il ne s'est rien produit de tel, et c'est une guerre offensive qu'on nous prépare — sans doute pour ranimer les « profonds » et sinistres souvenirs qu'ont laissés dans le Palatinat « les cruautés exercées » par les troupes de Louis XIV... Autre chose, que discerne aisément Robespierre, et sur quoi il voudrait appeler l'attention publique : la guerre que désire la Cour lui servira à « détourner le peuple des problèmes de l'intérieur » ; car, pendant un conflit armé, « le peuple oublie les délibérations qui intéressent essentiellement ses droits civils et politiques », des droits toujours présentement bafoués — quant au droit de vote par exemple — par « tous les égoïstes favorisés de la fortune, aimant assez, dans la Constitution, ce qui les égale à ceux qui étaient au-dessus d'eux, mais qui se refusent à reconnaître comme des égaux ceux qu'ils regardent comme leurs inférieurs<sup>14</sup> ». Pour finir, Robespierre observe que, « si la guerre était déjà résolue [...], il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la Guerre », Duportail, prédécesseur de Narbonne, qui n'a remplacé dans nos régiments, comme c'eût été son premier devoir, aucun des officiers qui ont émigré.

Intelligence, pénétration, bon sens lucide, ces mérites-là sont indéniables chez l'homme que nous venons d'entendre, s'exprimant, au surplus, dans une langue simple, entièrement exempte des boursoufflures où se complaisent les Brissot et autres Isnard. Les girondins ont plusieurs raisons de souhaiter cette guerre où la Cour se félicite de les voir se précipiter : sauver les finances grâce aux profits des conquêtes, orienter les passions populaires ailleurs qu'en direction des nantis, offrir au roi des tentations qui permettront, s'il y cède, de le tenir pratiquement à leur merci ; et nous serions bien naïfs en négligeant de compter parmi les belliqueux les plus ardents ces affairistes à la Beaumarchais (et précédemment à la Voltaire) qui savent quels somptueux moyens d'enrichissement offrent toujours, en cas de guerre, les fournitures aux armées. Les boutefeux sont au travail. Le 23 décembre, l'Assemblée décrète que seront formés des bataillons de volontaires ; le 29, Isnard invente « la patrie en danger », avec sa conséquence normale, dit-il, et impérieuse : unité, unanimité nationale. La faconde est son royaume. « Dix millions de Français,

\* Encore Robespierre ne sait-il pas tout (il en est loin) à ce sujet. Molleville, ministre de la Marine, a osé affirmer, le 14 novembre, qu'aucun officier de la Flotte n'était sorti du royaume ; alors qu'ils sont partis en foule et que lui-même conseillait et facilitait leur désertion.

embrasés du feu de la liberté, armés du glaive de la raison, de l'éloquence, pourraient, si on les irrite, changer la face du monde. » Le même 29, nouveau discours de Brissot, et, toujours ce 29, Condorcet, l'honneur du parti, le vrai « philosophe », attentif, peut-être, à détruire la malfaisance commise par Robespierre avec sa détestable évocation des années 1667 et 1668 au Palatinat, Condorcet, sans rire, décrit le spectacle que donneront à l'univers les soldats français en pays conquis : ils « se conduiront en terre étrangère comme ils se conduiraient sur celle de leur patrie ». La France n'a pas d'ennemis. Elle ne cessera jamais de voir « un peuple ami dans les habitants des pays » où elle entrera au nom de la liberté. L'Assemblée ne se borne pas à des applaudissements. Elle va au fait et passe au concret : 20 millions sont immédiatement votés pour « frais de guerre », comme s'il ne restait plus qu'à fixer une date pour le commencement des opérations.

La situation prend une telle tournure que Robespierre croit devoir faire tout ce qui sera en son pouvoir pour épargner à la Révolution le terrible danger que constitue pour elle, en ce moment, une guerre à ce point imprudente. Les 2 et 11 janvier 1792, il développe ses trop raisonnables appréhensions, devant les Jacobins. Mis à part ses deux appels des 5 février et 7 mai 1794 où il engagera tout son être pour dire aux hommes la vérité sur leur condition, et la voie, à ses yeux, du salut pour la cité, rien de plus magistral, dans toute la carrière de Maximilien, que ce discours en deux temps, où, par une accumulation d'arguments irréfutables, jamais Robespierre ne démontrera mieux sa clairvoyance et la sagacité de son esprit. Nous examinerons ce texte comme s'il était d'un seul tenant.

Dès son exorde, déchirant le voile des apparences (et soulevant — tant pis ! — la colère de cette gauche progressiste à laquelle il appartient mais qui se laisse aveugler), il déclare que « la proposition de la guerre est le résultat d'un projet formé de longue date par les ennemis intérieurs de notre liberté ». Un plan de la Cour, le vœu des « aristocrates de toutes les nuances », depuis les contre-révolutionnaires les plus flagrants jusqu'à ceux (et celles) qui jouent le libéralisme éclairé : le comte de Narbonne, la baronne de Staël, le marquis de La Fayette, même s'il y a contre ce dernier, dans son propre milieu, des jalousies, et des méfiances. Robespierre accueille avec la dérision triste qui convient l'idylle propagée par Condorcet : les forces françaises procédant à une invasion jamais vue, parmi les cris de joie, les fleurs et les baisers. « Vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins » et nos généraux « ne sont plus que les missionnaires de la Constitution ». Un peu de réalisme,

pourby de la m. d. d. r. p. g. d. d. p. n. e. l. l. a.

ROBESPIERRE, POLITIQUE ET MYSTIQUE

voulez-vous ? « La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un homme politique est de croire qu'il suffit à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois [...] Personne n'aime les missionnaires armés et le premier conseil que donnent aux envahis la nature et la prudence est de repousser l'envahisseur. » Un coup d'œil maintenant sur l'histoire vraie du mouvement révolutionnaire chez nous depuis 1789. Ayons l'honnêteté et le courage de regarder les choses en face : « Ce sont les Parlements, les nobles, le clergé, les riches, qui ont donné le branle à la Révolution » ; « le peuple » n'a paru qu'« ensuite », et, tout aussitôt, se sont « repentis » les gens de la haute classe ; « ils ont voulu arrêter la Révolution lorsqu'ils ont vu que le peuple pouvait recouvrer\* sa souveraineté ». Maximilien récuse au passage « M. Anacharsis Cloots » qui déclame sur le thème d'un embrasement général de l'Europe ; cet « orateur du genre humain », comme il s'intitule lui-même, a une façon curieuse d'employer son « effervescence philanthropique ». Mais revenons au positif : trop visible, dit Robespierre, que la guerre offre à la Cour, ainsi qu'à tous les bénéficiaires de l'injustice et de l'inégalité, un heureux moyen de « donner le change » au peuple, de « faire diversion » à ses « inquiétudes » ; les « événements militaires » sont irremplaçables pour « distraire » la nation de ce qui « intéresse les bases essentielles de sa liberté ». La question capitale des citoyens « non actifs » n'est toujours pas réglée ; la Déclaration des Droits de l'Homme demeure « méconnue et foulée aux pieds ». La guerre, si les aristocrates et leurs complices — conscients ou inconscients — parviennent à l'obtenir, retardera encore la solution de ce problème intérieur dont tout le reste dépend. Et Robespierre de se définir plus hardiment qu'il ne l'a jamais fait encore, avec emportement, avec ostentation, si l'on préfère, mais je le crois radicalement sincère ; ne vous méprenez pas, dit-il, à mon sujet : « Je ne suis point le défenseur du peuple. Je suis du peuple. Je n'ai jamais été que cela et je ne veux être que cela », et c'est parce que je suis de cette race que je perçois d'instinct les manœuvres de l'adversaire. Le « despotisme » (quels que soient ses travestissements), « quand le peuple s'éveille », s'approche d'un air caressant » et recourt à « la ruse ». Et la ruse de la Cour, en ce moment, est facile à décrire : elle veut « obtenir de l'Assemblée un message qui la prierait de faire, le plus tôt possible, cette guerre qu'elle désire, de manière qu'en la déclarant elle ne paraisse que céder au vœu des représentants de la nation ». Le cas de La Fayette, Robespierre l'aborde sans détour : ainsi nous avons à la tête d'une

\* « Recouvrer », c'est là du Rousseau.

ROBESPIERRE PENDANT LA LÉGISLATIVE

armée quelqu'un dont les honneurs qu'on lui prodigue sont « autant d'insultes aux mânes des patriotes immolés au Champ de la Fédération et à ceux des soldats égorgés à Nancy ». Comment voulez-vous que la nation fasse confiance, pour la guerre, à ceux des officiers qui n'ont pas encore émigré ? Ils appartiennent tous à la vieille noblesse et ne se maintiennent à leur poste que pour y servir de leur mieux les intérêts de la Cour. Et dans quel état pitoyable est l'armée, avec ces innombrables exclusions de soldats patriotes ! Dans ces conditions, comment comprendre qu'un ami sincère de la liberté comme Brissot admette que « M. le comte de Narbonne conduise toute cette affaire et qu'il [faille] marcher sous les ordres de M. le marquis de La Fayette<sup>15</sup> » ? C'est précisément le 11 janvier (date de ces derniers propos) que Narbonne, au retour d'une inspection des frontières, a présenté à l'Assemblée un rapport où étaient franchies, à n'y pas croire, toutes les limites du mensonge quant à l'état des troupes, leur armement, leur ravitaillement et la perfection de notre système défensif.

On y va, à la guerre ; impossible, désormais d'en douter, les « constitutionnels » anglophiles (façon Germaine Necker) et la (pseudo-)gauche brissotine ayant sur ce point la même détermination. Seule une partie des feuillants renâcle et s'effraie. Ils font savoir à la reine qu'à leur avis la guerre sera, en politique intérieure, une catastrophe : « Les incendiaires auront le dessus. » Mais ces trembleurs déplaisent à Marie-Antoinette, et Brissot croit pouvoir assurer, tout heureux, dans son *Patriote*, le 16 janvier, que « le règne des Barnave et des Lameth à la Cour est passé ; ils ont été disgraciés ». Sur le conseil de son suzerain Léopold, l'Électeur de Trèves a cédé aux exigences françaises ; mais l'empereur a cru devoir notifier à Louis XVI qu'il envoie des renforts à Trèves, non certes dans une intention agressive à l'égard de la France, mais pour protéger l'Électeur si jamais il était victime d'une attaque imprévue. Brissot en a jappé de joie et s'écrie (17 janvier) : « Notre ennemi véritable, c'est l'empereur ! » Dans sa grande *Histoire socialiste de la Révolution française*, Jaurès note : autour de Brissot et de Cloots, « c'est le parti presque cynique de la guerre, la guerre à tout prix<sup>16</sup> ». Alors que, le 31 janvier, dans une longue lettre calmante à sa sœur, Léopold cherchait à la dissuader d'une guerre dont il n'avait, pour sa part, nulle envie mais qu'il estimait réellement dangereuse pour la Couronne, en France, Vergniaud sonne de la trompette à son tour : « Aux armes ! Aux armes ! C'est le salut de la patrie et l'honneur qui le commandent ! »

En dépit de leurs vues divergentes, les rapports entre Robespierre

et Brissot restent amicaux. A la demande du vieux Dusaulx, ils échangent, de bon cœur, le 30, une étreinte fraternelle; ce qui n'empêche pas Maximilien de reprendre la parole, le 25, pour des observations et pronostics complémentaires\*. Les « grandes trahisons » que prévoit et appelle l'ami Brissot, n'y comptez pas, dit-il, sous une forme « grossière »; « la Cour et ses serviteurs vous trahiront avec art, avec modération, avec patriotisme, lentement, constitutionnellement ». Et, comme si Maximilien était doué de seconde vue, il annonce, en toute exactitude, ce à quoi l'on assistera effectivement en septembre : vous verrez l'armée « chasser devant soi des ennemis auxquels on ne veut point de mal sans avoir affaibli leur puissance ». Vous parlez de « trahison »? Mais la nomination d'un La Fayette n'est « pas autre chose »; et Robespierre de renouveler son avertissement : bien plus qu'à l'étranger, le péril est ici même, autour de nous, parmi nous : « Paris renferme une armée » contre-révolutionnaire, une armée « immense et qui s'accroît chaque jour ». Il est plus important d'y veiller que de nous laisser entraîner dans une aventure où nos pires adversaires s'évertuent à nous jeter<sup>17</sup>. Maximilien parle dans le désert. La coalition bigarrée qui veut passionnément la guerre fait tout au monde pour la provoquer. L'Assemblée, dans son impatience, en vient à mettre Léopold au pied du mur, à lui rendre intenable son parti pris de conciliation. Elle exige qu'avant le 1<sup>er</sup> mars il ait annulé les engagements, si mesurés pourtant, et conditionnels pris par lui à Pilnitz : « Toute réponse évasive et dilatoire sera regardée comme une déclaration de guerre. »

Fin janvier 92, de petits désordres éclatent dans la capitale. Rien de grave. Les événements coloniaux ont permis une fructueuse spéculation sur le sucre dont la production s'est trouvée réduite, permettant une hausse du prix de vente, qui a doublé, passant de 30 sols à 3 livres. Se constituent aussi, parallèlement, de gros stocks destinés à feindre la pénurie pour gonfler davantage encore les bénéficiaires. Des entrepôts discrets ont été installés au Havre, à Rouen et ailleurs, bien entendu à Paris même (principalement dans les églises désaffectées), et, le 23 janvier, la section des Gobelins a envoyé une députation à l'Assemblée pour protester contre ce jeu-là. L'incident peut sembler minime. Il ne l'est pas. La pétition se réfère à l'article IV de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la liberté qui « consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui ». C'est tout bonnement le

\* Michelet fait peine par l'interprétation (basse) qu'il présente de l'opposition faite par Robespierre au projet de guerre. S'y ralliant, dit Michelet, il se fût placé « à la suite » des girondins (M., I, 837), ce que lui interdisaient son orgueil et ses ambitions.

problème du libéralisme économique que voilà posé. Des ménagères, indignées par le nouveau prix du sucre, ont causé des troubles dans les faubourgs. Le député Boscary, qui cumule son métier d'agent de change avec ses activités quotidiennes de négociant, est monté à la tribune dans un état d'agitation proche de l'effolement : « On a tenté d'entrer de force dans ma maison! On a cassé toutes les vitres du premier étage! » Boscary va tout de suite et tout droit au fond des choses : « Ma fortune et celle de mes amis sont en danger; j'invoque la sauvegarde de la propriété non seulement pour moi mais pour tous les négociants de Paris. » Cet honnête homme est d'autant plus bouleversé qu'il a toujours fait preuve du meilleur « patriotisme » : « Personne plus que moi, s'écrie-t-il, ne s'est livré à la Révolution. » Ne l'a-t-on pas vu — c'est très vrai — distribuer lui-même des armes, le 13 juillet, aux petites gens qu'on va jeter contre la Bastille pour récupérer Necker aux Finances? Pétion-le-maire ira sur place, aux points chauds, faubourg Saint-Antoine, faubourg Saint-Marceau, aux Gravilliers. Les « troubles du sucre » prendront fin très vite. On répandra le bruit que tout cela n'est qu'une manœuvre des aristocrates. Les girondins sont particulièrement agacés par ce genre d'affaire; ils n'en sont qu'incités davantage à préparer cette guerre, que l'hiver interdit, pour l'heure, mais qui doit — il le faut — éclater au printemps.

Robespierre n'est pas intervenu dans ces incidents alimentaires qui ont dû cependant retenir son attention. Je ne sais comment interpréter son silence, sinon par l'incertitude qui est, et demeurera, la sienne quant aux mesures à prendre dans l'ordre économique. Le 10 février, dans un texte qu'il publie *Sur les moyens de sauver l'État et la liberté*, il insiste sur les périls que courent les amis du peuple, « environnés » comme ils le sont « de pièges et de conspirations ». Il s'inquiète de notre faiblesse militaire et voudrait des « légions » entièrement formées de victimes des « cartouches jaunes »; ces régiments de soldats-citoyens seraient « le plus ferme rempart de la liberté », et il réclame la libération des Suisses de « Châteauevieux », galériens depuis dix-huit mois à la suite d'un jugement scandaleux. Il déplore que l'Assemblée reste confinée dans cette « incommode et chétive salle du Manège » où l'espace réservé aux tribunes est exigu; il se souvient de Versailles où les vastes tribunes et leurs centaines d'occupants « n'ont pas peu contribué à nous inspirer le courage et l'énergie »; il voudrait, sur l'emplacement de la Bastille, pour la représentation nationale, une salle qui pourrait contenir « au moins 10 000 spectateurs » (perspective détestable, exécration, pour l'immense majorité des députés). Robespierre demande encore que ne soit plus tolérée aucune exportation

d'armes, ou d'or (et la liberté du commerce, qu'en fait-il, ce démagogue?); et que l'administration des Finances se décide à « payer les pensions modiques avec au moins autant d'exactitude que les pensions » de belle ampleur (Cambon supporte mal cette intrusion dans son domaine exclusif). Il estime enfin injustifiable, inadmissible, que le gigantesque montant de la « liste civile » du roi lui soit versé par moitié en numéraire; c'est au roi le premier — non? — qu'il convient d'honorer de sa confiance le papier-monnaie de l'État<sup>18</sup>.

Derrière le problème de la guerre est tapi celui de la propriété. Gardons une étroite attention sur cet aspect, capital, des choses. Une sourde hantise ne quitte plus, depuis 1789, les gens de bien. Preuve encore de cette obsession, la lettre de Pétion à Buzot, le 6 février 1792. Pétion (qui bientôt changera de camp) parle de cette bourgeoisie qui, désormais, « se croit de niveau avec l'aristocratie » et pour qui « le peuple » est devenu un perpétuel « objet de défiance ». Qui vise-t-il (les documents existent certainement, mais nous manquent) quand il affirme : « on lui a tant répété », à la classe bourgeoise, que la Révolution, dans son essence, « était la guerre » de ceux qui n'ont pas contre ceux qui ont, « que cette idée la suit partout ». Ce qui vaut à Pétion de violents reproches; et Barruel-Beauvert\* fait imprimer, en riposte, un *Cri de l'Honneur et de la Vérité*; le sens fulgure dès les premiers mots : « Réveillez-vous, hommes qui avez des possessions ! » Honte aux jacobins, cette « secte pernicieuse », comme dit si bien l'empereur Léopold; ce sont eux qui ont « porté le feu et la flamme dans toutes nos colonies », et les voici à présent qui « hérissent de piques les faubourgs de Paris ». On ne reprochera pas à cet hoplite de recourir aux circonlocutions; qu'on en juge : « Les gens qui n'ont rien à perdre sont disposés à tous les crimes; les véritables citoyens sont ceux qui ont des possessions; les autres ne sont que des prolétaires ou faiseurs d'enfants. » Propriétaires, défendez-vous, protégez-vous et soyez intraitables! Les miséreux « ne veulent s'assimiler à vous [pour le droit de vote] que pour dévorer votre substance ». L'enquêteur doit garder les yeux attentivement ouverts sur les vrais mobiles des uns et des autres à l'égard de la guerre. Si les conservateurs sont terrifiés par le nombre immense des exclus pour qui travaille un Robespierre, la « gauche » girondine n'est pas moins en alerte quant aux droits « sacrés » des propriétaires; et cette guerre, si « nécessaire à nos finances », comme l'ont avoué, en décembre, et d'une même voix, Narbonne et Brissot, devient de plus en plus urgente, car, à la date du

\* Le comte de Barruel-Beauvert avait exercé un commandement dans la garde nationale en 1790.

1<sup>er</sup> février, la trésorerie nationale n'a plus, en caisse, que 60 millions et 418 000 livres.

Le 15 février, Robespierre, qui ne s'est pas dérobé au rôle d'accusateur public que lui ont confié les électeurs (c'est d'un tribunal ordinaire qu'il s'agit; aucune implication politique), dit à ses amis jacobins qu'il se propose d'y consacrer « ses journées entières », réservant « une partie des nuits » à son travail civique; mais il sait d'avance que, si la nécessité l'oblige à un choix, ce sont ses fonctions juridiques qu'il abandonnera. Les galériens « de Châteaueux » ont été libérés, le 12 février; une collecte est organisée pour leur venir en aide. Le roi verse 100 livres à la souscription. Danton veut que l'on rejette au visage du souverain cette aumône hypocrite. Robespierre déconseille ce geste: personne n'est dupe et c'est toujours 100 livres de plus pour ces malheureux. La question des subsistances, oubliée depuis 1789 grâce aux bonnes récoltes, se pose à nouveau et avec une acuité qui fait vite paraître dérisoire la petite affaire du sucre. Couthon — qui, lui, est député — va rappeler à ses collègues, le 29 février, que, pour les « droits féodaux », l'Ancien Régime se perpétue. Nul n'ayant pu racheter ces « droits » au prix gigantesque fixé par la loi, le « ci-devant seigneur » (ou, s'il a émigré, son mandataire) enlève toujours au manant le « quart » de sa récolte. Et Couthon réclame du corps législatif un acte efficace: « Occupez-vous du peuple. » Vous voulez l'« éclairer », dites-vous, pour qu'il applaudisse à la guerre; « quant à moi, je voudrais le soulager »; et Robespierre, qui aussitôt l'épaule, réclame que l'on fasse, et sans attendre, « des lois justes et bienfaisantes », des « lois populaires » au sujet desquelles, malheureusement, il n'apporte aucune précision. A Montlhéry, le 13 février, les boutiques des marchands de grain sont assaillies et pillées. Le 14, violence à Dunkerque; loi martiale; on tire, 13 victimes. Il faut faire intervenir la ligne à Beauvais pour contraindre la foule à laisser partir des voitures de blé pour Paris. Le 3 mars, à Étampes, les journaliers, dont le salaire ne suit en rien la hausse des denrées, protestent et exigent du maire, Simonneau, une taxe impérative. Il s'y refuse. Bagarre; deux coups de fusil — des fusils de chasse — l'abattent. Présentation des choses par Michelet: Simonneau est tué « en s'opposant bravement à l'émeute » (M., I, 893). En mars toujours, des incidents sanglants à Poitiers, à Clamecy; dans l'Eure, la Marne, le Loiret, des rassemblements qui grondent. Partout les taxations réclamées, et l'on n'y saurait céder nulle part, car

ce serait un double attentat, à la fois au dogme du libéralisme économique, et au droit de propriété dont aucune limitation n'est concevable. La peur gagne du terrain ; « *chaque jour aggrave le mal* », écrit la reine, le 2 mars, à Mercy-Argenteau : « *la banqueroute* » menace, et même « *la perte de toutes les fortunes particulières* ». Séguier (qui sera l'un des avocats de Louis XVI) publie une sorte de manifeste angoissé. Titre : *La Constitution renversée* ; évoquant « *les colonies embrasées* », les « *émissions incalculables d'assignats* », il annonce le « *viol* » général des biens. Mallet du Pan, fidèle ami de l'ordre, exprime, dans le *Mercure*, son épouvante : pour lui, de toute part, des « *indigents hardis se préparent à un sac universel* » ; « *le jour est arrivé, écrit-il, où les propriétaires de toutes classes doivent sentir enfin qu'ils vont tomber à leur tour sous la faux de l'anarchie* ».

« *De toutes classes...* » Trois mots à l'adresse de ces bourgeois assez inconséquents, assez fous, pour favoriser le jacobinisme, sans s'apercevoir qu'ils sont en train de se condamner eux-mêmes à la spoliation, à la ruine. Il y a beau temps, chez les girondins, qu'on médite sur les précautions sociales. La guerre — ce « *salut* », comme a dit littéralement Brissot — doit éclater au plus tôt et, s'il le faut, en prenant nous-mêmes l'offensive. Pour la précipitation qui s'impose, la mort brusque de Léopold est fâcheuse ; sauf pour sa sœur, la reine de France, qui ne lui pardonnait point sa passivité. Mais ce deuil entraîne une certaine paralysie diplomatique, provisoire, certes, mais déplaisante aux impatientes. Louis XVI doit congédier Delessart, le ministre des Affaires étrangères, que l'Assemblée a envoyé en Haute Cour sous l'inculpation d'avoir dissimulé à la représentation nationale ce qu'il savait des préparatifs militaires de l'Autriche. Narbonne aussi perd son poste ; c'est même lui qui l'a perdu le premier ; Delessart et lui vivaient en très mauvaise intelligence, et la reine les haïssait l'un et l'autre (« *Le meilleur des deux ne vaut rien* », disait-elle à Mercy-Argenteau). Louis XVI avait dû se séparer de Narbonne qui s'était rendu impossible en suscitant des lettres de Luckner, de Rochambeau et de La Fayette qui remontraient au roi son devoir de garder une confiance absolue en un ministre d'une pareille valeur. Le roi met le portefeuille de la Guerre entre les mains d'un feuillant incolore, de Grave ; mais il choisit pour les Affaires étrangères un personnage glissant et trouble, ce Dumouriez qui, jadis, sous Louis XV, effectua pour la Cour diverses missions secrètes et qui, marié, vit ouvertement, néanmoins, avec la sœur de Rivarol, le brillant polémiste du « *côté droit* » ; mais, en même temps, il passe pour être assez jacobin. L'élévation soudaine de Dumouriez paraît être due à la reine, qui compte sur lui pour accélérer la marche à la guerre. Le jour où Brissot

a renversé Delessart, Vergniaud, l'élégant Vergniaud, le délicat Vergniaud, a prononcé des mots affreux. Il ne s'est pas contenté de dire que, de la tribune où il parlait, il apercevait « *les fenêtres du Palais où l'on trame la contre-Révolution* » (ce sont les appartements royaux qu'il désigne), il a proféré contre l'Autrichienne, le plus clairement qu'on le puisse faire, une menace de mort : « *Que tous les habitants des Tuileries sachent que notre Constitution n'accorde d'inviolabilité qu'au roi* », à la seule personne du roi. « *La loi y atteindra, sans distinction, tous les coupables et il n'y aura pas une seule tête, convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive.* »

Dans la pensée du roi, selon toute vraisemblance, Dumouriez est là pour obtenir des brissotins-jacobins qu'ils prennent la responsabilité de la guerre. Nommé le 15 mars, installé le 16, Dumouriez, le 19, fait une visite à la Société dans sa grande salle de la rue Saint-Honoré. L'usage, depuis quelques jours, est qu'à la tribune les orateurs portent le bonnet rouge, symbole de la liberté reconquise. Docile, et même empressé, Dumouriez, tout ministre qu'il est, ne voit aucun inconvénient à se coiffer de cet emblème ; un geste auquel, pour sa part, Robespierre se dérobe. On prétendra que montant à la tribune, et gratifié, par quelque huissier, du bonnet de rigueur, il aurait violemment jeté à terre ce chiffon. Légende. Robespierre ne s'est point livré à pareille incorrection. Il a seulement tenu à la main<sup>19</sup>, sans le placer sur ses cheveux, le bonnet rouge qu'on lui avait remis. Dumouriez s'était fait acclamer en annonçant qu'en cas de guerre il « *prendrait son rang dans l'armée* ». Robespierre a été poli ; il a même poussé l'amabilité jusqu'au préjugé favorable, mais sans aller au-delà. Il a souri : « *Je ne suis point, a-t-il dit, de ceux qui croient qu'il est absolument impossible qu'un ministre soit patriote* » ; il « *accepte avec plaisir les présages heureux* » dont s'accompagne la nomination de Dumouriez ; quand le nouveau ministre « *aura rempli ces présages [...], alors je serai disposé à lui décerner tous les éloges* » qu'il méritera. Avec ces propos réservés, Robespierre adopte la position d'un observateur sans malveillance, mais qui attend la suite. Dumouriez affecte de se montrer ravi ; il se précipite sur Robespierre et le serre dans ses bras.

Le 23 mars, Louis XVI appelle au pouvoir Roland, pour l'Intérieur, et Clavière, pour les Finances. Deux jacobins de bonne marque et qui n'ont rien de petites gens. Roland de La Platière a un hôtel particulier où sa femme tient un salon qui rivalise avec celui de M<sup>me</sup> de Staël ; et Clavière, fils d'un gros commerçant de Genève, ancien administrateur

\* Lesquels, au juste ? On aimerait qu'il les indiquât.



général de la Compagnie d'assurances sur la vie, possède à Suresnes une vaste propriété. Tous deux ont été choisis avec discernement par Brissot qui a suggéré leurs noms au roi (celui-ci veut auprès de lui — et chacun sait pour quoi — des ministres jacobins). Les doctrinaires de la subversion sociale n'ont rien à espérer ni de Roland, ni de Clavière, tous deux grands bourgeois, mais « éclairés ». Dans une allocution du 10 février, Robespierre avait froncé les sourcils : « *J'ai entendu désirer que le roi recrutât le ministère [...] dans la Société des jacobins. Que le ciel nous en préserve ! [...] Si cet événement arrivait, je n'en aurais pas plus de confiance au patriotisme de la Cour, mais j'en aurais beaucoup moins dans la vertu de ceux qu'elle aurait choisis*<sup>20</sup>. » Le voici donc, fin mars 1792, en présence d'une situation qu'il espérait, publiquement, six semaines plus tôt, ne pas avoir à endurer. Et Michelet de nous décrire, en conséquence, un Robespierre « *cruellement blessé* » par cette entrée au pouvoir d'individus qu'il jalouse, méprise, et suspecte. On le verra désormais, dit Michelet, « *se retournant dans son fiel, se répandant en vagues et ténébreuses dénonciations* ». Ce ministère, c'est, en réalité, la Gironde à la tête de la France, et la Gironde est la fleur de cette « *légion d'hommes ardents et énergiques* », « *toute fraîche d'impression, tout entière de passion* » qui représente l'espérance, alors que Robespierre, lorsque la Constituante se disperse, « *croyait avoir gravi le faite* » de la popularité. Eh non ! « *Un mont nouveau, pour ainsi dire, se trouvait dressé devant lui.* » D'où, dans son cœur, « *des abîmes de haine*<sup>21</sup> ».

De cette haine abyssale, insondable, je n'ai pas eu le sentiment en consultant le texte des propos tenus par Robespierre devant les jacobins le 26 mars. Il s'est félicité du trépas de Léopold dont la disparition « *a paru déconcerter pendant quelque temps les projets de nos ennemis* » ; il est reconnaissant à la Providence de cette chance donnée à la paix ; mais « *craignons, ajoutait-il, de laisser la bonté céleste* ». Après avoir ainsi rappelé sa position, toujours la même, d'hostilité à la guerre, Robespierre ne s'explique pas davantage, laissant entendre toutefois par son « *craignons* » qu'il redoute, de notre part, des imprudences ; ce que Michelet traduit en ces termes : « *Robespierre allait d'un côté, et toute la France de l'autre*<sup>22</sup>. » Maximilien n'est ni enthousiaste ni féroce à l'égard de la nouvelle

\* Dans l'ouvrage si convenable, et avec des côtés attendrissants, que M. Guy Chaussinand-Nogaret à consacré, en 1985, à *M<sup>me</sup> Roland*, Robespierre est doté d'une âme « *sournoise* » ; un homme qui détestait et « *calomniait* » quiconque « *l'offusquait par quelque talent* ». Reflet de Michelet. Et quel contraste, dit l'auteur, entre Robespierre et Danton, Danton ce brave homme aux manières « *naïves et maldroïtes* » que lui inspire « *la simplicité de son âme joyeuse* ».

équipe gouvernementale. Il se montre moins sévère que n'auraient pu le faire prévoir ses paroles du 10 février ; il pousse même la bienveillance jusqu'à dire que « *le ministère s'annonce avec des circonstances heureuses*<sup>23</sup> ». Deux jours plus tard, il va beaucoup déplaire à une partie — une grande partie — de son auditoire jacobin où l'on goûte peu les atteintes à la tranquillité sociale. La proposition a été faite d'honorer d'une « *couronne civique* » la mémoire de Simonneau, le maire d'Étampes assassiné par la populace. Robespierre ne nie pas que le défunt ait en quelque sorte « *des droits à l'estime de tous les citoyens* » ; mais — que signifie cette résistance ? quels alliés se cherche Robespierre chez des gens impossibles ? — il demande à la Société d'ajourner sa décision sur ce point, jusqu'à ce qu'elle soit informée complètement, et dans le détail, de ce qui s'est passé à Étampes<sup>24</sup>.

Le 6 avril, Robespierre se livre à une attaque en règle contre La Fayette. Il lui paraît proprement inconcevable qu'un gouvernement jacobin laisse à la tête d'une armée un homme dont la conduite, aussi bien en août 1790 qu'en juillet 1791, révèle, à l'évidence, un ennemi du peuple. De tous nos adversaires, déclare Robespierre, « *La Fayette est le plus dangereux, parce qu'il conserve encore un masque de patriotisme* ». Une fête est prévue pour l'accueil à Paris des « *châteauvieux* » libérés des galères, mais avec un mot d'ordre convenu : « *Bouillé seul était coupable* », l'intention étant là manifeste d'innocenter La Fayette. Robespierre fait barrage. « *Bouillé n'était qu'un instrument ; il était l'agent de la Cour, il était surtout l'agent de La Fayette.* » Maximilien est soulevé d'une indignation. Il prononce une série de phrases toutes terminées par le nom du général. Celle-ci par exemple, rappel d'un fait indéniable : « *Qui demanda une couronne pour les assassins des soldats de Châteauvieux ? La Fayette*<sup>25</sup>. » Le 11 avril, toujours à propos de la fête qui se prépare, Robespierre appelle les patriotes authentiques à se défier de ce La Fayette « *si dangereux*<sup>26</sup> ». Le 13, revenant sur la lourde faute, le crime de la Constituante : l'exclusion civique des pauvres, il maudit ceux qui, « *oubliant que le peuple s'était armé tout entier pour la liberté, ont voulu, en n'en laissant qu'une portion armée, replonger dans l'esclavage* » le reste de la nation ; il les nomme, ces malfaiteurs, et par ordre de culpabilité croissante : « *les d'André, les Barnave, les Lameth, les La Fayette*<sup>27</sup> ». Et le 14 encore, il célèbre d'avance la cérémonie du lendemain comme « *l'opprobre de La Fayette*<sup>28</sup> ».

Maniaque, cette rage opiniâtre de Robespierre contre La Fayette ? Les faits se chargeront de la justifier.

Sur la guerre, Robespierre ne dit plus rien en ces jours d'avril, où tout va se jouer. Parce qu'il sait bien que tout effort est inutile pour sauver la paix, que les jeux sont faits, que la Cour et les meneurs girondins de l'Assemblée veulent et vont obtenir ce conflit mortel pour lequel, dira-t-il le 20 avril — le jour du déclic —, on ne guettait, depuis longtemps, que l'heure propice<sup>29</sup>. François II, fils et successeur de Léopold \*, avait enfin facilité les choses à sa tante, répondant de manière de plus en plus sèche aux notes, harcelantes, qu'il recevait de Paris. Son vieux conseiller, Kaunitz, lui recommandait de laisser à la France le geste offensif ; il est toujours plus habile, dans une guerre, de conduire autrui à la déclarer (c'est ce que sauront faire, en 1870, Bismarck, en 1914, Poincaré). Le 20 avril, Dumouriez explique à l'Assemblée les raisons impérieuses déterminantes, irrésistibles — l'honneur national est en cause — qui contraignent la France à « se regarder comme en état de guerre » avec l'Autriche. Le roi est d'accord et, fidèle comme toujours à ce que lui prescrit la Constitution, il « propose » à l'Assemblée de déclarer la guerre « au roi de Bohême et de Hongrie ». Nul n'ignore que la Prusse a partie liée avec l'Autriche ; mais on feint de n'en pas tenir compte, pas plus que de l'inévitable réaction de l'Angleterre si les troupes françaises, entrant en Belgique (où règne l'empereur), s'emparent d'Anvers. Le Corps législatif est tout acquis. Seul, un nommé Becquey, délégué des Lameth, qui préférèrent rester en coulisse, présente de sérieuses objections. Il signale, en particulier, que l'état de nos finances, déjà cruel, la guerre va le rendre infailliblement tragique. Cambon lui coupe la parole : « De l'argent ? Nous en avons plus qu'il n'en faut ! » Michelet, qui adore Cambon \*\*, ne s'étonne pas de cette forfanterie et reconnaît qu'avec cette déclaration d'un si parfait optimisme (et qui sous-entendait : le papier-monnaie ne saurait nous manquer ; nous en imprimerons à loisir), « nul plus que lui [Cambon] ne contribua à décider la guerre<sup>30</sup> ». C'est l'unanimité, ou tout comme, à l'Assemblée. Contre la guerre, à peine une dizaine de voix.

Bravo ! s'écrie Michelet, transporté. « Guerre sublime, guerre pacifique pour fonder la paix éternelle ! Guerre pleine de foi et d'amour

\* Le 24 mars, Louis XVI a fait écrire par Breteuil au nouvel empereur qu'il se tenait « assuré » de trouver « dans l'âme de Votre Majesté toute l'action de secours » nécessaire et pour le protéger, lui, le roi de France, ainsi que la reine, fille de Marie-Thérèse, et pour « le rétablissement de la monarchie ».

\*\* S'il eût été conventionnel, il aurait choisi, écrira-t-il, de s'asseoir entre Cambon et Carnot.

[...] Oh ! le grand cœur de la France en 1792 [...] ! Quelle tendresse pour le monde ! [...] Quelle ardeur de sacrifice ! Et comme tous les biens de la terre pesaient peu en ce moment<sup>31</sup> ! » Était-ce bien là, en vérité, ce que pensait le solide Cambon qui donnait peu, personnellement, dans le lyrisme ? Redevenons, avec lui, concrets ; et tâchons de comprendre au mieux les desseins des uns et des autres. Les girondins croient à une guerre facile et à d'éclatants succès qui les mettront en position de force à l'égard du souverain : ils sauront ainsi le contraindre à l'obéissance. Jaurès a très bien vu la souplesse évolutive de leurs calculs : ils « tournaient, dit-il, autour de la royauté d'un cœur hésitant et fourbe, rêvant quelquefois de la renverser [...], mais aussi se réservant de s'installer en elle comme des vainqueurs dans une antique maison et de couvrir leur puissance ministérielle du prestige de la vieille monarchie ». Dumouriez, lui aussi, veut des victoires ; La Fayette également, ce La Fayette que les ministres jacobins laissent en place malgré les objurgations trop légitimes, trop raisonnables, de Robespierre \*. Sa mission est d'entrer en Belgique avec Maubeuge pour base de départ, et Robespierre l'imagine avec effroi pénétrant à Bruxelles couvert de gloire et dictant de là ses volontés. La Cour le hait, mais elle devra bien céder ; ce qu'il veut, c'est « le règne conjugué de l'aristocratie foncière et de la bourgeoisie d'affaires \*\* ». Dumouriez se fait fort de le tenir en lisières, de l'employer à ses propres fins ; il s'est assuré un soutien qui manque à La Fayette (et dont La Fayette, d'ailleurs, ne voudrait pas), l'appui secret de Philippe d'Orléans. Dumouriez a de grands projets. Roland n'est pas « orléaniste » ; il n'est pas non plus « fayettiste » ; mais la majorité du « Sénat » (style Marat) reste entichée du marquis — disposition dont l'Exécutif est obligé de tenir compte. Quant à la Cour, nous sommes, depuis toujours, au fait de ses pensées : elle n'a de vœux que pour un rapide et complet écrasement des forces françaises dont elle sait l'extrême faiblesse afin de voir la Révolution définitivement s'engloutir. Au total, et nul historien n'en peut douter, cette guerre de 1792 répond, de toute part, à des mobiles de politique intérieure. Elle est loin, très loin, d'être à cet égard la seule de son espèce dans le cortège des grands conflits européens. Autre banalité : le carnage qui s'inaugure, petitement d'abord, en 1792, par les soins du gouvernement français durera, avec à peine de menus répit, pendant plus de vingt-deux années et ne s'achèvera qu'en juin 1815, par le désastre de Waterloo.

\* Le jour même de la déclaration de guerre, Robespierre a dit aux Jacobins : « La Fayette doit être destitué » (R. O., VIII, 293).

\*\* C'est l'avis, que je crois juste, de Soboul dans son *Précis d'histoire de la Révolution française*.

des jacobins

Robespierre

Puisque en dépit de tous ses avertissements, de toutes ses objurgations, la guerre, hélas, est déclarée, Robespierre ne songe pas une seconde à de vaines récriminations. La nation va se battre ? Vive la nation ! Et lui qui, le 14 avril encore, avait applaudi à la reprise d'une déclaration solennellement déjà votée l'année précédente\* : « *La nation française renonce à entreprendre aucune guerre en vue de faire des conquêtes* », le voici qui réclame l'annexion « *du Brabant, des Pays-Bas, de Liège, de la Flandre\*\** ». Mais, en même temps, gare, dit-il, aux « *ennemis du dedans* » ; « *c'est maintenant surtout qu'il faut surveiller le pouvoir exécutif<sup>32</sup>* ». Le 23, une fois de plus, il revient sur les périls que font courir à la liberté La Fayette et « *les intrigants<sup>33</sup>* ». De qui s'agit-il ? M<sup>me</sup> Roland, le 25, va lui reprocher, par écrit, de soulever l'opinion contre ses « *amis* ». A-t-il déjà, en conversation, émis des critiques sur les gouvernants ? Préludé, le 26 mars, par les remarques sévères de Guadet sur les complaisances qu'aurait Robespierre pour la « *superstition* », c'est le 25 avril, autrement dit cinq jours après l'entrée en guerre, que débute l'assaut, promis à toutes les fureurs, des brissotins-girondins contre l'Incorruptible. Démesurément, intolérablement populaire, ce Maximilien qui n'est même pas député et dont la basse plèbe s'est éprise. Brissot et Guadet, qui mènent l'attaque, l'un après l'autre, le 25 avril, s'inquiètent de la passion que témoigne à Robespierre une classe dangereuse. La méfiance, l'antipathie, la détestation dont Robespierre devient l'objet du côté des gens de bien, si « *patriotes* » soient-ils, et qui prendra toutes les allures d'une frénésie au lendemain du 10 Août, se rattache à ces effrois que nous avons vus naître chez les possédants. On se rappelle l'article du 16 mars, dans le *Mercur*, où l'apocalypse était prédite comme toute proche. Le 7 avril, le même *Mercur* donne pour la plus patente des réalités cette vision d'horreur : « *Du château de Versailles et de l'antichambre des courtisans, l'autorité passe [...] dans les mains des prolétaires et de leurs flatteurs\*\*\** ». Guadet a déclaré tout net, le 25 avril, concernant Robespierre : « *Je dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple<sup>34</sup>* ». Le *Patriote* de Brissot n'hésite pas dans l'octroi des responsabilités :

\* Par les constituants, le 5 avril 1791.

\*\* Robespierre dit bien « *la conquête* » (R. O., VIII, 291).

\*\*\* André Chénier, qui a déjà dirigé contre les « *châteauvieux* » des vers insultants et fielleux, convie le 2 avril dans le *Journal de Paris*, les honnêtes gens à se révolter contre « *cette poignée de turbulents qui semblent nombreux parce qu'ils sont unis et qu'ils crient [...] et qui vous font faire leur volonté, en vous disant que c'est la vôtre* ».

« *M. Robespierre est évidemment l'auteur de la division qui déchire la Société [la Société des Jacobins]*. » Parce qu'il a renoncé, le 10 avril, à ses fonctions d'accusateur public — il avait annoncé à voix haute qu'il le ferait si sa disponibilité pour l'action politique devait en souffrir —, la *Chronique de Paris* lui reproche cette « *désertion\** » ; là où Robespierre pourrait rendre service à la collectivité, il se dérobe et préfère, glissera Condorcet, le 28, se faire le complice, involontaire, sans doute, le complice tout de même (ah ? comment ?) de l'Autrichienne.

En réponse à Brissot et à Guadet, Maximilien, le 27, fait observer qu'il ne voit pas ce qu'on lui impute. « *Je n'ai pas encore dit un mot contre les nouveaux ministres\*\** ; il en est même [...] que je pourrais défendre à l'occasion ; je veux seulement qu'on les surveille. » Ainsi, au lieu de faire bloc avec le gouvernement dans les grandes heures guerrières qui commencent, Robespierre, avec insolence, joue les surveillants. Sachant ce qu'il dit sur ce qui se passe véritablement derrière les actes et paroles de la mise en scène officielle, et beaucoup plus renseigné que nous ne le sommes sur la complexité du quotidien, Robespierre, le 27 avril, évoque « *ce labyrinthe d'intrigues, de perfidies, et de conspirations* » qu'est la vie politique parisienne, alors que la France vient d'être précipitée dans une énorme aventure. Il conjure Brissot d'insister auprès du pouvoir pour que soit ôté son grand commandement à ce La Fayette dont on peut tout craindre. Maximilien déplore de voir ses agresseurs reprendre contre lui le système qu'adoptaient naguère les Barnave, et les Duport : ils « *nous appelaient factieux* », et « *vous n'avez sur eux d'autre avantage que d'avoir inventé* », contre mes amis et moi, le terme d'« *agitateurs, apparemment parce que l'autre est usé<sup>35\*\*\*</sup>* ». La *Chronique* de Condorcet crache son dégoût sur ces propos : Robespierre a « *fait fumer pendant une heure un insipide encens sur son propre autel* » ; il est « *à la fois le prêtre et le Dieu* » d'une doctrine inintelligible. Trois

\* Dans son *Courrier des 83 départements*, le girondin Gorsas écrivait aimablement : « *Le bruit court que M. Danton va suivre l'exemple de Robespierre et quitter sa place de substitut du procureur de la Commune. C'est sans doute une calomnie. Nous ne soupçonnons pas Danton de cette criminelle lâcheté* » (R. O., VIII, 312 en note). On mesure, sur cet échantillon, la violence que revêt la haine contre Robespierre, chez ces « *purs* » que Michelet a portés aux nues.

\*\* Publiquement et du haut de la tribune des Jacobins, c'est vrai ; mais privé et discrètement, j'en suis moins sûr. S'il n'avait pas déjà manifesté son opposition, la lettre de M<sup>me</sup> Roland (25 avril) n'aurait aucun sens, pas plus que le reproche de Brissot, le même jour.

\*\*\* L'agitateur type étant Marat, Guadet, le 25 avril, donne pour chose acquise le fait que Robespierre « *dispose* » à son gré de l'Ami du Peuple.

fois, le 28, Maximilien veut prendre la parole ; et trois fois la majorité des jacobins (comme, hier, celle de la Constituante) refuse de l'entendre. Il en vient, le 30, dans son autodéfense, à cette affirmation qui transgresse à l'excès la vérité : « *Je ne me suis jamais opposé à la guerre*<sup>36</sup> \* . »

Et les opérations militaires ? Et la triomphale ruée des troupes de la nation pulvérisant les mercenaires des despotes ? Dumouriez a bien donné l'ordre d'une grande action offensive, avec les quelque 150 000 hommes — en principe — qui composent l'armée française. Mais, d'une part, ces chiffres sont faux, mensongèrement grossis par les états-majors pour recevoir plus d'argent ; et, d'autre part, les officiers continuent toujours à obtenir, à leur guise, des congés pour convenances personnelles \*\* ; les « cadres » français ont disparu pour plus de la moitié. Pour nous faire une idée juste de ce que furent les conditions vraies dans lesquelles, au mois d'avril 1792, la France entra en guerre, il serait dommage d'oublier le nid d'espions et de traîtres installé en plein Paris et dont la reine était le principal ornement. Dès que Marie-Antoinette avait appris du roi les grandes lignes (du moins théoriques) du plan de campagne décidé en Conseil des ministres, elle s'était empressée, le 26 mars, de les communiquer à Mercy-Argenteau afin qu'il en fit part à la Cour de Vienne et que fussent prises, en conséquence, « *toutes les précautions* » qui convenaient. Dans la pensée de Dumouriez, l'armée du Nord doit envahir la Belgique par l'ouest, et celle du Centre, sous La Fayette, s'ébranlera en même temps pour foncer de Givet sur Namur puis Bruxelles. Mais c'est immédiatement une série de déconvenues et de revers qui ne viennent même pas de ripostes et ruades autrichiennes : leurs causes tiennent toutes au comportement lamentable de l'assaillant. Une colonne part de Dunkerque et arrive devant Furnes que ne défend aucune garnison ; la colonne ne s'en replie pas moins. Les bataillons partis de Lille, précédés par deux régiments de cavalerie, refluent sous la débandade de ces dragons pris de panique par les soins de leurs officiers. Le général Dillon est tué, à Lille, par ses propres soldats. La troisième colonne, la plus forte, conduite par Biron (Biron-Lauzun)

\* Robespierre prétend qu'il s'est toujours borné à dire que, oui, cette guerre, « *il fallait la faire* » mais seulement « *après nous être assurés de nos ennemis intérieurs* », ce qui est, pour le moins, un audacieux artifice d'avocat.

\*\* Un des plus notables exemples de ces facilités, non seulement surprenantes mais inouïes, accordées par les bureaux de la Guerre (où se perpétuent les créatures de l'Ancien Régime), c'est le nouveau congé accordé, sur sa demande, en septembre 1792 (c'est-à-dire au pire moment de l'avance prussienne) au jeune capitaine Buonaparte qui sollicite, une fois de plus, un congé de six mois pour ses intrigues d'aventurier en Corse.

s'est bien emparée, et sans peine, de Quiévrain, le 28 avril ; mais elle se retire, dès le lendemain, en toute hâte et dans un climat de sauve-qui-peut. Un beau début pour la croisade girondine ! Informé de ces nouvelles navrantes, La Fayette adresse le 6 mai, au ministre de la Guerre (c'est encore de Grave, le semi-feuillant ; il sera remplacé, le 8, par Servan, troisième jacobin, désormais, à l'Exécutif), une lettre qui, de sa part, est un prodige d'« *inconscience*<sup>37</sup> ». Ce champion du bellicisme, et depuis près de cinq mois à la tête de son armée (il a été nommé à ce poste le 14 décembre, par Narbonne), découvre alors seulement l'état réel de ses troupes et pousse l'aplomb (et la malhonnêteté) jusqu'à écrire : « *Je ne puis comprendre comment on a déclaré la guerre sans être prêt sur rien.* »

Le 1<sup>er</sup> mai, les péripéties initiales du conflit incitent Robespierre à reprendre une proposition qu'il estime dramatiquement opportune ; pourquoi ne pas constituer « *une légion de soldats patriotes* », avec les victimes des officiers contre-révolutionnaires ? Il voit en eux le moyen d'une jeune armée pleine de fougue. Accueil de la *Feuille du jour*, où l'on a les pieds sur terre : un « *régime de saignées et de bains froids* » paraît indiqué pour la thérapie de l'individu qui profère de pareilles « *folies* » et qu'il « *faudrait enfermer avec la plus tendre pitié*<sup>38</sup> ». Le 2 mai, Maximilien, qu'on dirait féru de défaitisme, déclare que tous nos généraux, ou presque, sont suspects ; mis à part « *quelques honorables exceptions* » (on aimerait qu'il les fit connaître), il les tient « *presque tous* » pour des gens qui « *regrettent l'Ancien Régime* » et sur lesquels on ne saurait compter pour fournir des victoires au parti de la liberté. Marat compromet davantage encore, s'il est possible, Robespierre en prenant pour lui fait et cause, le 3 mai, contre « *les perfidies* » de Guadet et de Brissot ; ces « *faux patriotes* », complices du « *sieur Mottié* » (c'est La Fayette qu'il veut dire). Aubaine pour la Gironde, cet appui prêté à Robespierre par une espèce de monstre fréquentant la pègre, capable du pire \* ; la collusion s'étale ainsi entre le « *crapaud* » (style Michelet) Marat et le « *chat-tigre* » Robespierre (style *Feuille du Jour*, 6 mai 1792) qui, le 10, recommence et recommence — tant pis s'il est fastidieux ! il faut qu'on l'écoute \*\* — à dénoncer La Fayette. Enfin quoi ! Le souvenir du 17 juillet 1791 s'est-il évanoui ? La démonstration n'a-t-elle pas été faite, ce jour-là, du camp auquel appartient le marquis et des intérêts qu'il sert ? N'est-il pas aberrant, insensé, de lui confier un grand commandement ? Et

\* Ce 3 mai 1792, Marat fait l'objet à l'Assemblée d'une mise en accusation. Il n'y échappe qu'en plongeant, pour trois mois, dans la clandestinité.

\*\* Il lui a fallu « *combattre pendant trois quarts d'heure pour obtenir la parole* ». Cf. R. O., VIII, 346.

Robespierre ne lâche pas prise, en même temps, dans sa réclamation, invariable et tenace, de l'égalité civique pour ceux que l'on « avilit » parce qu'ils n'ont pas d'argent<sup>39</sup>. Les tribunes, toujours bourrées, selon ses ennemis, de femmes à sa dévotion, font un succès à chacune de ses interventions. Fin avril, le *Patriote* de Brissot avait déjà mentionné ces équipes féminines attachées aux pas de Robespierre et si bien « formées à l'art d'injurier ceux qui ne l'idolâtrèrent point<sup>40</sup> ». La *Feuille du Jour* du 11 mai dessine l'image de Maximilien, lorsqu'il va prendre la parole, promenant « amoureuxment un œil hypocrite sur les tribunes qui [d'avance] se pâment d'attendrissement<sup>41</sup> », et le *Journal de la Cour et de la Ville*, dont le titre indique assez la tendance, raille « l'éternel monologue de M. Robespierre » qui « parle, parle et puis se lèche les lèvres<sup>42</sup> ». La *Chronique de Paris*, où règnent conjointement Condorcet et Rabaut, amuse ses lecteurs avec un document attribué par dérision à Robespierre ; une lettre du vilain monsieur à un journaliste qu'il menace, s'il ne rend pas compte comme il faut de ses harangues, du « plus terrible châtement : je vous livrerai aux horribles mégères dont je compose les tribunes » chaque fois que je vais discourir<sup>43</sup>.

Un nommé Loyseau fait imprimer un *Avis fraternel à M. Robespierre, membre de la Société des jacobins*, brochure ironique et venimeuse dont le seul intérêt est d'attester, davantage encore, ce que nous avait appris déjà l'agression de Guadet contre Robespierre le 25 avril : la place qu'il occupe, de plus en plus considérable, dans les grands débats sur les affaires nationales. On l'avait espéré marginal et vain parleur, avec ce corps des représentants du peuple dont il ne faisait plus partie. Mais son action aux Jacobins pèse autant sur les esprits que s'il était membre de l'Assemblée. Ce J.-S. Loyseau en dit long sur l'importance politique de Robespierre et la très redoutable étendue de son audience. La conclusion de l'apostrophe prend la valeur d'un « avis » donné non plus à Maximilien mais à tous les honnêtes gens soucieux de mettre fin à un péril qui les concerne directement, eux et leur condition sociale, eux et leurs biens. Lisons (c'est Robespierre que l'auteur interpelle) : « Vous êtes arrivé au point de tout dire, de tout faire, de tout oser sans craindre, parce que vous avez la multitude en votre faveur<sup>\*</sup>. » D'où il suit que cet orateur a « trop d'influence » pour qu'un pareil état de choses n'appelle pas la nécessité d'y « mettre des bornes<sup>44</sup> ». La brochure est datée du 12 mai

\* Comment ne songerions-nous pas à la « vile multitude » qui effrayait tant M. Thiers qu'il fit supprimer d'un coup, en mai 1850, le droit de vote à quelque trois millions d'électeurs.

1792. Précisément, ce 12 mai, l'Assemblée, où sont puissamment majoritaires les amis de l'ordre, décrète qu'une manifestation solennelle aura lieu, le 1<sup>er</sup> juin, à la mémoire de Simonneau, l'ancien maire d'Étampes, assassiné par la canaille, le 3 mars, et promu désormais au rang de martyr, le martyr de la Propriété. A l'intérieur, usant des crédits qui lui sont alloués avec largesse, Roland envoie aux départements des « écrits patriotiques » bien orientés, et notamment le grand discours que Brissot avait prononcé le 25 avril et qui comportait, sur Robespierre, des observations utiles.

Le destin même, l'issue de la Révolution sont en jeu, avec les nouvelles circonstances créées par l'état de guerre. Robespierre constate — on le lui crie assez, d'en face, avec fureur et terreur — qu'on l'écoute, qu'on le suit, dans une forte partie de l'opinion plébéienne ; mais à Paris seulement. Et il souhaite qu'on l'entende, dans toute la mesure du possible, au-delà des limites de la capitale, dans la France entière. C'est pourquoi il a lancé, dans les derniers jours d'avril<sup>\*</sup>, le prospectus d'un périodique paraissant « tous les jeudis » et qui s'intitulera : *le Défenseur de la Constitution*. Qu'on ne s'y méprenne pas. Robespierre la juge imparfaite, très imparfaite, cette Constitution du royaume telle qu'elle a été définitivement adoptée en septembre 1791. Elle présente deux défauts, l'un capital et qui doit absolument disparaître : l'existence de ces proscrits du vote que sont les pauvres ; l'autre, la faculté laissée au roi de suspendre, pendant quatre ans, l'application d'un décret voté par la représentation nationale ; affaire à régler également. Quand, trois mois plus tard, *le Défenseur* aura disparu, dans le sérieux changement du 10 Août, Robespierre s'expliquera sur le titre qu'il avait adopté, au printemps, pour son hebdomadaire : La Constitution ? « Notre but n'a jamais été de la défendre contre le vœu du peuple qui pouvait et devait la perfectionner, mais contre la Cour et tous les ennemis de la liberté qui voulaient la détruire ou la détériorer<sup>45</sup> » en ce qu'elle avait de favorable au bien public. On ne sait où Maximilien a trouvé l'argent nécessaire aux frais d'impression de ce *Défenseur*, forte brochure de 48 pages<sup>\*\*</sup> ; vraisemblablement, Duplay en a fourni la plus grande part, et les souscriptions l'auront remboursé<sup>\*\*\*</sup>.

\* Loyseau y fait allusion dans sa brochure du 12 mai.

\*\* Le numéro 3 en aura 64 ; et 50 le numéro 7.

\*\*\* L'abonnement coûte 12 livres pour trois mois ; trop cher pour les « passifs », mais Robespierre compte sur la générosité d'amis « actifs » pour répandre à leurs frais le *Défenseur* chez les démunis.

Et que dit-il, le prospectus de lancement? Que le mouvement révolutionnaire traverse un moment « *douloureux de trouble et de crise* » et que le *Défenseur* se propose d'« *éclairer le zèle des bons citoyens* » en portant la lumière sur « *les véritables causes de nos maux* ». En voici une, et qui n'est pas la moindre : « *les plus dangereux de nos ennemis ne sont pas ceux qui se sont ouvertement déclarés*<sup>46</sup> » tels ; à côté de la Cour, des adversaires masqués et dont il convient de pénétrer les vrais desseins. Et voici le premier numéro du libelle. Dans le tome IV des *Œuvres de Robespierre* publiées par la Société des Études robespierristes en 1939, Gustave Laurent a pu établir, de manière assez étroitement approximative, la date de parution des 12 fascicules. Le premier numéro a été mis en vente le 17 ou le 18 mai 1792. Robespierre y rappelle l'attention sur « *cette secte politique que l'on nomme modérée* », laquelle n'invoque de la Constitution « *que la lettre et les vices pour en tuer les principes et l'esprit*<sup>47</sup> ». Maximilien pense là, très évidemment, à « *cette coalition dont La Fayette était le chef* » et qui, après la tentative du roi, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 pour anéantir la Révolution, parvint à faire rendre « *au monarque une autorité immense* ». Ce clan-là avait des connivences insoupçonnées ; les liaisons secrètes des Brissot et des Condorcet avec Narbonne « *ne sont plus aujourd'hui un mystère* ». La guerre a commencé par un « *revers* », et l'on a vu reparaitre cette « *éternelle accusation d'indiscipline* » dirigée « *contre le civisme des soldats-citoyens* » par des « *officiers de la caste privilégiée* ». République? Monarchie? Robespierre n'entend pas se payer de mots ; la réalité des réalités, c'est « *la solution du grand problème social* » ; c'est en cela même que consiste la Révolution<sup>48</sup>. Et, la semaine suivante, le 24 ou le 25 mai, Robespierre lance le deuxième fascicule de son *Défenseur*. Le *Patriote* de Brissot a publié une série d'articles intitulés « *Pourquoi?* », et dont le thème est résumé par cette simple citation : « *Pourquoi la conduite de Robespierre est-elle toujours telle qu'elle ne pourrait être autrement si elle était tracée par le comité autrichien* » des Tuileries? « *Si ce n'est qu'un hasard, ce hasard est bien étrange*<sup>49</sup>. » L'idée de cette calomnie (monstrueusement absurde puisque Robespierre n'avait cessé de combattre le projet de guerre soutenu par la Cour avec une passion avide) venait de Condorcet, sous la forme plus subtile d'un accord certes choquant mais « *involontaire* », que l'académicien se voyait, disait-il, contraint d'enregistrer entre Robespierre et la Cour. Brissot s'avancit davantage et poussait plus profond le poignard. Le 31 mai, dans le troisième numéro de son *Défenseur*, Robespierre déclare que, quoique l'on ait, au début, proclamé le contraire, il y a bien, à la Législative comme à la Constituante, un

« *côté droit* » et un « *côté gauche* », et que le « *côté droit* » bénéficie des manœuvres d'un groupe dont Maximilien désigne les chefs par leur nom : « *MM. Brissot et Condorcet* » suivis de « *Guadet, Vergniaud, Gensonné*<sup>50</sup> ».

Il y a maintenant plus d'un mois que la guerre a éclaté — si l'on peut dire —, et les armées antagonistes sont immobiles. Une drôle de guerre ; avec de petits incidents, néanmoins, dont on parle le moins possible, mais qui ne manquent pas d'intérêt. C'est ainsi que, les 6 et 12 mai, trois de nos régiments de cavalerie (dont ce « *Royal-Allemand* » qui, en juillet 1789, était devenu, d'un jour à l'autre, célèbre à Paris), je dis bien trois régiments au complet, commandés par des officiers « *honnêtes gens* », désertent et se rendent à l'ennemi. Rochambeau démissionne. Mais La Fayette fait mieux ; il envoie un émissaire à Bruxelles auprès de Mercy-Argenteau ; il n'ignore pas le contact permanent que garde la reine avec cet ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, et La Fayette lui fait connaître son désir d'une suspension d'armes qu'il a l'intention d'employer pour régler militairement, à Paris, diverses questions de politique intérieure, et, notamment, mettre les jacobins hors d'état de nuire. Mercy-Argenteau, qui connaît le vif éloignement de la reine à l'égard de « *Blondinet* », refuse de lui servir d'intermédiaire et renvoie La Fayette directement à la Cour de Vienne. A l'issue d'une réunion tenue, le 18, à Valenciennes, La Fayette et son état-major décident de faire savoir à l'Exécutif que, vu « *la lâcheté des troupes* », ils se trouvent dans l'obligation de renoncer aux hostilités. Ils n'entrent pas en révolte ; ils constatent simplement qu'ils ne peuvent rien faire d'autre que de laisser les soldats l'arme au pied. Ni Servan ni Roland n'osent agir contre La Fayette ; mais la rupture est chose faite entre « *Mottié* » et les brissotins. Et les ministres jacobins vont prendre contre la Cour une initiative dont ils ne se peuvent dispenser. La Constitution accordait au roi une « *garde* » personnelle de 1 600 hommes. L'ampleur de la « *liste civile* » a permis au souverain un recrutement massif. Dans l'enceinte vaste et compliquée des Tuileries, plus de 5 000, peut-être 6 000 hommes sont rassemblés ; des officiers « *en congé* » pour la plupart, venus renforcer les mercenaires suisses répartis entre « *le château* » et deux garnisons suburbaines. Le danger est si évident que les trois ministres jacobins décrètent, le 29 mai, le licenciement de la garde du roi.

Mais l'étranger ? Mais François II, le si décevant neveu, provoqué, assailli (théoriquement) par la France ? Avec son allié le roi de Prusse, ne devrait-il pas, s'il avait du cœur, franchir les frontières, au Nord et à l'Est, étriller les misérables troupes françaises au service de la

Révolution, avancer sur Paris où leur seule approche ferait rentrer sous terre les trop fameux « patriotes » ? Marie-Antoinette elle-même n'est pas informée des faibles moyens dont disposent les généraux autrichiens ; ils n'ont que 35 000 hommes en Belgique et 6 000 dans le Brisgau ; elle ne sait pas non plus que la Prusse n'en est encore qu'à entamer, et mollement, ses préparatifs de combat. Mollement, parce que, à Potsdam autant qu'à Vienne, on ne quitte pas du regard cette Catherine de Russie convoiteuse, gloutonne à l'excès, envers la Pologne ; au surplus, cette guerre contre la France, si ardemment réclamée par Marie-Antoinette, la Cour d'Autriche n'en voit pas trop les avantages. Oui, sans doute, il est bon pour toutes les couronnes que les agités de France sachent réapprendre l'obéissance, mais le coût de l'entreprise — car l'opération exigera de grosses dépenses — ne sera compensé par rien ; aucune annexion n'est concevable ; on ne dépouille pas un confrère après lui avoir porté secours. C'est dire que les Austro-Prussiens sont pratiquement amorphes devant cette guerre que la Cour de France a fini par leur imposer assez désagréablement. L'immobilité de l'agresseur leur convient tout à fait, surtout lorsqu'elle s'accompagne de démarches aussi prometteuses que celle de La Fayette. Et voilà pourquoi, obstinément, elle stagne, elle est à peu près comme si elle n'était pas\*, cette grande guerre-croisade foudroyante, pareille à une éruption volcanique, en vue de laquelle les Brissot, les Isnard, les Cloots ont fait un tel tintamarre verbal. Quelle pitié, l'état réel des choses ! Si dérisoire qu'il en est, au suprême degré, humiliant. Mais que faire ? Ces matamores sont bien forcés de renoncer à leur razzia. Les armées françaises sont radicalement incapables de conduire une offensive. Encore une chance que l'ennemi soit si peu remuant !

Cette guerre qui n'a pas lieu favorise le développement de la politique intérieure, laquelle commande tout. La fête majestueuse du 1<sup>er</sup> juin, très digne, dans un magnifique déploiement de cette garde nationale rempart armé des gens de bien (aucun rapport avec les dérèglements, sauteries, beuveries, farandoles populacières du 15 avril en l'honneur des « châteaueux » libérés), la fête Simonneau, dite officiellement « fête des Lois », n'avait d'autre objet que de signifier concrètement, et de façon persuasive, à d'éventuels perturba-

\* Un seul petit ennui du côté de Belfort : Custine s'est emparé de Porrentruy ; détail sans importance et dont on s'occupera plus tard.

teurs « anarchistes » qu'ils trouveraient à qui parler s'ils s'avisent de vouloir tenter un — très improbable — coup de force. Robespierre ne dit rien, aux Jacobins, sur cette manifestation péremptoire, mais il en apporte, par écrit, dans son *Défenseur* du 7 juin, un commentaire audacieux jusqu'à l'insolence et bien propre à confirmer dans leurs dispositions ceux qui le craignent et le haïssent. Maximilien s'est avisé de donner le plus de retentissement possible à une pétition rurale dont l'Assemblée avait eu soin de ne pas tenir compte ; c'est la pétition d'un prêtre, l'abbé Dolivier, curé de Mauchamp, près d'Étampes, et ce texte constituait un document révélateur sur les origines de la tragédie du 3 mars. Simonneau, notait Dolivier, était « regardé généralement comme un avide spéculateur sur les subsistances » ; il faisait procéder à de « rapides enlèvements de blé dont on ne distinguait ni le besoin, ni la destination et qui faisaient hausser le prix à chaque marché ». Nous « abhorrons », est-il besoin de le dire ? poursuivait Dolivier, « le crime qui a été la suite » des agissements de Simonneau, lequel « fut coupable avant d'être victime ». La cause première du drame ? « L'âpre inflexibilité » du maire, indifférent et sourd aux protestations des « ouvriers » et des « journaliers » qui demandaient que l'on « avisât aux moyens de maintenir le blé à un prix qui fût en rapport avec leurs facultés ». Les circonstances ? Simonneau n'a été tué qu'après avoir « deux fois », mais « sans être obéi », « donné l'ordre » aux gendarmes de tirer sur la foule. Les repréailles ont été rudes. C'est « la troupe » qu'on en a chargé. Deux paysans sont morts. Comment vivront leurs familles ? Pour M<sup>me</sup> Simonneau, la question ne se pose pas ; elle dispose de 20 000 livres de rente<sup>51</sup>.

Du joli travail, cette publicité assurée par Robespierre à un texte regrettable et malsain, précédé d'abord, dans le *Défenseur*, de deux remarques de Maximilien aussi déplaisantes l'une que l'autre. Robespierre dénonçait le grossier artifice des conservateurs qui, pour « effrayer les riches », prétendent qu'en certains lieux on médite l'application de la « loi agraire » (ce partage des terres volées aux possédants), « épouvantail, disait-il, présenté à des hommes stupides par des hommes pervers ». Et il rappelait également ce qui s'était passé de si grave, sans qu'on l'eût compris d'abord, et de si lourd de conséquences, il y a trois ans, au mois de juillet 1789, lorsqu' « un marquis est venu installer un état-major et une corporation d'épaulettes à la place de la garde innombrable des citoyens armés<sup>52</sup> ». Servan, ministre de la Guerre, a proposé, le 4 juin, et obtenu, le 8, un décret prescrivant la concentration de 20 000 « fédérés », venant de toutes les provinces, qui seront stationnés sous les murs de la capitale. Défense nationale ? Héroïque et infranchissable barrage, recours suprême de

la Patrie contre une percée de l'envahisseur ? En aucune manière. La guerre ne semble préoccuper beaucoup personne. Cette force militaire est expressément « destinée à l'exercice de la police dans Paris et dans la campagne, ainsi qu'à la garde de l'Assemblée et du roi ». Devant un tel projet, conçu par les organisateurs de la fête des Lois, la première réaction de Robespierre est de s'en méfier grandement\*. Il a dit, le 7, à la tribune des Jacobins, que ce « rassemblement » lui paraissait « inutile et dangereux » ; oui, « le côté droit » fait mine d'être contre, mais Maximilien incline à voir là « une tactique qui a réussi trop souvent à l'Assemblée constituante » et il s'inquiète ; quels desseins se cachent derrière l'initiative Servan ? Des soldats de plus, des chefs militaires de plus, aux abords mêmes de Paris ? N'y a-t-il pas là, pour « les Vergniaud, les Guadet », un « moyen pour aller à leur but » ? Un but qui n'a rien de commun avec les premières exigences de l'esprit révolutionnaire<sup>53</sup>. C'est dans le fascicule suivant de son *Défenseur* (le numéro cinq) que Robespierre aura cette formule dont on oublie trop qu'elle est de lui : « *Le pire des despotismes, c'est le gouvernement militaire*<sup>54\*\*</sup>. » Robespierre se trompe sur ce qu'il adviendra de ces fédérés, mais Servan et les jacobins-girondins se trompent eux aussi ; ils ne s'attendent guère à l'action où ces jeunes gens les pousseront, plus qu'à demi malgré eux, contre la monarchie.

Les girondins, je crois, souhaitaient la présence de ces 20 000 hommes à la fois pour assurer l'ordre (Servan a bien dit : « police ») dans la capitale et pour intimider la Cour ; on savait très bien que le licenciement de la garde royale n'avait pas été pratiquement obtenu, que ces gens en armes, au nombre de plusieurs milliers, s'ils n'étaient plus aux Tuileries, se réunissaient ailleurs « aux portes de Paris » dans un domaine appartenant à la Couronne et « devenu un arsenal ». C'est ce qu'affirmera Robespierre dans le septième fascicule de son *Défenseur* (publié à la fin de juin) où il estime que la garde nationale suffit parfaitement à la tranquillité de Paris. C'est l'avis des notables nombreux parmi les cadres de cette milice bourgeoise et qui vont, en quelques jours, trouver 8 000 signataires pour une protestation contre le décret. Voilà donc, paradoxalement, Maximilien d'accord, en apparence, avec la Cour pour critiquer la mesure du

\* L'attitude défavorable de Robespierre, Michelet en a tout de suite pénétré le secret : « *La grande et confiante initiative que la Gironde prenait d'appeler ici sans crainte cette élite ardente de la France armée, lui perçait le cœur ; sa crainte, son fiel et son envie se dégorgeaient [etc.]* », (M., I, 895).

\*\* Et dire que Proudhon, assez trouble bonhomme, écrira à Michelet, ravi, que Robespierre « *s'il eût réussi en Thermidor* » n'aurait été « *nullement embarrassé* » d'une « *transaction* » dans le genre du « *18 Brumaire* » (cf. M., II, 1003).

8 juin. Brissot en frétille de joie et son *Patriote* du 10 juin soufflette et déchire ce Robespierre « *digne émule des meneurs autrichiens du côté droit* » ; cet « *énergumène*<sup>55</sup> » ne pourra plus donner le change à aucun ami sincère de la liberté. Mais Robespierre ne va pas s'entêter dans son opposition aux « 20 000 ». Le roi a sèchement réagi, refusé sa sanction au décret\* et congédié, le 13 juin, ses trois ministres jacobins. Il n'a plus besoin, à l'Exécutif, du trio que lui ont fourni Brissot et la Gironde. Ils ont fait, au pouvoir, ce pour quoi on les y avait placés ; ils ont conduit l'Assemblée à voter la guerre, et on compte bien, à la Cour, que le dénouement — catastrophique pour les méchants, sauveur pour les bons — ne tardera plus beaucoup. Le duc de Brunswick, en effet, se rendra à Coblenz le 5 juillet (Fersen en avertit la reine le 2 juin) et il marchera, de là, « *droit sur Paris* » avec « *36 000 hommes d'élite* ». Fersen redoute une tentative d'arrangement de François II avec les « *constitutionnels* ». Que Marie-Antoinette y veille ! Il importe de « *faire continuer la guerre* », seule voie pour aboutir au port. Autre conseil très ferme de Fersen : surtout « *ne sortez pas de Paris* », si jamais le gouvernement, devant l'invasion, estimait prudent de s'établir en province, au sud de la Loire par exemple. De Fersen, le 11 juin : c'est à Paris que l'on « *viendra à votre secours* ». La reine est remplie d'espoir : « *Les troupes [françaises] manquent de tout et sont dans le plus grand désordre.* » Après le congédiement des trois ministres jacobins, Dumouriez a été maintenu à son poste. Sursaut de Brissot. Qu'est-ce à dire ? Dans le *Patriote*, le « *sieur Dumouriez* » est accusé tout net de « *perfidie* » ; c'est lui qui a « *perdu dans l'esprit du roi* » Roland et ses deux compagnons ; sans doute parce qu'ils connaissaient et blâmaient « *son immoralité et la protection qu'il accordait à des corrompus* \*\* ». Robespierre s'amuse franchement, le 13 au soir, chez les jacobins : « *Il y a trois jours, à peine était-il permis de parler sans éloges du ministre Dumouriez !* » Comme on passe vite de la cime à la fosse dans le langage des brissotins ! Ces ministres congédiés, Robespierre ne verse d'ailleurs sur leur départ aucune larme. Il rappelle, dans son *Défenseur* (15 ou 17 juin), qu'ils ont, naguère, loué Narbonne, et il a publiquement regretté, le 27 mai, la distribution systématique, par Roland, pour augmenter sa clientèle, de places lucratives ; « *le patriotisme payé m'est toujours suspect*<sup>56</sup> ».

\* Roland en avait été consterné et avait cru devoir avertir « *Sa Majesté* » des dangers qu'Elle faisait courir à la sécurité des fortunes en provoquant ainsi des colères : « *Dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontentements peuvent mener à tout.* »

\*\* Déjà l'affaire d'Espagnac ?



lettre modérante  
1792

## ROBESPIERRE, POLITIQUE ET MYSTIQUE

Tandis que Robespierre, selon Michelet, répand ainsi sur les jacobins son « *torrent d'eau tiède*<sup>57</sup> » et que Dumouriez se résigne à démissionner (le 17 juin) — ce qui calme, du coup, les colères girondines contre lui —, brusquement La Fayette, dont les menées en tapinois du côté de l'ennemi n'ont pas trouvé l'accueil escompté, change de stratégie et rédige à l'intention de l'Assemblée une lettre impérieuse. Il en sera donné lecture le 18. Considérons bien le sens et la portée du geste. C'est un général, chargé d'un grand commandement, mais qui, depuis deux mois qu'existe l'état de guerre, n'a engagé aucune action (dans l'impossibilité matérielle, il est vrai, de toute offensive, tant l'armée est sans moyens), un général, à l'improviste, usurpant un droit qu'il n'a point, et intervenant, autoritaire, dans le domaine, interdit, en principe, aux militaires, de la politique intérieure. C'est aux jacobins qu'il en a, à cette « *faction jacobite* » comme il dit, qui a « *causé tous les désordres* ». La Fayette s'en prend à Dumouriez personnellement, « *le moins excusable* » de ces ministres, enfin chassés. Il tient Dumouriez pour responsable d'avoir laissé l'armée des Ardennes (celle qu'il commande, lui, La Fayette) « *sans approvisionnements et sans armes* ». Du moins, déclare un La Fayette cambré, et prometteur, « *ma brave armée* » est-elle indemne des contaminations qui font, ailleurs, tant de ravages ; chez moi, « *les lois sont respectées, la propriété est sacrée* ». Voilà le grand mot lâché. La Fayette sait quelle corde il faut toucher pour se faire entendre de tous les gens de bien et bondir au premier plan de l'actualité. Son vœu ? Ses exigences ? Sa Souveraineté royale demeurant intacte, avec le libre emploi du *veto*, l'arrestation de Dumouriez, la dissolution des clubs. Autant dire, cette lettre, le manifeste contre-révolutionnaire du modérantisme agressif et bourgeois.

A quel point Robespierre avait donc eu raison d'alerter sans cesse les patriotes au sujet de La Fayette ! Mais en vain. Au lieu de sévir, et, à l'instant même, tout au moins, de retirer à La Fayette sa charge militaire, l'Assemblée, ridiculement, et sous la pression des feuillants (le nouveau ministère n'est composé que de feuillants : Chambonas aux Affaires étrangères, Lajard à la Guerre, Terrier à l'Intérieur), se borne à envoyer la lettre de La Fayette à une « *commission* » créée la veille, pour un « *rapport d'ensemble* » sur la situation. Maximilien s'est exprimé — rude, clair, précis — le 18 au soir, devant les jacobins, réclamant un « *décret d'accusation* » immédiat contre ce général indigne auquel il consacre, d'un bout à l'autre, son sixième numéro du *Défenseur* (22 ou 23 juin 1792). Il énumère, chronologiquement, toutes les occasions où La Fayette a révélé, sans équivoque, l'adversaire déterminé qu'il est des droits du peuple ; c'est bien pourquoi il

La Fayette, égaré par le Bonheur  
(1792)

## ROBESPIERRE PENDANT LA LÉGISLATIVE

concentre sur sa personne et ses projets l'espoir principal des « *accapareurs* », des « *agioteurs* », d'une bourgeoisie « *orgueilleuse et égoïste* ». Et Robespierre de conclure : ou bien l'Assemblée déploiera contre La Fayette l'énergie qui s'impose, ou elle descendra « *au dernier degré de la faiblesse et de l'avilissement* ». Quand ces lignes-là ont paru, un gros événement parisien s'est produit, issu d'une manigance dont on voit bien que les trois ministres jacobins, retrouvant leur portefeuille, eussent été les bénéficiaires, mais qui semble avoir comporté, en sourdine, d'autres calculs. Le 20 juin, les appartements du roi ont été envahis par une foule qui vient presque exclusivement des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine. On ne saurait affirmer que les hommes de la Gironde sont les organisateurs du mouvement. S'y distingue un homme, le brasseur Santerre qui — la chose ne fait aucun doute — est manipulé par le duc d'Orléans. Robespierre n'a pas approuvé, sans faire d'esclandre\*. Il a déclaré seulement que les « *insurrections partielles* » lui semblent mal venues, et l'on comprend sans peine qu'il ait manqué d'enthousiasme pour une opération destinée à ramener au pouvoir des gens qui s'accommodent d'un scrutin censitaire. Il lui déplaît que des politiciens, que le sort des « *passifs* » laisse de glace, soulèvent ces derniers dans le dessein de se servir d'eux.

Louis XVI a été bousculé, insulté, coincé dans l'embrasure d'une fenêtre. Cet adipeux a plus de nerfs qu'on ne l'imagine. Ce menteur a du courage. Il s'est laissé mettre sur la tête un bonnet rouge, qu'il n'a pas ôté ; il a bu un verre de vin à la santé de la nation. Condescendances souriantes qui coûtent à sa dignité mais auxquelles il s'abaisse sans lâcher rien de ce qu'on est venu lui arracher (je ne suis pas sûr que tous les manifestants sachent avec exactitude ce que les meneurs attendent d'eux) : la sanction aux décrets sur les « 20 000 » et contre les prêtres non assermentés, et le rappel à l'Exécutif des Roland-Clavière-Servan. Louis XVI a beau subir, physiquement, d'odieuses avanies, moralement, il n'a pas reculé d'un pouce. Les envahisseurs des Tuileries n'ont rien gagné à leur équipée, si ce n'est le sombre

\* Dans son numéro 8 du *Défenseur* (vers le 25 juillet), Robespierre ira un peu au-delà de la réalité telle qu'elle fut, lorsqu'il s'attribuera une extrême véhémence contre la manifestation du 20 juin : « *J'ai assez prouvé, écrira-t-il (IV, 240), mon opposition à cette démarche par des faits, aussi publics que multipliés.* » Quels « *faits* » ? Et si patents, si flagrants ? Nos renseignements sont-ils là en défaut ? Je vois seulement, lors du procès des girondins, Chabot affirmer qu'à la demande de Robespierre il a tenté, le 20 juin, de retenir chez eux les gens du faubourg Saint-Antoine. Les girondins ne paraissent pas tenir rigueur à Robespierre de son attitude, le 20, puisque, le 28, ils font bloc avec lui contre La Fayette.

plaisir d'avoir humilié le roi. Le roi, pour sa part, y a gagné du temps ; le temps pour d'autres envahisseurs, un peu plus sérieux et mieux intentionnés, d'entrer en action. Marie-Antoinette reprend peur. Le 23 juin, elle avertit Fersen pour qu'il répercute aussitôt, là où elle doit aller, cette indication substantielle : « *Dumouriez part demain pour l'armée [...] Il se fait fort d'insurger le Brabant* » ; et, du 26, ce cri : « *Le temps presse.* » Le 30, Fersen la rassure comme il peut, répétant qu'elle ne doit jamais « *quitter Paris ; c'est le point principal* ». Brunswick va « *venir à vous* » dès qu'il le pourra, et il « *fera précéder son entrée [en France] par un manifeste très fort* ».

Nouvelle intervention de La Fayette, le 28 juin, et pire que la première. Cette fois, il apparaît en personne à la barre de l'Assemblée et pour s'y déchaîner contre la « *faction* » qu'elle « *renferme dans son sein* ». La Fayette connaît le vocabulaire utile et le mot qui fait mouche, les quatre syllabes magiques : ces « *jacobites* » qu'il flétrit avec une profonde aversion, pour eux, pour ces scélérats, « *la propriété n'est point sacrée* ». Son prétexte : le honteux désordre du 20 juin. Déjà quelque 20 000 signatures ont été recueillies chez les « *Tionnêtes gens* » de la capitale pour condamner, avec autant de force que de dégoût, l'insulte faite au roi, et chez lui, au cœur de son foyer, le 20 juin. Robespierre félicitera sans réserve Brissot et Guadet de la protestation qu'ils ont élevée contre l'intrusion de La Fayette dans l'enceinte du Corps législatif. Guadet s'est même enquis de l'autorisation qu'aurait dû demander ce général au ministre de la Guerre pour quitter, même provisoirement, son poste de combat — ou de vigilance. A-t-elle été sollicitée, ou non, cette autorisation d'absence ? Par 339 voix contre 234, l'Assemblée a rejeté cette question dénuée d'intérêt, ou, pour mieux dire, inconvenante. Dans le septième numéro de son *Défenseur*, Robespierre insiste sur ce qu'ont d'inacceptable les agissements de La Fayette ; « *la force armée est essentiellement obéissante* » et voici qu'un général prétend « *donner des leçons aux représentants de la nation* », et un général qui « *abandonne son armée, déserte son poste sans congé* ». Robespierre attend de l'Assemblée (ou feint d'attendre, car il connaît la puissance des feuillants) qu'elle « *frappe un coup aussi prompt qu'irrésistible ; le seul délai est un scandale*<sup>58</sup> ». En fait, après avoir achevé sa diatribe, La Fayette avait été salué d'applaudissements nombreux et très vifs, admiration, gratitude, espérance mêlées.

Quatre jours plus tard, le 2 juillet, l'Assemblée reçoit des nouvelles de la guerre, la fausse guerre, la guerre « *simulée* » qu'avait prévue Robespierre. Ce qui s'est passé n'a duré que quarante-huit heures et prend, comme il y a deux mois (fin avril), une allure pitoyable. En

avril, désarroi, trahison, panique, débandade ; cette fois, on a pris Tournai aisément, mais, la résistance autrichienne s'accroissant avec l'arrivée de renforts, la colonne française a fait volte-face, Luckner ramenant ses troupes jusqu'à Valenciennes. Pour protéger cette retraite, et sur l'ordre du maréchal de camp Jarry, on a mis le feu au faubourg sud de Tournai. Aimable méthode, non ? pour susciter l'acclamation des foules et assurer à nos « *missionnaires* » en Belgique l'accueil populaire le plus fraternel \*. Aussi Robespierre a-t-il quelques bonnes raisons d'intituler le huitième numéro du *Défenseur* (lancé vers le 5 juillet) : *Réflexions sur la manière dont on fait la guerre*. Le 30 juin, Gensonné a mis au compte du « *Comité autrichien* » (« *l'inférel Comité autrichien* », a-t-il dit) le « *spectacle risible* — termes difficilement contestables — *de cette guerre qui n'a [et à peine] que les apparences de la guerre* ». Robespierre est bien d'accord. Il observe que « *la nation qui paraît attaquer* », puisque c'est elle qui a déclaré la guerre, « *n'attaque pas* » ; et il en revient à son thème obstiné : comment voulez-vous que la Révolution remporte des victoires militaires, alors que « *nous avons confié à des nobles le soin de défendre la cause de l'égalité*<sup>59 \*\*\*</sup> » ? Puis il reprend — il le faut bien — ses avertissements, trop nécessaires concernant ce La Fayette qu'on laisse, à n'y pas croire, servir ouvertement les intérêts contre-révolutionnaires : « *C'est Paris que l'on veut détruire ; il s'agit non de dompter les factieux de Coblenz, mais de châtier les factieux de l'Assemblée nationale et de la capitale*<sup>60 \*\*\*</sup>. »

\* Dans la lettre de justification que Luckner adresse à l'Exécutif, il souligne que, s'il a prescrit la retraite, c'est que ses forces étaient insuffisantes, devant celles, renforcées, de l'ennemi, et aussi parce qu'il ne constatait « *aucun mouvement de soutien* » de la part de la « *population belge* ».

\*\* A. Chuquet, dans sa *Première Invasion prussienne*, constate qu'à l'armée du Rhin ceux des officiers qui n'avaient pas encore émigré mais étaient déjà inscrits sur les registres de Coblenz ne demeuraient à leur poste que pour tenir l'ennemi informé du nombre et de l'état réel des troupes françaises, comme aussi des projets attribués au haut commandement.

\*\*\* Poussant à l'excès ses soupçons, trop fondés, sur les intentions réactionnaires de La Fayette, Robespierre s'imagine que le général se serait « *appliqué à faire naître* » la journée du 20 juin, afin de pouvoir ensuite la dénoncer comme un attentat à la sûreté du roi (IV, 240). Nous savons déjà que Maximilien accuse La Fayette d'avoir, en octobre 1789, « *sacrifié* » le boulanger François pour trouver dans cet événement un prétexte pour proposer la loi martiale (IV, 186) ; il renouvelle cette accusation (que rien n'était) le 13 juillet aux Jacobins (VIII, 398) ; il y reviendra dans le dixième numéro du *Défenseur* : La Fayette aurait fait « *pendre le boulanger pour obtenir la loi du sang* » (IV, 300).

Il y a maintenant solidarité, unité d'action, entre Robespierre et les brissotins-girondins. Leurs vues pour demain ne sont pas les mêmes. Pour l'heure, elles se rejoignent : contraindre le roi à chercher les moyens de ressaisir une autorité qu'on ne lui rendra jamais. Le 3 juillet, à la tribune de l'Assemblée, Vergniaud interpelle violemment le roi : « Vous n'avez feint d'aimer la Constitution que pour qu'elle ne vous précipite pas du trône où vous aviez besoin de rester pour la détruire. » Un patriote robuste et insoupçonnable, cet éloquent Vergniaud. Mais il n'est que de l'écouter avec un peu d'attention pour déceler, sous son vacarme de défi, l'effroi qu'il partage avec Roland ; il conseille au roi, il lui suggère très fermement de se « hâter » pour — lisons bien — « prévenir une fermentation dont les effets sont hors de la prévoyance humaine ». L'accord provisoire, mais réel, du « côté gauche » de l'Assemblée contre le « côté droit » se confirme, le 7 juillet, par la scène dite du « baiser Lamourette », dans l'instant même compromis par la malchance d'un nom propre, celui de son initiateur, député à la fois et évêque constitutionnel de Lyon. Une preuve plus consistante de la cohésion révolutionnaire, c'est le ralliement de Robespierre à ce projet des 20 000 fédérés qu'il avait d'abord combattu, craignant de voir en eux les éventuels prétoriens d'une politique conservatrice. En ce mois de juillet 1792 où la Cour, à coup sûr, ne perd pas son temps pour grossir dans l'ombre ses forces, où La Fayette représente un péril évident, où, un jour ou l'autre, mais sous peu, la guerre factice va faire place à la guerre concrète, c'est-à-dire à une invasion puisqu'il paraît maintenant établi que l'armée française — Narbonne et ses pareils nous ont-ils assez menti ! — est incapable d'une offensive \*, bénis soient ces volontaires qui arrivent de toutes les provinces et qui n'ont rien de valets royalistes. Le 14 juillet s'approche ; troisième Fédération ; l'ambiance de 1792 n'est plus guère celle de 1790. Le 3, à l'Assemblée, Vergniaud a proposé de déclarer « la patrie en danger », et l'Assemblée l'a suivi \*\*. Le 11, Robespierre approuve : « La patrie est en danger parce qu'il existe une Cour scélérate et inconvertissable<sup>61</sup> », et il donne lecture, aux Jacobins, d'un projet d'adresse aux fédérés dont il espère bien qu'ils ne viennent pas à Paris « pour une vaine cérémonie ». Il ne peut comprendre l'impunité de La Fayette : « L'Assemblée nationale

\* Montesquiou, qui commande l'armée du Midi, va faire savoir, ces jours-ci mêmes, que les forces dont il dispose sont tout à fait insuffisantes pour barrer la route au roi de Sardaigne s'il pousse ses régiments en direction de Lyon ou de l'Ardèche.

\*\* Dans son projet de décret, l'Assemblée a eu la candeur (suspecte) d'employer ces mots tirés de l'arsenal oratoire des girondins : « Cette guerre est la dernière des guerres » (déjà).

existe-t-elle encore ? » ; elle a toléré sans réagir d'être « outragée, avilie » par « un traître » qui « menace la tranquillité intérieure » du pays. Les sections parisiennes siègent en permanence, plusieurs d'entre elles accueillent des « passifs », leur distribuent des piques. Cloots, qui n'est mandaté par personne, déclare, le 14, que « le peuple français est émancipé » et qu'il « se passerait aussi bien d'un roi que d'une messe\* ». Cloots plaît beaucoup à Condorcet. Robespierre écoute et enregistre. Le baron allemand et le marquis français ne lui paraissent pas animés des mêmes préoccupations sociales que lui ; et si Maximilien est résolu, en ce mois de juillet 1792, à une action contre le roi autrement sérieuse que celle du 20 juin, il prend garde aux préventions et aux calculs de ceux-là mêmes qui mènent en ce moment le plus gros tapage « patriotique ».

Le 16 juillet, Robespierre demande que, lorsque les 20 000 fédérés seront là, ils y soient maintenus, avant d'être envoyés aux frontières, le temps qu'il faudra pour que soit définitivement brisée la contre-révolution dans Paris. Le même jour, il adresse une requête « à tous les bons citoyens » pour qu'ils donnent l'hospitalité, chez eux, à ces délégués de province, qu'il nomme nos « libérateurs ». Le 17, c'est lui qui a rédigé la pétition qu'un groupe d'arrivants présente à la barre du corps législatif et qui réclame carrément la suspension du roi. Robespierre s'engage désormais avec d'autant plus de vigueur qu'il lui semble bien deviner un fléchissement chez les girondins. Ils ont signé, à trois, Guadet, Vergniaud et Gensonné, une « consultation » où il est précisé qu'« un des grands moyens que le roi peut employer pour retrouver la confiance » — leur confiance — serait de rappeler à ses côtés « un ministère bien patriote ». Quoi ? Les brissotins-girondins se tiendraient satisfaits si le trio Roland-Clavière-Servan retrouvait ses attributions ? L'avis formel de Robespierre est que nous n'en sommes plus là. Le 20, il a poursuivi sa campagne contre La Fayette : « Si La Fayette reste impuni, c'est comme si nous n'avions pas de Constitution » (et Maximilien avait inséré cette phrase dans la pétition des fédérés remise à l'Assemblée le 17 : La Fayette est « le plus méprisable comme le plus criminel des ennemis de la Patrie<sup>62</sup> »). Le deuxième numéro du *Défenseur*, lancé vers le 25 juillet, évoque la première Fédération, de 1790, pure « parade de militaires [...], étrangère au peuple que l'on cherchait à distinguer de la garde nationale ». Il recommande aux fédérés la « circonspection » : méfiez-vous des « pièges » qu'on ne manquera pas de vous tendre : pas de mouvements « partiels ». Robespierre ne recule pas devant une

\* Allusion à la messe traditionnelle sur l'autel du Champ-de-Mars.

La France jacobine sous le général

### ROBESPIERRE, POLITIQUE ET MYSTIQUE

réponse directe à la « consultation » girondine : n'allons pas suivre « ceux qui voient le salut de l'État dans un changement de ministres ». Et, une fois de plus, Robespierre s'aventure en des régions interdites : il n'est pas vrai, dit-il, que « la société humaine doit être uniquement composée de propriétaires<sup>63</sup> ». Du 27, aux Jacobins, le grand danger du présent réside en ceci : « qu'une partie du peuple est armée » — ceux qui ont assez d'argent pour être électeurs et faire partie de la garde nationale — « tandis qu'une autre [les pauvres] ne l'est pas ».

Travestir un coup de force en une riposte préventive à une agression imminente, c'est un stratagème vieux comme le monde. Et c'est à quoi nous assistons dans le jeu de Robespierre. Comptant bien se faire entendre de tous les fédérés dont la masse s'enfle à Paris chaque jour, il leur dit, il leur crie, qu'ils arrivent à temps, « au moment de la plus horrible conspiration prête d'éclater contre la patrie<sup>64</sup> ». Oui, il y a bouillonnement à la Cour, autour de projets multiples pour redresser la situation. Lally-Tollendal a exposé au roi, le 9 juillet, un plan qu'auraient combiné Luckner et La Fayette : Louis XVI et sa famille partiraient pour Compiègne dans une voiture escortée de 100 cavaliers : La Fayette se targue de retirer du « front » pour les amener à Compiègne 15 escadrons et 8 pièces de canon ; si la populace, qu'on a vue à l'œuvre le 20 juin, reparait pour tenter de s'opposer au départ du roi, « les deux maréchaux [Luckner et La Fayette] marcheraient sur la capitale avec une armée ». Fersen désapprouve absolument. Luckner ? Oui, peut-être ; mais, « ne jamais appeler La Fayette » ; c'est ce qu'il écrit, le 10, à Marie-Antoinette, qui ne demande pas mieux que de l'écouter, tant « Blondinet » l'agace avec son attitude intolérablement protectrice. Luckner est à Paris dans la nuit du 13 au 14 ; mais La Fayette, qu'on attendait, ne vient pas (il craint d'être mal obéi de ses troupes s'il prétend les jeter contre Paris), et Luckner, finalement, se dérobe.

Bien plus que la préparation méthodique d'une sortie audacieuse et sous une escorte de sabreurs — en vérité, nul n'y pense vraiment —, c'est, au château, la fièvre, l'affolement, l'organisation d'une défensive puissante avec ces officiers royalistes (comme les fédérés, il en vient de province, tous les jours) résolu à exposer leur vie pour le roi \*, et les bataillons, au complet, de la garde suisse, extraits de leur banlieue et concentrés aux Tuileries, admirablement dressés à l'obéissance passive, chaque homme muni de 40 cartouches.

X La France jacobine a pris la parole. Des innombrables filiales que la Société compte à travers le pays sortent des « adresses » qui pleuvent

\* Ainsi ce M. de Lamartine, père d'un petit Alphonse de deux ans.

### ROBESPIERRE PENDANT LA LÉGISLATIVE

sur l'Assemblée et qui réclament, en toutes lettres, non plus la suspension du roi mais sa déchéance. Ainsi, le 23 juillet, tombe sur le bureau une pétition venant d'Angers et qu'accompagnent dix pages de signatures. « Législateurs ! Louis XVI a trahi la nation, la loi et ses serments [etc.]. » Les girondins, cependant, se cramponnent à leur dessein de franchir cette passe dangereuse, cette crise où le régime même est mis en cause, par le seul moyen — dérisoire — d'un ministère à leur convenance. Le 25, à la tribune, Guadet s'est fait, à l'égard du roi, moins menaçant que suppliant : « La nation vous demande, sire, une dernière fois, de vous unir à elle pour sauver la Constitution et le trône. » Après Guadet, Brissot tente de peser semblablement sur la volonté du roi pour qu'il rétablisse l'Exécutif tel qu'il était du 23 mars au 13 juin ; d'accord avec Vergniaud, Brissot exécute un pas en arrière, soutenant à présent qu'il n'y a rien à modifier dans la Constitution (autrement dit, silence, désormais, sur le veto) tant que durera la guerre, et il clame même : « Point de succès dans la guerre si nous ne la faisons sous les drapeaux de la Constitution ! » Quelle résipiscence, tout à coup ! Et comme on est devenu monarchiste chez ces révolutionnaires véhéments d'avant-hier ! A l'inverse, voici Robespierre à l'assaut. Sans les moindres ménagements de rhétorique, il déclare, le 29, aux Jacobins, que « la destitution de Louis XVI est manifestement insuffisante », que l'affaire est désormais d'« opter entre la législature actuelle et la liberté », qu'il y a « nécessité » d'élire une assemblée nouvelle, une « convention nationale » où trouvera enfin sa représentation cette « classe laborieuse », « véritable colonne de la liberté », qui reste « dépossédée du droit de vote ». Mesure à prendre, et tout de suite : « effacer cette distinction injurieuse » qui mesure les droits civiques « à la quotité des impositions ». Et Robespierre demande ce qu'il a jadis demandé et obtenu des constituants : que les députés actuels soient inéligibles à la Convention<sup>65</sup>. Tollé, furie, chez les très nombreux jacobins conservateurs qui se résigneraient à voir disparaître le corps législatif, mais à la condition première que leur place soit assurée dans le nouveau « sénat » et de telle sorte qu'ils puissent y devenir pratiquement les maîtres. A la suite de cette suggestion inconcevable, odieuse même, de Robespierre, le lendemain 30 juillet, Isnard et Brissot, hors d'eux, parlent de déférer Robespierre à la haute cour d'Orléans.

Cependant va surgir le « manifeste » de Brunswick, qui porte la date du 25 juillet\*. Rappelons-en l'essentiel : « Les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de

\* « Donné au quartier général de Coblenz, le 25 juillet 1792. »

*Leurs Majestés impériale et royale* [l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, chefs des envahisseurs] *seront punis sur-le-champ, suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées* ; « *s'il est fait le moindre outrage à Leurs Majestés le roi et la reine* [de France] *et à la famille royale* », les troupes austro-prussiennes « *en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale* ». Sachons, en dépit des légendes, que Louis XVI avait donné à Mallet du Pan, pour ce manifeste, des instructions écrites allant dans le sens même de ce que sera le texte final. Il ne songe pas au risque dont il assume l'énormité lorsqu'il prescrit de souligner fortement, dans la déclaration de Coblenz, que l'objet même de l'invasion est « *le rétablissement de l'autorité royale* » ; c'est lui, poussé peut-être par sa femme, qui a tenu à ce que le « manifeste\* » comportât cet avertissement exprimé « *avec force à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux municipalités* » ; que ces gens-là sachent bien qu'ils seront tenus « *responsables, dans leurs corps et biens, de tout attentat* », quel qu'il soit, aux personnes royales et à leur dignité.

Autre légende : que le manifeste de Brunswick déclencha la révolution du 10 août. On croyait — à la Cour — avec de telles menaces, épouvanter, terrifier, pétrifier les Parisiens, et on les aurait, en réalité, fouaillés d'un tel coup de lanier en plein visage qu'ils ont rugi d'indignation et se sont rués sur les Tuileries, balayant le roi et la royauté. Mais non, un simple coup d'œil sur les dates annule cette fable. Plus de dix jours s'écoulèrent, au moins douze, peut-être treize, entre la divulgation du manifeste et le raz de marée du peuple. Ce n'est pas, comme on l'a cru longtemps, le 9 août, mais bien le 20 juillet que Robespierre a écrit ceci à Couthon : « *La fermentation est à son comble. Nous touchons aux plus grands événements. Tout semble présager pour cette nuit même la plus grande commotion. Nous sommes arrivés au dénouement du drame constitutionnel*<sup>66</sup>. » Le 1<sup>er</sup> août, Marie-Antoinette avertit Fersen : « *On s'attend à une catastrophe\*\**. » Le 30 juillet, aux Jacobins, lecture est donnée du document « *impérial et royal* », déjà, semble-t-il, depuis l'avant-veille, connu *grosso modo* et commenté au Palais-Royal, et dans les cafés. Et

\* Et dire que Carra, le journaliste des *Annales patriotiques*, qui est de la mouvance Brissot-Guadet, avait trouvé moyen d'affirmer, le 21 juillet, que Brunswick, « *le plus grand politique de l'Europe* », s'il lui prenait envie — ce qui serait bien naturel de sa part — de venir à Paris, « *sa première démarche serait d'aller aux Jacobins et de s'y coiffer d'un bonnet rouge* ».

\*\* Elle éperonnait Fersen le 26 : « *Il faut envoyer le manifeste sur-le-champ. On l'attend [on ? elle-même et le roi] avec une extrême impatience.* »

si la séance est interrompue, le 30, rue Saint-Honoré, par les tambours de la garde nationale battant le rappel, c'est seulement en raison de la rixe qui a éclaté aux Champs-Élysées entre les fédérés de Marseille, arrivés à Paris le matin même, et les grenadiers dits « *des Filles Saint-Thomas* » qui s'étaient si bien distingués le 17 juillet 1791 pour ramener à la niche, à coups de fusil, la canaille indisciplinée. Ces jeunes Marseillais qui chantent — qui vocifèrent — un hymne inédit où ruisselle le « *sankimpur\** », ne sont point partisans du modérantisme. En fait, les quelque 5000 fédérés qui sont déjà groupés dans Paris inspirent de fortes craintes aux « gens de bien », et le girondin Lasource, faisant marche arrière, a opiné, dès le 25, à la tribune de l'Assemblée, pour que ces gaillards qu'on a inconsidérément invités à Paris soient expédiés au plus tôt, et même en toute hâte, où l'on voudra ; sur Coblenz, ce serait la meilleure idée ; en tout cas au diable et le plus loin possible de la capitale.

Les bases de l'ordre social sont ébranlées. Robespierre, le 29, a réclamé, sur un ton d'exigence, que, non pas bientôt mais tout de suite, les bataillons de la garde nationale soient ouverts aux « *passifs* » — c'est-à-dire, comme l'avait si bien prévu la presse royaliste, aux « *va-nu-pieds* », à ceux précisément contre qui la « *milice bourgeoise* » avait été créée pour la sécurité des propriétaires. Le 30, la section du Théâtre-Français, où Danton s'agite, a pris cette décision illégale et subversive ; les citoyens dignes de l'être devront, dès le lendemain 31 juillet, subir le coudoisement des citoyens indignes, et non pas seulement dans les rangs de la garde, mais dans les assemblées mêmes et les délibérations de la section. Tout s'écroule par morceaux, ou pans entiers. L'Assemblée, où gagne l'effarement, a autorisé, le 25, la permanence des sections, autant dire la levée des vanes. Deux organismes nouveaux sont là, nocifs à l'extrême : le « *Comité central* » des fédérés, qui se réunit au *Soleil d'or*, rue Saint-Antoine, près de la Bastille, où l'on organise sans mystère l'encadrement d'une insurrection, et un « *Bureau central* » des 48 sections, institué par la Commune, le 27 juillet. Une commune spontanée est en passe de se substituer, irrégulièrement, à la municipalité légale ; entre ces nouveaux venus scandaleux et le directoire de Paris, peuplé de feuillants et qui siège sous les bustes du roi, de Bailly et de La Fayette, c'est l'antagonisme brutal. Pétion ne sait que devenir. Il déplore, mais

\* C'est le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* composé à Strasbourg par un nommé Rouget de Lisle, ami et hôte habituel du maire de la ville, Dietrich, le maître de forges richissime et qui pense bien. On sait mal comment les Méridionaux ont connu ce cantique martial qui, à cause même du sort qu'ils lui ont fait, s'appellera la *Marseillaise*.

n'ose pas résister. Il finira par demander aux insurgés que l'on s'assure de sa personne, qu'il soit comme gardé à vue dans son Hôtel de Ville, afin qu'on ne l'oblige pas à prendre position face à un grand coup dont il ne veut être ni le complice ni l'ennemi. Du côté des Brissot-Guadet-Vergniaud, le trouble n'est pas loin de tourner en panique. Brissot est dans un tel état d'angoisse qu'il dénonce lui-même, à la tribune de l'Assemblée, les menées d'une redoutable faction régicide, conspirant en vue d'un gouvernement républicain auquel la nation n'est pas prête. Il va fort : ces hommes, dit-il, « *qui tendent à établir à présent la République sur les débris de la Constitution, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les amis actifs des deux chambres et sur les contre-révolutionnaires de Coblenz* ». Comme on pouvait s'y attendre, il n'a pas négligé d'aborder, en éclair (mais l'allusion suffit), la question sociale, celle du fondement de l'ordre social. Brissot a souligné que nombreux, très nombreux (et il faut en tenir compte), sont les citoyens « *qui attachent au mot ROI une vertu magique qui préserve leurs propriétés* ». Les syllabes sacrées ont été prononcées : apaisement, consolation, promesse. Les girondins séparent distinctement leur cause de celle des « *brigands* ».

Robespierre ne chôme pas. Le 1<sup>er</sup> août, il a fait savoir aux jacobins qu'à son sens la nouvelle assemblée — il en parle déjà comme d'une réalité prochaine —, celle qui donnera à la France une Constitution enfin équitable, ne devra pas prolonger sa session au-delà d'un an. Les représentants (Maximilien l'a déjà déclaré le 29) peuvent devenir dangereux ; « *effrayante* », a-t-il dit tout net, l'idée du « *pouvoir illimité* » dont disposent des mandataires qui sont « *au-dessus des lois* » puisque ce sont eux-mêmes qui les font ; d'où la nécessité de leur rapide renouvellement. Et dans le onzième numéro de son *Défenseur* (lancé vers le 5 août), Maximilien écrit — voici des mots de lui dont la citation l'embarrasserait si on les lui rappelait l'année suivante — « *que le despotisme ait une seule tête ou qu'il en ait sept cents, c'est toujours le despotisme*<sup>67\*</sup> ». C'est pourquoi il préconise que la conduite des députés qui seront élus à la Convention soit « *examinée* » par les assemblées primaires « *à des époques assez rapprochées*<sup>68</sup> » :

\* Robespierre a trouvé trop longue la vie de la Constituante qui s'est prolongée un peu plus de deux ans. Il fera lui-même durer la Convention — une Convention devenue, par ses soins, dictatoriale — vingt et un mois ; et elle se perpétuera, au total, plus de trois ans.

Robespierre trouve inouï — et il a raison — que La Fayette ne soit pas encore révoqué. Si craintive du côté de la petite plèbe que soit la Gironde, elle se dresse tout de même contre le marquis ; et Brissot, le 8 août, conclut à sa mise en accusation. La réponse du corps législatif ne laisse pas d'être instructive. Quand Guadet, le 28 juin, avait invité l'Assemblée à s'enquérir des conditions — un congé signé du ministre ou non ? — dans lesquelles La Fayette avait quitté son armée pour venir proférer des imprécations dans l'enceinte de la représentation nationale, 339 voix avaient repoussé cette investigation malséante. Le 8 août, si les députés se refusent à importer La Fayette, c'est très certainement parce qu'il leur apparaît comme le général des « *honnêtes gens* » contre la populace ; les 339 voix du 28 juin sont devenues 406. Le « *côté gauche* » s'est d'ailleurs lui-même amaigri ; 234 voix le 28 juin, 224 seulement le 8 août.

Robespierre sera peut-être sincère (mais il se trompe tout à fait) quand il parlera, dans le douzième et dernier numéro du *Défenseur* (fin août 1792), des « *préparatifs formidables d'une nouvelle Saint-Barthélemy*<sup>69</sup> » qui s'accomplissaient aux Tuileries et dont l'insurrection du 10 a préservé les « *patriotes* ». Louis XVI ne projetait certes aucune « *sortie* » foudroyante, ni de ses Suisses ni de la petite armée de volontaires — noblement courageux — venus à son secours. Quant à la garde nationale, impossible de compter sur elle. Marie-Antoinette l'a spécifié, dans un billet du 1<sup>er</sup> août à Fersen : la garde nationale a très mauvais esprit dans beaucoup de ses bataillons ; les autres ne sont « *que faiblesse et lâcheté* ». Maximilien se félicitera de la victoire populaire, mais il n'a pas déclenché le soulèvement. On ne l'a pas entendu lancer un « *En avant !* ». Il me paraît bien, au contraire, avoir jusqu'au bout conseillé la prudence. C'est ce qu'il a fait, noir sur blanc, dans son *Défenseur*, vers le 25 juillet ; et, dans son allocution du 5 août, il a donné seulement cette double consigne : « *Empêcher que le roi ne parte, et veiller à ce qu'il ne lui soit fait aucun mal.* » On ne l'aura pas vu sur place, le 10, devant le château, pas plus qu'il ne s'était trouvé, le 14 juillet 1789, devant la Bastille, ni, les 5 et 6 octobre, parmi les intrus de Versailles. Vergniaud prétendra, en avril 1793, que Robespierre, le 10 août, pendant la bataille, est resté blotti « *dans une cave*<sup>\*</sup> ». Le 9, Pétion avait insisté auprès de lui, avec force, presque avec larmes, pour qu'il l'aidât à détendre la situation, à empêcher tout recours à la violence. Il s'en était abstenu. Dans

\* On peut supposer que Vergniaud usait de ce terme à l'aspect fâcheux pour désigner la taverne, en sous-sol, de M<sup>me</sup> Gille, rue Saint-Honoré, rendez-vous permanent de politiciens et de journalistes.

l'après-midi de ce décisif vendredi 10 août 1792, Robespierre est tout naturellement accueilli à la Commune ; la section « *des piques* », à laquelle il appartient, l'a désigné pour faire partie du nouveau Conseil général ; et la Commune lui décernera la médaille qu'elle a créée pour les « combattants » du 10 août...

Il n'est pas entièrement satisfait, Robespierre — on le comprend —, par les conséquences et résultats de la grande journée révolutionnaire. Sans doute va-t-il pouvoir, dans ce *Défenseur* qu'il supprimera (il n'a plus à défendre une Constitution périmée), remercier l'Assemblée d'avoir — que de temps il aura fallu pour y parvenir ! et plusieurs centaines de morts — « *effacé cette criminelle et impolitique distinction [...] entre les citoyens actifs et non actifs* ». Mais pourquoi le corps législatif a-t-il seulement « *suspendu celui qu'il devait déclarer déchu* » ? Et Robespierre ne s'embarrasse pas d'atténuations courtoises : « *On a été révolté, écrit-il, de voir l'Assemblée choisir ce moment pour donner un gouverneur à l'enfant royal*<sup>70</sup>. » Les courbettes de Vergniaud ont paru à Maximilien regrettables ; la Gironde avait décidé — toute seule — que le palais du Luxembourg servirait de résidence au souverain de la veille et qu'il lui serait alloué 500 000 livres de pension annuelle. La Commune a mis bon ordre à ces politesses. Dans cette déclaration de sa main, la première après le 10 Août (on ignore la date exacte où fut mis en vente l'ultime numéro du *Défenseur*), on notera que Robespierre se tait sur deux points où il est fort déçu. Il avait demandé qu'aucun membre de la Législative ne soit éligible. Les membres de l'Assemblée ont eu bien soin de tenir pour lettre morte cette proposition saugrenue à laquelle les girondins sont particulièrement hostiles, dans l'espoir qu'ils nourrissent d'être les dirigeants de la Convention. Second point : l'Exécutif, tel qu'on l'a constitué, sans perdre un instant, dès le roi écarté. L'Histoire, je trouve, n'a jamais assez mis en lumière le tour — car c'en était un — qu'ont joué à Robespierre, à la nation, à la Révolution, aux morts du 10 août, ces brissotins-girondins qui, plus ou moins sournoisement, avaient tout fait pour sauver la monarchie\*. Ils avaient organisé la journée du 20 juin pour reprendre le pouvoir qu'ils avaient perdu le 13. Ce jour-là, ils ont échoué. Le 10 août, ils réussissent. Ce changement énorme dont a rêvé Robespierre : la Révolution qui saute le pas, qui cesse de balbutier, qui s'avance avec détermination

\* Il n'est pas douteux, a écrit Mathiez, avec une parfaite exactitude, que les girondins « *se sont opposés de toutes leurs forces à l'insurrection* » du 10 août et qu'« *ils ne s'y sont ralliés [...] que sous le canon de l'émeute et afin de conserver leur part du gouvernement* » (cf. A. Mathiez, *Autour de Danton*, 116).

dans la voie de l'égalité et de la justice, qui pose les vraies questions sur l'intolérable coexistence de l'extrême richesse et de l'extrême misère, cette métamorphose attendue, cette transfiguration nécessaire, qu'en est-il, le 10 août au soir ? Profitant du sang versé comme d'une marée montante qui les ramène au pouvoir, tout bonnement reparaisent à la tête de l'État les trois compères Roland, Clavière et Servan qui attendaient impatiemment leur revanche et que revoici, radieux. On ne parlait guère encore de Montagne ; mais on pouvait parler de souris dans l'accouchement, sanglant comme il se doit, de la plèbe parturiente. Avortement serait plus approprié. Pardon ! Les trois ministres ressuscités ont un collègue nouveau venu et qui leur sert de garant pour l'espérance — un peu délavée — qu'ils représentent : rien de moins que le militant aux « *formes athlétiques* », au visage portant « *le mâle empreinte de la liberté* » (il l'a dit en personne, le 20 janvier dernier, lorsqu'il a pris ses modestes fonctions à la Commune), le citoyen Georges Danton. C'est la Commune, mais oui, la Commune insurrectionnelle, qui, pour ainsi dire, entérine le retour aux honneurs des trois anciens ministres tout en leur adjoignant Danton.

Comme il n'y a plus de roi pour nommer les ministres, c'est l'Assemblée qui procède à ces désignations. Danton, l'homme de la Commune, aura été nommé ministre — ministre de la Justice\* — le 11 août, vers trois heures du matin, par une Assemblée morte de fatigue et considérablement dépeuplée. Il n'y avait plus, en séance, que 284 députés. Danton a recueilli 222 voix. Vraisemblablement, c'est « *le côté gauche* », resté dans la salle, qui a hissé Danton de son poste municipal, très subalterne, à la grandeur ministérielle, c'est-à-dire à des appointements qui passaient, d'un coup, de 6 000 à 100 000 livres. Intéressant, non ? La Commune n'a pas besoin de divination, ou de flair exceptionnel, pour sentir tout de suite que ses rapports avec l'Assemblée vont être délicats. Elle a forcé la main à la très grande majorité de la Législative en jetant bas, comme elle l'a fait, le trône. En somme, le coup d'État qu'elle affectait de craindre, de la part du roi, c'est elle qui l'a réalisé ; elle et une petite partie de Paris, elle et quelques milliers de faubouriens, qui, à eux seuls, figurent le Peuple français. Et dans la matinée même du 10, pendant l'assaut des Tuileries, la Commune nouveau modèle a cru bon d'envoyer une délégation au corps législatif pour le rassurer : ne

\* Danton « place » aussitôt aimablement deux amis, et avec des traitements copieux : Fabre d'Églantine devient « *secrétaire général* » du ministre et Camille Desmoulin « *secrétaire des sceaux* » (autrement dit un parasite).

crâignez rien, dignes représentants du peuple ; à l'Hôtel de Ville, nous ne sommes pas des anarchistes ; loin de là. A preuve : « *Pétion, Manuel, Danton sont toujours nos collègues* », Pétion qui voyait venir l'insurrection en tremblant de peur ; Manuel qui démissionnera quand on aura guillotiné le roi ; et Danton dont quelques phrases de Condorcet éclairent utilement la personnalité. Certains lui reprochent, à l'Assemblée, d'avoir donné sa voix à Danton pour faire de lui un ministre, et Condorcet a répondu que les circonstances réclamaient la présence au pouvoir d' « un homme qui, par son ascendant, pût contenir les instruments méprisables [sic] » d'une révolution qui a été « nécessaire » mais qu'il s'agit de contrôler<sup>71</sup>. Quelques mots, là, bien remarquables, et très éclairants. On y voit, d'une part, ce que le marquis de Condorcet pense de la tourbe plébéienne, et la confiance qu'il accorde, d'autre part, à Danton et à son habileté pour les choses capitales. Danton saura effectivement donner aux Sages les apaisements qu'un Condorcet leur promet. Avantage encore, et non négligeable : Danton le tribun, Danton le « démagogue », fournit au trio gouvernemental reparu — mais usagé et médiocrement avenant — une espèce de virginité refaite, une précieuse coloration républicaine. Il joue, dès les premiers jours, un rôle de premier plan ; les réunions de l'Exécutif ont lieu dans son bureau de la place Vendôme où est situé le ministère de la Justice, et il y préside les séances. Roland, assez vite, y mettra bon ordre, obtenant qu'il n'y ait plus de président permanent et que chacun des ministres préside, par roulement.

Le 12 août, Robespierre représente la Commune auprès de l'Assemblée pour élever une protestation contre le Directoire du Département, qui prétend s'accrocher, persister, tel quel, alors qu'y domine (qu'y règne, en vérité) la contre-révolution. Robespierre avertit sévèrement les législateurs : si vous laissez s'établir « un autre pouvoir » qui prétendrait contester « l'autorité des délégués immédiats du peuple » — c'est ainsi qu'il définit les membres de la Commune revigorée —, prenez garde ! Alors « il faudra que le peuple, pour se délivrer de cette puissance destructrice de sa souveraineté, s'arme encore une fois de sa vengeance<sup>72</sup> ». Diable ! C'était donc une « vengeance » qui s'était déployée l'avant-veille ? Interprétation inédite du 10 août ; mais par laquelle Robespierre signifie aux députés majoritaires ultra-suspects (ils se sont couchés devant La Fayette quatre jours plus tôt) que « le peuple » est tout prêt à une nouvelle intervention armée. L'Assemblée n'en mène pas large, mais elle tient à sauver la face. Elle transigera. Elle se refuse à balayer le directoire, mais elle limite les attributions de ces administrateurs : ils n'auront

plus d'autre compétence que la répartition de l'impôt. Ils s'en accommodent volontiers ; ce qui n'a rien de surprenant : ces fonctions-là sont pleines d'intérêt, attendu qu'elles concernent les biens, l'Argent.

En cette mi-août 1792, Robespierre est au premier rang de l'actualité. Pétion, qui partageait naguère avec lui les sommets de la popularité, Pétion décline. Chute verticale. Il est toujours, en principe, le maire de Paris, mais un maire qui se fait invisible. Il ne paraît pas au Conseil de la Commune et Robespierre se trouve porté par la vague à tenir, au moins partiellement, le rôle dont Pétion semble ne plus vouloir. Maximilien est de ces quelques-uns énergiques, audacieux, qui ont pris, à l'Hôtel de Ville, des décisions et ordonné des mesures dont l'Assemblée aurait pu réclamer l'exclusivité : que le roi et sa famille iraient au Temple, une demeure délabrée, fort différente de l'agréable Luxembourg prévu par le groupe Vergniaud, et qui sera, pour ses hôtes, très exactement une prison ; que seront désormais interdits, supprimés, tous les journaux d'opposition et que leur matériel sera confisqué au profit des feuilles « patriotes » ; que les portes de la capitale seront fermées : personne ne doit plus quitter Paris sans la permission de la Commune, et des arrestations sont prescrites. Sur le très probable conseil de Danton, la Commune annonce, le 12, son intention de substituer la Justice officielle à de redoutables spontanités pour le châtimement des ennemis du peuple. Les termes choisis requièrent notre attention : « *Tous les coupables vont périr sur l'échafaud.* » La guillotine dont les girondins se plaisaient à évoquer la silhouette, d'aucuns brûlent, à présent, qu'on la voie fonctionner ; et Danton, pour limiter le plus possible l'inévitable effusion de sang, crée un tribunal spécial qui prononcera les sentences punitives. L'Assemblée, qui comprend très bien la manœuvre calmante de Danton, donne immédiatement son accord, et, le 14, un Tribunal révolutionnaire est institué.

Robespierre est mal rassuré par le jeu de Danton, si conciliant, en fait, à l'égard d'une Assemblée dont on connaît trop les vrais sentiments : et, le 15, Maximilien, au nom de la Commune, revient à la barre du corps législatif. Il estime « insuffisant » le décret voté la veille, car il n'y est question, dit-il, « que des crimes commis dans la journée du 10 août », et « les principaux conspirateurs » restent dissimulés. Maximilien suggère que chaque section de Paris nomme des « commissaires » qui rechercheront ces grands criminels. Je le



soupçonne d'avoir, à dessein, forcé le ton pour avertir qu'on les surveille, à la Commune, ces « rolandins » qui ont profité du grand choc parisien pour se glisser par la brèche et ressaisir le Pouvoir. Il les voit — se trompe-t-il ? — soucieux principalement d'amortir, autant qu'ils le pourront, l'élan populaire qui devrait être, cette fois, décisif. C'est leur action sourde, leur travail de frein que Robespierre, très certainement, vise quand il souhaite que l'on ne craigne pas, concernant les « riches égoïstes », de « remonter à la source » de leur opulence. Ces puissants nantis, lorsque le peuple entre en scène, « ils se cachent ; à peine s'est-il retiré, ils conspirent ». L'Incorruptible demande que les patriotes aient constamment « l'œil ouvert sur toutes les trahisons, le bras levé sur tous les traîtres ». Virulence extrême ; mais ce tempétueux n'en refuse pas moins la présidence, que lui offre Danton, du Tribunal révolutionnaire, le 18 au matin. Ce jour-là, Danton prononce un discours, une « adresse admirable » dit Michelet<sup>73</sup>, destinée, à la fois, à l'Assemblée, à la Commune, à toute la France. Son « grand cœur » (dit Michelet, bien sûr) y déborde<sup>74</sup>. Le nouveau ministre, dont les « honnêtes gens » auraient bien tort d'avoir peur, se donne mission, précisément, de rassurer les propriétaires, et Michelet le félicite du « remarquable esprit de prévoyance » qui est le sien, percevant « de loin le mal social [...] que couvrait l'agitation révolutionnaire » ; « ce pénétrant génie devinait, signalait le volcan ». Dans ce « discours prophétique, Danton s'occupe [d'avance] de Babeuf, le voit en esprit<sup>75</sup> ». Que les possédants respirent. Avec lui, l'anarchie sera bridée. Et il insiste sur le caractère infiniment utile et opportun d'un Tribunal qui coupera quelques têtes, mais pour en protéger cent autres. Danton est explicite : « Que la justice des tribunaux commence ; la justice du peuple cessera<sup>76</sup>. » Qu'on l'abreuve avec discernement, ce « peuple » qui est le constant effroi des citoyens civilisés, et que, sa soif de sang apaisée aux moindres frais, il se laisse, par la vertu de l'éloquence, reconduire dans ses tanières pour — Dieu le veuille ! — n'en plus sortir. Une première tête tombera, le 21 août, suivie d'autres, une par une, à peu près quotidiennement\*.

Presque marginale, dans la gravité de l'heure, la solution, enfin acquise, du problème La Fayette. Lui-même va régler la question. Le 14, il a fait arrêter par la municipalité de Sedan trois délégués que lui envoyait l'Assemblée pour s'enquérir — sans plus — de ses projets.

\* « Guère moins d'une tête par jour », selon Michelet (I, 1013). Assez vite sera guillotiné ce Laporte spécialement affecté par la Cour à l'achat des consciences, « principal agent des corrupteurs » (id., 1012). Il savait trop de choses pour que ne se soit pas imposée l'urgence de le faire disparaître.

Le corps législatif, dans ces conditions, doit se résigner — sans plus —, le 18, à le « rappeler », c'est-à-dire à lui retirer (enfin ! tout de même) son commandement, où Dumouriez le remplacera. Dans la nuit du 19 au 20 août 1792, après avoir en vain tenté d'entraîner son armée contre Paris\*, La Fayette passe à l'ennemi, avec son état-major. Les Autrichiens — écrit excellemment Michelet — « lui rendirent le service essentiel de l'arrêter<sup>77</sup>\*\* ». Il restera leur prisonnier jusqu'à ce que Bonaparte, qui sait vivre, lui restitue sa liberté. Dans Paris, malgré les efforts soutenus de Danton, le calme, tant désiré, se rétablit mal. La fièvre populaire demeure. Quand on apprend que les terribles légions annoncées par Brunswick se sont réellement mises en marche et qu'une première ville française, Longwy, est tombée entre leurs mains — Longwy ne s'est pas défendue ; le maire a trahi, appuyé par tous les grands notables du lieu qui ont chaleureusement accueilli ces troupes étrangères venant au secours de l'ordre et du Bien —, la basse classe reprend une mauvaise allure. De nouveau, et de tout son « grand cœur », Danton donne de sa personne. Le 28, il invite la foule à une véritable « convulsion nationale », mais — attention ! — exclusivement tournée contre l'envahisseur. On a vu avec soulagement, chez les girondins, près de 15 000 « volontaires » s'engager dans l'armée après la proclamation solennelle à travers les rues de « la Patrie en danger » (du travail soigné : roulements de tambour, sonneries de trompettes, coups de canon), le dimanche 22 juillet. Une ponction du même ordre paraît à Danton tout indiquée, et plus que jamais. Il fait — aisément, on s'en doute — voter par l'Assemblée une levée immédiate de 30 000 hommes sur Paris et la région parisienne, et s'écrie de sa voix la plus martiale (usant d'un « il est temps » à double sens) : « Il est temps de dire au peuple qu'il doit se précipiter en masse sur ses ennemis. » Ainsi le péril extérieur, qui a tant tardé à prendre corps, vient porter secours — une chance ! et qui ne pouvait pas tomber mieux — à ceux qu'obsède l'effrayant péril intérieur. La « levée », les volontaires, autant de moins, dans Paris, de ces dangereux jeunes gens qui, de militants incommodes, se muent en soldats obéissants. Danton se fie à son réalisme, cynique au besoin, et, en même temps, à ses profondes capacités de rouerie pour sauver la situation, tant du côté de l'envahisseur que dans l'affaire compliquée du maintien de l'ordre.

\* Préfiguration du rôle de Bazaine en octobre 1870. Le commandant en chef d'une armée de défense nationale cherche à la muer en armée de guerre civile au service d'une certaine politique intérieure.

\*\* Alors qu'il comptait sur leur gratitude pour lui permettre de gagner l'Amérique.

L'antagonisme entre l'Exécutif (qui a pour lui, maintenant, dans une crise à ce point aiguë, l'unanimité, à quelques voix près, de l'Assemblée) et la Commune atteint son degré extrême dans les trois derniers jours du mois. Une affiche, sans signature, mais très probablement inspirée par Roland, a été placardée, une nuit, à plusieurs centaines d'exemplaires, mettant au pilori Robespierre en personne : ce féroce « jaloux » cherche à écarter l'honnête Pétion ; il ne veut que « ruines » et convoite ce « tribunal » (allusion à l'Histoire romaine : terme équivalent, en somme, à « dictature »), « objet continuel de ses vœux insensés ». Brissot, dans son *Patriote* du 29 et du 30, fulmine contre une Commune factieuse, qui tire tout à elle, qui s'approprie un rôle majeur, comme si Paris était la France, alors que, le jour même de la tragédie du 10 août, Vergniaud a eu le courage de rappeler cette vérité fondamentale : « Paris n'est qu'une section de l'empire » et n'a pas le droit d'imposer au pays ses vœux scandaleux, subversifs \*. Le 30, à l'Assemblée, Cambon le financier apporte à Brissot le renfort de son prestige ; puis Guadet présente un rapport dont la conclusion est votée d'emblée : la Commune est dissoute ; dans les vingt-quatre heures, une autre municipalité prendra sa place, chaque section désignant deux délégués pour la représenter à l'Hôtel de Ville. Surprise, Robespierre obtient de la Commune qu'elle se plie, en souriant, à l'injonction gouvernementale ; mais oui, mais c'est entendu : renouvellement du Conseil, parce que, dit-il à ses collègues, concrètement rien ne sera changé, soyez-en sûrs, et les délégués des sections, tous, c'est certain, seront des nôtres. Et puis à quoi bon se battre avec une assemblée qui connaît ses derniers jours et se survit à peine ? N'a-t-elle pas signé d'avance son acte de décès en décidant la convocation d'un tout autre « Sénat » et dont les élections — au suffrage universel — sont tellement imminentes que leur premier acte est déjà commencé ?

Et, en effet, l'Assemblée recule, avec les quelques contorsions requises. La Commune est maintenue telle quelle et va veiller, à sa façon, au déroulement des scrutins, c'est-à-dire que, sur les conseils, très écoutés, de Robespierre, on se permettra de retoucher quelque peu ce suffrage universel qu'on a tant réclamé. Son application rigoureuse, et inconsiderée, présenterait des inconvénients. Ce droit de vote refusé hier — Quelle honte ! Quel démenti à la Déclaration

\* Et Brissot, qui a compris tout de suite l'intelligente manœuvre de Danton pour désencombrer Paris, dénonce furieusement l'antipatriotisme des « Robespierre et des Marat » qu'il accuse d'« amortir le zèle guerrier des citoyens » en les empêchant « de voler au secours de leurs frères d'armes ». Mais Paris, dit-il, « ne se déshonorerait pas » et ne céderait point à un « lâche égoïsme ».

des Droits de l'Homme ! — aux citoyens « non actifs », on le refusera (tant pis pour l'illégalité ; les intérêts du « peuple » d'abord) à tous les contre-révolutionnaires avoués, aux signataires (ils ont été 8 000) de la protestation contre le 20 juin, et à ceux (ils ont été 20 000) qui ont protesté par écrit contre l'appel aux fédérés. Robespierre prendra même la précaution supplémentaire de faire exclure du scrutin et les anciens membres du « club monarchique », dissous en 1791, et tous les feuillants ; amputations sans timidité, comme on voit, et bien conçue en vue des résultats favorables que l'on est tout à fait déterminé à obtenir. Le 27 août, Robespierre a pris, dans sa section, une initiative qui fera loi partout : pas de secret du vote ; les électeurs devront « voter à voix haute et en présence du public ». Comme les sections les plus sûres seront mobilisées en permanence pour surveiller les opérations, il est difficile que soient élus d'autres candidats que ceux dont la Commune veut le succès. Louvet parlera, en octobre, des procédés « despotiques » auxquels aurait recouru Robespierre pour que la députation de la capitale soit, dans toute la mesure du possible, exclusivement composée d'excessifs à sa manière. Incrimination qui ne saurait passer pour calomnieuse. Maximilien sera le premier élu de Paris, d'où, pour Pétion, une déconvenue très amère et qu'il ne cachera pas ; c'était à lui, le maire, que devait, tout naturellement, revenir cet honneur, détourné par Robespierre à son profit. Connaître les chiffres est important : ils seraient presque incroyables si l'on ne se souvenait du maintien, pour la Convention, des deux temps prévus pour la désignation des députés. Une première collectivité, dite « assemblée primaire », a pour mission d'« élire les électeurs » qui, eux, procéderont au choix final des représentants du peuple. Ces électeurs-là sont toujours peu nombreux, mais ils l'auront été surtout à Paris, après les sévères et impérieuses discriminations dont ont été victimes les « assemblées primaires ». Le « représentant du peuple » Robespierre sera l'élu, seulement, de 333 électeurs — du second degré — sur les 525 qu'ils seront, en tout, ce jour-là.

Pendant ce temps, les Austro-Prussiens, qui sont environ 100 000, poursuivent leur progression. Après leur facile conquête de Longwy, ils investissent Verdun, le 1<sup>er</sup> septembre, et c'est le même accueil qu'à Longwy — avec cette différence, cependant, que le commandant de la garnison, Beaurepaire, prêt à la résistance contre l'ennemi, disparaîtra dans un assassinat déguisé en suicide. La bourgeoisie, loin de le suivre, avait délégué au-devant des Prussiens tout un gracieux essaim

de jeunes filles en blanc, vierges présumées, les bras chargés de fleurs ; dès l'occupation accomplie, un grand bal aura lieu, où les officiers prussiens danseront avec les dames les plus honorables de la ville. Ces sinistres nouvelles parviendront vite dans Paris, engendrant des éclats de joie dans les prisons remplies d'aristocrates, qui célébraient, à grand bruit, leur délivrance imminente grâce au triomphe assuré des envahisseurs. (Haro,) demain, sur la guesaille révolutionnaire ! Les affreux massacres qui vont avoir ces prisons pour théâtre se dérouleront, selon Michelet, dans une atmosphère « de vertige et de terreur<sup>78</sup> » : Danton, sentant trop monter l'égarement, a prononcé, quelques heures avant les premiers carnages, un discours grandiose et devenu si célèbre qu'aujourd'hui encore, pour bien des gens, ses paroles du 2 septembre, sa harangue phosphorescente, demeurent son principal titre de gloire : « *De l'audace ! Encore de l'audace ! Toujours de l'audace, et la France est sauvée !* », et ceci : « *Ce tocsin qui va sonner, c'est le signal de la charge* » [etc.]. D'où la ruée française ; d'où Valmy ; d'où le recul épouvanté des Prussiens qui seront refoulés jusqu'aux limites du territoire. Nous verrons sous peu ce que recouvre, en vérité, ce scénario traditionnel. Pétion aide Danton à porter de 30 000 à 60 000 le nombre des nouveaux soldats dont la Patrie a besoin ; et Danton a proposé un recensement des nécessaires parisiens en état de porter les armes ; s'ils acceptaient de rejoindre l'armée, ils y bénéficieraient d'une solde spéciale. Michelet lui-même, qui va nous faire assister à un de ses accès de délire, convient qu' « *il y avait un avantage, sans nul doute [...], à donner des cadres militaires à ces masses confuses dont une partie, s'écoulant vers l'armée, aurait allégé [sic] Paris<sup>79</sup>* ».

Oui, c'est bien l'idée force de Danton — et de Roland, et de Pétion et des girondins —, « *alléger* » la capitale, en évacuer, par un moyen « patriotique », tout ce qu'on pourra de jeunes « anarchistes » en puissance et de séides de la Commune. Cambon va se déchaîner, le 4, à la tribune de l'Assemblée : il conjure la représentation nationale de ne pas « *céder la souveraineté* » à cette Commune où sévissent des « *hommes plus barbares, plus criminels et surtout plus lâches* » que les troupes étrangères qui (le vocabulaire de Cambon est curieux) « *infestent nos campagnes frontières* » ; autrement dit, ils sont loin ; il y a plus d'urgence à protéger l'ordre social. Des « *agitateurs pervers* » sont à l'œuvre, des « *intrigants* », des « *rebelles* », « *payés peut-être [qui sait ?] par la Prusse* ». Si l'on n'y veille, ces gens-là « *pilleront nos propriétés* » (toujours le mot clé). Et déjà Cambon anticipe sur les cris que pousseront, au printemps suivant, les Vergniaud et les Isnard à l'adresse de la province ; si les malfaiteurs l'emportaient jamais à Paris

sur les honnêtes gens, Cambon prédit crânement que « *les généreux citoyens du Midi [...] viendraient au secours de la capitale opprimée* ». A la voix puissante, et si noble, de Danton, Michelet nous assure qu'un miracle se produisit : la France envahie « *sentit sur elle la main de la mort* », et, « *par une violente et terrible contraction* », elle « *fit sortir de soi une flamme que le monde n'avait vue jamais* » ; elle « *devint comme un volcan de vie ; toute la terre de France devint lumineuse* » ; « *spectacle vraiment prodigieux, dont la diversité défie toute description<sup>80</sup>* ».

Cette épopée s'ouvre sur les trois jours d'horreur dits des « *massacres de septembre* ». Michelet s'appliquera à mettre toute la faute sur « *trois ou quatre cents ivrognes<sup>81</sup>* » en proie à une sauvagerie alcoolique, à une hystérie sanguinaire, allant de prison en prison pour y perpétrer leurs carnages. La clarté est faite aujourd'hui sur un trait, au moins, de ce lugubre épisode, et par l'ouvrage de P. Caron, publié en 1935\* et par telles notes d'informateurs travaillant pour d'Antraignes : celle-ci, du 5 septembre : tout s'est effectué « *en silence et dans une sorte de calme* », et celle-ci encore du 7 : « *trois journées d'une exécution paisible et ordonnée* ». A sa réédition de l'*Histoire de Michelet*, Gérard Walter a épinglé cette note utile : « *C'est au cours de la journée du 31 août que mûrit et se fixe dans l'esprit de quelques membres du Conseil général de la Commune l'idée de s'attacher les sympathies de la masse populaire en lui offrant la satisfaction de voir châtier par une justice prompte et expéditive les conspirateurs du 10 Août dont les dossiers languissaient* » auprès d'un Tribunal accusé de faiblesse<sup>82</sup>. Les choses se firent, dans les prisons, avec une affectation de régularité officielle ; chaque fois s'instituait une sorte de commission qui consultait les registres d'écrou et prononçait, en quelques minutes, ses décisions de mort ou d'élargissement. Beaucoup de « *droit commun* » périrent avec les « *politiques* ». La scène hideuse (éventration, dépeçage) dont fut victime M<sup>me</sup> de Lamballe resta un cas unique. Les autorités établies n'intervinrent nulle part. Pétion, si révolté, si écœuré qu'il fût, n'ose pas bouger. Danton, ministre de la Justice, concerné, au premier chef, par des événements qui se prolongeaient, aurait dit — mais toute certitude fait défaut : « *Je me fous des prisonniers\*\** ». Plongé dans ses problèmes électo-

\* L'ouvrage honnête, mais superflu, publié en 1986 par F. Bluche sur les massacres de septembre n'a rien ajouté à nos connaissances.

\*\* Danton aurait pu, s'il l'avait souhaité, protéger de l'assassinat les prisonniers d'Orléans qui devaient y comparaître devant la haute cour. Il avait ordonné de les laisser à Orléans. La Commune exige qu'ils soient amenés à Paris, et on les égorge le 9 septembre en cours de route, à Versailles. Danton reste muet.

raux, Robespierre garde le silence. Souci de ne pas compromettre sa popularité ? Certitude de son impuissance ? On n'aimera guère, à la Convention, sur les bancs de la Montagne, évoquer ces journées sinistres de septembre. Quand il est inévitable de le faire, on s'en tire par quelques allusions très brèves et « *douloureuses* »\*. Cloots, toutefois, n'hésitera pas à présenter le carnage comme un « *scrutin épuratoire* » effectué « *dans les prisons* » et au cours duquel le peuple « *s'est montré grand et généreux*<sup>83</sup> ».

Tandis que les élections se déroulent, avec lenteur, une pègre profite du tumulte dont s'entourent les enrôlements et les travaux de défense pour ce que Michelet appelle, un peu vite, un « *pillage universel*<sup>84</sup> ». Mais le Garde-Meubles national fut l'objet d'un cambriolage où disparurent les diamants de la couronne. Pétion vit dans un apeurement continu : et si les massacres recommençaient ? De plus belle, même, passant des prisons aux hôtels particuliers ? « *Qui de vous, s'écria-t-il, n'a entendu désigner le 20 de ce mois comme un jour de vengeance et de sang*\*\* ? » Quant à Brissot, après l'effraction du Garde-Meubles, il tenait pour facile « *à prévoir que, du massacre, on irait au pillage* », et son *Patriote* du 17 septembre annonçait qu'on n'échapperait pas à la « *loi agraire* ». Contre la Commune et ses « *robepierristes* », on n'ose trop rien dire publiquement, tant cette bande-là est redoutable, avec toute la « *canaille* » de Paris derrière elle. Ils ont conduit les élections à leur guise, imposant leurs créatures — ce qui n'est pas faux —, si bien que les amis de l'ordre ont préféré se présenter en province (les candidatures multiples sont autorisées) et ils y ont remporté de beaux succès : Condorcet a été élu à la fois dans l'Aisne et en Gironde, Brissot en même temps dans l'Eure, le Loiret et l'Eure-et-Loir ; Carra, le champion, a été, lui, désigné non dans deux, ni dans trois, mais dans six départements. Marat, plus que désobligeant, à son ordinaire (bien entendu, il a été élu à Paris ; mais à Paris seulement ; Robespierre a cumulé Paris et son département d'origine, le Pas-de-Calais), Marat, le 15 septembre, accuse nommé-

\* C'est l'adjectif que choisira Marat, les 11 et 14 octobre 1792, alors qu'il a sur la conscience une certaine circulaire, munie de sa signature, lancée par le « Comité de surveillance » de la Commune et qui invitait toutes les communes de France à imiter l'épuration parisienne.

\*\* Pétion ? « *Un bon homme, un homme probe* », écrira Marat dans son *Ami du Peuple* le 21 septembre, « *et qui figurerait à merveille dans une place de juge de paix, de caissier municipal, de receveur de district* ». Dans une lettre à Breteuil, en date du 6 septembre, Fersen signale, avec un vif intérêt, l'opposition qui s'affirme entre Pétion et Robespierre. Ce dernier pourtant, le 1<sup>er</sup> septembre, au Conseil général de la Commune, se refusait à croire que Pétion pût jamais se conduire, à son égard, en ennemi, et il déplorait seulement son « *civisme incomplet* ».

ment Roland — « *l'automate ministériel* », comme dit ce goujat — d'avoir « *prodigué l'or [...] pour faire nommer tous les écrivains brissotins* » ; ce n'est là, d'ailleurs, qu'une légère exagération de polémiste, car il est hors de doute que Roland, pour soutenir les bons candidats, n'a pas ménagé les vastes disponibilités financières dont il s'est fait doter par une représentation nationale ravagée d'angoisse ; et Marat d'énumérer quelques-uns de ces vainqueurs qui vont parader sous peu dans la nouvelle Assemblée : Condorcet, Vergniaud, Guadet, Lacroix, Roland, Brissot ; suivait un commentaire où Marat recommandait aux patriotes d'« *environner* » toujours ces messieurs « *d'un nombreux auditoire* » ; c'est-à-dire qu'à chaque séance les tribunes soient abondamment garnies, exerçant ainsi quelque chose comme une pesée préventive, et certainement efficace, sur les trop prévisibles déclamations de cette fine équipe.

Mais enfin la guerre, la guerre, l'invasion, le déferlement de l'ennemi-ami attendu au Temple avec une anxiété grandissante et qui, pour les « *patriotes* », doit se voir arrêter net par le vivant et furieux barrage des volontaires, renforçant la vieille armée avec leurs milliers de poitrines, leur esprit de croisade, leur appétit d'héroïsme ? Danton est un réaliste, nous l'avons déjà constaté, et, face à la formidable infanterie prussienne — dont la légende règne à travers toute l'Europe depuis ce que Frédéric II, le grand Frédéric, a fait de ses meilleures troupes —, le ministre de la Justice qui s'occupe de tout, et particulièrement de la Guerre (par-dessus la tête du titulaire, Servan) et de la diplomatie (par-dessus la tête du titulaire Lebrun), ne se fait aucune illusion sur le résultat, certain et catastrophique, d'une vraie rencontre, sur le terrain, entre nos forces, nos tristes forces militaires, et les bataillons du roi Guillaume. Tristes forces ? Hélas oui, en raison à la fois d'une « *intendance* » presque illusoire, de la vaste désertion d'officiers passés à l'émigration, et de la mésentente ouverte, proche de l'hostilité jalouse, entre « *habits blancs* » et « *bleuets* », autrement dit entre les *lignards* et les *volontaires vêtus d'un uniforme bleu sombre, percevant une solde de 15 sous par jour et nommant eux-mêmes leurs officiers*. L'« *audace* » n'est pour Danton qu'une parure verbale, un trompe-l'œil. Dumouriez aurait bien voulu se couvrir de gloire, mais Danton se souvient trop de ce qu'ont donné les essais d'offensive tentés fin avril d'abord, puis fin juin. Que Dumouriez n'aille pas, avec l'instrument débile dont il dispose, se jeter dans une aventure immanquablement désastreuse. Danton se persuade — et il

n'a pas tort — qu'on doit pouvoir, sans bruit, clandestinement, s'arranger avec Brunswick, même après le « manifeste » fracassant qu'on lui a fait signer. Brunswick, obstinément, passe pour un ami des « Lumières », et c'est quatre jours avant ledit « manifeste » que Carra lui avait dédié cet hommage : « *Il ne lui manque peut-être qu'une couronne* » pour devenir « *le véritable restaurateur de la liberté en Europe.* » Le lendemain même de ce 2 septembre où Danton a exécuté, en rugissant, avec son sabre (de bois) ses terribles moulinets, Lebrun envoie des instructions secrètes au jeune Félix Desportes, un agent de Danton, placé par lui à Deux-Ponts. Le ministre confie à ce négociateur dont l'obscurité est précieuse le soin d'engager au plus vite des pourparlers avec la Prusse ; il doit être possible de la détacher de l'Autriche, surtout grâce à Brunswick, ce « héros », dit Lebrun, qui « *ne nous fait la guerre qu'à contrecœur* ». Quels contacts s'établiront entre Danton-Lebrun et l'énigmatique Brunswick ? A quels arguments aura-t-on recours pour convaincre le « héros » de se montrer accommodant ? Brunswick sera l'objet de malédictions de la part des émigrés. On murmure contre lui de basses imputations. Toujours est-il que Danton va parvenir à son but, qui est de procurer à l'armée française l'économie d'une bataille sérieuse.

Dumouriez n'est pas averti des calculs et des ténébreuses démarches de Danton. Des émissaires royalistes lui ont été envoyés pour le sonder ; on ne perd pas espoir, dans ces parages où l'on connaît son passé, sa nature, sa liaison avec la sœur de Rivarol, de le rallier à la bonne cause. Espoir légitime, mais prématuré. Le général a pris de très haut ces approches ; il est indigné, intraitable ; ces sourires qui sont une insulte à son honneur, il y répondra, dit-il, « *à coups de canon* ». Le 12 septembre, Breteuil relate l'incident à Fersen, ajoutant que le découragement serait une erreur. Rivarol en personne a été chargé par Breteuil de transmettre à sa sœur d'intéressantes « *propositions tant pour elle que pour Dumouriez* » ; on verra bien. Pour le moment, Brunswick, qui avait l'intention de prendre — déjà ! — ses quartiers d'hiver le long de la frontière, a vu ses plans dérangés par les exigences de son roi qui le pousse en avant. Il porte ses troupes à la Croix-aux-Bois, d'où il commande les défilés de l'Argonne. Néanmoins, son parti est pris : le parti de ne pas se battre. Sans doute l'a-t-il promis, très discrètement, à Danton. Et il va tenir parole.

Dumouriez a pu opérer sa jonction avec les régiments de Kellermann venant de Metz. Il y a maintenant 50 000 Français contre 34 000 Prussiens. Le 20 septembre, Brunswick déploie ses hommes devant la butte de Valmy. Kellermann, qui lui fait face, se garde

d'attaquer ; mais il place son chapeau à plumes à la pointe de l'épée qu'il brandit en criant : « *Vive la nation !* » Ses bataillons, l'un après l'autre, l'imitent. Sans doute l'infanterie prussienne, si réputée qu'elle soit — il est vrai que la dysenterie la dévore —, est-elle glacée d'épouvante par une pareille clameur, car elle ne s'ébranle pas. Qui prend l'offensive est toujours en position plus dangereuse que l'adversaire. Chacun attend donc l'initiative de l'autre ; mais, de plus, Brunswick doit avoir ses raisons pour considérer comme hautement improbable un assaut des Français. Ces deux armées ne sauraient sans ridicule rester indéfiniment dans un face-à-face immobile. Aussi fait-on, de part et d'autre, donner l'artillerie. Un beau duel, dans un tonnerre assourdissant. Mais ce sera tout. Il n'y aura pas de corps à corps. Une grosse averse — des trombes d'eau — s'abat vers six heures de l'après-midi sur ces soldats antagonistes qui prennent l'allure de figurants pour une bataille qui n'a pas lieu. Les boulets auront tout de même tué ou blessé, au total, quelque 500 de ces simulateurs.

Le 21, Dumouriez fait son rapport à Servan : « *après une attaque de huit heures* », dit-il avec un merveilleux aplomb, l'ennemi a cessé le feu. C'est ce jour même que se réunit, pour la première fois, la Convention. La République sera proclamée le lendemain. Dans la mythologie française, et en dépit de sa réalité très modeste sur laquelle le pouvoir évitera de donner des détails, Valmy ne s'en inscrira pas moins comme un resplendissant symbole et la triomphale inauguration militaire de notre première République.

**Robespierre  
à la Convention**

## 1. Du 21 septembre 1792 au 2 juin 1793

Ainsi donc, le corps législatif s'était enfin résigné à ce que la Constituante avait toujours refusé d'admettre ; les pauvres aussi auront le droit de voter. Encore les députés n'y ont-ils consenti que sous l'effet de la peur et parce que les « *gens de rien* » étaient descendus violemment dans la rue, le 10 août. Quoi qu'il en soit, et si sourdement hargneuse et saisie d'effroi qu'apparaisse la plus grande part de cette assemblée qui va céder la place à une autre, dite, à l'américaine, « *Convention* », c'est fait : le suffrage universel est établi. La Commune a décidé, le 13 août, de dater dorénavant ses actes de « *l'an I de l'égalité* », et dans la première *Lettre* publique qu'adressera Robespierre « à ses commettants » (pour remplacer *le Défenseur*, sabordé fin août) le 19 octobre \*, il écrira, il proclamera : « *Le règne de l'égalité commence.* » Robespierre cherche à s'en convaincre plus qu'il n'enregistre une chose réellement acquise. S'il a vraiment cru que, pour de bon, la Révolution allait entrer dans son accomplissement, que tout ce qui a précédé, avec une si pesante lenteur, n'a été qu'une introduction et qu'à présent, tout de même, on y est, on est à pied d'œuvre pour une transformation fondamentale de la cité, ces certitudes ont dû déjà vaciller en présence de l'accueil fait par ses compatriotes au premier scrutin démocratique. Comme l'avouera Mathiez, « *l'empressement à se rendre aux urnes fut très faible*<sup>1</sup> ». Le nombre total des électeurs parisiens, où « *non-actifs* » d'hier ne se distinguaient plus des « *actifs* », atteignait les 100 000 environ. Je sais bien qu'il y eut ces exclusions arbitraires que nous avons signalées ; mais enfin, quelle étendue d'abstentionnistes ! Le plus gros chiffre de votants qui furent jamais réunis — pour l'élection du maire — ne dépassa qu'à peine les 15 000. Et, d'autre part, si Robespierre s'était naïvement imaginé que la représentation nationale

\* Pas plus que *le Défenseur*, les numéros des *Lettres* ne sont datés. Par chance, la collection des *Lettres* de Robespierre conservée à la Bibliothèque nationale comporte, sur chaque numéro (mais seulement pour la première « *série* »), une indication manuscrite où est notée la date précise à laquelle ce fascicule a été mis en vente.

allait être changée du tout au tout, il devra constater le retour aux affaires de presque 200 (194) membres de la Législative et même de 89 anciens constituants. Revoici même, au premier plan de l'actualité, dominateurs à la Convention comme ils étaient dans l'Assemblée précédente, pleins d'assurance et de morgue, les brissotins-girondins. La députation de Paris — 20 représentants — est entièrement du côté gauche ; mais ils sont bien les seuls, ou presque, dans cette cohorte de 750 membres, à penser comme ils pensent. Si l'on veut bien, aujourd'hui, se souvenir de ce qui se passa pour les élections générales de février 1871, celles de septembre 1792 en sont l'exacte préfiguration quant à l'isolement de la députation parisienne, et l'hostilité, la haine, dont elle sera immédiatement entourée dans l'assemblée de Bordeaux, puis de Versailles. Ressemblance supplémentaire entre 1792 et 1871 (et même avril 1848) : en 1871, M<sup>me</sup> Sand, la châtelaine, horrifiée par les Parisiens, note avec bonheur que son département, l'Indre, est « *un des plus noirs* » sur la carte de l'analphabétisme ; dans ces zones préservées, heureuses, les manants, les rustres, les démunis votent comme un seul homme, ces imbéciles, et automatiquement, pour les candidats compétents, les cultivés, l'élite quoi, c'est-à-dire les riches. C'est bien ce qui s'est produit en septembre 1792 à travers toute la France. De toutes parts, les élus sont des possédants. On dirait que le système censitaire persiste, car les résultats sont les mêmes. Ce « *grand nombre* » dont parlait le lucide Voltaire charge (comiquement) de le représenter au Parlement des délégués de ce « *petit nombre* » qui le « *fait travailler* » et qu'il « *nourrit* ». Enregistrons cette merveille : sur 27 millions d'habitants dont 500 000 seulement vivent dans l'aisance, combien de prolétaires ont été désignés par les leurs pour la Convention ? Deux, je dis bien deux : Noël Pointe, ouvrier métallurgiste à Saint-Étienne, et J.-B. Armonville, cardeur de laine à Reims.

Brissot va se vanter publiquement, en octobre, de la puissante autorité que conserve son groupe. Nous détenons, affirme-t-il, savourant son importance, les deux tiers des sièges. N'oublions jamais, dans le déroulement de la Révolution, la première, l'obsédante préoccupation, depuis quatre ans déjà, de tous les gens de bien : la sécurité des fortunes, le culte et la défense farouche de la propriété. Thomas Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure, et qui va devenir député, écrivait, le 20 août, à son frère Robert — qui se fera, en haut lieu, la providence du grand commerce : « *La Révolution nous mène loin. Gare la loi agraire !* » Le 10 septembre, c'est Brissot qui analyse les massacres comme le premier temps d'un complot,

d'une « *machination* » ayant pour but (mais oui, toujours ; une hantise) « *la loi agraire* », le grand partage apocalyptique. *Le Patriote français* du 17 septembre confirme cette révélation, répercutée, le 19, par les *Annales patriotiques* de Carra ; et la *Chronique de Paris* du 22 (sous Condorcet et Rabaut) dénonce l'infâme Momoro et ses émules « *qui veulent dégrader les hommes en les abaissant à l'état de brutes et rendre la terre commune entre eux* ». Ce texte-là est du jour même où la Convention déclare la royauté à jamais abolie. Danton, « *royale figure du génie de la République* » (on a reconnu le style de Michelet<sup>2</sup>), prononce, le 21, pour les adieux du corps législatif, les paroles les plus appropriées à la circonstance et qui iront au cœur des « *honnêtes gens* ». Il est ambivalent, ce ministre, solidaire de Roland à l'Exécutif et solidaire aussi de la Commune. Qu'il s'engage comme il le fait sur la question essentielle, la question sacrée, quel baume pour les angoisses, quel apaisement pour les saintes colères ! « *Jusqu'ici, dit-il, on a excité le peuple, parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans* » ; et c'était très bien. Mais ce dont la France a besoin maintenant, c'est de calme intérieur, d'union et de stabilité sociales. Des malveillants, ou des égarés, ont menacé le pays d'un « *triumvirat* » inventé ; Danton-Robespierre-Marat ; « *fantômes absurdes* », « *idées extravagantes* ». Ce qui suit, sur ses lèvres, on n'eût pas osé l'espérer sous une forme aussi rayonnante : « *Abjurons toute exagération* », s'est écrié le tribun, bien éloigné des sombres desseins que lui attribuaient des esprits stupides et pervers ; « *déclarons que toutes les propriétés* (« *toutes* », aucune précision n'est de trop) *territoriales, individuelles, industrielles, seront éternellement [sic] maintenues* ». Comme c'est vilain, de la part de Condorcet, ce soupçon du 22 septembre : le marquis met en doute la « *bonne foi* » de Danton. La Convention, soucieuse de garder aux lois le froid aspect qui convient aux choses graves, renoncera — avec un sourire reconnaissant — à mettre en cause l'éternité et choisira une formule plus classique, mais d'une égale vigueur : « *Les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation.* »

Inlassablement attentif à tout ce qui concerne l'évolution économique, Robespierre a pu voir la Législative, le 25 août, protéger, dans toute la mesure où elle en avait encore le moyen, ce qui restait des droits féodaux, rattachés dans sa pensée aux prérogatives propriétaires. Au lieu de les maintenir « *rachetables* » — à un prix exorbitant — comme l'avait fait la Constituante, le cohorte corps législatif avait bien voulu annuler ceux dont les bénéficiaires n'étaient pas en mesure de présenter les documents ancestraux qui fondaient lesdits « *droits* ». Pas mal d'entre eux, hélas, avaient été brûlés, en même temps que les



châteaux, lors de ces jours terribles de l'été 1789 d'où étaient sorties, dans un réflexe de salut, les concessions (plus ou moins authentiques) de la nuit du 4 Août. En revanche — respect aux propriétés incontestables ! —, l'obligation annuelle des redevances était maintenue en faveur de tout châtelain détenteur des « titres primitifs ». Autre inadmissible comportement des législateurs que Robespierre gardait en mémoire : le dédain, la surdité complète opposés par l'Assemblée, le 11 août, à une réclamation indécente de la Commune au sujet de la loi, l'incroyable loi votée par la Constituante, autorisant « l'agiotage », c'est-à-dire la concurrence faite, à la Bourse, entre les espèces et les assignats. La Commune veut que le jeu de l'agiotage, succulent pour les banquiers et les agents de change, soit absolument interdit. La Législative n'a même pas relevé pour la discuter cette suggestion aussi déplacée qu'irréaliste (« irresponsable » dirait-on dans le langage d'aujourd'hui). Résultat : en septembre 1792, l'assignat perd, en moyenne, 30 pour cent de sa valeur nominale, et les difficultés vont se multiplier avec les paysans qui prétendent ne livrer leur récolte que contre du numéraire. La Convention n'a pas encore vingt-quatre heures d'existence qu'elle a déjà procédé à un acte d'autorité très significatif : le rappel, d'un seul coup et sans délai, de tous les commissaires (un trop grand nombre ont été pris dans les rangs du Conseil général de la Commune) envoyés en province, au début de septembre, pour veiller et à la levée des « volontaires » (à peu près partout ces héros réclamaient une prime) et — ce qui était autrement délicat — à l'application des lois des 9 et 16 septembre arrachées à Roland par l'urgence du ravitaillement militaire : recensement des grains et leur réquisition, s'il le fallait. Ces rudesses avaient été plus d'une fois en usage sous la monarchie ; mais l'Exécutif né du 10 Août déplore que l'état de guerre l'ait contraint à y recourir. Que du moins disparaissent ces contrôleurs dont la faiblesse a parfois cédé aux exigences de taxation, scandaleusement attentatoires aux droits absolus des propriétaires et des négociants. D'où, le 22 septembre, sans un jour de retard, le ramassage, en coup de filet, de ces délégués infidèles. Le lendemain 23 septembre verra un ordre d'arrestation lancé contre un de ces prêtres comme on en a trop vu dans les campagnes en 1789, et du type de ce curé Dolivier qui s'est permis — souvenons-nous — de honteux commentaires sur Simonneau-le-martyr d'Étampes. Aujourd'hui, c'est l'abbé Petitjean, curé d'Épineuil dans le Cher, à l'égard duquel il importe d'agir sans ménagement : l'individu parle à ses paroissiens du communisme enseigné, pratiqué — à ce qu'il raconte — par les premiers chrétiens. Un homme à bâillonner.

Les girondins ont décidé de tout envahir, dans cette Convention qu'ils entendent bien conduire à leur guise. Ils ont porté Pétion à la présidence de l'Assemblée \* et le « Bureau » est composé de Condorcet, Brissot, Vergniaud, Rabaut Saint-Étienne et Camus. Qui est Camus ? Il avait signé la protestation des 20 000 contre la convocation des fédérés ; le choix de ce conservateur que les brissotins-girondins s'associent atteste que, s'il leur faut choisir, c'est de ce côté-là qu'ils penchent ; jamais trop d'alliés contre ces « anarchistes », ces scélérats qu'on écrasera au besoin dans le sang. C'est ce qu'annonce Kersaint, le 24 septembre, et dans les termes les moins équivoques : « *Il est temps d'élever des échafauds* » pour qui provoque au crime. Même voracité, même accaparement pour le « Comité de Constitution », formé le 11 octobre : sur 9 membres, 6 sont du bon parti : Brissot, Pétion, Vergniaud, Gensonné, Barère et Thomas Paine ; deux des trois autres étant Sieyès, l'un des constituants reparus, et Danton, pour manifester un esprit d'ouverture mais à l'égard d'un homme qui vient de donner, le 21, un gage éclatant de loyalisme dans l'affaire — capitale — de la propriété \*\*. Comprenons bien que, entre la Gironde et Robespierre, il s'agit d'un dissentiment profond. Jaurès a vu clair : « *bourgeois révolutionnaires de la Convention* » et « *bourgeois censitaires de Louis-Philippe* » ont beaucoup « *d'idées communes, d'intérêts communs* » ; les uns et les autres sont, avec la même intransigeance, la même rage, opposés à toute « *refonte sociale de la propriété*<sup>3</sup> ». Robespierre appartient à la bourgeoisie, certes, de fait, mais non « *en esprit et vérité* ». Quand il dit : « *Je suis du peuple*<sup>4</sup> », il ne triche pas ; et il n'affecte rien quand, aussi, avec une fièvre dans la voix et dans le cœur, et une violence difficilement contenue, le 28 octobre 1792, en pleine Convention, il jettera aux girondins cette définition qu'ils seraient bien incapables de récuser puisque Robespierre ne fait qu'emprunter leur vocabulaire : « *Ils sont les honnêtes gens, les gens comme il faut de la Révolution* », et nous, « *nous sommes les sans-culottes et la canaille*<sup>5</sup> ». Sachons d'avance que la Montagne elle-même sera peuplée, majoritairement, de bourgeois

\* Pétion que l'on venge ainsi d'avoir été surpassé par Robespierre auprès des électeurs parisiens.

\*\* Les girondins ont barre sur Danton avec le problème, très gênant pour lui, des comptes qu'il doit à l'État sur l'usage qu'il a fait des crédits dont il disposa, au ministère de la Justice, du 12 août au 9 octobre. Si l'on y tient, on peut lui créer, sur ce thème, les plus lourds ennuis. On se rappelle qu'il avait alors pris pour secrétaire général ce Fabre d'Églantine dont tout le monde sait les tripotages. Lors de son procès, en avril 1794, Danton aura sur Fabre une phrase qui touche au sublime : « *J'ai laissé à Fabre d'Églantine la disposition de toutes les sommes dont un secrétaire peut avoir besoin pour déployer son âme* » (sic).

capables de tout pour protéger ce qu'ils possèdent, Robespierre est à part. Entre les girondins et lui, il y a bien un conflit de classe. Je ne vois pas beaucoup de ses collègues qui aient les mêmes réflexes, hormis Saint-Just, Couthon, Lebas, et Jean Bon Saint-André, quelque peu. Ce pasteur s'est fait honnir par les notables de Montauban, en osant affirmer qu'« un foulon vaut bien un fabricant\* ». Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, que les thermidoriens déporteront en Guyane, n'en seront pas moins, en juillet 1794, des ennemis mortels de Robespierre; je les vois cependant, sur la question sociale, beaucoup plus proches de lui qu'un Condorcet, qu'un Cambon surtout. Reste le cas Marat, à la fois plein d'obscurités et d'attraits. Mais pas de bifurcation, ni de parenthèse ni d'investigations latérales; mon attention doit se concentrer sur Robespierre seul. L'histoire que je raconte est celle d'un homme qui va dans un certain sens. Et tout son drame, auquel nous allons assister, est fait des barrages successifs qu'il lui faudra franchir; et finalement, sur le dernier obstacle, le plus terrible — cette fois-là, il a réussi à faire l'unanimité contre lui —, il trouvera la mort, comme il n'avait cessé, dès le début, de le prévoir.

La Convention a ouvert ses travaux le 22 septembre. Le 23, s'inaugurent les opérations de défense sociale où Brissot mène le jeu avec son *Patriote français* daubant sur « le parti désorganisateur » qu'il aperçoit au sein de la représentation nationale. Lasource renchérit, le même soir, aux Jacobins, et, parallèlement, Roland présente à l'Assemblée un rapport où il dénonce les « anarchistes » baptisés par lui agents de la Prusse. Le 25, Lasource récidive, et trouve une brillante formule sur ce Paris qui doit être « réduit à son quatre-vingt-troisième d'influence » et qui, par malheur, est aujourd'hui représenté à la Convention par des « intrigants », « des hommes qui veulent amener l'anarchie »; et « au moyen de cette anarchie parvenir à la domination ». Lasource n'a nommé personne; mais Rebecqui néglige cette précaution et désigne la cible à atteindre : « C'est le parti de Robespierre. » Robespierre, « voilà l'homme que je vous dénonce<sup>6</sup> ». Barbaroux et moi, déclare hardiment Rebecqui, « c'est pour le combattre », ce parti délétère, « que nous avons été envoyés de

\* Les « terreurs propriétaires » sont vives, à Montauban; témoin ce manifeste de l'assemblée électorale, contenant la phrase que voici : « les ennemis extérieurs » ne sont pas les seuls qui nous menacent; il y a ces « ennemis intérieurs qui, se couvrant d'un masque de patriotisme, ébranlent les droits sacrés de la propriété » (cf. Jaurès, *op. cit.*, III, 308).

Marseille ». Buzot a réclamé, le 26, une garde pour l'Assemblée, le renfort, solidement armé, d'une puissante légion d'hommes sûrs, venus de tous les départements pour veiller, dans ce Paris si redoutable, à la sécurité des représentants élus par la province; et Barbaroux se fait explicite à souhait : « 800 Marseillais sont en marche pour Paris. » On n'a pas perdu de temps, chez les honnêtes gens phocéens. La Législative étant encore là, Roland, le 17 septembre, avait déjà demandé une protection militaire. Barbaroux, le 25, est la franchise même; il ne cache pas qu'il s'agit bien de guerre civile, riches contre pauvres. Écoutez-le; sa limpidité est parfaite : « Ce corps [arrivant de Marseille] est composé d'hommes entièrement indépendants\* du côté de la fortune », périphrase de bon aloi pour dire : les nantis; « chaque homme a reçu de ses père et mère deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de 1 000 livres ». Rentrez sous terre, les miséreux ! Et tremble, Robespierre\*\* !

Puisqu'on lui a fait l'honneur de lui attribuer le premier rôle dans le travail de subversion où Paris se spécialise, Robespierre prend la parole, ce 25 septembre. Il rappelle un passé politique dont il n'a pas à rougir; il défend « le peuple de Paris » contre les « calomnies » dont on l'accable, « l'erreur et l'imposture » sans cesse déversées, « dans les 83 départements », par les « papiers périodiques » de la « coalition » rolandiste et girondine. Sur son propre compte, n'a-t-on pas tenté d'accréditer cette folle légende qu'il aurait eu, à la veille du 10 août, des entretiens secrets avec la reine et la princesse de Lamballe ? Faux que la Commune ait jamais songé à une « loi agraire ». Trop vrai, en revanche, qu'on a pu croire, chez certains, au dessein de « vouloir faire de la République un amas de républiques fédératives ». Et Robespierre se rallie, pour finir, à la motion qu'a proposée un Danton conciliateur (après avoir vivement réprouvé tout soupçon de connivence morale entre lui-même et Marat) : peine de mort contre quiconque demandera la dictature ou le « triumvirat »; peine de mort aussi contre quiconque chercherait à morceler la France. Robespierre a fait reculer les Rebecqui et les Lasource. Cambon tente aussitôt une diversion contre cette Commune qui, renouvelée, n'en reste pas moins si mal rassurante que Cambon l'a traitée d'« incendiaire\*\*\* ».

\* Ainsi, le 26 novembre, Clootz dira que sa fortune fait de lui « le plus indépendant des bipèdes » (cf. les « Notes et commentaires » de Gérard Walter en M., II, 1320).

\*\* Dans sa première *Lettre à ses commettants*, Robespierre signalera que le discours de Barbaroux fut plusieurs fois « interrompu par des applaudissements extraordinaires » (R. O., V, 30).

\*\*\* Sans doute, Nicolas Chambon, le nouveau maire, est-il tout à fait convenable; mais Chaumette est procureur, avec Hébert pour substitut; de très dangereux personnages.

Couthon va faire adopter le texte promis à la dignité historique ; « *La République française est une et indivisible.* » Au total, les girondins ont « *manqué leur coup* »\*. Ils ont tenté d'éliminer Robespierre sous l'opprobre. A refaire, voilà tout. On saura bien, d'une manière ou de l'autre, et au plus tôt, avoir raison de lui.

Et pendant ce temps-là, où en est-elle, la croisade pour la liberté du monde — selon Brissot, Vergniaud, Isnard et le baron de Cloots ? Nous voici à la fin de septembre 1792, et l'embrasement des peuples a, dit-on, commencé le 20 avril. On ne s'en aperçoit guère. S'il n'y a eu nulle part, contre les despotes d'Autriche et de Prusse, de ruée française irrésistible et glorieuse, du moins a-t-on échappé à la ruée inverse, à cette invasion torrentielle en direction de Paris que les hôtes du Temple suppliaient le ciel de leur accorder et qui avait paru s'esquisser début septembre. Et s'il n'y avait pas eu les manœuvres souterraines de Danton derrière sa gesticulation de matamore, si Brunswick n'avait pas, délibérément, renoncé à l'offensive, le malheur suprême se serait abattu sur la République dès son avènement. Au face-à-face immobile de Valmy a succédé, dix jours durant, une situation identique. Forces prussiennes et forces françaises campent, séparées par un quart de lieue ; on n'échange même plus de boulets. Deux armées de bonne compagnie, qui s'en voudraient d'en découder. L'allure d'une farce. Mais, sous cette inertie de façade, des choses secrètes se déroulent. Danton a envoyé chez l'ennemi un homme de confiance, Westermann, qui s'est fait accueillir pour des entretiens substantiels. Il est fort possible que Danton (d'accord avec l'Exécutif tout entier) ait fait valoir auprès du roi de Prusse un argument de grand poids pour le convaincre de renoncer au combat : à supposer que les troupes prussiennes aient l'avantage et approchent de Paris, Danton ne saurait plus, dans ces conditions, répondre de la sûreté du roi et des siens. Ce qui s'est passé — horriblement, mais nul n'y pouvait rien — dans les prisons de Paris du 2 au 4 septembre, se passerait infailliblement au Temple si les Parisiens apprenaient que l'envahisseur est en vue. En dépit des prévenances de Dumouriez (le 27 septembre, il a envoyé à Frédéric-Guillaume du sucre et du café, sachant qu'on en manque à sa table), les conversations ont été rompues ; pas d'accord concevable avec un gouvernement républicains. Bon ! Soit ! L'important est que la guerre persiste à n'avoir pas lieu. Le 1<sup>er</sup> octobre, Dumouriez envoie au ministre de la Guerre (c'est encore Servan, mais pour quelques jours seulement) un message aussi

\* C'est l'avis de Mathiez dans sa *Révolution*, II, 119.

fallacieux que celui du 21 septembre (« *après une attaque de huit heures [etc.]* ») : « *Ce que j'ai calculé, arrangé, et prédit est arrivé [...]; les Prussiens sont en pleine retraite [...]. Nous continuons à leur faire des prisonniers. Beurnonville, qui a plus de 20 000 hommes, ne les lâchera pas avant qu'il n'ait achevé de les exterminer.* » Pure blague. Il est entendu, au contraire, entre états-majors adverses, que tout ira pacifiquement ; et Dumouriez laissera les troupes prussiennes traverser sans difficultés ces défilés de l'Argonne dont il pouvait leur interdire le passage, ou, mieux, les y anéantir. Dumouriez pousse même l'obligeance (qui, dès lors, s'apparente à une collaboration) jusqu'à donner à ses lieutenants des instructions qui les éloignent de l'ennemi et protègent ses mouvements. On suit, à distance et sans l'importuner, un ennemi qui donne l'impression de n'avoir pas su ce qu'il voulait ; il est entré en France ; deux villes se sont livrées ; puis il a refusé la bataille et il rentre maintenant tranquillement chez lui. Ce dénouement flasque et risible offre aux nouveaux chefs de la France — « nouveaux » est une façon de parler, car, Danton excepté, ils ont gouverné depuis le 23 mars, avec une interruption de quatre mois, que le 10 Août a réparée — l'avantage d'habiller les choses à leur guise, de prétendre que les Prussiens ont été culbutés et mis en fuite, tandis qu'au nord les Autrichiens vont cesser spontanément d'assiéger Lille, qu'au nord-est Custine est entré, comme en promenade, à Spire et va s'emparer sans peine de Worms, de Mayence, de Francfort, et qu'au sud-est la République se couvre de gloire en occupant, après des simulacres de combat, Nice et la Savoie

Une loi, votée par la Constituante, n'a pas été abrogée : nul ne peut être, à la fois, ministre et représentant. Roland et Danton, qui sont dans ce cas depuis des semaines, doivent donc, obligatoirement, choisir. Danton opte pour son retrait de l'Exécutif ; il ne voit pas, d'ailleurs, la nécessité d'une hâte, à cet égard, excessive et il s'attardera, place Vendôme, jusqu'au 9 octobre ; mais Roland suscite, chez les « *patriotes* » à sa manière, une espèce de soulèvement fraternel : sa démission de l'Exécutif serait littéralement une « *calamité publique* ». Il cède à ces protestations suppliantes. Roland conserve donc l'Intérieur, avec ses 27 millions de fonds secrets. La Guerre, toutefois, passe de Servan à Pache, pour le vif déplaisir de Dumouriez qui, question fournitures, s'entendait admirablement avec Servan. Pache, qui est un rigide et qui entend veiller de près aux

intérêts de l'État, ne tardera pas à l'exaspérer\* ; le général juge opportun d'avoir avec l'Exécutif, ainsi qu'avec Danton, des conversations où se conjugueront leurs desseins. Il arrive le 10 octobre à Paris ; le 12, il est acclamé, et, le 14, aux Jacobins, Robespierre n'est qu'amitié et chaleur, ce 14 octobre, envers Dumouriez — lequel, d'ailleurs, dès qu'il avait aperçu Robespierre, s'était précipité vers lui pour l'étreindre. Danton prodigue les lauriers à ce général selon son cœur et, avec une insigne mauvaise foi, évoque la tristesse qu'a dû éprouver Dumouriez de n'avoir pu se saisir du roi de Prusse et l'amener, captif, à Paris. « *Consolez-vous* », lui dit-il, de cet inconvénient. En avant, à présent, contre les Autrichiens en Belgique, « *et que les trônes disparaissent devant le bonnet rouge dont cette Société vous a honoré* » !

Les jacobins ont changé de nom. Ils ne sont plus — forcément — les « *Amis de la Constitution* », mais les « *Amis de la Liberté et de l'Égalité* ». Les girondins ont pris le parti de faire, pratiquement, sécession ; ils boycottent les réunions de la rue Saint-Honoré où se rassemblent trop d'inféquentables, et on y a prononcé, le 10 octobre, la radiation de Brissot qui, convié à venir s'expliquer sur l'incessante campagne de son *Patriote* contre les prétendus « *anarchistes* » et autres « *brigands* » parisiens, avait tenu pour nulle l'invitation de la Société. Le 15 octobre, Robespierre a protesté contre « *les dénonciations journalières du ministre de l'Intérieur* » et il n'admet pas l'appel lancé par Roland et Buzot à ces « *surveillants armés* » qu'ils veulent masser autour du Pouvoir ; ils arriveront « *pleins de ces préventions sinistres* » que ne cessent de leur inspirer « *tant de libelles et tant d'intrigues* » dont on connaît la manufacture et le quartier général. Robespierre ne cache pas qu'il suit du regard, avec un frisson, le Comportement de l'Assemblée où paraît bien se poursuivre l'entreprise de ces politiciens du premier rang qui, à la Législative, comme déjà à la Constituante, « *ont lâchement abandonné la cause publique* ». Tel est pour lui le vrai sens de l'incrimination « *ordinaire* », chaque jour reprise par les brissotins-girondins, qu'il y a « *tyrannie du peuple de Paris sur la France* \*\* ».

\* Michelet n'aime pas ce Pache ; il estime que Pache a « *désorganisé les services* » du ministère de la Guerre en « *changeant tous les employés* » (M., I, 1276), c'est-à-dire que les bureaux de la Guerre, pleins de royalistes, en place, là, de longue date, et maintenus tels quels par Servan, ont été nettoyés, Pache tenant à s'entourer de républicains loyaux.

\*\* Je ne puis m'empêcher, à ce propos, de rappeler ce qui s'est passé, rigoureusement semblable, en 1870 : cette République proclamée par les Parisiens — quelques Parisiens excités — le 4 septembre, de quel droit prétendaient-ils l'imposer à la France ?

C'est le 19 octobre que Robespierre met en circulation la première *Lettre ouverte* qu'il adresse « *à ses commettants* ». Il ne craint pas d'être fermement, brutalement, véridique. Pour lui, au sein de la Révolution, il y a deux groupements, deux partis qui s'affrontent : ceux qui « *voudraient constituer la République pour eux-mêmes* » et ceux qui la veulent « *pour le peuple* », au bénéfice du peuple<sup>7</sup>. La Convention est réunie, en principe, pour donner à la France une Constitution nouvelle, débarrassée du roi, républicaine sans duperie ; pas de Constitution à l'américaine, précise Robespierre, « *fondée sur l'aristocratie de la richesse* »<sup>8</sup>. Robespierre souhaite et réclame la disparition d'un certain esprit trop évident : trop de « *bourgeois* » manifestent aujourd'hui, à l'égard des « *artisans* », « *quelque chose de ce dédain* » dont ils étaient eux-mêmes l'objet, naguère, de la part des nobles. Déplorable transfert que la République se doit de proscrire. L'élimination pratique de Robespierre sous le mépris des gens de bien reste l'objectif prioritaire des girondins. Il leur tarde d'autant plus d'y parvenir qu'un de ses complices, Couthon, cette moitié d'homme, s'est permis, le 12, aux Jacobins un alinéa détestable. Il a parlé de ces « *gens fins, subtils, extrêmement ambitieux* » qui veulent bien de la République puisqu'il n'y a plus moyen de faire autrement, mais qui sont, en même temps, résolus, passant de la Législative à la Convention, « *à se perpétuer dans leur influence pour avoir à leur disposition les emplois et surtout les trésors de la République* » ; authentique « *faction* », a dit Couthon, et qui « *ne veut la liberté que pour elle* ». Le 20 octobre, Robespierre observe que « *le Trésor public* » est devenu, pourrait-on dire, « *la liste civile* » de Roland, instrument le plus efficace d'un groupe qui « *domine* » à la Convention ; et il conclut par ce lugubre constat : « *Otez le mot République, je ne vois rien de changé* » dans notre vie sociale.

Du côté des sages, défenseurs de l'ordre établi, un nouveau scénario s'élabore. On avait d'abord lancé à l'attaque Lasource, Rebecqui, Barbaroux (aidés de Cambon) ; la besogne sera partagée, cette fois, entre Brissot et Louvet. Le 24 octobre, Brissot publie un pamphlet dédié « *A tous les républicains de France* » et qui maudit « *les hommes de sang et de rapines* » ; ceux qui « *veulent tout niveler, les propriétés, l'aisance, le prix des denrées* ». Brissot entend que tout soit bien clair : « *Voulez-vous connaître ces désorganiseurs ?* » Rien de plus facile : « *Lisez Marat. Écoutez Robespierre* » ; ces infâmes, « *la Convention les juge, la France entière les exècre* », car on les voit « *souiller la plus sainte des Révolutions* ». Ils parlent de « *faction* » ? Par bonheur, elle existe « *la faction de Brissot* », « *la faction de la Gironde, la faction nationale de ceux qui veulent l'ordre et la sûreté des*

personnes ». Louvet va entrer en scène, Louvet qui, en mars, avait créé un journal (*la Sentinelle*) patronné à la fois par M<sup>me</sup> Roland et par Dumouriez, alors aux Affaires étrangères, Louvet devenu, en septembre, député du Loiret, où il a remplacé son ami Condorcet, optant, quant à lui, pour l'Aisne. Le 29 octobre, à la tribune de l'Assemblée, Louvet prononce une diatribe dont les paragraphes ont été minutés, soupesés, peaufinés par le parti. Les grands coupables, dit-il, les véritables criminels ne sont, à la Convention même, qu'une poignée, « sept ou huit » individus, pas davantage, mais soutenus, il est vrai, par « cette Commune désorganisatrice qui prolonge une autorité usurpée ». Et nous voici très vite au cœur de la harangue, construite avant tout pour déchirer, déchiqueter l'homme qui, « en janvier dernier » (tout a donc commencé par l'opposition de Maximilien au projet de guerre), a entamé son entreprise, l'homme qui « voulait toujours parler, parler sans cesse, exclusivement parler », à l'intention surtout, d'ailleurs, de ces tribunes dont il quêtait « les applaudissements à tout prix », « prodiguant les plus basses flatteries à quelques centaines de citoyens fanatisés qu'il appelait » le peuple — ce qui a toujours été « la tactique des usurpateurs, de César jusqu'à Cromwell ». Et le grand morceau de bravoure préparé par Louvet éclate en une quintuple apostrophe : « Robespierre, je t'accuse », qui culmine sur le point attendu : « Je t'accuse d'avoir évidemment marché au pouvoir suprême. » Le coup final que Louvet croit pouvoir assener à Robespierre, c'est l'accusation d'avoir, le jour même où commencent les massacres de septembre, dirigé contre les girondins une calomnie capable de les vouer à l'assassinat ; il aurait, à la Commune, dénoncé les manœuvres « d'un puissant parti » qui médite de porter Brunswick au trône de France. Vergniaud, le 25 septembre, s'était déjà risqué dans cette direction ; mais, sous la riposte de Robespierre, il n'avait pas insisté. Cette fois, Louvet estime qu'il peut tirer parti de l'anecdote, épaulé, éperonné qu'il est par Cambon — encore lui ! quelle fureur l'âme donc contre Maximilien ; allumée par quel motif occulte \* ? —, Cambon qui, soudain, parmi les acclamations qui saluaient le couplet de l'orateur sur les massacres de septembre, s'est dressé à son banc, tendant le poing, montrant son bras aux complo-

\* Michelet renverse le rapport. Ce n'est pas Cambon qui déteste Robespierre, c'est Robespierre qui ne supporte pas Cambon. Robespierre « haïssait Cambon comme tout ce qui avait autorité dans la Convention ». Robespierre « envoyait, détestait [en Cambon] le grand homme d'affaires » (cf. M., I, 1257). On ne voit cependant aucune trace d'animosité à l'égard de Cambon chez Robespierre avant son grief public du 8 thermidor, tandis que Cambon se déchaîne à l'improviste contre Robespierre, le 29 octobre 1792.

teurs de subversion et s'écriant : « Misérable ! Voilà l'arrêt de mort du dictateur ! », pendant que jaillissent des propositions enflammées : « Robespierre à la barre ! Robespierre en accusation ! » On aurait pu croire, ce 29 octobre, que l'Assemblée allait constituer un front commun tout frémissant contre Robespierre et Marat. Michelet ne cache pas l'« admiration » que suscite en lui ce qu'il nomme « l'unité très réelle » qu'il discerne « dans cette noble assemblée », confiance que commente en note Gérard Walter avec une parfaite exactitude : certes, la Convention fut toujours unie « quand il s'agissait de défendre les intérêts vitaux de la classe possédante<sup>9</sup> ». La péroraison de Louvet est suivie d'un « tumulte ». *Le Courrier* de Gorsas rapporte que Robespierre qui veut répondre, « cent fois interrompu, reprend cent fois la parole<sup>10</sup> ». On transige sur un délai. L'Assemblée consent à l'écouter calmement un peu plus tard, le 5 novembre.

Je tiens à insérer ici un document que Lamartine nous a procuré et dont, fort injustement, aucun historien, à ma connaissance, n'a tenu compte. Pour son *Histoire des girondins*, Lamartine s'est informé beaucoup plus sérieusement qu'on ne l'a cru. Il s'agit d'une conversation — pleine d'intérêt — qu'il eut alors avec une survivante des années, en 1845 déjà lointaines, de la Convention. Sans nous dire son nom \*, Lamartine présente ainsi la vieille dame qui voulut bien le recevoir et lui confier ses souvenirs : « Une femme remarquable par son esprit [...] à laquelle les députés de la Gironde avaient été recommandés par leur banquier de Bordeaux. Mariée à un homme opulent, elle habitait le quartier de la Chaussée d'Antin. » Condorcet était, comme Vergniaud, de ses hôtes assidus, mais Sieyès jouissait là d'un grand prestige et M<sup>me</sup> X avouera à Lamartine la fascination intellectuelle que Sieyès exerçait sur elle. Or ledit Sieyès « conseillait les plus viriles entreprises » ; il voulait « expulser les démagogues, écraser Robespierre, réduire ou abattre Danton, réprimer la Commune, concentrer 20 000 hommes choisis dans les départements pour entourer la Convention, et foudroyer le peuple<sup>11</sup> » (sic). Ces avis sans timidité, les girondins auraient, à coup sûr, beaucoup aimé les suivre : mais, pour « écraser » Robespierre, il faut également écraser les faubourgs, et personne autour de Brissot et de Condorcet, si tenté que l'on soit par l'idée d'un coup de force, n'a le sentiment que « foudroyer le peuple » présente autant de facilité et offre d'aussi sûres chances de succès que semble le penser Sieyès. On ne cesse pas d'étudier ce projet, mais on en retardera sans cesse la réalisation. A la Conven-

\* D'après Antoine Court, dont l'admirable étude sur *Lamartine historien* est toujours inédite, il s'agirait d'une M<sup>me</sup> « Rousseau ».

tion, le poids est lourd d'un centre (ou d'une « Plaine » ou d'un « Marais » ou d'un « Ventre ») composé d'attentistes — les royalistes masqués n'y sont point absents — qui ne se décideront pas à affronter Robespierre tant qu'il aura pour lui le soutien de la plèbe.

Robespierre présente donc, le 5 novembre, sa réponse à Louvet. Il démontre que tout lui manquerait pour un accès à la dictature et que cette incrimination est risible. Il n'oublie pas de rappeler que ceux qui le dénoncent aujourd'hui étaient hier du côté de La Fayette ; il note qu'ils reprennent, contre les jacobins, les mêmes déclamations dont usaient conjointement La Fayette et l'empereur d'Autriche ; il ne conteste point que tout était illégal dans l'action qui fut menée à Paris, fin juillet et début août, « illégal comme la prise de la Bastille, illégal comme la liberté<sup>12</sup> ». Soyons sérieux, dit-il : « Voulez-vous une Révolution sans révolution ? » La pénible affaire du 2 septembre et des propos sinistres qu'on lui impute, il tente de l'éluder par un artifice : comment aurait-il déclaré quoi que ce soit, ce jour-là, à la Commune, attendu que, accaparé comme il l'était par les élections, il avait « cessé d'aller » à l'Hôtel de Ville « avant les événements » du 2 septembre. Il suffit pour le contredire et le confondre d'ouvrir le registre du Conseil général de la Commune où figure un bref résumé des paroles que Robespierre a effectivement prononcées ce jour-là. Calomnie, ce que prétend Louvet, d'un Robespierre traitant Brissot de « liberticide », tenant la Gironde pour « vendue » à l'ennemi, et ayant « reçu le prix de sa trahison ». Se référant sans doute au récent article — et qui tombait bien mal — de Carra en l'honneur de Brunswick, cet incomparable ami des « Lumières » (sans d'ailleurs que Carra précisât de quelle couronne il souhaiterait voir s'orner le front de ce héros), Robespierre a parlé néanmoins d'« un complot en faveur du duc de Brunswick qu'un parti puissant veut porter au trône de France ». Paroles qui ne sont pas sans venin, et Robespierre, dans son plaidoyer, commet l'imprudence d'ajouter une remarque à la fois maladroite, contestable, et qui équivaut, en somme, après ses dénégations, à un aveu : « Quelle est donc cette affreuse doctrine que dénoncer un homme et le tuer, c'est la même chose<sup>13</sup> ? » Il termine sur un ton d'apaisement ; il renonce à toute « vengeance » contre ses « calomniateurs » et ne vise qu'à la paix intérieure et à la grandeur de la République.

Leur proie échappe aux conjurés. Robespierre s'est fait écouter, partiellement applaudir, et l'Assemblée ne refuse pas l'impression de son discours et sa diffusion dans le pays. Les jacobins lui feront, le soir, une ovation. Barère et Brissot s'efforceront à des ironies par lesquelles ils se rassurent. Robespierre, Marat, prédit Barère, des

pygmées, « des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolution qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire » ; et Brissot, dans son *Patriote* : Louvet s'est donné beaucoup de mal pour peu de chose ; son discours sur Robespierre, c'était « lever la massue d'Hercule pour écraser une puce qui disparaîtra dans l'hiver ». Dieu veuille !

Dans sa *Lettre* du 26 octobre (la deuxième d'une première série), Robespierre avait signalé, sans jamais s'y associer (le ton était amical, mais le grief, néanmoins, sensible), le reproche de Collot d'Herbois à Dumouriez, le jour, le 14 octobre, de la brillante visite du général aux Jacobins : Dumouriez n'a-t-il pas déployé « un peu trop de politesse au roi de Prusse » pour le reconduire à la frontière \* ? La troisième *Lettre* de Maximilien contenait le regret, clairement exprimé, de ce que n'ait pas eu lieu cette « destruction de l'armée prussienne dont le sort était entre nos mains<sup>14</sup> », et, le 26 octobre, Robespierre avait cru bon de renouveler un avertissement qu'il a déjà formulé : « La première règle d'un représentant du peuple » est de « ne point perdre de vue que le pouvoir militaire fut toujours le plus redoutable écueil de la liberté<sup>15</sup>. » Après ses entretiens avec Danton, Dumouriez s'était jeté sur la Belgique pour une conquête dont il rêvait depuis longtemps et que la marche en avant des Prussiens l'avait contraint à retarder. Il a commencé son mouvement le 27 octobre, partant de Valenciennes, et il a préféré se munir de vieux régiments, de régiments « de ligne », mieux dressés à l'obéissance que les volontaires qui, s'ils savent crier avec ensemble « Vive la nation ! », connaissent moins bien le maniement d'armes. Les forces françaises sont numériquement très supérieures aux forces autrichiennes (plus du double), mais la victoire s'achètera durement. Le soir du 6 novembre, les Autrichiens, qui ont perdu 4 000 hommes, refluent en désordre, à Jemmapes. Il s'agit bien, cette fois — aucune ressemblance avec Valmy — d'une coûteuse et indéniable victoire de la République, et Dumouriez va pouvoir entrer à Bruxelles le 14, à Liège le 23, à Anvers le 30. Anvers ? Les Anglais vont-ils tolérer que les Français soient les maîtres d'une position maritime qui pourrait être, à leur égard, menaçante ? Danton, quand il était ministre, avait bien envoyé à Londres, pour convaincre les Anglais de rester neutres, un Talleyrand tout heureux de s'éloigner, et aux frais de l'État, d'une capitale où l'aristocratie avait des raisons de se sentir mal à l'aise. Mais il n'était pas encore question, à cette date, de s'emparer d'Anvers. On verra bien. Dumouriez a ses idées, non seulement sur la Belgique mais sur la politique générale. C'est en vain

\* Les mensonges de Dumouriez dans ses lettres officielles n'avaient pas longtemps trompé la classe politique.

que le Conseil exécutif lui donne l'ordre d'entrer en Allemagne pour y aider Custine, Dumouriez mène ses affaires comme il l'entend, très irrité d'avoir au-dessus de lui, au ministère de la Guerre, à la place de Servan qui comprenait les choses, ce Pache qui lui crée des ennuis parce qu'il ne tolère plus cette nuée d'agioteurs et de concussionnaires dont Dumouriez aimait à s'entourer pour ses fournitures. Le Conseil exécutif a même fait arrêter l'abbé d'Espagnac, grand maître de ces opérations lucratives\*. Dumouriez s'est rebiffé. Il est le vainqueur de Jemmappes, le conquérant de toute la Belgique. Que signifient ces importunités? Danton lui-même, accompagné de Lacroix (J.-François Delacroix, dit Lacroix) et de trois autres « commissaires », se fait envoyer, le 30 novembre, auprès de Dumouriez son ami. Quant à la Gironde, elle ferme les yeux; brissotins et girondins tiennent beaucoup à ce que Dumouriez, force montante, ne leur soit point défavorable. Le thème de la croisade est remis en honneur et, le 19 novembre, l'Assemblée a voté un décret promettant « fraternité et secours » à tous les peuples qui se soulèveraient contre leurs tyrans; mais il convient, en même temps, pour l'État, de couvrir, tout au moins, ses frais. Biron-Lauzun, dont Custine n'est que l'excellent auxiliaire, impose aux habitants de Worms, dès l'occupation de leur ville, une contribution d'un million 200 000 livres — en numéraire — et, de Francfort, il exigera 2 millions. Condorcet, le 20 novembre, se fera gentiment cynique: ces peuples que nos armées auront délivrés, il sera juste qu'ils nous « indemnisent »; la méthode sera simple: les biens de leurs « oppresseurs », ces biens « dont les peuples auraient eux-mêmes disposé s'ils avaient entrepris la révolution à leur propre péril », ces vastes biens, nous devons exiger qu'ils nous les remettent. Et Cambon, le 15 décembre, fera voter un décret spécifiant que, dans les pays conquis, « les biens appartenant au fisc, aux princes, aux communautés laïques et ecclésiastiques, à tous les partisans de la tyrannie seront séquestrés [euphémisme] pour gager l'assignat, qui aura cours forcé\*\* ».

Robespierre, pour l'instant, observe en silence, et rien ne le

\* D'Espagnac, défendu par Jullien de la Drôme, a promptement recouvré sa liberté. Le 2 décembre, aux Jacobins, il mène une attaque en règle contre ce Pache incompetent, jaloux et mauvais « patriote ».

\*\* Pour Michelet ce décret qui avait « déployé au vent le vrai drapeau de la France » était « le manifeste nouveau de la croisade pour la délivrance du globe » (M., II, 51, 52). Michelet ne faisait là que suivre Condorcet lequel, dans sa *Chronique* du 16 décembre, avait salué le discours de Cambon « tout étincelant de grandes vérités ». Cependant, Gérard Walter, commentateur de Michelet, reconnaît tristement que le décret du 15 décembre « provoquera chez les Belges le premier mouvement nettement hostile à la France révolutionnaire (cf. M., II, 1037).

surprendrait moins, s'il en avait connaissance, que les propos confidentiels de Clavière dans une lettre adressée à Custine, le 5 décembre: surtout pas d'armistice, n'est-ce pas? avec la Prusse; les hostilités à tout prix: « On doit se maintenir dans l'état guerrier. Le retour de nos soldats apporterait partout le trouble et nous perdrait<sup>16</sup>. » Michelet, feutré et soucieux de ne compromettre ni Danton ni les admirables girondins, avait eu soin d'effleurer seulement, et très vite, la question quand il avait reconnu que le vacarme patriotique pour l'enrôlement en masse de volontaires avait également l'avantage d'« alléger » un peu Paris. Moins soucieux de courtoisie, et plus honnête, Lamartine, lui, avait usé de franchise: « Les enrôlements, écrivait-il, purgèrent [sic] la capitale de quelque 10 000 prolétaires licenciés de la sédition<sup>17</sup>. » Que ces voyous ne reparassent pas! Roland, à leur sujet, ne mâche pas ses mots: « Les milliers d'hommes que nous avons sous les armes, il faut les faire marcher aussi loin que les porteront leurs jambes, ou bien ils reviendront nous couper la gorge<sup>18</sup>\*. » La situation financière est préoccupante. Les problèmes économiques le sont — on devraient l'être — encore davantage. Mais Cambon, le grand argentier, conserve un calme olympien. Il signale le 13 novembre que, pour ce mois-là, 138 millions de dépenses sont prévues (à cause, avant tout, de la guerre) et que, pour les rentrées, c'est tout juste 28 millions que l'on peut espérer; mais il garde sa bonne humeur, suggérant même et de réduire de 40 millions l'impôt foncier et de supprimer net l'impôt mobilier (Cambon se propose, en compensation, d'annuler le budget du culte). Rien ne l'effraie, car il dispose de la panacée: la planche aux assignats, qui lui procure du papier-monnaie autant qu'il en veut. Le 17 octobre, Cambon a prescrit une émission de plus, et qui porte à 2 milliards 400 millions le total des assignats en circulation. Le drame, et nous le savons déjà, c'est que les paysans répugnent de plus en plus à échanger leur blé contre autre chose que du numéraire, que le prix des denrées s'élève tandis que les salaires ne suivent pas — ou manquent tout à fait, comme à Lyon par exemple où les « soyeux », n'ayant plus de débouchés, ont fermé presque toutes leurs usines —, que d'indignes « taxateurs », comme au printemps déjà, surgissent en beaucoup d'endroits, et se font suivre; d'où le recours nécessaire à la force armée contre les bandits. Car le ministre de l'Intérieur, Roland, est un rigide adepte du libéralisme économique sous sa forme la plus absolue. Le 16 novembre, pour répondre à une pétition venue de

\* Une des grandes idées permanentes de Napoléon est exprimée là. D'où la reconnaissance que lui voueront les gens de bien.

Seine-et-Oise, Roland a prononcé à la tribune de la Convention une phrase qui prend valeur de document historique : « *La seule chose peut-être, a dit Roland, que l'Assemblée puisse se permettre sur les subsistances, c'est de déclarer qu'elle ne doit rien faire* », sinon « *supprimer toute entrave* » à la liberté des transactions. Fort bien. Mais on n'en a pas moins d'assez gros soucis, chez les girondins. Certes, Buzot, le 6 novembre, avait dit leur fait, avec brio, aux Jacobins, « *populaciers*<sup>19</sup> », et la *Chronique de Paris* du 9 novembre avait publié un portrait de Robespierre vraiment topique\* : « *Il refuse les places où il pourrait servir le peuple* » ; « *il disparaît pendant le danger et on ne voit que lui quand le danger est passé* ». Ignorant « *les besoins physiques* », il a gagné « *une réputation d'austérité qui vise à la sainteté* » ; grâce à quoi il a ses « *dévotes* », etc. On avait d'abord été très satisfait des dispositions généreuses, et militantes au meilleur sens du terme, des néo-fédérés, tous, en principe, fils de famille, aussi bien pourvus d'armes que d'argent, et dont une bande, le 3 novembre, avait marché, au pas, dans les beaux quartiers, réclamant, à ravir, « *la tête de Marat, Robespierre, et Danton* ». Ces choses-là étaient réconfortantes. Mais pourquoi avait-il fallu que, le 15, les girondins effrayés déjà, le 18 octobre, quand la présidence de l'Assemblée avait failli leur échapper, se fassent battre, pour ce poste même, où Grégoire est élu contre leur candidat ?

Du moins, ce 15 novembre, Buzot a-t-il, en leur nom, réclamé la suppression du Tribunal créé le 17 août : « *C'est un instrument révolutionnaire, il faut qu'il soit brisé après la Révolution*. » Toujours l'idée, chez eux, que la Révolution est chose faite, terminée, réglée, bouclée. Ni suppléments, ni annexes ; particulièrement pas en matière économique. Les couteaux sont tirés à présent, malgré sa fortune, entre Cloots et les raisonnables, lesquels ont répondu très aigrement\*\* au libelle du baron : *Ni Marat, ni Roland*, qui protestait contre la diffamation permanente de Paris entretenue par l'Intérieur. D'où, le 26 novembre, une nouvelle brochure de Cloots contre « *la faction rolando-brissotine* ». Un succès pour le groupe quand, à la fin du mois, le 29, sous sa pression, l'Assemblée abolit ce « *tribunal de sang* » qu'ils ne supportaient plus. Un nouveau venu les inquiète, ce Saint-Just, benjamin de la représentation nationale, qui s'est tout de

\* On ne sait s'il était de Condorcet ou de Rabaut, qui se partagent la direction de cette feuille.

\*\* Pour intituler cette réponse, Roland nous fait plaisir tant lui viennent spontanément les termes qui jettent une lumière crue sur l'affaire de classe qui enveloppe tout dans les discussions politiques antérieures et postérieures à 1792 : « *Un mot aux gens de bien sur Cloots*. »

suite acoquiné avec Robespierre et qui, pour ses débuts, s'est prononcé, le 22 octobre, aux Jacobins, contre le projet d'une garde départementale protégeant l'Assemblée. Le 29 novembre, il a pris la parole, cette fois à la Convention, sur les subsistances. Les girondins ne sont pas mécontents d'entendre Saint-Just reconnaître que les « *lois violentes* » sur le commerce n'ont pas son approbation\* ; mais il condamne ce qu'il nomme « *l'émission déréglée du signe* », qui est la méthode même de Cambon, commode pour l'immédiat, dangereuse à moyen terme et qui, à long terme, débouchera infailliblement sur une catastrophe. (La confirmation sera là, terrible pour les pauvres en 1795.) Saint-Just constate « *l'agitation présente* » qui lui inspire cette sentence : « *Un peuple qui n'est pas heureux n'a pas de patrie*. » Et où est, demande-t-il, ce « *solide amour du bien* » qui seul peut assurer la construction d'une cité juste ? Que d'« *abus* », que d'« *immoralités* » dans la politique et l'administration ! Sans parler, dans les affaires extérieures, de cette « *sotte gloire* », objet des convoitises militaires. Ce ton-là est du plus mauvais goût. Et Saint-Just rappelle à ses collègues, pour finir, que la Convention est une Constituante ; ils ne paraissent guère s'en soucier et l'orateur manque d'optimisme : « *Si les bases de la République ne sont pas incessamment posées, dans six mois la liberté n'est plus*<sup>20</sup>. »

Robespierre ne se laisse pas oublier ; il a publié trois *Lettres* de plus, les 16, 23 et 30 novembre. Le 16, il s'est principalement occupé du roi ; mais, le 23, il a de nouveau appelé l'attention sur le scandale, de plus en plus insolent, dont le ministère de l'Intérieur donne le spectacle. « *Le sort du peuple est à plaindre quand il est endoctriné précisément par ceux qui ont intérêt à le tromper* » et que ceux qui, « *par le fait* », sont « *ses maîtres* » « *se constituent [par surcroît] ses précepteurs* » ; c'est, écrit assez joliment Maximilien, « *comme si un homme d'affaires était chargé d'apprendre l'arithmétique à ceux qui doivent vérifier ses comptes* ». Par les soins combinés de Roland et de Clavière, « *le mensonge voyage aux frais du gouvernement* », et l'Intérieur a déjà « *dépensé en affiches calomnieuses des trésors qui auraient suffi pour nourrir cent familles indigentes*<sup>21</sup> ». Pétion a rejoint maintenant les adversaires de l'Incorruptible et il a fait reproduire, dans le *Courrier* du 8 novembre et dans la *Chronique de Paris* des 10 et 11 novembre, un « *discours* » et une « *lettre* » publiés d'abord en fascicules, grâce à l'obligeance de Roland. Il y a là une mise en accusation de Robespierre et une adresse « *A la Société des jacobins* ». La septième

\* Et le *Patriote* du 30 novembre félicite ce jeune député qui « *honore son talent en défendant la liberté du commerce* ».



*Lettre de Robespierre (30 novembre) s'intitule « Réponse de Maximilien Robespierre à Jérôme Pétion » et l'on y voit Maximilien résister à la tentation d'imiter Pétion dans ses coups de griffe. La tristesse domine, dans son texte. Comment se peut-il que vous, Pétion, « naguère mon frère d'armes et en même temps le plus paisible des hommes, vous vous déclariez subitement le plus ardent de mes accusateurs » ? Robespierre est la clairvoyance même quand il observe que les nouveaux amis de Pétion — le clan des brissotins-girondins — « ne se consolent de la révolution du 10 Août que parce qu'elle leur a procuré le moyen de rappeler [au pouvoir] Clavière et Roland<sup>22</sup> ». Il a pris deux fois la parole à l'Assemblée, les 13 et 30 novembre (sur l'inviolabilité du roi), et, le 2 décembre, il intervient à la Convention sur le même sujet que Saint-Just, trois jours plus tôt : la grave question des subsistances. Robespierre ne se persuadera jamais que la voie des contraintes, en ce domaine, est la meilleure ; il ne sait guère, d'ailleurs, que proposer d'efficace. S'il condamne le recours aux « baïonnettes », mal choisi pour « apaiser la famine », il tient en même temps pour inacceptable de ne « considérer les denrées les plus nécessaires à la vie que comme une marchandise ordinaire » et déplore que l'on « ne mette aucune différence entre le commerce du blé et celui de l'indigo » ; « toute spéculation mercantile » aux dépens de vies humaines n'est plus « un trafic mais un brigandage et un fratricide » ; et il poursuit par une série d'affirmations rugueuses qui ne peuvent qu'alarmer vivement un parti dont le programme, non écrit mais convenu, a pour article majeur la paix des riches et la docilité muette des pauvres. Qu'a-t-on besoin, dans le clan Condorcet-Genouilh, d'axiomes fastidieux du genre que voici : « Le premier des droits de l'homme est d'exister. » « La première loi est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister. Toutes les autres lois sont subordonnées à celle-là. » Oui, « la liberté de commerce est nécessaire » ; mais « jusqu'à ce point [seulement] où la cupidité homicide commence à en abuser ». On prétend, dit Robespierre, que « toute règle sur la vente du blé est un attentat à la propriété » ; mais mesure-t-il exactement la portée des paroles qu'il prononce ? Le fait est qu'il les prononce, littéralement, au sein même de la représentation nationale, le 2 décembre 1792 : « Les aliments nécessaires à la vie étant aussi sacrés que la vie elle-même, tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société tout entière ; il n'est que l'excédent qui soit une propriété individuelle » et « nul n'a le droit d'entasser des monceaux de blé à côté de son semblable qui meurt de faim. » Robespierre demande expressément des lois qui « arrêtent la main du monopoleur comme celle de l'assassin ». Inadmissible, « le*

*secret » des récoltes ; inadmissible « la liberté sans frein » en matière de négoce ; inadmissible « la certitude de l'impunité » pour les accapareurs et les spéculateurs. Comme Robespierre s'en tient malheureusement à des considérations et à des vœux et qu'il ne dépose aucune proposition de loi, ne réclame aucune mesure dont il aurait préparé le texte en vue d'une application sans délai, Barbaroux salue d'un jovial sarcasme la péroraison de Maximilien : « Quand le peuple demandera du pain, nous lui donnerons le discours de Robespierre<sup>23</sup>. » Mais l'importun s'obstine. Il sait très bien qu'en raison de l'énorme majorité des opposants, la Gironde et la Plaine étant là étroitement unies, tout espoir lui est interdit d'introduire dans la législation rien de semblable à ce qu'il souhaiterait ; mais du moins, dans sa huitième Lettre (7 décembre 1792), crie-t-il la vérité sur l'« agiotage », autrement dit « ce commerce scandaleux de l'argent qui s'exerce sous vos yeux avec une impudence hideuse » ; et il regrette durement le temps que ne cessent de faire perdre à l'Assemblée les « déclarations virulentes » des Buzot, Barbaroux, Kersaint, Rouyer, Lasource, « contre le peuple parisien », alors qu'il est si urgent de « poser les bases de la nouvelle Constitution » et de « soulager la misère<sup>24</sup> ».*

Roland et les autres ne relâchent pas un instant l'opiniâtreté qu'ils apportent à tout faire pour dénigrer, avilir, ruiner politiquement le plus qu'ils peuvent ce Robespierre qui représente tout ce qui nourrit leur effroi, ce Robespierre dont « chaque souffle », selon Vergniaud, « est une imposture », ce Robespierre que Marat, en janvier 1793\*, va saluer comme « plus ferme que jamais », affrontant « toutes les tempêtes ». La Gironde a commis une légèreté en laissant accéder au portefeuille de la Guerre ce Pache qui, au nom de la défense nationale, s'est permis de conseiller la rapide utilisation aux armées de ces fédérés de la nouvelle vague, ce qui serait ôter aux « gens de bien » le rempart sur lequel ils comptent pour les protéger contre les malfaiteurs de la Commune, ces « rebuts de l'espèce humaine », comme dit Vergniaud avec une reconfortante vigueur. En présence de cette manœuvre « hypocrite » et abominable, Cambon a éclaté, le 10 novembre, avec la passion, écrira Michelet, d'un homme « qui ne veut pas mourir<sup>25</sup> » ; il s'est écrié qu'éloigner les fédérés c'est « désarmer la Convention » et « préparer un 10 Août » dont elle-

\* Dans le numéro 208 de son *Ami du Peuple*.

même serait la victime. Et le voici qui parle de « *Cromwell* » et qui évoque la menace que pourrait faire courir à la République, la République telle qu'il la conçoit, un général « *ambitieux* » qui « *aura gagné des victoires* » (on vient d'apprendre le succès de Jemmapes) et voudrait jouer les « *protecteurs* ». « *Meurent les rois et les dictateurs !* » Nous l'avons déjà entendu, Cambon, le 29 octobre, dans un numéro explosif contre Robespierre. A présent, c'est Dumouriez aussi qu'il dénonce. Et pourtant, Dumouriez et lui fraternisent dans leur détestation de Pache. Retenons que les girondins se méfient désormais d'un personnage dont les arrière-pensées ne sont peut-être pas les leurs.

Un mot à propos de la guerre. Le 7 décembre, Robespierre a eu des propos déplacés sur les « *économies* » que devrait pouvoir réaliser l'État, pour d'autres dépenses, sociales celles-là, sur les frais militaires, ce « *gouffre dévorant* ». Il va même jusqu'à suggérer qu'il conviendrait de « *fixer des bornes sages à nos entreprises* » conquérantes<sup>26</sup>. Voilà qui ne peut que grandement déplaire aux fanatiques de l'embrasement européen, comme aux vœux, pleins d'une sourde angoisse, des Clavière et des Roland pour qu'on maintienne sous les drapeaux, et le plus loin possible de Paris, ces multitudes d'agités et d'indésirables dont la bienheureuse et retentissante intervention de Danton, le 2 septembre, avait largement « *allégé* » la capitale. Les Prussiens, le 2 décembre, ont repris Francfort. Le 12 décembre, Robespierre, dont on sait pourtant qu'il n'est jamais très rassuré quant aux prétentions politiques des généraux, ne voit rien à reprendre (jusqu'ici) à la conduite de Custine, et Dumouriez reçoit même un compliment ; Maximilien lui voit du discernement et déclare que ce chef de guerre « *sait apprécier les brissotins* », c'est-à-dire qu'il « *les méprise*<sup>27</sup> ». Il n'est pas impossible que Robespierre ait, le lendemain 13, éprouvé quelque étonnement troublé quand lecture est faite, à l'Assemblée, d'une étrange lettre de Dumouriez « *relative aux approvisionnements de l'armée*<sup>28</sup> » ; le général demande l'autorisation de rentrer à Paris au plus tôt, pour défendre lui-même, à la barre de la Convention, les commissaires Malus et d'Espagnac dont il déclare avoir besoin pour ses fournitures. D'Espagnac ! Avec ce que l'on sait déjà et ce que l'on devine sur ses malversations... Robespierre est certainement du côté de Pache qui refuse aux généraux en campagne le droit de passer eux-mêmes des marchés et il va imposer à Dumouriez la présence d'un « *ordonnateur général* ». Pache, le 10 décembre, avait attaqué Buzot à la tribune. Le 1<sup>er</sup> janvier, aux Jacobins, Robespierre dira de Pache qu'à ses yeux il est « *le seul ministre* » digne d'estime, avec un « *caractère de fermeté et de civisme qui l'honore infiniment*<sup>29</sup> ».

Restons attentifs au fait important, invariable — nous sommes dans les derniers jours de 1792, et les choses dureront ainsi jusqu'au 22 janvier 1793 —, que l'Exécutif est toujours, pour l'essentiel, ce qu'il avait été sous la monarchie, de mars à juin 1792 ; si bien que l'événement du 10 Août, riche en promesses, avait seulement mis fin, en ce qui concernait l'Exécutif et la domination de Roland, à l'injuste parenthèse qui, durant quelque deux mois, à partir du 12 juin 1792, avait écarté du gouvernement les « *rolandins* » à leur vif déplaisir, je veux dire à leur profonde colère toute tendue vers une revanche. Le barrage était donc toujours là, infranchissable (étayé qu'il était par la Plaine), pour réduire Robespierre à l'impuissance et maintenir la Révolution dans l'immobilisme, en dépit d'un suffrage universel dont on avait, avec bonheur, constaté l'innocuité parfaite. Roland, au début de décembre, a donné un cadre officiel au remarquable effort qu'il déploie pour éclairer l'opinion en faisant diffuser, jour par jour, à travers la province, journaux, libelles et placards propres à combattre « *l'anarchie* » et les mauvais penchants de cette espèce. Existe maintenant, à l'Intérieur, un « *Bureau de formation de l'esprit public* » dont l'activité est exemplaire. A la Convention, les amis de l'ordre, où les girondins se distinguent par leur énergie, mènent la vie dure à Maximilien. Le *Courrier* de Gorsas rapporte que l'intervention de Robespierre, le 3 décembre, sur le sort du roi, lui a valu des clameurs fidèles au système établi de longue date, à son égard : il vise au « *tribunat* », à la « *dictature* », au « *pouvoir suprême* » ; on lui a crié, le 3 : « *Qu'il tue le roi, soit ! Mais qu'il ne s'érige pas en roi lui-même*<sup>30</sup> ! » Robespierre a des choses à dire, le lendemain, mais le *Moniteur* nous renseigne sur les réflexes immédiats qu'il suscite : « *Robespierre paraît à la tribune. Une partie de l'assemblée se lève et réclame la clôture.* » Robespierre s'entête à vouloir parler : « *Le tumulte redouble ; des cris s'élèvent : " A bas de la tribune ! A l'Abbaye ! "*<sup>31</sup> » Le 12, aux Jacobins, Robespierre s'afflige de l'in vraisemblable soumission à laquelle la Convention se plie devant l'autorité que Roland s'attribue ; tout se passe, dit Maximilien, comme si « *un mot de sa bouche [la bouche de Roland] était une loi pour la Convention*<sup>32</sup> », et il mène une attaque frontale contre « *la faction des Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné* ». Ses mots sont rudes mais reflètent avec précision ce qui est l'évidence politique : « *Tant que ce ministère existera* », nous serons « *sous le despotisme d'un seul* » [Roland], « *gouverné* » lui-même, ajoute Robespierre, « *par une trentaine de fripons*<sup>33</sup> ». Il souhaite qu'à chaque séance des Jacobins la Société prenne connaissance des articles publiés par le *Patriote français* et la *Chronique de Paris* et tout particulièrement des

textes, cyniquement limpides, de Condorcet. Le 13, Barère, qui préside l'Assemblée, s'adresse aux gens des tribunes (qui ont fait un succès, le 3, à Robespierre) pour leur rappeler, en termes vifs, que le silence est, pour eux, obligatoire, alors qu'ils se permettent des appréciations « *indécentes* ». Il se trouve que, le lendemain même, 14 décembre, paraît la neuvième *Lettre* de Robespierre qui proteste contre l'exiguïté de ces tribunes où les orateurs de l'Assemblée « *ne peuvent être vus ou entendus que de trois ou quatre cents hommes entassés dans des cages* », et il attend toujours, pour la Convention, un local autrement plus ample que ce triste Manège où elle est comme incarcérée. Ce n'est pas l'attitude des tribunes qui scandalise Robespierre ; c'est le comportement de trop de députés : « *Je ne puis m'accoutumer, écrit-il, à voir le sanctuaire de la législation* » trop souvent « *changé en une halle de marchands* » ; quand « *ouvre la bouche* » un représentant qui critique la faction dirigeante, « *la cabale crie à tue-tête*<sup>34</sup> ».

Le 16 décembre, Buzot propose soudain une motion qui conduirait au bannissement hors du territoire de « *tous les Capet* ». Le coup est dirigé contre Philippe d'Orléans, depuis septembre dit, à sa demande, « *Philippe Égalité* ». L'intention tactique est double : Égalité fait partie de la députation parisienne, mortellement haïe des Roland et des Brissot ; mais, si les députés de Paris (je cite ici Robespierre) « *prennent le parti de combattre* » cette motion pour garder parmi eux, à la Convention, Égalité qui les soutient, alors il devient loisible aux girondins de les dénoncer à la nation « *comme des royalistes*<sup>35</sup> ». Il y a autre chose aussi : du côté de Brissot, on se méfie de plus en plus de Dumouriez qu'on avait cru d'abord s'associer et qu'on soupçonne (non sans raison) de songer à un grand rôle pour lui dans une monarchie rétablie sous une forme orléaniste d'apparence ultra-libérale. Robespierre lutte habilement pour faire échec à la manœuvre de Buzot (combattue également par Marat) ; il s'étonne de voir, au nombre des « *plus chauds partisans* » du décret, les mêmes représentants qui « *se montrent les plus zélés* » en faveur, sournoisement, de « *Louis Capet* » ; il note même que Barère « *est le tuteur de la jeune Pamela* », fille de M<sup>me</sup> de Genlis et de Philippe d'Orléans, et qu'il « *fréquente assidûment* » Sillery, Sillery-Genlis. Les députés, qui prennent peur pour eux-mêmes après avoir voté trop vite un décret qui met en péril les prérogatives d'invulnérabilité attachées à leurs fonctions, se ravisent et annulent, le 19 décembre, leur décision du 16.

Fureur de Louvet, qui, ce 19, à la Convention, exhume son accusation du 29 octobre, devenue caduque le 5 novembre, mais dont il voudrait faire un coup de sabre, ou de poignard, ou de pistolet — patience ! — qui débarrasserait de Robespierre les « *honnêtes gens* ». Et de redire que ce criminel a tenté, en septembre, procédant par « *dénonciations vagues* », de « *faire égorger les meilleurs patriotes*<sup>36</sup> ». Défraîchie, éventée, l'accusation tombe à plat. Pétion, toujours inconsolé de n'avoir pas été le premier élu de Paris\*\* et qui s'évertue à tenir dans l'actualité une place éminente, fait imprimer des *Observations de Jérôme Pétion à la lettre de Maximilien Robespierre*, lequel a tort de s'attarder à une nouvelle réponse, moins heureuse que la première, et d'une ironie un peu épaisse. Nous n'en retiendrons que ce trait bien ajusté : « *Vous prétendez que je flatte la canaille mais il y a beaucoup plus d'avantages à flatter les riches*<sup>37</sup>. »

Les dernières semaines de l'année 1792 et les deux tiers du mois de janvier 1793 ont été politiquement dominés par l'affaire royale. Le prisonnier du Temple, que faire de lui ? Il a des fautes à expier ; de toute évidence, il s'est conduit en parjure, ayant fait le serment d'accepter la Constitution alors qu'il mentait, allant jusqu'à souhaiter que des troupes ennemies, dans un ouragan de fer, de feu et de mort, envahissent le territoire national et se ruent sur Paris pour y restaurer son trône. Alors, ce coupable, le tuer, ou pas ?

Robespierre a tôt fait savoir qu'il optait pour le châtement suprême. Dès le 2 novembre, dans la troisième de ses *Lettres*, il a regretté que l'on n'ait pas encore procédé au juste « *châtiment de Louis XVI* » qui eût « *frappé de stupeur tous les despotes*<sup>38</sup> ». Le 16 novembre, sa cinquième *Lettre*, intitulée *Sur le parti à prendre à l'égard de Louis XVI*, s'achevait ainsi : « *Je conclus que la Convention nationale doit déclarer Louis XVI traître à la patrie, criminel envers l'humanité et le faire punir comme tel*<sup>39</sup>. » C'était ce qu'avait déclaré, trois jours plus tôt, son jeune ami Saint-Just. Survient, le 20 novembre, la découverte de ce qu'on appela (très inexactement) « *l'armoire de fer* ». Il est vraisemblable, disons probable, disons même à peu près

\* Il recule, Louvet. Le 29 octobre, les « *dénonciations* » qu'il prêtait à Robespierre n'avaient rien de « *vague* » : et voici qu'au surplus, ce 19 décembre, Louvet se trompe de date, et parle du « *1<sup>er</sup> septembre* », ce qui n'a plus du tout le même impact qu'une accusation portant sur le 2 septembre, c'est-à-dire le jour des premiers massacres.

\*\* Il l'a publiquement avoué dans son premier libelle : « *Je pense sincèrement que, si l'on m'eût nommé à Paris, je devais l'être le premier.* »

certain, que Roland fit disparaître les pièces qui pouvaient compromettre des gens de son parti. Du moins avait-on désormais toutes les preuves de la bassesse de Mirabeau et de sa vénalité. Mais Mirabeau est mort depuis deux ans ou presque, et la discrétion à son sujet n'a plus rien d'indispensable. Les révélations de la « cache » aggravent encore le cas de Louis XVI dans sa pauvre hypocrisie défensive, affolée, éperdue. C'est le 3 décembre que Robespierre expose, à la tribune de la Convention, toute sa pensée sur « le châtement » du roi. La peine de mort, il en a lui-même demandé l'abrogation, le 30 mai 1791, et il l'« abhorre » toujours ; elle reste, à ses yeux, « un crime » légal. C'est « à regret » que, concernant Louis XVI, il croit devoir « prononcer la fatale sentence ». Et pourquoi votera-t-il la mort ? Parce qu'il ne s'agit pas, pour les représentants de la nation, de se muer en juges : « Vous n'êtes, vous ne pouvez être, que des hommes d'État. » Louis XVI « pactisait avec l'ennemi » ; il est donc « déjà jugé, déjà condamné » par « mesure de salut public ». Saint-Just avait fait allusion à certains desseins, trop faciles à deviner, et déclaré explicitement que Louis XVI était « une sorte d'otage que conservent les fripons<sup>40</sup> ». Robespierre estime, lui aussi, qu'« un roi détrôné dans la République n'est bon qu'à troubler la tranquillité de l'État et à ébranler la liberté ». Décider la mort, c'est « cimenter la République naissante » et « graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté ». Maximilien ne cachera pas qu'il a été remué, le 11 décembre, quand il a vu Louis XVI comparaître à la barre de la Convention ; spectacle saisissant et qui serrait le cœur\*. Mais Maximilien se devait de refouler cet attendrissement trop humain ; il se souvenait de ses paroles du 3 décembre : être « tendre pour les oppresseurs », c'est « être sans entrailles pour les opprimés<sup>41</sup> ». (Il reverra une seconde et dernière fois, le 26 décembre, ce condamné d'avance qui, face à l'Assemblée, essaie encore de mentir, comme s'il était sur le trône, et se déconsidère par cet absurde système de dénégations.)

Les brissotins-girondins se livrent à une série de stratagèmes, contorsions et embrouilles pour faire, au moins, traîner les choses en longueur. Compassion de leur part, humanitarisme, refus d'un assassinat ? Épargnons-nous cette naïveté, car nous avons déjà constaté que l'« échafaud » appartient à leur vocabulaire et qu'ils dressent volontiers, au profit de leur cause, le spectre rouge de la guillotine, supplice réservé par eux aux niveleurs, aux désorganiseurs, aux anarchistes. Mais guillotiner le roi leur apparaît comme un

\* C'est sans doute pourquoi, ne prévoyant que trop ce qu'un moment pareil aurait d'émouvant, Robespierre aurait voulu que le roi n'eût pas à comparaître.

attentat lourd de sens et de menaces. On apprendra le 3 janvier, de la bouche de Gasparin, que les girondins avaient tout fait pour empêcher l'insurrection du 10 août. Ils craignent, si Louis XVI est exécuté, que ne disparaisse avec lui, de manière irrémédiable, le symbole moral de l'Ordre, le garant de la propriété. Tant qu'il est vivant, sa seule existence, en dépit de tout parée d'un prestige antique et tutélaire, assure à la Société le respect de ses bases. Ils n'osent jamais le dire. Pour préserver les gens de bien d'un immense péril, ils prennent des voies obliques, avancent des arguments mal pesés : par exemple, lorsque Brissot avertit l'Assemblée : « Dans nos débats, nous ne voyons pas assez l'Europe » ; autrement dit, attention ! attention ! Une coalition va se former de tous les souverains solidaires d'un roi qu'ils voudront venger ; nous allons avoir l'Europe entière sur le dos ! Or c'était le même Brissot, au printemps de 1792, pour faire éclater le conflit, qui le présentait comme la guerre universelle aux despotes. Le 2 décembre, les 48 sections de Paris ont envoyé leurs délégués à la Convention pour protester, dans l'affaire du roi, contre des ruses procédurières. Bien sûr, disent les girondins, la tourbe parisienne est pour la solution sanglante et folle. Mais le pays ? Mais la province ? Que pense la nation sur la mort éventuelle du roi ? Ils proposent officiellement cette enquête, le 27 décembre. Robespierre intervient le 28 pour s'y opposer et il publie une *Lettre de M. Robespierre à MM. Vergniaud, Gensonné, Brissot, et Guadet, sur la souveraineté du peuple et le système d'appel au jugement de Louis Capet\**. Les girondins, habilement, l'ont mis dans une position difficile, dont Michelet, qui l'a très bien vu, se réjouit : « Les rôles », dit-il, étaient intervertis : « La Gironde, taxée d'aristocratie, se fait au peuple même. La Montagne, le parti essentiellement populaire, semblait se défier du peuple » ; pour Robespierre et ses amis, par conséquent, « une situation fautive<sup>42</sup> ». Il s'en tire par des véhémences et des arguments vulnérables à l'extrême\*\*. Il traite les initiateurs du projet de « reptiles de la chicane<sup>43</sup> » ; il dit que ce projet « ne tend qu'à détruire la Convention elle-même », puisqu'on prétend faire comme si elle n'était pas la représentation nationale ; il rappelle, une fois de plus, l'action ininterrompue et venimeuse de l'Intérieur : « L'opinion publique est travaillée par les libelles dont une faction toute-puissante inonde la France » ; il rapproche l'état présent de ce qu'on a connu en

\* Texte reproduit par Robespierre dans le dernier numéro de la deuxième série de ses *Lettres*, paru dans la première semaine de janvier 1793.

\*\* Cf., dans ma 1<sup>re</sup> partie (« Maximilien »), le paragraphe que j'ai consacré à ses changements d'avis.

juillet 1791 : « *Les jacobins n'étaient pas plus décriés à cette époque dans l'Assemblée qu'ils ne le sont aujourd'hui par vous*<sup>44</sup>. » Il affirme que Salle (qui, le 27, a présenté le projet de la Gironde) a demandé, le 19 juillet 1791, « *des poursuites contre les patriotes échappés au fer des assassins* », l'avant-veille, au Champ-de-Mars. Et, dans sa *Lettre à Vergniaud et consorts*, il s'exclame : vous invoquez « *la souveraineté du peuple ? Ah ! fripons !* » : ce qu'ils proposent consiste à « *parodier cette souveraineté en la poussant aux derniers excès de la démocratie absolue* », et, telles que se passeront forcément les choses, « *le tyran* » n'est point jugé par le peuple mais « *par les riches et les aristocrates* ». Au fond, le projet girondin est « *une espèce de veto déguisé sous le nom d'appel au peuple* ». Robespierre laisse un peu trop voir qu'il pressent et redoute un mouvement de la nation en faveur de la vie sauve pour Louis XVI. Mais quelle nation ? Quel simulacre de nation ? Il a trouvé une bonne phrase, que voici : « *Que diriez-vous d'un serviteur qui refuserait d'éteindre le feu qui prend à la maison de son maître de peur d'attenter au droit qui appartient à celui-ci de disposer de sa propriété ? Or, messieurs, la République est menacée d'un grand incendie*<sup>45</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> janvier, aux Jacobins, Robespierre s'emporte ; « *fripons* » lui paraît maintenant un terme trop faible pour désigner les manœuvriers d'en face ; il les traite de « *coquins* ». Il faut dire que, de ce côté-là, on a jugé tous les coups permis. Brissot, dans le *Patriote*, a imité Louvet pour faire de Robespierre un homme « *profond de perversité* » et qui, le 2 septembre, « *a dénoncé ses adversaires à la bonne volonté de ses satellites*<sup>46</sup> ». Le 30 décembre, Rabaut Saint-Étienne, haletant, avait couru à la Convention pour annoncer que la Commune venait de « *fermer les barrières de Paris* », afin de tenir « *les honnêtes gens enfermés dans les murs* » pour les « *égorger* » ainsi que « *tout le côté droit* » de l'Assemblée<sup>47</sup>. La cabale girondine recommence à parler d'une « *loi agraire* » en préparation. Quant à Vergniaud, il travaille à créer un climat de guerre civile « *en indiquant ce que les départements feront si surviennent à Paris* » ces troubles que la Gironde « *semble espérer* ». Le brillant député de Bordeaux prend la relève de Brissot et de Louvet pour l'inlassable accusation dirigée contre Robespierre d'avoir tenté de vouer au carnage, le 2 septembre, « *tout le parti de la Gironde* », et invente à présent de lui faire porter la responsabilité de la pétition du 17 juillet 1791 d'où le malheur est sorti. Maximilien signale que « *les principaux champions* » de l'actuelle entreprise girondine « *sont du nombre de ceux qui* », après Varennes, « *votèrent lâchement pour l'impunité du roi parjure et pour l'accroissement de son pouvoir*<sup>48</sup> ». Et il touche au nœud du problème quand il déclare que

son parti pris, à lui, est systématiquement en faveur de cette « *partie laborieuse et souffrante de l'humanité* », que vous, les nantis, « *ne comptez pour rien*<sup>49</sup> ».

On dira, on répétera, à propos de l'exécution du roi, que Robespierre a voulu, avant tout, abolir à jamais la vague croyance ancestrale qui, apparentant la puissance royale à celle de Dieu, voyait entre elles une connivence ; le roi sur son trône « *par la grâce de Dieu* » est comme un témoin du Ciel. Du vrai ; mais pas de contresens ! Ce n'est ni la puissance ni l'existence même de Dieu que Robespierre veut atteindre et détruire à travers le roi. Tout au contraire, la réalité divine — objet, chez lui, d'une foi ardente dont nous apporterons les preuves —, il veut qu'elle cesse d'être compromise par les monarchies. C'est pour préserver Dieu de toute défiguration meurtrière que Robespierre vote la mort du roi. L'auréole divine, c'est au peuple qu'il la restitue \*. Le premier numéro de la « deuxième série » des *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants* (4 janvier 1793) contient une note de Robespierre dont on mesurera l'intérêt historique. Il vient, dans son texte, d'employer le mot « *Montagne* », et voici son observation : « *On appelle ainsi, depuis les premiers temps de la Révolution [sic], une partie de la salle où se plaçait, dans l'Assemblée constituante, le petit nombre de représentants qui défendirent la cause du peuple jusqu'au bout.* » Mais Robespierre ajoute ce correctif : « *Il y a dans la Plaine et dans le pays aquatique de très braves gens et des montagnards [sic] et, sur la Montagne, on entend bourdonner quelquefois des insectes feuillantins et de petites mouches girondines échappées du Marais.* » Il importera de n'oublier point ces précisions d'un connaisseur. Un « *montagnard* », pour Robespierre, en définitive, c'est un homme sincèrement dévoué à « *la cause du peuple* ». La Montagne comptera certainement, et même en nombre croissant, je pense, des gens tout à fait hostiles, au fond d'eux-mêmes, à une mutation sociale qui endommagerait leurs avantages.

Ne détournons pas les yeux. C'est avec fermeté que Robespierre a voulu la mort du roi, acceptant en conscience, affirmant, réclamant sa part de responsabilité dans cette décision collective d'homicide. Peut-être n'est-il pas inutile de retenir l'avis de Prudhomme (dans son

\* Toute considération d'ordre « religieux » écartée, Jaurès aura un beau et sombre commentaire du 21 janvier 1793. Dès lors, écrit-il (*op. cit.*, IV, 370), le peuple contracte avec la monarchie une espèce de « *familiarité terrible* ». Avec son goût très anglo-saxon pour le sport, Norman Hampson, dans son *Robespierre* de 1974 (traduit en 1982), se permettra cette image pittoresque : « *On ne peut se défendre de l'idée qu'il [le parti montagnard] voyait la tête du roi comme une balle de foot pour marquer un point contre les girondins* » (*op. cit.*, 152).

hebdomadaire, *les Révolutions de Paris*) ; selon lui, la résolution finale prise par les députés intervint par bonheur, mais à la dernière minute : « *Il était temps de prévenir un supplément du 2 septembre.* » Et l'ambassadeur américain, Gouverneur Morris, écrivait à Washington, le 10 janvier, que le roi se déclarait sûr d'être assassiné par la populace si jamais l'Assemblée acceptait d'interroger la province sur son sort. On peut dire sans erreur ni exagération que Robespierre a vraiment, et presque de manière physique, poussé Louis XVI par les épaules jusque sous le couteau de la guillotine. Il s'est opposé à la consultation nationale, opposé à ce que les défenseurs du roi soient entendus avant le scrutin, opposé au sursis. Robespierre se résigne aux violences qu'il tient pour inévitables dans une révolution. On ne l'a pas entendu, en octobre 1789, dénoncer l'horreur de ces têtes coupées brandies au bout de piques, trophées que « le peuple » ramenait de Versailles avec le roi. Il a, comme les camarades, trouvé certainement fâcheux les massacres de Septembre, mais il a dit à voix haute, le 5 novembre : « *La sensibilité qui gémit presque exclusivement sur les ennemis de la liberté m'est suspecte*<sup>50</sup>. » Le récit qu'il fera, fin janvier, dans la quatrième *Lettre* de sa nouvelle série, des débats dont la condamnation à mort de Louis XVI fut l'issue, manque de complaisance pour ses adversaires : « *Les Brissot, les Pétion, les Gensonné, les Guadet, les Vergniaud* » avaient « tous voté l'appel » à l'opinion des provinces, puis, « *quand la mort eut prévalu, ils s'efforcèrent de prouver que la saine politique ne permettait pas qu'un décret si barbare fût exécuté* » ; et Robespierre de rappeler « *le costume extraordinaire* » que Brissot avait eu soin de revêtir, « *affichant la pauvreté, citant à la tribune sa prétendue misère pour garant de sa vertu* », lorsqu'il vint pleurer « *sur les malheurs que la mort de Louis XVI devait attirer sur la France* » ; quant au « *néophyte Pétion* », il apporte son appui à « *l'orateur de Pitt* ». Ainsi Brissot, sous la plume de Robespierre, devenait, du coup, quelque chose comme un agent anglais<sup>51</sup>.

Un détail nous éclaire sur l'atmosphère de fièvre et de haine au sein de laquelle Robespierre mène alors son action. Le 6 janvier, parce qu'il a parlé de « *ministre factieux* », qu'il avait été contre lui, à la Convention, un « *tumulte* » dont le *Moniteur* rendait compte ; un ouragan de clameurs l'avait accueilli : « *A l'ordre ! La censure ! A l'Abbaye !* », « *plusieurs membres l'apostrophant* » avec fureur<sup>52</sup>. On a vivement apprécié en fin d'année, dans les hauts parages, un Noël patriotique composé par Girey-Dupré, premier collaborateur de Brissot au *Patriote*, où était ridiculisé et déchiré Maximilien, « *l'orateur blême* » et « *dieu des sans-culottes* ». Dans son *Histoire de*

*Robespierre*, sans malheureusement indiquer ni date ni référence, mais pour que nous soyons au fait du genre de propos répandus sur Maximilien par les soins du « *Bureau* » Roland, Hamel<sup>53</sup> reproduit ce bref portrait dessiné par l'évêque Fauchet, un brissotin militant : « *La vipère d'Arras, le rejeton de Damiens, cet homme que son venin dessèche, dont la langue est un poignard et dont le souffle est un poison.* » Le 21, c'est-à-dire quelques heures seulement après l'exécution du roi, Robespierre demande à l'Assemblée qu'elle supprime l'officine de propagande créée par Roland, lequel, du reste, annonce sa démission et se retirera, effectivement, le 23. Tant mieux ! Mais Robespierre tiendrait aussi à ce que le ministre fournisse à la Convention « *le compte exact* » des sommes qu'il a dépensées pour son fameux Bureau. En février, Robespierre aura sur Roland (dans sa *Lettre* n° 6) cette conclusion laconique : « *Il en sera de lui comme de Necker, de Narbonne, de tous les ministres qui ont, tour à tour, trompé et ruiné la France*<sup>54</sup>. » Roland n'est plus là, mais restent à leur poste Clavière, pour les Finances, et Lebrun aux Affaires étrangères ; à l'Intérieur s'installera Garat, un homme affable et souple, qui sait si bien prendre le vent qu'il survivra, et longuement, comme Barère, à la passe dangereuse de la Révolution. Les girondins, le 24 janvier, ont happé, de nouveau, la présidence de la Convention, et Rabaut, qui est leur homme, succède à Vergniaud. Voici deux mois déjà que le jeune conventionnel Lebas décrivait ainsi à son père le comportement de la Gironde : ces messieurs « *rappellent beaucoup [...] les feuillants dont ils ont à peu près adopté le style et les maximes* ». Et Michelet, qui s'en émeut, reconnaît que l'infiltration royaliste s'opérait avec ampleur dans leurs rangs ; « *on ne demandait pas aux girondins de se faire royalistes ; on se faisait girondin, et ce parti devenait, peu à peu, l'asile du royalisme*<sup>55</sup> ».

Ce qui vient, et très opportunément, au secours d'une République moins fictive que celle des girondins, c'est la curieuse et graduelle volte-face des nouveaux fédérés. Leur convocation n'a jamais été votée par l'Assemblée, mais ils sont venus tout de même à Paris, en assez grand nombre, de Marseille et d'ailleurs. Barbaroux, particulièrement, avait fondé sur eux de grands espoirs ; en langage d'aujourd'hui, disons qu'on les voyait assez bien comme de « *gros bras* » provinciaux, prêts à « *casser* » énergiquement « *du sans-culotte* ». Et voici que l'ambiance des sections, dans la capitale, ne leur a rien valu. On avait compté sur eux, chez les « gens de bien », pour une réaction saine à l'attentat sans nom commis le 21 janvier, à dix heures du matin, place de la Révolution : Louis XVI mis à mort, et avec lui tout ce que représentait, et signifiait, la royauté au fond des cœurs simples,

instinctivement respectueux des premières valeurs sur lesquelles reposent les structures de la société. Il ne s'est rien produit. Un Paris inerte et morne \*. Mais déjà les fédérés attestent qu'ils ne répondent pas absolument aux espoirs que les girondins ont fondés sur eux, car, le 20 janvier, aux Jacobins, Robespierre se risque à cet aveu : « *Nous ne devons le salut de la chose publique qu'à la réunion fraternelle des fédérés qu'on avait voulu armer contre nous*<sup>56</sup>. » Le 6 janvier encore, on avait vu et entendu, à la barre de la Convention, des fédérés du Finistère proférer des menaces contre « *la portion la plus pure des représentants du peuple*<sup>57</sup> ». Mais bientôt tout changea, et, le 17 janvier, à midi, une « *fête civique* » a eu lieu au Carrousel, réunissant fédérés, délégués des sections et « *officiers municipaux* » ; « *cette réunion, écrira Robespierre vers le 25 janvier, fut un coup mortel pour la faction qui trouva des adversaires et des surveillants dans tous les citoyens mêmes dont elle avait voulu faire ses soldats et ses satellites*<sup>58</sup> ». Tout irait donc bien, mieux, du moins, car, tant que les girondins resteront puissants, ils formeront un obstacle infranchissable à la construction d'une cité juste.

Le problème des subsistances reparait dès la fin de janvier 1793, comme à la même époque de l'année précédente. Le 3 février, se présente devant l'Assemblée une députation des 48 sections, parlant au nom d'un groupe jusqu'alors ignoré et qui s'intitule : « *les défenseurs réunis des 83 départements* », enseigne qui semble indiquer que le mouvement a pris naissance chez les fédérés convertis. C'est du prix des denrées qu'il s'agit et de la misère « *inique* », avec son cortège de maladies et de trépas, qui sévirait dans Paris. Ces délégués expriment leur indignation contre l'acte « *anticivique* », « *immoral* », désastreux, accompli par la Constituante lorsqu'elle a autorisé l'agio- tage et permis ainsi que l'argent devienne une marchandise. Les protestataires du 3 février réclament que soient « *frappés sans pitié* » et « *punis de mort* » ceux qui « *échantent leur numéraire contre des assignats en donnant une valeur inférieure* » à celle qui est inscrite sur le papier-monnaie. Une lettre de Dumouriez, lue à l'Assemblée le 26 janvier, signalait « *la chute effrayante du change* » en Belgique<sup>59</sup>, ce qui ne retiendra pas Cambon de faire imprimer, six jours plus tard, pour 800 millions d'assignats supplémentaires, ce qui porte à 2 milliards 800 millions la valeur (fictive) du papier en circulation \*\*. Le

\* Lucile Desmoulins, le 21 janvier, a simplement noté, dans son journal intime : « *C'est aujourd'hui qu'on a fait mourir Capet. Tout s'est passé avec une tranquillité parfaite...* » (cf. J.-P. Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins*, 137).

\*\* En octobre, le chiffre total était de 2 milliards 400 millions de livres ; puis Cambon en avait fait brûler (symboliquement) pour 400 millions.

12 février, nouvelle démarche de sectionnaires entourant les « *Défenseurs* », et Pontécoulant, ancien « modéré » devenu un ardent allié de la Gironde, traite comme il faut ces « *hommes inconnus* » qui prétendent, dit-il, constituer une sorte de « *Convention rivale* ». La question, cette fois, est celle du « *maximum* », c'est-à-dire de la taxation des denrées alimentaires de première nécessité. Ces gens profèrent des aphorismes qui sont de véritables provocations à l'émeute : « *Là où il n'y a pas de pain, il n'y a plus de loi, plus de liberté, plus de République* » et ils exigent que soit interdit à tout administrateur civil d'être en même temps un négociant : ce qui équivaldrait à la proscription politique de la bourgeoisie d'affaires. Insanités ! Mais la situation est préoccupante. Les taxations, comment s'y résoudre sans courir le risque d'affamer Paris ? Pour ce qui est du pain, son prix sera maintenu à 3 sols la livre et les boulangers seront indemnisés par l'État au moyen d'un impôt sur tous les citoyens dont le revenu annuel dépasse 900 livres. Le 24 février est une journée agitée, et, le 25, dans quelques épiceries, des ménagères s'emparent de morceaux de savon et de pains de sucre en les payant au prix d'avant la hausse ; il semble bien qu'il y eut aussi des vols purs et simples. Un fait à noter : tout cela s'est passé dans un assez étroit périmètre, et principalement rue des Lombards. Robespierre a pris la parole devant les jacobins le 23 au soir ; il a répété ce qu'on venait de lire, dans sa *Lettre* numéro six, sur la triste condition de ceux à qui l'argent manque, ajoutant que « *le peuple n'a pas encore recueilli le fruit de ses travaux* » et mettant en accusation « *les riches* », qui, dit-il, « *sont encore ce qu'ils furent toujours, durs et impitoyables*<sup>60</sup> ». Mais c'est en vain que nous attendrons de Maximilien des suggestions pratiques, des propositions précises quant à ces « *lois sages et humaines* » qu'il préconise sans les définir (*Lettre* 4) et qui devront assurer « *la subsistance des pauvres*<sup>61</sup> ». Il annonce (*Lettre* 7) que la Convention « *saura pourvoir aux besoins du peuple par des moyens aussi sages qu'efficaces*<sup>62</sup> ». Lesquels ? Le vague, le flou, toujours, hélas ! Robespierre, autour du 30 janvier (*Lettre* 4), déclarait que le peuple doit être « *arraché aux barbares spéculations d'une administration dévorante* » (ce sont donc les structures mêmes de l'État qu'il met en cause) ainsi qu'à « *la cupidité homicide des monopoles*<sup>63</sup> ». Dans sa sixième *Lettre*, qui parut entre le 15 et le 20 février 1793, il constate que « *le peuple supporte sa misère avec [une] modération* » méritoire, alors que « *l'agiotage triomphe* » comme aussi les « *accaparements*<sup>64</sup> ». Le 6 avril (*Lettre* 9), il va s'écrier : « *Extirpons l'agiotage ! Tarissons les sources de l'accaparement !* », tout cela sans indications sur les moyens à prendre pour y parvenir, et nous verrons, l'année

suivante, Robespierre ne met son espoir que dans une mutation générale des esprits et des cœurs.

Devant les troubles (limités) des 24 et 25 février 1793, tout en ne cherchant pas à nier que « l'abondance ne règne point dans nos murs<sup>65</sup> », l'Incorruptible voudrait faire honte, en somme, aux émeutiers de leurs objectifs : des marchandises, de « chétives marchandises ». « Quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? » « Le peuple doit se lever non pour recueillir [sic] du savon, mais pour terrasser les brigands<sup>\*</sup>. » Robespierre se persuade qu'il y a péril pour le peuple, péril et duperie, dans ces mouvements sous lesquels il soupçonne des poussées occultes. Avouant, dans sa sixième Lettre, que « le peuple souffre », il disait se méfier des intrigants, qui « espèrent entraîner à des démarches inconsidérées ce peuple qu'ils se sont toujours efforcés d'endormir et d'enchaîner<sup>66</sup> ». Il redoute aussi ceux qu'on appellera bientôt les « enragés » du type Varlet et Jacques Roux. Une adresse signée de toute la députation parisienne et dont Maximilien paraît bien être le rédacteur — il l'a insérée dans sa Lettre 6 — déplore les « expressions démesurées dont on affecte de se servir » chez les virulents<sup>67</sup>. Mais ce sont les contre-révolutionnaires masqués qui l'inquiètent le plus, et il pense sur ce point comme Chaumette<sup>\*\*</sup>. Il cite expressément des propos « entendus » dans les bousculades : « On nous promettait l'abondance après la mort du roi et nous sommes plus malheureux depuis que ce pauvre roi n'existe plus<sup>68</sup>. » Hébert affirme dans son Père Duchesne<sup>69</sup> qu'on a vu, rue des Lombards, de « ci-devant marquis habillés en charbonniers, des comtesses travesties en poissardes ». Et voici le Père Duchesne avançant une argumentation qu'un an après, en février-mars 1794, il contredira mot pour mot : infortunés qui « déclarez la guerre aux accaparements, ce sont sur les détaillants que vous vous êtes vengés » alors qu'« ils souffrent plus que vous des accapareurs ». Et Hébert de conclure : « Ceux qui vous font plus de mal que les accapareurs, ce sont les brissotins et les rolandistes. Foutez-leur dedans, et je vous réponds que ça ira, à la fin. » Robespierre, début mai (Lettre 8), félicitera le maire — c'est Pache, depuis le 14 février —, Pache et son « patriotisme ardent », d'avoir pu, aidé de sa « municipalité vigilante », ramener le calme en quelques heures, dans

\* Allocution du 25 février aux Jacobins (cf. R. O., IX, 275) ; nobles exhortations, assurément, mais un peu faciles, penseront sans doute les ménagères, de la part d'un représentant du peuple à qui son indemnité de 18 livres par jour permet de payer ces denrées méprisables au prix qu'on voudra...

\*\* Dans son exposé du 27 février, devant le Conseil général de la Commune.

Paris<sup>\*</sup>. Mais il est hors de doute que l'aristocratie « relève la tête » et que les émigrés rentrent en France avec une scandaleuse « facilité » ; ils rentrent sans bruit, mais ils ont déjà peuplé bon nombre de « municipalités » en province, et de « directoires » départementaux, avec leurs « parents amis, anciens courtisans, fermiers », et, pour beaucoup d'esprit simples, les émigrés demeurent « les gens comme il faut<sup>70</sup> ».

De quoi, ces Lettres trop lucides, animer plus que jamais les girondins dans leur acharnement contre Robespierre. Ne s'est-il pas, au surplus, dans sa sixième Lettre, prononcé en faveur de « l'impôt progressif<sup>71</sup>\*\* » ? Mesure démagogique, injustifiable, inacceptable.

Du 1<sup>er</sup> au 26 janvier 1793, Dumouriez, quittant son palais de Liège, s'est attardé à Paris. Il n'y est pas venu seulement pour se montrer et se faire applaudir, mais on peut tenir pour certain qu'il y a beaucoup parlé politique<sup>\*\*\*</sup>. Il a même, sans doute, rencontré M<sup>me</sup> de Staël, qui, ayant fui la France, le 3 septembre, et se rendant de Suisse en Angleterre (pour y retrouver Narbonne), a fait une brève et discrète escale à Passy. Dumouriez avait reçu, de l'ancien ministre de la Guerre, une lettre qui le conjurait de sauver Louis XVI par la force des armes ; démarche qui prouve, à elle seule, que, chez les « constitutionnels » dont Narbonne faisait partie, on ne comptait pas Dumouriez au nombre des gens intraitables. Ses Mémoires ne sauraient être maniés qu'avec une constante prudence, mais je ne crois pas que Dumouriez nous trompe quand il se targue d'avoir « fait sentir » à Gensonné, en janvier 1793, que la mort du roi serait pour les jacobins « un affreux triomphe » qui « achèverait d'écraser le parti des honnêtes gens ». Ce n'est pas que sa peine soit vive de voir Louis XVI aller à l'échafaud, mais ce sont les chances de la monarchie qu'il tient

\* Chaumette avait accompagné Pache, rue des Lombards, le 25 février ; mais il reconnaîtra publiquement, le 27 février, qu'« il n'existe plus de juste proportion entre le salaire des journées de la main-d'œuvre et le prix des denrées ».

\*\* Le 25 février, aux Jacobins, Robespierre a flétri la manœuvre des brissotins qui, s'appliquent à dresser, dans l'épouvante, contre lui-même et ses amis, « tout ce qui a quelque propriété » ; car nous sommes, paraît-il, des usurpateurs, des doctrinaires du vol et de la « loi agraire » (ce qu'en 1848 on appellera des « partageux »). Sans nommer personne, Cambon, le 28 février, a signalé les alarmes, trop compréhensibles, qui se répandent concernant « la propriété ».

\*\*\* Dumouriez s'était heurté à Pache, nous l'avons vu, sur la question des fournitures militaires. Il obtiendra, le 4 février, qu'on le débarrasse d'un ministre de la Guerre à ce point encombrant. Pour ses diverses menées, Dumouriez compte sur l'influence de Danton (qui, le 30 novembre, s'est fait officiellement charger de mission en Belgique) ; le 20 janvier, il lui adresse, sur le mode amical, une sorte de sommation : « Vous venez de Belgique, mon cher Danton. » Vous êtes donc en ma faveur « un témoin irrécusable » (cf. A. Mathiez, *Autour de Danton*, 177).



à préserver, et il entoure de prévenances le petit Chartres, fils d'Égalité (et futur Louis-Philippe), qu'il ne lui déplairait pas, comme à Danton, de voir un jour élevé au trône — sous sa conduite, bien entendu.

Il règne en Belgique et vise maintenant les Pays-Bas. Amsterdam est une place bancaire opulente, mais il va sans dire que ce n'est pas sur cet aspect-là de la conquête qu'on appellera l'attention. La croisade girondine tend à s'effacer au profit d'un thème neuf, celui des « *frontières naturelles* » subitement cher à Danton\* ; et Carnot confirmera, presque solennellement, le 14 février : « *Les limites naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes, et les Pyrénées.* » Le Rhin ? Tous les citoyens n'ont pas inscrite dans l'esprit la carte de l'Europe occidentale ; ils ne se rendent pas compte de l'ampleur des territoires qu'il faudrait conquérir pour que la patrie s'étende, au nord, jusqu'au delta du grand fleuve. Mais pourquoi pas ? Danton réclame de l'Assemblée l'annexion de la Belgique. Il l'a fait le 22 janvier, et le 1<sup>er</sup> février. Déjà Condorcet, dans un article du 1<sup>er</sup> décembre, a invité les Bataves à l'insurrection. Évanouies, les craintes exprimées naguère par Brissot, en matière de politique extérieure, sur les dangereuses conséquences qu'aurait infailliblement l'exécution du roi. Le 1<sup>er</sup> février, la France déclare la guerre à l'Angleterre (et, le 7 mars, au roi d'Espagne). On entendra, le 11 mars, un Danton plus martial que jamais : « *Prenons la Hollande et Carthage est détruite !* » (« *Delenda est Carthago* » ; tout homme cultivé a traduit : « *Carthage* », c'est Londres.) Par morceaux, la Belgique est absorbée : Bruxelles d'abord, puis le Hainaut, puis la région liégeoise, puis Gand, puis Tournai, puis Louvain ; et, le 14 mars, 32 communes du bord du Rhin sont déclarées françaises. Le 20 février, la Convention a décrété une levée de 300 000 hommes ; et Dumouriez, ne laissant que peu de forces, dispersées d'ailleurs, à ses généraux Valence et Miranda face à l'armée de Cobourg du côté de Maestricht et d'Aix-la-Chapelle, est entré, le 16 février, dans les Pays-Bas. Recourons encore, avec circonspection, à ses *Mémoires* ; il semble bien qu'il dise la vérité quand il racontera paisiblement que son plan était de se constituer quelque chose comme un domaine personnel avec la Belgique et les Pays-Bas réunis sous son contrôle ; puis il se proposait de convaincre ses meilleures troupes, par des arguments appropriés, de marcher sur Paris, de liquider les jacobins et de dissoudre la Convention. Mais les événements militaires vont l'obliger à modifier ses plans. L'armée française qui occupe la

\* Cf. son grand discours du 31 janvier.

Belgique y passe un rude hiver. Les soldats grelottent sous des uniformes à demi loqueteux. Ils vivent principalement de réquisitions et de pillages et ne mangent pas toujours à leur faim. D'où, et dans de vastes proportions, la désertion, légale, des volontaires. Ils ont le droit de se retirer, leur engagement n'étant que temporaire. Entre le 1<sup>er</sup> décembre 1792 et le 1<sup>er</sup> février 1793, il en est bien parti près de 200 000. Clavière et Roland avaient tort de vivre dans la terreur à l'idée de voir reparaitre cette racaille dans Paris ; ils rentrent par paquets et ne causent pas d'ennuis. On mesure combien Robespierre avait raison de saluer, avec un certain soulagement, la « *modération* » avec laquelle le peuple de la capitale supportait ses pénibles conditions de vie. Mais il faut absolument des soldats nouveaux. C'est pourquoi a été décrétée la levée du 20 février. Le 25, la Convention décide que l'armée devra, dans le plus bref délai, compter plus de 500 000 hommes. Autant de jeunes gens sous les armes et, de ce fait, à l'abri des propagandes funestes, indisponibles pour des manifestations subversives.

Comme il n'était que trop facile de le prévoir, les « *missionnaires armés* » qui imposent leur loi aux populations en Belgique et en Rhénanie s'y font honnir. Le 26 janvier, une délégation de notables belges, imprudemment admis à la barre de la Convention, viennent y présenter d'amères doléances. La résistance à l'oppression prend parfois une allure beaucoup plus fâcheuse et, à Francfort, les Français connaissent leurs « *vêpres siciliennes* ». Robespierre s'est tu devant les surenchères des girondins qui précipitent la France dans une guerre de plus en plus vaste. S'il ne prend la parole ni à l'Assemblée ni chez les jacobins, il n'en a pas moins, fin janvier, dans sa quatrième *Lettre*, adressé, pour la première fois, une critique à Dumouriez, sur l'étrange attitude, inerte et complaisante, qu'on lui a vue, après Valmy, à l'égard des « *phalanges prussiennes* », si bien que « *le despote de Berlin* » a été épargné et « *nous menace encore*<sup>72</sup> ». L'enthousiasme belliqueux n'est pas son fort, et il énonce des propos que les girondins jugent blasphématoires, n'hésitant pas à dire que « *la guerre fait nécessairement une diversion funeste* » à ce qui est le plus important : « *l'affermissement de la liberté* ». Exprimant, on l'a vu, son souci de « *borner nos entreprises militaires* », il a peu d'enthousiasme pour la conquête de la Hollande, et un tourment ne le quitte pas au sujet de ce grand nombre d'« *officiers suspects* » qui sont encore en service<sup>73</sup> ; le 8 mars, à la Convention, il insiste sur l'urgence de « *purger notre armée d'un esprit aristocratique qui s'est réfugié dans les états-majors*<sup>74</sup> ».

Tandis que Dumouriez, dans la deuxième quinzaine de février,

s'avance en Hollande et s'empare sans difficulté de Breda et de Gertruydenberg qui n'ont eu qu'un semblant de combativité, Cobourg, devant Aix-la-Chapelle, prépare, avec de puissants moyens, une offensive qu'il déclenche le 1<sup>er</sup> mars. La victoire est à lui, et la défaite française tourne vite à la déroute, puis à la débâcle. Le 3 mars, Merlin de Douai et Lacroix — ces protégés de Danton sont « commissaires » à Liège — envoient à Paris une lettre affolée : « *Position effrayante. L'armée presque entièrement débandée. L'ennemi sera à Liège demain, peut-être ce soir.* » C'est au « Comité de défense », créé le 1<sup>er</sup> janvier, que parvient, le 6 mars, la mauvaise nouvelle. Il va de soi que les girondins ont accaparé cet organisme. Kersaint en a été le premier président ; Pétion l'a remplacé, le 4 mars ; Brissot est vice-président. Dumouriez, en dépit des soupçons que l'on a sur ses arrière-pensées « orléanistes », est soutenu par la presse girondine<sup>75</sup>, parce qu'on le sait, en tout état de cause, très hostile à l'« anarchie » ; et la paix civile est frêle, à Paris, ces temps-ci. On en peut juger par l'adresse que les fédérés « défenseurs » ont remise aux Jacobins, le 4 mars, condamnant le projet Condorcet pour la Constitution (un projet, disent-ils, qui est « *tout en faveur des riches contre les pauvres* »). Le document est d'un ton vif ; il y est spécifié qu'il faut prendre garde aux « députés infidèles », qui « *non seulement doivent être rappelés* » et destitués de leur mandat, mais dont « *les têtes* », s'il est prouvé qu'ils ont « *trahi les intérêts de la nation* », doivent « *tomber sous le glaive de la loi* ». Des sanguinaires, ces « patriotes » ? Mais nous avons déjà noté que l'évocation de l'échafaud fait partie de l'idiome ordinaire des Isnard et des Brissot. Robespierre demeure pour Condorcet l'objet d'une haine privilégiée, et le « philosophe » lui jette au visage son mépris dans sa *Chronique* du 7 mars : quel triste individu, ce citoyen-là ! « *Jamais un sentiment dans le cœur ni une idée dans la tête* », « *point d'esprit* », encore moins de scrupules ; il « *cherche à mériter la protection des brigands* ». Pour Condorcet, lesdits « brigands » sont particulièrement représentés par le groupe qu'on nomme « *de l'Évêché* » et qui fait figure de brasier potentiel ; il y a là Fournier l'Américain, Varlet et ce Lazowsky avec lequel Robespierre est lié d'amitié ; mais aussi ces êtres louches, les Desfieux, les Proly qui vont, mystérieusement, être utilisés sous peu par le ministre Lebrun (un instrument de Danton) dans l'affaire Dumouriez. L'« Évêché » trouve Robespierre timide, car il s'efforce de contenir ces impatients — dont plusieurs lui paraissent d'une honnêteté douteuse — et il préserve le plus qu'il peut les jacobins de leur influence. La Commune — c'est-à-dire Pache, Chaumette, Hébert — leur est nettement hostile : des fous, des forcenés.

L'ombre reste épaisse sur les journées parisiennes des 8-10 mars 1793\*. La neuvième (et avant-dernière) *Lettre de Robespierre à ses commettants*, deuxième série, publiée le 6 avril, portera bien en titre : *Sur les troubles de Paris* ; nous espérons y trouver un récit des événements, accompagné de commentaires. Désappointement. Robespierre se borne à des considérations générales sur les malheurs de la liberté, sans un mot sur les drames d'il y a un mois. Visiblement, il ne veut pas s'exprimer à ce propos. Peut-être serait-il lui-même incertain sur ce qu'il convient d'en penser. Cependant, le 10 avril, c'est-à-dire un mois plus tard, on ne saurait dire qu'il hésite. Ce jour-là, Robespierre prendra parti, et avec quelle vigueur !

Michelet croit à un élan national sous l'effet des sinistres nouvelles rapportées de Belgique, le 8, par Danton et Lacroix. Mais, avant leurs révélations, dès le 6 mars, Desfieux, à la section du Louvre, avait demandé le rétablissement de ce tribunal d'exception, créé le 17 août, aboli le 29 novembre. La presse girondine, un peu calmée ces derniers temps dans sa campagne contre Robespierre, vient de reprendre ses agressions. Le 6, aux Jacobins, Robespierre, après avoir reconnu qu'il y a eu, à son égard, du côté des brissotins, « *quelques moments de relâche* », décrit le mal que font à la République des « mercenaires » de la plume « *vendus aux ministres* ». L'Exécutif, avec Clavière, Lebrun et Beurnonville (à la Guerre, remplaçant Pache), est tout acquis à la Gironde, et Robespierre de désigner tel « *journaliste infâme* » (c'est Gorsas) qui, grâce à l'obligeance gouvernementale, aurait jusqu'à « *2 000 abonnés*<sup>76</sup> ». Le ton que réadoptent les bons journaux nous est déjà connu par le portrait de Robespierre publié le lendemain 7 mars dans la *Chronique de Paris*, et, mieux encore, par la petite feuille girondine : « *La Révolution de 1792* » où voici reparu le « *petit-fils de Damiens*<sup>77</sup> ».

Le 8, la section Poissonnière alerte les sans-culottes contre « *les factieux qui siègent à la Convention* », tous « *malveillants capitalistes* » (sic). Ne descendront dans la rue, le 9, après midi, que « *cinq à six cents Jean Foutre* », dira Hébert<sup>78</sup>, membres de 4 sections ; pas davantage, mais y compris celle du Théâtre-Français à laquelle Danton appartient. Hébert affectera de voir dans cette tentative d'insurrection immédiatement avortée une manœuvre d'aristocrates et même, écrit-il, de « *calotins* », ce pluriel amplificateur ne visant, au

\* L'étude d'A.-M. Bourrier, dans la *Revue historique de la Révolution française*, 1912, 206-230, ne les a guère éclairées.

vrai, que Jacques Roux \* « l'enragé », mais qui est prêtre, et vicaire, à Saint-Nicolas-des-Champs. Sur le jeu de Danton, c'est pour nous l'opacité totale. Robespierre va se battre à ses côtés, en avril 1793, quand les girondins l'accuseront, lui, Danton, d'avoir médité un coup de force à Paris avec Dumouriez ; mais l'année suivante, fin mars 1794, Robespierre se ralliera à la thèse qu'il a combattue onze mois plus tôt. Que croire ? Danton est un personnage glissant, capable d'évolutions éclairs et de retournements instantanés. Barère lui accordera, dans ses *Mémoires*, un vrai « talent d'imbroglia », et c'est le même Barère, vieux, estimé, protégé, opulent, et n'ayant plus aucune raison de mentir, qui confirmera l'opinion des girondins d'abord, de Robespierre ensuite : « *Le système de Danton, écrira-t-il, était de provoquer un mouvement tumultueux dans Paris* » et de faciliter ainsi la tâche de Dumouriez, qui « *dirigerait son armée sur la capitale en la faisant précéder d'une proclamation aux départements sur la nécessité de réparer* » le mal causé par les anarchistes. Si Danton caressa ce dessein — conjecture assez recevable —, ce ne fut que brièvement, car il constatera vite que le feu ne prend pas, que « *l'Évêché* » et autre « *Défenseurs* » ne sont absolument pas en mesure de prendre d'assaut la Convention, ou de violer tant soit peu la représentation nationale. Le 9, à l'Assemblée, il tranquillise Fonfrède le girondin qui s'inquiète : mais non, mais non, « *ce n'est rien* » ; au sujet de quelques sectionnaires qui font preuve de nervosité, il concède, jovial, qu'il « *faudra bien seulement leur laisser casser quelques presses*<sup>79</sup> » ; de fait, Gorsas et Fiévée, qui impriment la *Chronique* de Condorcet, auront leur matériel endommagé dans la nuit du 9 au 10 ; mais le *Patriote* de Brissot, où se sont solidement barricadés de bons citoyens munis d'armes, ne subira pas d'offense. Ce 9 mars, curieusement, Danton s'occupe des prisonniers pour dettes et obtient de l'Assemblée un décret de libération, assorti du retrait de la loi autorisant la contrainte par corps. Mais on notera le soin qu'apporte Danton — s'il emploie un langage agréable aux démunis : « *Abolissons la tyrannie de la richesse sur la misère* » — à prononcer telles phrases de première importance : « *Que les propriétaires ne s'alarment point.* » Danton sera toujours attentif (on l'a bien vu, dès le 21 septembre) à donner les gages les plus sûrs quant au respect qu'il professe pour le dogme, fondamental, de la sainte propriété.

En révélant à l'Assemblée, le 8, les difficultés militaires que

\* Ce qui est injuste, car, le 9, Jacques Roux a détourné sa section, les Gravilliers, de suivre Varlet venu la mettre en révolte.

rencontraient Dumouriez — le ministre Beurnonville avait cru bon de n'en rien dire —, Danton avait déclaré que la situation n'était pas désespérée et que Dumouriez n'était pas responsable, personnellement, de ce revers dont il attribuera toute la faute à Miranda. Robespierre n'a pas accablé Dumouriez, disant qu'il n'a pas d'informations suffisantes pour se prononcer à son égard : « *Je ne le loue, ni ne le blâme*<sup>80</sup>. » Le 10 mars, grande démonstration oratoire de Danton. Sachant que « *le côté droit* » lui en sera reconnaissant, il reprend son couplet guerrier de septembre : Aux armes ! « *Combattons !* » « *Buvons le sang de l'ennemi !* » Que 90 représentants, mués en commissaires, dotés de grands pouvoirs et de larges crédits, se répandent (« *ce soir ! cette nuit !* ») à travers la France pour veiller à ce que s'exécute en hâte la levée des 300 000 hommes. Il est merveilleux de civisme, Danton ; il dit que toute passion politique lui est étrangère, « *excepté celle du bien public* ». Il ne connaît plus de partis. « *Vous me fatiguez de vos contestations particulières.* » Unité nationale. Tous, la main dans la main, contre Pitt et Cobourg. Et, renouvelant son opération de septembre (le patriotisme igné au service de la paix intérieure), Danton insiste pour que d'autres collègues se partagent les sections en vue d'y accélérer ces enrôlements qui éloigneront de la capitale une dangereuse jeunesse plébéienne ; la loi, du reste, admet la pratique du « *remplacement* » militaire : tout jeune homme requis, mais aisé, peut s'acheter un pauvre qui ira se battre à sa place. Danton pense aussi à ce tribunal criminel extraordinaire dont Desfieux a parlé le premier ; l'idée a été reprise par Carrier, et même par le « modéré » Cambacérès. Depuis que la haute cour d'Orléans a été supprimée (25 septembre) et qu'a disparu le tribunal d'exception (29 novembre), les procès politiques sont confiés aux tribunaux ordinaires qui ont prononcé des acquittements hardis : celui, par exemple, de l'ancien maire de Strasbourg, Dietrich, le maître de forges, qui a fait ouvertement le jeu de La Fayette contre la représentation nationale. Inspiré peut-être par Cambacérès, Danton a trouvé son bon argument : il y a, dans le peuple, des colères prêtes à éclater contre les aristocrates ; des égorgements se méditent ; les coupables, « *arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire ; l'humanité vous l'ordonne !* » (sic). Le Tribunal révolutionnaire qu'il faut créer, séance tenante, « *suppléera au tribunal suprême* [mais, désordonné, excessif peut-être] *de la vengeance du peuple* ». Et Danton poursuit : « *ces journées* [de septembre] *sur lesquelles tout bon citoyen a gémi* » (son propre gémissement n'a pas laissé d'écho), nous n'en aurions pas connu, dit-il, le tragique spectacle « *si un tribunal eût [alors] existé* », comme celui qu'il

préconise. Audacieuse et flagrante contre-vérité. Comment n'y a-t-il pas de protestations dans l'Assemblée ? Le premier Tribunal révolutionnaire existait, le 2 septembre, depuis une quinzaine, et il pourvoyait la guillotine. Mais Danton compte, et il a raison, sur un trou de mémoire chez les honnêtes gens qu'il fait mine de protéger contre d'éventuelles, et menaçantes, frénésies de la populace. Soutenant la motion de Levasseur, il persuade la majorité et contribue plus que personne à instituer cette cour de justice sommaire qui, moins de treize mois plus tard, l'enverra lui-même à l'échafaud\*.

La Commune se signale par sa remarquable pondération. Pache refuse, le 10, de recevoir une délégation des cordeliers beaucoup trop nerveux, à son sens ; et le Conseil général s'est adressé, le même 10 mars, à chacune des sections en les mettant en garde contre des agités qui parlent de faire sonner le tocsin et d'exiger la fermeture des portes de Paris. Néanmoins, d'après le rapport que présentera Garat, le 13, il y eut, le 10, entre vingt et vingt-trois heures, un assez gros rassemblement que dispersera une pluie bienfaisante. Loyaliste résolu, Pache avait ordonné à Santerre de masser sur la place de Grève quelque 10 000 gardes nationaux disciplinés\*\*. Robespierre, pour sa part, est revenu sur la « *surveillance active* », et si nécessaire, à ses yeux, des cadres de l'armée ; comme aussi, ajoute-t-il, des « *agents du pouvoir exécutif* »<sup>81</sup>, car il fait observer que, « *si Danton et Lacroix n'étaient point venus ici pour révéler des secrets importants, nous serions encore dans l'ignorance de ce qui se passait en Belgique* », ce qui prouve « *qu'une barrière existe entre l'Exécutif et la Convention* »<sup>82</sup>. Danton s'empare de cette bonne remarque et lui qui, le 10, rejetait toutes « *contestations* » internes et préférences partisans, le 11 mars, dépasse d'une vaste enjambée la suggestion de Robespierre et réclame la formation d'un Exécutif tout neuf. Brissot ricane et, dans son *Patriote* du 13, donne la liste des ministres souhaités par Danton : à l'Intérieur Fabre d'Églantine, Bon Saint-André à la Marine, Dubois-Crancé à la Guerre et, aux Affaires étrangères, qui ? Mais Danton, lui-même, bien sûr.

Le 12, Dumouriez écrit une lettre au Comité de défense. L'Exécutif

\* La première séance du nouveau Tribunal révolutionnaire aura lieu seulement le 6 avril et son travail s'inaugurera par la condamnation à mort d'un émigré rentré clandestinement.

\*\* Vergniaud, le 13, dénoncera à la Convention Desfieux, Lazowsky et Fournier, comme les principaux responsables de l'agitation, vite éteinte. Garat y adjoindra, le 15, le nom de Proly. Selon le *Patriote* du 10, l'excellent Pétion aurait été « *poursuivi par près de deux cents scélérats* » et menacé de mort sur la terrasse des Feuillants, ce qui resterait à vérifier (sans espoir d'y parvenir).

lui a donné l'ordre, le 8 (il a reçu le 10 cette injonction), de cesser toutes opérations en Hollande et de rejoindre en Belgique, pour la reconstituer, l'armée de l'Est en déroute. Il refuse d'obéir quant aux Pays-Bas, y laissant ses régiments les plus solides, et se contente de se déplacer en personne. C'est de Louvain que sera datée sa lettre. Dumouriez y prend une allure insolente, rebelle même ; il condamne violemment la politique prescrite par le décret du 15 décembre, déclare qu'on l'a contraint de se conduire, en Belgique, de manière odieuse, à coups de sabre et comme un autre duc d'Albe. Il a d'ailleurs, dès la veille, 11 mars, lancé des proclamations qui renversaient, du tout au tout, ses comportements officiels : plus d'anticléricalisme, l'argenterie réquisitionnée rendue aux églises, cessation de l'appui prêté jusqu'ici aux amis et imitateurs belges des jacobins, les clubs fermés, etc. Quant aux revers de l'Est, il en tient pour largement responsable — antienne obstinée — « *l'indiscipline des soldats* »\*. Cette lettre ne parviendra au Comité de défense que le 14 au soir. Le 13, Robespierre, qui ne sait encore rien de cette volte-face du général, a pris la parole aux Jacobins. Il est persuadé que « *des traîtres s'introduisent dans les sociétés populaires* » et que les récentes agitations parisiennes sont leur ouvrage ; il rappelle qu'il a « *prêché le calme lors des émeutes causées par la cherté du sucre* »<sup>83</sup>, mais il n'écarte pas l'idée d'une secousse qui arracherait la liberté à l'ornière où l'embourbe la contre-révolution girondine. Moins attentif (il faut l'avouer) à la véracité de ses griefs qu'à leur efficacité polémique, il accuse Brissot d'avoir été « *soudoyé par La Fayette* » pour rédiger la pétition du 17 juillet 1791 qui « *servit de prétexte* » à l'affreux massacre du Champ-de-Mars. Oui, briser le joug ! Oui, l'occasion viendra. Pas maintenant. « *Je hais les mesures partielles* »<sup>84</sup>, et il se sépare des « *conspirateurs* », plus ou moins suspects, qui nous ont gratifiés d'une « *farce* ». Ce qui, en revanche, n'a rien d'innocent, ce sont les propos que Vergniaud, « *perfide* », vient de tenir sur un « *égorgement [général] du côté droit* » projeté et préparé, à l'entendre, par des hommes dont il demande l'arrestation et l'envoi au Tribunal révolutionnaire : Desfieux et Lazowsky<sup>85</sup>. Les commissaires expédiés en province pour le recrutement de nouveaux soldats sont presque tous des « *montagnards* », et, le 14, le *Patriote* de Brissot signale que cette « *absence* », comme il dit, « *des têtes les plus effervescentes* » va permettre de « *délibérer avec plus de tranquillité* ». Mais de sombres

\* Dumouriez se mêle audacieusement de politique intérieure, et, faisant allusion aux désordres des 24 et 25 février, il prétend que Pache en fut l'instigateur et soutient qu'on l'aurait vu « *égorger et piller, rue des Lombards* » (cf. B. R., XXX, 25).

nouvelles arrivent de Lyon, où, dit Robespierre, « l'aristocratie » se fait « rayonnante »; et déjà des bruits circulent sur des choses horribles survenues en Vendée. C'est le 11, en effet, qu'un carnage de républicains a eu lieu à Machecoul, et, du 11 au 15, toute la contrée s'embrase, de Tiffauges à Mortagne et de Clisson à La Roche-Bernard.

Le Comité de défense a convoqué Danton et Lacroix le 15, pour leur soumettre la lettre de Dumouriez et solliciter leurs conseils sur la conduite à suivre. Ces deux gaillards, depuis les heureux lendemains de Jemmapes, ont multiplié leurs voyages officiels en Belgique; ils trônent le plus souvent à Liège où Danton « a été reçu comme un dieu<sup>86</sup> » et où ils « font les vizirs » diront tels malveillants locaux<sup>87</sup>. Le Comité inclinerait à rappeler Dumouriez, qui tourne au La Fayette, et Barère propose même de le décréter d'accusation. Mais Danton plaide pour lui et demande, une fois de plus, un mandat de commissaire pour aller, avec son inséparable Lacroix, trouver le général et voir les choses de près. Il fanfaronne, à son habitude, et se fait fort de régler la question. Dumouriez? « Ou nous le guérissons, ou nous le garrottons. » Danton va partir le 16 mars au matin; il ne reparaitra à Paris que dix jours plus tard, le 25 au soir. Ainsi, pendant plus d'une semaine, des ténèbres nous le dissimulent. Le 18, le jour même de son arrivée en Belgique, nos troupes sont culbutées à Neerwinden; une défaite, non un désastre; mais les Autrichiens affirment leur supériorité. C'est à Louvain que Danton et Lacroix s'entretiennent avec Dumouriez. Nous ne saurons jamais la substance de cet entretien, mais il est pour le moins possible que furent étudiés, ou esquissés, des projets inavouables. Un mystère de plus : comment comprendre (et comment croire que Danton n'y est pour rien?) que trois personnages aussi scabreux que Dubuisson, Péreira et Proly aient été choisis par Lebrun pour une mission d'État auprès de Dumouriez, qu'ils verront le 26\*? Depuis le 22, le général est entré en contact avec l'ennemi pour une suspension d'armes. Danton n'a ni « guéri » ni « garrotté » Dumouriez; il ne rapporte de lui au Comité de défense qu'un billet évasif priant l'Exécutif d'attendre ses explications, très prochaines, pour porter sur lui quelque jugement que ce soit. Les girondins lui font toujours confiance. Sa lettre du 12 mars ne leur a pas déplu. Dumouriez, en Belgique, met au pas les gens des clubs? Très bien, et Brissot s'écrie dans son *Patriote* : « Le héros du

\* Dumouriez dira, dans ses *Mémoires*, que le trio lui a proposé un coup de force sur Paris. Eux-mêmes ont affirmé à leur retour que cet attentat criminel est justement ce dont Dumouriez leur avait proposé — quelle horreur! — de se faire complices.

20 septembre [car Valmy est son chef-d'œuvre] n'a rien de commun avec ceux du 2 septembre [les massacreurs, tous d'esprit « Montagnard »]. Dumouriez sauvera la patrie avec les républicains [du style Pétion]. Il ne voudra pas la perdre avec les anarchistes [du style Robespierre]\*. » Le 27, à la Convention, Danton masque à grande peine son extrême embarras; il a les meilleures raisons de supposer que de dangereuses rumeurs courent sur son compte. D'où cette allusion hautaine, méprisante, d'honnête homme à l'abri de sa droiture, qui dédaigne les sottises, les inventions fantasmagoriques de ses adversaires : « Que m'importe toutes les chimères qu'on veut répandre contre moi! » Grand amateur du style rutilant, il recourt à une métaphore dont le flamboiement couvre l'inconsistance : « Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. La statue de la Liberté n'est pas fondue; le métal bouillonne. Si vous ne surveillez pas la fournaise, vous serez tous brûlés! » Avertissement aux gens de bien; prenez garde aux extrémistes! Et coup de patte à Brissot, à propos de Dumouriez : ce chef de guerre qu'« on a tant loué, on lui a fait perdre sa popularité en l'excitant contre le peuple lui-même ». C'est l'aveu que les dispositions actuelles de Dumouriez ne sont pas en faveur du « côté gauche ». Et Danton, soudain, devient brutal, tout en affectant un généreux pardon : « Je ne vous citerai qu'un fait, et après je vous prie de l'oublier : Roland écrivait à Dumouriez, qui a montré la lettre à Lacroix et à moi : il faut vous liguier avec nous, écraser le peuple de Paris et surtout ce Danton. » Quoi de vrai dans cette assertion? Médisance ou calomnie? Puis Danton met en valeur son rôle des 8-10 mars; il présente les faits comme visant à « une nouvelle révolution » et se glorifie d'y avoir « fait son devoir » jusqu'au point même d'exposer, « sacrifier » presque, sa « réputation »; sans doute veut-il dire qu'il a provoqué la rancune des excessifs en s'opposant à leur entreprise. Un magma, une bouillie, cette allocution de Danton, le 27 mars. Il invite — c'est le comble — les autres orateurs à imiter son courage : « Préparez-vous à être aussi francs que moi! » D'aucuns, paraît-il, et même certains « corps administratifs », demandent sa tête? Il se campe, impavide : « Ma tête? Elle est encore là. Elle y restera! »

Une trêve avait été conclue, le 26, entre girondins et montagnards; les premiers avaient cessé de monopoliser le Comité de défense et y avaient accueilli des membres de la gauche. Devenue « de salut public », cette commission élargie et qui comptera désormais 25 mem-

\* Brissot a même cette trouvaille : que la révolte de Vendée a été allumée par les « montagnards » qui se conduisent là en agents de l'Angleterre.

bres réunissait Vergniaud et Danton, Fabre et Isnard, et Robespierre y était admis. Il avait eu, le 22, aux Jacobins, une intervention lénifiante, écartant sévèrement un vœu de la filiale de Marseille qui voulait l'expulsion de tous les députés coupables d'avoir cherché à sauver Louis XVI par un appel au peuple. Le 23, à l'Assemblée, il a été rude; il a demandé, et obtenu, que soit envoyé au Tribunal révolutionnaire le général comte de Marcé qui s'est fait battre par les révoltés vendéens dans des conditions jugées déshonorantes. Le 27, le même jour que Danton, Maximilien a pris, lui aussi, la parole et à la Convention et aux Jacobins. Il a maltraité Beurnonville, lequel ne s'est décidé que le 25 mars — c'est, en effet, assez inouï — à révéler la chute de Liège. Robespierre estime indispensable d'avoir, à la Guerre, « un ministre qui ne soit pas contre-révolutionnaire ». Il n'a plus d'illusions sur Dumouriez, reprenant son reproche, trop fondé, de n'avoir point profité de ses « avantages », fin septembre, pour en finir avec l'armée prussienne et nous épargner d'avoir « à soutenir [maintenant] une guerre longue et cruelle\* ». Et ce Dumouriez qui pose au « dictateur », en Belgique! Robespierre a déjà, la veille, au Comité, réclamé sa destitution. Le soir, aux Jacobins, Maximilien parle de « députés gangrenés » et, sans qu'il soit « porté atteinte à leur inviolabilité », qu'au moins on les « démasque » et qu'on les neutralise. Il déclare à l'Assemblée que « des traîtres osent jeter en avant des idées de transaction avec les tyrans ». Que sait-il de concret sur ce point? Est-ce Lebrun qui serait en cause? Et s'il réclame, ce 27 mars, la prompte mise en jugement de Marie-Antoinette, ne serait-ce pas parce que c'est autour de sa personne qu'ont lieu des tractations secrètes? (L'ex-reine monnaie d'échange comme le fut, un temps, et en vain, l'ancien roi.) D'autre part, lui qui, le 16 décembre, avait combattu la motion Buzot dirigée, en fait, contre Égalité, informé qu'il est à présent des étroites liaisons entre Dumouriez et la famille Orléans (Chartres, Valence, Sillery, etc.), il se prononce pour le « bannissement des Capet, et dans les huit jours<sup>88\*\*</sup> ».

Si graves que soient les problèmes militaires compliqués des tragédies de Lyon et de Vendée, Robespierre a toujours en lui le tourment de la détresse qui ravage les quartiers pauvres de la capitale,

\* Nos soldats, écrira Robespierre dans sa Lettre 9, du 6 avril (V, 347), « mordaient leurs sabres en frémissant de voir échapper l'armée prussienne qu'ils pouvaient et voulaient exterminer ».

\*\* Michelet a un excellent paragraphe sur Égalité et la Montagne : « Ce buste mort d'un Bourbon qu'elle voyait sur ses bancs, cette muette effigie qui n'avait desserré les dents que pour la mort de Louis XVI (attitude dont Robespierre avait été écéuré) lui était odieuse, importune » (M., II, 283-284).

où l'on supporte la misère avec une résignation qui fait pitié. Il s'acharne en vain à dénoncer « l'agiotage » dont il voudrait voir « réprimer », dit-il, les « fureurs » : il y a là, à ses yeux, une facilité légale insensée et où il voit « la cause principale de nos maux » ; mais les girondins accepteront-ils « un regard sévère sur les finances<sup>89\*</sup> » où Cambon (c'est à n'y pas croire) a son domaine réservé? Dumouriez a plongé dans l'ignominie. Ce n'est pas « La Fayette deux » comme le disait, insuffisamment, Robespierre. Après une nouvelle lettre — véritable « déclaration de guerre à la Révolution », dira Maximilien, le 1<sup>er</sup> avril<sup>90</sup> —, Dumouriez emprisonne les nouveaux commissaires qu'on lui a envoyés (et même le ministre Beurnonville qui s'est imaginé que, en tête à tête, il rendrait à Dumouriez le sens de l'honneur) et il passe à l'ennemi, non pas simplement déserteur, comme La Fayette, mais changeant de camp et mettant son épée au service de l'Autriche\*\*. Ainsi disparaissent, un par un, de la scène révolutionnaire, des personnages de premier plan; Mirabeau est mort en avril 1791. La Fayette n'est plus là, en prison chez l'ennemi; et Dumouriez ne fera plus parler de lui. Louis XVI a été guillotiné; sa femme le sera à son tour. Disparus, hors jeu, les « triumvirs » de 1791. Avec l'Assemblée législative a surgi une nouvelle équipe de meneurs qui persistent dans la Convention mais vont tomber, eux aussi, dans la trappe, la même année que Louis XVI et Marat. Resteront, éminents, deux « anciens », je veux dire dont le renom a commencé sous la Constituante : Robespierre et Danton. Autour d'eux, tout un grouillement de seconds rôles, avec Sieyès reparu, et ces permanents, ces insubmersibles, Cambon et Barère (tous trois, Sieyès, Cambon, Barère, survivront largement à la tornade révolutionnaire), et ces imitateurs de Danton, tous pêcheurs en eau trouble, les Fabre d'Églantine, les Lacroix, les Chabot, les Bazire, etc. A l'heure où nous en sommes, c'est à l'élimination des girondins que nous allons assister.

Pendant près de quinze jours, une âpre bataille va se dérouler entre les girondins et un Danton en porte à faux, compromis et très

\* Jean Bon Saint-André est un des — trop rares — membres de la Montagne qui se préoccupent sérieusement des déshérités. Il écrit le 26 mars à Barère (qui s'en moque bien) : « Il faut très impérieusement faire vivre le pauvre, si vous voulez qu'il nous aide à achever la Révolution. »

\*\* Les Autrichiens n'accepteront pas de l'employer; mais les Anglais l'accueilleront, plus tard, et il deviendra l'un des conseillers techniques de Wellington.

vulnérable, mais que Robespierre va soutenir, car les brissotins sont, pour lui — et c'est la vérité même —, l'obstacle principal qui s'oppose au développement en profondeur de la Révolution. En réponse à l'attaque menée le 27 par Danton, Roland, le 28, puis la Gironde entière, le 30, lui font sommation de rendre compte sur-le-champ, et toutes pièces à l'appui, de l'usage qu'ils ont bien pu faire, lui et Lacroix, des 100 000 livres qu'ils se sont fait allouer pour leur dernière mission en Belgique, dont on a pu mesurer les brillants résultats ; des questions lui sont également posées sur l'étrange durée de son dernier aller et retour entre Paris et Louvain. Danton riposte, le 31, en avançant, péremptoire, des dates inexactes, en omettant, comme négligeable, le vil sujet de ses dépenses, et en mobilisant ses tonnerres sans préciser sur qui va tomber sa foudre. Il montre la Convention « infestée d'anciens constituants et d'aristocrates » ; non, il ne souhaite pas sa « dissolution », mais il s'attend à ce que les sociétés populaires déclarent, un peu partout à travers la France, qu'« on ne peut représenter la nation que lorsqu'on a eu le courage de dire : il faut tuer le roi ». Le 1<sup>er</sup> avril entrent en lice deux girondins semi-ténors, Pénier et Lasource, chargés de calmer et proclamer ce qui se murmurait depuis quelque temps : que Danton avait partie liée avec Dumouriez, qu'un plan, un authentique « complot », était ourdi entre eux deux contre la République au profit des Orléans. « Scélérateuse ! » rugit Danton, pathétique dans son éloquence imagée. Il dresse un historique de ses comportements : « *Quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, j'ai cru longtemps que [pour le bien de la République] je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis* » ; mais le voici contraint de franchir « les limites de la patience » ; « plus de trêve » ; c'en est fait, entre la Montagne, dont il s'institue le porte-parole, et ceux qui, au lendemain du 10 Août, « ont voulu punir Paris de son civisme et armer contre lui les départements », entre les vrais « patriotes », et « les lâches » qui, « pour sauver le tyran, nous ont calomniés » devant la France. Mes liens prétendus avec Dumouriez ? Sachez donc que « nous avons toujours été en contradiction avec lui » [sic]. Ce criminel, s'il cherchait à me travestir en complice de ses abominations, « qu'il produise une seule ligne de moi qui puisse donner lieu à l'ombre d'une inculpation \* ». La tactique — élémentaire — de Danton est de s'emparer de l'accusation dirigée contre lui pour la retourner, telle quelle, contre ses accusateurs. Vous voulez qu'on me prenne pour le complice de Dumouriez ? Mais c'est vous, vous-

\* Mathiez a fait observer que, là, Danton est en terrain sûr : il n'écrit jamais rien qui puisse être, pour lui, politiquement dangereux.

mêmes, qui prépariez avec lui l'assassinat de la République. C'est là qu'il pointe sur ses adversaires « le canon de la vérité » et qu'il se hausse au style épique : ma tête que l'on veut abattre, « loin de tomber, sera la tête de Méduse » (vision d'épouvante) pour « tous les aristocrates » qu'abritent les girondins.

Ce même premier jour d'avril 1793, Robespierre s'exprime devant les jacobins, approuvant Danton sans réticence : les complices de Dumouriez « imputent à Danton les attentats qu'ils méditaient ». Mais quels que soient les fautes, les crimes, des brissotins-girondins, Maximilien attache le plus grand prix à ce que soit respectée la représentation nationale : « la violence » serait, à ses yeux, « la plus fatale des mesures<sup>91</sup> ». Une exception néanmoins — redoutable précédent — sera faite. La Convention a décrété d'accusation, théoriquement et par contumace, les deux fils de Philippe Égalité, de Sillery, et de M<sup>me</sup> de Genlis, son épouse. Mais c'est très concrètement qu'Égalité lui-même, tout député qu'il est, est appréhendé le 3 avril, et, ce jour-là, révisant sa position de l'avant-veille, Robespierre demande la mise en accusation de Brissot. Beurnonville sera remplacé le 4, à la Guerre, par Bouchotte que les girondins, intimidés par l'évidente détermination du « côté gauche », n'osent pas récuser bien qu'il ne soit guère de leur obéissance. Robespierre annonce en outre qu'il se retire du Comité de défense récemment modifié où siègent de détestables intrigants. Danton est beaucoup plus souple et conciliant que lui ; nous le savons capable des plus soudaines variations, et, en effet, à peine vient-il de jeter, et dans quel ouragan, l'opprobre sur les girondins, voici qu'il les rassure et proteste que, en raison des terribles dangers courus par l'État, il ne veut plus, dans l'Assemblée, qu'union et fraternité.

Cependant les Autrichiens n'ont pas tiré parti de leur victoire de Neerwinden, le 18 mars, pour l'exploiter comme ils en avaient l'occasion et envahir le sol français. Quant au roi de Prusse, après avoir fait reculer Custine, il garde la même réserve que l'Autriche et se borne à investir Mayence ; et les Anglais, Dunkerque seul les intéresse ; encore semblent-ils économes d'effectifs et même d'élan. L'Histoire est généralement assez peu loquace au sujet de cette chance — considérable, énorme — dont bénéficièrent, en 1793, les armées de la République ; c'est là pourtant une réalité qui devrait être mise en lumière, tant elle eut d'importance dans le destin de la Révolution. Mais si les puissances étrangères manquent de souffle et de volonté offensive, il n'en va pas de même pour l'ennemi intérieur, en Vendée particulièrement. Sur une proposition de Barère, la Convention décide, le 6 avril, de substituer à la Commission de

25 membres un organisme plus concentré qui portera le nom de « *Comité de salut public* » et, sous le contrôle de l'Assemblée (il sera, chaque mois, réélu ou révisé), disposera d'un réel pouvoir. Alors qu'on s'y attendait peu, après les imprécations et fulminations de Danton, les girondins consentent à l'y laisser jouer le premier rôle ; « *n'allons pas nous faire la guerre !* » déclarera, le 8 avril, un Danton bonhomme et tout sourire. Il y a là des gens tranquilles, qui ne sont trop marqués ni d'un côté ni de l'autre ; aucun girondin d'élite, aucun « anarchiste » non plus. Pas question que Robespierre soit du groupe ; il s'est d'ailleurs effacé lui-même, le 3, ce qui facilite grandement les choses. Mais il y a là Cambon, homme d'ordre, et financier émérite. Comme le notera Levasseur dans ses *Mémoires*, Danton, qui affectait de s'asseoir « *au sommet de la Montagne* », devenait tout à coup, « *en quelque sorte* », comme « *le chef du Marais*<sup>92</sup> » ; et il a réussi à faire admettre, à ses côtés, dans cet instrument dirigeant, le nommé Lacroix (ou Delacroix) si durement vilipendé, il n'y a pas six jours, par les brissotins en fureur\*\*.

La condition des pauvres gens, dans Paris, reste misérable. La section Bon-Conseil, puis celle de la Halle au blé, adressent des pétitions à l'Assemblée pour que les pouvoirs publics interviennent en faveur des familles sans ressources. Robespierre garde gravées dans son esprit les paroles qu'a prononcées Chaumette, le 27 février : « *Tout est changé, disait-il, autour du pauvre ; lui seul est resté dans la même situation.* » Et s'il a eu connaissance de ce que Saint-André, en mission dans le Sud-Ouest, a écrit le 26 mars, à Barère (et dont nous avons déjà cité quelques mots), il en aura été frappé : « *les riches détestent* » la Révolution, et « *les pauvres manquent de pain* ». Que peut bien penser Robespierre de cette métamorphose, imprévisible et déconcertante, où des gens qui échangeaient la veille des accusations infamantes et les pires outrages se comportent comme si toutes leurs empoignades n'avaient été qu'un jeu de scène, une comédie, une bouffonnerie ? La semaine dernière, Danton semblait sur le point de perdre la face, de s'engloutir avec Dumouriez. Et le revoici pimpant comme jamais, membre principal de ce Comité de salut public qui

\* Le nom Comité de salut public a été adopté le 26 mars 1793 ; le 6 avril, ce Comité est réduit à 9 membres au lieu de 25.

\*\* Le 4 avril, il y a eu au poste frontière de Béthune un incident délicat autour de deux chariots venant de Belgique et pleins d'argenterie, de dentelles précieuses, de lingerie fine. Les douaniers immobilisèrent ces voitures, en dépit de papiers, sans caractère officiel, qui donnaient Danton et Lacroix pour destinataires du contenu. Danton expliquera qu'il s'agit de « *biens nationaux* » qui doivent être vendus au profit de l'État. Les girondins n'insisteront pas.

aura, en fait, l'Exécutif sous ses ordres. Après tout, peut-être Maximilien estime-t-il que Danton, supérieurement doué, a eu raison des girondins, les a refoulés, au moins pour l'instant ; et qu'en tout cas l'arrangement actuel vaut mieux que la domination triomphante des Brissot et des Pétion, des Guadet et des Gensonné, quand Roland s'épanouissait avec son « *Bureau* » tentaculaire. Reste que ces messieurs de la Gironde font toujours les glorieux à la Convention et ne cessent d'y occuper la présidence : Lasource, puis Fonfrède, puis Isnard s'y succèdent en avril et mai.

Si Danton s'en accommode, Robespierre tient toujours cette « *faction* » pour le malheur de la République. Le 10 avril, il écrit à son vieil ami Buissart, d'Arras : Dumouriez le traître était « *intimement lié* » avec le parti qui « *a perdu la chose publique sous la Législative*<sup>93</sup> ». C'est pourquoi, n'ayant en aucune façon, pour sa part, déposé les armes, ce 10 avril, à la Convention, il tire en rafales contre la Gironde ; il remonte au 10 Août ; il souligne que l'intrigue brissotine, dès que le roi fut renversé, ne perdit pas une seconde pour « *ramener au ministère* » ses créatures que le 20 juin avait échoué à remettre en selle ; ils parvinrent à « *reculer pendant quatre mois* » le procès du roi et on les vit « *protéger de toutes parts le retour des émigrés* ». Robespierre accuse « *la faction* » de « *chercher à dégoûter le peuple de la Révolution en aggravant sa misère* » et en « *repoussant toutes les mesures* » propres à combattre l'agiotage. Il demande que soient traduits au Tribunal révolutionnaire « *tous les complices de Dumouriez* \*\* » et, simulant l'effroi devant sa propre audace, il feint de « *n'oser point* » nommer ceux qu'il vise ; et il les nomme tout de même, rougissant, dit-il, de mettre en cause « *des patriotes tels que Brissot, Vergniaud, Gensonné, Guadet*<sup>94</sup> ». D'où le bond que fait

\* Ce document ne figure pas dans l'ouvrage d'Alan Forrest, *la Révolution française et les Pauvres* (texte anglais en 1981 ; traduction française en 1986). Travail utile, mais qui reste néanmoins décevant. On n'y trouve même pas une allusion aux « *décrets de ventôse* ». Son mérite est d'avoir souligné l'idée neuve présentée, dès 1790, par la Rochefoucauld-Liancourt. Ce dernier, en janvier 1790, avec son « *plan de travail* » pour le Comité de mendicité (dont il obtient la création et qu'il présida), s'efforça, durant dix-huit mois, d'appliquer ce principe : que « *la société doit pourvoir à la subsistance de tous ses membres* » ; c'est là, disait-il, « *une dette inviolable et sacrée* », un « *devoir qui ne doit être avili ni par le nom ni par le caractère d'une aumône* ». Les jacobins feront mine, avec plus ou moins de sincérité, d'agir dans ce sens. Les dépenses militaires énormes et sans cesse croissantes, contrarièrent leurs faibles tentatives qui, d'ailleurs, se heurtaient à l'opposition vigilante des entreprises privées. Thermidor mit fin à tout programme d'assistance.

\*\* Les girondins avaient peut-être envisagé une dictature qu'ils eussent partagée avec Dumouriez, mais ils n'ont jamais été « *orléanistes* » ; et Robespierre avait pu voir, en décembre, la tentative menée par Buzot contre Philippe Égalité.



Guadet jusqu'à la tribune pour une prodigieuse révélation qui dissipera tous les mystères : la « *conspiration du 10 mars, savez-vous qui l'a ourdie ? Citoyens, j'aurai le courage de dire la vérité tout entière, c'est Robespierre !* ». De cette invention délirante, Brissot ne s'était pas encore avisé.

Ce 20 avril 1793, calmement, sans sarcasmes mais sans pitié, Robespierre demande que Marie-Antoinette soit déférée au Tribunal révolutionnaire — autrement dit qu'on la tue. Si punir de mort le roi menteur était justice, il n'était pas moins équitable d'appliquer le même châtiment à celle qui, désespérément attachée aux intérêts de la couronne, avait appelé au secours et servi secrètement de son mieux l'envahisseur. Encore Robespierre est-il très loin de savoir à quel degré Marie-Antoinette avait poussé cette collaboration, normale à ses yeux, criminelle pour la France.

Les *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants* vont disparaître avec le dixième numéro de la deuxième série, lancé fin avril \*. L'Assemblée a fait semblant d'infliger un démenti à Robespierre qui lui reproche de ne jamais lutter contre l'agiotage. Le lendemain même, 11 avril, du grand discours de Maximilien, elle interdit la vente du numéraire. Fiction, et chacun le sait ; le marché légal devient marché noir. C'est tellement vrai et tellement visible que, le 17, aux Jacobins, Robespierre demandera, sans espoir, que soit chassé des Finances l'inamovible Clavière, ce « *protecteur de l'agiotage* » dit-il<sup>95</sup>. Signalons un détail, qui a son intérêt, sur la transfiguration de Pétion, naguère toujours bénin et presque hilare, à présent méconnaissable, la bave aux lèvres et les yeux hors de la tête. Le 12 avril, il hurle à la mort contre Robespierre et vocifère : « *Il est temps que les calomnieurs portent leurs têtes sur l'échafaud*<sup>96</sup>. »

Les girondins vont obtenir de la Convention que Marat soit livré au Tribunal révolutionnaire, et Robespierre craint qu'il n'y ait là, chez eux, une arrière-pensée : susciter dans Paris, par ce moyen même, un « *mouvement* » qui, « *renouvelant les désordres* » de mars, fournirait le « *prétexte d'anéantir la liberté*<sup>97</sup> ». Aussi conseille-t-il fermement aux faubourgs de ne pas tomber dans le « *piège* » et de garder leur calme. Le 15 avril, un incident prémonitoire : la démarche surprise

\* La Convention ayant décrété qu'un représentant du peuple ne pouvait pas être, en même temps, journaliste, Robespierre obéit ; mais Marat se contente de changer le nom de son *Ami du Peuple* qui devient le *Publiciste de la République française*.

accomplie, à la barre de l'Assemblée, par les délégués de 35 (sur 48) des sections parisiennes. C'est un vœu — impie — contre l'intégrité des législateurs ; ces sectionnaires surexcités veulent la destitution (de quoi se mêlent-ils ?) d'un certain nombre de députés ; ils articulent un chiffre ; ce sont exactement 22 députés, 22 girondins, dont ils prétendent exiger l'expulsion. Un coup, cette pétition, du groupe extrémiste « *de l'Évêché* » ; et l'orateur, celui qui donne lecture, à la barre de la Convention, de cette grossière « *adresse* », c'est le petit Rousselin, Rousselin de l'Allier, que Danton avait pris à son service, dans l'été 1792, place Vendôme, quand il y dirigeait la Justice. Danton n'est pour rien dans cette manifestation. Robespierre non plus. On écarte, on passe outre, on n'a rien entendu. Autre geste, le 18, inattendu et beaucoup plus embarrassant que l'incartade de Rousselin \*. Un geste du directoire départemental. Cette instance administrative, jadis exclusivement composée de « *modérés* », plus proche maintenant du « *côté gauche* », mais dont les rapports avec la Commune sont distants et froids, ne cache pas qu'elle s'émeut quant aux subsistances. Le 17, des bousculades ont eu lieu, dans les quartiers pauvres, devant les boulangeries ; le bruit se répandait que le pain allait manquer. (Quels opérateurs étaient là au travail ? Nuit totale sur ce point.) Le Département de Paris réclame de l'Assemblée qu'elle fixe un maximum pour le prix des grains dans toute l'étendue de la République, qu'elle décrète le recensement obligatoire des récoltes, la suppression des intermédiaires autres que les boulangers eux-mêmes entre producteurs et consommateurs. Vergniaud et Buzot, disciples de Roland et de son dogme intangible excluant toute intervention de l'État dans le domaine du négoce, n'entendent pas que soit prise en considération l'inconvenante et déplorable requête d'administrateurs tout à coup bien mal inspirés. Robespierre interrompt ces immobilistes, mais sans avancer de propositions explicites, car il est, comme Saint-Just, incertain sur la voie à suivre. Mais il faudra bien, tout de même, prendre un parti...

Il y a, par bonheur, une diversion irrésistible à ces histoires frumentaires qui, au vrai, n'intéressent pas grand monde dans cette Convention où l'on est entre bourgeois bien nourris. La diversion, c'est cela même, en principe, pourquoi les députés sont là. Sept mois, autant dire plus d'une moitié d'année, se sont écoulés depuis leur réunion sans qu'ils aient jugé bon de se mettre à l'ouvrage pour la nouvelle Constitution que leur rôle est d'élaborer. L'Assemblée a décidé de consacrer « *trois jours par semaine* » à sa tâche fondamen-

\* Michelet s'en désintéresse, et n'en souffle mot.

tale. Danton est la bonne volonté même ; ruisselant de sociabilité civique, c'est à Vergniaud qu'il a dédié ce transport exemplaire : « Aussitôt que nous nous occupons du bonheur des hommes, nous sommes tous d'accord. » Qui dit mieux ? Robespierre a fait savoir qu'il souhaite une « Déclaration des Droits de l'Homme » revue et améliorée, et il y eut tout de suite accrochage avec Vergniaud et Gensonné sur la formule initiale. Maximilien tient très particulièrement à ce que la Constitution, désormais républicaine, n'esquive pas la question de la propriété qui, pour lui, fait problème. Le 24 avril, il déclare à la Convention qu'il proposera « quelques articles » qui lui paraissent « nécessaires pour compléter » ce qu'il nomme « votre théorie de la propriété » ; « que ce mot, ajoute-t-il, n'alarme personne » ; usant d'un langage sans aménité, Robespierre rassure « les âmes de boue » dont l'or est le dieu : il n'a pas l'intention de « toucher à leur trésor, quelque impure qu'en soit la source », et puisque l'on s'opiniâtre, sous certaines plumes, à lui imputer un projet de « loi agraire », il juge bon de redire qu'il s'agit là d' « un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles<sup>98</sup> ». En revanche, il a des remarques à présenter sur le caractère limité et non absolu de ce que doit être, dans une organisation sociale raisonnable, le droit de propriété. Et il se risque à évoquer le négrier, puisque cette profession-là demeure légale : « Demandez, dit-il, à ce marchand de chair humaine ce qu'est la propriété. Il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire et où il a entassé et ferré des hommes qui paraissent vivants : voilà ma propriété, je les ai achetés tant par tête. » Admissible ? Non, inadmissible. Il y a donc nécessité, incontestable nécessité, d'assigner des bornes à la propriété. Elle ne saurait porter atteinte à la vie d'autrui ; elle ne saurait comporter une extension telle que des hommes deviennent la propriété, c'est-à-dire la proie, le bien, d'autres hommes à qui leur richesse permettrait de transformer des êtres humains en marchandises à leur profit. Vous voyez donc, disait Robespierre, que notre Constitution se doit d'interdire les abus qui peuvent exister — qui existent — d'un droit, c'est vrai, naturel, mais qui appelle de sages restrictions. *Un, sed non abuti.* Vieil adage dont la Gironde ne veut pas entendre parler. Le Patriote de Brissot se dresse avec feu contre l'agression méditée par Robespierre : « Mettre des entraves » au droit de propriété, « c'est ruiner les propriétaires et les non-propriétaires [sic]<sup>99</sup> ». Brissot condamne avec la même vigueur cet « impôt progressif » dont Robespierre s'est fait le doctrinaire, « impôt absurde, destructif de l'Égalité » et qui serait la perte de « l'industrie<sup>100</sup> ». L'Assemblée repoussera les deux textes dont Robespierre voulait faire les articles

VII et VIII de son projet ; article VII : « Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui » ; article VIII : « Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables<sup>101</sup>. » Provocation ou naïveté ? Comment Robespierre pouvait-il céder à l'illusion de croire que la Gironde et le Marais laisseraient passer des suggestions aussi contraires au bon sens et au bon ordre, alors que, le 10 avril, Vergniaud avait proféré cet avertissement solennel : que toute tentative de « révolution des propriétés » trouverait en lui un adversaire irréductible ; et que Cambon, le 27 février, et Barère, le 18 mars, avaient demandé la peine de mort pour quiconque envisagerait des mesures attentatoires aux « propriétés territoriales, commerciales, ou industrielles » ? Les girondins obtinrent que l'emportât cette formule largement applaudie : « Le droit de propriété est celui de jouir et de disposer à son gré de son bien. »

Désobligeante, presque une gifle, la conduite du Tribunal révolutionnaire, qui, le 24 avril, a relaxé Marat ; un flot répugnant de sans-culottes et de femelles déguenillées ramène en triomphe « l'ami du Peuple » à la Convention \*. De quoi jeter Pétion, l'ancien démagogue repent, dans une colère à base d'effroi. Il lance un fiévreux appel aux « braves habitants » de la capitale : « Vous n'avez pas un instant à perdre pour arrêter les progrès des méchants » ; et d'aller droit au but : « Vos propriétés sont menacées. » Debout, les gens de bien ! Courage ! Action ! « Parisiens, sortez de votre léthargie et faites rentrer les insectes vénéneux [sic] dans leurs repaires. » La presse girondine est bien d'accord sur la déplorable inertie de ceux qui ont quelque chose à défendre contre les convoitises de ces gens de rien auxquels la sagesse des constituants avait interdit toute participation aux affaires publiques, et que voici, depuis le 10 Août, pareils à des fauves dont on a follement ouvert la cage. Une défensive intelligente et imparable est de s'inscrire, en grand nombre, dans les assemblées sectionnaires, où bientôt Hébert<sup>102</sup> va dénoncer une invasion de ces « honnêtes gens » selon La Fayette qui, « profitant des bons avis de Jérôme Pétion »,

\* Michelet soigne son style pour décrire Marat « juché sur un fauteuil » que transporte une « foule déguenillée » ; « sa crasse reluisait sous les fleurs ». L'historien nous propose alors une idée astucieuse ; prévoyant l'arrivée triomphale de Marat, Robespierre, qui « jaunissait » d'envie, « dès le matin, à l'ouverture même de la Convention avait lancé en hâte », une « théorie de la propriété qui remontait sa popularité au moins au niveau de Marat » (M., II, 318-319).

peuplent ces réunions de « *foutriquets aux culottes serrées* » et de « *godelureaux à frisures* ». Présences trop vivement requises par le danger social, s'il faut accorder crédit à Prudhomme qui, dans ses *Révolutions de Paris* du 4 mai<sup>103</sup>, assure que des scélérats vont prêchant que « *la liberté a besoin d'une troisième révolution* » ; après les nobles et les prêtres, « *c'est le tour des riches* » ; n'aie pas peur, sans-culotte ! va et « *pille* » ! *Le Patriote* du 5 mai répercute les termes d'un libelle anonyme promettant aux riches « *l'aimable guillotine* ». Brissot n'a rien d'un trembleur ; « *un nouveau mouvement* » se prépare, écrit-il, et pour « *un combat à mort. Eh bien, acceptons-le ; nous vaincrons !* ».

Le problème des subsistances contraint l'Assemblée à une décision qui est loin de faire l'unanimité ; mais on a vu la pression qu'exerçait le Département lui-même, dépassant, pour une fois, la Commune, en faveur d'une taxation impérative du blé. En vain Barbaroux, le 27 avril, et Ducos, le 30, ont combattu, comme inopérante ou funeste, toute disposition légale de cette nature. La Convention s'est résignée, le 4 mai, à un « *maximum* » du prix des grains, avec, s'il le faut, recours à des réquisitions par la force. Vergniaud proteste le 6, déclamant contre « *le despotisme populaire* ». Robespierre intervient aussitôt pour appeler l'attention des représentants sur des « *rassemblements séditieux* » qui ont eu lieu « *le matin même* », et lui paraissent incontestablement contre-révolutionnaires.

Paris est troublé, en ces premières semaines du printemps, par les nouvelles qui s'accumulent, sinistres, concernant la rébellion de Vendée : elle gagne du terrain et s'empare, du 3 au 25 mai, de Bressuire, de Thouars et de Fontenay. *Les Révolutions de Paris* observent que le recrutement des volontaires pour défendre la République en Vendée « *s'effectue avec quelques lenteurs* », ce qui signifie que les engagements n'abondent pas, même « *à prix d'argent* ». D'où le système, un peu sordide, sur lequel se rabat Santerre ; la prime aux volontaires sera de 500 livres ; une belle somme, et des malveillances circuleront vite sur « *les héros à 500 livres* » dont beaucoup, semble-t-il, voyaient dans l'aventure une occasion, rétribuée, de pillages et de viols. Peu surprenants, dans ces conditions, les défaites en série de cette armée sans âme. Certains chefs, au surplus, promus par les bureaux de Bouchotte sur leurs propos brillamment extrémistes, manquèrent de compétence et même de conscience professionnelle. Cependant, pour que le corps de répression puisse disposer de moyens suffisants, la Convention décréta, le 20 mai, un emprunt forcé d'un milliard, et Cambon procède à une nouvelle, et joufflue, émission d'assignats : pour un

milliard 200 millions d'un seul coup\*. Lors de sa riposte à Vergniaud, le 6 mai, on a senti Robespierre frémissant. Le danger grandit, c'est certain, pour la République. De profonds remous sociaux sont perceptibles, dont les girondins s'approprient à tirer parti. Le 8 mai, Robespierre met en alerte les jacobins ; qu'on ne s'y trompe pas, dit-il ; « *s'il y a une armée contre-révolutionnaire en Vendée, il y en a une autre dans Paris* ». Il renonce aux bienséances et le voici discourtois, lui le bien-élevé, avec ses allures poudrées de ci-devant : « *Celui qui n'est pas pour le peuple est contre le peuple. Celui qui a des culottes dorées est l'ennemi de tous les sans-culottes*<sup>104</sup>. » Le 10 mai, à propos de la Constitution en chantier, Maximilien a cette admirable formule qui fait de lui, politiquement, l'anti-Voltaire absolu : « *Jusqu'ici l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre, et la législation le moyen de réduire ces attentats en système*<sup>105</sup>. » Il sait le dénuement où se débattent, dans les faubourgs, des milliers de gens et salue le « *courage* » qu'il leur faut pour ne pas désespérer de tout ; leur « *patience* » est qualifiée par lui de « *magnanime*<sup>106</sup> ». Il a demandé, le 8, que l'on n'hésite pas à mettre « *tous les citoyens suspects en état d'arrestation*<sup>107</sup> » ; il réclame, encore et encore, le 10, que soient sans cesse sous surveillance, aux armées, tant d'officiers « *qui sont les créatures de La Fayette et de Dumouriez*<sup>108</sup> ». Mais il s'oppose toujours à cette épuration de la représentation nationale dont l'idée est dans l'air et qu'un membre des Jacobins vient de préconiser, disant que le contingent parisien enfin réuni pour marcher contre les vendéens ne devrait pas quitter la ville avant d'avoir purgé la Convention des « *ennemis du peuple* » qui s'y trouvent. Ce 13 mai 1793, Robespierre est fermement hostile à toute violation des Tuileries\*\*. Dans moins de trois semaines il n'y verra plus d'inconvénient.

Le 18, Barère, le glissant, l'insaisissable Barère, fait voter la création d'une Commission des Douze dont le rôle est d'« *examiner la situation politique et de rechercher les complots qui menaceraient la liberté ou la loi* » — autrement dit, des complots de gauche ou de droite. La Gironde s'y assure tout de suite la majorité. Ils sont là 7 « *brissotins* », Roland en tête ; pas un seul « *montagnard* ». Lamartine y voit « *le personnel d'un coup d'État*<sup>109</sup> ». Que vont-ils faire ? Le lendemain soir, Robespierre est houspillé aux Jacobins et presque hué

\* Le 24 avril, aux Jacobins, Robespierre a prononcé l'oraison funèbre de Lazowsky, qui venait de mourir, à quarante et un ans. Gorsas le désignera, dans sa feuille, comme « *un des septembriseurs* » (cf. R. O., IX, 475).

\*\* C'est aux Tuileries, depuis le 10, que siège l'Assemblée.

par les tribunes qui lui reprochent sa mollesse, tandis que la salle est envahie par un flot de cordeliers qui veulent que les membres jacobins de la Convention s'engagent à obtenir des décrets contre les agitateurs, les accapareurs, ainsi qu'une refonte de l'Exécutif d'où il faut exclure Garat (Intérieur), Gohier (Justice) et Lebrun (Affaires étrangères). Santerre, commandant en chef de la garde nationale depuis le 10 Août, donne sa démission. Quelqu'un, au même moment, se met en vedette ; c'est Desmoulin, qui, sans, je pense, consulter Danton, ou passant outre aux conseils de modération qu'il a pu recevoir de lui, publie, coup sur coup, deux pamphlets d'une rare violence : *J. P. Brissot démasqué* et *Histoire des brissotins*, textes indéfendables, rabiques, où la vérité paraît être le moindre souci de Camille ; des tombereaux de calomnies, et, en conclusion, que « ces traîtres », les brissotins-girondins, soient jetés « hors de la Convention\* ». Le 19 mai, les jacobins lui décernent d'attristants éloges. Robespierre a gardé le silence. Les Douze ne sont pas là, on s'en doute, pour rester inactifs. Ils décrètent d'arrestation Hébert, Varlet, et Dobsen, ancien membre du premier Tribunal d'exception (celui du 17 août), et, pour l'heure, président de la section, indocile, de la Cité\*\*. Hébert avait pris des risques. Le numéro 239 de son *Père Duchesne* n'était qu'une « grande dénonciation aux sans-culottes » d'un « complot formé par les brissotins, les girondins, les rolandins, les buzotins, les pétionnistes et toute la foutue séquelle des complices de Capet et de Dumouriez pour faire massacrer les braves montagnards, les jacobins, la Commune de Paris ». Se souvient-on de Cambon, qui, le 4 septembre 1792, avait appelé au secours des propriétaires parisiens les « généreuses populations du Midi » ? Et nous venons d'entendre Pétion crier à l'aide aux « braves habitants de Paris » contre les monstres qui se préparent à dévaliser les possédants. En mai 1793, c'est une fiesta d'anathèmes contre cette masse hideuse de candidats cambrioleurs, ravageurs, détrousseurs, que serait la « sans-culotterie » parisienne. Vergniaud participe, du côté de Bordeaux, et presque dans les mêmes termes, à la convocation haletante des gens de bien pour la protection de leurs frères, à Paris : « *Hommes de la Gironde, levez-vous ! Il n'y a plus une minute à perdre\*\*\*, sous peine de voir se dissoudre tout le corps*

\* Lors du procès des girondins, en octobre, la légende prête à Desmoulin d'affreux remords (cf. M., II, 617). Il n'était guère dans ces dispositions durant l'été, car, écrivant à son père en juillet, il se vantait d'avoir été « un agent décisif de la chute des girondins » (cf. J.-P. Bertaud, *op. cit.*, 205).

\*\* Et pourquoi pas Desmoulin ? Étrange oubli, où l'on peut supposer l'effet d'une démarche, discrète et amicale, de Danton.

\*\*\* Vergniaud répète ici littéralement Pétion.

*social.* » Louvet, à son tour dans une brochure, prêche « la haine sainte » contre les « brigands », et Guadet, le 14 mai, promet « l'échafaud » à la « poignée d'assassins » qui, issue des bas-fonds, tient — paradoxe immonde — le haut du pavé dans la capitale ; et, si les Parisiens ne procèdent pas eux-mêmes au nettoyage qui s'impose, « les Départements fondront sur Paris » pour exécuter la besogne. L'industriel grassois Isnard — qui s'illustrera, en 1815, dans la Terreur blanche — débite, le 25, un discours où résonne, étonnamment reconnaissable, un écho du manifeste de Brunswick annonçant à Paris une « subversion totale » : si quelque atteinte était portée « à la représentation nationale », la province, « la France entière » se précipiterait sur Paris qui « serait anéanti », au point que « l'on chercherait en vain sur les rives de la Seine » la trace d'une grande ville y ayant « existé\* ».

Comme on le voit, les girondins optent pour la guerre civile. Robespierre en est venu à ne pouvoir positivement plus supporter, comme il l'a fait depuis tant de mois, depuis les débuts mêmes de la Législative, l'obstruction girondine barrant la route à ce que devrait être, pour lui, la Révolution : une modification essentielle des rapports sociaux. Il déclare, le 26, que « *lorsque le despotisme est à son comble [...] le peuple doit s'insurger. Ce moment est arrivé*<sup>110</sup> ». Mais, dans l'esprit de Maximilien, il ne s'agit pas d'une ruée populaire contre la Convention. Il a soin de s'expliquer tout de suite sur le sens qu'il donne au mot qu'il vient de prononcer. C'est au sein même de l'Assemblée qu'il « invite » les patriotes à « *se mettre en insurrection contre les députés corrompus* ». En fait, que suggère-t-il ? Si je le comprends bien, c'est à une amputation pratiquée par la Convention, elle-même et sur elle-même, que Robespierre incite le groupe « montagnard ». Il avait admis que l'on recourût à cette extrémité dans le cas seulement où le peuple rappellerait ses mandataires « *loin du poste où il les a placés* \*\* ». Le lendemain 27, Maximilien se voit

\* Le 25 mai, Isnard affirme que, « depuis le 10 mars », un état insurrectionnel « n'a pas cessé » dans Paris. Cependant, aux Jacobins, un membre parlera des processions de la Fête-Dieu qui ont eu lieu la veille, comme de coutume et paisiblement ; ce qui n'est guère compatible avec la description d'Isnard. (Ce jacobin proteste, d'ailleurs, parce que, en divers points de la capitale, des détachements de la garde nationale ont pris part à ces manifestations rétrogrades.)

\*\* Cf. sa onzième *Lettre* de la première série (28 décembre 1792). Robespierre avait écrit là : « *Le corps représentatif n'a pas le droit de se mutiler lui-même* », hormis le cas où [etc.] (cf. R. O., V, 169-170).

interdire l'accès à la tribune par un concert de vociférations. Vers minuit, la salle des séances est envahie par des émeutiers, alors que la plupart des députés se sont retirés. Hérault de Séchelles, qui présidait, obéit aux intrus et fait voter la suppression des Douze par les quelques montagnards encore présents. La commission, naturellement, est rétablie le 28; mais l'Assemblée, saisie de peur, décrète la mise en liberté des trois hommes (Hébert, Varlet, Dobsen) qu'elle avait fait incarcérer quelques jours plus tôt. Robespierre, le 28, fustige cette commission inquisitoriale, et Danton rivalise de palinodies avec Barère. On l'a vu, le 29, debout sur son banc, tonner contre ceux qui bâillonnet Robespierre de leurs hurlements, et, le 29, dans le rapport que présente Barère au Comité de salut public, un paragraphe, dû « à ce Danton si calomnié » (c'est ce que révèle, le 30, *le Républicain*, petite feuille girondine), insiste sur la « nécessité » d'un « retour à l'ordre » et d'un « raffermissement des propriétés » (Danton n'oublie jamais cette question primordiale).

Le « Comité de l'Évêché », dont on ne saura sans doute jamais très bien ni d'où il sort, ni qui le mène, paraît déterminé à user de la force. Le 29, Robespierre tient aux Jacobins un langage où se mêlent emportement et scrupules. Il s'écrie : « *Si le peuple ne se lève pas tout entier, la liberté est perdue.* » Cette fois, c'est bien l'appel, sans réserve, au soulèvement populaire et à une pression menaçante de la foule sur la Convention. Mais, comme s'il regrettait et retirait presque ses propres paroles, Robespierre, immédiatement après, se réfugiait derrière un épuisement physique pour une dérobade : « *Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver* » ; il est en si mauvaise santé, et si « *accablé* », de surcroît, par le spectacle de « *ce qu'il y a de plus vil et de plus corrompu* » dans cette vie politique qu'il tente désespérément d'assainir<sup>111</sup> ! Le 31, des pétitionnaires, mandatés, disent-ils, par la totalité des 48 sections parisiennes, franchissent la barre de l'Assemblée et viennent s'asseoir, avec insolence, dans l'enceinte officielle. Ils ont choisi, pour s'y installer, le côté gauche, en haut, où les montagnards se serrent pour leur donner place. Dans ces conditions irrégulières, choquantes, scandaleuses, où la séance aurait dû être aussitôt suspendue, Barère, créateur des Douze, le 18 mai, réclame, ce 31, leur dispersion. Robespierre appuie Barère et, allant plus loin que lui, demande, sans préciser clairement sa pensée, « *des mesures vigoureuses* » contre les membres qui composaient cette machine de guerre. Veut-il les envoyer au Tribunal révolutionnaire ? Il semble plutôt qu'il incline à leur élimination, leur déchéance : qu'on les chasse de la Convention, qu'ils cessent d'en faire partie. Vergniaud coupe la parole à Robespierre pour substituer

à sa honteuse proposition l'urgence de poursuites contre « *les auteurs de l'insurrection* » en cours et dont les émissaires sont ici même. Sommé par Vergniaud de conclure, Robespierre reprend : « *Oui, je vais conclure, et contre vous; contre vous qui, après la révolution du 10 Août, avez voulu condamner à l'échafaud ceux qui l'ont faite; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris\*, contre vous qui avez voulu sauver le tyran; contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez*<sup>112</sup>. » Et Robespierre annonce qu'il s'associe au vœu des pétitionnaires : arrestation des Douze, mais aussi celle de Brissot, de Guadet, de Vergniaud, de Gensonné, de Buzot, de Barbaroux, ainsi que de l'ancien ministre Roland, et de deux membres actuels de l'Exécutif : Clavière et Lebrun. La Convention ne le suit pas jusque-là et se borne, sur l'avis de Danton, à faire disparaître la Commission des Douze. Mais la Commune — et le Département est d'accord — donne, ce 31, un successeur à Santerre pour la garde nationale dont le commandement passe à un ancien commis de l'octroi, Hanriot, chef de bataillon dans la section « *des sans-culottes* » (celle du Jardin des Plantes), personnage traditionnellement décrié et qui cependant, grâce à son prestige personnel et à sa bonne volonté, rendra les plus grands services à la paix publique dans le cruel hiver 1793-1794.

Une journée creuse, celle du samedi 1<sup>er</sup> juin. Chaumette s'est refusé à toute arrestation de représentants du peuple. Billaud-Varenne, aux Jacobins, a déploré, le 31 au soir, que rien de décisif n'ait eu lieu : « *C'est aujourd'hui qu'il fallait porter le dernier coup à la faction.* » Robespierre — pourquoi ? — n'est pas venu, ce soir-là, au local de la rue Saint-Honoré. A la Convention, le 1<sup>er</sup> juin, morne séance, l'après-midi, et le soir, malgré Chaumette, une délégation du Conseil général de la Commune vient réclamer l'arrestation de 27 députés girondins. Le Comité de salut public, pour gagner du temps, fait savoir qu'il présentera, dans les trois jours, un rapport sur la question. Dans la nuit du samedi au dimanche, le tocsin va sonner. D'après le récit que fera Pétion de ces terribles moments, Louvet, saisi de panique, conseille à tous ses collègues raisonnables de quitter Paris, cette nuit même, pour se regrouper, soit à Bordeaux, soit dans le Calvados ; « *il n'y a plus, aurait-il dit, que l'insurrection départementale qui puisse sauver la France* ». Le 2 juin au matin parvient à Paris la nouvelle de ce qui s'est passé à Lyon, le 29 : une municipalité d'insurgés bien-pensants, et qui ont écroué le maire, Chalier, se dresse contre « *les oppresseurs [parisiens] de la Convention* ». Saint-André annonce à la

\* Hyperbole. Seul Isnard s'est permis cette outrance littéraire.

tribune que « 200 patriotes ont été égorgés » dans cette ville en révolte. Le dimanche 2 juin, dès l'aube, Hanriot envoie bataillons sur bataillons de la garde nationale — des bataillons sûrs, presque entièrement formés d'anciens citoyens « *non actifs* » — prendre position devant la partie des Tuileries où se terrent les députés. Levasseur racontera dans ses *Mémoires* : « *Nul ne demandait la parole [...] Héroult présidait, silencieux, une assemblée muette.* » Danton, qui joue plus que jamais double jeu, et encouragera discrètement Hanriot dans sa mise en scène de contrainte (des canons sont maintenant braqués, par ses soins, sur les Tuileries), s'exclame, légaliste avant tout, et s'adressant à tous ses collègues : « *Vous pouvez compter sur le zèle du Comité de salut public [dont il est lui-même, comme on sait, l'élément principal] pour venger vigoureusement la majesté nationale outragée.* » Suit l'incident célèbre de la tentative (plus ou moins simulée) de la Convention faisant mine de lever la séance et de s'avancer, compacte, sur l'esplanade pour fendre les rangs du peuple qui la tient captive. Combien sont-ils, au juste, à provoquer ainsi la milice urbaine pour l'intimider, et la faire s'ouvrir devant eux ? Un fort paquet de députés, certainement, piétine à deux pas devant la porte ; mais quelques-uns à peine esquissent une marche en avant. Hanriot jette son ordre à pleine voix : « *Canonnières, à vos pièces !* » Mais une rumeur joyeuse courra Paris, les jours suivants ; si les canons étaient bien là, les gargousses, volontairement, ne s'y trouvaient pas. Les représentants n'insistent point et, se bousculant, regagnent précipitamment leur abri. Barère a suggéré des sacrifices individuels : que les plus généreux des Girondins aient le courage, l'abnégation, pour tout régler à l'amiable, de renoncer — provisoirement — à leur mandat. Dussault, Fauchet, Isnard offrent leur immolation ; mais ils sont les seuls, et la Convention, diminuée, maîtrisée, despotiquement réduite à l'obéissance par la lie de la capitale, se chargera elle-même de l'ablation-résection ; 10 des 12 membres de la malheureuse Commission, 2 ministres, 20 députés sont destitués. Les apparences restent sauvées : c'est l'Assemblée qui s'est épurée elle-même. Mais l'attentat est d'une évidence criante. Vergniaud, qui, autant que Danton, adore les effets de théâtre, a lancé une phrase destinée à l'Histoire : « *Donnez donc à boire à Couthon un verre de sang ; il a soif.* » Il tombait mal ; Couthon, ni encore moins Robespierre, n'en voulaient pas, n'en voulaient nullement à la vie d'aucun de ceux dont les sections de Paris les débarrassaient enfin. Pas question de les vouer à l'échafaud. Jamais dans les propos de Robespierre, concernant les girondins, jamais, pas une seule fois, l'allusion à l'échafaud. En face, au contraire, et même sous la plume de Pétion — de douceâtre

devenu, par épouvante, féroce —, volontiers l'évocation d'une guillotine vengeresse.

Il est entendu que les députés déchus seront simplement assignés à résidence chez eux, s'ils donnent leur parole de ne pas quitter Paris. Michelet exprime sa douleur. Il voit le 2 juin 1793 comme une journée terrible pour la République ; « *premier coup porté à la religion [sic] nationale ; la Convention décimée* » (au vrai, moins de 30 membres exclus, sur 750) ; « *là fut assassinée la loi*<sup>113</sup> ». Lamartine n'avait pas porté le même jugement. On lit dans son *Histoire des Girondins* les lignes que voici auxquelles il me paraît difficile de ne pas souscrire : « *Encore quelques mois d'un pareil gouvernement* » (sous l'égide des girondins et avec la collaboration de Danton) et la France « *aurait cessé d'exister, et comme République, et comme nation*<sup>114</sup>. »

## 2. Du 3 juin 1793 au 5 avril 1794

Un premier temps, étiré sur des mois — dix mois, en somme, du 10 août 1792 au 2 juin 1793 —, pour la Révolution enfin désentravée et capable d'entreprendre son accomplissement. L'entrave, c'était le suffrage censitaire, le droit de vote et la participation aux affaires nationales réservés aux possédants. La libération politique n'avait été obtenue qu'au bout de quelque trois années. La libération sociale restait à conquérir, et le malheur de la Convention avait été de subir, autant que la Législative, l'autorité, l'emprise, l'empire d'un puissant groupe, les girondins, expression et instrument d'une classe, la classe gagnante de 1789, la bourgeoisie propriétaire. Et telles avaient été les élections d'où était sortie la nouvelle assemblée, la seconde Constituante, la Constituante républicaine, des élections grevées d'un abstentionnisme écrasant, que la représentation nationale demeurerait, dans son immense majorité, d'accord avec ces girondins dont nous venons de voir l'écroulement tardif, le 2 juin 1793. Souvenons-nous de ce détail pitoyable : dans une France où le prolétariat rural et urbain constituait la masse même de la nation, le suffrage universel n'avait su déléguer à la Convention que deux prolétaires, en tout et pour tout. Et la domination bourgeoise, trente ans après, sera toujours exactement la même. Ce n'est pas une tête brûlée, un anarchiste, un infréquentable qui s'exprime, le 25 juillet 1822, en pleine Restauration, et à la Chambre des députés. L'orateur, un aristocrate, M. de Beauséjour, un homme de bien — mais, en même temps, un de ces originaux qui s'accordent, tout à trac, les initiatives les plus fâcheuses ; un de ces intempestifs qui se mettent (Dieu sait pourquoi) à dire ce qui doit rester le non-dit —, décrit comme suit la réalité française : « 500 000 mangeurs et 30 millions de mangés. » (En 1792, il eût fallu dire 26 millions.) Nous autres, de la postérité, nous savons que pendant non pas trente ans mais plus d'un siècle après le 10 Août 1792, les choses, socialement, resteront telles quelles, malgré la tentative lamartinienne, tôt stoppée, de février 1848. Nous le savons ; mais Robespierre ne le savait pas et croyait encore qu'en s'y prenant bien — mais comment faire ? — on pourrait changer quelque chose à l'ordre, au désordre, établi.

Rien de plus précieux pour l'historien, que ces notes de sa main \*, qui restèrent longtemps ignorées et qu'il n'est pas superflu de citer : « *Il faut une volonté une [...] Il faut des ministres républicains, des papiers [c'est-à-dire des journaux] républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain. Quels sont nos ennemis? Les hommes vicieux et les riches [...] Les dangers intérieurs viennent des bourgeois. Pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. Tout était disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois et faire périr les défenseurs de la Révolution sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon. Ils auraient triomphé à Paris sans l'insurrection actuelle. Il faut que l'insurrection actuelle continue [...] qu'elle s'étende de proche en proche sur le même plan, que les sans-culottes soient payés \*\* et restent dans les villes \*\*\*. Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer. Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.* » Et ceci encore : « *l'obstacle à l'instruction du peuple : la misère* » ; et ces mots rajoutés : « *Mettre des généraux républicains à la tête des armées et punir ceux qui nous ont trahis [...]. Subsistances et lois populaires.* » Déjà, le 12 mai, aux Jacobins, Robespierre s'est prononcé pour la création d'une « *armée révolutionnaire*<sup>1</sup> » exclusivement composée de sans-culottes, avec une solde exceptionnelle, et qui aura mission de veiller à la politique intérieure, à la stricte application des « *lois populaires* » qu'il va falloir édicter. Mais jamais, hélas, aucune précision fournie par lui-même sur le contenu des dites « lois ». Nous pouvons croire — sans en avoir les preuves formelles — qu'il n'est étranger ni à la décision prise le 3 juin (mais qui restera sans effet) quant à la vente, par petits lots, des nouveaux « biens nationaux » (les biens d'émigrés), ni au décret du 10 juin sur le juste partage aux paysans des « *biens communaux* » repris aux châtelains qui s'en étaient approprié indûment de larges étendues.

On s'applique en haut lieu (Exécutif, Comité de salut public ; le Comité Danton-Barère) à limiter les dégâts du 2 juin et à rendre aux « honnêtes gens » quelques consolantes sûretés. C'est ainsi qu'on voit disparaître, avec une docilité inattendue, le Comité insurrectionnel

\* Les historiens se querellent sur la date de ce texte. Pourtant, les allusions précises, et conjuguées, à « *l'insurrection actuelle* » et aux victoires contre-révolutionnaires de Bordeaux, de Marseille et de Lyon, révèlent indubitablement, me semble-t-il, que Robespierre rédige ces notes tout de suite après la secousse du 2 juin, peut-être même entre le 31 mai et le 2 juin.

\*\* Dans la pensée de Robespierre, pour assister aux assemblées sectionnaires (prélevant ainsi des heures sur leur travail, leur gagne-pain).

\*\*\* Faut-il comprendre que Robespierre s'élève ici contre les rafles de sans-culottes pour l'armée ?

— presque entièrement conduit par les militants de « *l'Évêché* » — qui se laisse absorber par la Commune où l'on a moins organisé qu'enduré (avec impatience, avec inquiétude) le mouvement populaire. Barère, dans un rapport présenté le 6 juin à la Convention sur les derniers événements, a parlé d'un « *limon impur* » roulé par la Révolution, et le rapporteur tient beaucoup à ce que la réquisition de la force armée soit explicitement réservée à la Convention, en aucun cas à la Commune (si sage et maniable qu'elle soit). Un gendarme était affecté à la surveillance — un par homme — des députés exclus. Régime débonnaire. Il était même admis que les malheureuses victimes de la tyrannie plébéienne ne soient pas contraintes à ne jamais sortir de leur domicile. Ces proscrits peuvent librement dîner en ville. C'est dire les réconforts qu'on leur prodigue. Facile de prévoir qu'ils en profiteront, presque tous, pour enfreindre leur promesse, et s'enfuir. Dès le 4 juin, 12 d'entre eux ont déjà disparu ; 8 autres suivront rapidement ce bon exemple. Et ils ne partent pas pour se protéger mieux, mais pour agir ; on s'en apercevra très vite. Les deux ministres réprouvés, Clavière et Lebrun, on s'en voudrait — Danton le premier — de brusquer les choses à leur égard. Ils sont, en principe, chassés de leur poste, mais le Comité de salut public maintient en fonction l'un, Clavière, jusqu'au 13 juin, et l'autre, Lebrun, jusqu'au 21. Ainsi près de trois semaines supplémentaires de présence sont accordées à Lebrun dans son palais où règne un climat très Ancien Régime, que confirmera Deforgues son successeur, principalement aidé sur ce point par son secrétaire général, Miot de Melito. C'est à Danton personnellement que Lebrun doit ces prévenances. Que d'entreprises secrètes ils ont conduites ensemble ! Ces gestes n'épuisent pas le souci d'apaisement dont témoigne le Comité à l'adresse des sages, des amis de la stabilité sociale, profondément peinés des expulsions du 2 juin ; plus de 70 d'entre eux, membres de l'Assemblée, vont signer une protestation contre ce scandale, et c'est dans une intention conciliante que l'on « remercie » Bouchotte pour le remplacer, à la Guerre, par un Beauharnais qui, prudemment, se dérobe à cet honneur. Soutenu par Robespierre, Bouchotte conserve donc son poste. Le 6 juin, Barère et Danton voudraient, à la fois, retirer à Hanriot son commandement de la garde nationale, et offrir aux départements dont tels représentants ont été disgraciés des otages volontaires pris dans les rangs des montagnards. Robespierre fait encore opposition, et en faveur d'Hanriot et contre le projet d'otages. Le 10, il appelle l'attention de ses collègues sur les fugitifs qui, « *répandus* » en province, « *secouent les brandons de la guerre civile*<sup>2</sup> ». Le 12, il signale qu'on voit se dessiner la silhouette d'un



« *nouveau Dumouriez* ». Ce général, dont il se méfie depuis des semaines, cherche à « *ameuter* » ses soldats « *contre la Convention*<sup>3</sup> » ; c'est Custine, que le Comité de salut public, contre l'avis défavorable et très net de Bouchotte, a placé à la tête de l'armée du Nord, Custine à qui les Lyonnais en révolte, parce qu'ils ont sur lui de bons renseignements, vont proposer une alliance.

Un sombre discours, celui que prononce Robespierre, ce 12 juin, à la tribune des Jacobins. Trop de faits d'une triste éloquence s'entassent sous les yeux. Des paquets d'eau froide sont tombés sur le feu qui brûlait dans les notes que nous avons reproduites, et qui sont d'hier. Et il y a aussi cet épuisement dont il avait déjà parlé le 29 mai, conséquence, disait-il, des travaux dont il a cru devoir assumer le poids depuis quatre ans. Il les évoque de nouveau, le 12 juin, mais avec un cruel qualificatif : tant d'efforts de sa part ont été « *infructueux* ». Les moyens, positivement, lui manquent pour continuer, dans ces conditions, une tâche dont il voit bien qu'elle a échoué. Il dit même qu'il va « *donner sa démission* » de représentant<sup>4</sup>. La révocation des girondins n'a servi à rien. Robespierre en a la lugubre impression. Mais enfin, quels que soient sa fatigue et son découragement, il n'a pas déclaré qu'il *donnait* sa démission ; seulement qu'il se proposait de le faire. Aveu d'une tentation, ou essai d'un test ? Quelque chose comme : si rien ne change, je m'en irai. Et les cris qui fusent : « *Non ! Non !* » sont sans doute ce qu'il attendait. On ne s'en va pas quand la situation est grave au point où elle l'est. Pas tant — par bonheur et toujours — du côté des Anglo-Austro-Prussiens. Le 26 mai les Anglais ont mis le siège devant Valenciennes et vont bientôt prétendre qu'ils bloquent *tous* les ports français de l'Atlantique, ce qui n'est pas encore fait. Sur le Rhin, Mayence, encerclée, tient toujours, et l'ennemi paraît mal décidé à un assaut. Mais ce sont les dangers intérieurs qui s'accroissent. D'une part, les vendéens vont de succès en succès ; ils se sont emparés de Saumur, le 9 juin ; ils vont prendre Angers, le 18. D'autre part, il y a la révolte de Marseille, qui se renforce, et, à Lyon, c'est une vraie fureur bourgeoise qu'a provoquée la décision, prise par la municipalité montagnarde, d'un emprunt forcé de 6 millions, en partie destiné au soulagement de la détresse ouvrière : plus de travail pour les canuts. Le président du « Département », l'aristocrate Fréminville, a rejeté, annulé, les « *infâmes arrêtés* » qui, a-t-il dit clairement, « *aspirent [sic] nos fortunes* ». Lamartine, qui connaît bien Lyon, présentera, dans son *Histoire des girondins*, les choses comme elles furent. Dans « *cette ville* », écrit-il avec un calme lucide, « *du commerce enrichi et rassasié* », « *du jour où la Révolution atteint les banquiers, Lyon ne*

*reconnut plus la Révolution*<sup>5</sup> ». Lyon va défier Paris pendant quatre mois. Et les girondins évadés, Robespierre dit vrai à leur sujet, poussent à la révolte, partout où ils sont. Buzot, député (déchu) de l'Eure, fait prendre à Evreux, le 7 juin, un arrêté départemental qui crée une légion de 4 000 hommes, 4 000 bons citoyens dont l'objectif est Paris et sa canaille. Le 9, à Bordeaux, une force similaire, départementale elle aussi, s'organise ; mais de 1 200 hommes seulement (les Bordelais seraient-ils plus portés sur les véhémences oratoires que sur l'action armée ?). On envisage la convocation à Bourges, pour le 13 juillet, d'une Assemblée d'opposition ; mais l'idée piétine, tandis qu'à Caen Pétion, aidé par Barbaroux et soutenu par les députés bretons, met sur pied, à l'hôtel de l'Intendance, une espèce d'anti-Convention. Viennent se mettre à sa disposition, grâce au baron de Wimpfen (qui commandait, à Cherbourg, les défenses côtières), deux régiments de cavalerie et trois bataillons levés en Bretagne et composés de « *jeunes gens des meilleures familles de Rennes, Lorient et Brest*<sup>6</sup> ». Au milieu de juin 1793, 60 départements français sont en dissidence.

C'est le 13 juin qu'on apprend à Paris ce qui se passe en Normandie, et Danton, qui s'est comporté, ces temps-ci, de façon bizarre et oblique, endosse brusquement son ancien costume de tribun et couvre de malédictions et de menaces les traîtres qui déchirent la France. Le Comité de salut public décrète l'arrestation des girondins coupables d'attentats à l'unité nationale, casse les administrations séparatistes, crée deux circonscriptions en Vaucluse pour couper Marseille en révolte d'Avignon loyaliste, et invente un département de la Loire, pour contrer Lyon par Saint-Étienne. Robespierre s'est repris. Le 14, il ne cache pas qu'il a traversé des heures sombres où il a « *jugé sévèrement* » le Comité ; mais non ; il a eu tort ; « *je me suis convaincu que le Comité désirait sincèrement le salut de la République* ». Et nous allons l'entendre, pour la première fois, ce 14 juin 1793, émettre un avis qui va devenir l'exacte donnée, selon lui, du problème à résoudre : « *Nous avons deux écueils à redouter, le découragement et la présomption, l'extrême défiance et le modérantisme, plus dangereux encore*<sup>7</sup>. » Les choses vont mal et sont compliquées ; les dangers abondent et même surabondent ? Au travail ! Au travail ! Comme on pourra, du mieux qu'on pourra. D'abord, avant tout, pour que subsistent la France et la République, ensuite pour que s'accomplisse cette révolution des esprits qui est sa grande pensée, son but principal et qui, plus sûrement que tout le reste, décidera de sa chute.

Et la Constitution ? Il serait temps, tout de même, de s'en occuper définitivement ; et l'on ne peut pas dire qu'à cet ouvrage, pour lequel elle a été élue, la Convention se soit occupée avec diligence. Près de neuf mois se sont écoulés et l'heure serait indiquée, non ? pour l'accouchement. On prétendra que c'est la faute aux girondins qui n'ont cessé de créer du désordre et d'empêcher l'Assemblée de se consacrer au premier objet de sa mission. Excuse officielle. Il est simplement évident que, girondins ou pas, l'accord est loin d'exister parmi les représentants sur ce que doit être, dans les faits, l'organisation de la République. Il y a un vaste consentement tacite sur le caractère abstrait, symbolique, idéal que revêtira la Constitution. On va s'y mettre, et donner au public, en bâclant le travail, la preuve d'un noble empressement, mais dans l'intention inavouée de remettre à plus tard l'application de ces articles votés avec le plus grand sérieux. Il est parfaitement vrai que l'état des choses, aux frontières comme à l'intérieur, ne permet guère que l'on fasse réellement l'essai d'un régime démocratique à l'extrême. Pas le moment de procéder à ces élections répétées qu'impliqueraient la mise en vigueur des dispositions légales. Après l'exécution du roi, aggravée par le coup de force parisien du 2 juin, les députés ne sont certes pas impatients d'aller soumettre le renouvellement de leur mandat à une France en ébullition. Si divisés qu'ils soient, les représentants, pour la plupart, ne souhaitent que de se perpétuer au pouvoir. Le 2 juin a inauguré un régime où l'autorité gouvernementale se trouvera confiée à la délégation — élue, et jusqu'ici réélue sans changement tous les mois — d'une Assemblée réduite en nombre, une première fois, le 2 juin, puis, au cours du mois, par l'incarcération des députés protestataires. « *Les temps de la dictature sont proches* », écrit Mathiez avec honnêteté<sup>8</sup>. De ce régime austère un avertissement significatif apparaît sous la forme d'un contrôle renforcé de la presse. Le 10 Août avait déjà été suivi, sur ce point, de sérieuses restrictions ; restaient à s'ébattre à leur guise les journaux girondins. Dès le 19 avril, à la Convention, Robespierre avait affirmé que « *l'intérêt de la République [pouvait] exiger certaines mesures qui répriment une conspiration fondée sur la liberté de la presse*<sup>9</sup> » et, le 16 juin, il ne croit plus nécessaire de recourir à des termes ouatés pour réclamer du Comité de salut public « *les mesures les plus sévères pour arrêter les journalistes infidèles qui sont les plus dangereux ennemis de la liberté*<sup>10</sup> ».

Comme il est tacitement entendu que la Constitution restera lettre morte, on s'en donne à cœur-joie, dans l'Assemblée, pour faire de cette fiction un modèle insurpassable de liberté civile. C'est la souveraineté populaire constamment agissante. Le corps législatif, de

durée brève, propose seulement les lois ; elles ne sont promulguées que s'il n'y a pas refus formel, dans les quarante jours, d'un nombre défini d'assemblées primaires. Les girondins ont beau n'être plus là, la représentation nationale n'est pas disposée à suivre Robespierre dans ses fantaisies limitatives du droit de propriété. Mais Maximilien, qui ne traite pas à la légère une formulation sans doute non susceptible d'être immédiatement traduite dans les faits, mais par laquelle, du moins, on prend date pour ce que sera, la paix revenue, un ordre social rectifié et en voie permanente d'amélioration, Maximilien a obtenu que le texte structurel de la République contint cet engagement : « *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler.* » Et, en une innovation qui ne sera guère imitée à travers le monde, le document spécifiait le droit du peuple à s'insurger — et son devoir même — si l'autorité trahissait sa mission constitutionnelle. Le drame social, la tragédie de la misère\*, comment pourrait-on s'en désintéresser, n'en pas tenir compte, quand la réalité est là, criante ? Et elle crie, en effet. Un prêtre — un « jureur », méprisé et haï des royalistes, un irrégulier, vicaire à Paris mais qui vit avec une veuve, et a recueilli un orphelin — s'occupe, inlassablement, de porter secours à tant de détresses qui peuplent son quartier des Gravilliers, l'abbé Jacques Roux. Il a quarante et un ans en 1793 ; son passé n'est pas net ; mais tout laisse croire qu'il s'est racheté ; inscrit aux Cordeliers, il appartient au Conseil général de la Commune et, tandis que l'Assemblée en terminait avec les articles de la Constitution, Jacques Roux, les 20, 21 et 22 juin, avait insisté pour que soit adjoint et voté un article complémentaire ainsi rédigé : « *La nation protège la liberté de commerce, mais elle punit de mort l'agiotage et l'usure.* » Jacques Roux touche à l'intouchable, à des procédés d'enrichissement qu'il n'est pas question d'interdire. Tout s'opère là dans l'ombre et de gré à gré. La plus innombrable des polices demeurerait, dans ce domaine, totalement inefficace. Robespierre le sait et s'en exaspère, dévoré qu'il est par la pitié, la colère et l'impuissance. Le 23, Jacques Roux se présente à la barre de l'Assemblée pour une pétition dont chacun prévoit la violence et l'inutilité. Robespierre intervient pour l'empêcher de parler. Il dit : « *plus tard* » ; il dit « *un autre jour*<sup>11</sup> ». C'est le lendemain, 24 juin, que les représentants doivent se prononcer sur l'ensemble de la Constitution enfin bâtie. Des ordonnateurs s'éver-

\* Sur la misère dans Paris, l'ouvrage de Furet-Richet, publié en 1965, a le mérite de nous présenter des illustrations saisissantes (p. 280-281 et 320-321).

tuent à faire que ce 24 juin prenne l'aspect d'une fête, atmosphère dont Robespierre envisage de tirer parti pour tel projet qu'il a en tête ; la veille même du vote, le 23, à propos de l'emprunt forcé, « *il semble, a-t-il dit, que l'on veuille ménager l'opulence aux dépens des petits possédants* » ; il veut obtenir qu'échappent au prélèvement les ménages dont le revenu actuel est inférieur à 10 000 livres, et les célibataires dont les ressources n'atteignent pas 6 000 livres, mais qu'en revanche soit majorée la participation obligatoire des classes riches. On ne peut pas toujours imposer silence à Jacques Roux ; si bien que, le 25, l'abbé prend la parole devant les députés, pour ce que la rhétorique appelle des « *interrogations oratoires* », c'est-à-dire fictives et dont la réponse est déjà connue par celui qui feint de questionner, donnant lui-même la réponse : Avez-vous déterminé en quoi consiste la liberté du commerce ? Non. Avez-vous défendu la vente de l'argent ? Oui, pour rire et (vous le saviez) en pure perte. Suit un déferlement de sentences, aussi brutales qu'incontestables : « *La liberté n'est qu'un fantôme quand une classe peut affamer l'autre impunément* » ; « *ce sont les riches qui, depuis quatre ans, ont profité des avantages de la Révolution ; l'aristocratie marchande, plus terrible que l'aristocratie nobiliaire, nous opprime* » ; « *la propriété des fripons est-elle plus sacrée que la vie de l'homme ?* » ; « *le législateur a le droit de faire massacrer des hommes [à la guerre] ; comment n'aurait-il pas le droit d'empêcher qu'on les affame ?* »... Et Jacques Roux demande aux défenseurs professionnels du peuple s'ils savent vraiment de quoi ils parlent à propos des misérables et s'ils sont jamais « *montés jusqu'au neuvième étage* » des maisons où, sous les combles, survivent — si l'on peut dire — des êtres « *sans pain et sans vêtements*<sup>12</sup> ».

Billaud-Varenne a tenté de couper la parole à Jacques Roux qui s'est accroché à la barre. Robespierre, qui n'est pas loin de partager ces réflexions et ces indignations (après tout, que fait Jacques Roux, sinon « *colérer* » le peuple, comme Robespierre, dans ses notes intimes, voulait qu'on le fit), ne prend position contre lui qu'avec gêne, je suppose, et mauvaise conscience ; mais, à cette heure où la Montagne n'est pas soutenue — et c'est une litote — par le pouvoir en place, Jacques Roux, sans y songer, fait le jeu des royalistes (et de leurs nouveaux alliés « *objectifs* », ces girondins qui allument partout des brasiers en province) quand il accuse les conventionnels de « *tolérer des choses dont le despotisme eût rougi* ». Pour Maximilien — ne va-t-il pas, délibérément, au-delà de ce qu'il pense ? Mais le risque est lourd —, Jacques Roux travaille dans une « *intention perfide* » ; « *il veut jeter sur les patriotes une teinte de modérantisme qui leur fasse perdre la confiance du peuple*<sup>13</sup> ». C'est vrai. Pas de pire éventualité

pour les montagnards, dans le climat de guerre civile où est le pays, que de perdre l'appui des faubourgs, des gardes nationaux plébéiens, des soldats d'Hanriot. C'est en cela que Jacques Roux est plus que fâcheux, malfaisant, redoutable. La Montagne unanime, ce 25 juin, se lève pour le couvrir de huées, ce qui est loin de déplaire à une Assemblée où la « *classe riche* », comme le rappelle à bon droit Mathiez<sup>14</sup>, est majoritaire. Ajoutons qu'aux Cordeliers, le 22, un nommé Duret a tout fait pour que la Convention frissonne et croie voir, sous les déclarations de Jacques Roux, l'annonce d'une seconde « *journée* » dont ce Duret a parlé sur un mode effrayant : « *nous n'avons fait, le 31 mai, que de l'eau claire* » ; il faut maintenant un mouvement qui sera consigné « *dans l'histoire en caractères de sang*<sup>15</sup> ». Et voici des troubles qui renaissent dans Paris, le 26 ; rien de bien grave ; encore une fois — c'est la troisième depuis février 1792 —, une agitation féminine ; les blanchisseuses (elles constituent à Paris toute une population), aidées de ménagères déchaînées, se jettent sur des bateaux de savon, au quai Saint-Nicolas, à la Grenouillère, taxant à leur guise ce qu'elles emportent, ou négligeant même de payer. Le 28, bagarres et désordres à la barrière Saint-Lazare. Pache, de nouveau, s'est interposé courageusement et a ramené le calme. Hébert se consacre soudain à la paix publique et appelle avec ardeur au respect des biens. « *Si l'on pille, nous ferons tous un rempart de nos corps pour empêcher la violation des propriétés*<sup>16</sup>. » Le 28, au soir, Robespierre dénonce Jacques Roux et maudit « *les vociférations de ce prêtre forcené* », de cet « *intrigant* » qui, « *de concert avec les Autrichiens* » (l'incrimination est usuelle dans la politique de ce temps ; tout opposant est, *ipso facto*, un agent de l'étranger), vitupère « *les meilleurs patriotes* » et qui, « *sous prétexte que la Constitution ne contient point de lois contre les accapareurs, insulte à la majesté de la représentation nationale* ». L'important, pour Robespierre, est de parer à une rupture, dommageable à l'extrême dans les circonstances du moment, entre jacobins et cordeliers. Le 30 juin, Collot d'Herbois et Robespierre se rendent en personne au local où s'étaient illustrés, jadis, Danton et Desmoullins ; selon le *Mercur universel*, ayant, là, « *foudroyé l'abbé Roux* », ils ont gain de cause, en dépit de Momoro qui résiste, et persuadent les cordeliers d'exclure « *ce mauvais sujet* \* ».

\* Le 4 juillet, Marat consacre plus de la moitié de son *Publiciste* à dénigrer furieusement Jacques Roux. Cinq pages pénibles et déconcertantes. Est-il possible que Roux lui ait déclaré : « *N' imaginez pas que je croie à la religion. Je sais que c'est un tissu d'impostures. J'en fais mon gagne-pain, et personne ne sait mieux que moi jouer la sainte comédie.* » La suite est pire : « *Le même jour il m'a avoué qu'il était*

Le Tribunal révolutionnaire flamboie. Le 18 juin, il a prononcé, d'un seul coup, 12 condamnations à mort contre les principaux « conjurés de Bretagne » réunis par La Rouërie. La Convention a décidé, le 24 juin, l'emprisonnement des girondins restés loyalement à Paris, mais qui ne désavouent point leurs collègues artisans de rébellions. Le 26, M<sup>me</sup> Roland elle-même, la respectable mais trop brillante M<sup>me</sup> Roland, dont le mari a su s'échapper, est arrêtée chez elle et incarcérée.

Toujours rien, en ce début de l'été 1793, qui soit très menaçant du côté des armées étrangères \*, par bonheur pour la République quand on pense aux ravages intérieurs dont les girondins « fédéralistes » sont responsables, et davantage encore à la guerre de Vendée. Châtillon a été repris, fin juin, par les troupes de la Convention, mais la ville est reperdue, le 2 juillet, et, le 5, l'armée de Westermann connaît un désastre proche de l'anéantissement. Le CSP en place depuis le 6 avril n'a jamais agi énergiquement sur le plan militaire, et, pas une seconde, il n'a tenté de mettre un peu d'ordre dans les exactions et malversations permanentes des « fournisseurs \*\* », ce qui ne saurait nous surprendre de la part de Danton qui, d'accord avec Dumouriez, couvrait naguère les concussions de D'Espagnac. En revanche, on y complotait sans cesse contre Bouchotte. Dans la précieuse « *Table analytique* » dont il a fait suivre, en 1962, son édition de Michelet, Gérard Walter a, sur Bouchotte, un paragraphe que je tiens à reproduire ici : « Il était la bête noire des dantonistes [...] Modeste et laborieux [...], il fait de son mieux pour satisfaire les besoins d'une armée disparate [...], minée par la propagande contre-révolutionnaire, se heurtant constamment à des actes de sabotage de la part des officiers de l'Ancien Régime qui avaient réussi à se maintenir [...] et à des vols et pillages effrénés des favoris du nouveau régime<sup>17</sup>. » Marat tenait les

patriote de circonstance, qu'il ne se donnerait point de relâche qu'il n'eût fait du bruit, et qu'il espérait bien que cela lui vaudrait l'épiscopat. » Mathiez n'ignorait certainement pas ce texte et cependant sa conclusion sur Jacques Roux est en faveur de sa profonde sincérité : un « vrai chrétien », dira-t-il, « chrétien au fond de l'âme » (cf. *la Vie chère sous la Terreur*, 129).

\* Faut-il y voir l'effet bienfaisant de manœuvres clandestines conduites par Danton pour laisser aux Autrichiens l'espoir d'une paix de compromis qui sauverait la tête de Marie-Antoinette ? Nous sommes là en pleines ténèbres.

\*\* C'est le mot dont se servira Sébastien Mercier pour intituler le chapitre ccvii de son *Nouveau Paris*.

membres du CSP pour des pleutres et des lâches et prétendait que le vrai nom du Comité n'était pas « *de salut public* » mais « *de perte publique* ». Et voici que Danton s'efface, pour un temps. Devenu veuf en février, il s'est remarié le 17 juin, épousant une gamine de seize ans, ravissante d'ailleurs ; ses allusions sexuelles, ordinaires, il les multiplie alors, affectant d'être délicieusement accaparé par tout ce qu'il lui faut apprendre à sa nouvelle compagne. Sous cette absence qu'il affiche, une tactique se dissimule, que Lamartine a su discerner : « *Entouré d'une petite cour d'hommes suspects* » et volontairement exempt de toute responsabilité gouvernementale (au renouvellement du CSP, le 10 juillet, il fait savoir qu'il ne souhaite pas être réélu), Danton va « *épier* ». Il se donne l'allure d'un technicien fatigué, requis par de puissants et charmants intérêts domestiques ; mais, s'il se tait, il n'en est pas moins, du coin de l'œil, attentif à ce qui se passe et, s'il « *laisse aller* » le CSP « *sans lui* », c'est « *seulement* » pour lui laisser le temps de démontrer son « *insuffisance*<sup>18</sup> ».

Robespierre, sollicité par Couthon, Saint-Just et Bon Saint-André, d'entrer au CSP le 10 juillet, a fait savoir qu'il refuserait une nomination qu'on prétendait, amicalement, lui imposer. Ses raisons ? Sa santé, peut-être, sur laquelle il sait mieux que personne à quoi s'en tenir ; mais il y a autre chose (il se peut que j'aie tort) ; deux fois — à la veille du 10 Août et à la veille du 31 mai — Robespierre a donné la preuve qu'il redoute, qu'il esquivait les responsabilités directes dans les actes révolutionnaires où la violence entre en jeu, ou risque d'y entrer. Membre du CSP, il devrait s'engager à fond et il est hors de doute qu'il y aura des décisions brutales à prendre. Il préférerait donner son avis, mais n'être point de ceux qui ordonnent. De plus, il sait l'intensité des haines qui se concentrent sur sa personne et se fait scrupule d'apporter au CSP ce supplément d'embarras. Il se peut, enfin, qu'accusé sans cesse depuis des mois, par ses ennemis, de convoiter le pouvoir suprême, il veuille établir, par son abstention, l'inanité de ce grief tenace. Depuis quelques semaines, et pour marquer le coup contre les girondins et leurs complices, trois députés de la Montagne ont été adjoints au CSP, avec voix consultative, ceux-là mêmes qui tiendraient beaucoup à avoir Robespierre avec eux : Couthon, Saint-Just et Saint-André. Le 8, aux Jacobins, l'Incorruptible s'est opposé à Chabot qui voulait un renouvellement complet du CSP. Le 10, il prend la parole en faveur de Danton. Il a été mécontent de lui, très mécontent, soupçonneux même, dans l'affaire Dumouriez, et il le lui dira, en face, le 3 décembre. Actuellement, il n'a rien — qu'il sache — à lui reprocher. Le 10 au soir, c'est avec chaleur que Maximilien, aux Jacobins, défend Danton sur la protection qu'il aurait

accordée à un aristocrate. Robespierre lui rend un hommage presque solennel : c'est donc « vainement, s'écrie-t-il, qu'on sacrifie sa vie [sic] à la liberté, puisqu'un malveillant peut, en un quart d'heure, ruiner la confiance que vous méritez à tant de titres<sup>19</sup> ! »

Avec ses adjoints, le CSP avait fini par compter 14 membres. L'Assemblée, le 10 juillet, ramène leur nombre à 9, comme ils étaient lors de sa création, en avril ; sont éliminés 5 membres entachés de girondinisme. Mais Barère, l'ultra-souple, le reptile, parvient à se maintenir et à faire réélire avec lui deux centristes dociles à ses conseils, Robert Lindet\* et Gasparin. Deux dantonistes y représenteront leur chef, qui se tient en retrait, Thuriot et Héroult de Séchelles. Mais, avec le changement de statut des trois robespierristes qui deviennent membres à part entière, le Comité prend une allure plus militante. Deux lettres d'Augustin, le frère cadet de Maximilien et député comme lui (lettres adressées à Buissart, d'Arras, les 5 et 14 juillet 1793), frappent par leur dissemblance. Le 5, selon Augustin, « l'allégresse est universelle » ; le texte de la Constitution a été soumis aux Parisiens, qui l'ont « accepté à l'unanimité\*\* » ; « les citoyens et les citoyennes », dit Augustin, « défilent depuis deux jours dans la salle de la Convention », aux cris de « Vive la République<sup>20</sup> ! » Le 14, au contraire, Augustin a perdu sa joie : les subsistances, une fois de plus, font problème ; « cette grande cité paraît manquer de tout » ; « les portes des boulangeries sont chaque jour assiégées » ; il voudrait croire — c'est sans doute le thème officiel — que ces désordres sont provoqués par « une centaine d'agitateurs » à la solde de « l'aristocratie qui reprend son audace » (formule qui devient rengaine) ; et il ajoute ce détail : « Custine est, à ce qu'il paraît, un nouveau Dumouriez<sup>21</sup>. » La veille de ce 14 juillet où il ne semble pas que rien ait été prévu pour commémorer la prise de la Bastille, deux événements sanglants se sont produits à Paris. Le 12, il y avait eu, au TR, 9 condamnations à mort : 13 personnes s'y trouvaient inculpées pour avoir agressé, à Orléans, un représentant du peuple, Léonard Bourdon ; celui-ci, aboyeur dans le quartier pauvre des Gravilliers, avait été envoyé en mission à Orléans ; il y menait grande vie et avait été, à l'issue d'un banquet, pris dans une rixe et quelque peu rossé. Il en avait tiré une affaire d'État, où, en sa personne, l'honneur et la sécurité de la Convention avaient subi une intolérable atteinte ; 9 des prétendus agresseurs de Léonard Bourdon sont conduits à la guillo-

\* Sur Robert Lindet, ces quelques mots, à retenir, de Michelet : Lindet et « sa bouche amèrement sarcastique et voltairienne » (M., II, 481).

\*\* On aimerait connaître le nombre des inscrits et celui des votants.

tine, le 13 au soir, revêtus de la « chemise rouge » des parricides — chaque représentant du peuple étant considéré par la nation comme un père. Le matin du 13, deux sœurs de Léonard Bourdon demandent à être admises à la barre de la Convention ; on les soupçonne de vouloir plaider pour la grâce des condamnés. Robespierre intervient pour que ces personnes fastidieuses ne soient pas entendues.

Cet incident a lieu quelques heures avant l'acte qui fait du 13 juillet 1793 une date historique : l'assassinat de Marat par cette Charlotte Corday, dont Michelet exalte la « nature sublime<sup>22</sup> ». On ne peut contester qu'en accomplissant ce meurtre elle savait fort bien qu'elle y perdrait elle-même la vie. Mais le procédé qu'elle avait choisi pour être reçue par Marat — malade et soignant d'un long bain tiède ses ulcérations cutanées —, ce procédé est une vilénie. Charlotte Corday sait que Marat est un homme généreux, que l'on n'appelle jamais en vain au secours. Alors, elle s'abaisse à lui faire remettre, par la jeune femme qui vit avec lui, un papier sur lequel Marat pourra lire : « Il suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre bienveillance. » Il écrivait sur une planche posée en travers de sa baignoire. Il lit le billet, pose sa plume, et dit à Simone Évrard, sa compagne, de faire entrer cette infortunée qui vient lui demander de l'aide. Aussitôt seule avec lui, Charlotte Corday le poignarde. Elle sera publiquement célébrée, en vers, par André Chénier comme une sorte de sainte, et saluée en prose, tout juste avec quelques réserves, dans sa *Chronique de Paris* du 19 juillet par Condorcet qui ne supportait pas Marat ; ce personnage, à tous égards révoltant pour le marquis encyclopédiste, n'avait-il pas osé protester contre la « panthéonisation » de Voltaire ? Le nouveau CSP a une autre énergie que le précédent. Il n'a pas dix jours d'existence qu'il règle — enfin ! enfin ! —, une fois pour toutes, la question des droits féodaux, maintenus par la Constituante sous la grande duperie gesticulante du 4 Août qui parlait « rachat » là où les intéressés croyaient entendre suppression. La Législative — et même après le 10 Août ; son décret était du 25 août 1792 — avait consenti à la perception de ces prélèvements dans tous les cas où les châtelains restaient munis des antiques originaux sur parchemin attestant ces droits, et rendant par conséquent inviolable une propriété confirmée. Le CSP semi-robespierriste du 10 juillet 1793, en date du 17, abolit purement et simplement ces « droits » iniques et prescrit même la destruction des fameux et irrésistibles documents justificatifs. Affaire vidée. Il aura fallu quatre ans, et la chute des girondins, pour qu'à la grande feinte scénique du 4 août 1789 soit substitué le geste attendu. Une chance aussi pour le Comité rénové : la petite armée des « fédéralistes » girondins — pleine de royalistes — que le traître

Wimpfen avait lancée en direction de Paris sera, le 13 juillet (le jour même où Marat disparaît), battue, dispersée, pulvérisée à Vernon. Au vrai, quelques coups de canon ont été, à eux seuls, décisifs ; et ces courageux bataillons formés de « *filles de famille* » se sont volatilisés. Mais tout n'est pas aussi réconfortant. Les bourgeois virils de Lyon coupent la tête, le 16 juillet, de l'odieux Chalier qui voulait, on s'en souvient, « *aspirer* » leurs fortunes. Toulouse, Marseille et Toulon sont en dissidence.

Custine, qui recule constamment, en Rhénanie, et dont les propos, les contacts, sont plus qu'inquiétants, est décrété d'arrestation, le 22. Mayence, encerclée depuis des semaines, se rend le 23, mais la garnison, sous Kléber, obtient « les honneurs de la guerre » ; elle sort, en bon ordre, et gardant ses armes, sur la promesse qu'elles ne serviront plus contre l'Autriche. Promesse tenue. Kléber sera envoyé en Vendée avec ses soldats qui diffèrent notablement des « *volontaires à 500 livres* » recrutés par Westermann. Le CSP régénéré se fait remettre, le 20 juillet, un rapport — le rapport Dornier — sur les invraisemblables « *marchés* » d'Espagnac, un prodige dans la mafia des fournisseurs militaires (cher à Dumouriez et couvert par Danton). Voici désormais des chiffres qui font foi et dont dispose le Comité : pour ses derniers contrats, d'Espagnac a encaissé — et uniquement pour son entreprise de charrois — 5 443 500 livres *en numéraire*, n'ayant déboursé lui-même que 1 502 050 livres *en assignats*.

Les Autrichiens ont pris Condé le 12 ; le 22 tombe Valenciennes où pénètre, le 29, un duc d'York acclamé en libérateur par les notables. Après tout, si Danton a pris ses distances, le 10, à l'égard du gouvernement, il se pourrait bien, au nombre de ses diverses raisons de tactique, qu'ait compté le désir de ne partager en rien le poids et les dangers d'une situation militaire qui risquait de tourner mal. La mort de Marat incite encore davantage Danton à la prudence. C'est exactement l'attitude inverse qu'adopte Robespierre. Un trouble, me semble-t-il, peut-être une vague honte, l'habitait depuis qu'il avait refusé à ses amis de les rejoindre au CSP. Le 14, à la Convention, Maximilien dit quelques mots que nous aurions tort d'interpréter comme un effet de rhétorique : « *Je n'aurais pas même demandé la parole, dit-il ce 14 juillet, si je ne prévoyais que les honneurs du poignard me sont aussi réservés [...] et que ma chute s'avance à grands pas*<sup>23</sup>. » Il n'a jamais encore été aussi loin dans cette allusion à sa mort qui lui est familière. C'est une prédiction qu'il profère : que sa disparition ne saurait tarder. L'assassinat de Marat sert la République par la flambée qu'il provoque dans un élan révolutionnaire amorti. Mourir ainsi vaut cent fois mieux que d'entrer platement, au fond d'un

lit, dans le trépas causé par un mal incurable. Robespierre envie Marat et décide de le suivre. Pénétrer au Comité de salut public avec ce qu'il a l'intention d'y réaliser, c'est se faire cible. Le 26 juillet, Gasparin démissionne pour protester contre l'arrestation de Custine. Alors, Saint-Just et Couthon invitent publiquement Robespierre à prendre place au Comité, où l'on a « *besoin de toi, Robespierre* ». Il dit oui. Le 27 juillet 1793, il adhère au CSP. Il tombera dans un an juste, le 27 juillet 1794, et on le tuera le 28.

A nous d'étudier, du plus près possible, ces derniers trois cent soixante-cinq jours de Robespierre désormais participant au Pouvoir. Deux étapes, dans ce parcours final. Comme Robespierre s'est figuré — bien légèrement — que, les girondins écartés de sa route, il pourrait guider la Révolution vers le but qu'il n'a cessé de lui assigner, de même il s'imaginera qu'ayant réduit à l'impuissance les excessifs et les rétrogrades il lui sera loisible de conduire le peuple à comprendre — comme disait Rousseau — sa « *destination* ».

La guerre est là, qui complique tout, la guerre étrangère, car l'autre, civile, vendéenne, aucun doute qu'on en sorte, en quelques mois, si l'on y met la volonté qu'il faut, et le prix. Fin janvier 1793, dans la quatrième *Lettre* de sa deuxième série, Maximilien a déploré ce conflit avec les puissances, conflit allumé par l'Assemblée et le roi réunis, et qui « *fait nécessairement une diversion funeste ; elle nous force à épuiser l'État en hommes et en argent* » ; il regrettait sans mystère que l'on n'ait pas commencé, en 1792, par « *dompter les ennemis du dedans* » et détruire une Cour qui s'employait à « *susciter* » l'agression française. Nous aurions pu et dû, selon lui, nous épargner cette aventure. Avec un peu plus de lucidité et de courage civique, la guerre, disait-il crânement, « *n'aurait point eu lieu*<sup>24</sup> ». Rappelons-nous son vain combat, tout l'hiver 1791-1792, contre les projets belliqueux de Brissot, Genonville, Condorcet. Ce qu'il écrivait en janvier 1793, il avait plus que quiconque le droit de l'écrire, et, au début de juin, dans ses notes secrètes, il n'y a pas deux mois, ceci : « *La guerre étrangère est une maladie mortelle tant que le corps politique* » souffre de « *la division des volontés* ». Sans être parfaitement au courant, Robespierre n'a sans doute pas tout ignoré des contacts que Lebrun, conseillé par Danton, a multipliés secrètement avec l'Autriche pour un arrangement pacifique ; mais quels gages étaient offerts à l'ennemi ? Souhaitable, c'est certain, infiniment souhaitable même, la fin de la guerre. Mais, pour le salut même de la

République, pas n'importe comment, pas dans une ambiance de désaveu. Et c'est pourquoi Robespierre a tenu personnellement, le 18 juin, à ce que soit voté, parmi les articles constitutionnels, un texte sans échappatoire et ainsi conçu : « *La République française ne traite en aucun cas avec un ennemi occupant son territoire.* » Ce qui laisse ouverte la possibilité de renoncer à ses conquêtes du Nord et du Nord-Est, si ardemment réclamées par les girondins — et par Danton — et auxquelles, un instant, il avait donné son accord, dans une fièvre d'union nationale, le jour même, 20 avril 1792, où la guerre avait été déclarée<sup>25</sup>. Chez Robespierre, membre (éminent) du CSP, aucun enthousiasme martial, mais une détermination absolue de conserver à la patrie chaque pouce de son territoire.

A peine Maximilien a-t-il pris place dans le Comité que Danton, le 1<sup>er</sup> août, avance une proposition tendant à ériger cet organisme en gouvernement provisoire. Danton souligne, en même temps, sa décision rigoureuse de n'entrer, quant à lui, « *dans aucun comité responsable* » ; il s'assigne un rôle d' « *aiguillon* » ; il ne songe qu'à « *stimuler ceux qui gouvernent* \* ». A quelle arrière-pensée obéit-il ? Lamartine inclinait à croire que Danton cherchait à isoler les membres de ce Comité où il ne siège plus, à les hisser sur une espèce de socle prestigieux afin qu'ils y soient écrasés d'obligations insurmontables. Robespierre intervient immédiatement, le jour même, pour combattre le projet de Danton. Il paraît n'y voir aucun mauvais dessein, et l'interpréter comme un excès d'estime ; il se borne à une observation de bon sens : ce n'est pas tout, dit-il en souriant, de vouloir congédier l'équipe ministérielle ; encore faut-il « *organiser* », de manière précise et positive, le fonctionnement de la machine gouvernementale, et, « *comme on ne nous en a pas montré les moyens, je demande l'ajournement de la proposition* »<sup>26</sup>. Il craint aussi que Bouchotte ne soit visé particulièrement dans la désintégration des ministères qu'impliquerait ladite proposition. Bouchotte, nous l'avons indiqué déjà, est l'objet d'une haine sans merci en raison de son entourage et surtout de son secrétaire général, Vincent, que Michelet tiendra pour un « *petit tigre* »<sup>27</sup>. Or Robespierre ne veut pas qu'on touche à Bouchotte ; il l'a dit, en termes coupants, la veille même, 26 juillet, de son entrée au CSP ; pour lui, le colonel Bouchotte, ministre de la

\* Danton, qui se doute bien des rumeurs concernant ses tractations clandestines, a soin, ce 1<sup>er</sup> août, de jouer le belliciste fulminant : « *Soyons terribles ! Faisons la guerre en lions !* » Serait-ce sur un avis de sa part — et pour démontrer la calomnie de ceux qui le soupçonnent de vouloir échanger Marie-Antoinette contre la signature d'une paix bancale — que, le 2 août, la veuve de Louis XVI est conduite à la Conciergerie, antichambre assurée de l'échafaud ?

Guerre, est « *un homme dont la probité sévère constitue le plus grand obstacle aux manœuvres criminelles menées par de nouveaux Dumouriez* »<sup>28</sup>. Car Custine n'est pas le seul général que la République ait à écarter.

L'éternelle question des subsistances — autrement dit le très simple et brutal problème, pour les pauvres gens, de se nourrir (les riches savent toujours se tirer d'affaire ; pour eux, jamais de difficultés réelles ; l'argent procure tout, même en cas de pénurie) — est l'arrière-plan permanent, et dramatique, de la Révolution, à Paris du moins, surtout depuis l'hiver 1791-1792. Robespierre n'en finira jamais de se débattre dans ce labyrinthe « économique » des choses à faire ou à ne pas faire, des urgences et des impossibilités. Le 26 juillet, les robespierristes, sous les objurgations de Billaud-Varenne, ont pu faire voter un décret de longue date réclamé par les cordeliers : contrôle et répression des accaparements ; « *Sont déclarés coupables d'accaparement ceux qui dérobent à la circulation [...] des denrées de première nécessité.* » Quiconque viole la loi sur ce point risque la confiscation des stocks qu'il immobilise ; la récidive sera punie de mort. Mais ce décret de belle allure contre les mauvais citoyens et en faveur du petit peuple n'est pas d'une application aisée. Un grossiste est-il un accapareur ? Les prix soumis au maximum depuis le 4 mai sont-ils respectés par les détaillants ? Et cette loi même du 4 mai, Robespierre, membre à présent du CSP, reconnaissait, le 31 juillet, devant la Convention, que ses « *inconvenients se font sentir en beaucoup d'endroits* ». Il comprend très bien que bon nombre de députés veuillent voir « *rappporter* » cette loi du 4 mai ; mais n'agissons pas trop vite à ce sujet ; si nous renonçons à cette mesure, il faut « *la remplacer par des dispositions plus sages* », et Robespierre souligne qu'il ne voit personne en proposer<sup>29</sup>. Le 3 août, Fabre d'Églantine, l'ancien « bras droit » de Danton à la Justice, présente un rapport sur l'agiotage, rapport limité à des constatations : qu'en juin 20 sols en métal étaient l'équivalent de 50 en assignats, et que cette différence, de jour en jour accentuée, s'est élargie, le 1<sup>er</sup> août, jusqu'à compter 6 livres en assignats, pour les 20 sols en numéraire ; un louis vaut 140 livres en assignats. Cambon, l'incomparable expert, a imité Danton en refusant, le 10 juillet, d'être réélu au Comité ; afin, disait-il, de se consacrer exclusivement à bien gérer les finances de la République. En fait de remèdes contre la malfaisance dévastatrice de l'agiotage et pour ralentir la chute de l'assignat, il ne proposera guère qu'une prime de 13 pour cent à tout acquéreur de biens nationaux qui s'acquitterait, par anticipation, du prix total de son achat. Sa fierté, sa gloire, l'œuvre de sa vie, c'est ce Grand Livre de la Dette dont il

annoncera la création le 24 août, preuve éclatante de la sagesse et de la loyauté du régime républicain. Viendront cependant, quant au paiement des rentes, d'étranges discriminations qui laisseront Robespierre stupéfait.

La nervosité, l'angoisse sont endémiques dans les quartiers pauvres ; drame, le prix du beurre, des œufs, de la viande (le prix du pain est artificiellement et coûteusement maintenu par la Commune à 3 sols la livre) ; drame, les loyers, minimes, mais dont beaucoup néanmoins restent « en souffrance » ; drame, les vêtements, les chaussures qu'il faut remplacer, et les moyens manquent pour le faire. Robespierre a déclaré à la Convention le 7 juillet que, dans sa détresse supportée avec un tel courage, le peuple n'est pas seulement admirable, il est « sublime<sup>30</sup> ». Grandiose éloge, mais qui ne change rien à une situation sinistre face à laquelle Robespierre se sent démuni. Hébert qui, pour la diffusion de son *Père Duchesne*, profite largement de la disparition de Marat, soutient Vincent, le cordelier qui — dans quel dessein ? — a repris l'idée, émise par Danton le 1<sup>er</sup> août, sur le CSP, que l'on devrait ériger en gouvernement. Toucher à Hébert, qui a derrière lui la Commune, est chose délicate ; de même, agir contre Vincent, c'est desservir Bouchotte ; reste Jacques Roux, qui s'est posé en successeur de Marat avec un nouvel *Ami du Peuple* de sa façon, Jacques Roux qui, de ce fait, est mal vu d'Hébert, le prêtre Jacques Roux dont les déclarations et protestations, en juin, ont beaucoup embarrassé, gêné, agacé le Pouvoir, et Robespierre lui-même. C'est contre lui que l'on peut agir le plus aisément. Côté Danton, Robespierre est attentif à l'avoir avec soi pour tenir Hébert en respect. Le 5 août, Robespierre couvre de fleurs ce Danton « sur lequel personne n'a le droit d'élever le plus léger reproche [sic] et qu'on ne discréditera qu'après avoir prouvé qu'on a plus d'énergie de talent et d'amour de la patrie<sup>31</sup> », et, ce même 5 août, Robespierre insulte le malheureux Jacques Roux et qualifie d' « horribles » (ce qui ne va pas, au moins sur un point, sans quelque démesure exorbitante) deux « actions » commises par cet enragé : « La première, d'avoir voulu faire massacrer\* les marchands, les boutiquiers, parce que, disait-il, ils vendaient trop cher ; l'autre d'avoir voulu faire rejeter au peuple la Constitution sous prétexte qu'elle était défectueuse<sup>32</sup>. » Deux fois encore, les 7 et 8 août, Maximilien revient à la charge contre l'abbé Roux avec une violence et une âpreté gênantes par leur excès et qui prennent une allure de calomnie. Il l'accuse, le 7, de chercher à réunir, pour « piller les magasins », des

\* Le « faire massacrer » est une exagération de Robespierre.

« scélérats déguisés sous l'habit respectable de la pauvreté<sup>33</sup> » ; et, le 8, il fait paraître à la barre de l'Assemblée Simone Évrard, dite « la veuve de Marat », qui dénonce Jacques Roux et Varlet comme « deux écrivains mercenaires » qui ont l'affreuse audace de se couvrir de l'ombre, et du grand même, d'un grand homme pour répandre leurs écrits pernicieux.

Le Conseil exécutif et les deux Comités (de salut public et de sûreté générale) s'efforcent de faire oublier aux Parisiens des faubourgs la dureté de leur existence par une fête civique, « très belle » selon Jaurès, minable selon Michelet, qui dit : « point de joie », « nulle part la spontanéité du peuple<sup>34</sup> ». Trois statues géantes — en plâtre durci sur armature de fer — ont été dressées, par David, l'une symbolisait la Nature, place de la Bastille (celle-ci, la plus gigantesque, avait cent mamelles d'où partaient, en arc, des jets d'eau tombant à ses pieds dans un vaste bassin) ; l'autre, place de la Révolution, représentait la Liberté ; la troisième, place des Invalides, figurait le Peuple : Hercule terrassant ses ennemis. Un arc de triomphe (bois et carton) ornait l'entrée du boulevard des Italiens. Pour bien marquer la sollicitude de l'Assemblée et de la Commune à l'égard des humbles, dans le défilé qui se déroula de la place de la Bastille jusqu'au Champ-de-Mars, le président de l'Exécutif donnait le bras à un forgeron et le maire à un bûcheron. Tableaux vivants explicites. La fête avait coûté à l'État un million 200 000 livres. Les mornes statues se décomposèrent lugubrement sous les pluies d'automne.

Approuvée par 1801918 voix contre 17610 — que ce suffrage universel est donc encore timide ; incompris, inemployé ! La France aurait dû compter plus de 6 millions d'électeurs —, la Constitution a été aussitôt, telle la Torah hébraïque, enclose dans une châsse en bois de cèdre et placée devant le bureau du président de l'Assemblée. C'est l'Arche Sainte, la loi du futur. Pour l'instant, la vénération qui doit l'entourer interdit précisément de la déranger dans son sommeil. Elle est la promesse — lointaine — de la paix retrouvée. C'est la guerre, pour le moment, et Robespierre n'entend pas que la France, uniquement préoccupée de vaincre les ennemis extérieurs et intérieurs qui veulent sa ruine, s'occupe d'autre chose que du combat. Et voilà que soudain, le 11 août, le lendemain de la fête unificatrice du 10, Delacroix (dit Lacroix) s'avise de déclarer, devant la représentation nationale, qu'il conviendrait de prévoir, au plus tôt, des élections, avec convocation immédiate des assemblées primaires, afin qu'un



nouveau corps législatif constitutionnel vienne remplacer la Convention dont la tâche est achevée. Robespierre sursaute. Qu'est-ce que cela signifie ? Dans quel traquenard veut-on pousser le gouvernement tel qu'il est ? Lacroix n'appartient pas au CSP ; mais Robespierre tient pour certain qu'il y dispose de complices préparant avec lui une désagrégation du pouvoir ; et il prononce, le soir même (11 août), aux Jacobins, des paroles d'une incorrection inouïe propre à effarer ses auditeurs : « *Appelé contre mon gré au Comité de salut public* », dit-il avec une sorte de fureur (ce qui n'est pas exact ; s'il avait persisté dans son refus du 10 juillet, il n'aurait pas été élu le 27 ; il n'est donc pas entré au pouvoir « *contre son gré* », il l'a fait délibérément), « *j'y ai vu des choses que je n'aurais pas osé soupçonner. J'y ai vu, d'un côté, des membres patriotes qui cherchaient en vain le bien de leur pays et de l'autre des traîtres [sic] qui tramaient, au sein même du Comité, contre les intérêts du peuple*<sup>35</sup>. » Ainsi des collègues, des représentants membres, comme lui, du CSP, sont par lui publiquement dénoncés comme des « *traîtres* ». Le mot a bien été articulé. De quoi provoquer une crise immédiate, une crise de régime : le Pouvoir coupé en deux et s'entre-dévorant. Maximilien confie aux jacobins qu'il n'est « *pas encore revenu* » de la stupeur où l'a plongé la proposition Lacroix, et il annonce sa décision, si jamais prévaut ce projet abominable et mortel pour la République, de se « *séparer immédiatement du Comité* ». Selon le *Journal de la Montagne*, au cours de son esclandre, Robespierre a réclamé que l'on appréhende et « *enferme* » ces gens, ces « *foules* » de gens qui, depuis quelques jours, « *parcourent les rues en offrant l'image de l'indigence et de la famine* » et qui sont en réalité à la solde de « *l'aristocratie* », « *payés pour séduire le peuple et le rendre dupe de sa crédulité et de sa compassion*<sup>36</sup> ». Texte-document qui prouve — même si l'on recourt, comme Robespierre, à une interprétation rassurante (feintise tout cela, manœuvres réactionnaires) qui est très discutable — que l'agitation règne dans Paris, que des cortèges circulent, gémissants ou menaçants, qui mettent en péril, avec la paix sociale, l'autorité de l'État, sa vie, ou sa survie, si l'on préfère, laquelle constitue, les choses étant ce qu'elles sont, un miracle quotidien.

Il faut croire que l'on n'a pas pris tout à fait au sérieux, ni aux Jacobins ni ailleurs, les exclamations, imprécations et révélations étourdissantes de Robespierre, le 11 août au soir, sur le CSP, car elles n'ont eu aucune suite. Personne ne s'est estimé outragé, indigné. Il est vrai que Robespierre — c'est une méthode chez lui, et qui restera immuable — accuse avec des mots terribles mais sans désigner nommément ceux dont les crimes le révoltent. Probable qu'il est lui-

même convenu, après la séance, de s'être laissé entraîner trop loin, verbalement, par l'émoi qu'avait suscité, dans sa conscience d'homme d'État, la détestable proposition Lacroix. L'incident est clos, sur-le-champ. Le 12, tout se passe, à la Convention, comme si n'avait jamais eu lieu, la veille au soir, aux Jacobins, l'in vraisemblable éclat de Robespierre, qui prend la parole pour une politique de sévérité. Non seulement il « *réclame la tête* » de Custine et son jugement « *sous vingt-quatre heures* » (il faudra tout de même qu'il patiente jusqu'au 28 pour que Custine soit exécuté), mais c'est le Tribunal révolutionnaire qu'il met en cause, trouvant bien timide son zèle qui a grand besoin d'être « *stimulé* ». Les suspects, dit-il, pullulent : « *Nous sommes infestés d'agents de l'Angleterre*<sup>37</sup>. » Le 13, Robespierre est encore à la tribune, pour défendre le projet d'instruction publique légué par Lepelletier de Saint-Fargeau, le conventionnel assassiné le 20 janvier par un ancien officier de la garde du roi. Lors de la confirmation mensuelle, par l'Assemblée, des pouvoirs délégués au CSP, Danton, sollicité, s'est dérobé de nouveau ; mais le Comité s'augmente, le 14 août, de Lazare Carnot, officier du génie, à qui seront confiées les grandes opérations militaires, ainsi que d'un ami à lui, un acolyte, un comparse, Prieur de la Côte-d'Or dont Michelet nous dit, avec son amusante facilité naturelle à l'accueil des légendes, qu'il avait « *l'âme généreuse du pays des bons vins et des cœurs chaleureux*<sup>38</sup> ». C'est un succès de Barère, cette double adjonction ; un précieux contrepoids à la très redoutable présence, au Comité, de ce Robespierre qui professe, sur la propriété, d'étranges doctrines auxquelles ne risque point de s'associer Carnot, fils d'un notaire, insoupçonnable quant au respect du dogme fondamental dans l'esprit des « *honnêtes gens* » ; il trouvera chez Prieur — bien différent de son homonyme « *de la Marne* », qui siégeait à la Constituante « *du côté gauche* » — un auxiliaire fidèle et efficace dans la lutte sournoise, et profondément haineuse, qu'ils mèneront jusqu'à son triomphe, le 9 Thermidor, contre un Robespierre qu'ils détestent.

Il a changé d'allure, tout à fait, le CSP, depuis le 27 juillet. Rien n'y subsiste de la vague léthargie que l'on avait vue à la formation première. Robespierre secoue son monde. Il n'y a plus de presse d'opposition, mais des libelles et des pamphlets surgissent, anonymes (cela va de soi), les uns féroce ment contre-révolutionnaires, les autres, plus nombreux, dénonçant une Révolution qui laisse béantes, dans la cité, tant de plaies. Et Robespierre exige une répression impitoyable. Que l'on trouve, que l'on traque, et que soient envoyés sans délai au TR ceux qui « *empoisonnent l'esprit public* » et dont il faut, à tout prix et tout de suite, « *arrêter les entreprises criminelles* ».

Il estime leur nombre à « plus de 60<sup>39</sup> ». Et il y a toujours ces dangereux opérateurs que Maximilien a cru voir à l'œuvre, le 11 août, dans l'intervention de Lacroix. Il baptisera de « brissotins » nostalgiques, le 23, les intrigants qui souhaiteraient « une nouvelle législation<sup>40</sup> ». Certes, ce n'est guère le moment d'organiser des élections quand le fédéralisme exerce tant de ravages à travers la province ; et Maximilien est bien résolu à maintenir en place une Convention mutilée et domestiquée\*. Mais la situation politique n'en est pas moins, à Paris, en cet été 1793, inconfortable, en raison des conditions de vie, asphyxiantes, où respirent à peine d'innombrables familles ouvrières. Une clientèle, là, toute trouvée pour ces « anarchistes » qui faisaient horreur aux girondins, et qui inquiètent sans cesse la majorité des représentants ; et si les Jacques Roux, les Varlet, les Leclerc sont très mal vus de la Commune, Hébert, tout en gardant la prudence que comporte son titre officiel, dispose d'une audience populaire capable de se muer, sous sa main, en moyen de pression contre le Pouvoir. Le portefeuille de l'Intérieur étant devenu libre par la démission de Garat, Hébert veut s'en saisir. L'Assemblée écoute Danton qui pousse un homme à lui, Paré. On connaît mal la position prise en l'occurrence par Maximilien qui, probablement et de manière discrète, a soutenu le même Paré. Hébert, d'abord en rage contre Danton, a jugé opportun de se calmer très vite ; et Danton se permet, le 17, une sentence en forme de truisme mais qui sonne comme un avertissement : « *Tout gouvernement qui n'assure pas la subsistance du peuple court le risque de se briser.* » Certes, mais quelles mesures prendre ? Où est la solution du grand problème ? Danton consentira, le 26 août, à entrer dans une *Commission des subsistances* dont on verra mal le travail effectif, et où il amène avec lui l'ex-capucin Chabot, tripoteur cupide et capable de tout.

Leclerc a réclamé, annoncé, une « journée » pour le 25 août, autrement dit un mouvement des faubourgs ; mais rien ne se produit en ce genre et, ce 25, aux Jacobins, Robespierre envisage une réorganisation du CSP ramené à 10 membres. Ils y sont 11 depuis le 14. Qui donc veut-il exclure ? Il ne s'explique pas. Le 28, en dépit de Maximilien qui voit là une manœuvre hostile de Billaud-Varenne, les cordeliers parlent de se porter en masse à la Convention pour l'obliger à une épuration radicale de l'armée, avec destitution de tous les

\* Est-il nécessaire de rappeler que ce sont les élus de septembre 1792, toujours en poste en octobre 1795, qui prétendent contraindre les électeurs à maintenir dans la nouvelle Assemblée les deux tiers de la Convention ? D'où la journée du 13 vendémiaire, conclue à coups de canon par Barras et Bonaparte.

officiers nobles. Maximilien déconseille cette brusquerie maladroite ; mais, en même temps, jouant du balancier sur sa corde raide, il sourit aux cordeliers en félicitant Rossignol (« *on connaît ton courage<sup>41</sup>* ») qu'on réintègre dans son commandement en Vendée après l'avoir un moment suspendu et que tous les modérés vomissent. La guerre étrangère est toujours presque stagnante. L'Autriche et la Prusse sont beaucoup plus préoccupées des convoitises russes sur la Pologne que des hostilités à l'ouest, et Pitt n'entend pas travailler, sur sol français, au profit de Cobourg. Le 18 août, il a précisé au duc d'York que son objectif est Dunkerque (encore l'investissement suffit-il pour l'instant) et qu'il ne doit, en aucune manière, prêter main-forte aux Autrichiens. Toujours, du côté de l'ennemi extérieur, cette chance insigne que constitue pour la Révolution française la passivité ou tout au moins l'espèce d'indolence d'une coalition sans ardeur ; ainsi la Convention va pouvoir régler, une par une, ses terribles affaires intérieures. Le siège de Lyon a commencé le 8 avril ; les vendéens ont subi, le 13, à Luçon, une sérieuse défaite ; l'armée va rétablir, le 25, l'ordre républicain à Marseille. Danton décide de ramener sur lui les regards, et au moyen d'un exercice où il a, deux fois déjà, le 2 septembre 1792 et le 9 mars 1793, démontré sa maîtrise : le grand numéro martial, le pathétique appel aux armes. Le 23 août, il découvre, avec une émotion qu'il espère faire universellement partager, que l'heure est venue de se battre pour la jeunesse française tout entière. Tous soldats, les enfants (adultes) de la patrie ! Que devienne une trombe la flamme révolutionnaire ressuscitée, exaltante — sans parler du bienfait que sera, pour la paix sociale, une mobilisation gigantesque. Et finie, annulée, l'autorisation du remplacement militaire. Plus de privilèges aux riches. Les riches, comme les pauvres, sous l'uniforme ! Danton est redevenu l'intraitable cordelier d'antan. Et le 23 août, entraînée par la ferveur d'une pareille éloquence, la Convention décrète la « *levée en masse* », sans beaucoup se soucier, semble-t-il, des moyens concrets, impérieusement requis pour l'habillement, l'armement, l'entretien de cette multitude guerrière. Financièrement, pas de problème : Cambon fera jaillir de ses presses de nouveaux torrents d'assignats ; en septembre, il en émettra, d'un seul coup, pour 2 nouveaux milliards.

Le 27 août, grâce à la trahison — littéralement parfaite, achevée, exemplaire\* — des deux amiraux français, Chaussegros et Trogoff,

\* Apprécions l'aménité complaisante avec laquelle Gaxotte, l'historien de bonne compagnie, présente ce petit épisode : « *Les amiraux Trogoff et Chaussegros appellent les Anglais à leur aide* » (op. cit., 293).

qui commandaient la flotte de Méditerranée, Toulon et son arsenal tombent aux mains des Anglais. Rien n'est encore, connu, à Paris, de cette catastrophe, mais les turbulences des déshérités s'aggravent dans la capitale quand Danton « *matamore et roublard* » — comme écrira Mathiez<sup>42</sup> — propose, à l'improviste, l'idée d'une « *troisième révolution* », sans que l'on perçoive clairement ce qu'il entend par là, sinon qu'il paraît souhaiter un mouvement de foule. Contre qui? Contre quoi? Avec quel programme? A la vérité, non, Danton ne veut pas d'une insurrection; il demande seulement à la Convention — mais avec force et d'un ton pressant — de s'unir au peuple pour « *terminer enfin cette régénération [?] dont il [le peuple] attend son bonheur retardé jusqu'à présent par les monstres qui l'ont trahi* ». Simple condamnation rétrospective de Louis XVI, de Dumouriez, des girondins. Nul signal d'offensive. Mais, le même 30 août, l'abbé Royer, curé patriote de Chalon-sur-Saône, exprime le vœu qu' « *on place la terreur à l'ordre du jour* »; et le nommé Gaston, député de l'Ariège, opine avec vigueur dans le même sens : « *Il faut du sang, dit-il, pour consolider la Révolution.* »

A la suite d'une énergique intervention de Danton, le 12, concernant les « *suspects* » (« *l'homme juste, a-t-il prononcé, ne fait point de grâce aux méchants* »), les prisons de Paris comptent maintenant plus de 1500 détenus. Et un soulèvement populaire se produit, le 4 septembre. En mars, les sinistres nouvelles de Belgique n'avaient pas été étrangères à l'émeute; cette fois, ce sont les nouvelles de Toulon qui s'ajoutent à l'effervescence. Si les amiraux, à présent, imitent les Dumouriez et les Custine, c'est la fin de tout! Des rassemblements tumultueux, la révolution dans la rue, les phénomènes de cette espèce ont toujours leurs initiateurs, qui n'obéissent pas forcément à de bas mobiles personnels. Robespierre a certainement considéré le 10 août comme une explosion nécessaire. Mais ces malheureux, le 4 septembre, qui déboulent des quartiers de la misère et s'entassent place de Grève, en criant : « *Du pain! Du pain!* », de quelles combinaisons occultes sont-ils, à leur insu, les instruments? Les « *enragés* » ont contribué à leur incandescence; mais ces militants républicains ne sont pas des fous furieux; ils ne prétendent pas gouverner; ils sont seulement les témoins permanents, déchirés, indignés, d'un océan d'infortunes qui est leur milieu même et leur obsession. La Commune? Pache, le maire, est un brave homme, conscient de ses limites, et qui n'a rien d'un arriviste. Ses deux

adjoints s'appellent Chaumette et Hébert. Le premier, qui cultive sa popularité, n'est pas, pour autant, un ennemi du CSP qu'il s'efforce, au contraire, de servir utilement. Il n'en va pas de même d'Hébert, un avide, qu'on a vu, il y a peu, convoiter, vainement, l'Intérieur et qui, fort des passions qu'il flatte avec son *Père Duchesne*, se tient pour une puissance. Deux hommes, également, à gauche, ont du prestige et de la force : Billaud-Varenne et Collot d'Herbois; des ambitieux, assurément, mais loyaux, courageux, fidèles à une même pensée politique, à la fois très antireligieux et, socialement, très progressistes. Et Danton, dans la conjoncture? Il regarde, écoute, observe, guetteur, ni pour ni contre Robespierre, cauteleux et, pour le moment, après son coup de gueule du 30, ne visant pas à mettre le CSP en péril.

Ce n'est pas, je le répète, à une « *histoire de la Révolution* » — une de plus, et il y en a tant déjà! — que je m'essaie ici. Je n'en ai ni la prétention ni la compétence. Je tente seulement de ne jamais perdre de vue Robespierre dans la grande aventure de 1789-1794 et d'interpréter sans me méprendre ses comportements. En ce début de septembre 1793, de toute évidence, Robespierre est pris à la gorge par la question, la terrible question de la vie, tout court, la vie quotidienne, les lamentables conditions de vie qu'endurent, dans Paris, des milliers, des dizaines de milliers de pauvres gens. L'affaire n'a jamais cessé d'être pour lui présente et lancinante; et voici que l'interminable résignation des indigents fait place à une trop compréhensible colère revendicative, sans que Maximilien sache aujourd'hui mieux qu'hier que faire pour y porter remède. La sécheresse avait arrêté les moulins, presque tous mus par les cours d'eau, dans la région parisienne, et les boulangeries subissaient, dans la livraison des farines, des interruptions qui provoquaient la panique. Il se trouve que Robespierre, en cette quinzaine, préside la Convention\*. Chaumette, à court d'idées devant les manifestants du 4 qui assiègent la Commune, se précipite à la Convention pour s'entendre répondre par un Robespierre qui affecte le plus beau sang-froid : « *L'Assemblée s'occupe des subsistances*<sup>43</sup>. » Du vent! Et si Chaumette, angoissé, se contente comme il peut de cette assertion sans contenu et la répercute sur la foule en lui donnant meilleur aspect, Hébert, quant à lui, entend bien profiter des circonstances. Le 4 au soir, Robespierre tente de persuader les jacobins (et peut-être de se persuader lui-même) que le

\* Où diable Michelet est-il allé prendre cette idée (M., II, 571) de Robespierre disparaissant dans la journée du 5 : « *Ce qu'il y a de sûr*, écrit Michelet, avec une calme autorité, *c'est qu'on ne vit pas Robespierre le 5.* » Faux.

mouvement populaire qui avait « injurié et menacé » Pache — c'était trop dire — n'était le fait que de « quelques intrigants ». Il dénonce « un complot pour affamer la capitale », argument trop commode, déjà employé en mars, contre les girondins. La journée du 5 septembre risque de tourner mal, Hébert ayant invité, la veille, tous les ouvriers et artisans parisiens à cesser leur travail pour « entourer » l'Assemblée, comme le peuple, a-t-il dit, en a montré l'exemple « au 10 août, au 2 septembre [?] et au 31 mai » afin de contraindre la représentation nationale à l'adoption de « moyens propres à nous sauver ». Parmi ces moyens figure la création, dont Chaumette lui-même a parlé le 4 (reprenant une suggestion présentée par Robespierre dès le 14 mai), d'une « armée révolutionnaire ». Mais la destination que la Commune veut donner à cette légion spéciale n'est pas celle qu'avait envisagée Robespierre, lequel n'y voyait que des bataillons de sans-culottes capables de fournir à la garde nationale, en cas de danger pour la République, un indispensable renfort. Chaumette réclame des descentes armées dans toutes les grandes exploitations rurales autour de Paris pour une rafle des sacs de blé que l'on y trouverait. Hébert complète la proposition en exigeant que « chaque colonne de cette armée » ait sa guillotine toute prête. Dans son allocution aux Jacobins, Robespierre n'a pas négligé de hausser le ton, afin de ne point offrir à Hébert le prétexte de présenter le Comité comme un obstacle au soulagement des détreffes urbaines ; il a même adopté un accent rude pour brandir une menace : « Si les fermiers opulents ne veulent être que les ennemis du peuple, nous les livrerons au peuple lui-même<sup>44</sup>. »

Il n'y aura pas, le 5, le mouvement de masse sur lequel Hébert comptait. Pache et Chaumette avaient la situation en main, et c'est un cortège ample mais pacifique, conduit par eux-mêmes, qui se rend de l'Hôtel de Ville à la Convention. Pour conjurer le danger, trop réel, d'anarchie que faisaient courir à l'État les manœuvres d'Hébert et du clan Vincent-Ronsin (Bouchotte, personnellement, n'étant pour rien dans toutes ces trames, hésitantes, du reste, confuses, entrecroisées), Robespierre va lâcher la bride aux extrémistes quant à cette politique de taxation qu'il n'aime pas, qu'il estime, avec Saint-Just, inopérante — ils se trompent d'ailleurs quelque peu, l'un et l'autre, à ce sujet —, et fait voter par la Convention, où la peur paralyse toute résistance, des mesures assurant, dans la tempête, le salut du Comité. Répondant à la délégation de la Commune qui se pose en porte-parole de la foule, calme mais nombreuse, rassemblée devant les Tuileries, Maximilien, qui préside encore (c'est son dernier jour à ce poste), prononce l'aphorisme majestueux requis par l'acuité de la crise : « La

*sollicitude de la Convention s'étend sur tous les maux du peuple*<sup>45</sup>. » Eh bien, c'est entendu, « l'armée révolutionnaire » va devenir, et tout de suite, une réalité. Billaud demande un grand ramassage de « suspects » ; et Robespierre, qui veille à ne pas compromettre son autorité, n'intervient pas pour modérer cette véhémence. D'où, le 7 septembre, une première vague d'arrestations, limitée, pour l'heure aux banquiers étrangers\*. Danton, sous couleur de protéger les sections contre l'influence des oisifs (qui peuvent se rendre quand ils veulent aux assemblées locales, les envahir, les dénaturer), Danton propose que ces réunions n'aient plus lieu, dorénavant, que deux fois par semaine et que les sans-culottes qui voudront bien y assister reçoivent une indemnité de 40 sols. C'est la fin de cette permanence des sections votée en juillet 1792 ; et, quant à l'indemnisation des artisans, c'est la légalisation d'une pratique évoquée par Robespierre lui-même comme utile dans ses notes intimes de juin. (Et cependant il se méfie du « patriotisme payé ».) Le projet de Danton est voté le 9 septembre. Il feint de contrecarrer ainsi les rétrogrades, mais il rend un éminent service au Pouvoir en réduisant les possibilités d'action des hébertistes et autres impatientes.

Marius (c'est le surnom que les Desmoulins, mari et femme, donnent à leur ami Danton) colle en ce moment à Maximilien, ne lui fait aucun croc-en-jambe, s'associe à sa politique. Le jour même où il a réussi son opération d'apaisement du côté des sections, on l'a vu plus « patriote », plus révolutionnaire que jamais ; et il a salué « l'élan sublime », les 4 et 5 septembre, d'un peuple dont les vœux sont « dictés par le génie national ». Le 12, il soutiendra vivement Robespierre qui défend cet Hanriot dont la Plaine voudrait la destitution et que Maximilien entend maintenir à la tête de la garde nationale, énonçant cette remarque : « Qui n'a pas été calomnié par

\* Le banquier neuchâtelois Perregaux (futur créateur, grâce à Bonaparte, de la pseudo-Banque de France) a vu, en septembre, ses papiers mis sous scellés ; mesure levée dès le 12, « les preuves éclatantes de son civisme » y ayant été découvertes. En témoignage de reconnaissance, Perregaux versera, en octobre, 4 000 livres à la section des Piques. Quand on arrêtera Danton, le 31 mars 1794, on trouvera chez lui une lettre adressée à Perregaux par le Foreign Office, au sujet de versements effectués par lui à trois individus (désignés seulement par des initiales) qui avaient rendu à Pitt d'appréciables services en préconisant une politique incendiaire. Inutile de dire que Perregaux ne fut pas inquiété. Par erreur, le 14 décembre 1793, le CSG lui avait suscité des ennuis. Perregaux se trouvait alors en Suisse, et son adjoint, Gumpelzheimer avait été incarcéré. Perregaux revient en toute hâte de Neuchâtel à Paris ; Gumpelzheimer est relâché sur-le-champ et les « poursuites cesseront comme par enchantement » (cf. J. Lhomer, *le Banquier Perregaux*, Paris, Cornuau, 1924, 34). Si Danton conservait, en secret, la lettre du Foreign Office qui aurait pu conduire Perregaux droit à la guillotine, c'était sans doute pour avoir barre sur lui — le chantage n'étant pas exclu.

les ennemis du peuple n'est pas son ami zélé<sup>46</sup>. » On insiste de nouveau — et de divers côtés — pour que Danton reprenne sa place au CSP. Mais non, non. Il a juré de n'être plus rien qu'un représentant comme les autres, et il approuve sans réserve l'entrée au Comité, le 6 septembre, de deux hommes très marqués à gauche, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Sans bruit, cette double nomination est une riposte de Robespierre à la précédente, du 14 août. Carnot et son Prieur avaient été désignés pour faire équilibre aux robespierristes, Billaud et Collot arrivent pour peser là en sens inverse. 13 membres donc, au CSP, à partir du 6 septembre 1793; mais Thuriot va démissionner le 20 sans être remplacé et le grand Comité des Douze restera tel quel jusqu'à la déflagration où tout sautera, le 9 Thermidor. Les manifestants du 4 et 5 avaient réclamé des mesures impératives pour une vie moins chère, et, le 11, la Convention cède, par prudence, sur un « maximum » que ne saurait dépasser le prix des grains. Mais n'était-ce pas déjà la disposition qui avait été officiellement arrêtée le 4 mai? Hélas, reconnaîtra Robespierre, le 18 septembre, « ce ne sont pas les lois rigoureuses qui nous manquent, mais leur application<sup>47</sup> ». La veille, 17 septembre, sont votés les décrets draconiens recommandés, le 5, par Billaud-Varenne contre les suspects; et Collot d'Herbois, le lendemain, voudrait que soient « compris dans la classe des suspects » tous les boutiquiers qui vendent « à un prix exorbitant » les denrées de première nécessité. Ce maximum à large extension fait l'objet, le même 18 septembre, d'une requête présentée par la section des Piques — la propre section de Robespierre —, et, le 22, c'est l'ensemble des 48 sections qui s'unite pour la même exigence. Le 29, un maximum général est établi, l'« armée révolutionnaire » étant chargée d'en assurer le respect. Robespierre, le 17, a dû justifier contre Varlet la décision prise de réduire à deux par semaine les assemblées sectionnaires; pur « attentat » disait Varlet, « aux droits du souverain ». Maximilien n'a pas reculé, reprenant le thème des « riches » et des « muscadins » dont le système de permanence ne facilitait que trop les menées; quant aux 40 sols versés aux sans-culottes et que Varlet trouve « avilissants », Maximilien lui demande s'il porte le même jugement sur l'indemnité que perçoit chaque représentant du peuple<sup>48</sup>? L'avantage que Robespierre (et Danton) croient avoir acquis contre le désordre avec ce frein dont il faudra que s'accommodent les sectionnaires trop remuants, ils le verront très vite disparaître par les soins de ces agitateurs professionnels façon Desfieux, façon Dubuisson, qui créent des « sociétés populaires » inédites; pièges de plus, et redoutables, entre lesquels le pouvoir devra se faufiler.

Le « maximum » n'a pas, de soi, la vertu de procurer aux Parisiens les quintaux de farine indispensables à leur alimentation, et une députation des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau est venue signaler aux conventionnels l'inconvénient que connaissent (par privilège?) leurs quartiers; pour être sûres d'avoir du pain, les ménagères, dans ces faubourgs disgraciés, passent « une grande partie de leurs nuits [vraiment?] à la porte des boulangers », et Robespierre n'avait pu fournir à cette réclamation qu'une réponse si vaine qu'elle aurait pu passer, bien malgré lui, pour une dérision insolente: il donnait à ses interlocuteurs la promesse que « la Convention prendrait en la plus sérieuse considération cette pétition intéressante<sup>49</sup> ». Dans cette bagarre plus ou moins ouverte, mais ininterrompue, qu'est la réalité révolutionnaire en septembre 1793, Robespierre se prépare à obtenir de l'Assemblée qu'elle écarte — sans le dire, bien sûr — toute référence à la Constitution, afin que puisse s'organiser, pour le temps qu'il faudra, un régime d'exception, et, prononçons le mot, dictatorial. Le 14, il a fait un pas en avant dans le sens d'une concentration renforcée du Pouvoir. Désormais, le Comité de sûreté générale est assujéti au contrôle du Comité de salut public, lequel préparera la liste, exhaustive, où l'Assemblée devra puiser les noms qu'elle choisira pour la composition de ce groupe subalterne. Du même coup, Robespierre en a fait évincer Chabot, Bazire et Julien de Toulouse, trois citoyens dont l'esprit civique est trop visiblement moins affirmé que leur goût du lucre. Des comptes se règlent entre amis de Danton et amis d'Hébert, autour des affaires de Vendée; des fureurs antagonistes se déploient. Depuis le 13 septembre, Danton se tait; il va même se retirer, plusieurs semaines, à Arcis, profitant du congé d'un mois qui lui a été accordé, sur sa demande, par le bureau de l'Assemblée. Calcul? Ou tout simplement — pourquoi pas? — désir de repos, d'un changement d'air, de la paix des champs, des joies conjugales, familiales. Robespierre ne prend jamais de vacances; et, en ce moment, c'est sur sa droite qu'il y a danger. Thuriot en démissionnant, le 20, n'a pas caché qu'il ne tolérerait plus la compagnie des deux nouveaux venus du 6, des « populaciers » sans doute, à ses yeux. Ses amis, « modérés », cherchent à introduire au CSP, à sa place, un Briez auquel Maximilien s'oppose violemment; Briez était à Valenciennes quand la ville s'est rendue, fin juillet, et dans les conditions infamantes que l'on sait. Il s'est, là, « déshonoré », dit Robespierre; candidature inadmissible. Le 25, Thuriot mène un véritable assaut contre le Comité, notamment pour sa politique de faiblesse et de concessions à l'égard de l'extrême gauche, et Robespierre, tendu, crispé, parle de « traîtres » — c'est un mot qui lui vient

très facilement aux lèvres — et de ces « serpents du Marais » qui « ne sont point encore tous écrasés<sup>50</sup> ».

En ce sombre automne de 1793, la preuve d'un « patriotisme » sans équivoque serait, dirait-on, le choix, affiché, des méthodes implacables, l'option meurtrière. Barère, qui a cru bon, le 5 septembre, de feindre que le mouvement populaire était une hypocrite manœuvre des royalistes, s'est écrié : les aristocrates veulent du sang ? Soit ! Ils en auront, le sang de « Brissot », le sang d'« Antoinette<sup>51</sup> ». Plus aisée, assurément, la fauchaison des têtes que la multiplication des pains. La Terreur tenant lieu de subsistances. Le spectacle de la guillotine pour apaiser les estomacs creux. La démonstration par l'échafaud qu'on peut faire confiance à des « amis du peuple » aussi terribles pour ses ennemis. Robespierre a été malade quelques jours, du 19 au 23 ; mais n'a pas cessé son travail ; plusieurs arrêtés lui ont été soumis, chez Duplay, pour qu'il les examine et qu'il les signe s'il est d'accord. Il a signé. Reprenant son poste au CSP le 24, il a dû s'arrêter encore le 29, mais il a pu reparaitre au Comité dès le 2 octobre. Toujours sa santé misérable, ses poussées de fièvre, ses dépressions surmontées. Il s'est irrité, le 28 septembre, devant les atteroiements qu'on apporte — questions de personnes, rivalités — à constituer l'état-major de l'« armée révolutionnaire », alors qu'il voudrait pouvoir compter sur elle pour qu'« enfin les lois soient mises à exécution » ; laisser traîner les choses à ce sujet, c'est « en retarder l'effet salutaire<sup>52</sup> ». Mais Robespierre ne s'en tient pas à ces réclamations. Il n'a pas oublié que, le 4 septembre, la section « de l'Unité » a reproché aux gouvernants la lenteur qu'on leur voit à faire passer en jugement les girondins, principaux responsables du fédéralisme dissociateur, et la « veuve Capet », aussi coupable que son mari. Aucun représentant du peuple n'a jamais encore été condamné à mort. Et c'est devant ce geste, initial et lourd de conséquences, que Robespierre hésite. Mais, à la fin de septembre — peut-être pour ne point paraître moins « patriote » que Barère —, il consent à ce que les députés girondins soient conduits à la guillotine ; et même il s'impatiente. Pas de Terreur fictive et purement verbale. De Maximilien Robespierre, le 28 septembre 1793 : « Les patriotes dorment ; les sans-culottes sont engourdis ; la hache nationale repose » ; le Tribunal révolutionnaire « semble encourager les coupables par son inertie<sup>53</sup> ». A l'œuvre, le bourreau !

Pour la première fois depuis des mois — depuis le début de mars, et nous voici en septembre —, un succès, enfin, pour nos armées. Sous

Dunkerque, le général Kilmaine, qui n'est pas trop sûr de ce que valent ses régiments, a laissé du champ aux Anglais. Le CSP nomme à sa place Houchard, à qui une action offensive est prescrite. Il frôle d'abord un désastre, puis enfonce l'ennemi le 8 septembre. C'est la victoire de Hondschoote, et York est contraint à un repli qui dégage Dunkerque. Houchard n'ose pas profiter, comme il le pourrait selon Carnot, du désarroi proche de la débandade où s'empêtre l'ennemi, et il ramène ses troupes sur Arras, tandis que Cobourg s'empare du Quesnoy. Houchard est destitué. On l'enverra, quelques semaines plus tard, à l'échafaud. C'est là un fait nouveau, dans l'ordre des choses militaires, et qu'on ne reverra plus sous le Directoire : des généraux payant de leur vie telle fausse manœuvre dont ils portent la responsabilité. C'était — et ce sera — un dogme dans l'armée que tout échec est imputable aux soldats, et à leur « indiscipline » ; jamais la faute des chefs. Je me souviens de ma surprise lorsque j'étudiai la guerre franco-allemande, de 1870-1871, devant la pluie — révélée par le *Journal officiel* — des récompenses, promotions et décorations, qui s'abattit, un vrai déluge, sur tous les hauts galonnés, ou étoilés, qui avaient concouru au sabotage (le mot n'a rien d'abusif) de la « défense de Paris ». L'Histoire se remémore peu — elle a tort — la rude et soudaine intervention du maréchal Pétain, le 26 mai 1940, auprès du président du Conseil, Paul Reynaud, parce que ce dernier avait eu le front — un scandale ! — de songer à des sanctions, qui eussent frappé les généraux dont l'incurie ou la cécité avait permis aux forces allemandes leur irréparable trouée de Sedan. Le Comité de salut public, au contraire, fera guillotiner, les uns après les autres, toute une série de généraux : Lécuyer, Romé, Buisguyon, Biron, Rossi, d'Ortomont, Larocque, Chancel, Quétineau, Balleroy, et j'en oublie. Parallèlement des jeunes gens, des soldats sortis du rang accèdent, brûlant les étapes, à de grands commandements ; Jourdan, trente et un ans, va diriger l'armée du Nord ; Pichegru, trente-deux ans, l'armée du Rhin ; Hoche, vingt-cinq ans, l'armée de la Moselle. Dans les papiers de Saint-Just, on trouvera la note suivante : « On ne fera l'éloge des généraux [vainqueurs] qu'à la fin de la guerre. » Attitude que Barère, et surtout Carnot, supportent très mal, mais à laquelle Robespierre donnait sa pleine approbation, et l'on ne saurait assez dire l'estime que mérite la circulaire du CSP en date du 3 décembre 1793 et que l'on doit principalement à Robespierre et à Saint-Just : « L'insubordination des généraux est ce qui fait le plus de tort à la chose publique. Dans un État libre, c'est le pouvoir militaire qui doit être le plus astreint. »

La guerre civile va mieux, aussi. Charette a été battu en Vendée, et

la garnison de Mayence, conduite par Kléber, arrive à Nantes. Devant Lyon, en revanche, Kellermann déçoit et Robespierre a dénoncé, aussitôt et un peu vite, ses « trahisons ». La reprise de Toulon n'est pas pour demain. C'est Dubois-Crancé qui commande maintenant les forces républicaines devant l'agglomération lyonnaise et il y entrera le 9 octobre — malheureusement en laissant échapper Précý, le chef royaliste, qui parvient à emmener avec lui plus d'un millier de ses hommes. Robespierre, qui n'use guère du style belliqueux, s'autorise, le 11, aux Jacobins, des propos optimistes sur le plan militaire ; il se dit convaincu que « l'Être suprême [...] favorisera les armées qu'il a mises entre nos mains<sup>54</sup> ». Et comme si le Ciel répondait à ses vœux, coup sur coup, au Nord, une victoire au moins égale à celle de Hondchoote ; le 16 octobre nos troupes refoulent Cobourg à Wattignies, ce qui dégage Maubeuge comme l'a été, un mois plus tôt, Dunkerque ; et, le même 16 octobre, les vendéens se font écraser à Cholet ; ils passeront la Loire, en désordre, à Saint-Florent, le 19, quittant leur territoire et perdant, du coup, leur moral. De ce côté-là, sans conteste, une situation qui s'améliore ; mais rien encore de décisif : Wurmsér menace toujours l'Alsace, et La Rochejaquelein va s'emparer de Laval, le 22. Le gros problème, dont on ne sort pas, dont Robespierre, amèrement et dans une anxiété quotidienne, ne voit pas comment sortir, c'est la perpétuelle, l'insoluble question de la misère dans Paris. Oui, bon, on a répondu aux exigences de la foule avec le vote, le 29 septembre, du maximum général. Encore faut-il être précis quant aux chiffres, et c'est seulement le 12 octobre que les nouveaux tarifs sont annoncés par voie d'affiches. Pour les grains, farines et fourrages, comme pour le sel et le savon, un prix limite est fixé, valable pour toute la France. Les autres denrées seront taxées par les districts sur la base d'une majoration d'un tiers par rapport au prix moyen de 1790. Autrement dit, ce qui coûtait 3 livres en 1790 peut être vendu 4 livres, pas davantage. Les salaires, un sérieux avantage leur est consenti. Ils devront atteindre le double de ce qu'ils étaient il y a deux ans. En fait, l'Autorité se bornait, là, à codifier une augmentation déjà pratiquement réalisée, et même dépassée pour certains travailleurs aux emplois éprouvants : les forgerons, les débardeurs, les scieurs de long, etc. Comme ne l'avaient que trop prévu Robespierre et Saint-Just, le premier résultat du « maximum » fut la fermeture (coléreuse et éperdue) de nombreuses épiceries et boucheries. Unique solution, les boutiquiers étant les plus forts : laisser faire, ignorer la transgression (modérée) des tarifs officiels. Pour le pain, comme on sait, la question est réglée par la subvention permanente de l'État aux boulangers afin qu'ils maintiennent, immu-

able, le prix ancien de 3 sols la livre. L'Armée révolutionnaire, enfin constituée et encadrée (Robespierre aurait voulu placer Hanriot à la tête ; Collot d'Herbois a imposé son protégé Ronsin), assure effectivement l'entrée régulière dans Paris des sacs de farine réquisitionnés, la plupart du temps sans dégâts, parce que l'on paie discrètement (ce sont les ordres) aux gens des fermes et des moulins, pourvu qu'ils n'exagèrent pas, le prix qu'ils demandent. Consigne prioritaire : ramener tous les jours dans Paris la farine dont on a besoin ; pour les prix, arrangez-vous, sans excès. Augustin Robespierre, envoyé en mission auprès de l'armée des Alpes, et qui veut ne rien dissimuler au CSP, signale, le 23 octobre : « Nous avons été obligés d'autoriser les régisseurs des vivres à s'approvisionner au-dessus du prix maximum<sup>55</sup>. » Les documents ne manquent pas qui révèlent l'extrême difficulté que l'on rencontre, un peu partout, pour faire respecter les dispositions légales, surtout quand elles gênent de gros intérêts. Le représentant en mission Roux-Fazillac, qui fait de son mieux, en Charente, pour que ne reste pas lettre morte la loi du 26 juillet sur l'accaparement, croit devoir informer le CSP : « Lorsque tous les officiers municipaux sont des propriétaires, pouvons-nous espérer qu'ils se prêteront à l'exécution d'une loi qui diminue considérablement le profit qu'ils comptaient faire sur la vente de leur récolte ? »

Hanriot, que Robespierre défend obstinément, déclare, le 28 octobre, en pleine réunion des jacobins, ce que Robespierre ne veut pas entendre, parce que c'est vrai, trop vrai, et qu'il se ronge d'impuissance : « La Révolution n'est pas faite. Seuls les sans-culottes la soutiennent, et on n'a rien fait pour eux. » La Commune tente une réglementation de la pénurie en créant des cartes de rationnement pour le pain, la viande, le sucre, le savon, etc. Se souvient-on de cette « Commission des subsistances » imaginée le 25 août par l'Assemblée (6 membres, autour de Danton) ? Il faut croire qu'elle avait démontré son inexistence puisque, le 22 octobre, le CSP institue, comme si de rien n'était, une « Commission des subsistances » cette fois de 3 membres seulement et dont Barère attendra le 1<sup>er</sup> novembre pour établir les règles — théoriques — d'action. Robert Lindet prendra, le 2 novembre, la présidence de cette semi-section. Lindet achète et achète constamment, à prix d'or, des « subsistances » pour l'armée : en Suisse et en Autriche même. Le représentant Ebert, envoyé en mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, avise le CSP d'un incident qui s'est produit, pour les fournitures militaires, avec un négociant de Béziers qui prétendait réaliser une opération scandaleuse. Ebert avait songé à faire arrêter l'individu ; il s'est contenté de lui préférer un concurrent un peu moins avide, ajoutant : j'espère

bien que, « *lorsque la République n'aura plus besoin de ces sangsues, elle saura les faire dégorger* ». Vain espoir. Ces « *fournituriers* » continueront à s'assurer d'énormes bénéfices jusqu'au jour où, menacés à l'automne 1799, par les jacobins revenus, provisoirement, au pouvoir, ils chercheront et trouveront, en la personne de Bonaparte, un général qui les débarrassera, en Brumaire, de ces « *canailles* » de députés, soucieux du bien public. La Commission Lindet passera des semaines et des mois à des *études* préalables, pour établir, au printemps 1794, un maximum rectifié. Robespierre n'intervient pas dans cette interminable affaire, parce qu'il ne sait pas comment agir et s'en remet au triste système du coup par coup, des arrangements sans gloire, des compromissions, des expédients de dernière minute. Ça et là, naissent des rêveries comme celle dont, le 16 octobre, fait hommage à la Convention cet abbé Dolivier, curé de Mauchamp, dont Robespierre avait publié, dans son *Défenseur* du 7 juin 1792, le témoignage — très mal vu — sur Simonneau, le « *martyr de la propriété* ». Dolivier a composé un court *Essai sur la justice primitive* où cet innocent s'aventurait à écrire que « *la terre doit être considérée comme le Grand Communal* », avec ces réflexions qu'aurait pu faire siennes l'abbé Jacques Roux\* : « *Où peut être la liberté quand le besoin rend dépendant de tout ?* » ; l'égalité est un principe républicain, mais où est l'égalité entre les citoyens qui sont en mesure d'assurer leur vie matérielle et « *ceux qui n'ont rien* » ; (et « *pourquoi n'ont-ils rien ?* »). Le pauvre, « *c'est lui qui sème et ce sont les riches qui recueillent* » ; les riches passent pour être « *nécessaires aux malheureux* » en ce sens qu'« *ils font vivre [disent-ils] beaucoup de monde* » : « *ils devraient dire qu'il leur faut beaucoup de monde pour les faire vivre* » comme ils l'entendent. Dolivier n'est pas un savant économiste ; il désapprouve la taxation qui « *entraîne avec elle une foule d'inconvénients* », mais il ne propose guère, pour faire disparaître la misère, que « *la suppression de l'héritage* » — mesure inacceptable quand on a le culte de la propriété. L'essai est candide, le langage sans art, mais on se défend mal de quelque émotion devant la sincérité de ces pages où l'on devine un reste d'espoir, mêlé à la crainte douloureuse d'une déception déjà plus qu'à demi consommée. « *Que le parti de la justice, qui doit être celui de la multitude, se montre enfin ! [...] Hélas, ce n'est donc point pour arriver au règne de la justice que la France, depuis cinq ans, a fait des efforts inouis !* »

\* Qui disait « *la messe tous les jours* », détail ridicule que n'oubliait pas de le rappeler un Hébert sarcastique.

Chaumette, le 14 octobre, avait timidement donné corps à une suggestion tout à fait étrangère à la pensée de Robespierre et qui, soyez-en sûrs, ne rencontrait, chez la plupart des « *montagnards* » eux-mêmes, politiquement « *avancés* » mais d'esprit foncièrement bourgeois, qu'une hostilité résolue. Chaumette se risque à proposer une saisie des « *matières premières* » et des « *fabriques* » abandonnées, subsistances et industries passant à la discrétion de la République ; laquelle « *ne manque pas de bras pour mettre tout en activité* ». Se rend-il compte qu'il préconise le collectivisme, avec l'illusion d'un bien-être général infailliblement, de la sorte, assuré ? Du même ordre, à l'initiative de Jean Bon Saint-André, avait été le vœu de la « *société populaire* » de Montauban, le 7 août 1793 : « *Si la nation pouvait seule occuper toutes les mains laborieuses, elle anéantirait d'un seul coup l'aristocratie dans toutes ses ramifications.* » De quoi faire sourire — ou très violemment irriter — la nouvelle classe d'affairistes née au cours du siècle, et à qui la Révolution, grâce aux spéculations sur les biens nationaux et au vaste champ de rapines ouvert par les fournitures militaires, offrait une prodigieuse facilité d'expansion.

La période sur laquelle nous essayons de voir un peu clair, et qui couvre les quatre derniers mois de 1793 comme les trois premiers mois de 1794, est la pire de toutes celles que Robespierre a, jusqu'ici, traversées. Non que la patrie soit particulièrement en danger. Au contraire, l'ennemi extérieur, après la capitulation de Mayence et des succès, restreints, à Wissembourg, Lauterbourg, et Haguenau, est contenu, et la rébellion vendéenne s'essouffle. Toulon exceptée, les grandes villes de province qui ont, un moment, défié l'autorité de la Convention ont été toutes ramenées à l'obéissance. Mais Paris grouille d'intrigues, de coteries affrontées, de complots ou projets de complots. Ce n'est point, du moins pas encore, du côté de Danton que vient, pour le CSP, le plus grand péril. La *Feuille du salut public* du 4 octobre déclare que « *Danton, comme on sait, est dangereusement malade depuis trois semaines* » (ce qui n'a jamais été confirmé), mais ses amis poursuivent dans l'ombre une besogne critique où survivent les tendances girondines. Jacques Roux ne crée plus d'agitation. Son *Publiciste* salue maintenant « *l'Incorruptible* » et son indéniable « *vertu* » (entendez sa noblesse morale, sa bonne volonté, son désintéressement), mais pour déplorer qu'elle « *se perd[e] dans la foule des traîtres* ». Ces quelques mots d'un authentique républicain



en disent long sur le sinistre bouillonnement de la vie politique \*. Varlet a bien été arrêté le 18 octobre, et Proly avec Desfieux l'avaient été le 15 ; mais Collot d'Herbois les a fait très rapidement relâcher. Tous deux appartiennent à ce « Comité central » qui réunit les délégués des multiples « sociétés populaires » nées, comme une éruption de furoncles, à la suite de la suppression (début septembre) des permanences sectionnaires ; Proly et Desfieux coopèrent là avec Dubuisson et Pereira, personnages entourés d'un halo malsain. Au premier rang des voraces, perpétuellement occupés à répandre la fièvre et le trouble, apparaissent Hébert et sa bande, nombreuse dans les débordants bureaux de la Guerre peuplés par Vincent de ses créatures.

La seule chance pour la République de survivre, l'unique voie de salut pour l'État, Robespierre ne la voit que dans une direction dont la démocratie qu'impliquerait l'usage de la Constitution fera les frais. Le 26 octobre, un décret supprimera l'élection des municipalités. Saint-Just est entièrement d'accord à ce sujet avec Robespierre et son éloquence est limpide : « On dit qu'un gouvernement vigoureux est oppressif. On se trompe [...] Il n'y a que le mal qui soit opprimé<sup>56</sup>. » En octobre, la Convention a perdu, de par la loi, 136 de ses membres dans l'éviction des girondins et l'emprisonnement de leurs amis protestataires \*\*. N'allons pas jusqu'à l'emploi d'un terme excessif : la Convention n'est pas un Parlement croupion ; ce n'en est pas moins une représentation nationale diminuée, amputée, qui siège aux Tuileries et qui concentre en elle tous les pouvoirs ; des pouvoirs qu'elle confie, pour l'action rapide, et sous son contrôle mensuel, à ce Comité de salut public où Robespierre exerce un très réel ascendant mais qui n'a rien (les preuves en seront sous nos yeux) d'une toute-puissance. La concentration dictatoriale et officielle de l'autorité suprême entre les mains des conventionnels, Robespierre l'obtiendra en deux temps. Premier temps, le décret du 10 octobre, voté à la suite du rapport Saint-Just : « Le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. » Le second temps viendra en décembre. Mais déjà, le 10 octobre, Saint-Just s'est fait explicite, disant qu'« il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice », que la Convention « n'a plus rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre de choses », que « les traîtres » ne sont pas les

\* Une observation de Jacques Roux qui mérite d'être retenue ; il désignait — utilement — Cambon comme un de ces « gros marchands » qui, depuis 1789, « ont acquis des domaines immenses ». (Son *Publiciste* n'est pas plus daté que le *Père Duchesne* : le n° 26 de ce périodique a été publié entre le 10 et le 15 septembre 1793.)

\*\* Et la disparition, par assassinat, de Saint-Fargeau et de Marat.

seuls à devoir être écrasés, mais que « les indifférents même » sont coupables. « Vous avez à punir », déclarait Saint-Just, quiconque est passif dans la République et « ne fait rien pour elle ». Et il n'a pas craint d'énumérer les redressements indispensables concernant les concussions de fonctionnaires, les opérations scandaleuses auxquelles a donné lieu la vente des biens nationaux, les odieux avantages que procure à la classe riche la chute de l'assignat. Et déjà aussi ont été envoyés en province des représentants munis de pouvoirs discrétionnaires, en mesure de procéder à des réquisitions, de fixer le prix des denrées, d'exiger des contributions exceptionnelles. Si répugnant que soit devenu Fouché par la suite, il serait injuste de ne pas reconnaître que, dans l'Allier, où il a été envoyé en mission, il a rendu de grands services, taxant lui-même le pain comme à Paris à 3 sols la livre, alors qu'on l'y vendait 10 (la différence sera payée aux boulangers au moyen d'un impôt sur la richesse), mettant au pilori, sur la grand-place de Moulins, à genoux sous une pancarte les dénonçant comme « affameurs du peuple », des grossistes qui ont menti sur l'ampleur de leurs stocks, imposant l'échange au pair du numéraire contre les assignats \*.

Pour alourdir encore le climat parisien, surviennent, vers le 12 octobre, les « révélations » de Fabre d'Églantine au sujet d'une conspiration qui s'ourdît entre les gens du « Comité central » et plusieurs banquiers étrangers. On ne devine pas encore, chez les gouvernants, son jeu sordide avec la Compagnie des Indes dont il a obtenu, le 8 octobre (par amendement), que la liquidation soit opérée par l'État, non par elle-même \*\* ; il pratique maintenant un chantage sur les administrateurs pour leur vendre l'annulation de son amendement ; et il dénonce au CSP l'infamie de Chabot qui aurait reçu 500 000 livres de la Compagnie pour qu'elle soit autorisée à se liquider par ses propres soins. Nul n'ignore, en haut lieu, que Fabre est un tripoteur ; mais ce qu'il raconte en ce moment retient l'attention de Robespierre qui vient tout juste, le 10 octobre, de stigmatiser devant la Convention les auxiliaires de l'étranger, répartis, disait-il, en « deux factions », la « faction anglo-prussienne », celle où, autour de Carra et de Brissot, on songeait naguère à York ou à Brunswick pour occuper

\* Disons qu'il tente de l'imposer, car il ne sera jamais possible d'empêcher, nulle part, un vaste « marché noir » où feront prime les espèces qui sauront toujours échapper aux saisies.

\*\* Il a parlé en bon citoyen, Fabre, ce 8 octobre à la Convention. Permettre aux administrateurs de la Compagnie des Indes d'effectuer eux-mêmes la liquidation, c'est tout bonnement, disait-il, « leur fournir de nouveaux moyens de voler la nation » (R. O., X, 141).

le trône de France, et la République en a eu raison ; l'autre faction, « autrichienne », reste « à terrasser ». Tout ce qu'a pu déverser Fabre sur le compte de Chabot confirme les préventions de Robespierre contre cet aventurier, mais Fabre a beaucoup parlé, aussi, de Héroult de Séchelles, Héroult qui fait partie du CSP et qui, dès lors, en sera le plus possible éloigné. Puis Chabot subit, le 14, un long interrogatoire d'où il sort plus venimeux que jamais contre Robespierre. Cependant, quand le *Bulletin des lois* du 29 octobre contiendra, sur la liquidation de la Compagnie des Indes, un texte retouché par Fabre en personne et d'où son amendement a disparu, il semble — ce qui est tout de même curieux — que nul ne s'en soit avisé au CSP. Lorsque se répandra le bruit de cette modification (bien facile à vérifier), le sort de Fabre sera scellé. Par le chemin de la prison, il prendra celui de la guillotine.

La bande Hébert est toujours la plus redoutable, en raison de l'audience populaire dont dispose le *Père Duchesne* et d'un système soutenu, perpétuel, d'incriminations ; système conduit, aux Cordeliers, par des gens qui convoitent, où que ce soit, des prébendes, des postes lucratifs. Robespierre, qu'exaspère leur espèce de tutelle exigeante, ne peut s'empêcher de leur jeter, le 9 novembre, brutalement : « *Vous voulez nos places ? Prenez-les*<sup>57</sup> ! » Ces furieux veulent du sang. Jaurès a fait un sort, dans son *Histoire*, à une note du policier Dutard, après l'exécution du groupe La Rouërie ; Dutard approuve et commente : « *En politique, ces exécutions produisent le plus grand effet* » ; elles « *calment les ressentiments du peuple pour les maux qu'il éprouve* ». Quelle tentation, pour le Pouvoir, cette facilité-là, quand subsiste, effrayant, insoluble, le problème de la misère. Nous savons déjà à quoi nous en tenir sur ce point. Or, le 1<sup>er</sup> octobre, c'est l'unanimité des 48 sections de Paris qui réclame de la Convention la mise en jugement immédiate et des 22 girondins que l'on a pu saisir parmi les expulsés du 2 juin, et de Marie-Antoinette, depuis près de deux mois à la Conciergerie, où elle n'aurait dû que passer avant d'aller à l'échafaud. Le 3, l'Assemblée décrète enfin que la veuve Capet sera traduite, sans délai, au Tribunal révolutionnaire. Le procès de la reine déchu s'ouvrira le 14 et donnera lieu à des ignominies. On accusera cette femme, avec une complice lesbienne, d'avoir appris des jeux érotiques à son petit garçon (de huit ans) \*. Peut-être n'est-il pas inutile, afin que nous apparaisse en pleine clarté la physionomie

\* C'est l'enfant, écrira Hébert dans son meilleur style, que Marie-Antoinette « *prétend être de la fabrique de Louis-le-Raccourci* ».

morale de Jacques Hébert, de reproduire les premières lignes de son article intitulé : « *La plus grande de toutes les joies du Père Duchesne, après avoir vu, de ses propres yeux, la tête du Veto femelle séparée de son foutu col de grue. Grands détails sur l'interrogatoire et le jugement de la louve autrichienne, et sa grande colère contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon.* » Cette mise à mort de Marie-Antoinette, nous avons pu noter que Robespierre l'a souhaitée, l'a voulue. Aucun commentaire de sa part ne nous est parvenu sur le déroulement du procès. En revanche, Maximilien interviendra, le 29, dans le procès des girondins qui s'est ouvert le 24, et qui traîne : « *Je propose, dit Robespierre, de décréter qu'après trois jours de débats le président du Tribunal demandera aux jurés si leur conscience est assez éclaircie ; s'ils répondent négativement, l'instruction sera continuée jusqu'à ce qu'ils déclarent qu'ils sont en état de se prononcer*<sup>58</sup>. » Les débats en étaient alors à leur sixième jour. Pour ne point compromettre Maximilien en affectant d'avoir reçu, de sa part, un ordre, les jurés firent semblant de « *répondre négativement* » ; mais, le soir même, ils changèrent d'avis et prononcèrent le verdict attendu. Le 30 octobre, tous les inculpés eurent la tête tranchée \*. Amar, au nom du Comité de sûreté générale, avait demandé, le 3 octobre, la mise en accusation de 44 députés parmi les 73 qui avaient signé, le 9 juin, la protestation contre le coup de force parisien du 2 et qui sont tous en prison. Robespierre a protégé ces 44 et, très littéralement, leur a sauvé la vie, se dissociant, là, de Billaud, son collègue au CSP, qui appuyait Amar. Courageusement Maximilien a soutenu que plusieurs — « *beaucoup* » dit-il — de ces députés captifs et qu'on veut envoyer à l'échafaud par l'entremise du TR ont été « *égarés par la faction* » ; il affirme même en connaître plus d'un « *dont la signature a été surprise* ». Il insiste auprès de l'Assemblée pour « *laisser les choses dans l'état où elles sont*<sup>59</sup> », en attendant que le CSG ait présenté sur cette affaire un rapport très complet ; et il fera en sorte que le rapport reste en projet.

Mais la guillotine est bien réveillée, comme Robespierre l'a personnellement demandé le 28 septembre. 51 exécutions en octobre ; plus d'une par jour, presque deux ; c'est le meilleur chiffre depuis le mois d'août, et la progression se poursuivra ; thérapie utile, comme on sait, à la paix sociale. La rafle des suspects ne connaît point de répit, grâce aux soins diligents de ces « *comités de surveillance* » ou comités révolutionnaires (qui avaient été institués par la loi du 21 mars 1793).

\* A l'exception de Valazé qui avait choisi de se suicider.

Les suspects incarcérés étaient alors environ 1 800 ; on en comptera environ 2 600 à la fin de novembre\*.

Le duc d'Orléans, vainement mué en Philippe Égalité, monte à l'échafaud le 7 novembre. Bien la peine de s'être couvert de honte — et aux yeux mêmes de Robespierre — en votant la mort de son cousin. Après Manon Roland, Bailly est exécuté ; châtiment tardif de sa responsabilité dans le massacre du 17 juillet au Champ-de-Mars. Beaucoup moins explicable, l'exécution de Manuel, proie médiocre pour le TR, cet ancien procureur de la Commune, élu à la Convention, mais qui avait démissionné après le 21 janvier et vivait retiré et silencieux, à Montargis. On ignore quelles rancunes le désignèrent pour l'immolation « patriotique ». Le 21 octobre est décapité Girey-Dupré, longtemps collaborateur de Brissot à son *Patriote français* ; et, le 29, Barnave et Duport-Dutertre sont guillotins. Bailly pouvait avoir des morts sur la conscience ; eux non ; aucun « crime » à leur reprocher, sinon celui d'avoir cru loyalement — alors que le roi les trompait — à la possibilité d'une monarchie constitutionnelle. Leur condamnation par le TR à la peine capitale est moins une vengeance exercée sur des vaincus qu'une prévenance supplémentaire à l'égard des mal nourris. Le Pouvoir multiplie les gages de sa passion républicaine, et rien ne lui paraît jamais de trop en ce sens. En ces jours dont l'évocation n'est pas gaie, les nappes de boue soulevées par les Fabre, les Chabot, les Hébert et les autres font que la vie politique se déroule dans un clapotis d'abjections. Fabre, pour couvrir ses propres manœuvres, a dénoncé, nous l'avons vu, un peu avant la mi-octobre, un grand « complot de l'étranger » ; Chabot (l'ex-capucin a épousé, le 6 octobre, une sœur de ces Schoenfeld, affairistes autrichiens, qui jouent, à Paris, les réfugiés politiques et se font appeler *Frey*, c'est-à-dire, en allemand : libres ; ils auraient doté leur sœur, pour son mariage, de 200 000 francs ; mais il n'est pas impossible que cet argent, en réalité, provienne de la Compagnie des Indes, cadeau à Chabot pour services rendus), Chabot, donc, devenu très suspect depuis les « révélations » de Fabre, tente de le dépasser dans le zèle purificateur ; il se fait escorter de Bazire pour dauber sur Fabre. Bazire qui, le 5 septembre, avait soutenu Danton dans sa manœuvre

\* Existente aussi des prisons nouvelles et un peu spéciales, comme celles dont a eu l'idée la Société populaire de la section Croix-Rouge et où les détenus, moyennant un prix de pension assez élevé, pouvaient vivre agréablement.

contre les agitations sectionnaires, choisissait maintenant de mettre en cause ce Danton qui est en congé et dont certains prétendent qu'il a émigré en Suisse. Le coup d'audace de Chabot lui réussit mal : Bazire et lui-même sont décrétés d'arrestation en même temps que ceux qu'ils ont accusés de corruption, Delaunay et Julien de Toulouse. Fabre demeure intouchable pour le moment, peut-être à cause de ses liens bien connus avec Danton, sûrement aussi parce que Fabre a nommément attaqué Proly et ses trois détestables complices. Le CSP va exiger de Bazire qu'il supprime ce qui concerne Danton dans le texte définitif de sa déposition.

Parallèlement se développe une aventure inopinée qui, dans la pensée de Robespierre, revêt une gravité majeure : la campagne de déchristianisation. Dès 1946, Daniel Guérin faisait observer qu'il y a « quelque chose de surprenant et d'insolite dans ce brusque déchaînement<sup>60</sup> » et, après lui, Soboul constatera : « On ne trouve aucun arrêté, aucune délibération [même] ni d'assemblée générale [de section] ni de société populaire marquant l'hostilité des sans-culottes à l'égard de l'exercice du culte catholique pendant les premiers mois de l'an II<sup>61</sup>. » Soboul confirmera ensuite : « Le mouvement a été lancé par des hommes étrangers à la sans-culotterie<sup>62</sup>. » Michelet avait d'ailleurs enregistré le fait qu'à Paris, en dépit d'une propagande virulente, « nul mouvement sérieux ne se produisit », dans le peuple, « contre les prêtres<sup>63</sup> ». On notera que, lorsque, le 2 janvier 1793, Gensonné avait assailli en Robespierre un ennemi des Lumières, il l'avait accusé de « caresser les préjugés du peuple », ce qui signifiait que la classe infime, pour laquelle les girondins n'éprouvaient qu'un mépris compliqué d'effroi, paraissait encore, à Gensonné et à son groupe, lamentablement imbue des sottises religieuses. Nullement cordeliers et fort peu extrémistes, Fabre d'Églantine et Thuriot qui, le 27 octobre, proclament aux Jacobins : l'heure est venue de faire régner « la vérité sur toute espèce de religions » ; et Léonard Bourdon, qui n'a rien d'un besogneux, fait hautement savoir, le 6 novembre, qu'il considère les ecclésiastiques comme des êtres « inutiles et dangereux ». Leur calcul est habile. Si l'on s'en prend avec violence à toute idée religieuse, si l'on mène campagne en faveur d'un rationalisme absolu, on forcera Robespierre, tel qu'on le connaît, à défendre les croyants, à s'engager contre l'athéisme, ce qui fournira le moyen de le dénoncer auprès des « patriotes » libérés des crédulités ancestrales comme un attardé, un suspect, un auxiliaire masqué de la « superstition ». On est très fêru du « Grand Être » et de sa prétendue « Providence » chez ces Duplay où s'est rencoigné Maximilien ; une « jésuitière », cette famille, disait Danton, qui s'en amusait.

Le 2 octobre, après un fervent discours de M.-J. Chénier, la Convention décrète le transfert au Panthéon des cendres de Descartes ; solennel hommage, dira Michelet, à l'« initiateur du grand doute », et il rejoint, dans le sanctuaire national, Voltaire, « son fils », qui l'y attendait depuis juillet 1791. Voilà désormais réunis deux « bienfaiteurs du genre humain<sup>64</sup> ». Le 5 octobre, l'Assemblée vote la création d'un calendrier nouveau dont Romme et Fabre sont les inventeurs, et qui doit constituer un événement de première importance. Le calendrier en usage, succédant au décompte païen qui partait de la fondation de Rome, faisait débiter les siècles avec Jésus-Christ ; modification fondamentale : une ère neuve s'est ouverte avec la proclamation de la République, le 22 septembre 1792. A partir de cette date, la France et le monde sont, depuis septembre 1793, dans l'an II. Autrement dit, le Christ effacé, annulé, pour l'origine des temps modernes. Est-ce Romme, est-ce Fabre qui fit cette pertinente réponse à la question de l'évêque Grégoire, évêque « jureur » et républicain : à quoi servira le changement de calendrier ? « A supprimer le dimanche<sup>65</sup>. » Moyen sûr, estime-t-on, de déshabituer les gens d'aller à la messe. Pour leurs simagrées dominicales, les cagots s'arrangeront entre eux ; malaisément ; car les commerçants et les ouvriers auront obligation, les premiers, de garder ouvertes leurs boutiques, les seconds de ne point suspendre leur travail, sauf le « décade ». Tant pis pour les travailleurs, qui n'auront plus le droit de se reposer que tous les dix jours, au lieu de chaque huitaine. Le 18 septembre, Cambon avait fait réduire à 6000 livres le traitement des évêques et à 1200 livres celui des vicaires épiscopaux. Il avait même obtenu qu'il ne s'agît plus de « salaire », mais de « pension ». Le 28 octobre, la Convention décidait qu'aucun prêtre ne pouvait être nommé instituteur. Le 3 novembre, l'Assemblée confisquait l'actif des « fabriques » et des « fondations », ce qui obligeait les fidèles à assumer eux-mêmes l'entretien des églises et les frais du culte.

Le 6 novembre — c'est le jour où M.-J. Chénier a demandé, à la tribune, que soient « balayés les débris de la superstition » —, s'accomplissent trois actes significatifs : le trop fameux Comité central\*, instrument manipulé par le quatuor Proly, Desfieux, Péreira, Dubuisson, demande que disparaisse de la législation le budget des cultes ; Barère, commentant avec chaleur une décision

\* Institution dont la légitimité est incertaine et qui se targue, abusivement, d'être une émanation représentative des « sociétés populaires ». Le 9 novembre, Robespierre estimera qu'« on ne saurait trop surveiller » ces « clubs de section » où figurent des patriotes de fraîche date, qui ne se sont déclarés tels qu'après le 10 Août, certains, même, après le 31 mai seulement (R. O., X, 166).

prise par la commune de Mennecey, en Seine-et-Oise, qui a fermé autoritairement l'église du bourg et interdit le culte sur son territoire, obtient de la Convention que toute commune qui en exprimera le désir soit autorisée à suivre l'exemple donné par Mennecey ; enfin, ce même 6 novembre, toujours, trois visiteurs impérieux se rendent, à la nuit, chez Gobel, l'évêque de Paris ; il y a là Péreira, Léonard Bourdon et Anacharsis Cloots, le richissime baron prussien, celui que Michelet baptisera : « l'ange blanc des Cordeliers<sup>66</sup> ». Ils persuadent Gobel d'apporter à leur œuvre libératrice le concours, appréciable, de son adhésion publique. Il faut croire que Gobel a déjà manifesté d'heureuses dispositions concernant leur activité, ou qu'ils ont, pour se procurer ce qu'ils attendent de lui, des moyens de pression qui nous échappent, toujours est-il que Gobel s'exécute et que, le lendemain, à la Convention, il abdique ses fonctions épiscopales. Sans, du reste, prononcer des paroles de reniement, précisant même qu'il ne relève pas « d'erreurs dans sa religion, et qu'il n'a donc rien à abjurer » ; il ne s'en déprêtrise pas moins, annonçant qu'il cesse d'être « ministre du culte catholique ». Il est imité, dans ce geste, par tous ses vicaires (sauf deux). Trois autres évêques, membres de la Convention, suivent son exemple, parmi lesquels Thomas Lindet, de l'Eure, frère du préposé aux Subsistances et qui croit devoir prononcer une déclaration vigoureuse : « Lorsque la Raison remporte une victoire aussi éclatante sur la Superstition, le législateur ne doit rien négliger pour en assurer la stabilité » ; et il préconise la création de fêtes civiques ruinant à jamais l'obscurantisme. Ce 7 novembre 1793, l'Assemblée avait bénéficié encore de deux témoignages ; lecture, d'abord, est donnée d'une lettre de l'abbé Parent, curé de Boissise, près de Melun, qui cherche à faire sensation : « Citoyens représentants, écrit-il, je suis prêtre, je suis curé, c'est-à-dire charlatan », et le revenant Sieyès, qui a toujours mis jusqu'ici tant de soin à demeurer la modestie et la discrétion mêmes, monte soudain à la tribune, et, « bien qu'ayant déposé, depuis un grand nombre d'années, tout caractère ecclésiastique\* », il tient à proclamer, et « cent fois s'il le faut », qu'il « ne connaît aujourd'hui d'autre culte que celui de la Liberté et de l'Égalité<sup>67</sup> ». Julien de Toulouse, très lié avec Chabot dans leurs trafics, se rappelle qu'il est pasteur, mais pour annoncer qu'il répudie, lui aussi, les sornettes chrétiennes. Seule ombre dans cette séance où ruisselaient les Lumières : le refus d'obéissance opposé par l'évêque de Blois. Grégoire, assailli de « cris furieux<sup>68</sup> » où Thuriot se distingue par ses

\* Il avait fait dans l'Eglise une facile carrière et on l'avait vu grand vicaire de l'évêque de Chartres.

aboiements, Grégoire demeure inflexible : « *On me tourmente pour me forcer à une abjuration qu'on ne m'arrachera pas [...] Je reste évêque [...] J'invoque la liberté du culte* » inscrite dans les *Droits de l'Homme*<sup>69</sup>.

En province, si Vovelle, en conclusion de sa minutieuse enquête sur la déchristianisation dans le sud-est de la France, reconnaît que l'influence de plusieurs représentants en mission fut « *importante* », voire « *écrasante*<sup>70</sup> », il observe aussi que leur travail antireligieux rencontrait parfois « *l'effervescence spontanée d'un mouvement populaire*<sup>71</sup> ». Dans la Somme ou la Nièvre, on n'a pas attendu Dumont ou Fouché pour chasser les prêtres et attaquer la foi. Fouché a ordonné, le 9 octobre, que soient détruites sur-le-champ « *toutes les enseignes religieuses [il veut dire les statues et les croix] qui se trouvent sur les routes* », et, à l'entrée des cimetières, il fera graver cette sentence : « *La mort est un sommeil éternel* ». André Dumont, qui parcourt l'Oise, la Somme et le Pas-de-Calais, adresse au CSP un bulletin de triomphe ; il fait appréhender indistinctement tous les ecclésiastiques qui continuent « *à célébrer le dimanche* » : « *Je fais disparaître les crucifix et les croix, et bientôt je comprendrai dans la proscription les animaux noirs appelés prêtres*<sup>72</sup>. » Le 1<sup>er</sup> novembre, Chaumette communique au Conseil général de la Commune cette bonne nouvelle qu'une lettre de Fouché vient de lui apprendre : « *Il n'y a plus de prêtres dans le département de la Nièvre\**. » Toutefois, la province n'était pas partout aussi satisfaisante. Le 14 novembre, le CSP reçoit une lettre inquiète du représentant en mission Godefroy signalant — il ne sait que faire — qu'à Coulommiers « *les ouvriers sont en pleine insurrection* » ; il pense qu'il sera « *difficile de remettre le calme [sic] sans rouvrir les églises qui paraissent avoir été fermées précipitamment et sans aucun consentement du peuple\*\** ». A Paris, les activistes vont toujours de l'avant. Le 8 novembre, aux Jacobins, Hébert proteste contre un article publié la veille dans le *Journal de la Montagne*, où, selon lui, de tels propos n'auraient jamais dû être admis : un nommé Laveaux y a déploré que l'athéisme militant veuille se faire passer pour un élément constitutif du patriotisme. Hébert ne se prononce pas sur le fond mais reproche aigrement à Laveaux d'avoir voulu susciter là, « *sur Dieu, cet être inconnu, abstrait, des disputes qui ne conviennent qu'à un capucin en théologie [sic]* ». A la demande de Chaumette

\* Bref commentaire satisfait de Michelet : « *Fouché y avait hardiment aboli le catholicisme* » (M., II, 637).

\*\* Cité par Calvet dans son étude sur le *Vieux Cordelier* de C. Desmoulin, p. 148, en note.

— qui a salué avec bonheur les retentissantes déprêtrisations du 7 novembre, cette « *scène mémorable où le fanatisme et les jongleries des prêtres ont rendu le dernier soupir* » —, la Convention va se transporter, en corps, le 10 novembre, en l'église Notre-Dame, déclarée, à l'improviste, par la Commune, « *Temple de la Raison* ». Dans le chœur, un amas de terre hâtivement tassée forme une montagne symbolique au sommet de laquelle une charmante actrice incarne la Raison. Aucun document ne signale l'absence de Robespierre dans cette manifestation collective qui officialise ainsi une mesure bien proche de la guerre ouverte au catholicisme. Le 11, la Commune ordonne que soient promptement fracassés les fâcheux emblèmes, c'est-à-dire les statues, dans leurs niches, qui salissent le porche de la basilique purifiée.

Débutent, à la Convention, des défilés ridiculisant les croyances qu'il faut définitivement ensevelir. *Le Moniteur* enregistre avec fidélité ce qu'ont applaudi, le 12 novembre, et le président de l'Assemblée, qui se répandit en félicitations, et la plupart — semble-t-il — des députés présents : la section des Gravilliers, conduite par Léonard Bourdon, honore la représentation nationale en lui offrant le spectacle d'« *une troupe d'hommes revêtus d'habits sacerdotaux et pontificaux, tandis que la musique donne [sic] l'air de la Carmagnole et de Malbrough s'en va-t-en guerre* ». Le 20, précédée de sapeurs et de canonniers, la section de l'Unité, sous une abondance de « *dalmatiques, de chasubles et de chapes* » provenant de « *la ci-devant église Sainte-Geneviève-des-Prés* », organise une ronde, dans l'Assemblée, devant le Bureau, « *au bruit des airs de Ça ira et de la Carmagnole* ». Laloi, qui préside, décerne aux sectionnaires cet éloge emphatique : « *En un instant vous faites entrer dans le néant dix-huit siècles d'erreur*<sup>73</sup>. » Le 18, la Convention entend la lecture d'une lettre de Lyon, où Fouché est arrivé le 29 octobre, décrivant une fête civique, place de l'Hôtel-de-Ville : « *Le plus beau personnage en était un âne, décoré de tous les harnais pontificaux et portant une mitre sur la tête*<sup>74</sup>. » A « *Commune affranchie* » (hier, Lyon), Fouché et Collot d'Herbois, qui l'y a rejoint, déclarent que « *les prêtres sont les seules causes des malheurs de la France ; ce sont eux qui, depuis treize cents ans, ont élevé, par degrés, l'édifice de notre esclavage* » ; c'est pourquoi il importe d'agir, à leur endroit, sans faiblesse ; « *la Révolution, qui est le triomphe des Lumières, ne peut voir qu'avec indignation la trop longue agonie de cette poignée de menteurs*<sup>75</sup> ». Entre deux démonstrations de liesse populaire, Cambon a fait décréter, le 16, que toutes les églises de Paris seront mises à la disposition des hôpitaux pour en constituer des annexes et que les presbytères, d'où les prêtres seront

chassés, serviront de locaux pour l'enseignement primaire. Nul ne doutait plus, selon Michelet, qu'adoptant la motion Cambon l'Assemblée « déclarait [ainsi] implicitement le catholicisme déchu du culte public<sup>76</sup> ». C'est dire, enchaîne Michelet, que « l'étonnement ne fut pas petit, le 21 novembre », d'entendre soudain Robespierre affirmer « que la Convention ne voulait point toucher au culte catholique<sup>77</sup> ». Maximilien avait déjà, le 7 au soir, après l'abdication de Gobel, regretté, devant ses collègues du Comité, que Cloots, qui réclamait l'invasion des Pays-Bas, tint principalement à y porter les persécutions semblables à celles dont nous avons vu, en Belgique, les tristes conséquences. L'incident n'avait pas empêché les jacobins d'élire Cloots, le 9, à leur présidence. Et il est probable en effet que le coup d'arrêt porté par Robespierre, le 21, à la déchristianisation fit sur plus d'un conventionnel l'impression d'un choc. Robespierre leur apparaissait soudain comme un adversaire — redoutable en raison de son prestige — des principes mêmes de l'affranchissement humain.

Robespierre s'est certainement, durant des semaines, contraint au silence devant l'assaut dirigé contre les croyants. Le 17 novembre, il a présenté quelques observations sur la politique extérieure ; sa conviction est faite (et il n'a pas tort) que l'Angleterre entretient à Paris des agents secrets fort actifs. Dans un audacieux raccourci oratoire, il énumère, parmi « les alliés de Pitt », tout ensemble « Necker, d'Orléans, La Fayette, Lameth, Custine, Brissot et les pygmées de la Gironde<sup>78</sup> ». Il revient sur l'entrée en guerre du pays, il y a dix-huit mois, à l'initiative de ces inconscients qui parlaient d'« aller planter l'étendard tricolore jusque sur les bornes du monde », et qui, en même temps, « laissaient nos gardes nationales sans armes, nos places fortes sans munitions, nos armées entre les mains de traîtres ». Les accusations s'accumulent pêle-mêle dans son discours ; il va jusqu'à soutenir que la « faction » Brissot, qui cherchait à « réduire les pauvres à la condition d'ilotes », prétendit, contradictoirement, « affranchir en un instant et armer tous les nègres à Saint-Domingue pour [sic, hélas !] détruire nos colonies<sup>79</sup> ». Que les neutres se rassurent ; les Suisses notamment ; c'est un bruit calomnieux que répandent les émigrés quand ils racontent que « l'invasion de Neuchâtel est résolue par le Comité ». On notera dans ces propos de Maximilien une allusion sans respect (inconvenante pour la Philosophie) à Catherine II : « Il faut se défier, dit Robespierre, du charlatanisme de ces réputations lointaines et impériales. » Despotisme éclairé ? Rien d'autre, au vrai, qu'un

« climat de fer » établi et maintenu par « les dominateurs de la Russie ». On retiendra de cette intervention que Robespierre, de nouveau, désigne deux périls entre lesquels le gouvernement doit mener son action : ce qu'il nomme, d'un côté, le « cruel modérantisme » (« cruel », parce que, sous couleur d'humanitarisme, il laisse nuire des ennemis du peuple) et, de l'autre, « l'exagération systématique des faux patriotes<sup>80</sup> ». Le commentaire de cette séance du 17 donné, le 23, par les *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, feuille royaliste, est instructif : le « pouvoir » est exercé, en France, par « cette partie du peuple » qu'on nomme — qui se nomme elle-même — « les sans-culottes » ; « tous les titres que Robespierre s'est faits au dévouement de la populace » par ses « opinions anarchiques » lui confèrent une autorité exceptionnelle. Voilà donc, à présent, l'émigration qui reprend le vieux thème brissotin de Robespierre « dictateur ». « Tout indique », dit cette gazette au service des coalisés, que « rien d'important ne se décrète, ni ne se projette », à Paris, « sans l'aveu » de ce premier dirigeant, « les Barère, les Billaud-Varenne, les Saint-Just et tous les jacobins n'étant que des directeurs subalternes ».

Le 17 novembre, sur la question religieuse, Robespierre a dit seulement que « les déclamations de Brissot » contre les prêtres avaient contribué à la révolte vendéenne. Mais, le 21, Momoro ayant fustigé ces ecclésiastiques qui « veulent engager le peuple à soudoyer leurs farces » et conclu que, « tant qu'il restera un seul prêtre, il faudra toujours trembler », Maximilien, aux Jacobins, sort de sa réserve. Il le fait avec prudence et ne voudrait pas se laisser confondre avec les obscurantistes. S'il condamne les « farces [emprunte-t-il exprès le mot à Momoro ?] éternelles et ridicules » dont la Convention a été, ces derniers temps, le théâtre, c'est pour leur opposer les « hommages solennels rendus à la vérité par des citoyens animés d'un zèle pur » qu'on a vus « déposer sur l'autel de la Patrie les monuments inutiles et pompeux de la superstition [...] ; la Patrie et la Raison sourient à ces offrandes ». Il s'étonne cependant : « Vous avez peur des prêtres ? » Mais regardez-les qui « s'empressent d'abdiquer leurs titres ! ». Sans doute « le fanatisme est un animal féroce », mais il « fuyait devant la Raison » calmement exprimée ; « poursuivez-le avec de grands cris », il se retourne et redevient dangereux ; et cela par la faute d'« hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la Révolution », et qui visent à « usurper une fausse popularité » en jetant « parmi nous le trouble et le désordre ». Et Robespierre de recourir à l'argument mécanique et qui devrait être hors d'usage à force d'avoir servi dans les polémiques antérieures : ces furieux déchristianisateurs sont « à la solde des cours étrangères » ; leur intolérance est abusive et malfaisante ; « on a

dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe ; ils la diront plus longtemps si on les empêche de la dire » ; en vérité, « celui qui veut les empêcher est plus fanatique » que ceux qu'il persécute. Puis Robespierre en vient à ce pour quoi il a pris la parole, et qu'il fait connaître en toute clarté : « On a supposé [...] que la Convention se proposait de proscrire le culte. Non, la Convention n'a point fait cette démarche téméraire. La Convention ne la fera jamais<sup>81</sup>. » Compris ? Robespierre a choisi ses mots. Il n'a pas dit : le Comité. Il a dit : la Convention ; engageant ainsi dans sa déclaration — ce qui ne manquait pas d'audace après les comportements d'un Fouché, d'un Collot, d'un Laloï — la représentation nationale tout entière. Maximilien rejette, condamne, interdit toute persécution philosophique. En matière de religion, dit-il, chacun « peut adopter l'opinion qui lui plaira ». Défense de s'en prendre aux « ministres paisibles du culte ». C'est devant les Jacobins que Robespierre prononce ces paroles ; et il demandera une épuration de la Société. Pour l'heure il va droit à quelqu'un qui, n'étant même pas des nôtres, « tient chez lui des directoires secrets » où l'on « prépare des motions », où la « correspondance » jacobine est examinée. Ce « chef de la clique<sup>82</sup> » au travail (« clique » est un terme qui, à ma connaissance, n'apparut qu'à cette occasion dans le vocabulaire de Robespierre), il le nomme : c'est Proly, fils d'un Premier ministre autrichien, le prince de Kaunitz. L'Incorruptible désigne également par leur nom Dubuisson, Desfieux, Péreira, qui, eux, sont de la Société et doivent en être immédiatement exclus<sup>83</sup>.

Il ménage la Commune et souligne l'estime qu'il porte à Pache, le maire. Mais, sans attaquer Hébert sur la déchristianisation, il s'oppose directement à lui sur une exécution qu'Hébert réclame : pourquoi jeter à l'échafaud cette « grosse Babet », comme dit Hébert, Madame Élisabeth, dont le seul crime est d'être la sœur, inoffensive, de Louis XVI\* ? Dans l'affaire centrale — la liberté du culte — Chaumette, selon Michelet, « agit intrépidement<sup>84</sup> » en prescrivant, le 23, la fermeture, dans Paris, de toutes les églises. A voir les choses de plus près, on constate que Chaumette, le 23, se borne à rendre public un arrêté pris par la Commune le 17, et qu'à l'égard de ses amis il n'ose pas désavouer ; l'arrêté allait jusqu'à ordonner l'arrestation, comme « suspect », de « quiconque demanderait l'ouverture soit d'un temple, soit d'une église », alors que tous les édifices religieux devaient

\* Cette infortunée ira tout de même à la guillotine (Hébert n'étant plus là), le 14 mai 1794 — preuve de la toute-puissance, très limitée, du « dictateur » Robespierre.

être « fermés sur-le-champ ». Robespierre fait comme si n'avait pas eu lieu ce geste qui pouvait passer pour un défi — renseigné, Maximilien sait qu'il n'en est rien et que Chaumette est embarrassé à l'extrême — et il reprend la parole, aux Jacobins, le 28. Catégorique encore plus que le 21, il dit, au pluriel : « Nous ne souffrirons pas [ce nous paraissant désigner tous les membres du CSP] que se lève l'étendard de la persécution contre aucun culte. » Il n'ignore pas que d'aucuns murmurent qu'il veut « étayer les prêtres<sup>85</sup> ». Il hausse les épaules et répète que les « extravagances » antireligieuses sont des manœuvres « contre-révolutionnaires, inventées par nos ennemis » pour compliquer la tâche de la République. Il assure qu'on « a vu » des aristocrates déguisés se mettre à la tête de « certaines processions » du type de celles qui ont bruyamment défilé dans l'enceinte de la Convention, pour courir ensuite, « en d'autres lieux, exciter le peuple par le récit des comédies qu'ils avaient jouées eux-mêmes » devant les députés. Robespierre n'accepte pas « que l'on cherche à substituer des querelles religieuses à la grande cause de la liberté<sup>86</sup> ». Oui, il partage la « juste indignation » que la « perfidie » ecclésiastique a pu « allumer dans les cœurs patriotes », mais qui n'a rien à voir avec cette « sorte de manie philosophique » dont était victime le misérable Manuel qui, « pendant tout le temps de sa magistrature à la Commune [avant le 10 Août], suait sang et eau pour faire des épigrammes contre les prêtres ». Halte à « cette guerre étrange et subite » que l'on a déclarée « au culte en vigueur et à tous les cultes ! ». « D'où vient que l'on nous occupe éternellement de prêtres et de religieuses ? N'avons-nous plus d'ennemis à vaincre, de traîtres à punir, de conspirations à étouffer, de lois salutaires à mettre en vigueur<sup>87</sup> ? »

Et Danton, que devient-il ? Il est en congé, à Arcis, sur ses terres, pendant qu'on guillotine Marie-Antoinette et que se déchaîne la grande opération « philosophique » pour en finir avec la foi chrétienne. Il ne semble pas qu'il y ait été pour rien, qu'il en ait suggéré l'idée, encore que ce soient d'incontestables « dantonistes » — comme les Fabre et les Thuriot — qui ont lancé le mouvement. Danton reparait à l'Assemblée autour du 20 novembre. Il aurait fait alors à Garat des confidences que ce dernier rapporte dans ses *Mémoires* ; Danton se serait proposé de tabler sur les dissemblances qui séparaient visiblement, au CSP, Robespierre de Billaud-Varenne et de Collot d'Herbois pour susciter, avec Barère, de tels dissentiments dans le Comité qu'il deviendrait obligatoire de procéder à son complet remaniement. Alors lui-même reprendrait une autorité conciliatrice sous laquelle les suspects seraient relâchés, les « honnêtes gens » respireraient, et les « anarchistes » devraient rentrer sous

terre. Le 22 novembre, il affecte de soutenir les Comités tout en leur réclamant un rapport nourri de preuves et de documents sur « *ce qu'on appelle*, dit-il, *une conspiration de l'étranger* » ; et, s'il souhaite que se poursuive « *le temps de l'inflexibilité* », s'il approuve le peuple de vouloir que la Terreur reste « *à l'ordre du jour* », il recommande toutefois « *qu'elle soit reportée à son vrai but* ». Que veut-il dire ? Quelle arrière-pensée est la sienne ? Une réponse, seulement, de sa part, à tel paragraphe (que nous avons relevé) du discours prononcé le 10 octobre par Saint-Just sur les indifférents traités par lui comme des coupables ? A quels alliés potentiels est destiné par Danton ce signe de connivence ? « *Le peuple ne veut pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande force d'énergie mais qui sert la patrie de tous ses moyens, quelques faibles qu'ils soient, non, le peuple ne veut pas qu'il tremble*<sup>88</sup>. » Mathiez ne doute pas que Danton cherche à grouper derrière lui « *tous les députés d'affaires*<sup>89</sup> », les Courtois, les Thuriot, les Bentabole, les Rovère (sans parler de Barras et de Fréron). Mais il est bien certain que les mots, dans sa harangue du 22 novembre, qui causèrent la plus vive impression furent ceux-ci, riches de sens, en effet : Danton demandait explicitement « *l'économie du sang des hommes* ». Il prenait soin en même temps de condamner, comme Robespierre, l'emploi de la violence contre les catholiques. L'anti-christianisme n'est pas, pour lui, un bon terrain d'action et il réclame ouvertement que soit mis fin aux exhibitions antireligieuses, aux « *mascarades* » — c'est le terme rude qu'il emploie — infligées à la représentation nationale. J'ai le sentiment que, dès sa rentrée en scène, Danton commence à préparer la sérieuse entreprise pour laquelle il s'abritera derrière Desmoulins et son *Vieux Cordelier*.

Michelet, qui s'est mis à haïr Robespierre depuis sa ferme prise de position en faveur de la liberté du culte, l'accuse de « *conduite tortueuse* », de « *circuits infinis* » que son « *hypocrisie* » lui conseille<sup>90</sup>. Un regard sur la réalité du moment suffit à attester que Maximilien se débat dans des marécages. Quand on étudie avec quelque attention le jeu des Fabre et des Philippeaux, des Hébert et des Vincent-Ronsin, des deux Bourdon, celui de l'Oise et le Léonard des Gravilliers, de Cloots et de Momoro, du petit Camille Desmoulins, beaucoup moins « *enfant* » que ne le croit Robespierre (un sournois, Camille, un déluré), et du gros Danton surtout, si dangereux, pleins de calculs et de secrets, on admire le courage et la ténacité qui permettent à ce Robespierre malade, et constamment fiévreux, de rester debout, au service de ce qu'il tient pour sa mission. Deux fois déjà, nous l'avons entendu définir le double péril qu'il devine parfaitement et auquel l'autorité gouvernementale doit savoir échap-

per : la mollesse et l'excès. Fin novembre, avec sa « *petite phrase* » sur le sang des hommes, Danton a vivement capté l'intérêt de cette vaste part de la Convention qui, depuis le 2 juin, baisse la tête, se voûte, obéit peureusement aux robespierristes du CSP. L'ancien tribun aux flammes calmées a été si bien compris par les députés de la « *Plaine* » qu'il éprouve le besoin de se couvrir sur sa gauche et, sans pour autant décourager les espérances qu'il a fait naître à droite, il rejette, il repousse loin de lui le terme qui va devenir, pendant quelques décades, le mot de ralliement des sages, des raisonnables, autrement dit de ceux qui désirent passionnément, sans oser jamais le dire, que soit terminée, refermée, la Révolution, que l'ordre revienne, que la sainte Propriété retrouve ses inébranlables assises : l'« *indulgence* ». Danton est même si peu de cet avis qu'il aimerait « *des peines plus fortes, des châtiments plus effrayants contre les ennemis de la liberté* ». Mais qu'on veuille bien y prendre garde ; Danton est animé d'un extrême souci de justice. Il est vrai, très vrai, qu'il réclame un inflexissement de la Terreur et qu'on ne distribue pas sans précaution les condamnations à mort ; qu'elles s'abattent — et il s'en félicite — sur les aristocrates, les royalistes, les contre-révolutionnaires, mais « *sur eux seuls*<sup>91</sup> ». Ce qui signifie qu'à son sens l'action du TR est à revoir. Collot d'Herbois, qui est à Lyon avec Fouché mais qu'une correspondance éclairante tient au courant de tout, adresse, le 29 novembre, à la Commune de Paris, un signal d'alarme : « *Il y a un grand complot pour demander l'amnistie*<sup>92</sup>. »

Chaumette a prestement suivi les ordres du pouvoir sur la question religieuse. Le 28 novembre, il a retiré son arrêté du 23, déclarant : « *Si j'ai méprisé la superstition [et il s'en honore], je ne me crois pas en droit, pour autant, de persécuter celui qui en est atteint [une affection, en somme, et honteuse].* » La suite est exemplaire quant à son esprit de discipline, et ce qu'il annonce, pourvu qu'il s'y tienne pratiquement, Robespierre n'en demande pas plus : à l'égard de tout citoyen, « *ne nous informons pas s'il va à la messe, à la synagogue, ou au pèche ; informons-nous seulement s'il est républicain* ». Très bien. Hébert est encore plus satisfaisant ; il s'insurge, aux Jacobins, contre les impudents qui prétendent que « *les Parisiens sont sans foi, sans religion, qu'ils ont substitué Marat à Jésus* » ; « *déjouons ces calomnies* », s'écrie-t-il. Et il se surpasse, le 11 décembre, « *On m'accuse d'athéisme ? Je nie formellement l'accusation. Je déclare que, dans mon journal, je prêche aux habitants des campagnes [Tiens ! aux ruraux seulement ?] de lire l'Évangile* », un livre « *excellent* » et dont « *il faut suivre toutes les maximes pour être parfait jacobin. Le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires*<sup>93</sup> ». Le Père Duchesne a peu, très



peu, de diffusion dans les campagnes. En revanche, il fait partie de la nourriture spirituelle des soldats, et Bouchotte (ou ses bureaux) en favorise avec ampleur la lecture aux armées. Le ton d'Hébert à la tribune des Jacobins et celui qu'il adopte dans son pamphlet se superposent mal, et c'est au *Père Duchesne* qu'Hébert réserve ses sarcasmes d'affranchi — mais tolérant — sur ces imbéciles qui « *adorent leurs magots et leurs magotes* ». Bah ! « *Qu'ils mangent aussi longtemps qu'ils voudront leur bon dieu de farine !* » ; « *contente-toi* », ami sans-culotte, « *de rire de leur bêtise, mais ne les persécute pas* ». A Paris, grâce à Robespierre, de nombreuses églises restent ouvertes, mais en province, et du fait de représentants en mission particulièrement sectaires, la déchristianisation se poursuit, çà et là, avec acharnement \*. Neuf jours après son intervention cassante du 21 novembre, Robespierre, le 28, doit subir, aux Jacobins, la lecture — largement applaudie — d'une lettre de Cavaignac, leur collègue, qui a secondé, à Auch, le montagnard Dartigoyte, relatant avec joie comment ils ont, ensemble, organisé un autodafé d'idoles et qu'« *on a dansé toute la nuit la Carmagnole autour de ce brasier patriotique*<sup>94</sup> ». Même scène, le 4 décembre, quand la Société reçoit une lettre d'André Dumont qui, sans avoir tenu le moindre compte des observations à lui adressées, le 24 octobre, par le CSP sur le respect des consciences, rapporte, épanoui, les succès que connaît son zèle dans le Nord : les abdications de prêtres, écrit-il, « *pleuvent autour de moi* » ; « *des prêtres devenus hommes, c'est sans doute là un miracle* » ; « *partout on ferme les églises, on brûle les confessionnaux et les saints*<sup>95</sup> ».

Robespierre a obtenu de la Convention, le 6 décembre, le décret traduisant la volonté de tolérance exprimée par lui aux Jacobins. Il s'était dit, la veille, convaincu qu'un plan existait, chez les « *émisaires de l'étranger* », un plan qu'il résume ainsi (donnant la parole à ces conjurés) : « *Réunissons nos efforts pour attaquer le culte catholique [...] là où la philosophie éclaire moins le peuple*. » Il a évoqué les « *réclamations* » légitimes de prêtres qui, stoïquement, « *ont étouffé, dans le premier moment, leurs plaintes par amour de la paix* », mais qui, dans telles communes où ne régnait aucun « *despotisme* »

\* Augustin Robespierre, qui soutient de son mieux la politique de son frère, signale dans un rapport du 24 février qu'en certaines régions, « *quand on ne renverse pas deux morceaux de bois croisés, on est déshonoré comme révolutionnaire* » ; et, le 5 avril encore, il s'emportera contre « *ceux qui abattent une croix pour qu'on ne s'occupe pas de leurs dilapidations et de leurs crimes* ». Michelet lui-même, d'ailleurs, reconnaît que, « *dans les départements, plus d'un représentant en mission* » trouvait profit à « *détourner de ce côté [l'antichristianisme] la fureur populaire* » (M., II, 1011).

sacerdotal, déplorent que « *des autorités viennent, par la force armée, commander de désertier les autels* ». Robespierre condamne ces méthodes qui brouillent avec la République « *l'homme qui n'est point un ennemi de la liberté, mais est attaché* », dans son cœur, à une foi religieuse<sup>96</sup>. L'Assemblée l'a suivi et a voté le décret rappelant l'entière liberté, sur ce point, des citoyens. Mais Barère est intervenu tout de suite, ce 6 décembre, afin qu'une importante adjonction soit faite au texte proposé par Robespierre et trop vite adopté ; la formulation de l'ajout, et notamment dans ses derniers mots, est d'une claire éloquence : « *La Convention n'entend pas [par le présent décret] improuver ce qui a été fait jusqu'à ce jour par la vertu des arrêtés de représentants du peuple [en mission dans la province] ni fournir [lisons bien] à qui que ce soit le prétexte de ralentir l'essor de l'esprit public*. » Maximilien sait pratiquer, pour l'unité du CSP, des concessions qui ne lui plaisent guère, et il a signé, le 4 décembre, avec Billaud, un arrêté, combattu la veille par Danton, qui met une église du Havre à la disposition du club jacobin de la ville ; mais il se rattrape, le 5, en répondant au « *manifeste* » des Puissances, composé et lancé par Pitt : « *Ils nous accusent d'irréligion. Ils publient que nous avons déclaré la guerre à la divinité même* », alors que c'est « *sous les auspices du Grand Être que nous avons proclamé les principes immuables de toute société* ». L'épuration est en cours, aux Jacobins, en ce mois de décembre 1793, et, le 12, Robespierre a demandé l'exclusion de quatre groupes : les ci-devant nobles, les prêtres, les banquiers et les étrangers. Mais il se ravise, le 16, et retire ce qui, dans sa proposition, concernait les prêtres ; car il ne faut pas oublier, dit-il, que « *ce qu'on appelait le bas-clergé* » compte dans son sein des hommes qui ont prouvé leur dévouement à la Révolution « *par une suite non interrompue de sacrifices*<sup>97</sup> ». Le 22, il fait suspendre par le CSP les représentations d'une pièce intitulée *le Tombeau de l'Imposition*, où figuraient des ecclésiastiques tournés en dérision. Ainsi, commente Michelet suffoqué, Robespierre fait « *cette chose miraculeuse de rétablir la censure en pleine révolution*<sup>98</sup> ». Pareille stupeur scandalisée nous déconcerte, car, dès le lendemain du 10 Août, de même qu'était muselée la presse d'opposition, la surveillance des théâtres avait été fortement durcie, et quantité d'ouvrages écrits pour la scène s'en étaient vu interdire l'accès.

Danton, qui s'est sévèrement prononcé — on s'en souvient — contre des fantaisies antireligieuses qu'il jugeait inconvenantes à la Convention, est allé même jusqu'à conseiller, le 26 novembre, l'institution de fêtes civiques où, disait-il (avant Robespierre, et dans un langage, pour lui, tout à fait neuf), « *le peuple offrira l'encens à*

*l'Être suprême* ». Suivait une déclaration parfaitement nette : « *Nous n'avons pas voulu anéantir le règne de la superstition pour établir le règne de l'athéisme*<sup>99</sup>. » Attitude qui doit lui valoir — il en est persuadé — la gratitude d'un Robespierre dont il connaît les pieuses manies. Le 1<sup>er</sup> décembre, après avoir condamné les mesures prises par certains représentants en mission\* qui avaient imposé — théoriquement — aux riches un échange forcé de leur numéraire contre des assignats\*\*, Danton jette une phrase qui sert de déclenchement discret à une campagne de grande ampleur : « *Tout homme qui se fait ultrarévolutionnaire donnera des résultats aussi dangereux que pourrait le faire un contre-révolutionnaire*<sup>100</sup>. » Voici apparu ce mot d'« ultra » qui va susciter des orages. Dans le même discours, Danton revient sur ces retouches à la Terreur dont il a déjà souligné l'urgence. Il se défend de souhaiter quelque « *ralentissement* » des mesures punitives qu'exige le salut de la République, mais il a le sentiment que « *des tas d'intrigants et de conspirateurs véritables ont échappé au bras national [lire : la guillotine] qui en a atteint de moins coupables qu'eux* ». Clair. Ces « *conspirateurs* » véritables, ces regrettables « *ultra* », nul n'hésite sur leur identité. Danton, ce 1<sup>er</sup> décembre, déclare la guerre à l'hébertisme. Robespierre a parlé d'un écueil de droite, et d'un écueil de gauche ; mais il n'a jamais dit que le second était le plus dangereux, et c'est ce que vient de faire Danton, visant les « *ultra* ». Le 3 décembre, dans la grande révision en cours chez les jacobins, c'est le tour de Danton. Les tribunes sont pleines, et Danton soulève des huées, surtout quand, dans son apologie glorifiante, il risque cette énormité : « *Ma prétendue fortune se réduit à la petite portion de biens que j'ai, dit-il, toujours eue*. » Quant à sa conduite, elle n'est pas seulement irréprochable ; c'est l'honneur de la Révolution ; le peuple et moi, nous avons écrit ensemble des pages « *qui doivent immortaliser les fastes de la liberté* ». Tous les regards sont fixés sur Robespierre. Il prend la parole. Il reconnaît qu'il a été plusieurs fois — il n'en a jamais rien dit encore — « *divisé d'opinion avec Danton* » ; il avoue même l'avoir « *épié* », et (il ne le cache pas) « *avec colère* ». Il a trouvé Danton un peu trop longtemps favorable à Dumouriez, beaucoup trop longtemps patient devant « *Brissot et ses complices* ». Mais sottises, stupidités, calomnies, les rumeurs qu'on a fait courir, en octobre et novembre, sur Danton en fuite avec des trésors, Danton

\* Parmi eux, Fouché.

\*\* Une pétition des cordeliers allait, alors, dans le même sens. Mais Danton ne se soucie pas de leur plaisir. Il a même fait savoir aux « *piques* » — c'est-à-dire aux éventuels manifestants faubouriens munis de cette arme simple qui est pour eux comme un emblème — qu'il considère comme achevé leur rôle dans la révolution.

réfugié en Suisse et qui aurait conçu le projet d'on ne sait quelle régence « *sous Louis XVII* » ! Robespierre ne manque pas de rudesse : les mauvais propos, les insultes qui ont accueilli Danton avant qu'il ne parle, que l'intéressé ne s'en étonne pas ; Maximilien le lui dit franchement : « *S'il te paraît étrange d'avoir eu des difficultés à te faire entendre, songe que le peuple n'a pas oublié tes faiblesses* », que je n'ai pas dissimulées. Les reproches que Danton méritait et que je viens d'énoncer, « *je jure* », dit Robespierre (un mot fort, auquel Robespierre tient, certes, puisqu'il l'a choisi), « *je jure que ce sont là tous ceux que j'ai à lui faire* ». Rien d'autre : « *J'espérais beaucoup de lui, et il a justifié mon espérance ; toujours je l'ai rencontré sur les chemins du patriotisme*. » Le détail qui suit, où se manifeste une réserve, Robespierre le laisse imprécis. De quoi donc s'agit-il au juste ? Après un hommage presque solennel (« *je jure* »), quel contenu donner à cette réticence ? « *Il est vrai que je ne partageais pas du tout [sic] sa manière de servir le peuple* » ; affaire, sans doute, de « *tempérament* ». Mais Robespierre croit devoir apporter son témoignage sur un point dont il se porte garant mais qui n'implique rien quant au fond des choses : les « *biens* » de Danton et leur origine ; Maximilien se tourne vers ceux qui ont « *inculpé* » Danton « *sur sa fortune* » et fournit cette déclaration : « *Je dois dire qu'il n'y a pas d'homme dont les mœurs domestiques [sa vie de famille, à laquelle, je pense, Danton l'a parfois associé] [soient] plus simples, plus pures et par conséquent plus républicaines ; vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges* ». Et Robespierre qui conclut à la confirmation sans problème de Danton comme membre fidèle des Jacobins, Robespierre, qui dit « *nous* » en parlant de Danton-et-lui (« *qu'ils se montrent, s'exclame-t-il, ceux qui sont plus patriotes que nous !* »), n'en termine pas moins son allocution sur une formule précautionneuse. Cet imposant satisfecit qu'il accorde à Danton, il l'accompagne (dirons-nous qu'il le corrige ?) de ces quelques mots qui ne passeront pas inaperçus : « *Je me trompe peut-être sur Danton, mais [suivaient les compliments]\*\*. »*

Coresponsable, avec ses compagnons du CSP, du destin de la

\* Mais il ne l'a pas vu à Liège, quand il y faisait « *le vizir* ».

\*\* Dans le tome X des *Œuvres* de Robespierre (1967, p. 221-225), le compte rendu de son intervention du 3 décembre 1793 est tiré de plusieurs sources : *le Moniteur*, la feuille officielle des jacobins et *le Sablier*. Ajoutons cet extrait de la *Correspondance politique* (royaliste) où l'on s'amuse des éloges décernés par Robespierre à Danton sur sa vie « *domestique* » : Robespierre se serait rabattu sur ce thème parce qu'il ne pouvait tout de même pas « *déconvenir de certains griefs trop évidents, tels que les biens immenses que Danton a volés en Brabant, et ailleurs, et qu'il a placés sous le nom de sa nouvelle femme* ».

République, Robespierre fait son métier, jour par jour, du matin au soir, et souvent au-delà, avec une application sans limites. Reprenant et précisant le rapport qu'avait présenté Saint-Just, le 10 octobre, Maximilien fait reconnaître et organiser par la Convention ce « *gouvernement révolutionnaire* » qu'exige le malheur des temps, la double guerre extérieure et civile. Il faut tenir courtes les rênes de l'État jusqu'à ce que le retour de la paix rende possible la mise en vigueur de la Constitution. Le mot de « *dictature* » est contourné, mais c'est bien, le 4 décembre, l'absolutisme de l'Assemblée — telle quelle, et pas question d'une consultation électorale — qui devient légal, avec une concentration accrue du pouvoir et la création, dans chaque district, en province, d'un « *agent national* » muni de l'autorité suprême déléguée par l'État, mais qui doit, chaque quinzaine, rendre compte de ses actes à Paris. Au cours de cette séance importante de la Convention, le 4 décembre 1793, Robespierre a dû déjouer une manœuvre de Bourdon de l'Oise tendant à faire disparaître les ministres. Pourquoi? Vraisemblablement pour accroître encore les responsabilités du CSP et le rendre ainsi d'autant plus vulnérable. Le 5 décembre, il a répondu par des railleries au manifeste des despotes dénonçant une France impie : qu'elle est édifiante, a-t-il dit, la piété des reines, « *la chasteté de Messaline, la fidélité conjugale de Catherine, la modestie\* d'Antoinette!* », et le sarcasme a fait place à la dénudation brutale : si les tyrans « *invoquent le ciel* », c'est, au vrai, « *pour usurper la terre*<sup>101</sup> ». Le 9, il balaie la tentative de Simond, un ami de Chabot (lequel, emprisonné, accable de lettres gémissantes Robespierre et Danton), qui voudrait pour les jacobins le droit de faire relâcher tout membre de la Société frappé d'arrestation — par erreur, à coup sûr. Plaisanterie, dit Robespierre, alors que des suspects « *sont cachés parmi nous* » ; et il insiste, ayant certainement des noms dans l'esprit : « *La Société renferme plusieurs de ces misérables, vils agents de l'étranger.* » Et l'armée, hélas, l'armée! « *Vous ne savez donc pas que la trahison y pullule* » et que, « *à l'exception de quelques généraux fidèles, vous n'avez de bon que le soldat*<sup>102</sup> ». L'amalgame, par « *demi-brigades* », entre les volontaires et la « *ligne* », décrété par la Convention en février, commence à s'effectuer dans l'hiver 1793-1794 et il augmente sensiblement la cohésion et la valeur de nos troupes. En décembre, trois succès : Toulon est repris aux Anglais (et aux traîtres de la bourgeoisie locale) le 19 ; les vendéens subissent un désastre, le 12, au Mans, et deux

\* Encore Robespierre est-il, on le voit, très modéré à l'égard d'une femme victime des pires pamphlets sur ses mœurs avant même la Révolution.

défaites les achèvent, le 16 à Ancenis, le 22 à Savenay. A l'est, le 26, Hoche remporte sur Wurmser une victoire qui dégage Landau.

Maximilien veut débarrasser la République de ce Cloots qu'il considère comme coupable d'un rôle perpétuellement néfaste. Le 12 décembre, il le fait exclure des Jacobins (qu'il présidait il y a peu), déclarant qu'il est impossible de « *regarder comme un patriote un baron allemand* » et « *comme sans-culotte* » un individu qui dispose de « *100 000 livres de rentes* », pour le moins. Cloots est un banquier, lié avec ce Vandenywer qu'on sait être « *contre-révolutionnaire* » et, s'il nous « *assure qu'il a cessé de le voir, c'est encore* [de sa part] *une fourberie de Prussien* ». Il a « *embrassé* » d'abord « *le parti de Brissot et de Dumouriez* » et, s'il produisit un pamphlet intitulé *Ni Marat, ni Roland*, il y « *donnait, certes, un soufflet à Roland* », mais en même temps un autre « *bien plus fort à la Montagne*<sup>103</sup> ». Selon Robespierre, Cloots, qui veut « *l'incendie universel* » et la France en conflit sanglant avec la terre entière\*\*, est un de ces spéculateurs qui ne font « *remonter l'assignat au pair* » — ce qui est beaucoup dire ; en direction du pair serait moins inexact — « *que pour accaparer notre argent* ». Le 25 décembre, Cloots sera expulsé de la Convention elle-même en qualité d'« *étranger* », alors qu'il avait reçu des girondins, en avril 1792, la nationalité française. Ce 25 également, au nom du CSP, Robespierre développe à l'Assemblée « *les principes du gouvernement révolutionnaire* », tel qu'il a été légalement institué, le 4. Il ne conteste pas que ces dispositions, requises par les circonstances, peuvent, à première vue, surprendre ; l'heure viendra, avec la paix, du gouvernement tel que l'a prévu la Constitution ; ce gouvernement-là « *conservera* » la République ; le travail du « *gouvernement révolutionnaire* » est de la « *fonder*<sup>104</sup> ». Jamais Robespierre orateur n'a été plus incisif que ce 25 décembre 1793. Coup sur coup, d'excellentes images sur ces « *barons démocrates* » qui sont, si l'on veut bien ne pas s'aveugler, les « *frères* », tout bonnement, des « *marquis de Coblenz* » (quelquefois les « *bonnets rouges* » sont « *plus voisins des talons rouges* » qu'on ne pourrait l'imaginer), et sur ces outrances, ces dangereuses visées au-delà du but, qui sont un peu, par rapport à l'énergie républicaine, ce que « *l'hydropisie* » est à l'équilibre corporel, tandis que « *le modérantisme est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté*<sup>105</sup> ».

\* Dans sa sixième *Lettre* (première série) à ses commettants, lancée le 23 novembre 1792, Robespierre avait parlé tout différemment de cette brochure : « *A deux ou trois idées près, peut-être, qui m'ont paru manquer de justesse, cette production, écrite d'un style piquant et original, est pleine de goût et de philosophie* » (cf. R.O., V, 87).

\*\* Cette incrimination complémentaire, Robespierre l'adressera à Cloots le 23 décembre (R.O., X, 267).

Le 23, Robespierre semblait croire le modérantisme « *abattu pour jamais*<sup>106</sup> ». Il regrette, le 25, l'excès d'optimisme auquel il s'est abandonné l'avant-veille, et, si nous sommes suffisamment attentifs à la coloration de sa pensée, il apparaît comme évident que Robespierre, le 25 décembre, redoute moins, pour la République, une « *ferveur patriotique* » trop vive et mal contrôlée que « *le marasme du modérantisme* » ; « *un corps vigoureux tourmenté par une surabondance de sève laisse plus de ressources qu'un cadavre* ». Ce qui va suivre est une allusion à Danton et à son discours du 1<sup>er</sup> décembre où, pour la première fois, a été prononcé par lui le mot d' « *ultra* ». Robespierre n'en fait pas grief à Danton ; c'est « *le patriotisme* », dit-il, qui s'est exprimé alors par sa voix ; mais prenons garde à l'observation que Robespierre, le 25 décembre, présente à la Convention sur le sujet même : « *A peine le patriotisme a-t-il prononcé ce mot d'ultrarévolutionnaires* », aussitôt s'en sont emparés « *les traîtres, de Lyon* » et d'ailleurs, pour s'en faire une arme contre la Liberté. Ce 5 nivôse (qui eût été le jour de Noël dans l'ancien calendrier), Robespierre incline évidemment plus du côté desdits « *ultra* » qu'il ne l'a jamais fait en faveur des « *indulgents* ». Il rappelle que « *d'anciens complices de Dumouriez et de Custine, depuis longtemps en arrestation, ne sont toujours point jugés* » ; puis il annonce qu'à sa requête le CSP présentera, « *dans le plus bref délai, un rapport sur les moyens de perfectionner l'organisation du Tribunal révolutionnaire*<sup>107</sup> ». Un peu plus de nerf ne ferait pas de mal à la Terreur. En trois mois, d'octobre à décembre, si 394 inculpés ont paru devant le TR, 218 ont été acquittés. C'est beaucoup. Au nombre des trophées de la guillotine, 3 têtes seulement, en décembre, dont la décollation a fait quelque bruit : le 5, sont allés à l'échafaud Kersaint, l'antirégicide, girondin qui n'avait échappé au nettoyage du 2 juin que par une démission anticipée, et Rabaut Saint-Étienne, premier collaborateur de Condorcet dans sa fielleuse *Chronique de Paris* ; le 8, a été décapitée la jadis trop célèbre M<sup>me</sup> Du Barry qui, à cinquante ans, brillait toujours, mais plus discrètement que jadis, dans la galanterie ; ce ne sont point ses aventures amoureuses qui la conduisent à la guillotine, mais les imprudences qu'elle a commises, côté Londres, à l'avantage de plusieurs émigrés. Le 28, sont mis à mort Dietrich, l'ancien maire de Strasbourg, qui eût bien volontiers accueilli les Autrichiens, et Lebrun qui dirigea les Affaires étrangères avant et après le 10 Août et dont, il n'y a pas si longtemps, Danton utilisait la docilité pour certains contacts souterrains.

Ces châtiments, ces votes si souvent unanimes de la Convention, les propos assurés (quoique variables) de Robespierre, tout cela n'est que

la surface des choses dont se contentent les simplifications historiques. Le moindre souci d'information plus complète révèle un enchevêtrement de calculs, de haines et d'avidité, un brouillard de fièvres, des conspirations qui s'ébauchent, se dissolvent, reprennent, des nœuds qui se forment sans cesse, nœuds d'intrigues ou nœuds de vipères. C'est dans cette atmosphère empoisonnée que Robespierre a constamment besoin de toute sa fermeté lucide, de toutes les ressources de son esprit, pour aller de l'avant, par une route forcément sinueuse, en direction toujours du but qu'il s'est assigné. Le 6 décembre, Philippeaux, député de la Sarthe, et qui a déjà eu d'âpres démêlés avec son collègue Choudieu, député du Maine-et-Loire (quand ce dernier a surgi contre lui à Saumur, pour tout réorganiser, à sa manière, dans la lutte contre les vendéens), Philippeaux, de nouveau chargé de mission à l'Ouest, s'en prend cette fois à Rossignol et à Ronsin, responsables, selon lui, de plusieurs défaites. Il lance une *Lettre au Comité de salut public* : Rossignol et Ronsin sont des hébertistes. Instruit, comme tout le monde, de l'aversion qu'on professe, dans l'entourage de Danton, pour Hébert et tout ce qui lui ressemble, il espère bien trouver ainsi dans ce groupe un précieux appui. Il se le persuade d'autant mieux que, la veille même de ce 6 décembre où il a publié son libelle dénonciateur, le premier numéro a paru d'un périodique rédigé par Camille Desmoulins — avec, sans nul doute, Danton, dans l'ombre, à son côté —, un fascicule intitulé *le Vieux Cordelier*. Ce titre même, qui fait référence au club le plus hardiment démocrate de la première heure, et républicain avant la lettre, doit suffire à écarter tout soupçon de complaisance à l'égard du « modérantisme \* ». Mais ce *Vieux Cordelier* est griffu ; c'est trop peu dire : il grésille de véhémences dans le dénigrement et la colère. Par l'adjectif « *Vieux* », Desmoulins prétend signifier que là survit, demeure, s'affirme le feu pur de la Révolution, qu'on a vu jadis à l'œuvre, tandis que les cordeliers aujourd'hui n'ont plus rien de ce qui faisait l'honneur et la gloire des cordeliers d'autrefois. La tactique de Camille est de compromettre Robespierre en affectant de servir en lui « *un homme dont il semble que le talent grandisse avec les périls de la République* », un citoyen qui « *fait souvent oublier* », par ses paroles étincelantes, ces « *grands acteurs de la tribune* » que furent « *Barnave et Mirabeau* ». Je sais bien que Desmoulins paraît ne vouloir ainsi qu'honorer Robes-

\* La ruse de Camille pour doter sa marchandise d'un pavillon qui lui va bien mal conduira les cordeliers, en 1794, à prendre un arrêté interdisant à Desmoulins de s'abriter sous le nom de leur groupe. A quoi Camille répondra en s'écriant : « *Insolence inouïe que celle de petits-fils se révoltant contre leur grand-père* » (n° 5 du *Vieux Cordelier*, 5 nivôse).

Pierre orateur, mais le choix de ces deux noms est singulier, comme si le *Vieux Cordelier* tenait à saluer la mémoire de deux « patriotes » qui tentèrent d'empêcher une affreuse déviation du mouvement de 1789 (Barnave a été guillotiné, et la dépouille de Mirabeau jetée hors du Panthéon). Camille a soumis à Robespierre le manuscrit de ses deux premiers numéros, et Robespierre n'y aurait vu rien à blâmer. Ce qui encourage Camille, c'est le soutien que Maximilien, le 3 décembre, a bien voulu apporter à Danton. Camille joue au sourd, ou au distrait ; il n'a entendu ni les reproches rétrospectifs que Robespierre a faits à Danton, ni, encore moins, l'inquiétant « *je me trompe peut-être* » de Robespierre à la fin de son intervention. Desmoulin qualifie de « *foudroyant* » le discours de Maximilien, qui, précisément, n'a foudroyé, ce jour-là, personne, mais il couvre de fleurs Robespierre afin de l'avoir pour allié contre Hébert et les siens ; et, s'il complimente et flatte Robespierre, c'est Danton qu'il exalte, Danton-Hercule, « *notre président perpétuel des anciens cordeliers, notre Horatius Cocles* ». Il aurait donc pris peur plus que nous ne l'avons deviné, Hercule-Danton, devant les hébertistes et les clameurs hostiles des tribunes, aux Jacobins ? Car Camille déclare qu'il (Danton) était « *près d'être étouffé* », qu'il « *semblait terrassé* ». Par qui ? Eh ! Par les « *agents de l'étranger* » dont Fabre d'Églantine, par bonheur pour la République, a démasqué les agissements. Camille ne craindrait rien tant que de voir Robespierre sourire aux « *louanges perfides* » que lui décernent Hébert et Chaumette, dans l'unique dessein de « *le détacher [inconcevable espoir] de ses vieux compagnons d'armes* ».

Philippeaux manœuvre autrement. Il essaie d'impliquer le CSP dans le furieux procès qu'il conduit contre les Bureaux de la Guerre ; et, comme il croit démontrer, par ses seules fureurs démunies de preuves, les crimes, en Vendée, de ce Rossignol qu'il déteste autant qu'il a haï Choudieu, il met en cause le Comité lui-même qui trahirait ses devoirs en laissant indemne un si grand coupable. Six jours plus tard, ce sont Bourdon de l'Oise et Merlin de Thionville ensemble qui s'en prennent à certains membres (anonymes) du Comité, des gens, dit aimablement Bourdon, « *que l'on serait bien aise de n'y plus voir* ». La réélection mensuelle du CSP étant imminente, Merlin suggère que dorénavant, chaque mois, un tiers des membres fasse place à d'autres. L'intention n'a rien d'obscur ; c'est d'abord Billaud-Varenne et Collot d'Herbois que Merlin voudrait faire chasser ; pas Robespierre, tout de même ; il n'oserait pas, ni ses deux « frères », Saint-Just et Couthon ; mais l'entreprise des Philippeaux-Bourdon-Merlin est d'affaiblir autant que possible la partie gauche du Comité. Échec, le 13 décembre : l'Assemblée renouvelle sa confiance au Comité en bloc.

Entre-temps, Desmoulin a lancé, le 10 décembre, le numéro 2 de son pamphlet. L'agressivité, cette fois-ci, se concentre sur Cloots, et Camille est sûr, ce faisant, de plaire à Maximilien — lequel, effectivement, empruntera au *Vieux Cordelier* telle de ses expressions dans son réquisitoire du 12, aux Jacobins, contre ce « *cousin germain* » de Prouy. Desmoulin mettait d'ailleurs dans le même sac (le sac à noyades) le malheureux Chaumette, qui ne sait plus très bien où il en est mais que voici mué par Camille en « *pensionnaire de la Prusse* ». Le 11, Bentabolle, ex-maratiste mais converti à l'« *indulgence* » et que des affaires d'argent ont associé à Chabot, se rue contre Hébert aux Jacobins et lui demande les raisons qu'il a de « *regarder Chabot comme coupable avant qu'il soit jugé* ». Le 12, Fabre fait exclure des Jacobins Coupé de l'Oise, prêtre abdicataire, mais qui aurait pris position contre le mariage des ecclésiastiques (au vrai, selon Mathiez, parce que Coupé se méfie de Danton). Fabre fait encore l'impassible, à cette date, sans se douter qu'au CSG Amar et quelques autres commencent à flâner chez lui les mêmes tripotages que les Frey, Delaunay, et Chabot en personne, autour de la Compagnie des Indes. Le 14, le tour est venu pour Camille, aux Jacobins, de sa comparution ; nul n'y échappe. Robespierre parle en sa faveur, et chaudement. Il rappelle la joie qu'il ressentit, jadis, à Arras, lorsqu'il apprit que l'*Ode sur la convocation des États généraux*, qu'il lisait avec ravissement, était l'œuvre « *d'un de ses anciens camarades de collège* » et il admire que Camille ait eu l'audace de publier cette violente satire de la Cour « *dans un temps où quelques [futurs] grands patriotes* » en étaient encore à « *trembler et ramper devant le tyran* ». En conclusion, le maintien de Camille au nombre des jacobins allait de soi. Robespierre lui conseille seulement d'être « *plus circonspect dans le choix de ses amis*<sup>108\*\*</sup> ».

Paroles du 14 décembre. Le 15, ou le 16 au plus tard, Desmoulin lance son troisième numéro du *Vieux Cordelier*. Le texte a de quoi faire sensation. Camille s'y abrite d'abord derrière Tacite, mais il en vient assez vite à ne plus feindre et, s'attaquant droit à l'actualité, il écrit sans ambages : « *On ne me persuadera jamais [...] que ce que Tacite appelait despotisme et le pire des gouvernements [...] puisse s'appeler aujourd'hui la liberté et le meilleur des mondes possibles.* » Mais il a soin de souligner que les royalistes auraient tort de voir en lui

\* Desmoulin n'a pas son pareil pour les accusations délirantes ; il en a déjà fait la démonstration à l'égard de Brissot, en mai.

\*\* C'est sans doute à Chabot que songe ici Maximilien ; Desmoulin s'était un peu trop affiché avec lui.

un allié, et, lorsqu'il dénonce le foisonnement des dictatures locales (les représentants en mission, dit-il, « *font des lois* », « *les départements, les districts, les municipalités font des lois* »), c'est la pensée même de Robespierre qu'il rencontre. Le coup de boutoir n'est pas dirigé contre Robespierre mais avant tout contre les abus des « *dictateurs* » locaux. Robespierre sait trop bien que l'unité d'action n'est pas parfaite, qu'il y a de nombreuses « *bavures* » et que des chargés de mission en prennent à leur aise, en province, avec les plus claires instructions du CSP. Et, en ce sens, Desmoulin n'est pas nuisible ; au contraire. Toutefois, qu'il prête attention aux arrière-pensées, facilement décelables, de ses plus bruyants laudateurs, tous rétrogrades. Et Camille commet une faute politique mal pardonnable en regrettant ouvertement que la Constitution reste en sommeil.

Fabre — et Fabre, nul ne l'ignore, appartient à Danton —, Fabre, le 17 décembre, aidé de Philippeaux, a obtenu de l'Assemblée un décret d'arrestation contre Ronsin et Vincent. C'est l'hébertisme qu'on frappe en eux. Bourdon de l'Oise, le 18, pousse un cri de victoire. Adroitement, au lieu d'appeler Ronsin et Vincent des « *ultra* » — ce qu'ils sont —, Bourdon les traite de « *contre-révolutionnaires* », et annonce, jubilant, que cette « *faction* » (le mot réservé, avant-hier, aux brissotins-girondins), qui loge aux « *Bureaux de la Guerre, sera bientôt écrasée* ». Robespierre a laissé faire. Que la chronologie nous demeure présente à l'esprit. Dans notre relevé, un peu plus haut, des actes et paroles de Maximilien en décembre 1793, les dates, chaque fois, ont été indiquées ; nous assistons, de sa part, à une série de gestes contradictoires auxquels il en est réduit pour tenir le cap dans le tumulte déchainé par les clans rivaux. Le 20 décembre, Robespierre propose à la Convention « *la création d'une Commission chargée d'examiner les motifs de détention, et de libérer les patriotes emprisonnés*<sup>109</sup> ». Il y a, le 14 décembre, 4338 détenus dans les prisons de Paris, et le CSG est positivement assailli, « *assiégé* », dit Robespierre, par des femmes en pleurs ou folles d'indignation qui supplient, réclament, exigent en faveur de captifs dont elles crient l'innocence. Maximilien estime qu'il peut y avoir, en effet, des injustices à réparer. A la mesure qu'il propose il trouverait l'avantage de protéger le CSG contre des importunités incessantes qui entravent son travail, et, comme il lui semble probable que des erreurs ont été commises et peuvent être réparées, ainsi « *nous ne verrons plus les épouses vertueuses de citoyens patriotes confondues avec les femmes méprisables que l'aristocratie lâche parmi nous*<sup>110</sup> ». C'est d'accord. La Convention transforme aussitôt sa proposition en décret. Ce 20 décembre, Camille était sur le point de lancer son quatrième

fascicule, qui paraîtra le 26. Il glisse aussitôt dans son texte une phrase pour son « *cher Robespierre* », son « *vieux camarade de collège* » qui prend tout juste — c'est merveilleux ! quel bonheur !\* — le parti conciliant et pacificateur que préconise le *Vieux Cordelier* : un virage de la Révolution, un esprit nouveau, une vaste fraternisation. « *Ouvrez les prisons* », s'écrie Desmoulin à l'adresse du CSP. Libérez ces « *200 000 citoyens que vous appelez suspects* ». Honneur à Maximilien pour son initiative, premier pas sur la bonne route ! Une adjonction de dernière minute (accès de raison ou de pudeur) a rectifié — considérablement — le tir de Camille et la portée de son dessein. Il découvre, un peu tard, l'absurdité de ce qu'il demande et prend ses distances à l'égard de ceux qu'il nomme « *messieurs les modérés* ». Il précise qu'il ne songe évidemment pas à faire « *ouvrir à deux battants* » les portes des « *maisons de suspicion* » ; il souhaite simplement que s'entrouvre « *un guichet* », à travers lequel « *les quatre ou six examinateurs décrétés par la Convention* » viendront « *interroger les suspects, un par un, et leur rendre la liberté si leur élargissement ne met point la République en péril* ». Ah bon ! Prise au pied de la lettre, la suggestion première de Camille équivalait à laisser, à travers la France, une pleine liberté d'action à tous les contre-révolutionnaires, partisans des Princes ou agents des puissances étrangères. Et Camille voulait bien reconnaître qu'« *une indulgence aveugle et générale [...] serait du plus grand danger* ». Mais il n'en maintenait pas moins sa requête d'un « *Comité de clémence* » qui, disait-il, « *finirait la Révolution* » — une révolution que Robespierre, au profond de lui-même, tenait pour à peine commencée. Suivait, dans ce quatrième fascicule, les vociférations habituelles de Camille contre « *les patriotes tarés, les contre-révolutionnaires à moustaches et à bonnet rouge* », autrement dit les hébertistes de chez Bouchotte et des cordeliers, et nommément contre Ronsin, la victime de Fabre, incarcéré depuis trois jours et à qui Desmoulin crache au visage : un « *voleur* », un « *menteur* », le responsable, paraît-il, en Vendée, le 19 septembre, d'une affreuse déroutée où 45 000 soldats républicains furent « *accablés par 3 000 brigands* ». C'est, d'ailleurs, ce que va développer Philippeaux — toujours lui ! — aux Jacobins, dans une harangue écumante où le CSP n'est pas épargné.

\* Texte de Camille (il s'agit de sa proposition d'un « *Comité de clémence* ») dans son apostrophe à Robespierre : « *toi dont la postérité relira les discours éloquents* », « *déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui dans la séance du décadi 30 frimaire [20 décembre]. Il est vrai que c'est plutôt un Comité de justice [...] Pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime sous la République ?* »

Cette fois, Robespierre donne un coup de barre, pour éviter l'écueil de droite. Quand Fabre, le 17, est parvenu à faire arrêter Vincent et Ronsin, il espérait bien provoquer ainsi une cassure au CSP, car ce sont des amis de Billaud-Varenne et de Collot d'Herbois qu'il leur a enlevés. Billaud doit en vouloir à Robespierre de ne s'être point interposé, mais il se peut aussi que Billaud lui-même ait jugé Vincent et Ronsin un peu agités, un peu agressifs. Sa seule riposte a été de faire rayer Chaumette du registre des cordeliers, Chaumette le mou, le craintif. Mais Collot, qui menait alors à Lyon, avec Fouché, de sauvages représailles\*, dès qu'il apprend l'opération-Fabre, rentre immédiatement à Paris, apportant dans ses bagages une réplique au goût du jour : la tête coupée de Chalier, le maire assassiné par les notables. Collot est à Paris le 20 décembre, salué en ces termes par le Père Duchesne : « *Le géant est revenu.* » Un défilé, de nuance « *ultra* », a lieu, sous sa conduite, le 21, de la Bastille aux Tuileries. Pas d'incidents, mais cette démonstration de puissance est faite pour donner à réfléchir aux « *indulgents* ». Ragaillardé par la présence de Collot, « *intrépide défenseur de la sans-culotterie* », Hébert, le 20 au soir, tente d'embraser les jacobins contre les « *traîtres* » type Camille, au nombre desquels il n'omet pas de désigner Fabre ; et il réclame leur expulsion. Les cordeliers reprennent leur appel au meurtre concernant les protestataires de juin à qui Robespierre, le 3 octobre, a sauvé la vie et envoient, le 23, une délégation à l'Assemblée pour faire énergiquement savoir, à la Plaine et à ceux des montagnards qui faibliraient, que la vieille garde « *cordelière* » authentique (et fort peu semblable à Desmoulins) est toujours là, vigilante, prête à l'action, s'il le faut, au service de la République : « *Nous sommes et nous resterons les cordeliers que rien n'abattrà.* »

Les informateurs de Robespierre lui apprennent que sa cote baisse, et gravement, à gauche. Il devait s'y attendre, après sa bienveillance, à peine teintée de gronderies, à l'égard du *Vieux Cordelier* qui poursuit, dans ses troisième et quatrième numéros, son feu roulant contre l'hébertisme. Le 25, nous l'avons vu, dans son grand discours à l'Assemblée, Robespierre est convenu qu'à tout prendre les « *ultra* » valent mieux que leurs adversaires. D'où le retrait que, le lendemain, il accorde à Billaud et Collot du décret voté le 20 à sa demande ; enterrée d'avance, et qu'on n'en parle plus, la commission envisagée pour le triage des suspects captifs. « *Il s'en faut* », dit, le 26, un

\* Le 4 décembre, 60 prisonniers fusillés. Le lendemain, on tire au canon contre 209 autres, sur l'esplanade des Brotteaux. Les exécutions se succéderont jour par jour, par dizaines, pendant trois mois et plus.

Maximilien moins alarmé (en apparence) que souriant avec dédain, « *il s'en faut que je sois un modéré, un feuillant, comme on le débite dans les cafés*<sup>111</sup>. » Il entend que Biron, à qui la République a eu tort de faire confiance malgré ses origines (c'est l'ancien duc de Lauzun), soit vivement expédié à la guillotine et s'étonne que la police n'ait pas encore appréhendé Proly, ce « *petit coquin* » qu'on voit « *tous les jours se promenant dans Paris* ». La faute à qui ? Au CSG, non ? (Tout cela implicite.) Robespierre comprend mal que soient tolérées ces « *sociétés prétendues populaires, multipliées à l'infini depuis le 31 mai* », sociétés « *bâtardes* », dit-il, et peuplées de « *contre-révolutionnaires* » à peine travestis. Halte au « *modérantisme* » ! C'est le mot d'ordre du CSP en ces derniers jours de 1793, début de nivôse an II (ce qui eût été le 1<sup>er</sup> janvier 1794 sera le 12 nivôse du calendrier nouveau). Unanime, certes, le Comité, devant l'opinion ; mais les représentants auront pu observer que Robespierre, le 26, n'a pas soutenu Collot — Collot qu'appuyait pourtant Saint-André — lorsqu'il a plaidé pour que Ronsin soit promptement relaxé. L'heureuse nouvelle de Toulon reconquis était venue à point, le 24, pour renforcer le CSP après les admonestations discourtoises des Bourdon et des Philippeaux, sourdement approuvées par tout un groupe, derrière eux, assez dantoniste. Danton, quant à lui, ne s'avancait guère, présent et bavard à la tribune pour qu'on ne l'oubliait point, mais toujours sur des incidents secondaires. Il ne s'est porté quelque peu en avant que le 23, mais pour jeter, en bon Français, de l'eau sur le feu et réclamer que l'on cessât, à la Convention, de s'entre-déchirer : « *Toutes nos altercations tuent-elles un Prussien ?* » demande cet homme raisonnable, préoccupé avant tout de nos succès militaires.

Robespierre louvoie, comme un bon pilote\*. Il ne parle plus de diminuer le nombre de détenus ; il écrase — enfin ! — Cloots qu'il fait appréhender le 30 décembre et il juge la situation assez délicate pour appeler auprès de lui (au moins pour quelques jours) Saint-Just qui travaille si bien à Strasbourg et qui, fidèlement, arrive tout de suite. Où puisent-elles leur source, les haines conjuguées qui jettent contre Hébert un Bourdon de l'Oise et un Desmoulins en furie ? Presque en même temps Bourdon, dans une brochure, annonce que vont se déchirer « *des voiles horribles et que M. Hébert ira à la guillotine* », et, le 5 janvier, Camille publie son cinquième numéro du *Vieux Cordelier*

\* Michelet est d'un autre avis. Pour lui, Maximilien, compromis par Camille, « *se sauva à gauche, cherchant sa sûreté dans les rangs des exagérés, ses ennemis* », et il « *se confondit avec eux* » (M., II, 688).

qui procure à Michelet des transports d'enthousiasme. « *Sublime* », dit-il sans réserve, ce texte d'une « *incroyable audace* » où « *la foudre, qui rit en éclairs, va, vient et réduit en poudre, des éclats de sa joie terrible*<sup>112</sup> ». Traduisons plus calmement : pour Camille, Hébert est un fripon, qui travaille au profit des aristocrates et des coalisés, qui bénéficie, grâce à Bouchotte (lequel envoie le *Père Duchesne* aux armées, par monceaux d'exemplaires), de subventions gigantesques — jusqu'ici, au total, quelque 120 000 livres — et qui, au surplus, aurait bien pu, « *moyennant finance, tremper dans l'un des mille projets d'évasion de Marie-Antoinette* ». Hébert, naturellement, le soir même, se répand en clameurs : « *Justice! Jacobins, Justice!* », et Camille, en réponse, décharge sur lui un tombereau de « *preuves* », à son sens, décisives ; des pièces comptables, qui viennent du département de la Guerre et qui établiraient que Bouchotte a versé 135 000 livres à l'auteur du *Père Duchesne*\*. Robespierre s'efforce d'apaiser les esprits et prend les choses avec humour : « *Je parierais, dit-il, bonhomme, que « les pièces démonstratives de Camille » en réalité « ne prouvent rien » ; il regrette, il regrette vivement, qu'« il soit constamment à l'ordre du jour [aux Jacobins] de substituer des causes particulières à la cause générale* », et il sait gré à Danton (sa motion est « *très sage* ») de vouloir, comme lui, relever, à la Société, le niveau des débats. Camille n'a pas négligé, dans son fascicule 5, de se couvrir, politiquement, rendant hommage à Billaud-Varenne, « *ce patriote rectiligne* », s'exclamant : « *C'est Robespierre même qu'on ose soupçonner de modérantisme!* », et avertissant les réactionnaires : « *Que le vaisseau de la République s'approche trop de l'écueil du modérantisme, on verra si je suis un modéré!* » Aussi Robespierre est-il, encore une fois, patient et généreux envers lui. Camille est, à ses yeux, « *un enfant étourdi qui avait d'heureuses dispositions, mais qui a été égaré par les mauvaises compagnies*<sup>113</sup> ». Deuxième remarque, sévère, de Robespierre à ce sujet ; et il se peut que, cette fois, Maximilien songe moins à Chabot qu'à Fabre ; car les soupçons sur la corruption de Fabre dans l'affaire de la Compagnie des Indes viennent d'être, la veille, 4 janvier, dramatiquement étayés par l'examen des documents sur lesquels avaient été mis les scellés\*\*, et Robespierre

\* Camille accuse Hébert de gagner gros avec son pamphlet — ce qui n'est pas inexact —, et il se pose, lui, en serviteur gratuit du bien : « *Ma fortune ne s'est pas accrue d'un sou.* » Au vrai, selon J.-P. Bertaud dans son excellente étude, *le Vieux Cordelier* lui a rapporté quelque 10 000 livres ; mais Camille en remettra 7 000 à Fréron pour son active collaboration.

\*\* Michelet intitulera « *Preuves de l'innocence de Fabre d'Églantine* » le chapitre IV de son livre XV, mais on lit dans les « *Notes et Commentaires* » de Gérard

propose, sans malice, que soient symboliquement « *brûlés* » les derniers numéros du *Vieux Cordelier* ; « *éclats de rire* », note le compte rendu de la séance ; mais Camille prend mal cette plaisanterie : « *Brûler n'est pas répondre!* Et Robespierre, toujours amical : « *Eh bien, je me rétracte; je demande* » que les numéros en question « *ne soient pas brûlés, mais qu'on y réponde* ». Puis, comme Desmoullins fait le glorieux et se targue d'avoir vendu 50 000 exemplaires de son numéro 5 et que Danton observe : « *Prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse* » (propos cocasse quand on sait ce qu'est, alors, la surveillance des journalistes), Robespierre change de ton et rappelle que la diffusion du *Vieux Cordelier* n'a rien de surprenant : « *Tous les aristocrates, tous les feuillants s'arrachent ces écrits que Brissot lui-même n'eût osé avouer*<sup>114</sup>\*. » En vérité, dans la crise du moment — ciel noir, vent qui souffle en tempête —, Camille devrait à Maximilien une reconnaissance singulière tant il rencontre chez lui, à son égard, une longanimité extrême, un véritable régime de faveur.

Robespierre n'est pourtant pas près d'en avoir fini avec la coterie grimaçante résolue à liquider, sur l'échafaud, ces jeunes cadres de républicains intransigeants qui peuplent non seulement les Bureaux de la Guerre mais, à travers la France, pas mal d'administrations et la plupart des Comités révolutionnaires. Mathiez<sup>115</sup> nous donne une idée juste, et pénible, des mêlées où sont aux prises, un peu partout, « *ultra* » et « *citra* » — ce nom-là vient d'apparaître — début janvier 1794 ; « *dénonciations, destitutions, arrestations, épuration* », s'entrecroisent. Si les insultes, les véhémences, les manœuvres antagonistes voulaient bien s'atténuer à Paris, tout irait mieux, rapidement, en province. Mais non ; Bourdon essaie de paralyser Bouchotte en faisant interdire à tous les ministres la moindre dépense sans une autorisation spéciale du CSP. La Plaine lui est largement complice et il obtient de l'Assemblée le décret qu'il souhaite et qui rendrait impraticable l'action gouvernementale. Acculé à l'illégalité, le CSP fait comme si ce décret n'existait pas. Danton voit Fabre en péril. Ce n'est pas le moment pour lui d'ameuter sur sa personne les colères hébertistes ; et voici qu'un autre de ses comparses, Westermann, est

Walter à l'*Histoire* de Michelet (II, 1120) : « *Quant à l'innocence de Fabre, après l'étude approfondie de son cas à laquelle s'est livré Mathiez, la thèse défendue avec tant d'acharnement par Michelet devient insoutenable.* »

\* Le 26 décembre, Barère a dit, en pleine Convention, que les aristocrates ne s'abandonnent plus « *sans se demander : Avez-vous lu le Vieux Cordelier?* » (cf. Calvet, *op. cit.*, 161).



destitué par Bouchotte pour des « *trahisons* » qu'on lui impute \*. De nouveau, le 7 janvier, Danton a joué l'ami de tout le monde ; mais Lecointre, qui est de la secte « *indulgente* », défend Westermann à l'Assemblée et lui fait accorder le privilège, incroyable pour un suspect, de rester en liberté jusqu'au rapport que le Comité devra présenter sur son cas. Robespierre a marqué le coup et, le soir même, 8 janvier, il prie les jacobins d'être attentifs aux agissements des « *brissotins* » reparus. Sa position n'a rien d'ambigu ; les deux « *systèmes* », « *ultra* » d'un côté, « *citra* » de l'autre, se valent pour « *perdre la République* ». Du reste, dit-il, les deux « *factions* » s'entendent pratiquement contre l'autorité gouvernementale, « *comme des larrons en foire ou des brigands dans une forêt* ». Tout en affectant l'équité, Maximilien laisse entendre qu'il se méfie des « *citra* » plus encore que des « *ultra* », car les précisions qu'il apporte vont contre le jeu des premiers : on s'en prend à « *Bouchotte, à son secrétaire* » [Vincent], « *aux Bureaux de la Guerre ; le véritable dessein est de livrer un combat à mort contre la Convention nationale* ». Pourtant, c'est la Convention qui a frappé Vincent et protégé Westermann ; aussi Robespierre ne met-il en cause que « *le côté droit* », lequel aurait été « *corrompu* » par « *une trentaine de scélérats* ». Un peu plus loin dans son discours, Maximilien amenuise l'importance numérique de ces malfaiteurs, et les trente scélérats de tout à l'heure sont ramenés à n'être plus que « *quelques serpents à écraser* ». Camille n'est pas de ces reptiles. Ses brochures sont une bouillie des « *principes les plus révolutionnaires* » et des « *maximes du plus pernicieux modérantisme* » ; un « *inconséquent* » ; « *un homme qui se laisse influencer et qui n'a jamais contracté l'habitude de réfléchir*<sup>116</sup> ». En revanche, et pour la première fois, Fabre d'Églantine est — moralement — giflé, ou presque, par Maximilien. Pendant que l'Incorruptible parlait, Fabre s'est levé comme pour quitter la salle, Robespierre, alors, l'interpelle et lui conseille de rester là. Fabre fait mine de vouloir monter à la tribune : « *Je n'ai pas fini* », dit sèchement l'orateur. Fabre n'aura pas la parole ce soir-là. Robespierre fait remettre à plus tard les « *explications* » que doit à ses collègues « *cet homme qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main* ». (A l'Assemblée régulièrement, Fabre passait son temps à dévisager, de loin, les jolies femmes qu'il pouvait apercevoir dans les tribunes.)

\* Il avait cependant adressé à Paris, après sa victoire de Savenay sur les rebelles vendéens, un rapport sinistrement glorieux : « *Je n'ai pas fait un seul prisonnier [...] j'ai tout exterminé.* »

Le 10 janvier, Camille est exclu des Jacobins, mais aussitôt réintégré à la demande de Robespierre dont la patience, à son égard, semble, à la longue, franchir toutes les bornes concevables. La guillotine fonctionne avec une morne régularité. Le 11 janvier la « *hache nationale* » s'abat sur Lamourette, l'évêque constitutionnel : ni le charme de son patronyme ni le souvenir de l'embrassade générale qu'il avait un jour, très chrétiennement, suscitée n'ont suffi à faire oublier au Tribunal révolutionnaire le penchant trop vif qu'on lui avait vu pour les girondins. Dans la nuit du 12 au 13, Fabre est emprisonné. Pas de doute ; c'est Danton qui est atteint. On le guette. Il lui est difficile de rester muet. Il parle et donne un grand exemple de vertu civique, car il se montre capable d'immoler son meilleur ami si le salut de la République l'exige. Toutefois, fort de la prévenance accordée à Westermann, Danton réclame pour Fabre le droit de paraître à la barre de l'Assemblée et de présenter sa défense. Aucun accusé n'a jamais bénéficié d'une pareille autorisation. Au nom du CSP, Billaud rejette cette requête et Danton s'aplatit : « *Que le rapport soit fait et que la hache frappe le coupable.* » Sans qu'on puisse en douter, les « *citra* » n'ont pas la bienveillance de l'équipe installée aux postes de commandement, parce que ladite équipe est toujours celle dont le parti triompha, le 2 juin. On retrouvera dans les papiers de Robespierre, après Thermidor, les éléments d'un discours auquel il renonça et qui semble bien avoir été préparé par lui en ce milieu du mois de janvier 1794, où nous voici maintenant. Bourdon de l'Oise cherche à ranimer l'incrimination où Louvet s'était illustré le premier (dès octobre 1792) : Robespierre « *dictateur* ». Maximilien ne s'en émeut guère et, le 10 janvier, le jour où il a repêché Camille aux Jacobins, il s'est amusé de ce « *douzième d'influence* » qui est, au Comité, son lot, dit-il, réel, et qu'une légende, en un gonflement comique, transforme en domination. Mais Bourdon l'exaspère et Robespierre se proposait d'énumérer les diverses tentatives du gaillard pour « *détruire le gouvernement sous prétexte de le perfectionner* » en supprimant le Conseil exécutif ou en lui rendant la tâche impossible. Puis vient le tour de Philippeaux, « *un homme qui a joué dans la Vendée un rôle honteux*<sup>117</sup> ». Et Maximilien — mais enfin il n'a pas prononcé ce discours — réservait pour Merlin de Thionville l'allusion à une infamie non prouvée ; ce Merlin, disait-il, « *fameux par la capitulation de Mayence et plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix*<sup>118</sup> » ». Fabre

\* Calomnie ? C'est possible. Mais une évidence était là : Merlin de Thionville avait connu une soudaine augmentation de ses ressources, il menait un train princier dans sa propriété du Mont-Valérien.

était, là, piétiné, Fabre qui « *compromettait le succès de ses intérêts politiques par les scandales de ses intrigues privées* », Fabre « *complice* » des Chabot et des Bazire qu'il a dénoncés, Fabre qui dénigrait à voix basse ce Proly avec lequel « *il dînait* », Fabre qui a choisi le « *modérantisme*<sup>119</sup> ». Danton est encore respecté, semble-t-il, mais déçoit. C'est « *par Fabre* » que Danton, « *le patriote indolent et fier, amoureux à la fois du repos et de la célébrité* », a été « *enchaîné dans une lâche inaction ou égaré dans les dédales d'une politique fausse et pusillanime*<sup>120</sup> ». Et Maximilien unissait dans la même réprobation « *Hébert et Desmoulins, Fabre et Proly, Cloots et Bourdon, Lacroix et Philippeaux*<sup>121</sup> ».

La misère — ou ce qui lui ressemble beaucoup — sévit toujours dans les bas quartiers de Paris. Le gouvernement assure par tous les moyens, contraintes et largesses (occultes), l'approvisionnement de la ville, et la police persécute Jacques Roux alors qu'il ne fait plus parler de lui, sans doute parce qu'il a compris ce que les problèmes économiques avaient d'inextricable pour le CSP. On a inventé contre lui — une ignominie, je présume — une accusation de vol, mais on médite (et je crains que Robespierre n'y soit pas étranger) de l'envoyer au TR, autrement dit à l'échafaud. Jacques Roux se suicidera, dans sa prison, le 10 février, après avoir déjà tenté vainement de le faire, le 16 janvier. Le 23 janvier, la Convention décrète que le linge, les vêtements, les ustensiles de ménage mis en gage aux monts-de-piété seront restitués gratuitement aux porteurs de « *reconnaisances* ». Robespierre est tombé malade, une fois de plus ; sans cesse des rechutes ; mais, dès le 25, on sait, aux Jacobins, qu'il va mieux et qu'il reprendra, ces jours-ci, son travail. Barras et Fréron, qui ont, à Toulon, comme Fouché et Collot d'Herbois à Lyon, pataugé dans le sang\* et qui se préparaient, dans Marseille, à une récidive, se sont heurtés à Augustin Robespierre, en mission dans le Midi, et qui a demandé leur rappel. Ces deux immondes se donneront aussitôt à Paris pour des victimes de jaloux. Même jeu pour Tallien et Ysabeau, à Bordeaux, relâchant banquiers et négociants en échange de sommes dodues ; dénoncés par des agents parisiens de l'Exécutif, ils arrêtent les membres du Comité de surveillance et font savoir, au CSP et au CSG à la fois, qu'ils font désormais la chasse aux « *ultrarévolutionnaires avec le même courage* » qu'ils ont déployé

\* Lucien Bonaparte, jacobin criard, a rédigé lui-même le rapport adressé à la Société mère, sur les repréailles des vainqueurs, à Toulon : « *Ni l'âge, ni le sexe n'ont été épargnés ; ceux qui n'avaient pas été tués par le canon [style Fouché-Collot à Lyon] ont été expédiés par le sabre et la baïonnette.* »

contre les autres « *ennemis de la liberté* ». Quant à Fouché, à Lyon, il est sur le point de changer de cible, et on va le voir, en février, traquer les anciens camarades de Chaliier. Robespierre, qui reprend, comme il peut, son activité, intervient, le soir du 28 janvier, aux Jacobins ; il y est question de Vincent et Ronsin, toujours incarcérés depuis le mois de décembre et que Collot d'Herbois tient beaucoup à faire libérer. A cette vive pression, et si attaché qu'il fût à l'unité du CSP, Robespierre n'avait pas cédé ; il se rallie maintenant à l'avis de Collot, et, ce 28, déclare qu'en somme il n'existe « *aucune preuve valable contre le patriotisme de Vincent et de Ronsin*<sup>122</sup> ». Danton, tout à coup, s'inquiète de ceux (Camille ?) qui, voulant « *en faire trop pour la justice* », glisseraient « *peut-être* » — horreur ! — « *au modérantisme et prêteraient des armes à nos ennemis* ». Il est pleinement d'accord avec Robespierre, le cordelier Danton : « *Mieux voudrait outrer la liberté et la Révolution que de donner à nos ennemis la moindre espérance* » ; en même temps, et sur la pointe des pieds, il revient à l'idée d'une révision des emprisonnements, mais bien entendu, mais certes, mais avant tout, « *sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire*<sup>123</sup> \* ». Tout cela semblerait devoir, logiquement, conduire les « *citra* » à des ennuis et, cependant, les choses vont tourner tout autrement. Le couteau de la guillotine tombera d'abord sur les « *ultra* ». Comment ? Pourquoi ? Que notre attention, donc, quant à l'action de Maximilien, se relâche ici moins que jamais.

Il y a toujours des « *intrigants* » qui verraient avec bonheur un arrangement pacifique, quel qu'il soit, avec les Puissances, car ce serait ainsi desserrer l'étreinte du pouvoir, si durement renforcé depuis décembre. Le prétexte de la défense nationale manquerait à ces « *patriotes* » qui s'efforcent de tenir la France à leur merci grâce à l'étroit réseau des clubs jacobins, filet jeté sur le pays. On a même murmuré, en novembre, que le CSP aurait examiné certaines propositions anglaises. Peu croyable. Et, par deux fois, le 22 janvier et le 1<sup>er</sup> février, Barère, au nom du Comité, repousse avec hauteur et mépris toute idée de paix avant un triomphe militaire absolu. Si Robespierre insiste aux Jacobins pour que l'on mette à l'étude les crimes de Londres (« *radotage académique*<sup>124</sup> », dit Michelet), c'est moins, observe Mathiez<sup>125</sup>, « *pour créer une diversion aux luttes de partis que pour faire comprendre au public que la paix avec Pitt est impossible* ». Un document trouve ici sa place, et dont l'importance

\* Desmoulins semble bien, alors, attristé quelque peu par son grand ami. On le devine dans ces mots que Lucile adressait à Fréron le 13 janvier : « *Marius n'est plus écouté. Il perd courage. Il devient faible* » (cf. J.-P. Bertaud, *op. cit.*, 260).

n'a guère été soulignée que par Jaurès ; c'est une note de ce Genevois issu des milieux bancaires, Mallet du Pan, informateur des coalisés et des prétendants au trône de France (« *Provence* » et « *Artois* », les futurs Louis XVIII et Charles X), une note datée du « *1<sup>er</sup> février 1794* » et adressée, pour transmission, à Lord Elgin. Nous y apprenons, en premier lieu, que la politique du « *maximum* » n'a pas été inopérante, et Mallet du Pan, navré, renseigne courageusement ses employeurs sur les résultats, à ses yeux indéniables, des décisions économiques obtenues de la Convention (ou arrachées à la représentation nationale) ; assurément les révolutionnaires n'ont pas les moyens de contraindre leurs victimes — c'est-à-dire tous les Français — à « *prendre les assignats au pair* », mais il faut avouer qu'ils sont parvenus à enrayer la chute du papier-monnaie ; de mai à octobre, la perte allait, selon les régions, de 60 à 75 pour cent ; le 1<sup>er</sup> février, elle n'est plus que de 33 à 37 % à Paris, et, dans plusieurs départements, de 27 à 30 % seulement (ce qui veut dire qu'un assignat de 100 livres équivalait tout de même à plus de 60 livres en numéraire à Paris, et à près de 70 livres ailleurs). Sur la guerre, de sombres nouvelles également : les troupes de la bonne cause paraissent à Mallet du Pan tristement médiocres : pas de plan d'ensemble, du « *décousu* », jamais d'offensive sérieuse, une « *éternelle défense* ». Mais voici le pire : le déplorable et saisissant contraste entre les soldats qui s'affrontent ; chez les Français une « *exaltation* », et « *qui passe toute croyance* », écrit Mallet, atterré ; une « *impétuosité* » qui révèle un vrai « *fanatisme* » ; et rien de semblable, hélas, en face ; à des « *armées passionnées* » les souverains n'opposent que « *des soldats matériels* » [c'est-à-dire de purs mercenaires] « *indifférents à l'objet de la querelle* ».

Ce que laissait prévoir la discussion du 28 janvier où Robespierre ne demandait qu'un peu de patience à Léonard Bourdon pour le non-lieu du CSG en faveur de Vincent et de Ronsin \*, c'est fait, le 2 février ; malaisément, du reste, car tout un essaim de frelons a furieusement vrombi pour tenter d'empêcher cette libération. S'y sont distingués

\* Il se peut que ses paroles encourageantes du 28 janvier, Robespierre les ait estimées particulièrement opportunes, s'il faut accorder crédit à une autre note d'information de Mallet du Pan, selon laquelle, « *fin janvier* », Robespierre est en proie à une « *bourrasque* » ; les « *ultra* » ne lui pardonnent pas d'avoir consenti, en décembre, à l'arrestation de Vincent et de Ronsin et dirigent contre lui « *des placards* » où il est question de sa « *tyrannie* ». Le 3 février, au Théâtre de la République, de violents applaudissements ont salué, dans une pièce « *romaine* » de Legouvé, une scène où les sénateurs s'écriaient : « *Mort au Tyran!* » Et les manifestants (des « *citra* » ?, des « *ultra* » ?) auraient alors, tous ensemble, tourné leurs regards sur Robespierre, qui, dans sa loge, assistait à la représentation.

Lecointre, Legendre, Clausel, et Philippeaux, bien sûr, et l'inévitable Bourdon de l'Oise, cramponné, agrippé, venimeux insecte, à Ronsin particulièrement. Danton a voté la mise en liberté de ces « *vétérans révolutionnaires* », haïs pourtant de Desmoulins ; mais « *Marius* » a bien précisé qu'il se réservait d'agir pareillement quand on instruirait le procès de Fabre, dont il ne voit pas quel pourrait être le crime. Le surlendemain, 4 février, la Convention se résigne à voter l'abolition de l'esclavage dans nos colonies. Le lobby des « *planteurs* » (La Fayette, Narbonne, Lameth, et autres) n'est plus là, mais il y a les grands commerçants des villes côtières, sur l'Atlantique, — à Nantes, notamment — qui détestent cette mesure dont pâtiront leurs intérêts. Danton a trouvé là une occasion de phrases et de prudence. Il se veut toujours généreux, mais d'une « *générosité que nous n'étendrons pas au-delà des bornes de la sagesse* ». Avis aux réformateurs inconsidérés. Ce que son discours a de plus significatif, et certainement de plus médité, c'est l'idée directrice qui s'y affirme, à savoir que, pour Danton, le chemin de la liberté serait désormais grand ouvert, dégagé de tout barrage : « *Nous avons écrasé les hommes perfides qui voulaient faire rétrograder la Révolution.* » Quels « *perfides* » ? Mais La Fayette, mais Dumouriez, mais Brissot. Page tournée ; maintenant, la coopération fraternelle des républicains authentiques. Robespierre va prendre la parole, le 5 février, pour un grand discours qui, dans sa pensée, est une introduction à ce qui lui tient le plus à cœur, et qu'il se propose d'exposer sans mystère aussitôt que les circonstances lui paraîtront favorables. Cet aspect-là de son allocution du 5 février, réservons-en l'étude pour le chapitre en vue duquel tout le présent ouvrage est construit. Retenons seulement, pour l'heure, les actes et paroles de Robespierre homme politique, homme d'État.

Il n'a pas la même confiance que Danton — du moins la feinte confiance dont ce dernier fait parade — dans la solidité de la République et l'honnêteté, la loyauté, de tous ceux qui se réclament d'elle. Car il est des gens (et je pense que Robespierre pourrait en désigner nommément plus d'un) qui ont « *embrassé la Révolution comme un métier et la République comme une proie* ». Il estime, en conséquence, que la Terreur doit se poursuivre ; c'est la seule façon de contenir « *les ennemis du peuple* », et la Terreur « *n'est autre chose qu'une justice prompte, sévère, inflexible* ». Mais qu'on ne la fasse pas dévier. Qu'elle ne soit jamais dirigée contre le peuple lui-même ; or « *cet abus a existé* ». Robespierre ne veut pas, pour l'instant, en dire plus sur ce point ; mais on le sent dangereusement capable d'apporter là des précisions. Le thème des « *deux factions* », qu'il développe depuis trois mois, lui semble plus que jamais d'actualité : il y a ceux

qui veulent « l'indulgence pour les royalistes », ceux qui « interposent leur douceur parricide entre les scélérats et le glaive vengeur de la justice nationale ». Ils demandent grâce pour ces coupables ? Non ; « grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité ». Mais d'autres vont « aux excès inverses », tel cet « hypocrite étranger » — on aura vite reconnu Cloots — qui, « appelant la France à la conquête du monde, n'avait d'autre but [Robespierre sait bien que c'est faux ; mais, à l'occasion, il ne dédaigne pas l'hyperbole] que d'appeler les tyrans à la conquête de la France » ; et tels, aussi, ces « faux révolutionnaires » qui préféreraient « user cent bonnets rouges » plutôt que « de faire une bonne action \* ». Il reste évident que, s'il lui fallait choisir, Maximilien pencherait davantage vers les « ultra ». « Le plus grand écueil, dit-il clairement, n'est pas la ferveur du zèle mais plutôt [...] la peur de notre propre courage » ; et ceci : « Il y a peut-être plus d'esprit que de justesse dans la dénomination d'ultra par laquelle on \*\* a désigné » les adversaires des « modérés » ; plus nettement encore : « Les faux révolutionnaires sont peut-être plus souvent en deçà qu'au-delà de la Révolution. » Et c'est assurément de Fabre qu'il s'agit quand Robespierre dénonce « tout ce système d'imposture et d'intrigue dont le principal auteur est un homme que vous avez repoussé de votre sein<sup>126</sup> ».

Deux jours plus tard, le 7 février, Robespierre va brusquement déplaire, et au plus haut point, à ces « ultra » qu'il a ménagés, qu'il aurait presque rejoints, le 5. Et il se pourrait bien que l'on puisse dater de ce 7 février l'inflexion politique, chez Maximilien inattendue, qui n'en poussera pas moins directement les hébertistes à l'échafaud. Aux Jacobins, le 7 février, Robespierre cravache un nommé Brichet, manœuvré, semble-t-il, par Vincent et Ronsin (qui ne pardonnent pas à Maximilien d'avoir fait annuler par les jacobins l'exclusion de Camille). Ledit Brichet, soudain, et sur le ton le plus impérieux, demande non seulement l'exécution des progirondins, détenus depuis huit mois et dont Robespierre a sauvé la vie, en octobre, mais aussi — coup de force détestable, une folie ! — un 2 juin revu et augmenté qui jetterait hors de la Convention la totalité du Marais. Proposition, dit Robespierre, « révolutionnaire au dixième degré » et qu'ose avancer un personnage qui « n'aimerait pas que l'on recherchât » l'histoire de « sa vie passée dans les boudoirs de la Polignac<sup>127</sup> ». En cette même décade de pluviôse, dans la mouvance robespierriste, plusieurs

\* A qui en a-t-il ? Hébert, Momoro, sans doute, et d'autres, bien probablement, dont l'Histoire a perdu la trace.

\*\* Danton est, si je ne me trompe, l'inventeur du mot « ultra ».

mauvaises manières à l'égard de « patriotes » dont l'énergie militante entoure le nom, à gauche, d'une espèce d'aura. Javogues, représentant en mission, dans une lettre aux jacobins, stigmatise la « contre-révolution » qui sévit, au sein même du CSP, et qui s'incarne en Couthon ; c'est lui qui a fait envoyer « l'infâme Gouly » dans l'Ain pour y restituer leur influence aux partisans de la Superstition. Résultat : Javogues a été rappelé. A Nantes, le petit Jullien (de la Drôme), que Robespierre a chargé d'une enquête discrète, a été horrifié de ce qu'il a vu ; Carrier y déshonore la Montagne ; pour le bien de l'État, il faut, à tout prix, que prennent fin ses errements ; et Carrier est rappelé \*. Et pourquoi — Robespierre n'y est-il pour rien ? —, pourquoi les jacobins refusent-ils, le 11 et le 14 février, d'admettre Vincent dans la Société ? D'où l'agression de Momoro, le 12, contre ce Pouvoir où s'assemblent « les hommes usés, les jambes cassées », ceux qui jugent les cordeliers téméraires parce qu'ils sont eux-mêmes des poltrons.

Encore une fois voici Robespierre immobilisé par la maladie. Plus aucune intervention de sa part, depuis le 7 février, ni aux Jacobins, ni à l'Assemblée. Et Couthon est absent de même. Le 19 février, les délégués que la Société a priés de s'informer rapportent que, si Couthon va mieux, « l'indisposition de Robespierre s'est aggravée, sans cependant avec danger pour sa vie ». *Le Moniteur* confirme, le 21, puis le 26 février. Un seul incident notable, à la Convention, fin février : Danton s'oppose à ce que le CSG envoie au TR plusieurs membres du tribunal militaire des Ardennes qu'on accuse d'intrigues aristocratiques. Danton prononce là des paroles dont le sens est assez obscur mais qui s'achèvent sur quelque chose comme un avertissement menaçant : « Il ne faut pas que la nation soit perdue parce que nous [nous qui ? les sages, les raisonnables, les... « modérés »] aurons été lâches, faibles ou muets. Ceci n'est que la préface de mon opinion politique. Je la dirai en son temps. » Peu probable que Danton — Danton-Hercule — ait esquissé le geste de brandir sa massue s'il avait eu Robespierre devant lui. Le même jour, 22 février, Hébert, aux Cordeliers, se déchaîne, contre les « endormeurs ». Robespierre est

\* Rappelé, mais il faut voir avec quel tact, quelle circonspection dans les termes ! (Collot et Billaud défendent Carrier, et, pour une raison qui m'échappe, Carnot aussi). Le texte concocté par le CSP est à ce point feutré et enrubanné qu'on aurait envie de le dire comique s'il ne s'agissait point d'un individu à qui cet adjectif va mal : « Citoyen représentant, tu as désiré être rappelé [vraiment ?]. Tes travaux multipliés méritent que tu te reposes quelques instants et tous tes collègues te reverront avec plaisir dans le sein de la Convention nationale [...] L'intention du Comité est de te donner une autre mission et il est nécessaire que tu reviennes en conférer avec lui. Salut et fraternité » (cf. H., op. cit., III, 285).

ouvertement visé, car il est question, à la fois, des « brissotins » toujours impunis et que Robespierre a protégés contre Brichet, et de cet « on » qui « nous a peint Camille comme un enfant, Philippeaux comme un fou, Fabre d'Églantine comme un honnête homme » (c'est tout de même Robespierre qui a fait décider l'arrestation de Fabre, en janvier ; mais, selon Hébert, avec un scandaleux retard). Danton d'un côté, Hébert de l'autre, et tous deux — qui se haïssent — d'accord contre le Comité ; vérification de cette connivence « objective » dont Maximilien a déjà parlé, le 8 janvier et le 5 février, entre « ultra » et « citra ». Si souffrant que puisse être l'Incorruptible\*, soyons certains qu'il observe de près l'évolution des choses et qu'il se sera entendu avec Saint-Just — tout exprès, pour la deuxième fois, rappelé du « front » par Robespierre\*\* — sur le contenu du discours que cet irremplaçable camarade prononcera, le 26 février, à la Convention. Un discours plutôt rude : « Point de ménagements » ; « ce n'est guère que par le glaive que la liberté d'un peuple est fondée ». Mathiez ne met pas en doute que Saint-Just désigne Danton par les mots que voici : « Il est certain qu'il y a quelqu'un [sic] qui, dans son cœur, nourrit le dessein de nous faire rétrograder<sup>128</sup>. » Et qui sont, dans l'esprit de Saint-Just, ces « grands coupables qui veulent briser l'échafaud parce qu'ils craignent d'y monter » ? Mise en accusation, sans noms propres, de ces « fripons enrichis par la liberté » et qui ont envahi « beaucoup d'emplois ». Déclaration de guerre au modérantisme : « Il me semble voir une immense chaîne autour du peuple français, une chaîne dont les tyrans tiennent un bout et la faction des indulgents l'autre » ; cette faction qu'il appelle, sans équivoque, « la conjuration du côté droit ».

Mais, tout à coup, ce 8 ventôse, Saint-Just s'engage sur une route que personne encore, à la Convention, n'a eu l'audace de choisir. Il se rend bien compte de la surprise qu'il va produire, et il avoue que lui-même ne s'attendait pas aux conceptions qui se sont imposées à lui : « La force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé », mais « ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau ». De quoi parle-t-il ? Mais d'une affaire énorme. Pas autre chose que la répartition des biens dans une cité juste ; « l'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution ; les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis ». Situation inacceptable dans une République, et que Saint-Just entend renverser. Et Saint-

\* Pour Michelet que la malveillance induit à la légèreté, Robespierre n'est qu'un simulateur. Il n'était nullement malade : il « faisait le malade » (M., II, 752).

\*\* Saint-Just est arrivé à Paris le 13 février.

Just d'oser ces propos inouïs : « Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays ne peut plus y être propriétaire » ; « les propriétés des patriotes sont sacrées ; mais les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre [...] Ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent ». Le rapport de Saint-Just s'achevait sur des décrets proposés à la Convention. Le premier reprenait en la dépassant l'idée même qu'avait exprimée Robespierre le 20 décembre (pour la retirer le 26) : « Le Comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. » Second projet : « Les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution seront séquestrés au profit de la République. » Et, cinq jours plus tard, le 13 ventôse (3 mars 1794), Saint-Just présentera le « mode d'exécution » des décrets votés le 8 (26 février) : « Toutes les communes de la République dresseront un état des patriotes indigents qu'elles renferment [...] Lorsque le Comité de salut public aura reçu ces états, il fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la Révolution<sup>129</sup>. »

Pour du nouveau dans l'aventure inaugurée en 1789, c'est effectivement du nouveau, ce qu'obtient Saint-Just (en principe). Mainmise de la nation, à travers toute la France, sur des demeures et des domaines qui seront confisqués à leurs détenteurs et distribués aux familles les plus déshéritées afin qu'il n'y ait « plus un malheureux<sup>130</sup> » dans l'État. Une allure de folle utopie. Manquent, il est vrai, sur le « mode d'exécution » des décrets, quelques précisions qui paraîtraient indispensables quant à la façon dont devront procéder les autorités : attribution directe des biens saisis et partagés (comment ?), ou vente de l'ensemble et répartition ensuite des sommes réunies ? Mais les acheteurs ? Encore des malins, des praticiens de la spéculation ? Détruire un ancien groupe de riches pour en favoriser un autre ? Les commentateurs sont divisés sur la portée réelle de ce qui est entré dans l'Histoire sous le nom de « décrets de ventôse » ; il est en tout cas indéniable que ces décrets furent votés par l'Assemblée avec si peu d'enthousiasme (et, si peu de conviction) que seuls les préliminaires de l'opération s'accomplirent : la création de « commissions populaires » pour le recensement des patriotes indigents ; et encore, difficilement, le plus lentement possible, et en traînant les pieds. Il me paraît absurde et indécent de soupçonner Saint-Just d'avoir joué une comédie. Saint-Just est quelqu'un, comme Robespierre, qui « croit ce

qu'il dit » (Mirabeau). Cette initiative à laquelle on ne peut guère imaginer que Robespierre n'ait pas donné son accord, Michelet y voit, bizarrement, une mesure d' « extermination<sup>131</sup> », et se persuade, ou veut nous faire croire, qu'elle est « peu éloignée de la loi agraire » ; il n'en a pas moins raison de dire qu'une disposition légale à ce point audacieuse « ôtait l'avant-garde » aux hébertistes eux-mêmes ; « d'un bond, sans transition, les robespierristes se trouvaient ainsi avoir passé par-dessus les cordeliers », rejetant « comme dans les bagages » ces extrémistes patentés<sup>132</sup>. Et Mathiez, pour sa part : « La Terreur prenait [brusquement] un caractère imprévu et grandiose » qui changerait de fond en comble la condition des « malheureux ». Le Comité, par ces décrets, « se mettait résolument du côté des ultra et même il les dépassait<sup>133</sup> ».

Traiter d' « endormeurs » et de « jambes cassées » les membres du CSP qui proposaient un pareil branle-bas social, l'exercice devient impraticable ; mais les haines conservatrices et « libérales » peuvent toujours prétendre que tout cela n'est qu'un trompe-l'œil, des promesses éblouissantes pour après-demain, afin de faire se tenir tranquilles les masses populaires. On doit constater que, en ces semaines de février-mars 1794, la fièvre montait, de nouveau, dans les quartiers de la misère. Le policier Latour (qui pratique peut-être l'amplification) assure l'Intérieur, le 22 février, que « les marchés », les « rues », débordent de gens affolés, « offrant l'image du désespoir », comme si « Paris était déjà en proie aux horreurs de la famine » ; son collègue Siret, le 23, signale que « le faubourg Saint-Antoine s'est dispersé sur la route de Vincennes et a pillé tout ce que l'on apportait à Paris<sup>134</sup> ». Les « modérés » ont rendu caduque, dès décembre, la loi sur l'accaparement. Lors du procès d'un ami à eux, un marchand de vins, ils ont fait décréter, par un Marais toujours disponible à cet égard, que la seule peine prévue par la loi — la peine de mort — pour les accapareurs ne serait plus prononcée par le TR. Et Robespierre, le 5 février, notait avec colère que, lorsqu'on procède, pour les besoins de l'armée, à des réquisitions alimentaires, retentissent les protestations d'étranges « patriotes » qui accusent les autorités de préparer elles-mêmes « la famine ». Effet nul, sur les cordeliers, des décrets de ventôse. Saint-Just a parlé le 26 février, et, le 28, le cordonnier Bot, au nom du « Comité révolutionnaire » de la section dite « des Marchés », déclare qu'une visite aux prisons, dans le style de septembre 1792, serait à envisager. Des placards réclament que la Convention soit dissoute et qu'un « dictateur » surgisse, à l'antique\*.

\* Marat avait plusieurs fois — et d'autres, autour de Pache — parlé d'un « grand juge » souverain et qui prendrait en main, efficacement, « les subsistances ».

Pas de candidature connue, et les « sociétés populaires » n'avancent aucun nom. Profitant de ce que Robespierre, pour le moment du moins, est physiquement hors-jeu, hébertistes et cordeliers s'enhardissent et donnent l'impression de combiner une révolte, une saisie du Pouvoir. Rien, cependant, ne paraît avoir été réellement préparé ; des mimiques, des cris, bien plutôt que l'élaboration positive d'un système opérationnel. Aux Cordeliers, les véhémences se succèdent ; après Ronsin (l'ingrat !), le 2 mars, c'est Carrier, le 4, qui vocifère : « L'insurrection, une sainte insurrection, voilà ce que vous devez opposer aux scélérats ! » Quels « scélérats » ? Le décret complémentaire de Saint-Just est exactement de la veille, 3 mars. Puis Hébert se débonde contre les Comités, contre Paré (qui a escamoté à son profit ce portefeuille de l'Intérieur qu'Hébert avait convoité), contre Amar, au CSG, qui s'obstine toujours à « soustraire au glaive vengeur » les députés contre-révolutionnaires en prison depuis juin. Stimulé par Boulanger, l'adjoint d'Hanriot au commandement de la garde nationale, et par Momoro, et par Vincent (l'autre oublieux), Hébert fulmine contre Chabot et Desmoulins, tous deux « vendus à Pitt et Cobourg ». Personne n'est allé jusqu'à prononcer, pour le maudire, le nom de Robespierre, mais c'est bien lui l'anonyme qui, « égaré sans doute, autrement, dit Hébert, je ne saurais comment le qualifier », a fait réintégrer chez les jacobins l'abominable Camille, « chassé, rayé, par les patriotes ». Et le Père Duchesne conclut, comme Carrier : « L'insurrection ! Oui, l'insurrection<sup>135</sup> ! » Le 9 mars, Vincent réclame explicitement que soit anéantie « la faction dangereuse », celle des modérés, des indulgents ; non nommé, Danton y est certainement inclus, à côté de Camille. Cependant, en fait d'émeute et de soulèvement, on se borne, aux Cordeliers, à couvrir d'un voile noir, en signe de deuil, le texte-égide de la *Déclaration des Droits de l'Homme*.

Le CSP est fort dégarni, en ce début de mars 1794. Deux absents malades, Robespierre et Couthon ; des absents en mission, Billaud-Varenne et Saint-André. Collot, qui est bien vu des *ultra* et qui a couvert d'éloges Carrier, non seulement aux Jacobins le 21 février, mais à la Convention, le 23, prend l'initiative, le 7 mars, de conduire une délégation jacobine auprès de leurs frères cordeliers. Hébert se calme et ne paraît pas décidé à descendre dans la rue. Momoro et Ronsin consentent à retirer le crêpe accusateur. Mais Vincent est insupportable. Considérant sans doute ses collègues comme des lâcheurs, il déclame contre Collot et ses « cromwellistes ». Un réel danger pour l'État semble se dessiner du côté de cette bande aux contours incertains. Heureusement, la Commune reste loyaliste.

Momoro a échoué, le 5, à entraîner Chaumette dans une sédition et Hanriot désapprouve Boulanger, son sous-ordre. Certes, ces fidélités sont précieuses mais l'agitation se poursuit, inquiétante, avec deux manifestations de sectionnaires, le 11 (la section « *Brutus* » et celle « *du Finistère* »), qui se font comminatoires pour exiger du sang, des flots de sang, une hécatombe où doivent périr d'un seul coup tous les « *modérés* » ou réputés tels. Ce qui va décider le gouvernement (un CSP partiellement dépeuplé; mais, de toute évidence, on aura consulté, chez eux, Couthon et Robespierre; et un CSG presque au complet) à recourir contre les ultra au « *rasoir national* » si vanté par Hébert. Ce serait, selon Mathiez<sup>136</sup>, des « *révélations* » qu'il aurait reçues « *de divers côtés* » : aucun doute ne serait plus permis; l'attentat insurrectionnel auquel les hébertistes, après l'avoir réclamé, ont paru de se dérober, ils vont s'y lancer; on en connaît même les détails : les prisons envahies pour des égorgements en masse, Hanriot assassiné, la Convention en flammes, l'argent du Trésor jeté à la foule. Un scénario si brillamment spectaculaire qu'on serait tenté d'y voir la banale fiction du complot découvert juste à temps et, par chance, tué « *dans l'œuf* ». Robespierre affirmera, le 15, à la Convention, que les hébertistes avaient « *ramassé dans Paris une armée d'émigrés, une nuée de déserteurs [autrichiens] et d'étrangers, et des hordes de scélérats* » en vue d'une agression contre la représentation nationale. « *Le moment était marqué pour renverser la liberté [...]. Le Comité de salut public a entre les mains les preuves de cette horrible conspiration*<sup>137</sup>. » Collot est devenu aussi impitoyablement ennemi de Vincent et de ce qu'il nomme « *les hommes atroces* » de son espèce, que Billaud l'est pour le groupe d'en face, le groupe de Danton. Fabre avait dénoncé, naguère, une grande « *conspiration de l'étranger* ». Parfait. Ce sera la formule adoptée par Saint-Just dans le rapport qui lui est confié sur « *les factions de l'étranger* ». Au pluriel, notons-le bien. Le 13 mars, ce sont les « *ultra* » qui vont être désignés pour la guillotine, mais à titre de première fournée; car le CSP, par la voix de Saint-Just, fait très clairement savoir qu'une seconde escouade criminelle va suivre, équilibrante.

On publiera, en 1828, les éléments retrouvés d'un projet de discours que l'Incorruptible paraît avoir rédigé « *entre le 28 février et le 10 mars*<sup>138</sup> ». Le début était prometteur : « *Citoyens représentants du peuple, vous attendez de nous la révélation d'une grande conspiration. Nous allons vous la donner.* » La suite répondait mal à cet exorde presque solennel : évocation cruelle de Jacques Roux « *prêtre méprisable* » (insulte inutile car il n'est plus là; il s'est effacé lui-même de la scène publique, et de la vie); invectives sur Delaunay, « *confident et*

valet du lâche Caritat [c'est Condorcet], un des faiseurs de cet exécrationnelle libelle nommé la Chronique de Paris »; sur Julien (de Toulouse) qui « *entretenait la correspondance la plus intime, et même la plus tendre, avec l'abbé d'Espagnac* »; sur Junius Frey, avec une allusion à la prétendue dot de 200 000 livres qu'aurait apportée sa sœur à Chabot. Décevantes, telles quelles, ces pages; sans doute ne sont-elles qu'un prélude, un peu longuet, prévu par Robespierre, à la mise en accusation des hébertistes. Puis Robespierre y a renoncé, laissant la besogne à Saint-Just. Le voici donc, Saint-Just, à la tribune de la Convention, le 13 mars, en pleine action, et il s'acquitte de son rôle, majestueux comme il convient : « *Je vous annonce qu'il y a, dans la République, une conjuration conduite par l'étranger, qui prépare au peuple la famine et de nouveaux fers* »; « *le premier auteur du complot est le gouvernement anglais* », résolu à tout faire pour « *nous donner des mœurs lâches, nous engourdir par les vices* » afin qu'une «  *paresse universelle* » nous place à sa merci. Et c'est pourquoi « *il s'est fait, dans Paris, des dîners à cent écus par tête* \* » où « *les riches dévorent le nécessaire du peuple* ». Saint-Just n'oublie pas sa trouvaille du 3 mars, sur ce « *bonheur qui est une idée neuve en Europe* »; mais que la bassesse ne vienne pas travestir, pervertir, l'idée qu'il se fait du bonheur. Le bonheur qu'il désire pour tous n'est point celui de « *Persépolis* »; mais le bonheur « *de Sparte* » ou « *d'Athènes dans ses beaux jours* », « *le bonheur de la vertu, du retour à la nature, à la morale* », le bonheur de « *fonder la République* ». Il y a des « *Tartufes en patriotisme* », qu'on voit « *en pantalons* » — comme les sans-culottes —, qui tiennent des « *propos révolutionnaires* », mais qui courtisent les banquiers. Pas un seul nom propre dans ce réquisitoire contre les avides dont « *les complots sont unis* » : la « *faction des indulgents qui veulent sauver les criminels* » et l'autre « *qui se montre hurlante parce qu'elle ne peut faire autrement sans se démasquer* ». Pas de nom propre; mais qui peut douter de reconnaître Camille en celui qui réclame « *une amnistie à tous les scélérats* » et Hébert en ce forcené, auteur « *d'un pamphlet qui rapporte 30 000 livres de rente* »? Et ce que dira Saint-Just, le 15 avril, sur Ronsin laisse deviner que c'est lui, Ronsin, qui est le point de mire, lorsqu'on entend Saint-Just, le 13 mars, fustiger ces fonctionnaires arrivistes : « *Le lendemain qu'un homme est dans un emploi lucratif, il met un palais en réquisition; il a des valets et son épouse se plaint* » de ne point trouver « *l'hermine et les bijoux à juste prix* ». En conclusion, le décret suivant est proposé : « *La Convention nationale étant investie par le peuple*

\* Dans le tripot de la Sainte-Amaranthe (cf. Saint-Just, *op. cit.*, 234).

français de l'autorité nationale, quiconque usurpe son pouvoir, quiconque attende à sa sûreté et à sa dignité, directement ou indirectement [terminologie permettant de ratisser large], est ennemi du peuple et sera puni de mort. »

Dans la nuit du 13 au 14 mars, sont arrêtés et incarcérés Hébert, Momoro, Ronsin, Vincent, « *ultra* » incontestables. Mais les Comités font appréhender en même temps le petit groupe de spécialistes en manigances ténébreuses : Desfieux, Péreira, Dubuisson, et Proly ; l'« *étranger* » est représenté là par le banquier hollandais Kock, chez qui, dit-on, Hébert soupait souvent. Et Cloots, on le pense bien, n'est pas oublié dans la grappe de têtes promises au panier de son. Pache n'a rien à craindre, pas plus qu'Hanriot. Robespierre, qui a reparu le 13 au soir chez les Jacobins, et qui se dit mal rétabli, incapable de parler longtemps, a couvert Boulanger, affirmant, à son propos, que « *le plus grand danger* » serait d'« *impliquer* », par une impardonnable erreur, d'authentiques « *patriotes* » dans la conspiration. A Carrier, de même, est épargné tout ennui ; Collot d'Herbois le protège. On aurait pu craindre que l'exécution des hébertistes ne provoquât une commotion dans les faubourgs. Pas du tout ; et même, au contraire, ce fut, le 24, un vrai succès de foule. Il se peut qu'Hébert ait perdu beaucoup de popularité depuis qu'ont été mises en lumière — tout le monde en parle — les sommes que lui rapportait *le Père Duchesne*. Dans une atmosphère assez hideuse de foire et de kermesse, le public amassé, très nombreux, place de la Révolution, autour de l'échafaud pour suivre — et applaudir — le spectacle sanglant du 24 mars, prenait le ton, dira Jaurès<sup>139</sup>, du *Père Duchesne* pour injurier Hébert ; il « *soufflait l'haleine de sa propre bouche à celui qui allait mourir* ». Parce qu'Anacharsis Cloots est du lot, à côté des dangereux sauriens que l'on sait, Michelet verse une fois de plus dans ce style épico-lyrique dont il s'enivre facilement : pour lui, l'exécution des hébertistes fut un atroce « *banquet où la France souillait le royalisme des morceaux vivants de son cœur*<sup>140</sup> ».

La suite était infaillible. Après les « *ultra* », les « *citra* ». Rien d'inattendu. Saint-Just n'a pas laissé, sur ce point, la moindre ambiguïté dans son rapport du 13 mars ; les deux « *factions* », l'une après l'autre, doivent disparaître, et c'est ce que confirme expressément Robespierre, le 15 ; « *toutes les factions doivent périr du même coup* ». Au nom du Comité de sûreté générale, Amar, le 16, présente son rapport accusateur sur des gens aux mains sales que l'on tient déjà

sous les verrous et où se retrouvent ces deux industriels qui ont rivalisé de dénonciations antagonistes, Chabot et Fabre d'Églantine ; avec eux, Bazire et Delaunay, tous quatre à égalité d'infamie dans l'affaire de la Compagnie des Indes. Les 17 et 18, deux arrestations quelque peu discordantes ; celle, d'abord, d'Hérault, réclamée par Saint-Just, pour qui le personnage n'a cessé de travailler, dans l'ombre, à une paix boiteuse conduisant la Révolution à se perdre dans les sables\*. Billaud l'enfonce en faisant de lui — ce qui ne semble pas inexact — « *un ami de Proly*<sup>141</sup> » ; quant à Robespierre, dans les notes qu'il remettra, le 30 mars, à Saint-Just, il écrira en toutes lettres : Hérault était « *un espion, au Comité, des cours étrangères*<sup>142</sup> ». Le 18, c'est Chaumette qui est appréhendé. L'assemblée obéit là à l'impulsion de Bourdon de l'Oise qui profite de la sévérité gouvernementale contre les « *ultra* » pour déloger Chaumette de son poste à l'Hôtel de Ville où son nouveau titre, depuis quelques semaines, était celui, d'« *agent national* ». Robespierre ne l'a pas défendu, alors, pourtant, que Chaumette avait rendu les plus grands services au CSP en ces heures du début de septembre particulièrement périlleuses ; mais Maximilien a perdu pour lui toute estime depuis ses palinodies de novembre sur la liberté des cultes.

Danton ? Danton n'a pas bronché quand Amar, le 16, a promis Fabre d'Églantine au TR ; pas bronché non plus quand Hérault a été arrêté le lendemain, Hérault, qui, à en croire Michelet, se partageait, avec Camille, le « *plus profond* » de son « *cœur*<sup>143\*\*</sup> ». Michelet le voit, en mars 1794, comme « *une ruine et même la plus lamentable* » qui soit<sup>144</sup>. Un peu plus loin dans son *Histoire*, Michelet s'exprime avec une belle assurance : « *Il était trop évident, écrit-il, que Danton, ami des plaisirs (et désormais du repos), n'avait aucune ambition, ni orgueil, ni vanité même, aucune velléité de concurrence*<sup>145</sup>. » Louis Blanc, si souvent séparé de Michelet dans l'interprétation des événements et des attitudes, croit deviner, lui aussi, chez Danton, une sorte d'« *engourdissement*<sup>146</sup> ». Essayons d'enregistrer fidèlement ses démarches. Le 24 janvier, il a complètement adhéré à la politique de Robespierre sur la voie à suivre entre « *les deux écueils* », avec une préférence donnée, finalement, s'il faut choisir, aux « *ultra* ». Le 2 février, il n'a pas protesté contre la libération de Vincent et de Ronsin, annonçant toutefois qu'il demanderait la relaxation de Fabre,

\* La culpabilité d'Hérault reste incertaine. Michelet, quant à lui, arbitrairement péremptoire, affirme (comme pour Fabre) qu'Hérault était impeccable : « *Point de meilleur patriote [...] ni d'homme plus innocent* » (M., II, 771).

\*\* Je ne sais trop dans quelle mesure on peut croire, chez Danton, à de solides attachements virils.



quand viendrait son procès. Puis, le 22 février, il a fait savoir, sans éclat, mais sans équivoque, qu'il exposerait, l'heure venue, son « *opinion politique* ». Après l'arrestation de Chaumette, le 18 mars, complétant celle des hébertistes (et assimilés), les « *dantonistes* » incontestables<sup>147</sup>, que sont Tallien, Legendre et Dufourmy, prennent peur au point, dit Michelet, qu'ils « *se ruent dans la flatterie* » et dans « *les outrages aux vaincus*<sup>148</sup> ». Danton ne reparait à la tribune de la Convention que le 19 mars et ce sera — il ne s'en doute guère, j'imagine — son dernier discours ; trois semaines plus tard, il mourra sur la guillotine. Après les paroles aussi claires que menaçantes prononcées le 13 par Saint-Just, Danton fait comme si ces menaces, cette condamnation du « *modérantisme* » annonciatrice du pire, ne le concernaient en rien. Ce 19 mars, s'il garde un peu plus de dignité que ceux de son clan qui se sont précipités pour crier victoire contre les « *ultra* », en somme il les imite. Que peut-on lui reprocher ? Il est parfait : « *Nos Comités sont l'avant-garde politique [...] Jamais la République ne sera plus grande [...] Il fallait vaincre ceux qui singeaient le patriotisme pour tuer la liberté ; nous [il dit bien « nous », associant sa cause à celle du gouvernement] les avons vaincus.* »

Le 20, après une nouvelle morsure de Bourdon qui est parvenu à faire arrêter François Héron, agent du CSG et informateur précieux de Robespierre particulièrement, Couthon déclare qu'il voit là une manœuvre de « *la classe des modérés* » qui, sans jamais oser l'avouer, visent à « *tuer le gouvernement* » ; et Robespierre prend la parole pour des propos qui détruisent, qui effacent du coup, le climat (factice) d'unanimité que, la veille même, Danton s'était efforcé de créer dans la Convention. « *Il est vrai*, déclare un Robespierre sec et dur, *qu'une faction qui a voulu déchirer la patrie est prête à expirer* [le procès des hébertistes, dont l'issue ne fait aucun doute, s'ouvrira le lendemain 21 mars], *mais l'autre n'est point abattue.* » L' « *autre* » ? Celle que vient de désigner Couthon, et qui « *veut trouver dans la chute de la première une espèce de triomphe* ». (Allusion dédaigneuse aux petits jappements de joie qu'ont fait entendre les « *dantonistes* » ; peut-être même à l'approbation sonore donnée, la veille, par Danton, à la conduite du Comité.) Un « *triomphe* » pour les « *citra* » ? Qu'ils n'y comptent pas ! « *Pressés entre deux crimes* », les Comités sont en péril d'être « *étouffés* » ; mais tout dépend de notre énergie. Si l'Assemblée sait le vouloir, « *la patrie est sauvée*<sup>149</sup> ». Le 21, Tallien présente un rapport « *sur l'état de la République* » et flétrit « *les feuillants* » (sic) qui croient proche leur revanche parce que les « *ultra* » sont en jugement. Robespierre s'oppose à ce que cette harangue ait l'honneur d'être imprimée et rectifie les propos de Tallien qui s'égaré sur « *les*

*feuillants* » (aussitôt Tallien fait amende honorable et bredouille des rétractations) ; « *oui*, dit Maximilien, *il existe une faction* », mais qui n'est pas celle de ces ombres : « *Le moment de la dévoiler viendra ; ce moment n'est pas éloigné*<sup>150</sup>. » Et Robespierre intervient une seconde fois, ce 21, mais aux Jacobins ; il parle des « *muscadins* » et des « *aristocrates* » qui forment l'autre mâchoire de la tenaille à laquelle il faut soustraire la République. Qu'importe aux Puissances étrangères qu' « *Hébert expie ses trahisons sur l'échafaud, s'il se trouve après lui d'autres scélérats* » pour qui la République « *n'est qu'un objet de rapine* » ; si cette « *dernière faction ne périt pas demain [...]* la République sera déchirée en lambeaux<sup>151</sup> \* ».

Billaud-Varenne révélera, le 9 Thermidor : « *La première fois que je dénonçai Danton au Comité, Robespierre se leva comme un furieux en disant qu'il voyait mes intentions et que je voulais perdre les meilleurs patriotes*<sup>152</sup>. » Impossible de savoir à quelle date se situe cet incident. Rappelons que, vers la mi-janvier, dans son projet de discours contre Fabre, Robespierre parlait de Danton sans dureté et avec une sorte d'affection triste ; et Lamartine me paraît dire vrai quand il représente Robespierre, au début de 1794, décidé à « *trouver Danton assez innocent pour ne pas avoir à le perdre*<sup>153</sup> ». Maximilien ayant été immobilisé par la maladie pendant plusieurs semaines, en février-mars 1794, le heurt, sur Danton, entre Billaud-Varenne et lui ne peut pas avoir eu lieu avant le 13 mars. Se tenant informé de tout pendant son « *indisposition* », il n'avait certainement pas entendu sans dresser l'oreille l'avertissement lancé par Danton le 22 février : qu'il a des choses à dire, qu'il les dira, à son heure... Mais il se peut que le déclic, dans l'esprit de Robespierre, sur les arrière-pensées de Danton et le danger qu'il constitue pour la République se soit produit par la faute de Camille Desmoulins. Après la séance du 10 janvier, aux Jacobins, Camille avait affecté une entière obéissance ; le CSP « *improove* » mon attitude ? avait-il écrit ; « *je me soumetts à sa décision comme Fénelon à celle de l'Église* » ; et même, dans son sixième fascicule, paru fin janvier 1794, il a protesté de sa « *contrition profonde* » ; du même ton vaguement sarcastique, il avoue qu'il a perdu contre Hébert sa propre « *bataille de Jemmapes* ». Mais tout cela n'est que comédie, et Camille a préparé, pour le septième numéro de son *Vieux Cordelier*, un texte qui ne paraîtra pas \*\* . Il

\* Robespierre annonçait que nos armées seraient battues si la faction des modérés n'était pas anéantie. Hamel, toujours si favorable à Robespierre, juge « *désordonné* » ce discours de son grand homme (cf. H., III, 318).

\*\* Il ne verra le jour, à titre de curiosité historique, qu'en juin 1835.

semble que Camille ait rédigé ces pages au début de mars ; ce qui est sûr, c'est que des fragments en circulent (des « bonnes feuilles » peut-être, à dessein diffusées clandestinement \*) et qui sont agressifs ; Camille soutient que, si Fabre a été arrêté, « *c'est parce qu'il avait des pièces contre Héron* », Héron l'intouchable ; que le jour (7 janvier) où Robespierre lui a « *coupé la parole* » et « *si brusquement* », aux Jacobins, il s'est conduit là en « *despote* » ; que le même Maximilien, avec ses considérations dogmatiques sur les Anglais, remplaçait par du « *verbiage* » les questions sérieuses ; qu'au reste, en dressant la France contre l'Angleterre, c'est-à-dire en « *nationalisant la guerre* », Robespierre entraînait dans l'ornière « *de Brissot* » ; que « *se mettre toujours en avant sans s'inquiéter de ceux avec qui l'on est* » — ce qui serait la méthode usuelle de Robespierre —, « *cela s'appelle être un sot* ». Et Camille risquait cette sentence : « *Nous n'avons jamais été si esclaves que depuis que nous sommes républicains.* » Grave, ça ; et même très, et même extrêmement. Au surplus, le souhait de Camille paraît bien être d'en finir, à la Hérault, avec la guerre, et, en même temps, avec la Révolution. Personne n'ignore que, chez les Desmoulins, Danton-Marius, Danton-Hercule fait figure de guide, de maître, de prophète. Derrière l'action sourde de Camille se devine l'inspiration du « *tribun* ». Dans son réquisitoire du 31 mars, Saint-Just n'omettra pas de dire que Danton, qui s'applique à vanter les charmes « *de la campagne, les délices de la solitude et de la paresse* », est tout à fait capable d'un surgissement à l'improviste. Ne l'entendrons-nous pas, Danton en personne, le 3 avril, à son procès, affirmer « *en son nom, au nom de Desmoulins et de Philippeaux* », qu'on ne les a tous arrêtés, ligotés, ses amis et lui, que pour leur interdire l'œuvre de délivrance qu'ils projetaient, une fracassante et irrésistible « *dénonciation contre la tyrannie des Comités* <sup>154</sup> » ?

Billaud prétendra que, « *le jour où Robespierre consentit la mort de Danton, il avait accepté de dîner avec lui [Danton], à quatre lieues de Paris et qu'ils revinrent dans la même voiture* <sup>155</sup> ». Mathiez restera convaincu que Robespierre, avant de se résoudre à faire périr Danton, le rencontra « *à deux ou trois reprises* », chez Laignelot, chez Humbert (ou Panis ?) <sup>156</sup>. Incertitude. Mais nous allons trouver du concret. Le 20 au soir, Danton s'est retiré, comme il le fait souvent, à Sèvres. Il ne regagnera Paris que le 29. Dans la soirée du lendemain 30, les deux Comités décident son arrestation immédiate, ainsi que

\* L'imprimeur ordinaire de Camille, Desenne, a subi, le 14 et le 17 mars, des perquisitions qui n'ont rien donné, mais qui prouvent qu'au gouvernement on est en alerte de ce côté-là. Desenne sera emprisonné le 22 mars.

celle de Camille, de Philippeaux et de Lacroix. Il est vraisemblable qu'on <sup>157</sup> a averti Danton du danger qu'il courait. Mais il s'est cru intangible et du fait de son importance (un homme de sa taille !) et en raison des précautions dont il s'est entouré, la meilleure étant précisément son repos à Sèvres, en famille, visiblement, n'est-ce pas ? et même un peu trop ostensiblement, en dehors de toutes les intrigues. Alarmé, néanmoins, il a voulu, dès son retour de Sèvres, s'entretenir avec Robespierre. Et là nous sommes en terrain sûr ; les notes remises par Maximilien à Saint-Just pour charger Danton signalent une visite que Danton lui a faite chez Duplay <sup>158</sup> et qui n'eut pour effet que de lui inspirer un dégoût allant jusqu'à l'écœurement. Et cette visite eut lieu le 29 mars car, le 31, dans son rapport à la Convention, Saint-Just mentionnera ce que Danton s'était abaissé à dire sur Camille Desmoulins, devant Robespierre, « *il y a deux jours* <sup>159</sup> ».

Grosse émotion, à l'Assemblée, quand on y apprend, le 31 mars, les quatre arrestations qui ont eu lieu à la fin de la nuit. Legendre s'écrie : « *Je crois Danton aussi pur que moi !* » et demande aussitôt que ces quatre membres de la Convention soient entendus par elle. Robespierre répond que l'Assemblée refuse ce privilège réclamé naguère par Danton au profit de Bazire, de Chabot et de Fabre. Pourquoi n'en irait-il pas de même aujourd'hui ? Et c'est aussi l'avis de Barère. Robespierre décrit Danton comme « *une prétendue idole, pourrie depuis longtemps* ». Ce qu'il déclare ensuite, j'ai le sentiment que, sous une ostentation de mépris, quelque chose s'insinue comme un vague effroi du geste accompli, un frisson qu'il lui a fallu dominer : « *On a voulu me faire croire [il n'était peut-être pas loin de le penser] qu'en m'approchant de Danton le danger pouvait arriver jusqu'à moi. On me l'a présenté comme un homme auquel je devais m'accoler, un bouclier qui pouvait me défendre, un rempart qui, une fois renversé, me laisserait exposé aux traits de mes ennemis [...] Les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours.* » Il a passé outre. Et il ne craint pas de faire admirer son courage : le souvenir d'une ancienne « *liaison* » n'est plus rien pour lui quand il y va du salut de la République ; il a rompu avec Pétion, avec Roland ; « *Danton veut prendre leur place ? Il n'est plus, à mes yeux, qu'un ennemi de la patrie* <sup>160</sup> \* ».

Je viens de relire, tout exprès, la lettre, devenue célèbre, que

\* C'était là, constatons-le, de la part de Robespierre, solliciter l'estime et l'admiration de son auditoire, par le même procédé, et presque dans les mêmes termes, que l'avait fait Danton, en janvier, après l'arrestation de Fabre.

Robespierre avait adressée à Danton, le 19 février 1793, après la mort de sa première femme. Quelle chaleur humaine ! Quelle amitié fraternelle ! Est-ce possible que tout cela n'ait été que verbalisme, feintises mondaines, mensonge ? Le contraste est assez horrible entre ce billet privé d'homme à homme, et l'amoncellement sans merci, contre ce même homme, d'incriminations écrasantes. Le 3 décembre 1793, Robespierre jurait (« *je jure*<sup>161</sup> »...) qu'il n'avait jamais eu que deux reproches à faire, deux seulement, à Danton : s'être insuffisamment « *irrité* » contre Dumouriez, le monstre, et n'avoir pas « *poursuivi Brissot et ses complices avec assez de rapidité* ». Comme si Robespierre, le 30 mars 1794, avouait qu'il a, cinq mois plus tôt — et sans doute pour des raisons d'opportunité politique —, trahi la vérité, il annule son « *ne que* » de décembre et empile contre Danton les griefs. Antérieurement aux affaires Dumouriez et Brissot, il savait — ou il aurait dû le savoir — à quoi s'en tenir sur Danton. Peut-être sommes-nous en présence d'un Robespierre tout récemment désabusé, déssillé, et qui revoit tout ce qu'il sait de Danton dans un éclairage neuf, et abominable. Ah ! c'est bien longtemps avant avril 1793 qu'il aurait dû cesser de se méprendre sur Danton en lui faisant confiance ! Et voici des munitions pour Saint-Just afin qu'il ait de quoi — dirions-nous aujourd'hui — descendre Danton en flammes. Les amis de Mirabeau « *se vantaient hautement d'avoir fermé la bouche à Danton* » et rien n'était plus exact. Jusqu'à ce que Mirabeau disparaisse, Danton, bien parti pourtant, resta muet. Danton était au fait des cupidités, vilenies, concussions de Fabre (« *je l'ai entendu avouer des escroqueries et des vols de Fabre* »), il n'ignorait rien de la scandaleuse affaire des souliers pour l'armée. Danton est directement responsable du « *salut du roi de Prusse* » et de ses troupes, après Valmy. Il a couvert les girondins, soutenant qu'« *il n'y avait point là de faction* » et que tout se réduisait à des querelles de « *vanités* », à des « *animosités personnelles* ». Emporté par sa détestation subite et illimitée, Robespierre passe toute mesure : Danton n'aurait « *jamais défendu un seul patriote, jamais attaqué un seul conspirateur* ». Un cynisme chez lui, une bassesse d'âme, une vulgarité révoltantes : « *Quand je lui montrais le système de calomnies de Roland* » (son fameux « *Bureau de formation de l'esprit public* »), Danton haussait les épaules : quelle importance ? « *l'opinion publique est une putain* », le souci de « *la postérité une sottise* » ; « *le mot de vertu le faisait rire* » ; pas de « *vertu plus solide* », selon lui, « *que celle qu'il déployait toutes les nuits avec sa femme* ». Et Robespierre poursuit : « *Comment un homme à qui toute idée de morale était étrangère pouvait-il être le défenseur de la liberté ?* » Un pêle-mêle, ces indications meurtrières

sous la plume de Robespierre. Il revient sur le jeu de Danton en 1790-1791 ; il « *montrait à la Cour un front menaçant* » et déclamaux Cordeliers ; mais il se liait tout bas « *avec les Lameth* » et se « *laissa séduire par Mirabeau* » auquel il eut « *une obligation remarquable* » ; car c'est lui, Mirabeau, « *qui fit rembourser à Danton sa charge d'avocat au Conseil* \* ; *on assure même que le prix lui en a été payé deux fois* \*\* ». Et son rôle avec d'Orléans ! « *Dans le temps de l'Assemblée électorale [septembre 1792] je m'opposai de toutes mes forces à ce qu'on nommât* » Égalité député de Paris ; Danton parvint à l'imposer. Et précédemment, en juillet 1791, la tragédie du Champ-de-Mars ! Danton « *avait beaucoup appuyé, aux Jacobins, la motion de Laclos qui fut le prétexte de ce désastre* » ; et c'est lui qui « *fut nommé rédacteur de la pétition de Brissot* ». Curieux, non ? ajoute Robespierre, que, lors de l'espèce de Terreur que Bailly et La Fayette firent peser sur Paris au lendemain du carnage, Brissot ait pu continuer « *à se promener paisiblement dans Paris* » ; quant à Danton « *la tranquillité dont il jouissait à Arcis était-elle moins étonnante ? Était-il plus difficile de l'atteindre à Arcis qu'à Paris ?* » Autre chose : « *Quand Louvet m'attaqua* », le 29 octobre 1792, Danton « *garda le silence ; il ne dit pas un seul mot, si ce n'est pour s'isoler de moi* \*\*\*. » « *Il a vu avec horreur la révolution du 31 mai* » et il osa réclamer « *la tête du général Hanriot* ». En août 1793, Danton et Lacroix cherchèrent à « *dissoudre la Convention* » et à « *mettre en vigueur la Constitution* », ce qui eût été une calamité pour la France. De nouveau, retour en arrière : le 8 mars 1793, Danton voulut provoquer « *une fausse insurrection, pour donner à Dumouriez le prétexte qu'il cherchait de marcher sur Paris, non avec le rôle défavorable de rebelle, et de royaliste, mais avec l'air d'un vengeur de la Convention* » ; « *on m'a assuré* », écrit Maximilien, que Danton « *aurait proposé à Pache de s'insurger* » ; il disait que, pour l'opération prévue, l'argent ne manquerait pas, car « *il avait la main dans la caisse de la Belgique* ». Robespierre a sur le cœur une ignominie de Danton dont Saint-Just pourra se servir : « *Dans la dernière visite qu'il me fit, il me parla de Desmoulins avec mépris* » ; loin d'unir à la sienne la cause de Camille, il prenait au contraire ses distances à l'égard d'un groupe qu'il avait manipulé et parlait des « *écarts* » de Camille en les attribuant à « *un vice privé et honteux* ». Et que Saint-Just connaisse aussi ce détail

\* Ce qui était normal.

\*\* Aucune preuve n'a jamais été trouvée étayant cette affirmation — d'ailleurs énoncée par Robespierre avec quelque prudence.

\*\*\* Ce qui est rigoureusement faux.

utile : Danton aurait « *d'abord à la tribune des Jacobins* \*, *ensuite chez moi* » — affirme Maximilien — offert un spectacle burlesque avec « *les efforts impuissants et ridicules qu'il fit pour pleurer* ».

Saint-Just trouvera le moyen d'apporter des perfectionnements à la profusion du matériel que Robespierre lui a fourni : que l'ambassadeur de la République en Suisse a mandé au CSP « *la consternation des émigrés après la mise en jugement de Fabre* » ; que Danton s'est « *vendu* » non pas seulement à Mirabeau mais à d'Orléans et à Dumouriez ; que la motion de Lacroix qui servit de « *prétexte* » à Bailly pour arborer « *le drapeau rouge* », le 18 juillet 1791 — motion approuvée par Danton —, avait été « *payée par les ennemis du peuple* » ; que, dans la nuit du 9 au 10 août, il avait fallu « *arracher* » Danton à son lit ; qu'au 31 mai-2 juin, Danton « *déploja son hypocrisie* » : il tonna contre Hanriot, réclama pour lui la guillotine et lui glissa en même temps, avec un clin d'œil : « *N'aie pas peur ! Va toujours ton train !* » Ceci encore, dont Robespierre ne dit rien dans ses notes : qu'il y a des lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Venise où il est parlé de « *conférences* » qu'aurait eues Danton, « *au Temple, avec la reine* » ; et, « *au mois de juin dernier* », quand se préparait le renouvellement du CSP, le même ambassadeur avouait sa crainte, son angoisse, de voir ce Comité, sans doute, profondément modifié ; or « *tu en étais, Lacroix ! tu en étais, Danton !* » ; que Danton « *dînait souvent* » avec des Anglais, avec Guzman l'Espagnol, « *trois fois par semaine* », avec l'infâme Sainte-Amaranthe...

Saint-Just prévoit les ricanements des aristocrates sur ces épurations successives et rappelle pour s'en moquer le mot de Vergniaud (repris, paraît-il, par Hébert, à son procès) que répètent en chœur « *tous ceux qui tremblent de se voir démasqués : la Révolution est comme Saturne ; elle dévore tous ses enfants* ». La Révolution sait ce qu'elle fait. Ceux qu'elle « *dévore* », ce sont « *les amis de la tyrannie* » et elle les exterminera « *jusqu'au dernier* ». « *Soyons donc inflexibles. C'est l'indulgence qui est féroce puisqu'elle menace la patrie*<sup>162</sup>. » Le procès de Danton, comme on sait, fut bâclé. On refusa l'audition des témoins qui devaient le défendre ; on s'arrangea pour le réduire au silence, plaçant « *hors des débats les accusés qui se conduisent sans respect à l'égard du Tribunal* » ; on recourut, pour tout régler en hâte, à l'argument (douteux) d'une révolte imminente dans les prisons où le

\* Robespierre ne peut avoir inventé cet incident ; il s'exposerait à trop de démentis. Mais il n'y a trace nulle part d'une allocution ultime et larmoyante de Danton (le 29 mars au soir ?) aux Jacobins. S'est-il borné à des propos de couloir, à des essais (individuels) de sanglots ?

nombre des détenus dépassait alors les 7 000. Nous ne connaissons la justification (passionnée et assourdissante) de Danton par lui-même qu'à travers le résumé — moins sommaire pourtant que ne le prétend la légende — publié dans le *Bulletin* du Tribunal. Des « *mots historiques* » prêtés à Danton, aucun n'a la moindre garantie d'authenticité. Mais on peut retenir sans imprudence ce coup d'audace, bien dans la manière du personnage, qu'enregistra ledit *Bulletin* : « *J'ai été vendu à Mirabeau ? Qu'ils paraissent, ceux qui ont connu ce marché ! Combien m'a-t-il acheté ? [...] Les hommes de ma trempe sont impayables.* » Danton croit à jamais enfouie, ou détruite, la preuve de sa vénalité ; sortira pourtant au grand jour la lettre de Mirabeau à La Marck, le 10 mars 1790, attestant que Danton a reçu la veille « *30 000 livres* » de la Cour. Mais on peut accorder à Danton qui se défend avec un prodigieux aplomb, ici au moins, une approbation souriante. Il est « *impayable* » en effet, en ce sens que, si la Cour lui verse — comme elle le fait — des subsides, il empoche, et ne remplit point le contrat ; il est payé pour servir le roi, mais il l'empêche tumultueusement de se rendre à Saint-Cloud. Comment pourrait-on s'indigner de ce que, pour chacun des deux procès, des noms sordides aient été adjoints à ceux des accusés de premier plan ? Ils s'y trouvent de la façon la plus légitime, car les accointances entre Hébert et Kock \*, entre Danton et Guzman et des personnages malpropres comme Lacroix, Chabot et Bazire étaient de notoriété publique \*\*. Desmoulin fut pitoyable, dans sa charrette finale ; il sanglotait, il appelait au secours, il criait : « *Je suis Camille Desmoulin !* » Danton se montra courageux, gardant d'ailleurs jusqu'au bout ses façons de comédien. S'il recommande au bourreau de bien montrer au peuple sa tête coupée, c'est, dit-il, qu'« *elle en vaut la peine* ». Il avait toujours été assez fier de sa face brutale.

Michelet, qui, certes, n'aime guère Robespierre, se le représente bouleversé, fin mars, quand il songe à Camille, à Lucile, au petit Horace. « *Je soutiens et je jurerais, dit Michelet, qu'il en eut le cœur déchiré*<sup>163</sup>. » Quelle preuve avons-nous de « *ce déchirement* » ? Je

\* Dans le cinquième numéro de son *Vieux Cordelier*, Camille avait nommé signalé « *le banquier Kock* » parmi les fréquentations habituelles d'Hébert, et, interpellant Hébert à voix haute, le 5 janvier 1794, il lui parlait de cet affairiste « *chez qui toi et ta Jacqueline vous passez, à la campagne, les beaux jours de l'été* ».

\*\* On notera que les thermidorien, qui réhabiliteront tant de victimes de la Terreur, ne se risqueront pas à étendre jusqu'à Danton cette réparation posthume, tant on le savait déshonoré. En 1851, Proudhon — mais Proudhon ! (un texte de lui à retenir) — n'en déclarera pas moins qu'à ses yeux Danton fut « *l'âme la plus généreuse* » (sic) qu'ait connue la Révolution. Et Michelet, ravi, publiera cette lettre de Proudhon dans la réédition, en 1869, de son grand ouvrage (II, 1002).

n'en connais pas. Ce qui ne veut pas dire que Robespierre était inaccessible à l'émotion. Après tout, Danton lui aussi l'avait reçu chez lui, en famille ; et Robespierre, qui a rendu hommage publiquement, le 3 décembre 1793, à Danton dans son foyer, a certainement embrassé ces gamins qui ont perdu leur mère, l'année précédente, et dont il faisait maintenant tuer le père. La vie intérieure de Maximilien nous reste, sur ce point, impénétrable. Peut-être, avec une âpre détermination, se refuse-t-il à être autre chose, au pouvoir, qu'un homme d'État\*. On aimerait savoir aussi ce qu'il pensa de ce licenciement, précipité, de « l'armée révolutionnaire » (une légion à haute solde, composée de faubouriens et exécutée par les « honnêtes gens » qui forment la majorité de la Convention) obtenue de l'Assemblée par Barère, à peine son commandant en chef, Ronsin, est-il guillotiné. Ronsin disparaît le 24 et, le 27, l'« armée révolutionnaire » est dissoute. D'autre part, le procès des dantonistes n'est même pas encore ouvert que se réalise cette suppression de l'Exécutif, c'est-à-dire des ministres (remplacés par des commissions), à quoi s'acharnait Bourdon de l'Oise et que Danton préconisait. Robespierre n'était pas d'accord. Le CSP cède, à présent, sous la vive pression de Carnot qui se trouve ainsi — enfin ! — débarrassé, à la Guerre, de ce Bouchotte qu'il haïssait. Michelet a très bien compris l'opération. Lindet a partie liée avec Carnot. Abolissant l'Exécutif, l'Assemblée — pour mieux dire la Plaine, le Marais — « immolait leur mortel obstacle, le ministère de la Guerre<sup>164</sup> ». Lindet est l'ami des sages ; aidé de Cambacérès, il obtient, le 1<sup>er</sup> avril, que soient congédiés ces « commissaires à l'accapement » créés par la loi en juillet 1793, et se fait réserver « le droit de préhension » qu'il exercera désormais avec le moins possible d'inconvénients pour les grands propriétaires.

\* Ainsi de Gaulle qu'on empêchera difficilement de faire fusiller Jouhaud (faute de Salan, qui lui a échappé) et qui poussera sans pitié Bastien-Thiry jusqu'au poteau d'exécution.

### 3. Du 6 avril au 27 juillet 1794

Frappées, décapitées, les deux « factions » que Robespierre dénonçait depuis des mois, au début d'avril 1794 ; le salut de la République paraît donc assuré désormais et la France, enfin, sur la bonne route. L'état des choses, dans sa réalité positive, est loin d'offrir cet aspect souriant. Si le pain ne manque pas dans Paris (au prix, artificiellement maintenu, de 3 sols la livre), Payan, l'« agent national » qui a remplacé Chaumette à l'Hôtel de Ville, signale, le 13 avril, qu'il y a toujours des « queues » devant les boulangeries, car les arrivages de farine sont irréguliers. La viande est rationnée et très chère\*. Les énormes besoins de l'armée — quelque 800 000 hommes sont maintenant sous les armes — entraînent des dépenses telles que le recours aux émissions d'assignats est la seule manière d'y faire face. La circulation fiduciaire dépasse les 5 milliards, en avril ; d'où, pour la monnaie de papier, une déperdition qui reprend et dont seuls les pauvres — qui n'ont pas de numéraire — font les frais. Au Palais-Royal, c'est un étalage cynique d'opulence.

La foule n'a manifesté aucun frémissement quand la tête de Danton est tombée. Morne indifférence ; une passivité proche de l'hébétéude. Que peuvent bien penser ces hommes et ces femmes de Paris à qui l'on a successivement ôté tous ceux qu'on leur avait fait acclamer les uns après les autres ? On leur a dit — et prouvé par la divulgation des pièces dites « de l'armoire de fer » — que Mirabeau, l'ancien demi-dieu, le prophète, l'apôtre des droits du peuple, n'était qu'un fourbe et un vendu. Et Desmoulins, le génial et séduisant Camille, est passé au rang des « scélérats » ; ce précurseur de la République, ce révolutionnaire hardi et si courageux, eh bien non, détrompez-vous, lui aussi, un « traître ». Comme Hébert. Comme Danton. Et les Varlet, les Leclerc, les Jacques Roux, on les tenait, chez les sans-culottes, pour de bons compagnons, des amis sûrs. Erreur ! Le gouvernement a dû les poursuivre : des contre-révolutionnaires

\* Les riches, bien entendu, s'en procurent discrètement, comme ils veulent.

masqués, des agents des puissances étrangères. Désorientée, décontenancée, la « *populace* »\*. Les anciennes ferveurs sont bien retombées. De plus en plus, pour la plèbe parisienne, la grande affaire, l'unique affaire, ce sont les mille ruses pour se nourrir, se vêtir, vailler que vaillent, malgré la pénurie des denrées ou leurs prix excessifs. Les gouvernants ont beau glorifier la République, pour les démunis, pour les frontaliers permanents de la pire misère, les représentants du peuple (drôle de représentants-remplaçants, et qu'on voit un peu trop souvent défiler en costumes splendides) ne sont pas autre chose que des messieurs, des installés, des nantis. Robespierre est peut-être bien un « *incorruptible* », il a tout de même son « indemnité » quotidienne qui lui assure une bonne vie, et il n'y a qu'à le voir poudré, frisé, pomponné, vêtu à l'ancienne, pour se sentir, dans les faubourgs, par rapport à lui, d'un autre monde. On le respecte encore, mais on ne saurait plus guère parler d'enthousiasme populaire à son égard. Il veille même personnellement à ce que soit appliquée la loi Le Chapelier sur les coalitions ouvrières qui restent interdites, particulièrement dans les fabriques d'armes nationalisées ; le 12 décembre 1793, c'était lui, Robespierre, qui avait, le premier, apposé sa signature sur un arrêté spécifiant que, « *en aucun cas* », les ouvriers de ces usines ne peuvent se grouper pour des réclamations salariales ; tout instigateur serait passible d'arrestation immédiate.

La guillotine fonctionne avec assiduité, et le TR travaille de mieux en mieux. En ventôse (dans l'ancien calendrier, du 19 février au 20 mars), le chiffre des condamnations à mort, pour la première fois, a dépassé la centaine ; et, en germinal (21 mars-19 avril), le total passera de 114 à 155, grâce à une sévérité accrue des jugements. En ventôse, le nombre des condamnations à la peine capitale pour les inculpés était déjà de plus de la moitié, mais inférieure à 60 pour cent ; en germinal la sentence est la mort dans 70 pour cent des cas. Indéniables preuves rouges, n'est-ce pas ? du soin que prennent les pouvoirs publics de protéger le peuple contre ses ennemis. Mais on ne saurait affirmer qu'ait beaucoup plu à la foule l'exécution, le 13 avril, des 19 « coupables » de la prétendue « *conspiration des prisons* » ourdie pendant le procès des dantonistes. Parmi ces 19 « criminels » dont la tête tombe sur l'échafaud, 2 femmes : la veuve de Desmoulins et la veuve d'Hébert. Chaumette est aussi l'une de ces victimes, comme encore l'ancien évêque de Paris, Gobel, le déprêtrisé du 7 novembre. Peu probable que le peuple ait été fort attaché à ce

\* Sébastien Mercier, qui, à la Convention, était de la Plaine, traitait ces gens-là de « *chefs populistes* » (op. cit., III, 59).

Gobel, personnage douteux\* ; mais Chaumette était aimé, pittoresque, non exempt de ruse, sans grande charpente intérieure ni vocation d'héroïsme, brave cœur cependant, et qui ne méritait guère l'échafaud. Michelet exagère sans doute, mais il y a du vrai dans sa remarque : Chaumette disparu, « *le peuple ne mit plus les pieds à l'Hôtel de Ville*<sup>1</sup> ». De plus en plus, Robespierre apparaît comme le premier personnage de la République, comme le chef — sans titre particulier, mais de par son ascendant — d'un gouvernement où il n'y a plus d'Exécutif, mais de simples commissions qui tiennent lieu de départements ministériels. L'ambassadeur des États-Unis, Gouverneur Morris, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a peu de sympathie (vraiment fort peu) pour la Révolution, écrit, le 10 avril, à son ami G. Washington : « *tout bien considéré* », il n'est pas impossible que Robespierre (un homme, d'ailleurs, qui « *n'aime pas le plaisir* », qui est « *loin d'être riche* », qu'on « *ne peut accuser de corruption* » et dont « *on dit que l'ambition est la seule passion* ») reprenne « *maintenant à son compte le rêve de Danton* » ; selon Morris, Danton visait certainement au « *pouvoir suprême*<sup>2</sup> » (sous quelle forme ?). Couthon, le soir même de ce 5 avril où Danton a été exécuté, affirme à la Convention que cet intrigant méditait d'extraire du Temple « *le petit Capet* » et de proclamer, sous cette spécieuse et ridicule égide, sa propre « *tyrannie* ». Morris, j'imagine, ne prévoit rien de tel du côté de Robespierre, mais lui suppose plutôt l'idée d'une « *dictature* » à la romaine, plus ou moins provisoire, qu'il obtiendrait de la Convention terrifiée, pétrifiée. C'est ce que pensera, de son côté, Michelet, avec cette différence qu'il ne croit aucunement Robespierre avide de toute-puissance, mais, « *dans la terrible situation où il s'était mis* » (fauchant coup sur coup, en moins de quinze jours, tous ses rivaux dans l'opinion), la dictature « *était son seul asile, sa nécessité, sa fatalité*<sup>3</sup> ». Je ne le pense pas. Couthon vient tout juste, le 5 avril, à l'Assemblée, de jurer — lui, Couthon, l'ombre, disait-on, de Robespierre — qu'il tuerait de sa main tout traître à la République qui voudrait l'asservir. Ce serait, en outre, une erreur, une lourde erreur d'optique, de se représenter Maximilien maître absolu, et incontesté, du pouvoir. Billaud-Varenne et Collot d'Herbois ne sont pas des gouvernants effacés ; ils ont du poids et le font sentir. Collot est lié avec Carrier, rappelé en février, avec Fouché, rappelé pendant le procès de Danton. Et déjà, le 5 février, Robespierre a fait allusion à cette « *cabale* » qui est à l'œuvre pour agrir contre le CSP — il veut

\* Il semble bien avoir effectué, avant son agréable nomination parisienne (par quels moyens obtenue ?), de fructueux tripotages à Porrentruy.

dire contre lui-même — les représentants en mission normalement rappelés à Paris. Un autre membre du Comité qui n'aime pas, pas du tout, Robespierre, et dont l'importance vient de grandir, considérablement, avec la disparition du ministère de la Guerre, c'est Carnot. Son rôle dans la chute de Robespierre compte plus qu'on ne le croit, que ne le dit la tradition, car c'est un homme, comme Sieyès, qui travaille sans bruit, dans l'ombre. Et Cambon ! En la personne de Pierre-Joseph Cambon, Robespierre a un ennemi radical, irréconciliable, gonflé de fiel. N'allons pas nous imaginer, au surplus, que Maximilien n'a que des amis au CSG. Ce réaliste agace aussi les phraseurs quand il prend position contre une idée de Couthon — le fidèle mais trop peu méfiant Couthon — qui voudrait que tout représentant du peuple fût soumis à l'obligation de présenter, dans le délai d'un an, « l'état de sa fortune ». Mesure illusoire, dit Maximilien : « N'est-il pas évident que seuls les fripons pourraient échapper » à ce contrôle ? Ce sont eux qui connaissent les moyens de dissimuler leur argent ; voyez Chabot. En ce genre d'affaires, nous ne pourrions jamais rien « prouver », soyons-en sûrs. Inutile d'essayer<sup>4</sup>.

Mais pourquoi faut-il que ce soit, encore et toujours, de la « justice », autrement dit de la répression, que s'occupe principalement le Pouvoir ? Le chemin n'est-il pas, enfin, dégagé ? Ne devrait-on pas, avant tout, songer, par exemple, à l'application des « décrets de ventôse », à la répartition des prochaines récoltes, ou aux actes nécessaires pour que prenne corps la loi du 25 décembre 1793, qui a rendu l'école primaire obligatoire ? Non. La question, dirait-on, dont l'urgence l'emporte sur toutes les autres, c'est la concentration, jamais assez parfaite, de l'autorité entre les mains du CSP. Parce que la République ne cesse d'être menacée, parce que l'intrigue est un mal endémique, parce qu'on est bien loin d'avoir arraché les racines de tous les complots en guillotinant les opérateurs les plus en vue. Saint-Just, qui, de tout le mois de mars, n'a pas quitté Paris et qui ne repartira aux armées que dans les derniers jours d'avril, Saint-Just et Robespierre — deux puissantes volontés, unies au point de n'en faire qu'une — travaillent à empêcher le plus possible toute dispersion de l'autorité. En province, si les « agents nationaux » ont droit de regard dans tous les domaines, ils sont étroitement surveillés et guidés par le gouvernement. Le 19 avril, il est mis fin, d'un seul coup, à la mission de 21 représentants. Les « sociétés populaires » sont, une à une, étouffées, vidées, dissoutes, par un refus systématique d'affiliation que leur oppose la Société centrale des jacobins. Voyons un peu le contenu du rapport présenté à la Convention par Saint-Just, le 15 avril 1794, et auquel il est bien certain que Robespierre n'a pas ménagé sa

collaboration. L'énoncé même du titre en révélait l'ampleur globale ; il y est question, tout à la fois, de la police générale, de la justice, du commerce, de la législation et — allons bon ! on n'en sort donc pas, même après la double liquidation du 24 mars et du 5 avril — d'un thème obstinément d'actualité, d'un sujet inépuisable, d'un problème jamais clos : les « crimes des factions ». Pour quelqu'un qui plaçait le laconisme au premier rang des vertus requises chez un homme d'État, Saint-Just, ce 15 avril, cède à la logorrhée. Une harangue qu'il faut bien reconnaître assez disparate, et augmentée de malédictions superflues jetées sur trois morts : sur Hébert, costumé soudain (et de la manière la plus inattendue) en « chef de la faction des indulgents sous des apparences violentes », Ronsin qui insultait au peuple par « son palais sur le boulevard », ses « quarante chevaux », ses soupers à Passy, et Danton, cet « homme horrible qui favorisait tous les méchants ». Saint-Just n'est guère satisfait d'« un grand nombre de fonctionnaires » qui font très mal leur métier, agissant « avec faiblesse ou imprudence<sup>5</sup> » ; et l'on serait tenté de croire qu'il songe à Tallien, récemment rappelé de Bordeaux, quand il évoque ces singuliers administrateurs qui « faisaient une marchandise d'arrêter les gens et de les mettre en liberté ». Observation subsidiaire et pertinente : « Les pouvoirs sont souvent injustes. C'est une chose affreuse que de tourmenter le peuple. » Saint-Just rejette avec ironie « l'accusation de dictature » — et pourtant ! — que « l'aristocratie » dirige contre le gouvernement depuis qu'il s'est montré « indomptable aux factions criminelles » ; comique, vraiment, note-t-il, ce « si vif intérêt » porté au « maintien de la liberté » par « les ennemis de la Révolution ». Saint-Just n'éprouve aucun scrupule à solliciter, à recommander, la délation ; tous les bons citoyens sont « avertis » que c'est un devoir pour eux de « dévoiler les partisans de la tyrannie, les étrangers comploteurs, les fripons, les trames criminelles contre les droits du peuple ». Ce qui, le 15 avril, retint principalement, je présume, l'attention des conventionnels, ce fut la création, annoncée par Saint-Just, d'un « Bureau de police générale », chargé, en principe, de veiller sur la loyauté et le zèle des fonctionnaires ; ce « Bureau » appartenait au CSP et sa juridiction était d'une étendue pratiquement illimitée. Il y avait là un empiètement incontestable, bien qu'inavoué, sur les attributions du CSG qui accepta mal cette espèce d'offense. Saint-Just devait diriger ce nouvel organisme, dont l'activité commença le 23 avril ; mais comme il rejoignit, dès le 27, son poste à la frontière, ce fut Robespierre qui le remplaça, deux mois durant, jusqu'au 29 juin, et avec une remarquable assiduité. Ils sont là 12, et parmi eux ce nommé Héron, un des auxiliaires les plus dévoués et les

plus efficaces de l'Incorruptible, et qu'à ce titre Bourdon de l'Oise a déjà tenté, en vain, d'éliminer. Robespierre consacrait souvent à ce Bureau « *des journées entières* » et « *parfois des nuits*<sup>6</sup> ». Durant les quelques jours pendant lesquels Saint-Just avait exercé là ses fonctions, il avait eu le bon esprit, coopératif, de soumettre au CSG, pour avis, plusieurs affaires — pas moins de huit en cinq jours. Quand Robespierre prend sa place, il se dispense de cette collaboration courtoise ; d'où, inévitablement, un effet de brimade et de trop explicables rancunes.

Billaud-Varenne n'est pas du Comité de sûreté générale ; il est bien un collègue de Robespierre au Comité de salut public ; cependant, le 20 avril, dans un rapport qu'il présente sur la théorie gouvernementale, il a glissé tels mots qui seront aussitôt, mais à voix basse, largement commentés. A qui d'autre que Maximilien Billaud veut-il que l'on songe lorsqu'il évoque « *le fourbe Périclès* » qui, « *parvenu à s'emparer d'une autorité absolue, devint le despote le plus sanguinaire* » ? Et transparente, non ? cette sentence : « *Tout peuple de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes importants.* » Il serait peu vraisemblable qu'articulant ces paroles, le 20 avril, Billaud ne se soit point délibérément constitué l'écho de l'avertissement haineux proféré par Carnot, le 1<sup>er</sup> avril : « *Malheur à une République où le mérite d'un homme et sa vertu seraient devenus nécessaires !* » Charlotte Robespierre prétendra que son frère avait adressé à Fouché, dès son retour de Lyon, les plus vifs reproches sur les excès de ses représailles. Assertion erronée. Fouché a été rappelé en raison du renversement total de sa politique ; il avait fait d'abord massacrer, avec sauvagerie, les royalistes prisonniers ; mais on l'avait vu, soudain, durement poursuivre et traquer les anciens compagnons de Chalier ; le 16 mars, Fouché avait même jugé bon de dénoncer au CSP ce qu'il appelait « *le poids oppressif* » du Comité révolutionnaire reconstitué à Lyon (« *Lyon* » devenu « *Commune affranchie* »). De retour à Paris, le 6 avril, Fouché est accueilli, le 8, aux Jacobins, par un Robespierre qui ne lui cache pas que, selon lui, le rapport qu'il vient de fournir sur sa mission est « *incomplet* » ; mais il « *rend hommage* », néanmoins, « *au patriotisme de ce représentant*<sup>7</sup> ». Froide politesse, insuffisamment réparatrice et qui ne change rien à l'aversion de Fouché pour Maximilien, une aversion secrète et prudente, d'abord, mais dont on mesurera, en juillet, l'âpreté furieuse.

Le 7 mai 1794 — 18 floréal —, Robespierre, après avoir longuement réfléchi, longuement hésité, se décide à quelque chose comme une divulgation de lui-même, de ce qu'il aime, de ce qu'il veut, de ce qui n'a pas cessé d'être le mobile de toute son action. Fidèle à mon parti pris de rassembler, dans un chapitre essentiel, tout ce qui nous permet d'entrevoir la vie intérieure de Robespierre dans sa plus profonde identité, je ne retiendrai, ici, comme je l'ai fait pour l'allocution du 5 février, que ce qui, dans ce discours, relève des problèmes immédiats auxquels Robespierre est confronté. Son texte repose sur un axiome : « *L'art de gouverner, dit-il, a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes* » ; il montre l'appui qu'ont toujours prêté au despotisme et « *la ligue des riches* » et toutes « *les oppressions subalternes* » ; il s'étonne tristement de cette pratique longtemps admise en France, et toujours en honneur à l'étranger : des stipendiés « *entretiennent gravement l'univers de la santé des princes, de ses divertissements, de ses voyages* » ; ils apprennent « *à quelle heure* » le souverain « *a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse [...], quels sont les noms des esclaves privilégiés qui ont paru en sa présence au lever et au coucher du soleil* ». Puis Robespierre loue « *le bon sens de ce pirate qui répondit à Alexandre : On m'appelle brigand parce que je n'ai qu'un navire, et toi, parce que tu as une flotte, on t'appelle conquérant* ». Et il poursuivait : le « *code de la monarchie* » comportait des lois implicites : « *Tu ne voleras pas, à moins que tu ne sois roi ; tu n'assassineras point, à moins que tu ne fasses périr plusieurs milliers d'hommes.* » Puis Robespierre en vient à l'histoire contemporaine, aux événements français de ces dernières années, de ces derniers mois, de ces derniers jours ; « *la Révolution ne semblait être qu'un combat ridicule pour décider à quels fripons resterait le pouvoir de déchirer et de vendre la patrie* ». Parmi ces infâmes, pour qui tout n'était que « *trafic* », il y avait « *ceux qui tonnaient contre l'agiotage en partageant avec les agioteurs la fortune publique* » et ceux qui « *tracèrent au peuple le tableau de la disette qu'ils cherchaient eux-mêmes à amener* ». Des exemples ? des noms propres ? Pourquoi pas ? Voici donc « *Brissot et les girondins* », qui tenaient à ce que « *les riches* » fussent armés contre les pauvres ; et voici Hébert « *qui a caressé le peuple pour l'opprimer* » ; et voici Danton, « *le plus dangereux des ennemis de la patrie s'il n'en avait pas été le plus lâche, ménageant tous les crimes ; lié à tous les complots ; promettant aux scélérats sa protection, aux patriotes sa fidélité ; habile à expliquer ses trahisons par des prétextes de bien public* », s'arrangeant toujours avec les uns et les autres « *pour profiter également de leur chute ou de leur succès* ». Robespierre sait très bien le risque qu'il assume ce 7 mai, en



parlant de religion. Depuis le refus sans équivoque qu'il a opposé, le 21 novembre, à la persécution des croyants, il n'ignore rien de ce qui se murmure contre lui en ville, et jusqu'à ses côtés, et il reprend ce qu'on l'a déjà entendu soutenir pour sa justification : la sottise malveillante, la calomnie jetées sur sa pensée et son vouloir : « *Les factions vaincues ont porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la divinité.* » Dommage qu'aucun document n'éclaire pour nous l'allusion très précise de Maximilien à un incident dont la Convention fut, dit-il, le théâtre. Qui donc a « osé dire » (et quel jour ?) « *jusque dans cette enceinte* », que « *par là* » — par ce souci déclaré qui est le nôtre d'une défense et illustration des vérités fondamentales —, nous aurions fait « *reculer la raison humaine de plusieurs siècles*<sup>8\*</sup> ». Venait en conclusion l'énoncé des articles en vue desquels tout ce discours était construit, et qui s'ouvraient sur la « *reconnaissance* » proclamée de « *l'Être suprême* » et de « *l'immortalité de l'âme* » ; articles immédiatement acceptés et votés par la Convention, ce 18 floréal an II.

La victoire étant désormais acquise en Vendée, le gouvernement y incline à une politique moins féroce. Rossignol, intouchable tant que les « *indulgents* » s'acharnaient contre lui, est destitué le 27 avril ; et les « *colonnes infernales* » de Turreau vont être démantelées. Mais des têtes tombent toujours, place de la Révolution, et sans que ces exécutions soient, semble-t-il, indispensables à la sécurité de l'État. Vont monter sur l'échafaud dans la seconde quinzaine d'avril, et le vieux Malesherbes qui avait noblement et courageusement rempli son rôle d'avocat dans le procès de Louis XVI, et d'Éprémèsnil qui, retiré en Normandie, s'y tenait paisible, sans être un danger pour personne, et Thouret qu'on fit passer pour dantoniste, et Le Chapelier, dénoncé, sans preuve aucune, comme un agent soldé de l'Angleterre. Le 25 avril, d'un seul coup, 35 décapitations, avec 7 femmes incluses dans le lot. Peut-être dans l'intention de résister ouvertement à Robespierre, le CSG fait condamner à mort par le TR l'infortunée et très innocente Elisabeth, la sœur du roi, que Robespierre avait obstinément protégée contre Hébert, et on la tue le 10 mai. Les 8 et 14 mai, 30 anciens fermiers généraux (dont Lavoisier) sont guillotins ; en trois jours, du 16 au 18 mai, 31 exécutions ; le 20, 16 ; le 21, à Brest, 26 administrateurs (révoqués) du Finistère tombent sous la « *hache nationale* ». Les 22 et 23 mai, deux événements se produisent dont la punition revêt une démesure à elle seule éclairante sur le climat

\* On verra plus loin (cf. 5<sup>e</sup> partie) qu'en novembre 1791 Palissot avait formulé, contre Robespierre, mais dans une lettre intime, une accusation de ce genre.

fébrile, névrotique, malsain qui règne à Paris, en ce printemps 1794. Le 22, un ancien domestique vivant d'expédients et plus ou moins entretenu par une aristocrate qui partage ses bontés entre lui et le sinistre représentant Turreau, Henri Ladmiral, résolu à tuer Robespierre, ne parvient pas à l'approcher, se rabat sur Collot d'Herbois, tire, mais blesse à sa place un serrurier qui habitait le même immeuble. Le lendemain 23, une jeune fille, Cécile Renault, se présente chez les Duplay, demandant avec insistance à voir l'Incorruptible ; son attitude paraît suspecte ; on se saisit d'elle ; elle portait deux petits couteaux et déclarait sans peur qu'elle haïssait le « *tyran* ». Le 25, acclamé aux Jacobins, Robespierre ne surprend personne par l'attitude qu'il adopte et qui allait de soi : loin de l'intimider, les menaces sur sa vie n'ont d'autre effet que de rendre plus ardente encore sa volonté de « *dévoiler les traîtres*<sup>9</sup> ». Ah ! que la vie publique est encore loin, dit-il, d'être à l'abri, comme on aurait pu l'espérer après les épurations successives, des mauvaises gens qui gâchent tout, ce « *ramas* » — hélas oui ! toute une horde — « *de factieux et d'intrigants* » qui « *protègent les fripons, encouragent les contre-révolutionnaires, méprisent la vertu* » et « *calomnient tous les jours le gouvernement par des insinuations perfides* ». Il y a là, dit Robespierre, toute une « *race impure* » qui rend la République « *malheureuse et précaire* ». Maximilien a le sentiment d'être environné de guetteurs et d'ennemis, pour la plupart sournois. A-t-il tellement tort ? Et est-ce bien sans perfidie que Barère, dans son rapport du 23 mai sur la situation, a cité Pitt qui aurait tout dernièrement souligné « *l'influence* » primordiale et grandissante de Robespierre en France : « *Plus le gouvernement français sera concentré, plus il aura de force* », aurait dit l'Anglais, et c'est ce qui se passe, à Paris, autour de cet Incorruptible, simple membre, en principe, du CSP, sans prérogative particulière, mais, en fait, grâce à son prestige, personnage de plus en plus éminent, de plus en plus puissant. Et Barère, tout en affectant de défendre Robespierre contre de viles insinuations, s'applique, obliquement, à les renforcer : « *On a isolé [à Londres] un membre du Comité ; on a feint de concentrer le gouvernement sur la tête d'un seul homme* », comme si « *la Convention n'existait plus* », comme si « *nos armées ne se battaient que pour un seul homme*<sup>10</sup> ». On notera que, sous la date du 6 mai, le *Courrier de l'Europe*, publication en langue française mais qui sort du Foreign Office, a parlé des « *soldats de Robespierre* » pour désigner les armées françaises. Ainsi sont procurées des armes nouvelles aux adversaires de Maximilien dont le nombre ne cesse de s'accroître depuis le choix qu'il a fait en faveur de la « *Superstition* ». Le thème central, et toujours repris, de cette

collectivité haineuse, aux contours fluctuants, est celui qu'ont lancé les brissotins-girondins dès les débuts de la Convention\* : Robespierre en marche vers le pouvoir suprême, objet direct de ses convoitises. La *Correspondance politique* commentant le « discours forcé » que vient de prononcer Robespierre, le 25 mai, ne met pas en doute que son but est d'« asseoir sa domination sur le million de propriétaires dont il a décidé la mort<sup>11</sup> ». Ainsi s'enfle et frémit d'impatience le vaste groupe qui cherche le moyen, l'occasion, de réduire définitivement l'Incorruptible au silence ; à la masse, vaguement effarée, des propriétaires qui n'ont oublié ni les sombres jours d'avril 1793, quand Robespierre a tenté une abominable manœuvre pour limiter le droit de propriété, ni, encore moins, les décrets de ventôse, s'unissent ceux que met en rage l'anti-« philosophisme » de Maximilien\*\*, et ces nombreux députés, chargés en province d'agréables missions et que Robespierre a fait rappeler ; le 22 mai, c'est un arrêté de sa main qui a ordonné l'arrestation de « la citoyenne Cabarrus », la maîtresse trop peu discrète de Tallien à Bordeaux, et qui l'aidait dans ses opérations lucratives.

Si seulement s'ouvrait une voie praticable pour résoudre l'obsédante et dramatique question de la répartition des biens, autrement dit du contraste, intolérable, entre l'opulence de quelques-uns (y compris le répugnant petit monde des nouveaux riches où ne manquent ni les fonctionnaires ni les bonnets rouges) et le dénuement, inchangé, des sections plébéiennes. Et, quand bien même la paysannerie a pu — il en a fallu, du temps ! — être libérée des dernières servitudes féodales, le sort des paysans pauvres, et celui des journaliers surtout, demeure cruel : « Seuls profitent du régime le troupeau élargi des agents de la nouvelle bureaucratie, et les fabricants de guerre<sup>12</sup>. » La Convention daigne-t-elle s'occuper enfin du plan Saint-Just ? Six « commissions » devaient être créées pour le recensement, à travers toute la France, des détenus, d'une part, des indigents, de l'autre. Le 14 mai, c'est-à-dire plus de deux mois après le décret d'application du 3 mars, existent seulement 2 des « commissions » prévues, Barère promettant qu'avant six semaines la Convention

\* Rappelons-nous l'attaque de Louvet, en octobre 1792 ; et Marat, en janvier 1793 ; défendait Robespierre contre « les scélérats qui ont juré sa perte et celle de la République » et qui, pour ce faire, « l'accusent de vouloir régner » (cf. *l'Ami du Peuple*, n° 203).

\*\* Une note de Buonarrotti, révélée par Mathiez dans son étude sur *la Corruption parlementaire sous la Terreur*, est d'une véridique éloquence : pour renverser — et tuer — Robespierre, « aux corrompus se joignirent les admirateurs de Voltaire » (cf. Mathiez, *op. cit.*, 191).

disposerait de renseignements complets sur la population indigente. Pure galéjade\*. Du moins le CSP décrète-t-il, le 11 mai, l'ouverture d'un *Livre de la Bienfaisance nationale* où seront répertoriés les « indigents infirmes » de Paris ; et, à compter du 24 mai, seront alloués à ces malheureux des secours — minimes — allant de 15 à 25 sols par jour. Si peu que ce fût, c'était un commencement de geste utile. Mais le problème restait entier de ce qu'un curieux individu, cinquante ans plus tard — sincère peut-être, alors, et emprisonné, mais qui, devenu omnipotent, oubliera tout de ces rêveries —, appellera « l'extinction du paupérisme ». Je ne suis pas sûr que Robespierre ait attaché un sérieux espoir aux projets de Saint-Just, car il ne paraît guère attentif à les voir prendre corps. Mais il est sans cesse anxieux du parti que les parasites de la Révolution, aventuriers cupides et pêcheurs en eau trouble, peuvent tirer des difficultés alimentaires, de l'engorgement des prisons, de l'esprit de vengeance contre-révolutionnaire. Le 25 mai, confidentiellement, il avoue ses craintes à Saint-Just : « Les rassemblements pour le beurre sont plus nombreux et plus turbulents que jamais » ; « une insurrection dans les prisons devait éclater hier » ; on redoute « un soulèvement aristocratique<sup>13</sup> ». Cambon, qui s'est arrogé en matière de finances une compétence et une autorité irrésistibles — il en impose à peu près universellement, Robespierre excepté —, Cambon a sabré, le 12 mai, dans les dettes viagères, indifférent aux criaileries des victimes. Il a eu soin de ne pas contrarier les gros créanciers de l'État, tous « honnêtes gens », quoique riches ; sans intérêt, sans importance, la piétaille qui pleurniche ; de très petites gens dans l'ensemble, prudentissimes en politique, qui n'appartiennent pas à la sans-culotterie et n'ont, pour les défendre, aucun clan qui prendrait la suite de ces remuants d'hier, à présent fort éteints, ceux que l'on baptisait les « enragés ».

Lecointre, dans sa brochure du 11 thermidor, écrite pour résumer, expliquer, justifier l'opération de l'avant-veille, prétendra que, dès « le 5 prairial » (c'est-à-dire le 24 mai), à la suite sans doute des révélations de Barère sur la stature « européenne » de Robespierre, s'était constituée l'espèce d'association spontanée et implicite de bons citoyens décidés à délivrer la France de cet oppresseur ; et il cite, après le sien propre, quelques noms parmi lesquels se distinguent ceux de Courtois, Fréron, Barras, et Tallien.

\* Barère ne faisait là que reprendre, après trois ans, le thème de La Rochefoucauld-Liancourt, ce qui suffit à établir que rien de concret n'avait été accompli dans ce domaine.

Le 20 prairial — 8 juin, dans l'ancien calendrier — se déroule la fête solennelle, annoncée par Robespierre le 7 mai en l'honneur de « l'Être suprême ». On ne pouvait rêver meilleur combustible, pour accroître la violence des haines et de leur brasier déjà flambant contre Robespierre. Michelet comprend cela très bien. Il partage le réflexe des indignés qui ont très vite percé à jour la machination d'un ennemi mortel de cet affranchissement humain dont Voltaire est le héros. L'hypocrite « premier rôle » du Comité de salut public a beau cacher son jeu, il n'abusera pas les esprits lucides et en éveil, dont le regard va droit au double fond trop discernable sous la cérémonie artificieuse. Là où Robespierre dit : « Être suprême », entendez ; les prêtres. La fête sournoise du 8 juin, les vrais amis et serviteurs des Lumières en ont tout de suite compris le sens : « *Le catholicisme venait derrière*<sup>14</sup>. » Il ne passera pas. On y mettra bon ordre, et on lui cassera les reins à ce Robespierre huissier secret des ecclésiastiques, fourbe avant-coureur d'une restauration de l'Église. Du groupe compact, et en grande tenue, que forment, le 8 juin, les conventionnels (l'Assemblée est là tout entière), en pleine homélie de Robespierre, des cris fusent, des interpellations jaillissent. Bourdon de l'Oise et Merlin de Thionville, « *travaillés d'une rage intérieure [...], parlaient haut et fort ; ces mots jetés dans les airs, de Brutus ou de Tarquin ou de Roche tarpéienne s'entendaient trop bien du peuple*<sup>15</sup> ». Dans sa brochure de thermidor, Lecointre vantera son audace (« *coup de théâtre* » selon Michelet<sup>16</sup>) : le 20 prairial, « *j'ai crié [à Robespierre] que je le méprisais autant que je l'abhorrais* » ; et Fouché prétendra dans ses *Mémoires* : tandis que Robespierre au Champ-de-Mars gravissait la « *tribune aérienne* » d'où il allait lancer son prêche, j'ai « *prédict tout haut — vingt de mes collègues l'entendirent — que sa chute était prochaine* ». Michelet termine son récit du 8 juin par une évocation pathétique : quand les officiels se retirèrent, en fin d'après-midi, « *on voyait la Convention, comme une malédiction vivante, suivre Robespierre en grondant* » ; « *le triomphateur semblait poursuivi* » par le cortège « *des Furies*<sup>17</sup> ». Modérons-nous. Michelet, à son ordinaire, cultive l'excès. Mais il y eut bien, le 20 prairial — et Robespierre en parlera lui-même, à la Convention, le 26 juillet —, des incidents pénibles ; le jour de la fête républicaine et religieuse du 8 juin, des « *insultes* », dira-t-il, ont été proférées à son adresse « *par des représentants du peuple* ». La fête de l'Être suprême découlait du décret arraché par Robespierre à la Convention le 18 février. Ce décret, précisera Maximilien lui-même le 26 juillet, fut le « *signal* » d'une « *fureur*<sup>18</sup> » (Michelet n'a donc pas tellement tort avec ses « *Furies* ») inexpiable.

A la veille de la fête, le bruit avait couru d'une cessation de la Terreur, d'une amnistie. Si le TR avait encore, le 7 juin, envoyé à la mort 20 « *conspirateurs* », le 8, la guillotine avait chômé ; mais le lendemain même, 20 autres têtes tombent sur l'échafaud. Et c'est le 10 (22 prairial) — et donc quarante-huit heures après la journée du 20 qui avait été presque entièrement ensoleillée, et sur Paris et dans les cœurs —, c'est le 22 prairial qu'est votée, soudain, et précipitamment, et par surprise \*, une loi terrible et d'une teneur à la fois si vague et si extensive qu'elle en frôlait l'in vraisemblance. Sans doute, le 7 mai, le CSP avait-il confirmé le décret du 16 avril substituant l'unique Tribunal révolutionnaire parisien à tous les tribunaux de même nature fonctionnant en province (deux de ces derniers étaient, néanmoins, provisoirement maintenus, celui d'Amiens et celui de Noirmoutier), et une cour spéciale de justice venait d'être créée à Orange, en raison des multiples drames et scandales du Vaucluse, avec une procédure punitive simplifiée à l'extrême, au point de paraître caricaturale. Or c'est précisément ce système ultra-sommaire qu'adopte la loi du 22 prairial : l'interrogatoire des inculpés cède la place à un constat d'identité ; suppression des témoins et des plaidoiries (elles avantaient les riches, en mesure, comme tels, de s'offrir le concours d'avocats célèbres ; au surplus, c'est fournir à la contre-révolution de détestables occasions d'éloquence), et les « *preuves morales* » suffiront désormais, faute de « *preuve matérielle* », pour éclairer les juges. Le texte du décret présenté par Couthon contenait cette déclaration d'une parfaite nudité : « *Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les connaître.* » Mieux : la définition du délit criminel est d'une telle imprécision qu'elle permet d'inculper à peu près n'importe qui, à peu près sous n'importe quel prétexte ; peut, dorénavant, être arrêté, déféré au TR et, en quelques instants, condamné à la guillotine quiconque aura « *cherché à égarer l'opinion, à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique* ». Timidement, un député demande le rétablissement des témoins. Robespierre quitte son fauteuil (il présidait alors l'Assemblée) pour s'opposer à cet amendement, et c'est d'un ton abrupt qu'il déclare : « *Nous braverons les insinuations perfides par lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures que prescrit l'intérêt public*<sup>19</sup>. » Étrange conception de l'outrance juridique. Ce n'est pas tout. Le décret — inouï, avouons-le — que Couthon vient

Rappelons toutefois que, le 25 décembre, Robespierre avait annoncé qu'à sa demande le CSP étudiait « *les moyens de perfectionner l'organisation du TR* » (R. O., X, 280) ; mais la question était demeurée en suspens.

d'obtenir d'une Convention docile, ou, pour mieux dire, abasourdie, est rédigé de telle sorte qu'il semble bien donner pouvoir au CSP de faire arrêter désormais, s'il le juge bon, des représentants du peuple sans en référer préalablement à l'avis de l'Assemblée. Le 12 juin, Bourdon de l'Oise présente à ce sujet une observation alarmée. Couthon affecte de la repousser comme absurde, mais Robespierre, une seconde fois, déserte son fauteuil de président pour se jeter dans le débat et il le fait avec une exaspération visible. A ses yeux affleure là une cabale qui cherche à « séparer de la Montagne » le Comité de salut public, et, en dépit d'une reculade précipitée de Bourdon qui, répondant à Couthon, a parlé d'« inquiétudes » de sa part, « peut-être mal placées », Maximilien choisit un vocabulaire de combat, un accent d'outrage et de malédiction : « Il ne peut y avoir, dit-il, que deux partis dans la Convention, les bons et les méchants, les patriotes et les contre-révolutionnaires. » Il va même jusqu'à une assertion dont il connaît le simplisme, et, au vrai, l'inexactitude, mais qu'il assène aux mécontents pour leur fermer la bouche : « La Convention, la Montagne, les Comités, c'est la même chose. » L'honneur même de la République interdit à « quelques intrigants, plus méprisables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites », de travailler à une sécession ; il les voit venir, ces nouveaux factieux ; ils « s'efforcent d'entraîner une partie de la Montagne et de s'y faire les chefs » d'un groupe d'opposition. Bourdon proteste qu'il n'a jamais nourri pareil dessein et s'écrie : « On vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat... », et Robespierre lui coupe la parole, mortellement glacial : « Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même ! » Bourdon veut se défendre : « Je défie Robespierre de prouver... » De nouveau Robespierre l'interrompt, pour l'écraser davantage encore : « Si Bourdon veut se reconnaître au portrait que le devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher<sup>20</sup>. » De quoi faire passer, sur tous les bancs, un frisson ; des mots derrière lesquels semble distinctement se profiler la guillotine.

L'enquêteur qui suit des yeux, jour par jour, Robespierre en ces heures de la mi-juin 1794 — avant la fin juillet on l'aura tué — ne peut se défendre d'une impression obsédante : celle d'avoir devant soi un homme dont les nerfs sont tendus à l'extrême ; comme si Robespierre se sentait cerné, bloqué, menacé d'étouffement, d'étranglement, par une coalition d'ambitieux, de corrompus, de mauvais citoyens capables de tout pour satisfaire leurs avidités et qui sont la plaie et le malheur de la République. J'entends bien que Maximilien défend sa position de gouvernant (d'associé au gouvernement, mais, par la force des choses, en vedette, en raison de son irréprochable passé et de son

prestige personnel). C'est un fait, j'en suis convaincu : Robespierre se tient pour l'image même et le symbole du dévouement civique, de l'honnêteté républicaine ; et ceux qui le haïssent, il les considère, en toute bonne foi, comme un danger public. Il est décidé à faire front. Il renoncera aux prudences. Nous venons de le voir assaillir Bourdon de l'Oise, le 12 juin ; mais, la veille, aux Jacobins, et sans égards à sa présidence, Maximilien a traité Fouché avec fort peu de courtoisie. Critiqué par une députation de Nevers pour son rôle dans cette ville, Fouché a mis tous les torts au compte de Chaumette. Il a été guillotiné, en avril, Chaumette ; il ne viendra donc pas contredire son accusateur. Maximilien trouve tout à fait déplaisant le procédé de Fouché. Il commence par déclarer « ne rien comprendre » à ses propos, puis se réfère à la chronologie : trop facile, dit-il, de « jeter de la boue sur la tombe de Chaumette » ; « il fallait lui livrer combat avant sa mort » ; et Robespierre rappelle ce qui s'est passé à Nevers ; dès qu'y fut annoncée la fête parisienne de l'Être suprême, « on (et ce " on " concerne évidemment Fouché) prétendit que la Convention avait été trompée [...] par des modérés et on a continué à prêcher l'athéisme<sup>21\*</sup> ». Est-ce Fouché qu'il vise, ce même 11 juin, ou tel autre qui ne l'oubliera point, quand il observe durement : « Tel vomit aujourd'hui des imprécations contre Danton qui naguère encore était son complice<sup>22</sup> » ? Le 12, c'est Tallien qui est atteint, Tallien qui, contredit d'ailleurs (pour l'instant) par Billaud-Varenne \*\*, mène grand bruit au sujet d'« espions du Comité [sic] » qui l'auraient malmené et frappé, la veille, sur l'esplanade des Tuileries. Robespierre, qui vient tout juste d'en finir avec Bourdon, reprend la parole pour un démenti catégorique à Tallien : « Le fait est faux », dit-il tranchant ; et il ajoute : « Mais un fait vrai est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse avec effroi et publiquement de la guillotine comme d'une chose qui les regarde<sup>23\*\*\*</sup>. » Et il revient sur cette

\* Dès le mois de mars, Robespierre avait été averti des persécutions qu'à Lyon Fouché dirigeait contre « les amis de Chalier » ; et, le 19 mars, à la tribune de la Convention, il avait parlé de ces « patriotes de Lyon » réduits « au désespoir » (cf. M., II, 778).

\*\* Lequel est d'une rare violence ; il dit littéralement : « L'impudence de Tallien est extrême. Il ment à l'Assemblée avec une incroyable audace. »

\*\*\* Tallien va s'aplatir, se coucher, s'écraser. Le lendemain 13 juin, il adressera à Robespierre une lettre suppliante ; il fait appel à son équité : « Je m'en rapporte à toi », dit-il émouvant, fraternel. En quoi a-t-il démérité ? Il n'a jamais « changé de principe ni de conduite », « ami constant de la justice, de la vérité, et de la liberté, je n'ai pas dévié un seul moment ». Très exactement renseigné par Jullien (fils) sur les méthodes employées à Bordeaux par Tallien et par Thérèse-la-marquise pour rançonner les notables, Maximilien a dû savourer dans l'épître de Tallien la phrase

campagne menée contre lui, depuis des mois, par des comploteurs, auprès de tous les représentants en mission que le Comité a rappelés. On s'applique à les persuader que c'est lui, Robespierre, et lui seul, qui les a « *désavoués* » ; des « *intrigants* » sont à l'œuvre, qui « *versent à longs traits dans leur cœur le poison de la calomnie*<sup>24</sup> ». Qui, ces « *intrigants* » ? Quelqu'un demande : « *Nommez-les !* » Mais Robespierre se dérobe : « *Je les nommerai quand il faudra.* » Il renouvellera cette esquivé, quarante-cinq jours plus tard ; on voit là, volontiers, de sa part, une désastreuse erreur. Eût-il agit autrement, prononçant quelques noms, de toute manière il était perdu et sa carrière terminée.

Ce 12 juin 1794, c'est la dernière fois, avant le 8 thermidor, que Robespierre prend la parole à la tribune de la Convention. Il me semble bien qu'un drame s'est joué dans sa vie intérieure, le 8 juin. La rébellion ouverte, hardie, menaçante, d'une partie de la Convention a été pour lui, après l'illusion qu'il avait eue, quelques heures, en ce jour de la Fête sacrée, un choc terrible, le pire des coups durs. Bouleversé, il riposte par la loi du 22 prairial, comme s'il se repliait sur un projet de rafle exterminatrice, avec l'affreuse et sourde conviction que sa cause, la cause du Bien, est perdue. A partir du milieu de juin, Robespierre est un homme brisé et qui n'espère plus rien. Et voici devant nous l'énigme que j'ai signalée dès mon premier chapitre, le casse-tête de sa non-participation (proclamée par lui le 26 juillet, et confirmée par Barère, le même jour) durant « *six semaines* », « *quatre décades* », au travail du Comité de salut public, alors que d'irréfutables documents établissent qu'on l'y voit, au Comité, tous les jours et qu'il y signe des décrets. Mon hypothèse est qu'il faisait, effectivement, et sans doute quotidiennement, des visites brèves et négligentes au CSP ; avec, au début de juillet, une première fois, puis le 23, l'essai (ou le simulacre) d'une collaboration reprise. Il ne veut pas d'éclat. Il repousse l'idée d'une rupture proclamée, officielle entre lui et le Comité. Le 1<sup>er</sup> juillet, il dira, aux Jacobins : « *Si l'on me forçait à renoncer [etc.]*<sup>25</sup> ». Il ne démissionnera pas. La super-Terreur à laquelle — peut-être — il a songé un instant, ses ennemis s'en sont emparé, mais pour la retourner contre lui. Mathiez se trompe certainement quand il fixe au 3 juillet l'abstention de Robespierre et son éloignement pratique à l'égard du Comité. S'il n'avait été absent

que voici : « *Que l'on vienne chez moi, et l'on me trouvera avec ma vieille et respectable mère, dans le réduit que nous occupions avant la Révolution. Le luxe en est banni, et, à quelques livres près [sic], ce que je possède n'a pas augmenté d'un sol* » (cf. B. R., XXXIII, 224, 225). Nous retrouverons Tallien dans un autre habit de théâtre, et dans une attitude totalement dissemblable, le 9 Thermidor.

que du 3 au 27, c'est-à-dire pendant vingt-quatre jours, nous serions loin des chiffres *précis* (quarante jours au moins) avancés par lui-même et par Barère quant à la durée de son absentéisme calculé. Mais je crois fortement qu'il n'y eut point, de la part de Maximilien, à l'égard du CSP, abstention rigide et totale.

Efforçons-nous de ne rien omettre des moindres détails qui subsistent concernant ces semaines ultimes de Robespierre et l'achèvement de son destin.

Le 15 juin, une mine éclate sous ses pas. Elle a été creusée et armée par le CSG, au nom duquel Vadier présente un rapport où se trouve une fois de plus révélée « *la malice incommensurable des prêtres* ». Un foyer d'infection contre-révolutionnaire vient d'être découvert par la vigilance de la police. Rue de la Contrescarpe, une espèce de vieille folle, Catherine Théot, qui se dit « *la mère de Dieu* », annonce le proche avènement d'un Messie à l'état de neuf. Vadier, pince-sans-rire, décrivait, d'un air pénétré, les rites burlesques de la secte. Dans cette « *école primaire du fanatisme* », disait le rapport, la liturgie prescrit aux catéchumènes « *sept baisers* » à la prophétesse, le dernier sur son menton ; un menton que les disciples « *sucent avec une sorte de volupté* »... Malgré son âge avancé, Catherine Théot se déclare élue par le Ciel pour « *enfanter le verbe divin* », sans rien perdre pour autant de son « *antique virginité* ». Vadier terminait sa harangue sur un autre ton, rappelant que « *toute demi-mesure, toute clémence* » envers les prêtres inspirateurs du « *fanatisme* » serait « *un crime de lèse-humanité* ». L'Assemblée lui fit un succès. Irrésistible de drôlerie, l'énumération des « *baisers* » à la prophétesse dans son « *éclat radieux* ». « *On se tordait sur les bancs* » écrit Michelet\*. L'affaire était bien montée. Une propagande chuchotée avait éclairé les esprits : Robespierre était compromis ; le premier assesseur de Catherine Théot n'est autre que ce moine, Dom Gerle, qui s'était fait remarquer à la Constituante en demandant, tout bonnement, que le catholicisme fût proclamé « *religion d'État* » ; et c'est à cet individu

\* Un peu plat, presque un peu vulgaire, ce commentaire de Michelet (II, 898) indigne de son talent. Il avait été autrement inspiré au début de son livre III en évoquant d'avance l'intervention de Vadier, le 15 juin 1794. Au lendemain de la fourberie solennelle du 8, quel soulagement, quelle bouffée d'air pur ! Enfin « *Voltaire ressuscite ! Béni sois-tu, bon revenant !* » Oui, grâce à Vadier, c'est « *l'étincelle de Voltaire* » qui sort de son tombeau ; « *disons mieux, la flamme immortelle du vrai génie de la France* » (I, 302).

que Robespierre, en personne, après le 10 août, avait fait délivrer un certificat de civisme\*. De plus, une parente des Duplay, la propre belle-sœur de l'hôte et grand ami de Robespierre, était une dévote de la « mère de Dieu ». Enfin et principalement — la voix de l'informateur baissait encore davantage pour révéler confidentiellement la chose : le nouveau messie imminent dans la pensée de la folle, vous avez deviné, c'est « l'Incorruptible ».

Maximilien, écoutant Vadier, n'a pas eu de peine à discerner sa manœuvre. Il s'agit d'un petit complément jovial à la fête d'il y a cinq jours, d'une adjonction correctrice, d'un contre-poison, en somme, pour faire rire les esprits libres au sujet de l'Être suprême. L'opération est directement menée contre lui. Preuve supplémentaire : en face, des irréconciliables. Son effort sans cesse soutenu pour une République loyale, désintéressée, courageuse, pour une vie publique dont le climat serait d'honnêteté et de bonne volonté, rêve absurde, décidément. Les sans-âme, les cœurs fermés sont les plus forts. Mais Robespierre se reprocherait comme une faiblesse, comme une désertion, de baisser les bras, définitivement (ou, comme dira, soixante ans plus tard un Lamartine incompris, détesté, découragé, de laisser « aller le monde à son courant de boue »). Il se tait, le 15. Il ne s'oppose pas aux poursuites que Vadier a demandées, et immédiatement obtenues, contre les bouffons de la rue de la Contrescarpe. L'Assemblée — le fait est symptomatique, et Robespierre n'aura pas manqué de l'enregistrer — s'est empressée de témoigner à Vadier une chaude approbation ; elle a décidé que son rapport aurait les honneurs de l'imprimerie et serait envoyé « aux 40 000 communes, à toutes les administrations, aux armées » même<sup>26</sup>. Maximilien agira. Pas tout de suite, mais il agira, ce qui sera pour lui se compromettre encore un peu plus. Et après ? Au point où en sont les choses, à son égard, quelle importance ! Le 17 juin, une pluie de sang lui tombe sur la tête. 54 accusés ; 54 condamnations à mort. Le même jour, les 54 exécutions. Et pourquoi donc un aussi plantureux repas offert à la guillotine ? Tous ces criminels ont été revêtus de la chemise rouge des parricides\*\*. Cette fois, ce sont deux « pères du peuple », deux représentants dont la vie a été menacée ; en fait, un seul, Robespierre, puisque Ladmiral n'a essayé de tirer sur Collot d'Herbois que faute d'avoir trouvé le moyen de tirer sur le « dictateur » ; et la Renault,

\* Dom Gerle avait poussé son repentir — mais le CSG n'en parlait pas — jusqu'à se déprêtriser en octobre 1793.

\*\* Cette « chemise rouge » n'était, au vrai, qu'un lambeau de serge rouge dont on drapait les épaules des condamnés.

c'est bien uniquement à Robespierre qu'elle destinait ses coups de couteau (ou de canif). On liquidait en même temps le tripot Sainte-Amaranthe, du Palais-Royal, la tenancière, sa fille, son gendre — un Sartine, le propre rejeton du chef, naguère, de la police royale\*. Dans le tas (y compris Cécile Renault qui avait vingt ans), une jeune femme de dix-neuf ans, l'épouse de Sartine, et une chambrière de dix-huit ans. Il est probable que Michelet ne s'égare pas lorsqu'il suggère que ce carnage, enrichi d'une belle participation féminine, comportait une arrière-pensée ; peuple français — à qui l'on impose de « reconnaître » l'Être suprême, Robespierre t'en a fait une obligation —, regarde l'œuvre de ton directeur de conscience : le sang est son breuvage. Quelle lampée il s'octroie, ce 17 juin ! Et les autorités ont veillé à ce que l'exécution des 54 victimes fût grandiose : des bataillons de la garde nationale faisaient la haie sur le passage des charrettes entre lesquelles roulaient des canons ; l'échafaud était entouré de soldats en armes sur dix rangs de profondeur ; une mise en scène presque égale à celle du 21 janvier 1793, pour la mort du roi. Michelet utilise de confiance les *Souvenirs* de Georges Duval pour colorer le paragraphe qu'il consacre à l'effet d'honneur obtenu par le massacre officiel du 17 juin : « Mille morts vouées à Robespierre ; des cœurs étouffant de malédictions ; ce cri avalé par la peur mais rentrant dans les entrailles pour les déchirer : Ah ! maudits soient cet homme et ce jour<sup>27</sup> ! »

Le 19 juin, la section dite « de la Montagne » — sous quelle incitation ? — ouvre un registre où sont invités à s'inscrire tous les citoyens qui réclament la mise en vigueur de la Constitution, autrement dit l'abolition du « gouvernement révolutionnaire ». C'est une reprise de l'essai Lacroix-Danton du 11 août 1793. Mais la section — par quels moyens remise au pas ? — va se rétracter, le 29, présentant même des excuses à la Convention. La *Correspondance politique*, publication au service des Princes, a commenté le discours de Robespierre, le 12 juin, en parlant de sa « dictature » non sur le mode polémique mais comme d'une réalité établie, un constat d'évidence. Le duc d'York, à son tour, désigne Robespierre comme le guide et le maître de la France et de ses armées. Le 21 juin, aux Jacobins, Maximilien feint de rire d'une pareille sottise : « Que signifie cette préférence que me donne le duc d'York ? Je croyais être un

\* Un commentaire oral, habilement répandu, associait à ce lieu de plaisir le nom d'un client habituel : Augustin Robespierre. Ledit Augustin était très mal vu de certains montagnards, car il passait pour avoir, en mission, contrarié, partout, les meilleurs efforts « patriotiques » déployés par ses collègues contre la superstition.

citoyen français, et il me fait roi de France et de Navarre<sup>28</sup> ! » La ligue dont l'objet même est de l'abattre s'en voudrait de renoncer au thème majeur de l'offensive, encore à demi souterraine, qu'elle conduit contre lui en attendant l'heure de l'assaut : Robespierre despote ; Robespierre Cromwell. Quantité de représentants sont, un par un, avertis, en grand mystère : Robespierre prépare votre assassinat. « Prenez garde à vous ! » ; existe « un nouvel acte d'accusation dressé contre un certain nombre » d'entre nous ; « vous y serez compris ». Ce fructueux travail d'effacement — qui réussit au point que beaucoup de députés, par prudence, « ne couchent plus chez eux<sup>29</sup> » —, on l'imagine parfois situé dans les quelques jours qui précèdent l'hallali. Nullement. C'est le 27 juin (c'est-à-dire un mois juste avant le 9 Thermidor) que Robespierre dénonce aux Jacobins cette vaste entreprise dont il a déjà connaissance et qui ne saurait avoir commencé la veille. A la manœuvre de Vadier il n'a pas trouvé tout de suite la parade ; c'est le même 27 juin, soit douze jours après l'opération Vadier, qu'il s'explique à ce sujet devant les jacobins. Il joue celui qui prend au sérieux, tout à fait au sérieux, les révélations de Vadier ; il estime qu'il y a, chez la femme Théot, et peut-être à l'insu de cette pauvre aliénée, une conspiration politique dont ne s'avisent pas les goujats, dignes successeurs d'Hébert, qui ne voient là qu'un prétexte à des bassesses mercantiles ; une « nuée de brochures », qui sont autant d'« indécentes parodies » du rapport Vadier, atteste que l'hébertisme persiste ; « on l'a cru mort » et malheureusement « il se continue ». Ceux qui s'appliquent, dirait-on, à « diminuer l'importance » de ce que Vadier a mis en lumière sont des émules, sans doute, de « l'infâme Gobel\* » et de ce Momoro qui voulait « égorger les prêtres<sup>30</sup> ». Quant à lui, il va régler personnellement la question et, convoquant Fouquier-Tinville, il lui retire le dossier du procès dont Vadier avait, le 15 juin, obtenu l'ouverture. Et c'est l'annulation. Ces pièces demeureront dormantes. Fait du prince, coup de force, de la part de Robespierre, renfort par lui-même apporté ainsi — comme s'il s'en moquait — aux colères qui dénoncent son absolutisme. C'est à cette occasion que va naître l'usage, semble-t-il, en haut lieu, d'une méthode tenace et féconde : rapportant la contrainte à laquelle il a dû céder, Fouquier-Tinville, sans oser nommer Robespierre, aurait dit qu'« il » exigeait le dossier. Fortune immédiate et grandiose de cet « il », sans cesse répété, particulière-

\* Je ne m'explique pas pourquoi Robespierre avait une telle sévérité, un tel mépris à l'égard de Gobel, ni comment il pouvait l'associer à l'hébertisme. Des connaissances nous manquent, à ce sujet.

ment à propos des sentences de mort qui se multiplient et sont toutes à mettre au compte, uniquement, de celui dont il y aurait danger à prononcer le nom, mais qu'un « il » transparent suffit à désigner.

Impossible de savoir — nous l'avons indiqué dès le début de cette étude — quand, au juste, se produisit l'altercation qui, au Comité même, mit violemment aux prises Robespierre avec certains de ses collègues (Billaud et Collot probablement \*). Et est-ce alors, ou un autre jour, que Carnot aurait traité Robespierre et Saint-Just de « dictateurs ridicules \*\* » ? Une opacité là, qu'il y a peu de chances de voir jamais dissoute. En revanche, une date sûre : le 1<sup>er</sup> juillet 1794 demeura, très certainement, inoubliable pour les jacobins. Robespierre renouvelle, ce soir-là, son audace du 11 août 1793, quand, entré depuis cinq jours au CSP, il avouait, avec stupeur, y avoir rencontré, positivement, des « traîtres ». C'est une loi non écrite, mais inviolable, entre gouvernants que de garder secret ce qui peut entacher, pour l'opinion, leur unité. Il y a onze mois, Robespierre s'en était tenu, malgré son mot terrible, à des propos vagues et sans doute, par lui-même, et tout aussitôt, atténués, corrigés, retirés, en fait, puisque l'incident, on s'en souvient, n'avait eu aucune suite. Le 1<sup>er</sup> juillet 1794, il s'agit de la prétendue « dictature » dont on l'affuble à Londres et qu'il a, jusqu'ici, tournée en dérision. Mais, cette fois, Robespierre s'engage carrément, et sachant ce qu'il fait, sur une route interdite. Ces « calomnies » anglaises contre moi, déclare-t-il, sachez qu'elles ont été « répétées à Paris » et « vous frémiriez si je vous disais en quel lieu ». Qui écoute comprend. C'est un attentat, parfaitement conscient, de Robespierre à la solidarité gouvernementale, et d'autant plus grave qu'il l'assortit de confidences sur « l'indécision » qui est la sienne quant à « la conduite à tenir » ; car ses collègues — ses étranges collègues ! — vont peut-être le « forcer » à se retirer du Comité. Autre surprise, pour ses auditeurs, dans les propos retentissants de Maximilien, du haut de cette tribune des Jacobins où les paroles font autant de bruit, et portent aussi loin que les discours à la Convention. Le 27 juin, il avait attaqué un hébertisme exécrationnel et toujours en activité ; et voici que tout à coup, le 1<sup>er</sup> juillet, il fonce contre cette « faction des indulgents » mués, maintenant par lui, en « anthropophages » (sic)<sup>31</sup>, un mot qui surprend appliqué à des gens dont tout le crime serait de déplorer l'action d'une justice trop sanglante. Robes-

\* Dans le tome X des *Œuvres* de Robespierre, Soboul et Bouloiseau, en 1967, ont situé l'incident au 25 juin (X, 511) mais arbitrairement.

\*\* Vinot, dans son ouvrage de 1985 sur *Saint-Just*, assigne à cette scène (p. 305) la date du 28 ou 29 juin. Mais lui-même a noté que Saint-Just était encore aux armées le 28...

Robespierre prend feu, tout à coup, contre ceux qui, paraît-il, « jettent une teinte affreuse de cruauté » sur « les défenseurs de la patrie<sup>32</sup> ». Et quels sont donc ces bons soldats, ces intrépides, ces patriotes de première ligne à qui Robespierre témoigne sa confiance, et dont il n'admet pas qu'on les critique ? La réponse est donnée tout de suite : ce sont les membres du Tribunal révolutionnaire ; et qui sont donc — sur ce point, Maximilien s'abstient de toute précision — ces « indulgents » reparus qui se croient « assez forts pour calomnier le TR et le décret de la Convention concernant son organisation », autrement dit la loi, la terrible loi du 22 prairial, à laquelle Robespierre n'entend pas que l'on change rien ? Scandalisé, outré, écœuré par des séquelles de l'ultracisme ou de l'inverse, attaqué par des membres mêmes du — où des — Comité(s), Robespierre n'est pas encore résigné à l'inertie : « Si la Providence a bien voulu m'arracher aux mains des assassins, c'est pour m'engager à employer utilement les moments qui me restent encore<sup>33</sup> » ; si jamais l'on m'oblige à quitter le CSP, gardant « ma qualité de représentant du peuple, je ferai une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs » ; et, croyez-moi, dit-il, surchauffé, il y a de quoi travailler, car « une multitude de scélérats conspirent dans les ténèbres<sup>34</sup> »\*.

Robespierre ne se manifeste plus à la Convention mais il se dépense comme jamais aux Jacobins. Il y prend la parole les 9, 11, 14, 16, 19, 21 et 24 juillet. Le 9, il revient sur le complot qu'il a dénoncé le 27 juin : la campagne murmurante conduite sans répit par ses adversaires pour dresser contre lui la représentation nationale : « on cherche à persuader chaque membre » qu'il est sur la liste des arrestations imminentes<sup>35</sup> ; ces opérateurs nocturnes, ajoute-t-il, sont des individus qui, craignant, à juste titre, « pour eux-mêmes, veulent faire partager leurs craintes » à des innocents<sup>36</sup>. Autre chose doit nous frapper dans ce discours du 9 juillet, et je ne vois pas qu'on l'ait souligné comme il le faudrait, tant l'indication est révélatrice. Si Robespierre occupe si souvent, et presque en permanence, la tribune des Jacobins, c'est qu'elle est, hélas, « devenue muette » depuis quelque temps, comme si « le profond silence qui y règne était l'effet d'un sommeil léthargique<sup>37</sup> ». Document hors pair. Ainsi, Robespierre lui-même, et publiquement, atteste une réalité qui doit s'inscrire au nombre des faits historiques dans ce que fut l'évolution du climat politique en France, de 1789 à 1794. A plusieurs reprises,

\* Commentaire de la *Correspondance politique* : ce 1<sup>er</sup> juillet 1794, aux Jacobins, Robespierre « épuisa sa féroce éloquence sans recevoir un applaudissement » ; quand « il menaça de quitter le Comité, pas une parole » ne s'éleva « pour le retenir » (R. O. X, 516, en note). Vrai ?

nous avons pu déjà relever des observations contemporaines sur la froideur de l'opinion, sa mollesse, son peu de passion, pour mieux dire son atonie, son désintérêt, sa lassitude, peut-être même son dégoût. L'explosion que l'on prépare, à la Convention, contre Robespierre, s'élabore dans un milieu restreint de spécialistes, de politiciens chevronnés, tandis que, tout autour, règne une atmosphère de passivité et d'indifférence. Dans la Révolution, le temps ne dura guère de l'enthousiasme et des rêves. On peut, je crois, voir sous ce jour — fruit d'une duperie habilement conçue et bénéficiant d'un succès splendide — la Fédération du 14 juillet 1790. Mais, un an plus tard, l'état d'esprit général n'est plus le même et la tragédie du 17 juillet 1791 n'était pas faite pour ramener l'euphorie. Sébastien Mercier — ancien conventionnel —, qui publiera, en l'an VII, son *Nouveau Paris*, attribuée à l'ensemble de la nation, lors du procès de Louis XVI, « une sorte d'apathie<sup>38</sup> ». Rappelons-nous qu'en février 1792 Robespierre disait le peuple « fatigué » de la Révolution<sup>39</sup>. C'est ce mot-là qui se retrouve dans la sombre lettre, que nous avons citée, de Jean Bon Saint-André à Barère, du 26 mars 1793. Le 28 septembre 1793, Robespierre voyait, avec une douloureuse alarme, « engourdis<sup>40</sup> » ces sans-culottes, qu'il avait connus pleins d'élan. Serait-il vrai qu'à partir, *grosso modo*, de l'automne 1792 et de la Convention, dans le mouvement révolutionnaire, la notoriété des meneurs nous trompe sur le nombre de leurs partisans et que, la Vendée mise à part, où il y eut, c'est certain, un vaste soulèvement populaire, dans la plus large part du territoire la Révolution ne passionna qu'une étroite mais tapageuse minorité de Français ? Sous le « gouvernement révolutionnaire », pratiquement établi depuis octobre 1793, la vie politique se concentre dans les sociétés jacobines où, un peu partout, les fonctionnaires remplacent les anciens militants. Si les jacobins eux-mêmes se détournent du combat, si leur flamme s'éteint, la Révolution est mourante. Dans ses notes intimes, sans date, mais qu'il est l'heure pour nous de relire, Saint-Just constate : « La Révolution est glacée. Tous les principes sont affaiblis. Il ne reste que des bonnets rouges portés par l'intrigue » ; et ceci : « L'exercice de la Terreur a blasé le crime, comme les liqueurs fortes blasent le palais<sup>41</sup> »\*.

\* S'il y eut, un moment, en 1792, un élan national habilement provoqué par Danton dans l'intention que l'on sait, lors de la première levée (les 300 000 hommes), « les dernières traces d'ardents patriotes » ont disparu (cf. A. Forrest, *op. cit.*, 197). La « levée en masse » d'août 93, ne s'abattit, en fait, que sur les plus pauvres des jeunes citoyens, des journaliers surtout. Parmi ces infortunés qu'avait désignés un scrutin bien conduit, innombrables furent les réfractaires, les déserteurs qui ne rejoignirent point l'armée et se cachèrent dans les montagnes, dans les forêts.



La Terreur, en juillet 1794, la grande Terreur déclenchée par la loi de prairial, fonctionne à plein rendement. Le 20 juin, 20 exécutions; le 7 juillet, 60, les 9 et 10, 48 et 38; le 23 juillet, le couperet de la guillotine tranche 46 têtes, 25 le 24, 25 également le 25. Du 23 prairial (11 juin) au 8 thermidor (24 juillet), c'est-à-dire en quarante-six jours, le TR aura prononcé 1376 condamnations à mort : d'avril 1793 à la mi-juin 1794, c'est-à-dire en un peu plus de quatorze mois, il s'était contenté de 1251 victimes\*. Les prisons regorgent de détenus; il y en avait environ 7300 en prairial : à la mi-juillet, leur nombre dépasse 7800. C'est un vivier inépuisable où s'alimentent, pour une besogne accélérée, ces citoyens dont le chapeau s'orne d'un panache noir, les membres du Tribunal révolutionnaire. On a changé de place la guillotine, le 12 juin. Elle ne s'élève plus, orgueilleuse, effrayante, place de la Révolution, au centre de la capitale. Le spectacle était devenu lassant. Les exécutions ont lieu, désormais, presque en périphérie, à l'extrémité des faubourgs, sur la place dite, depuis le 10 août, « du trône renversé ». Lamartine n'a pas hésité à voir dans le zèle sanguinaire du TR une manœuvre opiniâtre de ceux qui, au Pouvoir et dans ses alentours, ont trouvé là un moyen sûr de déconsidérer Robespierre aux yeux du public, de le faire universellement haïr. Les renseignés, les avisés répètent et répètent, chaque jour et partout : cette frénésie d'exécutions, « il » l'exige. Qui ? Mais vous savez bien, le Grand Maître, le demi-Dieu. D'où la phrase-sentence, comme une inscription dans la pierre, de l'*Histoire des Girondins* : grâce au TR, les ennemis de Robespierre, ceux qui voulaient sa chute et sa mort — les Billaud, les Tallien, les Carnot, les Cambon et cent autres, dont la presque unanimité du Comité de sûreté générale (oui, tous, semble-t-il, excepté Lebas et David, lequel d'ailleurs, aussitôt Robespierre « déposé » comme dit Jules, crachera sur son cadavre) —, « le couvrirent pendant quarante jours du sang qu'ils versaient » pour le perdre. Lamartine a sans doute raison; mais il importe de savoir que Robespierre n'a rien dit, avant le 26 juillet, sur l'affreuse ardeur homicide du Tribunal révolutionnaire et que, au lieu de lui adresser quelque blâme, il prend, au contraire, sa défense et va jusqu'à l'alimenter lui-même le 20 juillet.

Là surgit une remarque, tout à fait justifiée, de Michelet. Buchez et Roux, que Michelet honnit\*\*, intitulent un de leurs chapitres (xxxiii,

\* Un autre décompte, légèrement différent, donne 1356 exécutions du 11 juin 1794 au 9 Thermidor et 1265 d'avril 1793 au 10 juin 1794.

\*\* Roux, paraît-il, est « un jésuite », ce qui est tout dire (cf. M., II, 1016). Ces deux-là sont des « catholico-robepierristes », la pire race qui soit.

341) : « Robespierre déclare qu'il veut arrêter l'effusion de sang. » Le *Journal de la Montagne*, qui est comme l'*Officiel* des jacobins, rendant compte de l'intervention de Maximilien, le 11 juillet, affirme effectivement : « Les principes de l'orateur sont d'arrêter l'effusion de sang versé par le crime »; mais le *Journal* ne s'en tient pas là, et voici la suite de l'article : « Les auteurs du complot n'aspirent [...] qu'à immoler tous les patriotes »; et c'est de Lyon qu'il s'agit et de la politique inaugurée là-bas par Fouché, après le départ de Collot d'Herbois; une politique soudainement répressive et même carnassière, à l'égard de la gauche. Le 11 juillet, à ce sujet, Robespierre est d'une parfaite clarté : « La persécution fut établie contre les patriotes eux-mêmes<sup>42</sup>. » Voilà, sans l'ombre d'une ambiguïté, le sens de la protestation de Robespierre, le 11 juillet. Rien qui concerne, dans ses paroles, l'action du TR et la Terreur à Paris. D'où l'agressive jubilation de Michelet pour dénoncer Buchez et son « jésuite », lesquels « profitent des moindres équivoques pour faire dire à Robespierre le contraire de ce qu'il veut dire<sup>43</sup> ». La lumière est donc faite, sur ce point : il est faux de prétendre que, le 11 juillet 1794, Robespierre aurait réclamé que le TR cessât son « effusion de sang humain » — alors que, cependant, on vient d'offrir à la guillotine, du 7 au 9, le monstrueux festin de 146 têtes en quatre jours.

Entouré, il le sent bien, de haines multiples et féroces, Robespierre s'acharne encore — sans espoir — à protéger la République contre les indignes et les criminels qui la trahissent, la défigurent et sont en passe de la tuer. Le 11 juillet, il avait fait « inviter » Fouché, par les jacobins, à venir s'expliquer devant eux, « se disculper », car une « adresse » contre lui est parvenue, des patriotes de Lyon, à la Société. Le 14 juillet, lecture est donnée d'une lettre de Fouché qui refuse tout débat le concernant jusqu'à ce que « les deux comités aient fait leur rapport » sur sa conduite à Lyon. Robespierre alors se déchaîne et se rue sur Fouché avec un tel emportement qu'il s'autorise une regrettable allusion à la disgrâce — l'infirmité — que « l'individu Fouché » porte au visage. « Dénoncé, dit Maximilien, par les patriotes de Nevers », on l'a vu, d'abord, « se réfugier au fauteuil [c'est-à-dire à la présidence] des jacobins » où il a débité des « réflexions insignifiantes<sup>44</sup> »; démasqué à présent par les patriotes de Lyon, il « semble implorer [...] le secours de la Convention ». Contre qui ? Contre nous autres, les jacobins fidèles. Il fuit. Il ne veut pas nous rendre compte

de ses actes, comme lui en font pourtant un devoir les pièces que la Société a reçues, mettant en cause ses comportements. « *Je le regarde comme le chef de la conspiration que nous avons à dévoiler.* » S'il ne veut pas paraître — comparaître — devant nous, « *craind-il que sa triste figure ne présente visiblement le crime, que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière et qu'en dépit de la nature qui les a cachées, on y lise ses pensées*<sup>45</sup> ? » Cet « *imposteur vil et méprisable* », Robespierre obtient, séance tenante, qu'il soit exclu de la Société dont il était hier le président. Commentaire de la *Gazette de Leyde* : « *On regarde cette exclusion comme un présage certain que Fouché sera du nombre des représentants que l'opinion publique désigne comme devant être bientôt envoyés au Tribunal révolutionnaire*<sup>46</sup>. » Dans le monde restreint mais bouillonnant, crépitant, des professionnels de la politique, il est évident qu'une crise parvenue à un tel paroxysme ne peut qu'être sur le point d'aboutir à son dénouement, et que ce dénouement n'aura rien de flasque.

Pendant ces quelques semaines de juin et de juillet 1794, se déroulent des événements militaires considérables. Entre l'Angleterre et l'Autriche, entre l'Autriche et la Prusse, la confiance est limitée, on se surveille, on s'épie, on se jalouse. Cobourg a bien reçu l'ordre, au printemps, de lancer une grande offensive ; ses mercenaires, pour se battre, manquent de conviction, et les forces françaises, en outre, ont sur lui une énorme supériorité numérique, *L'amalgame* est maintenant chose faite ; les soldats n'ont plus d'officiers suspects et font la guerre avec ce « cœur au ventre » qu'observe, consterné, Mallet de Pan, leur ennemi. La Belgique, perdue sous Dumouriez, est progressivement reconquise ; le 16 juin, Pichegru s'empare d'Ypres et y capture 6 000 hommes et 80 canons ; Charleroi tombe entre nos mains le 25 juin, et, le lendemain, 26, après dix jours de violents combats, c'est, à Fleurus, la victoire, une grande victoire pour la République. Le 2 juillet, une colonne prend Mons ; une autre, le 3, occupe Ostende ; et, le 8, revoici les troupes françaises à Bruxelles. Le 24 juillet, Anvers, à l'ouest, Liège, à l'est, sont des villes prises. Eh Rhénanie, les difficultés ont été lourdes : hécatombes des deux côtés ; finalement, début juillet, les lignes prussiennes sont enfoncées et disloquées, le 13 juillet, à Pirmasens et à Kaiserslautern. Ce n'est pas seulement au nord et au nord-est que les soldats bleus, derrière leur drapeau tricolore, repoussent l'adversaire. A la fin de messidor — mi-juillet —, il n'y a plus de troupes étrangères ni dans les Alpes (où leur pénétration n'a jamais été qu'infime) ni dans le Roussillon, ni dans le pays Basque. Le territoire national est libéré. La paix devient

concevable, possible, souhaitable \*, une paix qui n'aurait rien des arrangements bâtarde et coûteux auxquels Danton n'avait pas cessé de travailler dans l'ombre pour y trouver ses avantages, une paix sérieuse et digne, qui permettrait — enfin ! — de consacrer à la politique sociale les sommes colossales qu'engloutit l'armée. Robespierre et Saint-Just — Saint-Just est particulièrement attentif à ce qu'il nommait, dès novembre 1792, « *l'émission dérégulée du signe* » (c'est-à-dire du papier-monnaie) — n'ont pas vu sans effroi Cambon mettre, le 19 juin, d'un seul coup, en circulation un milliard 200 millions d'assignats supplémentaires. L'assignat, qui avait connu, dans l'hiver 1793-1794, une forte reprise, retombe à présent. En juillet, 100 livres-papier ne s'échangent, en banque, que contre 34 à 35 livres en numéraire. La paix ? Ah, sûrement pas ! Surtout pas ! Cambon, qui déjà déteste Robespierre pour des raisons « *philosophiques* », sait, au surplus, que l'Incorruptible admet très mal l'usage, officiellement établi, de payer en numéraire les pensions d'État égales ou supérieures à 1 000 livres, et en assignats les créances inférieures. C'est la méthode exactement contraire, non ? qui devrait être appliquée si l'on tient à un double régime selon l'ampleur des pensions. Et Cambon a, contre Robespierre, un allié qui compte : Carnot, le glorieux Carnot, le stratège en chef de nos « quatorze armées ». Il ferait beau voir qu'on arrêât la guerre quand elle commence vraiment, et mieux qu'avec Dumouriez, à « rapporter », ainsi que l'avaient, dès le début, rêvé les girondins sous leurs artifices oratoires. Nous n'aurons pas perdu le souvenir des considérations présentées à la tribune même de la Législative par Narbonne et par Brissot en décembre 1791 sur une guerre indispensable pour conjurer le risque de la banqueroute et dont dépendait — Narbonne l'avouait tout net — « *le sort des créanciers de l'État* ». Carnot et Cambon frémissent maintenant de joie. Le 17 mai, Carnot s'est fait explicite : « *Nous n'entrons pas chez l'ennemi pour lui porter nos trésors* » ; mais bien pour faire main basse sur les siens. Déserté, à présent, hors de saison, le vocabulaire lyrique dont Michelet se fera, rayonnant, l'écho \*\*. Carnot ne parle plus croisade ou propagande ; son langage est d'un si parfait réalisme que Bonaparte, pour son fameux appel d'avril 1796 à ses soldats de l'armée d'Italie, s'en fera simplement l'imitateur. Plus de sornettes sur

\* Sur Robespierre et la paix en juin-juillet 1794, cf. Gérard Walter, *Robespierre*, II, 130.

\*\* Au cours du *Colloque Saint-Just* qui eut lieu, le 25 juin 1967, en Sorbonne, Jacqueline Chaumié, dans sa communication, avait souligné le fait que Cambon et Carnot se sont, constamment, montrés « *pleins d'indulgence* » pour les girondins (cf. *Actes du Colloque*, p. 31, en note).

l'émancipation des hommes et le service de la patrie ; devant vous, à portée de la main, de grasses campagnes, des villes opulentes. En avant ! Quelles razzias à faire ! C'est littéralement ce que Carnot avait conseillé, le 10 avril 1794, aux représentants en mission Richard et Choudieu pour leurs harangues aux soldats. « Montrez »-leur, écrivait Carnot, « les richesses de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne », et tous les pillages qui leur sont promis s'ils sont vainqueurs. Encore un texte signé Carnot ; instructions, cette fois, à Jourdan sur la conduite à tenir dans les régions occupées : « Tout ce qui se trouvera dans la Belgique doit être amené en France. Il faut dépouiller le pays » ; et les services de Carnot organisent, en pays conquis, des « agences d'évacuation » qui, dans le Palatinat notamment, font merveille.

Le discours de Robespierre devant la Convention, le 26 juillet — la veille de son arrestation —, contiendra des remarques propres à exaspérer Carnot. Ni Robespierre ni Saint-Just n'aimaient la façon dont étaient célébrés les succès militaires. Robespierre juge bon de déplorer que l'on parle « de nos victoires avec une légèreté académique », comme si elles n'avaient pas coûté cher, très cher, aux vrais combattants, aux soldats ; ce qui, à son sens, devrait toujours être fortement rappelé. Et Saint-Just avait l'intention\* de déclarer, le 27 : « Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissants qui en profitent. » Odieuse insolence démagogique. Robespierre va demander, le 26, avec une intelligente rudesse : « Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes ? » « Ce n'est point par des phrases de rhéteurs, ni même pas par des exploits guerriers [quelle insultante audace ! quel invouable antimilitarisme !] que nous subjuguons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois [...] et la grandeur de notre caractère<sup>47</sup>. » Attitude intolérable et qui permettra à Carnot, le lendemain, lors du grand assaut final contre Robespierre, une interprétation personnelle dont il n'est pas inutile de souligner l'ignominie ; selon lui, Robespierre non seulement ne désirait pas les victoires de nos armées, mais il guettait, souhaitait, savourait d'avance, d'éventuelles défaites. Hamel dit certainement vrai quand il insiste sur le rôle efficace qui fut celui de Carnot dans la chute de Robespierre : « Un des hommes, dit-il, qui contribuèrent le plus à amener les membres du CSP à l'abandon de Maximilien<sup>48\*\*</sup>. »

\* On l'empêchera de parler : mais son discours entièrement rédigé nous est parvenu.

\*\* Dans ses *Souvenirs*, publiés en 1895, le comte de Montgaillard est catégorique ; il exagère, mais il a le mérite d'appeler, sur le travail de Carnot contre Robespierre, une attention trop souvent, à ce sujet, distraite. Montgaillard déclare tout net « Carnot fut le véritable auteur de la chute de Robespierre. »

Le 16 juillet, Maximilien, quarante-huit heures après sa philippique du 14 contre Fouché, intervient encore aux Jacobins. Le nommé Pille, qui travaille sous Carnot et avait été pourvu de deux adjoints, ledit Pille agit d'une façon bizarre : « Il fait tout en secret et ne permet pas à ses adjoints de porter rien à la connaissance du CSP » ; or il est chargé de « l'organisation et des mouvements de la guerre » ; ce qui comporte, de toute évidence, d'assez grands pouvoirs. Et Robespierre s'inquiète : « Il faut empêcher qu'on ne parvienne à substituer aux généraux fidèles [...] des intrigants qui rôdent autour de certains d'entre nous » ; « la conduite du commissaire Pille, conclut Robespierre, mérite la plus sérieuse attention<sup>49</sup>. » On constate aussi que sont éloignées de Paris les « compagnies de canonniers » dont dispose la garde nationale et qui sont, dans l'ensemble, particulièrement dévouées à Hanriot et à la Commune. Fouché aura, à leur sujet, dans ses *Mémoires*, deux lignes intéressantes. Il se targue d'avoir travaillé à écarter de la capitale, pour le bien de son entreprise salvatrice, le plus grand nombre possible de ces indésirables : « Je l'obtins, dit-il, grâce à la fermeté de Carnot qui allégua la nécessité de renforcer l'artillerie aux armées<sup>50</sup>. » Saint-Just se proposait d'exprimer son étonnement sur ce point, dans son rapport ; il ne niait pas qu'« on [c'est-à-dire Carnot] ait le droit » de procéder à ces mesures, mais il avouait n'en point comprendre « le besoin », alors que l'ennemi, en se retirant, laissait entre nos mains, dans ses forteresses, de nombreux canons. Autre chose : les heureuses nouvelles de la guerre ont fourni à des citoyens — dont on souhaiterait mieux connaître l'origine et les dispositions — l'idée de « banquets patriotiques » où, dans une honorable ferveur nationale, des gens fortunés invitent généreusement des gens qui le sont moins à partager la joie dont les comblent nos victoires. Barère, à la Convention, a signalé, le 16, ces manifestations qui le laissent perplexe et qui lui paraissent s'expliquer par un essai de pression, implicite et souriante, en faveur d'une « amnistie prématurée ». Le soir, aux Jacobins, Robespierre va plus loin que Barère et ne met pas en doute qu'« ont un rapport certain avec ces banquets » les « calomnies » qui circulent « et contre le gouvernement révolutionnaire et contre le TR<sup>51</sup> ». C'est la seconde fois que Robespierre, ces temps-ci, prend la défense de ce Tribunal qui, douze jours plus tard, l'eût certainement envoyé à la guillotine si la Convention ne l'en avait pas dispensé en mettant « hors la loi » Robespierre et ses « complices ». Maximilien avait parlé, le 1<sup>er</sup> juillet, d'une « multitude de scélérats<sup>52</sup> ». Il semblerait moins alarmé, le 19 ; car, ce jour-là, il n'est plus question, selon lui, que d'« une poignée de conjurés<sup>53</sup> ». Une « poignée » vraiment ? Le terme semble contredit par un arrêté du

lendemain même, 20 juillet 1794, où la petite signature discrète, appliquée et sans paraphe, de l'Incorruptible est incontestablement sous nos yeux. A-t-il, par exception, ce 20 juillet, pris part aux délibérations du Comité? Ou a-t-on porté chez lui, c'est-à-dire chez Duplay, la pièce — difficilement négligeable — pour laquelle ses collègues demandent sa signature, qu'il ne refuse pas? Ce que contresigne Robespierre, ce 20 juillet 1794, c'est l'envoi au TR — autrement dit, à peu près infailliblement, à la guillotine — non pas d'une dizaine d'inculpés, mais de plus de cent, 138 exactement.

Du fait que Saint-Just n'a pas pu prononcer le discours qu'il avait préparé, et écrit d'un bout à l'autre, pour le 27 juillet, l'Histoire passé un peu vite, trop souvent, sur cette harangue riche cependant en indications qui valent d'être retenues. « *Le gouvernement s'altérait*, dit Saint-Just, *en se dépouillant de ses membres* »; Robespierre est « *éloigné du Comité par les plus amers traitements* »; Couthon « *sans cesse absent* » et, de même, Prieur de la Marne « *depuis huit mois* », Saint-André « *est au Port La Montagne* »; « *Lindet est enseveli dans ses bureaux, Prieur de la Côte-d'Or dans les siens* »; « *moi-même, j'étais à l'armée* \* ». Il s'adresse aux députés : « *Vous aviez confié le gouvernement à douze personnes* »; or « *il s'est trouvé*, en fait, « *entre les mains de deux ou trois* » : « *oui, le gouvernement a véritablement été envahi par deux ou trois hommes*<sup>54</sup> ». Lesquels? Pas Billaud-Varenne, puisque, un instant après, Saint-Just va le décrire presque constamment sombre et muet, ne prenant la parole que pour quelques remarques acerbes « *contre Paris, contre le TR, contre les hommes dont il paraît souhaiter la perte*<sup>55\*\*</sup> ». Non plus Carnot, puisque Saint-Just va préciser : « *Ce qu'il y avait de plus important, et surtout dans la Guerre, était résolu et exécuté en secret*<sup>56</sup>. » Alors? Tout aurait donc été réglé, au CSP, entre Barère, Collot d'Herbois et un Billaud-Varenne peu coopérant? Saint-Just ajoute encore ce détail : « *Billaud-Varenne et Collot d'Herbois [...] ont manifesté depuis quelque temps leur haine contre les jacobins; ils ont cessé de les fréquenter et d'y parler*<sup>57</sup> », comme s'ils abandonnaient, hargneux, « *haineux* », cette tribune à Robespierre qui ne cesse de l'accaparer.

\* Saint-Just avait regagné Paris le 30 juin; il n'en bougera plus durant les vingt-trois jours qui précéderont sa mort.

\*\* Tout cela appellerait d'indispensables éclaircissements, dont Saint-Just s'abstient; il ajoutait que « *depuis quelques jours* », à ce silence coupé de grondements, avait succédé, chez Billaud, « *une inquiétude* ». A quel sujet? Même absence d'explication.

Cependant Barère va tenter de rétablir, au Comité, une atmosphère respirable. Les 22 et 23 juillet, les deux Comités sont réunis en séance plénière, et Saint-Just, qui n'a rien d'un tricheur, et qui n'a pas obtenu ses « *décrets de ventôse* » dans l'intention de donner le change aux pauvres par un geste fictif en leur faveur, Saint-Just parvient enfin à faire créer les 4 commissions manquantes. Robespierre a repris sa place au Comité, le 23, à titre d'expérience seulement. D'après Saint-Just, Billaud aurait affecté à l'égard de Maximilien une cordialité chaleureuse : « *Nous sommes tes amis; nous avons marché toujours ensemble*<sup>58</sup>. » Saint-Just en éprouve un sursaut de colère, tant sa conviction est entière que Billaud ment et se conduit en hypocrite. Il a gardé le souvenir du jour où Billaud aurait traité Robespierre de « *Pisistrate* »; Billaud, alors, Robespierre « *absent* », l'avait outragé en lui donnant le nom de ce tyran; « *aujourd'hui* », Robespierre « *présent* », Billaud se déclare « *son ami* ». Plus qu'imprudent le crédit accordé par Michelet à Carnot \* prétendant que Robespierre a pleuré — j'avoue me le représenter assez mal dans cette exhibition — parce que nos généraux, après la prise de Nieuport, ont laissé la vie sauve à 4 000 ou 5 000 soldats anglais capturés ce jour-là. La Convention n'avait-elle pas solennellement proclamé, le 26 mai, que nos troupes ne feraient plus un seul prisonnier « *anglais ou hanovrien* » mais égorgeraient tous les vaincus? Et Carnot de soutenir que Robespierre, le 23 juillet — par conséquent le seul jour où il prit part aux délibérations du CSP —, constatant qu'à l'égard de l'Angleterre « *on mollit, on se relâche* », « *les larmes lui vinrent* ». Barère, lui, dans ses *Mémoires*, raconte une scène bouleversante qui se serait déroulée ce 23 juillet : on aurait vu Collot d'Herbois « *se jeter presque aux genoux de Robespierre et le prier d'avoir pitié de la patrie*<sup>59\*\*</sup> ».

Le 23 juillet au soir, Barère déclare aux jacobins que si les Comités ont connu quelques légers dissentiments (exagérés d'ailleurs par les mauvaises langues), c'est maintenant, entre eux, la parfaite concorde. Cependant, le 24, Robespierre, qui n'a pas reparu au CSP après son essai de la veille, n'offre guère aux Jacobins l'aspect d'un homme apaisé. Il revient tout à coup — sait-il que Vadier prépare une

\* Cf. la *Revue indépendante* du 23 juin 1845.

\*\* A qui Barère ferait-il croire que Saint-Just ait eu l'innocence — la stupidité — de proposer aux deux Comités réunis une « *dictature* » (à la romaine) conférée à Robespierre? On imagine l'accueil qu'eussent fait, à pareille proposition, et Carnot, et Amar et Vadier. Barère, d'ailleurs, avoue que ses souvenirs sont un peu flous; il ne sait plus au juste si cette réunion des Comités en présence de Robespierre eut lieu « *en messidor* » ou en « *thermidor* ». En revanche, il revoit très bien Robespierre allant et venant dans la salle « *gonflant ses joues, soufflant avec saccades* », tandis que Saint-Just parlait en sa faveur (cf. H., III, 384).

nouvelle agression contre lui, à ce sujet ? Elle aura lieu, en effet, le 27 — sur l'affaire de Catherine Théot, qu'il avait tout intérêt à faire oublier, et il reprend le thème derrière lequel il s'était abrité, en juin : qu'il y avait bien là une « *conspiration* », que les comploteurs ont eu soin de faire prendre leur projet pour « *une farce ridicule* » et qu'ils se sont éclipsés<sup>60</sup>. Puis Maximilien fulmine contre un douteux bonhomme qui, visiblement, cherche à le compromettre ; ce Magenthies n'a-t-il pas fait imprimer une pétition demandant « *la peine de mort* » pour quiconque qui « *blasphémerait en s'écriant : Sacré nom de Dieu*<sup>61</sup> ! ». Robespierre demande l'arrestation immédiate de cet « *insensé* ». Si Robespierre s'est montré, peut-être \*, conciliant, le 23, le voici, quelques heures plus tard, enflammé, impétueux : « *Le moment est venu, dit-il aux Jacobins, de frapper les dernières têtes de l'hydre ; les factieux ne doivent plus espérer de grâce*<sup>62</sup>. » Et, le même soir, Couthon parlera, lui aussi, d'arrestations, d'exécutions, se risquant, pour la première fois, à donner un chiffre (mais pas de noms propres). Couthon disait vouloir espérer que la Convention écraserait bientôt « *les cinq ou six petites figures humaines [sic] dont les mains sont pleines des richesses de la République et dégouttantes du sang des innocents qu'ils [sic] ont immolés* ». Qui vise-t-il ? Fouché, sûrement ; mais quels autres ? A bien lire, et une fois de plus, le discours — non prononcé — de Saint-Just, on s'aperçoit qu'à l'en croire des circonstances graves ont failli se produire « *dans ces derniers temps* ». Il évoque la « *commotion* » que vient de subir « *l'opinion publique* » ; si l'on comprend bien, c'est d'un coup de force qu'il aurait été question : « *quelques hommes [mais qui donc ?] paraissent\*\* avoir projeté de neutraliser le gouvernement révolutionnaire* » et de prendre sa place. On méditait d' « *arrêter ou chasser le maire de Paris [Lescot-Fleuriot] et l'état-major [Hanriot et ses collaborateurs] pour s'emparer de tout* » ; « *cette nuit encore* », écrivait Saint-Just, aux premières heures du 27 juillet, « *on se disait sous le couteau* » (« *on* » ? les membres du CSP ?), on annonçait « *une révolte aujourd'hui* » (aujourd'hui 27 juillet) et « *en même temps* » (mais cette manœuvre-là durait depuis des semaines, Robespierre l'ayant signalée dès le 27 juin aux Jacobins<sup>63</sup>), « *on inspirait à beaucoup de représentants des terreurs telles qu'ils ne couchaient plus chez eux* ». Saint-Just n'avait pas l'intention d'être timide devant l'Assemblée ; il se proposait de foncer droit contre

\* Au fond, nous n'avons aucun renseignement sérieux sur l'attitude qui fut celle de Maximilien, le 23 juillet, ni sur les paroles qu'il a pu prononcer. J'aurais tendance à supposer qu'il parla très peu, écoutant, regardant, observant une extrême réserve.

\*\* Saint-Just, d'abord, garde quelques prudences dans l'affirmation ; mais il y renonce très vite.

« *Collot et Billaud* » et, pour lui, les desseins de ces deux collègues sont la réédition de ce qu'avaient essayé « *Valazé, Fabre d'Églantine et Desfieux* » (il ne cite plus Danton ; pourquoi ?) pour « *exciter des troubles dans Paris afin de justifier la révolte de Dumouriez* ». Mais quel général aurait donc, cette fois, tenu le rôle de Dumouriez ? Saint-Just se complait, ici, dans l'hermétisme\*.

Il y avait bien eu, le 24, un commencement de tumulte. Est-ce à cette ébauche de mouvement, tôt abandonnée, sans doute parce qu'elle ne rassemblait que trop peu d'exécutants, et sans grande conviction, au surplus, que Saint-Just se réfère ? « *Commotion* » semble un mot disproportionné ; encore que des feuilles volantes aient été distribuées dans les rues, le 24 et le 25, brandies par des vociférateurs soldés, annonçant la « *grande arrestation de Robespierre* » sans que la police intervienne, sans que les Comités fassent le moindre geste pour démentir cette fausse nouvelle. Le 24, des groupes ont réclamé « *un nouveau 31 mai* » devant la Convention. La preuve en est que Barère, le 25\*\*, a félicité Robespierre d'avoir fait justice, sévèrement, de ces cris séditieux. Le 25, Maximilien apprend une curieuse démarche que viennent d'effectuer deux membres du CSG, Amar et Voulland. Ils se sont rendus auprès des députés girondins — ou de la mouvance girondine — détenus depuis plus d'un an pour avoir protesté contre le 2 juin et que Robespierre, en octobre, avait protégés, les arrachant de justesse à la guillotine. On n'aime pas Robespierre au CSG et Amar se conduit ouvertement, à son égard, en ennemi. Que sont-ils donc allés faire, Voulland et lui, auprès de ces captifs auxquels ils ont prodigué les amabilités ? Ils se seraient récréés : on traite ces représentants comme des « *droit commun* » ; on « *avilit* » l'Assemblée en leurs personnes<sup>64</sup> ! L'opération dessine son contenu : les traîtres de la Montagne qui préparent un soulèvement de la Convention contre Robespierre cherchent à s'assurer la complicité, la collaboration du Marais. Maximilien a réussi à rassembler, à entasser contre lui tout un stock de haines diverses — contradictoires au besoin (ainsi, le 9 Thermidor, quelqu'un lui cria : « *Le sang de Danton t'étouffe !* », tandis que Billaud lui reproche furieusement de

\* Avait-il réellement promis à Billaud et à Collot de leur soumettre son rapport avant de le prononcer ? Ils l'en accuseront. Il est bien possible que Saint-Just leur ait donné une vague promesse, qu'il n'a pas tenue. Il n'avait certainement pas l'intention de les prévenir de ce qu'il allait confier à la représentation nationale sur la pression qu'ils avaient tenté d'exercer sur lui pour qu'il ne parlât point, dans son rapport, de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, « *idées* » jugées par eux « *indiscrètes* ».

\*\* Barère, qui se prépare à trahir Robespierre et l'accablait dès le surlendemain, a parlé de lui, le 25, dans les termes les plus élogieux : « *Un représentant qui jouit d'une réputation méritée par cinq ans de travaux et par ses principes immuables.* »

s'être d'abord opposé avec force à l'arrestation de Danton); hébertistes et dantonistes n'attendent que l'occasion d'assouvir leur vengeance. Thérèse Cabarrus a fait tenir à Tallien, de sa prison, une espèce d'ultimatum : ou il est le dernier des lâches, ou il va, sans plus attendre, la délivrer. Fouché se montre plein d'assurance; le 23, il écrit à sa sœur ce billet admirable : « *Encore quelques jours et les fripons, les scélérats seront connus; l'intégrité des hommes probes sera triomphante.* » Tous les tripoteurs-fricoteurs, spécialistes en exactions et concussions, veulent que Robespierre disparaisse; et ils ont le concours, désintéressé mais véhément, d'un grand nombre, d'un très grand nombre de représentants importunés au plus haut point par la pensée religieuse de Robespierre et qui ne lui pardonnent pas son peu de goût, avoué, pour les encyclopédistes et la chasse à l'homme que ces derniers ont menée contre J.-J. Rousseau. Tout cela fait beaucoup de monde, et, en ces derniers jours de juillet 1794, brûle, à la Convention, une trop grande fièvre pour que ne tarde plus, concernant l'Incorruptible, « la solution finale ».

La Convention telle quelle ne ressemble guère à l'image que s'en fera Victor Hugo : ce Sinaï zébré d'éclairs et dont un survivant gardera tant de grandeur que l'évêque Myriel lui demandera sa « *bénédiction* ». Nous l'avons déjà observé, souligné : les conventionnels, à peu près tous, sont des notables, des gens aisés, dont l'obsession est que leurs biens restent à l'abri des avidités populaires. Depuis le 2 juin, les hommes de la Plaine, qui constituent, et très largement, la majorité de la Convention, sont comme un troupeau de moutons serrés les uns contre les autres et qui vivent dans l'épouvante de voir Robespierre, le « tout-puissant » Robespierre, lâcher sur eux; s'ils font mine de lui résister, *ses* faubourgs. Ils le connaissent bien mal en lui supposant ce calcul, et il leur fait un peu moins peur depuis qu'en octobre 1793 il a protégé leurs amis emprisonnés. Néanmoins, lorsqu'ils s'aperçoivent que des membres mêmes de son parti, la Montagne, l'odieuse et toujours menaçante Montagne, paraissent déterminés à se débarrasser de lui, quel soulagement, quel bonheur ! Finie, pour la Plaine, ce que Lamartine a très bien nommé « *la servitude de la peur* ». La Plaine (ou le Marais, ou le Ventre) est donc tout à fait disponible pour laisser s'accomplir — et s'y associer par ses votes — un assaut concluant contre l'Incorruptible. D'après Buonarrotti, qui avait été un invité habituel des Duplay pour leurs soirées du jeudi (il y jouait, dit-on, et agréablement, du piano), l'Histoire commettrait un grave oubli en n'accordant point à Sieyès la place éminente qui lui revient dans la mise en condition du Marais pour qu'il favorisât la chute du « *tyran* ». Nous n'avons, c'est vrai, aperçu qu'à

peine Sieyès dans nos investigations. Il ne pouvait qu'en être ainsi, puisque Sieyès était un hôte perpétuel des ténèbres, un opérateur souterrain. Dans la note intéressante que Buonarrotti a laissée et qui énumère les 28 conjurés qui, à ses yeux, ont été les plus actifs dans la préparation du 9 Thermidor, Sieyès ouvre la liste\*. Ce qu'il faut savoir, c'est que cette armée des faubourgs qui serait, entre les mains de Robespierre, la massue toujours prête, et qui garantit son autorité, cette foule de prolétaires, cette légion d'« *inconditionnels* », si elle a pu avoir, quelque temps, un commencement de réalité, elle n'est plus en juillet 1794 qu'un mythe. Le nom de Robespierre a perdu son prestige auprès des pauvres gens dont le sort ne s'est pas sensiblement amélioré depuis 1789. Ceux qui veulent la mort de Robespierre savent clairement qu'en se jetant sur lui ils ne risquent pas de voir les faubourgs Antoine et Marceau se précipiter, en armes, pour le défendre. Comme l'écrivait Levasseur, lorsque les conjurés décidèrent d'agir, ils pouvaient le faire : « *Le peuple avait donné sa démission.* »

Le 23 juillet, un nouveau « *maximum* » est affiché; un maximum des salaires, cette fois; certains abattements vont jusqu'à 30 %. La mesure a été prise à la demande de Lindet et de Carnot; mais comme chacun sait — le dogme est établi — que tout ce qui vient du CSP est l'œuvre personnelle de Robespierre, la responsabilité de cette décision, fort impopulaire on le pense bien (on criera dans les rues : « *Foutu maximum!* »), portera — et c'est ce que l'on veut — sur Robespierre seul.

Lorsque Maximilien, après quarante-trois jours d'abstention, reprend la parole, le 26 juillet, à l'Assemblée, il est à bout de souffle. Écoeurement, dégoût, désespoir. Mais tout abandonner passivement serait mal, serait indigne. Même si elle est perdue d'avance, faire une dernière tentative, crier la vérité, crier au secours pour le pays; essayer même, sans plus y croire, d'épargner à la République son engouffrement dans la boue.

Ce discours ultime de Robespierre, à l'étudier d'un peu près, apparaît comme une suite sans cohérence de développements où ne manquent ni les redites ni les retours en arrière. Un discours trop long et qui semble fait de morceaux séparément composés et que Robespierre, en dernière minute, a mis bout à bout sans souci de charnières

\* Cambon est dans le peloton de tête (au sixième rang). Carnot, Billaud, Collot et Barère forment là, semble-t-il, un bloc. Si Fouché et Barras et Fréron et Vadier, tout naturellement, figurent dans la liste, curieusement Carrier en est absent.

logiques et de transitions. Maximilien, dès le début, dénonce « *les conspirations toujours renaissantes* » ; et que veut-il dire quand il s'écrie : « *Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes et porté la Terreur dans toutes les conditions* » \* ? « *Nous* » ? Nous les membres des Comités ? Mais il va bientôt se targuer de n'être plus pour rien dans les décisions gouvernementales. Est-ce une nouvelle allusion à Fouché, qu'il a décrit aux Jacobins comme le fléau des patriotes lyonnais ? La Terreur portée « *dans toutes les conditions* » ? Mais c'est bien, hélas, la sinistre besogne à laquelle se livre, depuis prairial surtout — mais dès avant, dans bien des cas —, le TR qui expédie à l'échafaud non pas seulement des aristocrates et d'indiscutables contre-révolutionnaires, mais de pauvres gens, de petites gens, hommes et femmes du peuple, accusés d'avoir mal parlé du gouvernement. Aux Jacobins, cependant, Robespierre ne s'est point élevé contre ces rafles scandaleuses. Il s'est même, au contraire, dressé contre les « *calomnies* » que répandent, contre le TR, « *les ennemis de la liberté* ». Ce 26 juillet, disant « *nous* », Robespierre veut que l'on entende « *je* », et c'est bien le TR qu'il accuse lorsqu'il parle de cette « *guerre déclarée aux citoyens paisibles* », de ces crimes commis pour « *rendre la Révolution redoutable au peuple même* ». Puis, brusquement, il aborde l'affaire, devenue banale depuis des semaines, des listes « *odieuses* », mensongères, que des scélérats font circuler et où sont « *désignés pour victimes un certain nombre de membres de la Convention* ». Il s'adresse ensuite aux députés « *revenus d'une mission dans les départements* » : chacun de vous, dit-il, pourrait conter « *ce que l'intrigue fait* » pour les « *tromper* », les « *aigrir* », les « *entraîner dans une coalition* » où la responsabilité de leur rappel se trouve « *transportée sur la tête d'un seul homme* », lui, Maximilien. Robespierre a raturé, dans son texte — et, sans doute, donc, n'a pas prononcé —, ce qu'il destinait à une « *horde de fripons* » qui, « *sous le nom de commis* », « *usurpent la confiance* » du CSG, et il accusait formellement Amar et Jagot d'être les « *patrons* » de ces « *agents impurs* ». Brusquement, ensuite, et l'allusion à ces « *projets de finance destructeurs* » qui menacent « *toutes les fortunes modiques* », et un mot sur l'étrange visite — il vient de l'apprendre — d'Amar et de Voulland à la maison d'arrêt où attendent leur sort les « *73\*\** » députés détenus, ces représentants, déclare Robespierre (qui en tire

\* A quel point Robespierre dit ici la vérité, une vérité hideuse, l'enquête de Donald Greer, en 1935 (*The Incidence of the Terror during the French Revolution*), le prouvera par des chiffres terribles ; à travers la France, les victimes de la Terreur auront compté 28 pour cent de journaliers et 31 pour cent de travailleurs urbains.

\*\* Variante : « *les 62* ».

fierté, et sollicite ainsi presque ouvertement la gratitude — le secours — de leur parti, la Plaine), que « *j'arrachai seul à une décision précipitée* » alors que (saluez mon courage !) « *l'opinion* » de ces collègues « *m'aurait conduit à l'échafaud si elle avait triomphé* ».

Tant les affirmations politiciennes semblent avoir perdu pour lui toute substance, et tant les plus éloquentes professions de foi lui paraissent désormais fictives, qu'il en est venu à se moquer des classements et dénominations. Montagnards, ou gens de la Plaine, laisse-t-il entendre, que m'importe ? Il ne distingue, il ne reconnaît plus, dans l'Assemblée, « *que deux partis, celui des bons et celui des mauvais citoyens* » ; « *partout où l'on rencontre un homme de bien, en quelque lieu que ce soit, il faut lui tendre la main et le serrer sur son cœur* ». Et Robespierre de présenter sa défense avec une humilité décroissante qui ne tarde pas à prendre l'aspect d'une autoglorification. D'abord, il plaide l'effacement : « *les ennemis* » de la Révolution et de la République « *affectent de donner à un faible individu en butte aux outrages de toutes les factions une importance gigantesque et ridicule* ». Quelle dérision ! Qui prendra au sérieux pareille fable ? Mais, l'instant d'après, le ton change et Robespierre se redresse, lève la tête. Il dit qui il est, ce qu'il veut, ce qui l'a mis et le tient debout : je suis ce que je suis et qu'en prennent leur parti ceux qui me haïssent. Puis, renouvelant ses accusations, tardives, inexplicablement tardives, contre l'action du Tribunal révolutionnaire dont il n'a parlé, aux Jacobins, que pour la justifier, maintenant — maintenant enfin ! —, il dénude le « *système combiné des Hébert et des Fabre d'Églantine* » qui, « *avec une audace inouïe* » (il ne craint pas de se répéter presque littéralement), « *cherche à rendre odieuses par des excès les institutions révolutionnaires* ». A ceux qui se plaignent, on répond : « *C'est Robespierre qui le veut ; nous ne pouvons nous en dispenser* » ; on soutient que ce « *Tribunal de sang a été créé par moi seul et que je le maîtrise absolument* ». Bravo ! Mais cette horrible manœuvre contre lui, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il en a pénétré le sens. Comment expliquer alors que, loin de s'insurger et de crier sa révolte, il a poussé la faiblesse — la stupéfiante complaisance — jusqu'à contresigner, il y a six jours, pas davantage, la mise à mort de plus de cent victimes nouvelles destinées à lui être imputées \*.

Rendons-nous bien compte du caractère étonnant — au sens le plus fort du terme —, insolite et prodigieux même, de ce qui se passe, le 26 juillet 1794, à la Convention. Peut-être est-ce devant cette aven-

\* Ce geste accompli par Robespierre le 20 juillet — huit jours exactement avant sa mort — demeure, pour moi, une complète énigme.

ture énorme que Robespierre a reculé, reculé, jour après jour : c'est un membre du Comité de salut public, et quel membre ! celui qui concentre sur sa personne les regards non seulement de la France politique, mais de toutes les cours d'Europe, l'homme symbole de la Révolution, l'illustre Robespierre, le dernier de ces grands acteurs qui ont disparu un par un, les Mirabeau et les Barnave, les Lameth et les La Fayette, Brissot, Roland, Vergniaud, Marat, Hébert, Danton, c'est l'Incorruptible, l'homme qui s'est publiquement réclamé d'une double règle dont il voulait être le serviteur, l'homme de « *la Terreur et la Vertu* » affrontant une représentation nationale presque tout entière devenue son ennemie et qui ne refoule plus qu'à grand-peine l'aveu de l'exécration qu'elle lui porte. Ce qu'il peut dire n'a plus d'importance. Les jeux sont faits. Rien n'empêchera que s'achève, pas plus tard que demain, et quoi qu'il fasse, la carrière du petit homme blême, aux yeux verts clignotants, aux épaules secouées de tics, qui s'époumone, intarissable, à la tribune comme si ses paroles avaient encore le moindre poids. On l'écoute patiemment dissenter sur un « *acte d'accusation* » dont il prétend savoir qu'on le tenait prêt contre lui. Les auteurs de ce plan ? Mais, d'abord, bien entendu, « *le duc d'York, Pitt et tous les tyrans* ». Qui encore ? Et Maximilien de répéter sa mimique du 1<sup>er</sup> juillet aux Jacobins ; que cette révélation-là est trop terrible ; que les complices français de tyrans étrangers, il « *n'ose les nommer, dans ce moment, dans ce lieu* » ; qu'il « *ne peut se résoudre à déchirer entièrement la voile qui couvre ce profond mystère d'iniquité* ». Sur les travées, les yeux se baissent, avec de vagues demi-sourires, peut-être de rapides regards amusés entre Sieyès et Barras, entre Tallien et Fréron. Et le voilà qui ranime la question religieuse, qui revient sur ce que lui ont fait d'abominable, lors de la cérémonie en l'honneur de l'Être suprême, et « *au sein de l'allégresse générale* », des furieux qui l'ont « *insulté* », « *et ces hommes étaient des représentants du peuple !* ». Et il répète sa condamnation de l'athéisme. Un coup de pointe ensuite contre Billaud (sans le désigner autrement), quand il évoque amèrement et au pluriel ceux qui, hier, tentaient de le déshonorer en l'appelant « *Catilina* » (ou l'équivalent) et qui, dit-il, « *aujourd'hui me caressent de nouveau et dont le langage est plus affectueux que jamais* ». Il saute d'un sujet à l'autre. Il profère une grande vérité (qui exaspère Carnot) en disant, fort bien : « *Qu'importe que nos armées chassent devant elles les satellites armés des rois si nous reculons dans les vices destructeurs de la liberté publique.* » Puis c'est sur le « *Bureau de police générale* » qu'il s'explique, avec un peu trop d'euphémisme, d'ailleurs, et même d'inexactitudes<sup>65</sup>, mais aussi cette juste remarque : « *Le seul mot de police générale a suffi de*

prétexte pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du CSP. » Et c'est là qu'il avance, pour se justifier, l'argument de son absence systématique, un parti auquel l'a contraint son « *impuissance à faire le bien comme à arrêter le mal* ». Il n'en finit pas. Ses thèmes s'entrecroisent : sur l'acharnement que d'aucuns apportent à « *jeter le ridicule sur tout ce qui tient* » aux idées religieuses ; sur l'inapplication du décret concernant les soldats de Pitt ; sur la « *maxime impie* » que Fouché a voulu faire graver à l'entrée des cimetières. Tout est trop laid, trop manqué, trop décourageant ! « *Quel ami de la patrie peut vouloir survivre au moment où il n'est plus permis de la servir et de défendre l'innocence opprimée ?* » La nausée lui est devenue insurmontable. Puisse-t-il faire, du moins, que l'Histoire ne le confonde pas avec ceux qui ont tout sali, tout gâché. « *En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai craint quelquefois, je l'avoue, d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage des pervers.* » Ces mots-là auraient pu lui servir de péroraison. Mais non, il n'a pas fini. Il a des choses à dire sur l'immédiat, sur « *l'autorité suspecte* » dont « *s'enveloppe l'administration militaire* » qui procède par des voies obscures ; il s'étonne du soin qu'apporte Carnot à « *éloigner les canonnières, à désarmer les citoyens* » ; puis il revient sur les finances, dont il a déjà parlé tout au début de son discours : on y pratique une véritable « *contre-révolution* » qui « *a pour but [sic] de fomenter l'agiotage* », de « *favoriser les riches créanciers* », de « *ruiner et désespérer les pauvres* ». On veut des noms propres ? En voici : ces « *administrateurs suprêmes de nos finances* » s'appellent « *Cambon, Mallarmé, Ramel* », « *compagnons* », hier, « *successeurs* » aujourd'hui, des Chabot, des Fabre d'Eglantine, des Julien de Toulouse. Il perçoit (pour notre surprise) le même dessein contre-révolutionnaire chez ceux qui, pour les subsistances, « *nous ont précipités malgré nous [?] dans des mesures violentes* » (taxations, réquisitions, etc.) dont le résultat a été de « *réduire la République à une affreuse disette (vraiment ?) qui l'aurait affamée* » sans la chance extraordinaire que nous avons eue d'une récolte abondante et précoce. Et Maximilien est reparti. Défensive, offensive. « *Dénoncer un représentant infidèle* », ce serait, paraît-il, « *conspirer contre la représentation nationale* » ? L'État est aux prises avec « *une nuée de fripons* », une « *coalition* » scélérate qui — Robespierre ne se contient plus ; ce qu'il va dire en pleine assemblée est sans exemple —, qui « *a des complices dans le Comité de sûreté générale* » ; ces « *ennemis de la République* » ont « *opposé ce Comité au Comité de salut public et constitué ainsi deux gouvernements* ». Après l'explosion de cette



bombe, une seconde machine infernale. Robespierre affirme maintenant que ce monstrueux « complot » qu'il révèle soudain, y entrent, en font partie, y collaborent « des membres » mêmes du Comité de salut public. Conclusion : que la Convention le sache ; il y a nécessité absolue et immédiate d'épurer non point seulement le Comité de sûreté générale mais le Comité de salut public lui-même.

Si le destin de Robespierre n'avait pas déjà été scellé avant qu'il ait pris la parole, on pourrait dire que les derniers mots qu'il venait de prononcer furent le coup de grâce qu'il se donnait de sa propre main. Un défi ou un « testament \* », ce discours du 26 juillet ? Je ne sais que croire. Quand le montagnard Charlier lui crie : « *Lorsqu'on a le courage de dire la vérité, on doit avoir celui de nommer les hommes que l'on accuse* » et que « *plusieurs voix* » appuient Charlier : « *Oui ! oui ! Nommez-les*<sup>66</sup> ! », Robespierre se tait, comme il l'a fait le 12 juin, et « *par là, écrit Mathiez, il se perd*<sup>67</sup> ». Mais non. Si Maximilien avait nommé Collot, Billaud, Carnot, il savait que Sieyès, Fouché et leur bande auraient suscité, en réponse, un rugissement presque général de l'Assemblée. Et déjà Cambon, hors de lui, crachant le feu, a hurlé : un homme, un seul homme, à lui tout seul, « *paralyse la Convention nationale. Cet homme, c'est Robespierre !* ». Et Maximilien se désarçonne. Il balbutie, retire ce qu'il a dit ; plus piteusement encore, prétend qu'il ne l'a pas dit. Après avoir avoué que les questions de finances, il les connaît mal (« *jamais je ne me suis mêlé de cette partie* »), il s'avise de soutenir qu'il n'a point attaqué « *les intentions de Cambon* », alors qu'il lui a explicitement attribué « *pour but*<sup>68</sup> » de « *fomenter l'agiotage* » (et la suite). Récupérant son équilibre après quelques secondes de désarroi, il corrige sa « *reculade*<sup>69</sup> », en déclarant qu'en tout cas les faits sont là et que « *le décret de Cambon [sur les pensions] désole les citoyens pauvres* ». On respire à le voir redevenu lui-même : « *Je ne rétracterai rien [...] J'ai jeté mon bouclier.* » Barère, qui a la trahison dans le sang et qui a fait, comme par automatisme, voter l'impression du discours de Robespierre, constatant que des remous se dessinent, que le grand coup libérateur est imminent, exécute une volte-face complète et manifeste sa stupeur qu'« *on* » ait « *osé* » mettre en accusation jusqu'à nos Comités, ces « *deux Comités, vieux serviteurs de la liberté* ». D'un instant à l'autre, il cesse d'être favorable à l'envoi du texte aux imprimeurs et il opine pour qu'on attende, à ce sujet, l'avis du gouvernement. « *Quoi !*

\* Le soir, aux Jacobins, Robespierre aurait dit : « *Ceci est mon testament de mort* », mais la note de la page 587 dans R. O., X, précise qu'aucun document sûr n'atteste la réalité historique de ces mots.

s'écrie Robespierre, *vous voulez faire juger mes paroles par ceux-là mêmes que j'ai flétris ?* » Eh oui ! Et l'honneur qu'elle avait fait, à la demande de Barère, au discours de Robespierre, l'Assemblée le retire — à la demande du même Barère —, le révoque, annulant la décision qu'elle vient de prendre beaucoup trop vite et sans réfléchir.

Le soir, les jacobins, chez eux, ont insisté affectueusement auprès de l'Incorruptible pour qu'il voulût bien répéter, à leur adresse, son discours de la Convention. Il les a pourtant assez malmenés, Robespierre ces temps-ci, les fidèles de la Société ; il a fait happer un de leurs présidents, par la police — Cloots — pour l'envoyer presque directement de son fauteuil à l'échafaud. Et il les a obligés à radier Fouché, qui n'en garde pas moins, là, de nombreux amis. Mais, le 8 thermidor au soir, ils affectent encore, à l'égard de Maximilien, un dévouement passionné. Ils l'écoutent pieusement relire à haute voix ses feuillets et lui décernent leurs applaudissements. Collot d'Herbois veut se risquer à quelques observations critiques ? Couvert de huées, il doit quitter la tribune. Billaud tente de le remplacer. Ils sont tous deux jetés dehors.

Inutile de rappeler dans le détail ce que fut la journée du 9 Thermidor, cent fois racontée. Saint-Just qui monte, vers midi, à la tribune de la Convention, pour donner lecture du rapport dont le CSP lui a, le 23, confié la charge. Tallien, qui se précipite, le bouscule, lui coupe la parole « *pour une motion d'ordre* » et qui annonce : « *Je viens demander ici que le rideau soit enfin arraché entièrement*<sup>70</sup>. » Se déroule alors un scénario soigneusement mis au point et dont les acteurs se sont réparti les rôles. Billaud relaie Tallien : « *Le moment de dire la vérité est venu !* » Quelle vérité ? Que si Robespierre s'est éloigné, toutes ces dernières semaines, du CSP, c'est uniquement « *parce qu'il ne pouvait plus y faire sa volonté*\* ». Mais Billaud-Varenne, quant à lui, n'est pas disposé à s'avilir : « *J'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir, par mon silence, le complice de ses forfaits.* » Robespierre essaie en vain de se faire écouter. Saint-Just va rester debout près du bureau, les bras croisés, muet, donnant ainsi, sans le vouloir, une leçon de dignité à Maximilien qui s'agite en tous sens et se casse la voix à sommer Collot

\* Alors comment peut-on, en même temps, prétendre que Robespierre est responsable des frénésies de la guillotine ? Illogique ; contradictoire. Tant pis ! L'important est d'en finir avec lui.

d'Herbois, puis Thuriot, qui se succèdent à la présidence, de lui donner la parole. Le silence du mépris lui répond. Mais à quoi bon redire ici ce qu'on a lu partout ? Il serait dommage pourtant de ne pas relever, dans les propos hystériques de Tallien, cette accusation, qui avait de quoi surprendre, sur les séides de Maximilien, personnages « *crapuleux et perdus de vices* ». Puis deux obscurs députés de la Montagne, Louchet et Loiseau, apostés pour ce geste, lancent ensemble sur Robespierre le filet du rétiaire : l'Assemblée, d'un seul mouvement, décrète Maximilien « *d'accusation* ». Deux précisions à ne pas omettre : Robespierre, va décevoir, consterner, ses amis de l'Hôtel de Ville qui, pour le sauver — et la République avec lui —, ont interdit à tous les directeurs de prison d'obéir à l'Assemblée et d'incarcérer les 5 inculpés : Robespierre, Saint-Just, Couthon et, sur leur demande (mais comment donc !), Augustin et Lebas. Robespierre est donc libre ; mais, des heures durant, il va se refuser à rejoindre la Commune insurgée en sa faveur. Il faudra qu'on l'y contraigne, qu'on l'y traîne presque de force, tard dans la nuit. Dans son pénétrant mais trop bref essai de 1984, *Robespierre, derniers temps*, J.-P. Domecq souligne un fait incontestable : « *Robespierre n'a rien fait pour que l'insurrection réussît*<sup>71</sup>. » M. de Lévis-Mirepoix se représente Maximilien, le 9 Thermidor au soir, « *saisi d'une sorte d'hébétéude*<sup>72</sup> ». Je n'en crois rien. Robespierre est, avant tout, résolu à empêcher, dans toute la mesure où il le peut, un déchirement de l'État et une dispersion, par la force, de la représentation nationale. Deuxième précision indispensable à la connaissance de la « *vérité vraie* » sur le 9 Thermidor : le document célèbre, si souvent reproduit (et particulièrement dans le grand ouvrage de Furet et Richet, 1965, sur *la Révolution*, p. 365), ce feuillet où Robespierre a tracé les *deux premières lettres* de son nom \* (il s'arrête ensuite, il n'achève pas sa signature), était un appel à la section « *des Piques* », sa propre section, dans Paris : « *Le peuple, partout, se montre digne de son caractère* » (et en avant donc ! debout, citoyens ! Rassemblement à l'Hôtel de Ville...); si Robespierre suspend sa plume, ce n'est pas seulement parce qu'il ne veut pas d'une ruée populaire contre la Convention, c'est qu'on lui demande de mentir. Il n'est pas vrai que « *le peuple* » se lève « *partout* » pour résister aux « *brigands* » qu'il a vus « *triompher* » à la Convention. La Commune a fait battre le rappel pour la garde nationale et ordonné que le tocsin sonne dans toutes les églises ; mais, dans la Cité, la section n'a pas suivi : elle a

\* Et non les trois premières, comme l'a dit Michelet par erreur (II, 980).

interdit que l'on mît en branle le bourdon de Notre-Dame. Sur les 48 sections de Paris, combien ont répondu à l'appel de la Commune ? Aucun document ne nous l'indique ; les chiffres varient selon la tendance des historiens (on prétendus tels) ; Hamel, le plus « robespierriste » de tous, va jusqu'à dénombrier « 27 » adhésions, ce qui est probablement excessif\*. Et les jacobins, ces bons jacobins qui, la veille au soir, ont assuré, chez eux, un si beau succès à l'Incorruptible, ils font les morts, ou tout comme ; ils envoient, prudemment, des observateurs à l'Hôtel de Ville, mais, « *in corpore* », ils évitent avec soin de se compromettre. Les quelque 2000 ou 3000 prolétaires de bonne volonté qui se sont rassemblés sur la place de Grève, la Commune ne leur donne pas d'instructions ; aucune harangue ne leur est adressée ; pas de miches distribuées, pas même des verres de vin. Désarmés, un peu perdus, ces pauvres gens, par poignées, après minuit, ont regagné leur logis — leurs tanières. La Convention s'aperçoit vite qu'elle n'a rien à craindre. Elle a eu un trait de génie (qui le lui a inspiré ?) : la mise « *hors-la-loi* » de qui désobéit à ses ordres ; ce qui signifie qu'on a le droit, qu'il est recommandé, prescrit, de tirer à vue sur ces indisciplinés, parmi lesquels, et au premier rang, bien entendu, les 5 inculpés qui ne se trouvent pas dans ces prisons où la loi les expédiait. Quand le petit groupe d'action réuni à l'Hôtel de Ville, autour de Lescot-Fleuriot, de Payan et d'Hanriot, a fait connaître cette décision officielle au Conseil général — je veux dire au petit nombre de membres dudit Conseil qui avaient répondu à la convocation —, aussitôt ç'avait été, de leur part, l'effroi, la panique, la fuite.

Barras, à qui la Convention — Hanriot révoqué — a remis le commandement de toutes les forces armées de Paris, va pouvoir, sans trop d'émoi ni d'empressement, simuler la préparation d'un assaut de l'Hôtel de Ville. Mais ce n'est pas lui, finalement, ce sera Léonard Bourdon qui, à la tête d'un peloton de gendarmes, quand il n'y aura plus personne place de Grève, pénétrera héroïquement dans les locaux de la Commune et qui désignera Robespierre à un très jeune stagiaire nommé Merda, qui a le doigt sur la détente de son pistolet. J'avoue très mal comprendre l'incertitude de Mathiez qui ne se prononce pas sur l'origine du coup de feu qui va casser alors la mâchoire de Robespierre. Crime ou suicide<sup>73\*\*</sup> ? Aucune hésitation

\* Cf. à ce sujet la thèse de Soboul, *Les Sans-culottes parisiens de l'an II*, p. 996-1029, et, aux Archives nationales, série AF II 47, les plaquettes 364 à 367.

\*\* Marc Bouloiseau, dans son *Robespierre* de 1955 (p. 130), adopte le ton paisible de la certitude : « *Alors Robespierre se blesse grièvement d'un coup de pistolet à la*

n'est permise : le rapport des chirurgiens qui, vers six heures du matin, le 10 thermidor (28 juillet), sont mandés pour panser sommairement Robespierre — qu'on a longtemps laissé seul, sur une table, dans l'antichambre du CSP (où quelques ignobles l'ont insulté tout à loisir ; il entend, mais il est incapable d'articuler quoi que ce soit avec sa mâchoire fracassée) —, ce rapport ne permet pas le moindre doute ; il décrit la trajectoire d'une balle « tirée de haut en bas et qui, à travers la joue gauche, a atteint et brisé la mâchoire inférieure gauche ». Étrange technique, on en conviendra, pour se suicider. Il est probable que, guidé par Léonard Bourdon, le petit gendarme Merda visa la tête, le front, de Robespierre, lequel, levant sans doute le bras pour se protéger, fit dévier le coup vers le bas de son visage. Non négligeable, ce bref rapport des deux médecins : ils « retirent » au blessé « deux ou trois dents » et lui entourent la tête d'une serviette pour maintenir en place la mâchoire ; ce linge est assujéti au moyen d'un nœud sur les cheveux du patient. Équipage un peu ridicule qui donnait, dira-t-on, au « tyran » l'amusant aspect d'une « bonne sœur ». Mais la phrase que voici, de ce document, en quelque manière officiel et dépourvu de toute complaisance, mérite notre attention : « A quelques mouvements convulsifs près, on remarqua constamment en lui [Robespierre] une grande impassibilité, même dans les instants du pansement de sa blessure qui dut lui occasionner des douleurs très aiguës. Son teint, habituellement bilieux, avait la lividité de la mort<sup>74</sup>. »

Pour l'exécution de Maximilien et de ses complices, le 10 thermidor, on décida de rendre à la guillotine toute sa gloire ; on la ramena donc de son humiliant exil aux limites de la cité pour la dresser, de nouveau, place de la Révolution. Sur le parcours prévu pour le cortège qui conduira à l'échafaud, le premier jour, Robespierre et 21 de ses satellites, les fenêtres avaient été louées à prix d'or. « Des figures inconnues, qui depuis longtemps se cachaient, étaient sorties au soleil. Un monde de riches, de filles, paradait à ces balcons » : tout un étalage de femmes « demi-nues, sous prétexte de juillet, penchées à mi-corps, sur la rue, avec les hommes derrière ». (Et Michelet n'a pas besoin d'insister pour qu'on l'entende bien.) « Elles criaient : A mort ! A la guillotine ! » Et l'on vit reparaitre « ce jour-là, hardiment, les grandes toilettes<sup>75</sup> ». Comme l'écrira un Carnot radieux dans sa circulaire du 10 : « L'oppression a disparu. Tous les cœurs s'ouvrent aux plus doux épanchements. » « Personne ne se contraignait plus »,

mâchoire. » Dans son *Saint-Just* de 1984, B. Vinot écrit, très inconsiderément, qu'il n'est « pas possible de préciser si le coup de pistolet a été tiré par Robespierre lui-même ou par le gendarme Merda » (p. 323).

note Michelet, ajoutant cette forte preuve : « *De Sade sortit de prison le 10 thermidor*<sup>76</sup>. » On connaît le titre de l'appel qu'adressa, l'année suivante, cet esclavagiste à ses compatriotes pour leur demander : « *Encore un petit effort\** » ; ce que l'on sait moins, c'est que « l'effort » supplémentaire, réclamé par Sade, concernait la libération des mâles : une législation raisonnable devait, à son sens, interdire à toute femme bien faite de se refuser à tout citoyen de bonne compagnie qui souhaiterait l'avoir un moment à sa disposition\*\*. Il se peut que Michelet s'égaré lorsqu'il raconte que, le soir du 10, des « *bacchantes* », se ruèrent « à *Sainte-Pélagie où était la mère Duplay* » et qu'après avoir « *étranglé la vieille femme* » elles la « *pendirent à la tringle de ses rideaux* » (une bien grosse « tringle de rideau », pour soutenir le poids d'un corps). La « *mère Duplay* » n'était pas une « *vieille femme* » ; elle venait d'avoir cinquante ans ; je préférerais qu'on la nommât « *M<sup>me</sup> Duplay\*\*\** ». Elle n'avait eu besoin de personne pour se pendre elle-même, désespérée, dans sa cellule, attachant un ruban noir qui retenait ses cheveux à l'un des barreaux de sa lucarne.

En trois jours, les 10, 11, 12 thermidor, 108 exécutions. Le grand nettoyage ; la liquidation complète des « robespierristes ». C'est l'odieuse « vertu » congédiée de la vie publique en même temps que les bondieuseries. Lavisse, pour son petit manuel d'*Histoire de France* à l'usage des écoles primaires (je viens de vérifier la chose dans son édition de 1925), tenait beaucoup, semble-t-il, à ce que fût bien mis dans la tête des petits Français que la disparition de Robespierre marqua « *la fin de la Terreur* » ; mais il eût été loyal d'ajouter deux mots d'explication. La Terreur s'arrête, effectivement ; mais pourquoi ? Parce que, Robespierre et les siens disparus, elle n'a plus sa raison d'être. Elle n'était là que pour perdre Robespierre dans l'opinion et le faire haïr aussi bien des pauvres que des riches.

\* Sade se proclamait « *athée jusqu'au fanatisme* » ; cf. sa lettre de fin novembre 1783 dans *Lettres choisies*, 1963, p. 207.

\*\* Lévis-Mirepoix a reproduit, dans son *Robespierre* de 1978, quelques paragraphes du journal qu'avait tenu, en 1793, un bourgeois parisien nommé Guittard. Le 11 thermidor, il commentait, en trois lignes, l'exécution de Robespierre, lequel « *était l'âme de la conjuration avec un autre scélérat, Couthon, qui le secondait. On dit qu'il voulait se faire reconnaître roi à Lyon [...] et épouser la fille de Capet* ». A la ligne suivante, cette affirmation que l'on souhaiterait controvée : « *Toutes les sections de Paris ont été en masse à la Convention pour la féliciter d'avoir découvert le complot* » (*op. cit.*, 322).

\*\*\* Saint-Paulien, dans son récit-pamphlet de 1985, parle de même et donne à sa phrase une coloration de « *justice est faite* », car la victime devient sous sa plume (p. 308) « *la féroce épouse de Duplay* ».

Écartant désormais la machine à décapiter, les opérateurs donnent la preuve, la preuve éclatante, irrésistible, que si la guillotine accomplissait son hideux travail, c'était par la seule et unique volonté du « tyran ». De plus, les arrivistes sont arrivés. Enrichis par la vente — la plupart du temps scandaleusement conduite — des biens nationaux, par l'agiotage, par leurs multiples spéculations et par les fournitures militaires surtout, les gagnants de la Révolution (à la Cambon, à la Tallien, à la Barras) se sentent assez nombreux et assez forts pour que leur assise soit désormais solide.

Le 9 Thermidor, c'est le triomphe des « honnêtes gens ». Déjà, hélas, malgré les avertissements et les efforts de Robespierre, à la place de la féodalité aristocratique s'est installée une aristocratie bourgeoise et financière. Dans les campagnes, une nouvelle génération de fermiers capitalistes continue à exploiter les ouvriers agricoles. La politique financière de Cambon a conduit à une inflation qui ne pouvait être — difficilement — contenue que par le « maximum » et l'emploi de la Terreur économique. Après Thermidor, le *maximum* sera supprimé et, dans « une atmosphère de décadence et de corruption<sup>77</sup> », les meneurs du jeu ramènent la France à une libre et totale « économie de marché<sup>78</sup> ». D'où la tragédie de prairial. Le 9 Thermidor, cependant, est considéré par les grands profiteurs comme une victoire imparfaite que viendra bienheureusement compléter, cinq ans plus tard, le 18 Brumaire.

## Robespierre et « l'Être suprême »

Michelet tenait, nous l'avons rappelé à la première page de ce livre, l'affaire religieuse pour « *la question capitale* » de la Révolution<sup>1</sup>. C'était l'avis, je pense, d'un bon nombre d'amis des réformes ; en tout cas, et sans aucun doute, mais dans une orientation inverse, l'avis de Robespierre.

On devine assez bien, aujourd'hui, ce qu'était l'atmosphère intellectuelle en France dans cette seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle où a grandi Maximilien Robespierre, né le 6 mai 1758. L'incroyance fait d'immenses progrès, et Saint-Just (comme Robespierre) insistera sur l'irréligion ouverte, proclamée, affichée même, des hautes classes. Le 15 avril 1794, à la Convention, Saint-Just n'exagérera nullement en rappelant que, sous l'Ancien Régime, avant 1789, « *l'aristocratie* » — autrement dit, les mondains, plus discrets à la Cour, mais, entre eux, cyniques — « *foulait aux pieds la religion, objet de ses railleries* ». La grande bourgeoisie sait maintenant que « *l'esprit fort* » est la marque première de la distinction et que l'on n'est moderne, et dans le vent, qu'à la mesure de l'ironie avec laquelle on accueille les sonnettes chrétiennes. Les administrateurs de Genève, tous pleins de l'apparente considération requise dans cette ville pour la « *vénérable classe* » des pasteurs, sont fiers de l'amitié (provisoire) que leur accorde Voltaire ; ils n'ignorent rien de la guerre qu'il conduit — plus ou moins masquée — contre toute croyance, et le banquier du Pan note avec jovialité les « *beaux éclats de rire* » que procurent à « *nos dames* » les charmantes drôleries de *la Pucelle*. « *Le monde se déniaise furieusement* », constate un Voltaire ravi. Le fait est que, selon un témoignage contemporain, si, dans quelque grande maison de Paris (l'usage étant toujours d'appeler le prêtre auprès d'un mourant), l'ecclésiastique de service souhaitait un crucifix pour ses gesticulations traditionnelles, découvrir cet objet posait un problème ; on finissait presque toujours par trouver l'ustensile sous les combles, dans la soupente de l'une ou l'autre domestique. Les idées de *l'Encyclopédie* font vigoureusement leur chemin. Ce « *volcan immense*<sup>2</sup> », salué par Michelet avec passion, a pour objet premier la destruction radicale des crédulités

religieuses. Jaurès ne s'y est pas trompé ; avec sa parfaite lucidité ordinaire, il précise que l'*Encyclopédie* développait « une philosophie [...] qui est la négation même du christianisme », et l'intention de Diderot, en particulier, est « d'en finir, à fond [...] avec la religion chrétienne<sup>3</sup> ». Du côté de l'Église, dans les hautes sphères, le scandale est permanent. L'affaire du « collier » n'a fait que confirmer l'opinion des avertis sur la foi, dernier souci du cardinal de Rohan. Talleyrand, que l'argent intéresse avant tout — et il n'en fait pas mystère —, on l'appelle, communément, « l'évêque » dans le salon de M<sup>me</sup> de Staël (dont il est un des familiers)\* ; car il est évêque, en effet, évêque d'Autun. Deviendra, à la Constituante, un des ténors de la bonne cause, cet abbé Maury — dont le pape fera un archevêque, puis un cardinal — qui appelait ses pistolets « mes burettes » et se vantait de ne jamais mentir « qu'en chaire ». Rien d'exceptionnel chez ce vieux cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, survivant de la Révolution — il avait émigré à temps —, dont Chateaubriand s'amusera à nous dire qu'il ne croyait en Dieu « que couci-couça ». En revanche, les curés de campagne, à peu près dans leur ensemble, sont, moralement, d'une autre race.

Robespierre, dans sa prime jeunesse, que pensait-il en matière de religion ? Le 21 novembre 1793, aux Jacobins, alors qu'il va faire connaître son opposition décidée à la déchristianisation violente, afin que tout soit clair et qu'on ne l'imagine pas dévoué au « despotisme sacerdotal », il prend soin de souligner, pour ses auditeurs, qu'il s'est personnellement montré, « dès le collège, un assez mauvais catholique<sup>4</sup> ». L'abbé Proyard, qui avait été « sous-principal » à Louis-le-Grand, du temps où Robespierre y faisait ses études, prétendra qu'il a pu assister lui-même à la triste évolution de cet élève, d'abord non sans ferveur (« on se rappelle le temps où ses communions étaient assez fréquentes »), puis de plus en plus tiède et n'accomplissant « ses devoirs » de piété qu'avec une passivité « d'automate<sup>5</sup> ». Ce qui fut décisif dans la vie intérieure de Robespierre concerne J.-J. Rousseau et l'admiration que voua le jeune Maximilien au « philosophe », qu'il désirait ardemment rencontrer. Et il eut le bonheur de l'entrevoir, à Ermenonville, au printemps de l'année même (1778) où celui-ci disparut. Robespierre allait avoir, alors, ou venait d'avoir, ses vingt ans. Il n'oubliera jamais le visage du vieil homme où se lisait « l'empreinte des noirs chagrins » qu'il devait à l'ingratitude, « l'injustice », des hommes. Maximilien forme le vœu de savoir rester

\* Germaine goûte particulièrement ce sobriquet, car elle a fait un (bref) essai, comme amant, de ce prince de l'Église.

« constamment fidèle » à ce que lui enseigna le « citoyen de Genève ». « Tu m'as appris à me connaître », dit-il à ses mânes\* ; et il résume en deux courtes phrases — qui valent d'être méditées — l'essentiel de ce dont il est redevable à Rousseau. D'une part, Jean-Jacques lui a fait comprendre « la dignité de [notre] nature », et, d'autre part, il a su appeler son attention sur « les grands principes de l'ordre social ». Pour entrer véritablement dans la pensée religieuse de Robespierre, il convient d'avoir présente à l'esprit cette « profession de foi d'un vicaire savoyard » à laquelle il adhère sans éclat mais entièrement. On en connaît les contrastes. Toute une première partie est faite d'objections, dénuées, d'ailleurs, d'agressivité ; même quand il dit comprendre mal qu'une « révélation », faite par Dieu à l'humanité, ait pu n'avoir pour bénéficiaire qu'une parcelle de la communauté terrestre et à une époque où les communications lointaines étaient inexistantes ; ce qui était vouer fatalement à l'ignorance de cette vérité révélée les neuf dixièmes, au moins, des êtres humains ; même quand il s'interroge sur les miracles, qui le troublent et le gênent ; ou quand il observe, à propos de « l'autorité » ecclésiastique : « L'Église décide que l'Église a le droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? » ; même quand il souhaite que « le cérémonial de la religion » ne se laisse point « confondre avec la religion elle-même ». Nul ne saurait faire de Rousseau un catholique. Mais, par deux fois\*\*, et à voix haute, Jean-Jacques se déclare « chrétien ». Le vicaire savoyard est soucieux de « remplir [s]a destination sur la terre », et il découvre une conformité qui l'émeut entre les élans instinctifs de son âme et « la sainteté » de cet Évangile, qui, dit-il, « parle à mon cœur ». L'Évangile lui paraît être un « livre saint », et « les livres des philosophes, dans toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là ! ». Entre Socrate et Jésus, un abîme : « Quel préjugé et quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ! » Un mouvement profond et soutenu le porte à s'unir, de toute son intelligence et de toute sa bonne volonté, à l'« Être des êtres » (« Je suis parce que tu es »), le « seul être absolu », l'« Être immense, l'Être suprême ». « Source de justice

\* C'est la sœur de Maximilien, Charlotte, qui a révélé la « dédicace (de Robespierre) aux mânes de J.-J. Rousseau ». Texte difficile à dater, mais dont le contenu, du moins, établit qu'il est d'un temps où Robespierre estime avoir « apporté sa pierre » au « portique » édifié sur les « décombres du vieil édifice ». Il est donc permis de songer à la fin de la première Assemblée nationale, automne 1791. Encore n'est-ce là qu'une conjecture.

\*\* Dans sa réponse à l'archevêque de Paris et dans ses *Lettres écrites de la Montagne*.

et de vérité [...], dans ma confiance en toi, le suprême vœu de mon cœur est que ta volonté soit faite. » Combattre tout « acte de violence et d'injustice », protéger les humbles et « prendre la défense de l'opprimé », ce sont les « premiers devoirs » de l'homme « et il n'y a de vraiment essentiels que ceux-là » ; « le vrai chrétien, c'est l'homme juste ». Jean-Jacques est sévère pour « l'orgueilleuse philosophie » qui « mène à l'esprit fort comme l'aveugle dévotion mène au fanatisme ». Il se montre irréconciliable face à ceux qui, affectant d'être « eux seuls éclairés », prétendent « nous soumettre impérieusement » à leur système négatif qui ôte « aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions ». Dans son hommage au « Citoyen de Genève », Robespierre le remercie pour ses « admirables » Confessions ; et c'est là qu'il a pu lire la condamnation par Jean-Jacques de ces « incrédules intolérants qui voudraient forcer le peuple à ne rien croire ». « Il ne leur manque, ajoutait-il, trop clairvoyant, que d'être les maîtres » pour devenir, à leur tour, « persécuteurs », à la façon des « fanatiques ». Ne négligeons pas non plus ce paragraphe du *Contrat social* (livre IV, ch. VIII) que Maximilien connaissait très certainement, et peut-être même par cœur : « L'existence de la divinité, puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante, et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs. »

Nous n'avons guère, me semble-t-il, de questions à nous poser sur les dispositions philosophiques de Robespierre au cours de ses années arrageoises qui le conduisirent, à trente et un ans, aux États généraux. Il est bien vu des autorités ecclésiastiques, qui lui donnent même, en 1782, une place à la « prévôté » de l'évêché. Est-il, pour autant, un catholique pratiquant ? Cette petite bourgeoisie intellectuelle à laquelle il appartient, quand elle n'est pas délibérément incroyante, et même avec un goût de la provocation, se tient éloignée des dévots. L'affaire Deteuf, où un religieux de l'abbaye d'Anchin (dom Brognart), coupable de vol, avait honteusement accusé un cordier innocent pour le faire punir à sa place — une affaire où l'abbaye fut un peu trop longue, pour le bien, sans doute, de la communauté \*, à démasquer ledit coupable —, valut à Robespierre, qui plaidait pour le cordier, de lourdes rancunes ecclésiastiques. Mais, dans le même

\* Peut-être Robespierre se souvenait-il de ce qu'il avait pu connaître, chez ces moines, de la vie conventuelle, quand il parlera à la Convention, le 5 février 1794, des dispositions intérieures qu'il voudrait voir aux habitants de sa cité idéale, lesquels ne connaîtraient « ni l'austérité ni la corruption des cloîtres » (R. O., X, 354).

temps, Robespierre composait un éloge de Gresset où la foi religieuse de ce poète mineur, mort en 1777, et dont Amiens s'honorait, est évoquée avec une évidente sympathie. Ces convictions, écrivait Robespierre, qui ont attiré à Gresset « les sarcasmes d'un grand nombre de gens de lettres », il ne craint pas de l'en féliciter, sachant qu'il s'expose ainsi au « ridicule » de l'ingénuité et de l'obscurantisme auprès d'« une foule de beaux esprits »<sup>6</sup>. Et s'il ne saurait, lors des élections aux États généraux, compter au nombre des partisans déterminés de l'Église telle quelle, immuable et intouchable, il n'en souligne pas moins publiquement, dans son « appel » de février 1789 « à la nation artésienne », le respect qu'il porte et l'importance qu'il attache aux curés de campagne, « classe » précieuse, disait-il, « par les rapports qui l'unissent aux besoins et aux intérêts du peuple ». Dans l'ultime procès qu'il plaidera à Arras, au début de 1789 — l'affaire Dupond —, Maximilien prononcera des paroles qui l'engagent plus que ne le devinent ceux qui l'écoutent et où se reflète distinctement la pensée de Rousseau : « Il est temps que cette idée de Dieu, employée si longtemps par l'adulation pour assurer aux chefs des empires une puissance illimitée et monstrueuse, serve enfin à rappeler les droits imprescriptibles des hommes ; il est temps de reconnaître que la même autorité divine qui ordonne aux rois d'être justes défend aux peuples d'être esclaves »<sup>7</sup>.

Ces curés de campagne auxquels Robespierre, candidat aux États généraux, porte attention et estime, l'évêque de La Rochelle, Charles de Coucy, qui s'était promptement réfugié en Espagne, les désignera, en 1797, comme les premiers responsables de la Révolution qui fut, dira-t-il, « commencée par les mauvais prêtres »<sup>8</sup>. En ces termes le prélat n'entendait nullement maudire ni les hypocrites à la Meslier — à qui Cloots voudra faire élever une statue — ni les malheureux que la Terreur poussera, fin 1793 et début 1794, à se déprêtriser par dizaines pour sauver leur vie, mais précisément ces desservants de paroisses rurales, qui, en bien des cas, rédigèrent les cahiers de doléances des paysans. Dans sa *Révolution française* de 1929, à qui la droite française assura un grand succès de librairie, Gaxotte ne manque pas de régler leur compte à ces ecclésiastiques « mécontents ou aigris »<sup>9</sup> qui firent un si grand mal à la bonne cause, la cause de l'ordre et de la résignation ancestrale. Mathiez y insistera légitimement : « Ce sont des prêtres », notera-t-il, qui, « la plupart du temps, ont dirigé [en province] le mouvement révolutionnaire et qui l'ont propagé dans les

masses<sup>10</sup>. » Mais il importe de savoir que ces députés du Tiers, qui, pratiquement, mèneront tout à l'Assemblée dès le 20 juin 1789 et formeront, à la Constituante, une majorité permanente et décisive, sont, dans l'ensemble, des « éclairés », autrement dit des gens pour qui le christianisme relève de la « *Superstition* ». Le grand Mirabeau, qui sait se faire craindre du roi suffisamment pour obtenir, le moment venu, un gros prix — un très gros prix — de sa trahison clandestine \*, ce Mirabeau qui se déclarait « *irrégulier avec délices* \*\* » — pour les mêmes raisons que Sade —, avait défini ce programme considéré par lui comme fondamental : « *Vous n'aboutirez à rien si vous ne déchristianisez pas la Révolution*<sup>11</sup> » ; ce qu'il faut traduire, je suppose, comme suit : la Révolution n'aurait pas de sens si elle n'aboutissait point à déchristianiser la France. Condorcet n'a pas encore, en 1789, l'audience politique qu'il trouvera sous la Législative et à la Convention quand on le verra, avec Rabaut Saint-Etienne, codirecteur de cette *Chronique de Paris* où Robespierre est si mal vu ; mais tout rayonnant de sa gloire « encyclopédique », il est, pour Michelet, « *comme associé à la majesté*<sup>12</sup> » de ce Voltaire dont il entretient la mémoire et qu'il a montré s'opposant, de toute son intelligence, aux menées de Rousseau en faveur du christianisme : le déplorable Genevois ne visait à rien de moins qu'à « *relever ce monument de ténèbres* ».

La confiscation par l'État des biens de l'Église, heureuse solution, pour les nantis, du problème causé par l'état des finances royales, est un signe assez clair des sentiments sans bienveillance qui dominent dans l'Assemblée à l'égard du clergé. Robespierre ne manifeste aucune opposition. La mesure sera prise le 2 novembre 1789 et, le même mois, dans une lettre « *au rédacteur des Affiches d'Artois* », Maximilien s'affirmera « *convaincu de cette vérité* » qu'il « *n'est bon* » pour personne, et pas non plus « *pour la religion* », que le clergé soit propriétaire des biens immenses qu'on lui connaît<sup>13</sup>. Il ne verra pas non plus d'obstacle à la suppression des vœux monastiques décidée par la Constituante le 17 février 1790. Puis l'Assemblée étudiera la

\* Mirabeau obtiendra, d'une part, que la Cour paie les dettes qu'il a contractées (pratiquement, un million de livres) et, d'autre part, que lui soit assurée une pension mensuelle de 6 000 livres : avec 6 000 livres *par an*, on était, alors, dans l'aisance.

\*\* Dans son roman de 1783, réédité en 1791, le *Libertin de qualité*, Mirabeau a mis en scène un religieux particulièrement immonde, le père Ambroise, qui, entre gens de bonne compagnie, s'amuse beaucoup, lui-même, de ses « *singerie* » professionnelles et raconte comment l'Église, grâce à son hypocrisie, domina longtemps le monde. Mirabeau tient à révéler « *la monstruosité de ces gens-là* », mais leur règne est fini ; « *la philosophie parut* » avec sa « *lumière vive et fatale qui a dissipé les vapeurs du fanatisme et brisé les hochets de la superstition* » (éd. 1927, II, 55-62).

Constitution civile du clergé, qu'elle votera le 12 juillet 1790 et qui a paru indispensable : l'Église de France étant dépossédée de ses trésors, la vie matérielle de ses ministres devait être assurée par la nation. Quand dom Gerle, le 13 avril, présenta sa motion hardie en faveur du culte catholique dont il voulait qu'il fût « *le seul autorisé* » dans le royaume, Robespierre demanda la parole, vraisemblablement pour combattre cette prétention ; mais il ne put s'exprimer, on s'en souvient ; d'après le *Journal des débats*, « *M. de Robespierre était sur le point de parler lorsqu'on demanda d'aller aux voix*<sup>14</sup> ». Il ne voit aucun inconvénient à ce que les « *officiers ecclésiastiques* » — c'est-à-dire les évêques — soient élus par l'ensemble des citoyens (des citoyens « *actifs* », bien entendu) ; il n'élève pas d'objection à ce que des protestants, ou des juifs, ou des incroyants ou même des athées qui ne se cachent point de l'être, prennent part, en tant que « *citoyens actifs* », à la nomination des évêques, alors que des catholiques, par malheur désargentés, et donc « *passifs* », seront exclus de ce choix. Robespierre s'en tient, à ce sujet, à une formule sommaire dont on s'étonne — mais c'est un fait — qu'elle le satisfasse : ces responsables du clergé, « *étant institués pour le bonheur des hommes et le bien du peuple, il s'ensuit que le peuple doit les nommer* » (31 mai 1790)<sup>15</sup>. L'abbé Jacquemart ayant suggéré que le choix des évêques soit laissé, conjointement, au corps administratif des départements et à l'ensemble des prêtres des diocèses, Robespierre (le 9 juin)\* désapprouve cette idée qui, selon lui, aboutirait à « *reconstituer le clergé en corps politique isolé et particulier dans l'État* » ; autrement dit, à refaire de lui une « *corporation privilégiée*<sup>16</sup> » ; il ne veut pas entendre parler d'archevêques, titre interne à l'Église et qui « *ne représente que vaine suprématie* » ; « *on ne doit connaître en France que des évêques et des curés* » ; quant aux cardinaux, ils ne peuvent avoir d'existence légale ; la « *dignité* » dont ils se prévalent leur est « *conférée par un prêtre étranger* [le pape] », ce qui « *lui donne pour ainsi dire des sujets hors des territoires soumis à sa domination* » (31 mai 1790)<sup>17</sup>. Et, contre Cazalès (l'orateur, avec Maury, le plus brillant du « *côté droit* ») qui réclame 150 000 francs de traitement pour « *l'archevêque de Paris* », Robespierre soutient, très sec, le 16 juin, qu'à son avis « *aucun* » évêque ne peut recevoir plus de 10 000 livres d'appointements<sup>18</sup> ; en revanche, il appelle l'attention de l'Assemblée sur « *la foule des*

\* Ce 9 juin l'abbé Grégoire, qui est, en politique, un incontestable réformateur (il opéra, l'un des premiers, pour la République), souligne à la tribune l'absurdité de la participation des non-catholiques à l'élection des évêques. Robespierre, qui, plus tard, dans des heures dangereuses (le 7 novembre 1793 notamment), défendra Grégoire, ne tient pas compte, en 1790, de sa remarque, si raisonnable cependant.



ecclésiastiques qui ont vieilli dans les travaux d'un ministère actif et n'en ont recueilli que des infirmités et la misère » (22 juin 1790)<sup>19</sup>; et on l'entendra protester, le 16 septembre, contre un projet financier, qu'il estime malveillant, qui voudrait assimiler à des « mendiants » tels religieux qui, en dépit des statuts primitifs de leur ordre, n'étaient déjà plus de cette catégorie lorsque la loi a supprimé leur congrégation<sup>20</sup>\*. Il n'est pas indifférent de noter que, le 31 mai 1790, Robespierre s'est prononcé pour que soit rendue aux prêtres « la faculté qu'ils ont eue, dans les premiers siècles de l'Église, de vivre sous les liens du mariage », c'est-à-dire qu'il soit permis à qui veut entrer dans le personnel ecclésiastique d'opter entre le célibat et la fondation d'un foyer. Mais — et nous l'avons vu dans notre deuxième partie — à peine Robespierre avait-il indiqué son sentiment sur ce point que des « murmures » grondent à droite, et si vifs qu'ils « empêchent l'orateur » de poursuivre<sup>21</sup>\*\*.

Cependant, le 14 septembre 1790, Robespierre interviendra d'une manière qui ne passera pas inaperçue et qui engendrera, auprès de certains — du type Condorcet — une mauvaise humeur soupçonneuse promise à beaucoup s'accroître. De bons esprits, attachés, comme Mirabeau, à tout ce qui peut contrarier l'influence des prêtres, recommandaient à l'Assemblée d'interdire aux ecclésiastiques de porter, en dehors des « temples », quelque attribut que ce soit révélant leur état. Robespierre avait repoussé cette proposition. Il juge à la fois « injuste et inconséquent » de prétendre « ne regarder les prêtres que comme une classe suspecte, et en quelque sorte proscrite<sup>22</sup> ».

Le roi avait donné sa sanction à la Constitution civile du clergé, le 24 août 1790. Le pape ne se prononçait pas, dans l'intention surtout de ne pas envenimer les choses entre le gouvernement français et ses intérêts de prince temporel au sujet d'Avignon et du rattachement à la France, demandé, là-bas, par un fort mouvement populaire, de cette vieille enclave pontificale. Mais il était prévisible que Rome n'accepterait pas de se voir ignorée pour la désignation des évêques, et, le 10 mars 1791, Pie VI interdit au clergé français d'obéir à la législation nouvelle\*\*\*. Le clergé se divisa en deux groupes à peu près égaux\*,

\* *L'Ami du Roi* commentera ainsi son intervention : « Assurément Robespierre ne peut être soupçonné de partialité en faveur des religieux. Il fallait une injustice bien révoltante pour l'inciter à réclamer. »

\*\* Il est vrai que Robespierre avait avancé cet argument qui prit figure d'inconvenance : qu'un prêtre marié serait, dans sa paroisse, plus rassurant « pour les mœurs ».

\*\*\* Il est indéniable que, pour régler une question aussi sérieuse que le nouveau statut du catholicisme en France, négliger tout examen préalable, et conduit en commun, entre Paris et Rome avait été un comportement incorrect et offensant. S'y attestaient les dispositions non seulement anticatholiques mais profondément antireli-

les uns dociles au pape, les autres à la Constituante. Mais la scission était, dans l'ensemble, moins religieuse que politique ; les prêtres qui refusèrent la Constitution civile et le serment de fidélité qu'exigea le gouvernement manifestèrent ainsi, assez généralement, l'hostilité qu'ils nourrissaient à l'égard de la Révolution elle-même. Il est vraisemblable que la méthode adoptée pour établir la Constitution civile du clergé relevait d'un calcul chez les députés majoritaires à l'Assemblée nationale : faire en sorte qu'ils puissent, au nom même de la liberté, traiter en ennemis le plus grand nombre possible de prêtres. L'astuce sera de donner leur refus du serment comme la preuve d'une inadmissible soumission à un souverain étranger et, par conséquent, d'une trahison à l'égard de la nation. Robespierre, qui s'est tu, d'abord, et qui ne partageait point, je crois, l'intention secrète des manœuvriers, en viendra, lui aussi, à considérer les « non-jureurs », les « réfractaires », comme des « séditeux » ; sachons bien que beaucoup d'entre eux ne se borneront pas à suivre leur conscience ou l'injonction du pape, mais tracasseront et persécuteront de mille manières les « assermentés ». Ces derniers, en dépit de leur « patriotisme », ne sont guère appréciés de représentants issus du monde des notables où l'on juge déplaisante la partialité dont font preuve la plupart des curés de campagne en faveur des « citoyens non actifs ». Robespierre désoblige, à coup sûr, nombre de ses collègues quand il prend la parole — de quoi se mêle-t-il ? —, le 17 mars 1791, pour soutenir la démarche d'une délégation d'Issy-l'Évêque (près d'Autun) réclamant la libération de l'abbé Curion, curé et maire de cette paroisse, emprisonné depuis sept mois pour avoir, de sa propre autorité, taxé les grains dans sa commune. Où allait-on, si des particuliers, et notamment des ecclésiastiques, se permettaient des mesures attentatoires à ce libéralisme économique, dogme des « honnêtes gens » ? Fâcheuse, et plus gravement encore, la position qu'adopte Robespierre, deux jours plus tard, le 19 mars 1791, lorsque, à propos de troubles frumentaires qui viennent de se produire à Douai, il se prononce contre un projet de poursuites visant spécialement les ecclésiastiques coupables, à ce que l'on dit, d'avoir excité le peuple au désordre. Des poursuites contre les émeutiers et leurs

giieuses de la Constituante, dans sa majorité. Rome ne pourrait admettre, notamment, des dispositions qui supprimaient, pour les évêques, l'investiture canonique. (Cf. le très remarquable ouvrage de l'Américain Timothy Tackett, *la Révolution, l'Église, la France, le Serment de 1791*, dont la traduction française a été publiée aux éditions du Cerf, en 1986.)

\* Selon Tackett, les « assermentés » furent les plus nombreux : environ 54 pour cent des curés, vicaires et desservants en exercice.

meneurs ? C'est à discuter ; mais « *il n'y a pas, dit-il, de distinction à faire à ce sujet entre les ecclésiastiques et les autres citoyens* », et il en appelle à « *l'opinion même des membres les plus zélés pour la liberté* » dont il est persuadé qu'ils « *l'appuieraient s'il n'était pas question des affaires ecclésiastiques*<sup>23</sup> ». On n'oubliera pas, chez certains, qui le tiendront désormais en surveillance, cette observation déplacée ; et l'on entendra même, lancé depuis la gauche, ce trait impatient et acerbe que souligne, à juste titre, Michelet, tant il l'estime prémonitoire : « *Allez du côté droit*<sup>24</sup> ! ». C'est dans les derniers jours de ce mois de mars 1791 que Robespierre fait imprimer, contre l'exigence du marc d'argent pour l'éligibilité à la prochaine Assemblée législative, un texte dont chaque filiale, en province, de la Société des jacobins recevra un exemplaire ; et l'on y pourra lire un témoignage de reconnaissance adressé par le député d'Arras à la Providence, « *l'éternelle Providence* » qui, grâce aux « *circonstances presque miraculeuses qu'elle s'est plu à rassembler* », nous a appelés, nous, les Français, et « *seuls depuis l'origine du monde, à rétablir sur la terre l'empire de la Justice et de la Liberté*<sup>25</sup> ». Considérations peu faites pour recevoir l'agrément de ceux qui, ces jours-ci, vont honorer la mémoire de Mirabeau en privant la « *superstition* » d'une église neuve, édiflée sur la colline Sainte-Geneviève et qui, confisquée par l'État, deviendra un temple laïque où seront déposés les corps des grands hommes. Le 10 mai, la Constituante décidera que « *les cendres* » de Voltaire rejoindront, dans ce Panthéon de la France, la dépouille de Mirabeau \*. Divers contretemps ne permettront pas que l'hommage officiel à Voltaire s'accomplisse avant le 11 juillet 1791.

Le 9 mai, s'efforçant de faire admettre par l'Assemblée le droit, pour les « *passifs* », de présenter des pétitions, quel besoin Robespierre a-t-il de recourir à un argument ridicule et cagot : « *Dieu souffre bien les prières*<sup>26</sup> » ? Ce qui va procurer à l'*Ami du Roi* (où l'on est, certes, conservateur en politique, mais sans donner dans la bigoterie) ce commentaire, approuvé dans le clan d'en face : Robespierre a terminé sa harangue « *par un accès de dévotion et une espèce de capucinade\*\* patriotique*<sup>27</sup> ». Le 10 mai, Maximilien intervient en faveur d'une communauté de religieuses, les « *sœurs de Sainte-Claire* », d'Auxonne, qui, depuis huit mois, n'ont pas reçu la moindre

\* Marat éleva une protestation violente contre la « *panthéonisation* » de Voltaire, lequel était, à ses yeux, « *le trône de l'envie, de l'avarice, de la malignité et de la perfidie* ».

\*\* Les contre-révolutionnaires ne sont pas forcément des croyants ; tant s'en faut ; les voltairiens abondent parmi eux. Ainsi André Chénier, qui est « *du côté droit* » — et avec quelle vigueur ! —, ne cache pas son athéisme.

part de la pension qui leur avait été allouée le 21 septembre 1790 ; et le *Journal général de France* du 12 mai signale que Robespierre s'est « *fortement élevé contre cette coupable négligence*<sup>28</sup> ». Démarches inattendues, langage surprenant ; mais Robespierre, le 31 mai 1791, va fournir une confirmation décisive à ceux qui, déjà, l'observent et se méfient de son orientation dans l'affaire majeure, et, en vérité (voyez Michelet), « *capitale*<sup>29</sup> » de la Révolution. Ce 31 mai, il se montre — impardonnablement — désagréable envers un des bons serviteurs de la libération spirituelle. Les Encyclopédistes avaient fait, en 1770, un triomphe à l'abbé Raynal pour son *Histoire des établissements européens dans les deux Indes*, histoire « *philosophique* » au plein sens rationaliste du mot. Ancien jésuite, puis vicaire à Saint-Sulpice, Raynal avait pratiquement quitté l'Église avant sa trentième année ; mais on veillait, dans l'entourage de Voltaire, à l'appeler toujours, et pour le bien de la Cause, « *l'abbé Raynal* » ; et lui-même y tenait par un goût, qui lui était propre, du scandale et de la provocation. Il a maintenant soixante-dix-huit ans, et, au mois de mars 1791, il a adressé à l'Assemblée une lettre ouverte, âprement critique et narquoise. Que Robespierre y réponde, et sans ménagement, à la tribune de la Constituante, la gauche ne pourrait que l'en féliciter. Mais on sursaute et l'on se hérisse, chez les vrais amis de la Raison, en l'entendant attaquer Raynal sur ce qui formait, pour eux, son meilleur titre de gloire. Maximilien s'aventure à rappeler, pour les juger pénibles, « *les diatribes violentes et quelquefois indécentes* » que publia jadis ce polémiste « *non seulement contre le clergé dont il était membre, mais contre la religion elle-même*<sup>30</sup> ». Propos révélateurs et dont on prend acte dans le puissant groupe qui va, sous peu, dans l'Assemblée législative, devenir dominant. Trois semaines, toutefois, ne se seront pas écoulées, que Robespierre se rachète — pour ainsi dire — avec un mot qu'il emploie tout à coup pour désarmer ceux qui lui ont crié, en mars : « *Passez à droite, c'est votre place* », ceux qu'ont dressés contre lui, le 31 mai, ses reproches « *antiphilosophiques* » à Raynal. Un événement tragique réclame l'union, l'action immédiate des adversaires du despotisme. Non seulement le roi s'est enfui, mais un parti considérable, dans l'Assemblée, avec La Fayette et Lameth à sa tête, soutient qu'il a été « *enlevé* » ; imposture grossière après la déclaration explicite laissée par Louis XVI en personne. Le 21 juin au soir — alors qu'on ne sait rien encore de l'obstacle sur lequel le roi a vu se briser son dessein —, à la tribune des Jacobins, Robespierre prononce des paroles faites pour qu'il n'y ait plus, pour l'heure, l'ombre d'un dissentiment entre gens de gauche ; car il faut que fassent bloc, et avec la dernière énergie, ceux qui entendent maintenir à tout

prix les premiers acquis de la Révolution. Et Robespierre de dénoncer la jonction, savamment utilisée par le roi, entre sa fuite et les entreprises multipliées de ces « *prêtres traîtres* » qui, « *par des mandements et des bulles [sic]* », ont « *mûri le fanatisme* ». Mais c'est la fin de cette phase qui, subitement, allait très loin dans la critique religieuse et l'apologie — semblait-il — de ceux dont Robespierre s'était dissocié, quand il avait déploré les coups portés par Raynal à « *la religion elle-même* ». Pour la résistance au despotisme, Robespierre a besoin d'une opposition sans fissures et — comme on le verra plus tard, pour des raisons tactiques, donner des gages à un hébertisme qu'il condamne et dont il est résolu à se débarrasser —, le 21 juin 1791, dans l'urgence de la cohésion défensive au service de la liberté, il adopte un vocabulaire qu'on ne lui reverra plus et il évoque les dangereuses sympathies qu'ont trouvées les prêtres réfractaires, ennemis-nés de la Révolution, auprès de « *tout ce que la philosophie* », si active qu'elle ait pu être, a « *laissé d'idiots dans les 80 départements*<sup>31\*</sup> » ; mais il gâche cette déclaration reconfortante par une référence — c'est décidément sa manie — à la « *Providence* », qui, dit-il aux jacobins, en achevant son allocution, « *daigne veiller mieux que vos chefs sur les gages de la liberté*<sup>32</sup> ».

La Législative se réunit le 1<sup>er</sup> octobre 1791. Robespierre n'est plus député, mais on l'entendra beaucoup chez les jacobins durant l'existence — qui n'atteindra même pas une année complète — de l'Assemblée nouvelle, élue pour deux ans. Au cours du petit voyage qu'il fait dans son pays natal, à l'automne 1791, Maximilien ne cache pas à son ami Duplay, le 16 octobre, l'inquiétude qu'il éprouve en constatant l'étendue du « *mal* » que font, dans la contrée, « *les prêtres réfractaires* » et ce qu'il nomme leurs perfides « *insinuations* ». Il rapporte aussi à Duplay, avec agacement, la guérison miraculeuse d'un paralytique obtenue grâce à l'intercession d'un ecclésiastique, on le pense bien, « *non assermenté* » (Dieu est avec ceux-là, exclusivement) ; mais il a été convenu, note-t-il, chez ces agitateurs, qu'on réserverait « *aux campagnes* » plus qu'à l'opinion urbaine, moins crédule, la glorification de cette merveille<sup>33</sup>. Robespierre écrit

\* Prenons bien garde, cependant, à ceci : que Robespierre tient J.-J. Rousseau pour le véritable « *philosophe* », le philosophe selon son cœur, et que, non catholique bien déterminé à demeurer tel, il souscrit à toutes les critiques contenues dans la première partie du *Vicaire savoyard*.

également à Gorsas, le rédacteur — bientôt « *brissotin* » — du *Courrier des 83 départements*, une lettre où il se montre favorable à la « *protection* » de « *tous les cultes, excepté celui qui déclare la guerre aux autres* ». Vous n'imaginez pas, dit-il à Gorsas, « *le pouvoir des prêtres* » ; si les réfractaires, dont les menées politiques sont incessantes, n'étaient pas, en permanence, contenus, « *ils suffiraient seuls à ramener le despotisme*<sup>34</sup> ». Gorsas a publié ces lignes dans son numéro du 7 novembre, et Robespierre lui en fait reproche aussitôt et sévèrement. Ce qu'il lui avait écrit était « *confié à l'amitié seule* » et a été rendu public « *à mon insu et contre mon intention*<sup>35</sup> ». Gorsas lui joue le tour d'imprimer dans sa feuille, le 16 novembre, cette protestation d'ordre privé, ce qui place Robespierre dans une position délicate et deux jours, tout juste, après une sorte de proclamation grandiose et retentissante, faite à la tribune de l'Assemblée par le député Isnard, un industriel du Midi, bientôt ténor de la « *Gironde* », et qui chérit les phrases écarlates. Si les dispositions des girondins, très réservées, en matière sociale sont bien connues, l'Histoire n'insiste guère sur leur irréligion militante. Seul Mathiez a nettement signalé que leur groupe « *travailla énergiquement à renverser l'Église constitutionnelle*<sup>36\*</sup> ». En leur nom, Isnard, le 14 novembre, a prononcé une sentence de mort contre « *le fanatisme, ce monstre déjà blessé par la philosophie* » et dont il faut « *abréger la dangereuse et convulsive agonie en l'immolant sous le glaive de la loi* ». Déjà l'éclairement des esprits a « *déchiré le froc* » et « *brisé le talisman de la superstition* », et Isnard, éloquent porte-parole de ses amis résolus à conduire les choses vers le but qu'ils se sont assigné, s'écriait : « *Il faut un dénouement à la Révolution* », celui-là même qu'avait spécifié le génie de Mirabeau : la Révolution doit balayer toutes les immondices religieuses.

Robespierre vient à peine de regagner Paris, qu'il prend, aux Jacobins, le 29, une initiative bien faite pour blesser un Isnard et tous ceux qui partagent sa noble passion. Palissot, respectable sexagénaire qui s'honorait d'être « *missionnaire de la Raison* » et dont un Diderot avait su goûter l'excellent esprit, donnait lecture d'un libelle de sa composition : *Sur quelques opinions religieuses* ; et il en était à la confession, « *abominable usage* », quand Robespierre l'interrompt incivilement, affirmant qu'à son sens la Société ne saurait « *entendre cet ouvrage sans danger* ». Pourquoi donc ? Le thème que Robespierre

\* Le périodique le plus important, le plus largement diffusé, en 1792 et jusqu'en juin 1793, *la Feuille villageoise*, était « girondin » avec une parfaite discipline. Il accentuait, de mois en mois, la virulence de ses critiques à l'égard de la « *Superstition* ».

met alors en avant, nous le lui verrons plusieurs fois reprendre : celui de l'indispensable patience que, dans l'intérêt de la paix publique, il faut apporter à l'affranchissement des esprits. Il se donne, certes, pour un adversaire des superstitions (au pluriel) et pour un adepte du « *philosophisme* » (comme Rousseau, pour sa part, l'entendait) ; mais il ne saurait trop insister sur les graves inconvénients qu'il y aurait à « *heurter de front des préjugés religieux* » auxquels « *le peuple* » reste attaché ; « *il faut, dit-il, que le temps mûrisse* » les esprits encore infantiles et les mette « *insensiblement au-dessus des[dits] préjugés* » ; insensiblement, c'est-à-dire sans hâte, peu à peu ; c'est-à-dire encore : ne bousculez personne, ne vous mettez pas en état de guerre contre les naïvetés religieuses. Suspecte, cette allure-là, qui conseille, en somme, l'abstention aux activistes. De toute manière, une attitude en opposition radicale avec le mot d'ordre d'Isnard. Ce 29 novembre, et sans beaucoup d'égard pour un orateur âgé, connu et méritant, Robespierre a demandé tout net à la Société qu'elle fermât la bouche à Palissot\* et passât à « *l'ordre du jour*<sup>37</sup> ». Manuel, qui est procureur de la Commune, résiste et exige un scrutin. On vote, et Robespierre obtient gain de cause, ce que Palissot, forcément, va prendre assez mal, et, le lundi 30 novembre, il écrit à un ami : « *Ma foi, les prêtres doivent voter des remerciements aux jacobins. Ils nous ont fait rétrograder d'un siècle au moins devant eux, et — qui le croirait ? — c'est un homme ardemment zélé de la liberté, c'est M. Robespierre, qui leur a valu ce triomphe*<sup>38</sup>. » Palissot aurait pu objecter à Robespierre que sa méthode à lui, dépourvue de violence et qui ne procédait que par la persuasion, répondait très précisément au vœu de Robespierre préconisant un « *mûrissement* » graduel de l'opinion. Mais la vérité qui, en dépit des précautions de Robespierre, se fera de plus en plus évidente, c'est que, si Maximilien entend bien refouler, et avec vigueur, l'action contre-révolutionnaire des « *réfractaires* » (le 18 décembre, il réclamera du pouvoir qu'il soit plus énergique dans la répression des « *prêtres séditeux* »), il n'éprouve aucune sympathie pour la propagande antichrétienne.

Un incident significatif se produit aux Jacobins, le 26 mars 1792. Guadet attaque Robespierre sur sa pensée religieuse, et sans doute n'agit-il pas ainsi sans l'accord de son groupe. De ce côté-là, Robespierre s'est attiré beaucoup d'inimitié par son opposition tenace aux projets militaires caressés par les girondins. Dénoncer en lui, au

\* Pour Robespierre, Palissot était avant tout le détestable auteur de cette pièce *les Philosophes*, créée à Paris, en mai 1760, et où l'on voyait J.-J. Rousseau marchant à quatre pattes.

surplus, un complice du « *fanatisme* » est un bon moyen de nuire au prestige de cet irrégulier dont l'indépendance est gênante. Maximilien, le 26 mars, s'est félicité de la disparition de Léopold, cet empereur frère de la reine, et qu'il soupçonnait — bien à tort — de vouloir en découdre avec la France ; et il s'est permis de dire qu'il a vu, dans ce brusque décès, un bienfait de « *la Providence* », laquelle — il a déjà dit cela, presque dans les mêmes termes, le 21 juin 1791 — « *veille toujours sur nous bien mieux que notre propre sagesse* ». Craignons, a même dit Robespierre, de « *lasser la bonté céleste* » qui semble vouloir « *nous sauver malgré nous*<sup>39</sup> ». Alors Guadet proteste, impoli : la « *Providence* » ? la « *bonté céleste* » ? Il s'étonne : « *Je n'aurais, dit-il, jamais cru [style Palissot] qu'un homme qui a travaillé avec autant de courage, pendant trois ans, à tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition.* » Robespierre répond d'un élan. Il nie que « *prononcer le nom de la divinité soit induire les citoyens à la Superstition* ». Pour lui, invoquer Dieu, c'est rappeler utilement à l'homme ce sur quoi « *s'appuie sa faiblesse* » pour suivre le droit chemin. On a touché là un sujet qui lui tient à cœur plus profondément que ne l'imaginent ceux qui ne le connaissent pas vraiment ; il ne se dérobera pas en quelques mots ; il a des choses à dire sur cette grande question. Parler de Dieu n'est point « *un vain langage dans ma bouche* ». On sent qu'il vibre, et même un peu trop. Brouhaha ; tumulte. Les acolytes de Guadet et les ordonnateurs de l'incident n'ont aucune envie d'offrir à Robespierre l'occasion d'un succès. Il tient bon et ne se laisse pas maîtriser : « *On n'étouffera point ma voix*<sup>40</sup>. » Oui, dit Maximilien avec simplicité, oui, je crois en Dieu ; « *c'est un sentiment qui m'est nécessaire* » ; « *seul avec mon âme* », j'ai besoin d'éprouver la présence, de solliciter le secours, l'aide intérieure de « *l'Éternel* ». Sans sa chaleur et sa clarté et cette espérance infinie dont il est le gage, je sais bien, dit Robespierre secoué d'émotion, je sais très bien que je n'aurais pas pu « *soutenir des travaux qui sont au-dessus de la force humaine* ». Ne l'a-t-on pas vu plus de cent fois à la tribune de la Constituante ? Et, depuis le mois de novembre dernier, il s'est dépensé, aux Jacobins, avec une opiniâtreté au combat que ses adversaires ont pu mesurer. Il termine, salué d'applaudissements et de sarcasmes. Des voix lui crient : « *Capucinade !* » Rendant compte de cette réunion, la *Chronique nationale et étrangère* terminera ainsi sa notice : l'allocution de Robespierre en réponse à Guadet « *fit naître un trouble si grand qu'il a fallu lever la séance*<sup>42</sup> ».

Définitivement repéré comme un antagoniste, le citoyen Robespierre, par les disciples de Mirabeau et de Voltaire. Des commen-

taires ont circulé, avec l'accent qui convenait, lorsque, le 31 janvier 1792, Robespierre a accepté d'être, à l'église, le parrain de l'enfant qui venait de naître chez un nommé Deschamps, mercier, un enthousiaste de l'Incorruptible. Michelet observe avec aigreur que Robespierre, qui n'a pas coutume d'agir à la légère, a donc pris, ce jour-là, l'engagement, requis du parrain par l'Église, quant à la fidélité religieuse de son filleul, sur laquelle il promet de veiller<sup>42</sup>. Le 27 avril, en proie aux fureurs « brissotines » — et à la haine d'André Chénier qui, dans le *Journal de Paris* du 29, va déchirer ce « *parleur connu par sa féroce démente* » et qui, « *depuis quelque temps* », se plaît à « *de beaux sermons sur la Providence* » —, Robespierre s'amuse des références de Brissot, et, sous des allusions transparentes visant Condorcet et l'*Encyclopédie*, relève que, si « *les académiciens et les géomètres que M. Brissot nous propose pour modèles ont combattu et ridiculisé les prêtres* », ils n'ont pas négligé, en même temps, de « *courtiser les grands et d'adorer les rois dont ils ont tiré un assez bon parti* » (Voltaire chez Frédéric et Diderot aux pieds de Catherine). « *Qui ne sait, ajoute-t-il, avec quel acharnement ils ont persécuté la vertu et le génie en la personne de Jean-Jacques, ce vrai philosophe*<sup>43</sup> ? » Dans le deuxième fascicule de son *Défenseur*, mis en vente le 26 ou le 25 mai, Robespierre n'éprouve aucun scrupule à désigner sans mystère « *Diderot, d'Alembert, et Voltaire* » même, comme ceux des « *méchants* » dont Rousseau eut le plus à souffrir, avec cette apostrophe effrontée : « *Et vous aussi, Condorcet, n'étiez-vous point membre de cette confédération philosophique*<sup>44</sup> ? » Attaquant ainsi tout droit l'« *Encyclopédie* » — quelque chose comme le Livre saint des libérateurs de l'esprit —, Robespierre se voue à de sérieuses représailles. Et Gorsas, hier encore, à la fin de la Constituante, son ami, déclare, à présent, qu'il a cessé d'« *être sa dupe* » : « *Je l'ai pris sur le fait parlant au peuple de la Providence. Dès lors je me suis dit : Voilà Tartuffe*<sup>45</sup> ! » Le 7 juin, dans ce quatrième numéro de son *Défenseur* où il revendique pour J.-J. Rousseau la place usurpée au Panthéon par Mirabeau, Maximilien publie, sur le drame du 3 mars à Étampes (le meurtre du maire, Simonneau), des pages rédigées par un prêtre, un « *curé vénérable* », écrit Robespierre en toutes lettres, « *et dont vous serez forcé de respecter le courage et la vertu*<sup>46</sup> ». N'étant plus représentant du peuple, il ne pourra pas s'opposer à la suppression des congrégations hospitalières (6 avril), à l'interdiction des processions (16 août) et à la mesure (18 août) qu'il avait combattue à l'Assemblée, un an plus tôt, refusant aux prêtres le droit de revêtir leur costume ecclésiastique hors de l'enceinte des édifices cultuels. Il ne pourra rien non plus contre la décision obtenue de la Législative, le

24 août, par Cambon : déportation immédiate de tous les prêtres réfractaires (l'Assemblée leur consentira tout de même un délai de quinze jours, ce qui permettra à bon nombre d'entre eux d'échapper à Cayenne par l'émigration). *Le Père Duchesne* éclate de joie devant le décret Cambon : « *Comme les bougres de cafards vont enrager !* » s'exclame Hébert (« *Allons, c'est foutu, le règne des prêtres ne reviendra jamais* \* ») et il célébrait le travail efficace qu'avait su mener contre les absurdités chrétiennes « *ce bougre à poil nommé Voltaire* ». On juge de l'effet déplorable qu'a pu produire sur les girondins la revendication de Robespierre, dans son *Défenseur* du 7 juin 1792, à propos des scandaleuses inégalités sociales et du constant effort nécessaire en vue d'un ordre économique moins inadmissible ; et il s'est adressé ouvertement, publiquement, à ce Dieu en qui il a confiance et qui ne peut que lui prêter secours dans son effort, puisque, lui a-t-il dit, « *cette cause est la tienne*<sup>47</sup> ».

Septembre 1792. La République française est là maintenant. Plus de roi ; plus de cens électoral. Robespierre est redevenu député. Sa première intervention, dans le domaine religieux, est du 19 octobre 1792. Dartigoyte, ce jour-là, proteste contre le cumul dont bénéficiaient les évêques qui se trouvent avoir été choisis dans leur département pour représenter le peuple et qui profitent ainsi d'une double rente : des émoluments d'évêque et une indemnité « parlementaire ». Robespierre approuve Dartigoyte. Mais Manuel, qui est passé de la Commune à la Convention, renchérit sur son collègue, un « *brissotin* » comme lui. Il se déclare surpris non de ce que les évêques soient payés, mais de ce qu'il y ait encore des évêques, reconnus comme tels par l'État. Manuel souhaite que soit abolie la Constitution civile du clergé et que l'Église n'ait plus d'existence légale ; « *favoriser le clergé*, dit Manuel, *c'est coopérer contre la République* ». Robespierre n'est absolument pas d'accord et, sans, pour autant, monter à la tribune, se sépare de Manuel dont il est « *loin*, précise-t-il, *d'adopter les préventions contre les ecclésiastiques*<sup>48</sup> ». Caritat, marquis de Condorcet, et qui a pu — légitimement — prendre pour lui ce que disait Robespierre de ces contempteurs des curés, mais serviteurs

\* Michelet ne saurait taire la reconnaissance que lui inspire — malgré quelques excès, sans doute, contre les personnes, et la reine en particulier — cet Hébert qui « *eut de l'esprit* » et qui mit « *parfois* » en circulation « *des choses excellentes pour la diffusion des Lumières* » (M., II, 1018).

récompensés des despotes (Condorcet avait été, naguère, l'un des « administrateurs du Trésor royal », aux appointements de 20 000 livres), Caritat-Condorcet consacre à Robespierre, le 9 novembre, dans cette *Chronique de Paris* très « girondine » où Rabaut Saint-Étienne est son premier collaborateur (Rabaut est « pasteur » à peu près comme Raynal était « abbé ») un portrait corrosif ; un « chef de secte », ce Robespierre ; un « prédicateur » qui « monte sur les bancs et parle de Dieu et de la Providence » ; d'où le succès qu'il trouve auprès « des femmes et des faibles d'esprit ». Et le mot de la fin, en deux syllabes, résumait tout, disait tout sur ce personnage écœurant : Robespierre « est un prêtre et ne sera jamais qu'un prêtre ». Comme pour fournir aux « esprits » qui ne sont point « faibles » une raison nouvelle de le détester, Maximilien, le 5 décembre, fait détruire par les jacobins le buste d'Helvétius qui ornait jusqu'ici la salle de leurs séances. Robespierre ne voyait pas l'intérêt d'honorer ainsi la mémoire d'un ancien — et richissime — fermier général ; mais le buste d'Helvétius était là, avant tout, en raison de son grand ouvrage, intitulé précisément *De l'Esprit*, et qui constituait la base principale du matérialisme philosophique. Robespierre voit en lui « un des plus cruels persécuteurs de J.-J. Rousseau ». Sa conclusion était formelle : à en juger par les réflexes contre-révolutionnaires de l'abbé Raynal, son allié, « si Helvétius avait existé de nos jours, n'allez pas croire qu'il eût embrassé la cause de la vérité : il aurait augmenté la foule de ces intrigants beaux esprits qui désolent aujourd'hui la patrie<sup>49</sup> ». Évidence d'autant moins contestable que Diderot, son thuriféraire, avait, de sa main, dans l'*Encyclopédie* (article « Représentants »), notifié que seuls les propriétaires devaient avoir droit à la parole pour la gestion des affaires nationales ; système qui bâillonnait les pauvres et que Robespierre avait inlassablement combattu depuis la première année de la Révolution. C'est bientôt la guerre ouverte entre Robespierre et les traqueurs de « christicoles\* ».

Cambon plaît infiniment à Michelet, lequel ne cache nullement le motif principal de l'admiration, de la gratitude qu'il lui porte : « Il croyait, non sans raison, que les prêtres, même assermentés, étaient toujours prêtres » et que le clergé, jureur, ou non jureur, constituait, dans l'ensemble, le « capital obstacle<sup>50</sup> » à la Révolution conçue comme elle devait l'être. Le 29 octobre 1792, après la philippique de Louvet contre Robespierre, la Convention avait vu, avec quelque surprise, Cambon, « ne se contenant plus et s'élançant jusqu'au milieu de la salle », interpeller Robespierre, poing tendu, fou de haine :

\* Ce mot paraît bien avoir été créé par Voltaire.

« Misérable ! Voilà l'arrêt de mort du dictateur<sup>51</sup> ! » Pour en finir avec le culte, Cambon a proposé, en novembre 1792, que l'État cessât d'entretenir les ecclésiastiques. On leur a promis, le 14 avril 1790, d'assurer leur subsistance en compensation de la saisie, en novembre 1789, de tous les biens de l'Église ; Cambon révoque cette promesse : plus d'argent pour les prêtres ; ils deviendront ce qu'ils voudront, ce qu'ils pourront. Robespierre va s'opposer catégoriquement à la motion du financier. Il le fait avec ampleur dans le huitième numéro (première série) de ses *Lettres* ouvertes, le 7 décembre 1792. Ce que propose Cambon, dit-il, est, d'abord, un « manquement à la foi publique » et, de plus, un « sinistre présage pour tous les créanciers de l'État ». Mesurons aussi les conséquences, inévitables, de la suggestion Cambon si jamais elle était admise par la Convention : « Vous verrez les citoyens les plus riches saisir cette occasion de réunir ce qui reste de partisans du royalisme sous l'étendard du culte dont ils feront les frais. » Robespierre connaît son Cambon, et le nombre et l'audience et la force des voltairiens, dans l'Assemblée. Il surveille son langage comme nous l'avons vu déjà s'y appliquer le 21 juin 1791 ; il parle du « flambeau de la philosophie » ; il dit que ces précieuses lueurs ont déjà « presque détruit l'empire de la Superstition » et « chassé les redoutables ou ridicules fantômes » qu'on a voulu jadis « nous ordonner d'adorer au nom du ciel ». Il est strictement vrai que Robespierre n'est certes pas d'obédience catholique, mais c'est avec sincérité qu'il recommande la prudence dans la propagande anticléricale, que, d'ailleurs, il ne tolère pas antireligieuse. La persécution préconisée par Cambon mettrait « de nouvelles armes » entre les mains « de la malveillance et du fanatisme ». « Voulez-vous créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires ? » Et Robespierre de distinguer entre le clergé lui-même et ce qu'il nomme « l'idée de religion ». Cette « idée-là », il importe, pour lui, de n'y pas toucher. Et, d'ailleurs, « nulle puissance n'a le droit de supprimer le culte établi jusqu'à ce que le peuple en soit lui-même détrompé ». Respect à la liberté de conscience. Et si l'on veut bien être attentif à la construction de son raisonnement, on s'aperçoit qu'après des déclarations destinées à l'apaisement des Condorcet et des Cambon (« Je n'aime pas plus qu'un autre le pouvoir des prêtres ; c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité »), Robespierre défend et exalte les « dogmes importants » dont les prêtres sont, malgré tout, les témoins ; dogmes « gravés, dit-il, dans les esprits » et à ce point que « si la Déclaration des Droits de l'Homme était déchirée par la tyrannie, nous la retrouverions encore » dans l'essentiel même de la foi en Dieu. Qui, de plus, oserait compter pour rien la consolation qu'apporte cette foi

aux « infortunés », c'est-à-dire à ceux que frappent le malheur et le deuil ? Les « forcer de renoncer au ministère des prêtres, c'est la plus funeste de toutes les hypothèses ». Parlant ainsi, Robespierre détruit, du coup, l'effet conciliateur qu'il cherchait avec l'accord partiel donné par lui aux « esprits forts », et il ajoute au flamboiement contre lui des fureurs congénitales à ces « bons ouvriers de la vigne » salués par un Voltaire parodiste de l'Évangile, hier les d'Alembert, les Diderot, les Grimm, les d'Holbach et les La Mettrie, aujourd'hui les Isnard, et les Condorcet, les Guadet, et les Rabaut. Naïveté, chez Robespierre, de croire qu'il peut dire impunément : « mon Dieu ». Ces deux mots accolés suffisent pour lui valoir d'être considéré comme un ennemi, un homme à abattre, par les sectateurs de l'*Encyclopédie*. Il a beau prétendre que ce Dieu cher à son cœur est « celui qui crée tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur », celui qui « protège l'opprimé », celui dont le culte est avant tout, celui de « la justice<sup>52</sup> » ; des propos de cette nature le situent et à jamais, pour un Vadier ou un Cambon, parmi ceux dont la Révolution doit se défaire, coûte que coûte.

Le *Patriote* de Brissot, le 14 novembre 1792, avait vivement applaudi à la proposition de Cambon, qui, acceptée (comme le souhaitaient la plupart de ses lecteurs), eût épargné à l'État une dépense non seulement « exorbitante » mais — un mot nouveau — « *imphilosophique* » ; et, le 16, Chabot félicitait Cambon de son heureuse initiative. « Il faut apprendre au peuple, déclarait aux Jacobins cet ancien moine affranchi, à se passer de prêtres. » Le lendemain 17 novembre, Brissot se manifeste une fois de plus dans son *Patriote*, en faveur de l'antichristianisme auquel Jacob Dupont, autre défroqué, vient de fournir un beau renfort avec son apologie de l'athéisme à la tribune de la Convention. Le commentaire de Brissot n'est pas sans intérêt. Brissot est particulièrement reconnaissant à Dupont d'avoir « sapé » cet « empire des prêtres que nos anarchistes veulent raffermir ». Anarchistes ? Eh oui ; l'artifice est de mode chez les girondins ; il s'agit des « niveleurs » à la Robespierre, et nous avons ici la preuve que, dans la basse classe de Paris, la propagande antireligieuse trouve peu d'accueil ; elle semble en effet ne prospérer que dans le milieu bourgeois. La feuille de Prudhomme, *les Révolutions de Paris*, n'a de clientèle que parmi les gens à l'aise et, Noël approchant, on y crache de dégoût sur la fête qui se prépare, à cette occasion, dans les églises, avec ces « hymnes en l'honneur d'un bâtard et d'une femme adultère ». La messe de minuit, pour Prudhomme, est — en conséquence — une « chose scandaleuse, attentatoire aux bonnes mœurs ». Robespierre, le 20 décembre, fait écarter le « plan d'éduca-

tion » présenté par Romme sur les conseils de Condorcet. Maximilien estimait ce projet cruellement dépourvu de « conceptions morales et philosophiques » — entendez mal conforme aux rêveries de Jean-Jacques —, et Brissot, irrité, stigmatisait l'opposition « *maratico-religieuse* » de ce jacobin déplorable, acoquiné avec la populace.

S'ouvre l'année 1793, et, le 2 janvier, Gensonné, un des trois « girondins » authentiques (je veux dire députés du département de la Gironde comme Vergniaud et Guadet), Gensonné qui déteste en Robespierre à la fois un homme de subversion sociale et un complice inavoué du « fanatisme », c'est-à-dire de la pensée chrétienne, Gensonné adopte à son tour, contre Maximilien, l'insulte majeure formulée par Gorsas sous la Législative : « *La Liberté a aussi ses tartufes ; on les reconnaît à leur haine des lumières et de la philosophie.* » En février — vers le 5 —, dans le cinquième fascicule des *Lettres* de Robespierre à ses commettants (deuxième série), on voit l'Incorruptible renouveler ses observations de juin 1791 et de décembre 1792 et parler avec sympathie des contrées « où les préjugés superstitieux et l'empire des prêtres sont à peu près mûrs », autrement dit affaiblis au point que la victoire de la Raison est déjà presque chose faite ; mais on constate très vite que cette observation n'est là, dans les propos de Robespierre, que pour amener la suite, trop prévisible. Robespierre voudrait (il y tient beaucoup) que l'on s'abstint de « rappeler l'attention publique sur les idées religieuses<sup>53</sup> » ; il déplore que l'on fasse « croire aux étrangers qui n'adoptent point certaines maximes philosophiques dans toute leur latitude [il s'avance, là, sur la pointe des pieds, pour désigner obscurément l'athéisme persécuteur] que leur cause est liée à celle de la Liberté », et il exprime ses regrets, ses appréhensions à la pensée que « certaines propositions exagérées, même pour le peuple, [...] et tout au moins prématurées, faites à cette tribune » peuvent se retourner contre nous et procurer « à nos ennemis des moyens de nous desservir ». Maximilien s'est évertué si fort à n'en pas trop dire, tout en essayant de se faire entendre, qu'il s'autorise une vulgarité, d'un emploi (si je ne me trompe) exceptionnel et unique chez lui, mais qui, sans doute, doit lui paraître opportune pour couvrir, un peu, sa démarche dans une affaire aussi délicate : et le voici qui, le 3 avril, recourt au mot « *calotins* \* » pour désigner les catholiques<sup>54</sup>. On peut être sûr que Maximilien, dès qu'il affecte un vif éloignement à l'égard des catholiques, c'est toujours, en

\* Le terme à cette époque ne me paraît pas d'un usage courant. A ma connaissance, il ne figure qu'une seule fois sous la plume de S. Mercier dans son *Nouveau Paris* (I, 201).

même temps, pour les protéger. Ce jour-là (3 avril 1793), contre Dumouriez et ses amis girondins, Robespierre souhaite la formation d'une armée composée exclusivement de « *sans-culottes* » issus des « *faubourgs* » ; mais c'est pour préciser aussitôt qu'il ne songe point à « *aiguiser nos sabres pour tuer les calotins* » ; « *ce sont des ennemis trop méprisables, et les fanatiques ne demanderaient pas mieux que cette persécution pour avoir un prétexte à crier*<sup>55</sup> ». Mais Condorcet ne se laisse pas prendre à ces habiletés de Robespierre pour défendre, en fait, les croyants et, le 7 mars, dans sa *Chronique de Paris*, il a, de nouveau, comme en novembre 1792, maltraité et ridiculisé ce personnage dont la célébrité repose sur une méprise, un pauvre homme qui sert d'illustration parfaite à cette vérité dont ne manquent pas les exemples : qu' « *aucune instruction ne supplée au défaut d'esprit* ». Sur cette piteuse réalité concernant Robespierre, « *le peuple commence à ouvrir les yeux* », et le triste individu, « *faute d'obtenir* », on l'a déjà constaté, la confiance des républicains honnêtes gens, « *cherche à mériter [c'est là un thème ordinaire chez les " brissotins "] la protection des brigands* ». Condorcet, on l'a compris, veut dire les gens de rien, les prolétaires, ces démunis convoiteux que la Gironde regarde avec un incessant effroi. Le baron Cloots, à la tribune de la Convention, proclame que la foi atteste une « *débilité* » intellectuelle dont il a la chance d'être exempt, et que « *l'âme est une chimère aussi ridicule que le fantôme appelé Dieu* ». La question va se poser du préambule dont il convient d'orner la nouvelle Constitution. Robespierre propose d'y inclure un hommage à l' « *Être suprême* ». Suggestion combattue par Genoué comme par Vergniaud, qui — Maximilien, en floréal, évoquera l'incident — « *pérorent avec chaleur* », réclamant de la représentation nationale qu'elle « *bannisse* » du document fondamental où s'affirmera la République toute allusion à « *la divinité*<sup>56</sup> ». Ils rejettent comme absurde et vide, indigne de l'âge des Lumières, cette allusion rétrograde \*, « *et Prudhomme est bien de leur avis* » : Robespierre ayant été suivi par l'Assemblée, les *Révolutions de Paris* concluent que, sous sa poussée, « *nos législateurs ont fait là un pas d'écrevisse*<sup>57</sup> \*\* ». Vadier, que nous retrouverons en pleine action contre Robespierre en messidor et thermidor 1794, explique aux conventionnels, le 18 mai 1793 : « *Vous n'aurez la*

\* Vergniaud, le 8 mai, s'est exprimé comme suit : « *Les anciens législateurs, pour faire respecter leur ouvrage, faisaient intervenir quelque dieu entre eux et le peuple.* » Nous qui rejetons tous les mythes, « *nous ne pouvons interposer, entre le peuple et nous, que la raison* ».

\*\* Prudhomme ne laissait aucune ambiguïté sur la vigueur de son irrégion militante ; il souhaitait ouvertement « *la proscription totale de la gent églisière* ».

*tranquillité que lorsque vous n'aurez plus de prêtres sur le territoire de la République*<sup>58</sup>. » C'est le même mois que, dans son *Histoire des brissotins*, Camille Desmoulins, qui n'est pas en reste quand il s'agit d'assurer la gloire posthume de Voltaire, veut que soit promptement détruite « *la croûte de la superstition, cette gale de l'esprit humain* ».

La brusque et formidable offensive de l'antichristianisme s'ouvre à l'automne 1793. C'est, pour un groupe fermement unitaire, l'heure venue et le moyen d'accomplir ce qui, pour un Mirabeau, un Isnard, et bien d'autres, constituait le sens même et la raison d'être du mouvement de 1789. Écoutons, à ce sujet, la communication faite au CSP par Fouché et Collot d'Herbois (ils travaillent ensemble, à Lyon), en date du 16 novembre : « *La Révolution, qui est le triomphe des Lumières [etc.].* » Limpidité, comme on voit, parfaite.

Robespierre n'a jamais été accommodant à l'égard des prêtres « *non jureurs* ». Il savait, nous l'avons dit, que beaucoup d'entre eux avaient trouvé dans la condamnation romaine de la Constitution civile du clergé le prétexte qu'ils attendaient pour se déclarer contre-révolutionnaires. Aux sévérités gouvernementales envers eux, Robespierre n'avait pas fait obstacle ; le 20 octobre 1792, il dénonçait, aux Jacobins, les « *calomnies* » qui travaillent à « *armer la superstition contre la liberté*<sup>59</sup> » ; le 1<sup>er</sup> février 1793, à la même tribune, il dit qu'il « *fait la guerre* » à la fois « *aux tyrans et aux prêtres*<sup>60</sup> ». Le 10 juillet 1793, il n'intervient pas — car il approuve — quand la Convention décide de déporter tout évêque « *constitutionnel* » qui prétendrait s'opposer au mariage d'un prêtre dans son diocèse. Mais le projet Romme-Fabre d'Églantine pour un nouveau calendrier, Robespierre n'y est pas favorable. Il note, pour lui seul, sur un carnet, cette indication qui révèle son hostilité : « *Ajournement indéfini* » du décret en préparation \*. Il se verra débordé là de toutes parts et se sentirait battu d'avance s'il tentait une opposition. Autre note du carnet secret : « *Casser l'arrêt de la municipalité qui interdit la messe et les vêpres.* » Quelle municipalité ? Sans doute celle de Mennecy dont nous avons parlé, et que Barère a félicitée le 6 novembre. Là encore, Robespierre n'ose pas agir comme il voudrait le faire. Du moins a-t-il rédigé lui-même, le 27 octobre, la réponse du CSP à la lettre, triomphante, du représentant Dumont sur l'écrasement de la Supersti-

\* C'est le 20 septembre que Romme avait donné lecture, à la Convention, de son projet ; lequel, vivement soutenu par Fabre, sera adopté le 5 octobre.



tion auquel il procède dans le Nord. Et Robespierre de mettre en œuvre son argumentation usuelle : se garder de toute mesure offrant aux contre-révolutionnaires le « prétexte » d'« allumer la guerre civile » ; ne pas « leur présenter l'occasion de dire que l'on viole la liberté des cultes » et que « l'on fait la guerre à la religion elle-même ». Dumont est averti qu'il ne doit pas s'en prendre « au titre de prêtre, en soi<sup>61</sup> ». Devant les déprérisations spectaculaires du 7 novembre, Maximilien, serrant les dents, a gardé le silence. Ce qu'ont obtenu de Gobel — par quels moyens \* ? — Cloots et Léonard Bourdon, il sait que tels représentants en mission, comme Dumont ou Javogues, l'obtiennent, en grand, par l'épouvante. Déjà, le 7 décembre 1792, dans sa *Lettre ouverte* parue ce jour-là, il avait parlé avec répugnance de ces « *corrompus* » que l'on peut voir, de-ci, de-là, dans un bas esprit d'arrivisme, « *renoncer, par cupidité, à une erreur qu'ils regardent comme une vérité*<sup>62</sup> ». Il n'aime pas Gobel ; peut-être a-t-il sur lui des renseignements qui nous manquent, mais il est visible qu'il lui refuse toute estime, et il le désignera nommément, le 12 décembre, comme ayant été « *du nombre de ces prêtres qui se plaignaient de la réduction de leur traitement* » et qu'on vit « *subitement changer de langage et d'habit*<sup>63</sup> ». Il se méfie des défréqués, des « *ambitieux* », dit-il, pareils à eux-mêmes « *sous la peau nouvelle dont ils se sont revêtus*<sup>64</sup> » ; car ils ont échangé leurs fonctions ecclésiastiques contre celles « *de municipaux, d'administrateurs, et même de présidents de sociétés populaires*<sup>65</sup> ». C'est ce qu'on va l'entendre affirmer, le lendemain même de cette farandole grotesque menée dans l'enceinte de la représentation nationale par les sectionnaires « *de l'Unité* ». Pour Robespierre, alors, la coupe déborde. Du courage, dans le geste qu'il accomplit, le 21 novembre chez les jacobins ; car, le 9 de ce même mois de novembre, ils ont porté Cloots à leur présidence. A l'audace de l'acte s'unit, dans les termes, une prudence indispensable au succès de son effort. De même que, le 27 octobre, dans sa réponse à Dumont, pour lui déconseiller — et très clairement — les méthodes de violences du prosélytisme « *philosophique* », il lui avait recommandé de ménager « *la masse faible et ignorante* », de même, dans un texte particulièrement remarquable et qui date certainement de l'automne 1793 \*\*, Robespierre se donne pour un membre de cette

\* Le 12 décembre, aux Jacobins, Robespierre parlera de la pression efficace exercée sur Gobel par un Cloots « *couvert des ombres de la nuit* » (la nuit du 6 au 7 novembre 1793 ; R. O., X, 249).

\*\* Ce texte a été publié par G. Michon, en 1926, dans le tome I de la *Correspondance* de Robespierre. On n'en connaît pas le, ou les, destinataire(s).

avant-garde intellectuelle qui doit à la pratique de la réflexion d'avoir « *franchi tous les préjugés* » ; mais que notre passion du vrai, dit-il, ne nous aveugle pas sur cette évidence dont il faut absolument tenir compte : « *qu'il est des superstitieux de bonne foi* ». Cette part de la nation, « *restée en arrière, exige des encouragements pour avancer à son tour ; l'effrayer, c'est vouloir qu'elle rétrograde. Ce sont des malades qu'il faut préparer à la guérison en les rassurant et qu'on rendrait fanatiques par une cure forcée* ». Et dans ces lignes, rarement citées, Robespierre avançait une sentence qui n'avait plus rien à voir avec les précautions, un peu appuyées, dont il cherchait à se faire un passeport auprès des excessifs pour leur donner des gages afin de les calmer \*. Axiome, pour lui, fondamental : « *Pénétrez-vous de cette vérité que l'on ne commande point aux consciences*<sup>66</sup>. »

Il s'est montré sévère, dans l'ensemble, le 21 novembre, pour les prêtres — encore qu'il y ait des « *exceptions, mais je m'obstine*, dit-il, « *à croire qu'elles sont rares*<sup>67</sup> ». Quant aux négateurs militants, il ne dissimule en rien qu'il les désapprouve, et il tient à souligner fortement qu'ils prennent, ce faisant, la suite du comportement affiché des hautes classes, sous l'Ancien Régime. Oui, qu'on le sache, qu'on en prenne conscience, « *l'athéisme est aristocratique* », alors que la croyance en Dieu est « *toute populaire*<sup>68</sup> ». « *Sous le prétexte de détruire la superstition* », d'aucuns veulent faire « *de l'athéisme lui-même* » une « *sorte de religion* » à rebours. Inacceptable. « *Un pareil système, la Convention l'abhorre*<sup>\*\*</sup>. » Rude et carré, Robespierre prend position contre ceux qui prétendent « *troubler la liberté des cultes au nom de la liberté et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau* ». Il rappelle aux jacobins que, à cette même tribune d'où il s'adresse à eux, l'« *imprudent Guadet* », naguère, lui fit un crime d'avoir glorifié la « *Providence* ». Il n'en a nulle honte et, s'il s'est effectivement séparé du catholicisme, il n'en est « *que plus attaché [sic] à l'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée*<sup>69</sup> » : et il se réfère — peut-être avec un demi-sourire acide à l'adresse des voltairiens qui l'écoutent — à l'alexandrin devenu banal de Voltaire versificateur : « *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer*. » Robespierre abandonne ici la méthode oblique dont on l'a vu largement se

\* Robespierre veut faire clairement savoir qu'il n'adhère point (pas plus que ne le faisait Jean-Jacques Rousseau) au *credo* romain. Mais, lorsqu'il dit, à dessein, « *préjugés* », il sait très bien qu'il joue sur les mots et qu'il ne donne pas à ce terme la même signification qu'un Dumont, un Vadier, un Momoro.

\*\* Propos d'une telle vigueur — et d'une telle ampleur aussi — qu'il semble bien quelque peu aventuré. Notons que c'est aux Jacobins que Robespierre s'exprime ainsi, et non pas à la tribune de l'Assemblée.

servir pour protéger les « attardés » contre l'agression des persécuteurs. Ces pauvres gens croient en Dieu ? Ils ont raison. Ce « sentiment »-là est « gravé dans tous les cœurs purs<sup>70</sup> ». Loin d'être une illusion de la sottise — ou, comme disait Cloots, de la « débilité » mentale —, ce n'est pas autre chose qu'un « instinct sacré<sup>71</sup> ». Et « gardez-vous de le blesser », dit Maximilien, dans les âmes droites, les âmes simples. « Incompréhensible » à notre intelligence limitée et qui le restera toujours par rapport à l'infini, mais atteint par une connaissance intuitive, une connaissance par contact qui fait partie de notre nature et nous constitue en tant qu'hommes, l'Être suprême a, pour tous, et principalement pour qui veut construire une cité juste, l'irremplaçable bienfait d'être un « soutien pour la vertu ». Les « hommages » à sa « puissance » sont « autant d'anathèmes contre l'injustice<sup>72</sup> ». D'où la conclusion que nous avons dite dans le deuxième chapitre de notre quatrième partie sur Robespierre conventionnel : « Proscrire le culte, la Convention n'a jamais fait cette démarche téméraire, et elle ne le fera jamais. »

Michelet n'en revient pas. Ainsi, dédaigneux du précieux décret obtenu le 15 novembre par Cambon, contre les prêtres dont on confisquait, pratiquement, les temples et les cures\*, Robespierre, tout à coup, impose la liberté du culte ! Or, estime Michelet, « la liberté des catholiques » sous une République, c'est « la liberté de l'ennemi ». Ce que faisait, ce qu'exigeait Robespierre, « qu'était-ce sinon délier la contre-Révolution et lier la Révolution<sup>73</sup> ? ». « La vie du catholicisme, c'est la mort de la République. La vie de la République, c'est la mort du catholicisme. La liberté des catholiques dans un gouvernement républicain, c'est uniquement et simplement la liberté de conspiration<sup>74</sup>\*\* ». Pour Michelet, les auditeurs jacobins de Robespierre, le 21 novembre, avaient dû — auraient dû — se sentir abasourdis, désorientés. « Ils croyaient que leur chef était pour la Montagne, et ils le virent avec la droite<sup>75</sup> ». Il est vrai qu'ils auraient pu s'épargner cette surprise. Il leur eût suffi de tirer la conséquence logique des allures délibérément choisies par ce Robespierre : « poudre » et « costumé dans la tenue de l'Ancien Régime », il ressemblait à un « ci-devant » ; « cet air ne mentait pas ». Il a trahi et défié la Raison. Avec sa liberté du culte, Robespierre ramenait la France « au scabreux de l'équivoque, du faux, de la dé-Raison<sup>76</sup> ».

\* « Indirectement », notera Michelet en 1869, avec nostalgie, ce décret « finissait l'ancien culte » (M., II, 1012).

\*\* Et Grégoire, l'évêque républicain ? Michelet règle tout de suite la question : « le non-sens le plus complet » que l'on puisse concevoir (II, 665).

Le 28 novembre, Maximilien recommence, aux Jacobins, à traiter un sujet où la position qu'il a prise a provoqué — il en parle franchement — d'après commentaires. Loin d'atténuer son langage du 21, il ne le reprend que pour le durcir. « Parce que je me suis opposé au torrent d'extravagances [sic] imaginé par nos ennemis pour réveiller le fanatisme [bon thème, et de bonne guerre ; le 21, Robespierre a distinctement affirmé que les pires excitations à la haine anticatholique venaient d'individus « soudoyés par les cours étrangères » pour troubler l'ordre public et compliquer la vie nationale], on a prétendu pouvoir en conclure que j'étais les prêtres. » C'est mal le connaître ; et bien qu'il n'ait pas craint de soutenir qu'« il peut exister un prêtre honnête homme » — ce qu'il pense toujours —, il lui semble utile, pour écarter les suspicions, de manifester tout au moins un anticléricalisme sans défaut, et il comprend « la juste indignation que l'hypocrite perfidie des prêtres [ce sont certains abdicataires qu'il a visés le 21, mais il ne fait plus le détail, aujourd'hui] a allumée dans tous les cœurs patriotes ». Préalables dont le but est d'introduire une précision à laquelle il attache un prix extrême. Robespierre entend contredire radicalement ceux qui voudraient faire croire qu'« un peuple religieux ne peut pas être républicain ». Il ne consent pas qu'on « insulte », par des « farces ridicules », ce que le peuple « révère ». « Nous ne souffrirons pas, annonce-t-il (et c'est bien alors l'homme de gouvernement qui parle), qu'on lève l'étendard de la persécution contre aucun culte » et, frôlant un sujet dangereux, un territoire dont les frontières sont constamment gardées par des sentinelles pointilleuses, il déplore cette « sorte de manie philosophique » et « d'ambition de bel esprit » dont le pauvre Manuel (guillotiné il y a quelques jours) donnait l'exemple dérisoire. Robespierre ne saurait assez dire combien il condamne « cette guerre étrange et subite » que des intrigants ont déclarée « au culte en vigueur et à tous les cultes ». Il se refuse à « confondre le culte avec l'aristocratie et le patriotisme avec la proscription du culte<sup>77</sup> ».

Le 5 décembre, chargé par le CSP de rédiger la réponse au manifeste lancé par Pitt contre la France révolutionnaire, Robespierre ne recule pas devant l'aspect de provocation que peut revêtir, à l'adresse des athées qui sont nombreux parmi les conventionnels, le rappel des termes mêmes qui figurent dans le texte fondamental de la République : c'est « sous les auspices du Grand Être » que nous avons explicitement placé « les principes immuables de toute société ». Son attaque ouverte du 28 aux « extravagances » antireligieuses, il la réitère le 5 décembre, et avec les mêmes mots : aux « folies de la superstition » il compare, pour les récuser pareillement, « les extrava-

gances du philosophisme<sup>78</sup> » dont on dirait qu'elles n'ont pour objet que d'« armer » contre la République « l'homme qui n'est point un ennemi de la liberté, mais qui est attaché à un culte et qui tient à des opinions religieuses ». Il tempère avec soin ses paroles, parlant, avec une tristesse calculée, de ces zones « où la philosophie [lente à triompher] éclaire moins le peuple<sup>79</sup> », mais c'est le lendemain, 6 décembre, que Robespierre va faire prendre par l'Assemblée un décret solennel, conforme à la Déclaration des Droits de l'Homme : « La Convention nationale défend toute violence, ou menace, contraire à la liberté des cultes ». Le 12, parce qu'il veut en finir avec Cloots, il insiste — avec quelque excès, un peu gênant — sur sa complète adhésion, dont nul ne saurait douter, à la délivrance spirituelle qu'il convient d'accomplir ; et il va jusqu'à déclarer qu'à son sens « le mouvement contre le culte » aurait pu « devenir excellent [sic]<sup>80</sup> », s'il avait été bien conduit, et « mûri » seulement « par le temps et la raison ». Comme on pouvait s'y attendre, cette concession théorique n'était là, chez Maximilien, que pour mieux dénoncer les « grands malheurs » entraînés par l'attitude inverse, impatiente et brutale : à peine a-t-il dédié cette pure clause de style à ceux qu'il combat, il se déchaîne contre l'abjuration de Gobel qu'il traite, sans aménité, de « mascarade philosophique<sup>81</sup> ».

Toujours aux Jacobins, le 16 décembre, Robespierre rejette une motion de Bourdon de l'Oise, qui réclame que tous les prêtres inscrits jusqu'ici dans la Société en soient exclus sur-le-champ. Et Maximilien se saisit de cet incident pour renouveler les condamnations qu'il porte sur « la guerre au culte » qui a provoqué, dit-il, « des malheurs sans nombre dans la classe du peuple encore peu instruite, et dont on n'a pas assez respecté les préjugés et la faiblesse<sup>82</sup> ». Aux sourdes irritations que, sans aucun doute, engendre, dans une partie de son auditoire, le vocabulaire enrubanné dont Robespierre fait grand usage et qui lui sert, automatiquement, de préambule à quelque nouveau désaveu du « philosophisme » en action s'ajoute l'agacement que provoquent les éloges qu'il s'avise de décerner — pourquoi ? — à ces citoyens exemplaires, membres de « ce qu'on appelait [avant-hier] le bas clergé » et qui ont prouvé leur attachement à la Révolution « par une suite ininterrompue de sacrifices<sup>83</sup> ». Le *Mercur universel* n'omet pas, dans le compte rendu de cette séance du 16 décembre, une phrase que n'a pas relevée le *Moniteur* mais qui aura certainement pris place dans la liste, tenue à jour, des faits et gestes qui désignent trop clairement Robespierre comme un ennemi de ce « dénouement » où la Révolution trouvera son sens plein. N'a-t-il pas fustigé, le 16, « ceux qui se servent du manteau de la philosophie pour porter à la liberté des coups

invisibles<sup>84</sup> » ? On va l'entendre, le 25 décembre, à la Convention, déclarer qu'il voit « beaucoup de rapports » entre « les fanatiques couverts de scapulaires et les fanatiques qui prêchent l'athéisme », et, s'il affecte de maudire « les folies de la superstition\* », c'est, naturellement, pour blâmer, du même coup, « les excès faussement philosophiques<sup>85</sup> ». Le 22 décembre, Robespierre appose sa signature sur un décret qu'il a vraisemblablement proposé lui-même : « Le CSP voulant déconcerter des manœuvres contre-révolutionnaires pratiquées pour troubler la tranquillité publique en provoquant des querelles religieuses, et voulant faire respecter le décret rendu le 16 frimaire [6 décembre], fait défense au théâtre de l'Opéra et à tous les autres de représenter la pièce intitulée : le Tombeau de l'imposture [...] et toutes celles qui pourraient tendre au même but<sup>86</sup>. » L'auteur du Tombeau de l'imposture était Léonard Bourdon ; lorsque, le 10 thermidor, vers deux heures et demie du matin, il indiquera sa cible au pistolet du jeune gendarme Merda, Léonard Bourdon aura un compte personnel à régler avec Robespierre.

Un projet de discours, trouvé par les thermidoriens dans les papiers de Maximilien, et qui paraît bien dater de la mi-janvier 1794, contient ces durs griefs contre « une philosophie vénale et prostituée à la tyrannie qui, oubliant les trônes pour renverser les autels [...], mettait la morale en contradiction avec elle-même, confondait la cause du culte avec celle des despotes, les catholiques avec les conspirateurs [Un peu plus loin : « le crime de conspirer contre l'État se réduisait au crime d'aller à la messe »] et voulait forcer le peuple à voir dans la Révolution non le triomphe de la vertu, mais celui de l'athéisme<sup>87</sup> ».

Au point où nous en sommes de nos recherches, il faut bien en venir, concernant Robespierre, au fond des choses : de quoi était faite, réellement, sa pensée religieuse, et quel rôle ont tenu, dans ses comportements et dans une action qui le conduira — il le sait — à la mort, les certitudes disons « métaphysiques » qui constituent la substance de son identité ?

Mathiez, qui a si bien travaillé et dont l'apport a été immense au profit de la vérité pour faire progresser notre connaissance de ce que fut la Révolution française, n'en commet pas moins une complète erreur lorsqu'il affirme, du ton le plus assuré, que Robespierre et

\* Quand Robespierre parle de « superstition », il entend scapulaires et miracles, sans doute aussi macérations et rosaires. En face, le même mot signifie tout bonnement : foi en Dieu.

Hébert « se proposent le même but, la déchristianisation, mais y tendent pas des moyens différents<sup>88\*</sup> ». Le même auteur soutient d'autre part que, si Robespierre « condamnait l'athéisme », c'était « moins pour des raisons philosophiques que pour des considérations patriotiques<sup>89</sup> ». Il est évidemment persuadé que l'« Être suprême », pour Robespierre, est quelque chose (et rien d'autre) comme une abstraction d'utilité publique. Gustave Laurent, qui édita en 1961, dans les *Œuvres* de Robespierre procurées par la Société des études robespierristes, le tome V consacré aux *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*, a glissé dans cet ouvrage, à propos de la cinquième *Lettre* de la deuxième série (parue vers le 5 février 1793), une note qu'il a crue — avec raison — nécessaire pour qu'on cessât (comme c'était, et c'est encore souvent, l'usage) de vivre sur des idées sommaires et fausses quant aux convictions de Robespierre en matière de religion. L'attitude de Maximilien à ce sujet, Gustave Laurent tenait à le souligner, « n'était pas seulement politique<sup>90</sup> ».

Aulard se séparait de Mathiez sur ce point comme sur bien d'autres. L'extrême aversion qu'Aulard portait à Robespierre se fondait pour une part (notable) sur les complaisances marquées qu'il lui attribuait à l'égard de la « Superstition » ; il lui voyait une honteuse connivence secrète avec les « calotins ». Aulard écrira même que Maximilien, dans sa haine affreuse de la « libre pensée », avait trouvé, pour la détruire, ce moyen d'une efficacité radicale : « tuer les libres penseurs » (d'où l'échafaud pour Cloots, Chaumette et Gobel) ; et il résumait en deux mots l'image qu'il se faisait du trop fameux Incorruptible : « un mystique assassin<sup>91</sup> ». Mystique, Robespierre ? C'est vrai qu'il avait « une mystique » au sens que Péguy donnait à ce mot, dans son opposition célèbre, et un peu simpliste\*\*, entre « mystique » et « politique ». Dans le cas de Robespierre, il faut accueillir ce terme dans toute sa richesse et toute sa profondeur. J.-P. Domecq révèle, en une ligne de son trop bref essai de 1984, que son regard est allé droit au nœud du problème : Robespierre, dit-il, voulait « replacer le sacré au cœur de la cité<sup>92</sup> ». Michelet, si malintentionné envers Robespierre, Michelet qui a multiplié contre lui les agressions venimeuses\*\*\* et qui a consacré, en 1869, à cet

\* Faute d'avoir jamais étudié la question, Mathiez s'est également permis cette énormité : « Entre les idées religieuses de Voltaire et celles de Rousseau, la différence n'est pas dans le fond, mais la forme » (Mathiez, *la Révolution et l'Église*, 14).

\*\* Simpliste parce que si, chez un homme d'État, la « mystique » ne se traduit pas concrètement en « politique », elle n'est que trompe-l'œil, absence, ou inconsistance.

\*\*\* « Triste bâtard » de J.-J. Rousseau, et né « prêtre », parlant un jargon religieux où il développait des « banalités morales tenant fort d'un sermon », Robespierre fut, en somme, « le mauvais génie de la Révolution » (M., I, 865-866).

ennemi privilégié, tout un groupe de pages intitulé *le Tyran*, Michelet, tout à coup et pour une fois oubliant ses insultes — et cette accusation d'« hypocrisie » qu'il a répétée<sup>93</sup> — quand il en vient, dans son récit, à la Fête de l'« Être suprême », change de ton, un instant, et reconnaît que, ce jour-là, « l'appel à Dieu » chez Robespierre, « quelque aigrie et fausse que fût sa nature », était « spontané, sincère » ; et Michelet ajoute une observation inattendue, qu'il importe de citer tout de suite et dont l'examen ne tardera pas : « L'idée bizarre de Robespierre était que la France avait perdu Dieu et qu'il allait le lui rendre<sup>94</sup>. »

Dans l'Introduction à son *Histoire socialiste de la Révolution française*, Jaurès écrit ces quelques lignes qui, à elles seules déjà, en disent long sur sa vue du monde : « L'homme, force pensante, aspire à la pleine vie de la pensée, à la communication ardente de l'esprit [...] et du mystérieux univers. » On pouvait sans imprudence attendre de lui qu'il devinât Robespierre dans son identité intérieure avec un autre discernement — quelles qu'aient été leur sympathie pour cet homme — que les Mathiez et les Soboul, victimes de leurs préconceptions. Robespierre, écrira Jaurès, « avait le sens religieux et passionné de la vie » : « L'œuvre révolutionnaire [...], si entier qu'on en puisse espérer le triomphe, lui apparaissait bien courte et bien superficielle, à moitié flétrie d'avance » par la faiblesse humaine, la corruption, « les vices » ; « l'action chrétienne lui semblait avoir pénétré parfois dans les âmes à des profondeurs où l'action révolutionnaire n'atteindrait point<sup>95\*</sup> ». Impatient au point où il l'était de défendre un Robespierre soupçonné par Aulard de contaminations cléricales, Mathiez mettait son collègue « au défi de découvrir dans toute l'œuvre de Robespierre une phrase, un mot qui pourrait donner à penser que Robespierre croyait à un dogme quelconque du christianisme<sup>96</sup> ». S'aventurant ainsi, Mathiez, sans doute, avait perdu le souvenir de la réponse à Cambon publiée par Maximilien dans la huitième de ses *Lettres* (première série), le 7 décembre 1792, avec cette claire allusion aux « dogmes imposants », à la « doctrine sublime » enseignés jadis par « le fils de Marie<sup>97</sup> ». Jamais Robespierre n'adoptera la terminologie occasionnelle et défensive du *Père Duchesne* ou de Camille Desmoulins concernant « le sans-culotte Jésus » ; il n'avait pas d'inclination pour ces vulgarités

\* Les commentateurs eux-mêmes de Jaurès ont trop oublié cette déclaration de sa main, nullement surprenante pour qui connaît ce qu'il appelait sans mystère son « arrière-pensée » : « Bien loin que l'humanité doive tendre comme à un idéal à la séparation du spirituel et du temporel, c'est leur fusion, au contraire, qu'elle doit désirer » (cf. Jaurès, *la Constituante*, 534) ; ce qui rejoint exactement le vœu de Robespierre.

captieuses. Mais, une seconde fois, dans la même *Lettre* de décembre 1792, il se réfère au « *fils de Marie* », à ses « *anathèmes contre l'impitoyable opulence* », aux « *consolations* » qu'il apporte « *à la misère et au désespoir lui-même*<sup>98</sup> ». Mais comment Mathiez a-t-il pu omettre la tranquille audace avec laquelle, face à une Constituante où (Michelet l'a très bien observé) « *les voltairiens* » étaient en majorité, Robespierre, le 16 juin 1790, n'a pas craint d'appeler Jésus-Christ « *le Dieu bienfaisant qui s'est montré aux hommes sous les dehors de la pauvreté*<sup>99</sup> » ?

Je l'ai déjà dit, mais je ne crois pas superflu de le redire et d'y insister afin de dissiper toute confusion, d'écartier tout contresens : Robespierre ne travaille pas au profit du catholicisme\*. Quand il parle des « *préjugés* » qu'il combat et qu'il souhaite que le peuple soit plus « *instruit* », il ne cherche pas seulement à s'épargner des incriminations. Mettons qu'il force un peu la voix, tactiquement. Mais il n'est pas douteux que, pour lui — comme pour Pascal —, « *soutenir la piété jusqu'à la superstition, c'est la détruire*<sup>100</sup> » et qu'il y eut très vite, hélas, dans le christianisme, une invasion autoritaire de ceux que Pascal (encore lui) appelle ces « *grossiers* » qui furent « *les juifs de la foi nouvelle*<sup>101</sup> ». Rien n'est pire qu'une foi pétrifiée dans sa forme au détriment du sens qui s'en est retiré, et Robespierre en veut aux prêtres (nous l'entendrons bientôt le dire avec un emportement qui n'aura rien de feint) d'avoir défiguré Dieu, de l'avoir rendu méconnaissable et haïssable. Il pense aussi — comme Isaïe, cette fois — que nos « *sacrifices* » et nos « *oraisons* » ne sont pas ce que Dieu attend de nous, mais l'effort vers « *la justice* » et la défense de « *l'opprimé*\*\* ». Vouloir à tout prix atteindre et sauver l'essence même du christianisme à travers une religion malade, « *comme le fondateur respecte l'or dans une monnaie altérée* », cette passion noble qu'un Lamartine,

\* Après une conférence que j'avais faite, il y a quelque vingt ans à Paris, avenue de l'Opéra, devant une assemblée de francs-maçons, l'organisateur — un « *dignitaire* » pour lequel j'avais une profonde estime en raison du rôle qu'il avait joué dans la Résistance — me confia (un peu comme un secret) que Robespierre était entré à Arras, en 1788, dans une loge maçonnique. Il en parlait non comme d'une conjecture, mais comme d'un fait établi; sa divulgation, comme tout ce qui relève de ces questions d'appartenance, était déconseillée, mais enfin, « *depuis le temps* », comme disait mon interlocuteur, il croyait pouvoir se permettre cette indiscretion. Je n'en fus ni surpris ni gêné. La franc-maçonnerie d'autrefois avait peu de rapport avec ce qu'on la vit, en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Ce à quoi s'engageait Robespierre ne contredisait en rien — bien au contraire — sa bonne volonté généreuse.

\*\* « *Que me font vos innombrables sacrifices, dit Yahvé [...] l'encens m'est en horreur [...] vos pèlerinages, je les hais [...] ils m'accablent [...] Brisez avec le mal [...] soyez soucieux de justice, secourez l'opprimé* » (cf. Isaïe, I, 11-17).

plein d'illusions, attribuait à Vergniaud<sup>102</sup>, ce n'est nullement aux girondins qu'elle s'appliquerait en vérité, mais bien, et de manière incontestable, à l'Incorruptible. Et Jaurès, parce qu'il écrit à l'heure où le « *modernisme* » travaille la pensée religieuse, croit pouvoir attribuer pour but à Robespierre « *une sorte d'adaptation moderniste du christianisme*<sup>103</sup> ».

Comme il se trompe, l'excellent Mathiez, en déclarant que, de l'« *idée de Dieu* », Robespierre « *ne retenait que l'utilité sociale*<sup>104</sup> ». Le « *déisme* » de Robespierre n'a rien à voir avec celui que Pascal rejetait durement, disant qu'il le tenait pour « *presque aussi éloigné de la religion chrétienne que l'athéisme*<sup>105</sup> ». C'est à Montaigne, semble-t-il, que Pascal en veut là, peut-être aussi à Descartes. Mais précisément le Dieu de Maximilien ne ressemble pas à « *celui des philosophes et des savants* ». Ni lointain ni impersonnel et encore moins — façon Voltaire — précieux fantôme à l'usage des imbéciles. Si Robespierre dit, de préférence, pour désigner Dieu, « *l'Être suprême* », c'est sans doute — la suggestion, valable, est de Michelet<sup>106</sup> — parce que « *le mot appartient à Rousseau* », mais c'est, en même temps, parce qu'il y voit — peut-être à tort — un moyen de ranimer un langage terni, de rendre vie à une foi engourdie et mécanisée, à une incitation capitale dont ses contemporains ne perçoivent plus l'appel. Le « *Dieu des philosophes et des savants* », si Pascal le récuse, c'est qu'il n'est pas « *sensible au cœur* ». Or c'est précisément à cette connaissance du cœur que Robespierre attache une valeur décisive. Il croit la réalité divine inscrite en nous-même, et qu'elle est, dans la race humaine, un « *instinct sacré* ». Son Dieu est si peu nominal, théorique, abstrait, qu'il s'adresse à lui (« *cette cause est la tienne* »), qu'il lui parle du fond de son « *âme* », qu'il puise sa force dans cette présence. Nous sommes là très loin, infiniment loin, de ceux qui ont pris (ou prennent encore) Maximilien pour un froid rhéteur. Prêtons attention aux souvenirs d'Élisabeth Lebas (née Duplay) qui l'a connu de près, trois ans durant, et qui ne dit pas : « *Il lui arriva de...* » mais qui écrit positivement : « *Que de fois il m'a grondée de ce que je ne semblais pas y croire [croire en Dieu] avec la même ferveur que lui !* » ; « *tu serais malheureuse* » lui disait-il, si tu te privais de cette vérité ; « *c'est la seule consolation sur la terre*<sup>107</sup> ». Faut-il accorder crédit à un témoignage allemand, paru à Berlin en 1794, et dont toute diffusion en France peut avoir été interdite à peine avait-elle commencé ? Ce voyageur, qui s'est informé, qui sait que Robespierre vit chez Duplay et « *dîne à la table de son hôte* », ajoute un détail dont Maximilien n'eût pas souhaité la divulgation. Texte (au présent) : « *C'est toujours lui [Robespierre] qui fait la prière avant le repas*<sup>108</sup> » Si l'indication

est véridique, elle explique mieux la « jésuitière » ridiculisée par Danton.

Dans l'esprit de Robespierre, l'athéisme est un malheur pour l'homme, une malfaisance de la part de ceux qui s'en réclament et le répandent. Une fois de plus, et très probablement sans qu'il en ait conscience \*, Maximilien rejoint Pascal, et quand ce dernier demande si c'est rendre service à nos semblables que de réduire « notre âme » à une « fumée<sup>109</sup> », et quand il enseigne : « Rien ne marque davantage une mauvaise disposition du cœur que de ne pas souhaiter la vérité des promesses éternelles<sup>110</sup> », et quand il voit Dieu susciter l'aversion de « ceux dont il trouble la convoitise<sup>111</sup> ». Pour Robespierre comme pour Pascal, quand il s'agit de l'existence de Dieu, du sens de la vie, de notre « destination », on peut dire qu'il y va « de nous-même et de notre tout<sup>112</sup> ». Et je crois qu'il n'aurait pas fallu pousser beaucoup Robespierre pour qu'interrogé d'homme à homme, et les yeux dans les yeux, sur le choix qu'on l'obligerait éventuellement à faire entre un athée et un prêtre, il eût avoué qu'entre ces deux hommes, dont il n'aimait ni l'un ni l'autre, il jugeait sans hésitation le prêtre, avec toutes ses salissures et ses errements, infiniment moins nuisible que l'athée. Ainsi l'anticléricisme irréductible qu'était Hugo sexagénaire n'en confiait pas moins à Stapfer, en 1867, qu'il aurait voulu pouvoir se rendre à Paris, un seul jour et pour un seul moment, rien que le temps d'aller voter, quai Conti, pour barrer à Taine la route de l'Académie, fût-ce en soutenant contre lui Dupanloup, oui ; le funeste évêque Dupanloup moins désastreux, en fin de compte, pour l'humanité que l'autre, le laïque, avec son matérialisme déterministe.

La foi de Robespierre s'accompagne d'une volonté. Ce qu'il veut — et il le disait dès sa lettre à Beaumetz en 1790 —, ce n'est pas autre chose que ce qu'annonçait l'apôtre Pierre dans sa seconde épître (III, 18) : « Une terre nouvelle où la justice régnera. » Et s'il est tout à fait vrai que Mao Zedong avait rêvé pour son pays d'une humanité transfigurée (un texte de lui va jusqu'à parler de « nouvelle naissance »), Robespierre, lui aussi, a voulu un régime où les institutions ne seront rien si n'intervient pas un changement fondamental dans les dispositions humaines. Lorsque J.-P. Domecq constate que, pour Robespierre, « l'éthique commande au politique<sup>113</sup> », il peut en

\* Car Pascal est peu lu au XVIII<sup>e</sup> siècle, sauf de Voltaire, clairvoyant et qui mesure le danger que fait courir aux Lumières ce grand mort redoutable.

apporter vingt preuves, quand ce ne serait que cet aphorisme : « Rien n'est utile que ce qui est juste », ou : « Ce qui est immoral est impolitique. » Ce mot de « vertu \* » que Maximilien aime et répète et que Danton traduit par une épaisse goguenardise, lui-même l'a clairement défini : le sens civique, « l'amour de la patrie, le dévouement magnanime à l'intérêt général » ; « l'âme de la République, c'est la vertu<sup>114</sup>. » Nous sommes là au centre de ce que Robespierre homme d'action s'est assigné pour but. Saint-Just sait qu'il adhère à la plus profonde pensée de Robespierre quand il fait de la République, dans son discours du 15 avril 1794, avant tout une mutation des cœurs : « Le passage du mal au bien, de la corruption à la probité » ; « pour que la République s'affermisse, dira-t-il (immature, n'est-ce pas ?) niaisement puéril, ce réformateur de vingt-sept ans tout juste sorti de l'adolescence), il faut être aussi bon que nous étions méchants autrefois ». Et lorsque, le même jour, il déclare qu'il « faut s'attacher à former une conscience publique », il n'ignore pas qu'il exprime le vœu même de son maître et ami : « La République est proclamée plutôt qu'établie. Notre pacte social est à faire<sup>115</sup>. » Le 5 février 1794, Robespierre a présenté à l'Assemblée un rapport dont le titre révèle pleinement l'intention : *Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République*. Il pense que c'est le moment ou jamais. Il faut profiter de la toute-puissance d'un pouvoir d'exception, le « gouvernement révolutionnaire », pour orienter définitivement la Révolution dans le sens qu'il a toujours voulu lui voir prendre. La situation intérieure n'est pas mauvaise. Le bouillonnement des intrigues paraît s'atténuer. Robespierre est parfaitement conscient du fait qu'il a devant lui, à l'Assemblée, quantité de gens qu'importunent — c'est le moins qu'on puisse dire — ses préoccupations religieuses. Il a formé un projet qui donnerait à la République, telle qu'il la conçoit, toute sa signification et toute sa grandeur ; mais, ce grand dessein, peut-être convient-il d'en retarder encore de quelques semaines l'exposé public. Viendront, d'ailleurs, pour contraindre Maximilien au piétinement, de très graves crises politiques, côté « ultra » et côté « citra », qu'il faudra d'abord régler par les moyens les plus radicaux. Le 5 février

\* Le 5 février 1794, à la tribune de la Convention, Robespierre dit que « la vertu » est « la force de l'âme » qui nous fait « préférer l'intérêt public à tous les intérêts particuliers » (R. O., X 153) et, le 7 mai, il déclara : « Le patriote n'est autre chose que l'homme probe et magnanime » (id., 462). C'est un peu un abus de langage que s'est permis Serge Bianchi pour son ouvrage de 1983 : *la Révolution culturelle de l'an II*. Ces deux mots n'auraient de sens qu'appliqués à la tentative essentielle de Robespierre.

1794, Robespierre s'applique à dessiner une image tentatrice de la société dont il rêve, la « terre nouvelle » respirable, habitable, heureuse, que pourrait être la France où Dieu — on verra ça sous peu, le plus tôt possible ; pour l'instant n'en parler qu'à peine —, le vrai Dieu vivant aurait été retrouvé, reconnu, aimé et servi. Poignante quand on sait de quel enracinement elle sort — et surtout quel avortement lui est réservé —, cette série de « nous voulons » proférés par un Robespierre plein d'espoir : « Nous voulons un ordre de choses où les passions basses et cruelles soient enchaînées, les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois [...] Nous voulons substituer la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, le devoir aux bienséances, le mépris du vice au dédain du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité [...] les bons gens à la bonne compagnie » ; nous voulons « accomplir les destins de l'humanité<sup>116</sup> ». Que ce serait beau si, grâce à lui, à travers le pays, s'allumaient les bonnes volontés ! S'il se sentait porté par un soulèvement d'espérance, une lame de fond plébéienne ! Il aura toujours voulu se persuader que « le peuple », s'il n'est pas perverti par des corrupteurs, va spontanément à ce qui est bien, ce qui est juste. Il rappelle combien il déplore « la guerre déclarée à la divinité », stupide et coupable « diversion » alors que nos frontières sont toujours menacées. Halte à ces insensés qui, « oubliant les Autrichiens pour faire la guerre aux dévotes », au lieu de « reprendre nos forteresses » veulent « prendre d'assaut les églises et escalader le ciel<sup>117</sup> ». Ce paragraphe-là de son rapport n'est pas celui, soyons-en sûrs, auquel Robespierre tient le plus. Affaire ponctuelle, épisodique, maîtrisée d'ailleurs, sous sa forme extrême — exception faite d'incidents locaux — en province. La grande question, pour Maximilien, c'est l'effort pour qu'apparaisse ce monde régénéré qu'il serait prêt, s'il ne craignait les sarcasmes, à nommer, comme il le fait sans doute dans l'intimité des Duplay : « le royaume de Dieu », cette République des « cœurs purs » dont nous l'avons entendu, en ces termes mêmes, souhaiter l'avènement<sup>118</sup>.

Le 6 avril, Couthon — bien d'accord, sans nul doute, avec Robespierre qui même, peut-être, lui a demandé d'agir à sa place —, Couthon annonce que des fêtes décadaires auront lieu en l'honneur de l'« Être suprême<sup>119</sup> ». Ainsi, corrigeant l'abolition du dimanche, Robespierre désire que, tous les dix jours, la nation soit conviée à garder le contact avec un Dieu père de la cité, source et but de la

\* L'emphase remplaçant l'ironie, cette image, empruntée (consciemment ou non à Robespierre), connaîtra, on le sait à propos de la Commune, un destin historique.

créature humaine. Il en demande trop. Cette célébration religieuse régulière ne manquera pas d'exaspérer tous ceux pour qui la seule mention de « la divinité » est un aveu de superstition. Maximilien y renonce. Couthon ne renouvellera plus son essai du 6 avril. Le souci d'être véridique doit ici nous induire à marquer fortement que Robespierre, si « croyant » qu'il soit, n'a rien d'un inquisiteur ni d'un intolérant, persécuteur à son tour. Le 28 septembre 1793, aux Jacobins, on l'avait vu prendre la défense d'un athée virulent, un patriote rudimentaire surnommé « Pas-de-bon-Dieu » qui, proposé pour l'état-major de « l'armée révolutionnaire », risquait d'en être écarté en raison de ses véhémences antireligieuses ; et Robespierre avait levé l'obstacle<sup>120</sup>. Lorsque, le 13 avril, Gobel et Chaumette vont ensemble à l'échafaud, certains diront que cette double mort est une exigence de Robespierre avertissant les athées de ce qui les attend désormais. Or Michelet lui-même reconnaît que si, parmi les considérants de l'acte d'accusation, figurait, pour l'un et l'autre, le crime d'avoir voulu « effacer toute idée de la divinité », Robespierre n'y était pour rien : « maladroite flatterie » dit Michelet (ou très possiblement perfidie) de Fouquier-Tinville et du président Dumas<sup>121</sup>. Alors, non, pas d'excès. Pas de rétablissement oblique de ce que les malveillants appelleront une messe en succédané. Robespierre, sur ce point, préfère peser discrètement sur la Commune — qui lui est, désormais, entièrement dévouée — pour qu'elle ferme les yeux sur le non-respect du décadi par bien des boutiquiers qui reviennent sans bruit au repos du dimanche. Le 24 juin, toutefois, cette fermeture ne fut plus admise que pour la demi-journée ; mais « en réalité », écrira Michelet, « les boutiquiers ne fermèrent que le dimanche et les catholiques eurent cause gagnée<sup>122</sup> ».

Le 7 mai 1794 (18 floréal an II), Robespierre se décide à sauter le pas, à risquer l'acte capital de sa vie, ce vers quoi tendait — n'avait pas cessé de tendre — tout son travail au service d'une Révolution qui n'a pour lui de sens que si elle débouche sur un épanouissement des « âmes ». « Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains », tel est le titre hardiment choisi\* par Robespierre pour cet exposé où il va, en effet « s'exposer » comme jamais,

\* Qu'il eût été facile de mettre le Robespierre de mai 1794 en contradiction absolue avec telle affirmation prononcée par lui en février 1793. Dans le cinquième numéro de sa *Lettre* (deuxième série), n'avait-il pas énergiquement déclaré : « Nous devons nous abstenir de rappeler l'attention publique sur les idées religieuses » (R. O., V, 270). Et que faisait-il d'autre, à présent ? Mais, en février 1793, son ferme conseil d'abstention n'avait d'autre but que d'écarter « certaines propositions exagérées », que de faire taire certains propagandistes des « Lumières »...

quittant les allusions brèves et les propos feutrés pour dire tout ce qu'il pense d'une école « philosophique » dont les disciples, autour de lui, sont nombreux et qui tiendront ses paroles pour autant de blasphèmes. Aulard s'indigne de cet attentat, dont Mathiez, au contraire, se réjouit : « Toucher à Voltaire, quelle impiété ! Avouons que Robespierre a commis cette impiété et félicitons-le de l'avoir commise, par respect pour l'Histoire<sup>123</sup>. » Maximilien déclare, en commençant, qu'il va « soumettre à votre méditation [vous, les représentants du peuple] des vérités profondes qui importent au bonheur des hommes ». Suit cette affirmation-constatation où reparait la pensée de Jean-Jacques et de son premier « discours » : « Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnants dans ce qu'on appelle les arts et les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique. » Or, dit Robespierre, « le but de toutes les institutions sociales est de diriger les hommes vers la justice ; le fondement unique de la société civile, c'est la morale<sup>124</sup> ». Ceux dont il a fallu délivrer la nation parce qu'ils la menaient à sa perte, ce furent, successivement, « Brissot et les girondins, qui voulaient armer les riches contre le peuple », la « faction d'Hébert » dont le système était de « caresser » la foule pour la réduire à l'oppression, et Danton, « le plus dangereux des ennemis de la patrie », parce que, sous les apparences qu'il savait se donner, il était, en fait, l'exemplaire le plus réussi de ces forbans pour qui « la Révolution est un trafic, le peuple un instrument, la patrie une proie<sup>125</sup> ». Ce sont des gens de cette espèce qui ont « cherché à éteindre tous les sentiments généreux de la nation par leur exemple autant que par leurs préceptes ». Robespierre mène avec rigueur sa démonstration. Il en vient aux déchristianisateurs, à ceux qui « alléguèrent la haine de la superstition » pour nous imposer « l'athéisme » ; et voici, sur ses lèvres, après l'évident écho de Jean-Jacques, la terminologie presque littérale de Pascal : Maximilien demande quel « avantage » procurent à l'homme ces « apôtres fougueux du néant », qui s'efforcent de le convaincre « que son âme n'est qu'un souffle léger éteint aux portes du tombeau », alors que l'homme a besoin, avant tout, de ces certitudes qui « agrandissent son être<sup>126</sup> ». Et voici l'agression depuis longtemps pressentie par les Gensonné et les Condorcet, à présent directe et brutale. Des « sectes », déclare Robespierre, se sont attaquées, pour la détruire, à ce que l'humanité possède, au fond d'elle-même, de plus précieux, de plus vital. « La plus puissante » de ces coterie déléteres « fut connue sous le nom d'Encyclopédistes ». Maximilien a des raisons multiples de lui en vouloir et de la dénoncer ; d'indéniables et solides raisons politiques, d'abord. Il l'avait déjà indiqué d'un mot, il y a dix-huit mois, au sujet

d'Helvétius ; et le comportement de l'abbé Raynal était la meilleure illustration du peu d'appui que pouvait trouver, ou même espérer, une révolution sociale du côté de ce clan néfaste : la « secte » encyclopédiste, dit Robespierre, « resta toujours au-dessous des droits du peuple » ; « ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme et ils étaient pensionnés par les despotes ; ils faisaient tantôt des livres contre la Cour et tantôt des dédicaces au roi, des discours pour les courtisans, des madrigaux pour les courtisanes ». On les a vus « combattre la Révolution dès le moment où ils ont craint qu'elle n'élevât le peuple au-dessus de toutes les vanités particulières ». Leur opération maléfique était infiniment plus grave sur le plan moral : ils propagèrent « avec beaucoup de zèle le matérialisme qui prévalait parmi les grands et parmi les beaux esprits » — comme cet « académicien Condorcet, grand géomètre, disait-on, au jugement des littérateurs et grand littérateur au dire des géomètres » et qui soutint le parti des brissotins-girondins. La phrase suivante est un énoncé fort exact de la leçon donnée à ses contemporains par ce *Candide* où Voltaire, érigeant « l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût et de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits ». Normal, donc, que Rousseau, et par « l'élévation [même] de son âme », ait mérité « la haine et la persécution » de tous ces « sophistes intrigants qui usurpent le nom de philosophes<sup>127</sup> ».

Indispensable, en contrepartie, dans son discours, et tout de suite, une sévérité qu'il n'a nul besoin de feindre contre les prêtres dont on l'accuse (il l'a dit, publiquement, le 28 novembre) de favoriser les intérêts, alors qu'il est un adversaire intraitable de cet « empire » sur les esprits que s'était jadis assuré l'Église grâce à la protection — hypocrite — des souverains. Oubliant un peu trop, dans ce paragraphe, les Grégoire et les Dolivier et le grand nombre de ces curés de campagne dont il a lui-même salué le dévouement à la cause du peuple, il ne veut, pour l'heure, se souvenir que du spectacle répugnant et sacrilège donné par ces prélats, aussi indifférents à l'Évangile que le furent, hier, les Bernis et les Rohan, un Talleyrand, aujourd'hui. Ces prêtres-là, aidés, sous la monarchie, de mille « abbés de cour » (ou de ruelles), Maximilien voit en eux les premiers responsables du déclin de la foi, en France, tant ils ont trahi ce Dieu qu'ils avaient mission de faire connaître. « Rien de si semblable à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites » ; « à force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti [dans les cœurs] autant qu'il était en eux » et ils sont « devenus à la morale ce que les charlatans sont à la



médecine ». Ils ont « relégué Dieu dans le ciel » et ne l'ont « appelé sur la terre » que pour réclamer à leur profit richesse, honneur, puissance. « Ils ont dit aux rois : Vous êtes les images de Dieu » ; « le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et usurper la terre<sup>128</sup> ». Il ne faut pas permettre que le « philosophisme » d'un côté, et, de l'autre, les prêtres indignes crèvent les yeux du peuple quant aux choses divines : telle est la préoccupation presque angoissée de Robespierre. Le « bonheur » de l'homme — il l'a dit dès ses premiers mots<sup>129</sup> — dépend de cette ouverture de sa pensée qui lui révélera, à la fois, sa « dignité », et sa destination \*. « Si l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain<sup>130</sup>. » Mais, rien, là, d'un songe et d'une rêverie consolante. Cette « connaissance du cœur » dont a parlé Pascal\*\*, il sait ce que c'est, il en vit. L'incomparable valeur humaine, pour Maximilien, de la foi en Dieu, c'est qu'elle s'unit essentiellement (sous peine de verbalisme ou d'insincérité) à une exigence de « justice ». L'homme qui croit en Dieu, s'il est loyal, travaille à faire « que son règne arrive ». La tâche première du croyant est la destruction de l'iniquité.

Maximilien vit dans la certitude que cet avenir-là ne peut avoir chance de prendre corps si les citoyens ne s'unissent pas, dans une adhésion plénière, à l'« Être suprême » — « Grand Être », « Être des êtres » —, quel que soit le nom que notre idiome, toujours insuffisant, donne à cette totalité vivante dont nous n'aurions même pas l'idée si nous n'en éprouvions, au fond de nous-même, le contact. D'où le décret que Robespierre va soumettre à la représentation nationale, ce 18 floréal an II : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » Tel est l'article I. Et voici l'article II : le seul culte qui convienne à l'« Être suprême » et qui réponde à sa volonté, c'est « la pratique des devoirs de l'homme ». Les décadis, au nombre de trente-six (trois par mois, et douze mois), seront consacrés à des fêtes dont l'article VII fournit la liste candidement offerte à la dérision des « beaux esprits » et où figurent, pêle-mêle, les hommages à la « Vérité », à la « Justice », au « Courage », à la « Bonté », au « Désintéressement », à l'« Amour » (sans oublier à côté du « Bonheur » le « Malheur ») et même la « Foi

\* « Dignité » ? Cf. son hommage à J.-J. Rousseau (dans Fleischmann, *op. cit.*, 290). « Destination » ? Cf. son discours du 5 février (R. O., X, 352).

\*\* Robespierre le sait-il ? Nous avons déjà posé la question. La réponse me paraît devoir être : non. Entre Robespierre et Pascal la rencontre se fait d'elle-même, par le haut.

conjugale » et même aussi — ce Robespierre est-il assez comique ! — la « Pudeur ». Article XV : « Il sera célébré, le 20 prairial prochain, une fête nationale en l'honneur de l'Être suprême. » Journée unique, dont Robespierre ne semble pas prévoir le renouvellement, mais qui n'en constitue pas moins l'intronisation téméraire, et à laquelle Jaurès ne pourra souscrire, d'une métaphysique d'État.

La fête religieuse à laquelle Robespierre attache personnellement un si grand prix se prépare par les soins de David. Elle ne peut comporter d'improvisation, étant donné ce qu'elle exige de travaux : ces statues géantes et symboliques, dont l'une, inflammable et qui représentera l'Athéisme, devra, au cours même de la cérémonie, tomber en cendres pour délivrer, sous sa ruine, la Sagesse. Au Champ-de-Mars arrivent par milliers ces tombereaux de terre dont on entasse et affermit le contenu pour que se dresse là une colline ample et stable et même plantée d'arbres, où se tiendront non seulement l'Assemblée entière (si mutilée qu'elle soit par les emprisonnements et les exécutions, ses membres sont tout de même plus de 500) mais des chœurs et toute une figuration. Incident, le 15 mai, aux Jacobins : le représentant Lequinio se serait conduit, lors de sa mission en Charente, comme un « déchristianisateur farouche » ; ce Lequinio n'est-il pas, du reste, l'auteur d'un ouvrage intitulé *les Préjugés détruits*, qui prône l'athéisme ? Mais l'intéressé a déjà rétabli sa situation par un éloge extasié du discours prononcé quelques jours plus tôt par Robespierre. Dans la même séance, après avoir admis qu'il voyait « une vérité » (sic) dans le conseil donné par Rousseau de « bannir » de la République « ceux qui ne croient pas à la divinité », Robespierre avait aussitôt ajouté qu'il convenait de ne point « mettre en pratique » cette recommandation. Ce serait, à son sens, « inspirer trop de frayeurs » à trop de gens ; il dit même, tout net : « une grande multitude », ce qui prouve qu'il ne pêche point par optimisme quant à la dimension du groupe qui le guette et auquel il s'apprête à déplaire avec excès<sup>131</sup>. Hâtons-nous d'en venir, pour tenter de l'entrevoir telle quelle, à la grande journée du 20 prairial — autrement dit, 8 juin 1794 et fête de la Pentecôte dans l'ancien calendrier. Je ne jurerais pas qu'il y ait eu là coïncidence fortuite. Sans l'avouer jamais — sinon, peut-être, aux Duplay —, Robespierre peut très bien avoir choisi à dessein le 20 prairial (8 juin) pour établir une continuité secrète entre la commémoration, par les chrétiens, de la descente de l'Esprit sur les apôtres, le septième dimanche après Pâques et l'hommage à Dieu

qu'il accomplit au nom de la France, le jour cime de sa destinée. On pouvait s'attendre à du grotesque dans le théâtral et la boursouflure. Le grotesque (ou ce qui lui ressembla beaucoup) ne fut pas absent du spectacle, lorsque, dans le jardin des Tuileries, eut lieu la crémation solennelle d'un Athéisme en carton bouilli, dont les décombres ne mirent au jour qu'une Sagesse pitoyable, endommagée et charbonneuse. L'anicroche ne compromit point l'atmosphère de cette journée, qui fut, dans nos annales, assez étonnante, et même bouleversante, je pense, pour bien d'autres encore que le petit Nodier, un gamin de quatorze ans, chez qui ces heures du 8 juin 1794 demeurèrent inoubliables. Il y eut réellement, dans Paris, comme une joie diffuse, une ivresse. Des bruits couraient d'« *amnistie* », des rumeurs montantes : que la Terreur était finie, que la guillotine ne reparaitrait plus (aucune exécution, en effet, ce jour-là). « *La transparence du firmament* » — un temps splendide, c'est vrai, un soleil radieux — ajoutée à une euphorie presque universelle. « *Le peuple y voit du miracle* », écrira Nodier<sup>132</sup>. La Commune n'a sans doute pas ménagé conseils, pressions, facilités ; toujours Nodier : « *Pas une seule fenêtre de la ville qui ne fût pavoisée ; pas un seul batelet [sur la Seine] qui ne voguât sous des banderoles ; les plus petites maisons portaient des décorations de draperie, ou de guirlandes*<sup>133</sup>. » Partout — c'est encore Nodier qui raconte — « *les cris d'un peuple émerveillé à qui l'on vient de rendre Dieu* ». « *Il faut avoir vu tout cela pour le croire et pour comprendre que tout cela était très beau*<sup>134</sup>. » Je revois aussi la silhouette que Renan a esquissée dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* : ce vieil original de Tréguier qu'on appelait « *le bonhomme système* » ; il ne parlait à personne ; il n'allait jamais à l'église, mais « *Dieu étant pour lui la raison des choses, il ne souffrait pas qu'on le niât* ». Quand il mourut, « *le maire lui fit des funérailles décentes* » et on trouva chez lui, dans un tiroir, « *soigneusement enveloppé, un bouquet de fleurs desséchées liées par un ruban tricolore* » ; sur ce papier, le défunt avait écrit : « *Bouquet que je portais à la fête de l'Être suprême, 20 prairial an II*<sup>135</sup>. » Cet homme-là, qui fait penser au conventionnel sans nom des *Misérables*, avait gardé en lui, comme Nodier, le souvenir ineffaçable de cette « *Fête-Dieu*<sup>136</sup> » voulue par Robespierre et telle que Paris n'en avait jamais connu de pareille. Tâchons d'imaginer vaguement ce que pouvait être la ville où régnait soudain cette authentique « *allégresse* » qu'évoquera Robespierre le 8 thermidor<sup>137</sup>, quelque chose comme un

\* Est-ce là que Michelet aurait puisé sa phrase que nous avons citée sur « *l'idée bizarre* » de Robespierre (M., II, 813) ?

bonheur un peu fou dans la splendeur du printemps, avec ces coups de canon, rythmés, qui tonnaient, et le tumulte des cloches dans toutes les églises.

Chaque député avait été muni d'un bouquet tricolore (une rose, une marguerite, un bleuet). Robespierre, qui se trouvait depuis le 4, et pour quelques jours encore, président de l'Assemblée, s'avancé le premier, en grand costume officiel, ayant trois fleurs épinglées sur la poitrine et tenant à la main un bouquet énorme qu'on lui avait remis (Éléonore, sans doute, ou sa mère) chez les Duplay. Nodier le revoit qui marchait « *tenant levée, avec fierté, sa tête blême* ». Il a d'ordinaire, dit-on, un visage tendu, crispé. Ce 8 juin, transfiguré, il sourit, comme s'il s'éprouvait comblé, comme si, dira Nodier, le traversait un « *enthousiasme* ». Vilatte, qui devait tout à Maximilien et qui, dès après le 9 Thermidor, le couvrit d'infamies, Vilatte a tout de même laissé ce témoignage sur Robespierre, le 8 juin 1794 : « *La joie brillait pour la première fois sur son visage*<sup>138</sup> ». On peut présumer qu'avait été soumis à Robespierre le texte de l'Hymne à l'Être suprême — dont l'auteur ne fut pas, finalement, M.-J. Chénier ; toute coloration catholique en a été proscrite ; mais y figurent « *les enfants d'Israël* », c'est-à-dire, à travers eux, le « *Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob* », en même temps que Luther et Calvin, disciples du « *Dieu de Jésus-Christ* ». Robespierre a pris deux fois la parole. Parce qu'il a voué aux flammes une statue symbolique de l'athéisme, il se félicite — anticipation où l'espoir se voudrait certitude — d'avoir vu « *rentrer dans le néant ce monstre* » que, selon lui, « *le génie des rois a vomé sur la France* ». Il accuse parallèlement « *les prêtres* » — sans distinction — d'un double crime : ils ont « *attelé les hommes, comme de vils animaux* », au « *char* » des despotes, et donné sinistrement l'exemple de tout ce qui est mal : « *bassesse, orgueil, perfidie, débauche et mensonge* ». Que le peuple français, debout, et prêt à ces grands travaux qui rendront à l'humanité sa nature substantielle, « *élève sa pensée et ses vœux* » vers Celui qui lui a donné « *la mission de les entreprendre et la force de les exécuter* ». Robespierre croit à une « *mission* » dont l'« *Être suprême* » a chargé la France. Il s'adresse à Dieu pour confirmer l'article II du décret voté le 18 floréal : « *Nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières* », injustes parce qu'elles seraient la sollicitation de bienfaits privilégiés ; notre prière, c'est

\* Michelet a, là-dessus, son mot à dire : ce « *sourire* » de Robespierre, le 8 juin, au vrai c'est un sourire qui « *fait mal* ». Robespierre lui apparaît ce jour-là comme « *un reptile qui se raidit et se dresse avec un regard, indicible, effroyablement gracieux* » (M., II, 870).

notre acquiescement à toi, l'engagement de notre volonté au service de la tienne \*. C'était la première fois qu'un gouvernant parlait de Dieu au peuple dans un autre dessein que de le duper pour mieux l'asservir. « Homme », dit Robespierre tourné vers cette foule qui l'écoute et dont il voudrait si fort atteindre la sensibilité la plus profonde et la plus noble, homme, songe que, si tu le veux, « tu peux [dès ici-bas] *lier ta vie passagère à Dieu même* ». Aie « confiance », cœur fidèle. Au plus creux de toi, et dans le silence, et sans cesse, tu peux « t'abandonner » à Dieu, à la chaleur, à la tendresse de son « sein paternel<sup>139</sup> ».

Les insultes, les menaces qu'on a proférées contre lui, ce 8 juin, au Champ-de-Mars ont eu raison, en un instant, du ravissement qui l'avait d'abord saisi ce jour-là. A-t-il eu connaissance du pamphlet que Merlin de Thionville rédige, sans le mettre, peut-être, en circulation autrement qu'avec une extrême prudence, tant que Robespierre fut encore vivant ? On y pouvait lire cette explication bien simple de la trop fameuse fête du 8 juin : Robespierre n'a « ressuscité l'Éternel » — « ressuscité », car Dieu est mort, bien mort, à jamais — « que parce que l'Éternel est invisible et qu'en faisant lever tous les yeux vers le ciel il les éloignait de la terre où il voulait que l'on n'entendît que sa voix<sup>140</sup> ».

Sur la forme et l'ardeur de sa pensée religieuse, plus rien à glaner, maintenant \*\*, jusqu'au discours qu'il prononça à la Convention, la veille même de sa mort. Le 26 juillet, alors qu'il sait — par Saint-Just — à quel point Billaud-Varenne et Collot d'Herbois souhaitent qu'il ne soit plus question, dans les débats de l'Assemblée, ni de l'âme ni de Dieu, sujets indésirables, thèmes stupides et dépassés, Robespierre, délibérément, revient sur son décret du 8 floréal, pour s'en faire gloire et le définir même comme étant « à lui seul une Révolution », car il frappait ensemble deux mortels ennemis de la République : « le despotisme sacerdotal » et « l'athéisme<sup>141</sup> ». Il dit — aveu qu'il a perdu la partie, la grande partie qu'il jouait —, il dit que, depuis sa tentative du 8 juin en faveur du sens de la vie, et de notre destination, « on n'a cessé de jeter du ridicule sur tout ce qui tient à ces idées<sup>142</sup> ». Ils sont les plus forts — c'est un fait —, les corrompus mêlés aux prôneurs du néant. Ce qu'il croit, il le criera jusqu'à ce qu'on le bâillonne ; ce qu'il est, il le restera jusqu'à ce qu'on le tue. Tu es là, Fouché, et je

\* Au texte d'Isaïe cité plus haut, il convient d'ajouter dans Michée (6, 8) : « Ce que Yahvé réclame de toi ? Rien d'autre que d'accomplir sa justice » ; et dans Amos (5, 23-24) : « Quand vous m'offrez des holocaustes, je ne les agréerai pas [...] mais que coule la justice comme un torrent. »

\*\* Hormis cette opiniâtreté qu'il apporte à parler encore et encore de la « Providence », comme il le fait aux Jacobins le 1<sup>er</sup> juillet (R. O., X, 514).

t'interpelle — en même temps que l'ombre de Chaumette qui pensait comme toi : « Non, Fouché, non Chaumette », ce n'est pas vrai ce que vous avez fait inscrire à l'entrée des cimetières sur la mort : « sommeil éternel ». Erreur ! « La mort est le commencement de l'immortalité<sup>143</sup>. » Fouché et son groupe savourent en silence leur victoire acquise. Ils laissent déclamer dans le vide l'interminable bavard dont le sort est déjà scellé. Tes niaiseries, Robespierre, tu n'as plus beaucoup à attendre pour en mesurer toi-même l'inanité.

6

**Incohérence ?**

Norman Hampson, qui a vraiment travaillé de son mieux à s'informer sur Robespierre, s'avoue, à la fin, déconcerté : l'homme qu'il a essayé de comprendre, il n'a pas de conclusion à son sujet. Il a échoué dans son effort pour atteindre, sur Robespierre, à une « *vision cohérente*<sup>1</sup> ». Et je vois bien où est la cassure, l'évidente fracture dans ladite « *cohérence* ». Elle tient dans les deux mots, un substantif et un adjectif, par lesquels — nous l'avons dit — Aulard résumait le personnage de Robespierre : un « *mystique assassin* ». Eh oui, c'est indéniable : Robespierre a fait tuer du monde ; il est responsable (pas tout seul, mais il l'est) de morts nombreuses. Ce petit bonhomme, qui n'a effectué dans l'Histoire de France qu'un bref passage, y a laissé une trace sanglante indélébile, une cicatrice, une marque, finalement, en forme de question. Cette question-là, je n'ai pas l'intention de l'esquiver. Je dirai ce que j'en pense, sans aucune glissade évasive. Michelet s'est vanté d'avoir, comme personne, « *anatomisé* » Robespierre<sup>2</sup>. Je me garderai de faire, à mon tour, le malin. Simplement, avant d'aborder de front une affaire qui n'est certes pas mince, j'aimerais risquer un petit lot de réflexions utiles.

Une fable, à mon sens, une interprétation aussi malveillante qu'inexacte, ce que raconte Michelet sur les dispositions, sur l'état d'esprit de Robespierre quand la Législative se réunit et que les girondins s'empressent d'y jouer les dirigeants \*. Michelet, « *l'anatomiste* » expert, a décelé que Robespierre aurait subi, à la Constituante « *des choses atroces*<sup>3</sup> ». Il s'y serait vu « *la risée unanime des deux*

\* Je crains aussi que nous ne soyons victimes d'un contresens à propos de la fameuse phrase attribuée à Mirabeau sur ce Robespierre capable « *d'aller loin car il croit tout ce qu'il dit* ». J'avoue bien mal reconnaître Mirabeau dans le diagnostic qu'on lui prête, car s'il est allé « *loin* », lui-même, sur la route du succès, ce n'est assurément pas en suivant cette voie d'honnêteté loyale. Il n'a pas cessé de tricher et de « *faire accroire* », jusqu'à ce qu'il se soit constitué, de la sorte, un capital de crédit assez imposant pour en tirer un prix fastueux en l'offrant, tout bas, à la Cour. Je verrais Mirabeau, beaucoup plus conforme ainsi à son personnage, s'amusant du jeune Maximilien et murmurant, cynique : un politicien disqualifié, ce nigaud, qui donne dans ses propres sornettes.

côtés de l'Assemblée<sup>4</sup> ». D'où sa mue ; humilié, ulcéré, dévoré de rage, de « coq de province » qu'il était « il devint chat<sup>5</sup> » et même chat-tigre. Sa vraie nature s'extériorise ; tout, en lui, est rivalité, concurrence, envie. Pas d'accord. Robespierre n'est point méprisé, ou ignoré, ce qui, pour lui, serait pire, à la Constituante, où il se dépense, inlassablement, et toujours dans le même sens, en faveur de ceux qu'on écrase, les « citoyens non citoyens » parce qu'ils sont pauvres, et contre un système où « une classe » de la nation est munie d'armes afin de « contenir l'autre ». La preuve de l'intérêt qu'on lui porte, et de l'estime qu'il recueille, nous est fournie dès le printemps 1790 par Camille Desmoulins qui, dans le quinzième numéro de ses *Révolutions de France et de Brabant*, a célébré, nous l'avons vu, Robespierre, « cet orateur du peuple », « un des plus fermes remparts de la société naissante<sup>6</sup> ». Est-il besoin, au surplus, de rappeler l'ovation faite par la foule au député d'Arras, le jour où la Constituante se dispersa ? Michelet veut que Robespierre, lorsque apparut au premier plan de la vie publique « la généreuse, la brillante, l'étourdie Gironde », ait conçu à l'égard de Vergniaud et de ses amis une jalousie furieuse. Ils lui disputaient sa popularité ; mieux, ils la « lui arrachaient des dents » ; « horrible fut sur lui l'opération<sup>7</sup> ». Robespierre « haïssait à mort tout obstacle » à sa marche vers « la tyrannie ». Et quand, grâce aux girondins, la France — « moment merveilleux » — fut « lancée dans la croisade » (c'est-à-dire jetée dans une guerre perdue d'avance et sur laquelle la Cour comptait pour briser la Révolution), Robespierre déteste cet élan d'épopée parce qu'on le devait à Brissot, Isnard, Gensonné et consorts ; « tout cela, prononce Michelet, lui fut odieux<sup>8</sup> ». Dans la main du grand Jules non le pinceau d'un portraitiste, mais la brosse d'un peintre en bâtiment.

D'autre part, je crois avoir démontré que Robespierre n'a jamais visé à une toute-puissance, d'ailleurs impraticable, et on ne le verra jamais conduire de secrètes manœuvres pour s'emparer du pouvoir. S'il s'est résigné, en juillet 1793, à entrer au CSP après avoir refusé cet honneur, il l'a fait pour une certaine raison haute que l'on peut deviner<sup>9</sup> \*. Faux qu'il soit, au surplus, le paranoïaque imaginé, dans le style d'aujourd'hui, par ses ennemis qui sont toujours là et toujours aussi véhéments. Robespierre a beaucoup parlé, on pourrait même dire presque sans cesse, d'intrigues et de trahisons ; mais il n'est que

\* J'ajouterai une bonne remarque — mais oui — d'un Michelet parfois équitable à l'égard de Robespierre quand la colère et la rancune ne l'aveuglent pas. Robespierre, dit-il avec pertinence, était « un homme d'autorité plus que de gouvernement, un homme d'influence plus que d'affaires » (M., II, 534).

d'avoir les yeux ouverts sur ce que fut quotidiennement la vie politique lors des cinq années pendant lesquelles Robespierre y joua un rôle grandissant pour constater que ces intrigues et trahisons se succédèrent sans interruption et que Maximilien fut aux prises avec un roi installé dans la fourberie (plus de trois années sur les cinq, au total, de son parcours), avec Mirabeau l'imposteur, avec La Fayette, puis Dumouriez, ces généraux félons, avec les manigances des dantonistes et des hébertistes, des Sieyès et des Carnot, des Vadier et des Cambon.

Autre chose encore : l'Histoire a-t-elle tenu compte autant qu'il le faudrait d'une réalité patente : pour la majorité des conventionnels (la Plaine, le Marais, le Ventre), ce qui se passait depuis le 10 Août, cette voix-au-chapitre livrée aux non-possédants pour la gestion des affaires nationales, constituait une parenthèse scandaleuse dans la vie de l'État, une parenthèse qu'il fallait trouver le moyen de refermer le plus vite possible. C'est ce que permettra — enfin ! — le 9 Thermidor. Qu'on se souvienne de ce qui arriva, en 1848, à Lamartine ; parce qu'il présentait un programme dont les « honnêtes gens » avaient horreur, des projets insensés, calamiteux, exécrables (l'impôt sur le revenu, la nationalisation des chemins de fer, etc.), la bande Falloux-Montalembert et tous les comploteurs de la « rue de Poitiers », quartier général de la droite, réussirent contre lui une opération magnifique ; ils s'arrangeront pour désespérer la classe ouvrière et la pousser à des barricades. Le gouvernement est bien obligé de « rétablir l'ordre » ; ainsi c'est Lamartine, c'est la République qui aura fait tirer sur le peuple. Dès la tragédie amorcée, on renversera Lamartine. Et Sainte-Beuve (qui avait eu si grand-peur en février) maudira le poète criminel : « Les pieds lui ont glissé dans le sang. A la lettre, dans des flots de sang ! » On a tenté, et plusieurs fois, de faire à Robespierre le même coup, en mars puis en septembre 1793, puis autour d'Hébert et de Momoro au printemps 1794, sans succès. Robespierre échappera au piège. Ce sera sa fierté d'être parvenu à conjurer tout soulèvement des faubourgs, à gouverner sans jamais devoir recourir à la force contre une insurrection plébéienne\*.

\* Il n'est pas impossible que les très sévères jugements portés par Robespierre sur Jacques Roux (cf. R. O., IX, 602, et X, 385) tenaient au danger que faisaient courir à la paix publique les propos trop véridiques de cet « enragé » qui pouvait, involontairement, susciter dans son quartier des Gravilliers une effrayante émeute. Michelet parle de ce prêtre comme d'une « bête sauvage » (M., II, 48). Ce fauve, cependant, lorsqu'il s'attend à être jeté à la guillotine par le T.R., supplie les jurés de ne pas laisser mourir de faim l'orphelin qu'il avait recueilli. Roux cherchait constamment à trouver des secours pour les plus démunis de ses paroissiens, s'usant à des démarches,

Il saluera — sachant de quoi il parle — la « patience » des misérables; il dira même « sublime » (dans son dernier discours, 26 juillet 1794<sup>10</sup>) cette acceptation de l'inacceptable par une multitude en haillons dont la détresse crée l'opulence des nantis. Et je sais bien que si ces malheureux ne se révoltent pas contre leurs conditions d'existence, c'est qu'ils ont perdu l'espoir d'en sortir. Robespierre ne sait comment faire pour détruire les iniquités. Il ne voit pas où est l'issue; ces « lois populaires » qu'il réclame, il ne sait comment s'y prendre pour les définir. Du moins a-t-il la sinistre conviction que la politique de Cambon, avec ses émissions forcées d'assignats, finira par une catastrophe. Le 9 Thermidor, il y a pour 8 milliards d'assignats en circulation. Robespierre liquidé, Cambon respire. Le 14 septembre, il se débonde, à la tribune. Il évoque « ces négociants si décriés par les anarchistes » et clame qu'il est temps de restituer « à cette partie importante de l'industrie nationale la dignité et la vigueur qu'elle a le droit d'attendre d'un gouvernement juste \* ». Et un nommé Giraud va s'écrier, le 9 décembre : « Ne trouvez-vous pas dans vos cœurs que la liberté pour tous est le meilleur des régimes ? [...] Gardez-vous de faire la moindre restriction à cet axiome sacré. » C'est le maximum qu'il veut dire, pratiquement bafoué depuis l'été, mais dont il convient d'effacer toute trace (sauf, sans doute, pour les salaires). Le prix des denrées « monte journellement », note Mallet du Pan, et « dans des proportions beaucoup plus fortes que la baisse des assignats<sup>11</sup> ». En octobre 1794, un assignat de 100 francs ne vaudra plus que 20 francs en monnaie de métal, et, dans l'été 1795, on verra le louis atteindre de 800 à 1000 francs-papier. C'est ce que Benjamin Constant, le 7 août 1795, signale avec bonheur à sa tante Nassau. Benjamin nage dans la joie; sa maîtresse Germaine de Staël l'alimente en pièces d'or, et il frétille : « On n'a jamais vécu à si bon marché » (« On » ? Les riches, les détenteurs de numéraire); la chère

s'imposant même des privations pour aider telles ou telles familles, dans un océan de misères, à ne pas sombrer. Devons-nous penser que Robespierre a fait confiance à Marat, qui, dans son *Publiciste*, le 4 juillet 1793, publia les prétendues révélations que j'ai dites ? Je ne parviens ni à les croire ni à supposer Marat basement calomniateur. (P.S. : J'apprends — bien tard — que Jacques Roux s'était déprêtrisé dans l'hiver 1793-1794 et tenait alors des propos confirmant ce qu'il avait déclaré à Marat. On comprend, dès lors, que Robespierre ait perdu, pour lui, toute estime.)

\* Il y a une assez vive ressemblance entre Cambon et Necker, Necker avec sa pratique invariable de l'emprunt pour fournir de quoi vivre à la monarchie, Cambon avec ses émissions incessantes de papier-monnaie. L'un et l'autre ne se font aucune illusion : tout cela ne peut que très mal tourner, pour l'État. Mais leurs sûretés personnelles sont prises. Necker dispose d'une fortune énorme, à l'abri de tout aléa, et les Cambon ont fait, sur les biens nationaux, des opérations somptueuses.

tante devrait venir profiter, en France, d'un tel paradis : « Une petite part de vos revenus en Suisse serait le Pérou ici. » Parallèlement, Mallet du Pan observait : « On ne saurait être plus à plaindre que le peuple [de Paris] sur les moyens de subsister<sup>12</sup> » : « les comestibles, disait-il, sont — en assignats, bien sûr, seule monnaie des prolétaires — à des prix monstrueux<sup>13</sup> ». Des gens mouraient dans la rue. Les suicides se multipliaient; quelques incidents violents, trop prévisibles, avaient eu lieu au printemps. Loève-Weimars, un sage, dans ses *Lettres sur l'état de la France* (elles seront publiées en février 1838 par *la Revue des deux mondes*) a noté comme suit le petit drame : « Une populace ivre, feignant d'être affamée », a envahi la Convention pour réclamer du pain\*. Mais l'Assemblée, écrira Mallet, « a été sauvée par les honnêtes gens [sic]<sup>14</sup> ». Les gardes nationaux des quartiers bourgeois sont intervenus avec la plus belle énergie, et Pichegru, à la tête de quelques bataillons de ligne, a rétabli l'ordre en quarante-huit heures; des scélérats, naïfs, avaient cherché refuge dans l'ancienne basilique de Paris, comme si les églises pouvaient être encore, à l'âge des Lumières, des lieux d'asile inviolables. Pichegru avait trouvé plaisant cet anachronisme, et c'est à l'intérieur même de Notre-Dame que les derniers survivants de l'insurrection furent passés par les armes. Boissy d'Anglas, qui, dans la nuit du 8 au 9 thermidor, avait promis à Fouché le concours de la Plaine pour en finir avec Robespierre, remet, le 28 juin 1795, la société sur ses bases. C'est la brèche du 10 Août colmatée : « un pays gouverné par les propriétaires est dans l'ordre » naturel, a-t-il dit dans un tonnerre d'acclamations. Curieux comme l'histoire officielle paraît oublier que ce fut bien la Convention, et nulle autre assemblée, qui débarrassa la France des folies démagogiques. Un Fréron métamorphosé — oubliés, ses massacres « patriotiques » à Toulon en 1793 — parcourt les rues de la capitale avec ses équipes de jeunes élégants munis de gourdins solides; on traquait ceux que la délation (surabondante) désignait comme des jacobins mal repentis.

Alors, et Robespierre « assassin » ? Grand amateur d'effets scéniques, Michelet a trouvé une image frappante. Robespierre prend ses repas chez les Duplay. Duplay est un des jurés, au TR. Et donc, ce que mange et boit Robespierre chez Duplay, c'est « le salaire d'un

\* Les députés avaient pris soin de majorer (du double) leur « indemnité » quotidienne.

juré, j'allais dire le prix du sang<sup>15\*\*</sup> ». Passons à l'écrivain romantique son goût des grosses friandises et redevenons sérieux. Tous les dictionnaires sont d'accord ; l'assassinat est un meurtre commis avec préméditation. Le meurtre est l'acte de tuer volontairement un être humain. Le juge qui envoie (ou envoyait) un coupable à la mort n'a jamais été considéré — légalement du moins — comme un meurtrier ou comme un assassin ; il tue cependant (ordonne de tuer, prend la responsabilité de faire tuer) avec préméditation. On ne saurait nier que Robespierre est au nombre des gens qui, délibérément, ont envoyé des êtres humains à la mort. Efforçons-nous d'étudier son cas avec loyauté.

Mauriac songeait à de Gaulle et à certains de ses comportements, lorsqu'il risqua cet avis : « *La politique est peut-être le seul domaine où le renoncement à l'innocence devient mérite, devient vertu*<sup>16</sup>. » Diable ! Quelles facilités offertes à des « *renoncements* » vertueux qui peuvent aller loin ! Mathiez se contentait d'admettre, tristement, que la Terreur pratiquée par le « *gouvernement révolutionnaire* » était une mesure austère, mais qu'il avait bien fallu prendre pour assurer et l'existence de la République et l'intégrité territoriale de la patrie. Joseph de Maistre lui-même n'inclinait-il pas dans un sens assez voisin : acquittement de Robespierre, au nom de la nécessité telle qu'en conscience ce dernier la concevait ? Le sang a coulé, dans la Révolution, dès 1789, le sang de Launay et de Flesselles, le 14 juillet ; le sang de Foulon et de Berthier le 22. Le 6 octobre des têtes coupées, surmontant des piques, ornent la cohue qui amène — de force — à Paris la famille royale blottie jusqu'alors dans son asile de Versailles. On admet volontiers, même entre « *constitutionnels* », avant le 10 Août, que, dans les circonstances présentes, quelques morts violentes sont inévitables. La phrase de Barnave, un « *modéré* » pourtant, est devenue célèbre, au sujet des premières victimes du mouvement révolutionnaire : « *Après tout, ce sang était-il si pur ?* » Et Camille Desmoulins reproduira, en janvier 1794, un propos qu'il a entendu Mirabeau tenir, dans son vocabulaire de « *libertin de qualité* » : « *La liberté est une garce qui aime à être baisée sur des matelas de cadavres*<sup>17</sup>. » Sachons bien, également, que Robespierre n'est pas le premier à considérer comme normal le recours à la guillotine dans la lutte politique. Il n'a rien d'un pionnier en ce domaine. Lui qui avait voulu l'abolition de la peine de mort, il ne

changera d'avis, concernant Louis XVI, qu'à l'automne 1792. Il y avait longtemps, à cette date, qu'Isnard s'était prononcé pour la peine capitale ; c'est à cette peine que devaient être condamnés, selon lui, les ennemis de la liberté. Il l'avait précisé le 25 novembre 1791 : quand nous parlons de châtiments pour les grands coupables, disait-il afin de se faire comprendre en toute clarté, « *nous entendons : la mort* » ; un mois plus tôt déjà, le 8 octobre, le même Isnard avait fermement déclaré : « *Quelques têtes tranchées et vous verrez pâlir tous nos ennemis.* » Brissot, encore, à cette date limite, très peu républicain (tant la monarchie lui paraît nécessaire au respect de la propriété), Brissot, au mois de juillet 1792, requiert « *le glaive de la loi*<sup>\*</sup> » contre les partisans de la République. Les girondins utilisent sans timidité, dans leur style polémique, l'évocation de ces « *échafauds* » qu'il « *est temps d'élever* », annonçait Kersaint le 24 septembre 1792. En mars 1793, Vergniaud menaçait ouvertement la vie de la reine détrônée ; et Pétion, le 11 avril 1793, n'a plus rien de la mine souriante et douce qui lui avait été longtemps familière : il s'écriait, avec la fureur de l'effroi que lui inspiraient les « *anarchistes* » à la Robespierre : « *Je ne serai content que lorsque nous aurons vu ces hommes qui veulent perdre la République laisser leur tête sur l'échafaud.* » De plus, à chacun sa part ; à chacun son dû ; Robespierre n'est pas l'auteur du Tribunal révolutionnaire, créé le 8 mars 1793 à l'initiative de Danton ; et l'idée de « *mettre la terreur à l'ordre du jour* » n'est pas non plus de lui ; c'est une suggestion proposée, le 5 septembre 1793, par J.-B. Royer, évêque constitutionnel de l'Ain et membre de la Convention.

Il n'en reste pas moins que Robespierre a surveillé le zèle du TR. Nous l'avons vu, à plusieurs reprises, gourmander, éperonner, ces juges dont il trouve insuffisante la sévérité. « *Trop de faiblesse nous perdra* », dit-il, le 11 avril 1793<sup>18</sup>. Devons-nous prendre à la lettre le reproche fait par lui, le 26 juillet 1794, à l'équipe gouvernementale qu'il a désertée, de laisser sans application, « *de violer éternellement*<sup>19</sup> », le « *décret contre les Anglais* » ? Il s'agit de l'in vraisemblable décret du 26 mai 1794, voté par l'Assemblée, à l'instigation de Barère et interdisant à l'armée du Nord, qui a en face d'elle les forces du duc d'York, de faire aucun prisonnier. Les blessés que l'ennemi, en reculant, pourrait laisser sur le terrain, qu'on s'en désintéresse ; quant

\* Duplay, patron menuisier, et propriétaire d'immeubles, n'avait nullement besoin de son salaire de juré pour assurer à sa famille une existence aisée ; il se dispensait fréquemment d'aller au Tribunal et refusa, en particulier, d'assister au procès de Marie-Antoinette comme à celui de sa belle-sœur Élisabeth.

\* Les auditeurs ne pouvaient se méprendre sur la nature de ce « *glaive* ». Machine à tuer moins inhumaine que la pendaison et plus sûre que la hache du bourreau, la guillotine avait été adoptée, pour l'application de la peine capitale, en mars 1791, par la Constituante.



aux soldats « *anglais ou hanovriens* » qui lèveraient les bras pour se rendre, qu'on les extermine. J'ai tout de même peine à croire que Robespierre ait positivement souhaité le carnage des 5 000 hommes qui sont tombés entre nos mains quand Nieuport a été cerné et enlevé. Je sais seulement que, le 21 juin 1794, aux Jacobins<sup>20</sup>, Robespierre a couvert de sarcasmes une proclamation britannique considérant comme une aberration accidentelle, et sans portée, le décret Barère du 26 mai — « *Nos troupes, disait fort noblement, ma foi, le duc d'York, ne croiront pas la nation française dans son égarement.* » Lorsque, jadis, le 30 mai 1791, Robespierre s'exprimait à la tribune de la Constituante contre la peine de mort, il avait eu cette juste remarque : « *Un vainqueur qui égorge ses captifs est appelé barbare*<sup>21</sup>. » Il ne s'en souvenait plus en 1794 ? Admettons que, en juin et juillet 1794, Robespierre, qui se contrôle mal, ait cédé à l'attrait des frénésies verbales, quand tout lui est bon pour faire le procès des Comités. La réalité historique demeure : Robespierre, le 5 février 1794 (17 pluviôse), a très distinctement, très ouvertement, présenté la Terreur comme un instrument régulier et indispensable du gouvernement révolutionnaire organisé par ses soins. J'ai la certitude, j'ai la conviction que Robespierre n'a jamais eu le moindre remords, le moindre sentiment de culpabilité au sujet des exécutions qu'ordonnèrent, pendant des mois, avec son plein accord — et parfois sur sa demande expresse —, les Comités de salut public et de sûreté générale. Pas plus que Jeanne d'Arc, la petite « sainte », quand elle disait tout cru, et portée par le plus bel allant : « *Des Bourguignons je n'en connais qu'un et j'aurais aimé qu'il eût la tête tranchée.* » Les ennemis du roi sont ses ennemis et elle dirigea de bon cœur, à leur endroit, même quand il n'y a pas là d'Anglais (je pense à Perrinet Gressart) tout ce qu'elle peut d'hécatombes. Robespierre, lui aussi, a des ennemis qui peuvent causer la perte de la France et de cette cité meilleure qu'il s'acharne à construire. Quant à l'autre édifiante figure de notre patrimoine national, le « saint » roi Louis IX, il devait, depuis le temps, disposer de renseignements très explicites sur les razzias, viols, et sauvageries diverses aux frais des infidèles, que couvrait l'étendard sacré des croisades. C'est néanmoins avec une sereine piété qu'il prit lui-même l'initiative non pas seulement d'une mais de deux expéditions de cette nature, singulières, un peu rudes, mais bénies.

Dans une question où intervient une grande consommation de chair humaine, je ne vois pas à quel titre n'entrerait point en ligne de compte et ne serait nullement pris en considération l'envoi à la mort, par des stratèges indifférents, de ces milliers et dizaines de milliers de

jeunes hommes dont Bernanos dira dans un texte frémissant et longtemps resté secret : « *Les morts de la guerre sont des morts à part [...] abattus en pleine force* » et à qui « *on a pris la vie comme on retire la parole à quelqu'un*<sup>22</sup>. » Entre les morts de la guerre et les guillotins de la Terreur, le rapprochement est plus qu'inadmissible, il est sacrilège, s'écrient des indignés. Mais quoi ? Ces « *pertes* » — comme on dit en langage officiel — ont pour raison d'être le salut du pays ; exactement le mobile même auquel obéissait Robespierre. Ledit Robespierre aura à sa charge un nombre dérisoire de victimes comparé au chiffre des morts dont fut responsable, par exemple, ce général à qui l'Histoire de 14-18 reproche seulement (avec prudence et respect, d'ailleurs) d'avoir, pour une offensive manquée et totalement inopérante, dépensé, en quarante-huit heures, quelque 30 000 hommes\*. Et ne parlons pas des montagnes de cadavres qu'éleva à travers toute l'Europe le truand corse, résolu à faire fortune par toutes voies appropriées et qui parvint à ce triomphe d'avoir comme tueurs au service de ses convoitises, tout bonnement, chaque année, les appelés de la conscription. Robespierre n'a fait tuer personne pour sa « gloire » ou ses avantages. Il défend son œuvre, conduite pour le bien de la collectivité, par des exécutions que ses adversaires eux-mêmes, girondins et autres, considèrent comme l'un des attributs, l'une des composantes, du métier de gouvernant. Pas d'imbéciles facéties polémique sur Robespierre-Khomeiny ou Robespierre ancêtre du terrorisme contemporain. Robespierre n'a jamais songé à imposer à personne sa propre philosophie avec peine de mort pour les indociles. Quant aux terroristes d'aujourd'hui, ils tuent au hasard et n'importe qui pour contraindre l'État à des libérations qu'ils exigent. Rien de commun avec la méthode montagnarde pour intimider et dissuader les tenants de la contre-Révolution.

Cela dit, si l'on me demande à qui, entre Robespierre et Gandhi, va ma préférence, je répons bien évidemment : Gandhi. Mais, en même temps, deux phrases de Graham Greene, dans ses *Comédiens*, sont restées inscrites en moi, depuis que je les ai rencontrées. Ceci d'abord, qu'il prête à l'un de ses personnages, un médecin, le D<sup>r</sup> Magiot : « *J'aimerais mieux avoir du sang sur les mains que l'eau de la cuvette de Ponce Pilate* » ; et cette remarque d'un petit curé, théologien d'occasion : « *La violence est une imperfection de la charité. L'indifférence est la perfection de l'égoïsme.* »

\* D'après la très remarquable étude de Donald Greer (1935), la Terreur fit périr quelque 14 000 personnes, dont plus de 11 000 en province.

« Il n'est dans tout État, écrivait Saint-Just, qu'un fort petit nombre d'hommes qui s'occupent d'autre chose que de leur intérêt et de leur maison<sup>23</sup>. » Saint-Just pensait certainement à Robespierre comme faisant partie de ce « très petit » groupe d'irréguliers, vite encombrants, et qui sont en désaccord absolu avec le grand Voltaire. Ce prince du bon sens ne faisait pas mystère de son *credo* personnel, loi de la raison et règle de vie ; il en avait sculpté en vers la formule :

*Le plaisir est l'objet, le devoir et le but*

*De tous les êtres raisonnables.*

D'où naturellement, entre Voltaire et Robespierre, une incompatibilité radicale quant à leur « vue du monde » et au bon emploi de l'existence. J'aurais tendance à me figurer que, le 26 juillet 1794 (8 thermidor an II), dans son allocution finale et quasi posthume à ses collègues conventionnels, la voix de Maximilien avait dû s'altérer quelque peu, lorsque, refoulant une émotion qui eût fait ricaner un Tallien ou un Sieyès, il s'était aventuré à dire : « Elle existe, je vous en atteste [sic], cette passion tendre, impérieuse et irrésistible, ce zèle pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie [...], cette ambition de fonder sur la terre la première République du monde<sup>24</sup>. » L'hypocrite en plein fonctionnement ? D'aucuns, à coup sûr, dans l'Assemblée, s'en persuadent. Mais cette « sortie » grandiloquente à laquelle Robespierre vient de se livrer ne serait qu'une comédie ridicule si, pour un certain groupe attentif, elle ne se rattachait étroitement, chez cet individu, à une disposition foncière, incontestable, et irritante au suprême degré : sa manie religieuse. Michelet dénude la raison première qui le pousse à détester Maximilien, quand il écrit, en un raccourci révélateur : « le prêtre Robespierre<sup>25</sup> », et Aulard le traitera tout net de « bigot monomane<sup>26</sup> ». Il faut être reconnaissant à Mathiez d'avoir mis en lumière cette vérité aujourd'hui encore très insuffisamment perçue ; la rupture qui se produisit dans la Montagne, autour de Robespierre, une de ses « causes profondes a bien été la question religieuse<sup>27</sup> ». Autre observation du même et d'une égale justesse, mais agrémentée d'un pâle sourire : Michelet, Quinet, Aulard, « pardonneraient [presque] la Terreur à Robespierre, mais ne lui pardonnent pas l'Être suprême<sup>28</sup> ». Aucun effort d'imagination n'est requis pour deviner le jugement que pouvaient — ou peuvent — porter sur cet aspect regrettable du personnage de Robespierre tels

penseurs diversement renommés, d'hier et d'aujourd'hui, républicains, sans doute, mais plus proches, en philosophie, de La Mettrie que de Jean-Jacques.

Quelqu'un, Robespierre qui, croyant en Dieu, n'est pas de ceux qui pensent que cette « croyance » n'engage à rien — si même elle n'est pas de pure forme, sociologique, traditionnelle et moutonnaire, peuplée de rites coupés de leur signification. Quelqu'un, au contraire, pour qui cette foi, quand elle est, comme la sienne, sincère et brûlante, comporte un engagement de tout l'être. Robespierre croyant en Dieu « de toute son âme, de toute sa vie \* ». Ce qu'écrira un jour François Mauriac dans une page de son *Bloc-notes*, Robespierre aurait pu, pour sa part, l'écrire dans les mêmes termes ; je suis, disait Mauriac, plongé qu'il était dans la politique de son pays (et prenant parti, non sans courage), un homme « engagé dans les problèmes d'en bas pour des raisons d'en haut ». Quelqu'un, Robespierre, qui a fait en secret, et peut-être même inconsciemment, un pacte avec Dieu, qui a donné sa parole, prononcé dans son cœur, et sans avoir besoin de mots, je ne sais quel serment imprescriptible. Sa volonté adhère entièrement à la sollicitation de sa substance ; c'est ce qu'il appelle « l'instinct sacré » qui vit en lui, indestructible. Dans un monde dont il a subi, de plus en plus, l'opacité, l'aridité, un monde aveugle et sourd, dédale nocturne, à la fois suroccupé et vacant, où la créature, à son insu, étouffe d'ignorance, de séparation, de captivité, Maximilien Robespierre se sent investi d'une mission. Sa vocation — et elle est au fond de son cœur comme une flamme — est de donner un sens à l'Histoire en restituant à l'homme (comme Jean-Jacques a tenté de le faire par ses écrits, et lui, ce sera par ses actes) sa « dignité ». Cette dignité — salut à la fois et seule promesse de bonheur — réside dans la découverte de la parenté qu'il a avec sa Source, autrement dit dans l'accueil fait à Dieu. Un cœur qui s'ouvre à Dieu est gagné pour le bien public. Il s'intègre à la collectivité pour faire qu'elle s'unisse en une respiration fraternelle par le moyen de ce que toute créature a, en même temps, de plus intime et de plus semblable à chaque autre. Rappelez-vous, sur la cité future, les poignants « nous voulons » de Maximilien le 5 février 1794 ; cette cité habitable où régnerait la justice, où la générosité se substituerait à l'avarice, le devoir aux bienséances, où les braves gens remplaceraient la bonne société, elle n'a chance de naître ici-bas que si ses membres ont retrouvé le sentiment du divin. Le rôle que s'est assigné Robespierre est, avant

\* Ce qui prouve qu'à ses yeux le régime américain n'avait rien d'une République véritable, car il établissait, en fait, la souveraineté des nantis.

\* C'est à Bernanos que j'emprunte ces mots, qui sont dans une lettre écrite par lui, du front, à sa fiancée en 1916 (Bernanos, *Correspondance* I, 112).

tout, de témoignage et d'attestation. A-t-il jamais cru possible, concevable, réalisable cette transfiguration des hommes qui est, au fond, son but ? Un jour — c'était le 3 décembre 1792 —, il a regardé en face et désigné du doigt cette « contradiction » invincible, qui fait, dit-il, notre malheur, entre « la dépravation de nos esprits » et « l'énergie de caractère que suppose le gouvernement libre auquel nous osons prétendre » ; « pour former nos institutions politiques, il faudrait les mœurs qu'elles [elles-mêmes] doivent nous donner<sup>29</sup> ». Écho direct, semble-t-il, dans la pensée de Robespierre, du *Contrat social* où Jean-Jacques n'a que trop bien vu l'insoluble nœud du drame ; pour réussir la construction d'une cité juste, « il faudrait que les hommes fussent, avant les lois, ce qu'ils doivent devenir par elles ». Robespierre veut une République « où toutes les âmes s'agrandiront », et il les faudrait déjà telles pour que s'inaugure le mouvement qui permettra à la race humaine d' « accomplir sa destination ».

Mais enfin, mais pourtant, mais tout de même, il en existe des êtres vivants (et non pas lui tout seul) qui sont déjà, par leur désintéressement, leur civisme, leur totale bonne volonté, des gens capables de rendre concrète la République de ses rêves. Les Duplay d'abord, toute cette admirable famille, et Lebas, et d'autres qu'il connaît. Saint-Just ? Pas d'un optimisme exemplaire, Saint-Just, qui dit tout haut son scepticisme : « La Terreur peut nous débarrasser de la monarchie et de l'aristocratie. Mais qui nous délivrera de la corruption<sup>30</sup> ? » Follement, passionnément, Maximilien avait conservé son espérance jusqu'au jour, au terrible jour... Nous avons assisté à ce drame. Il a voulu aller trop vite, il a commis une maladresse, une erreur, une erreur coupable, en voulant faire « reconnaître » par la nation des axiomes qu'elle ne l'avait nullement chargé de proclamer. Jaurès a beau partager la pensée profonde de Robespierre, il désapprouve le décret du 18 floréal qui lui apparaît — à juste titre — comme un abus de pouvoir, comme l'instauration, irrecevable, d'une religion d'État. Le 8 juin, lors de la nouvelle « Fête-Dieu » imaginée, réalisée par Maximilien, survient la catastrophe. Tout avait si bien commencé, dans une atmosphère radieuse ! Un bonheur à n'y pas croire. Ainsi c'était vrai ! On l'avait compris ! On allait le suivre ! Puis, soudain, ces cris, à son adresse, comme une lapidation. L'implacable refus. La violence du NON. L'avis qui lui est donné d'un barrage infranchissable. La sommation qui lui est faite de n'insister plus, de reculer et de se taire. Et il recule en effet ; ces fêtes décadaires dont il avait proposé, le 7 mai, l'énumération détaillée, il n'osera plus en dire un seul mot. Le 8 juin 1794, c'est la démonstration de son échec. Quelle sinistre distance entre les traits illuminés de joie qu'on lui a vus

le matin du 8 et le visage ravagé, menaçant, qu'il oppose quatre jours plus tard, à Bourdon de l'Oise. Un découragement sans nom l'accable. A quoi bon ses responsabilités officielles ? Il ne se montrera plus au Comité de salut public qu'en passant et pour la forme, jusqu'au 26 juillet où il souhaitera qu'on en finisse.

Jaurès évoque cette « familiarité obsédante » qu'il voit Robespierre entretenir avec l'idée de la mort<sup>31</sup>. Souvenons-nous de ce « bienfait » que serait pour lui le trépas, disait-il, dans ses paroles haletantes du 21 juin 1791<sup>32</sup> ; de la « douce et glorieuse destinée » qui comblerait ses vœux si « le ciel » l'appelait à « tracer de son sang » la route qui « doit conduire le pays au bonheur et à la liberté<sup>33</sup> » ; des « honneurs du poignard » auxquels il s'estime, comme Marat, « réservé<sup>34</sup> ». Du 25 mai 1794, ceci : « moi qui ne crois point à la nécessité de vivre<sup>35</sup> », et ceci, le 27 : je n'ai jamais « fait entrer dans mes calculs l'avantage de vivre longtemps<sup>36</sup> ». Il est malade, nous le savons ; c'est une tuberculose, semble-t-il, qui le ronge. Robespierre, député d'Arras puis de Paris, est un homme qui se tient promis à une existence brève. Mais il est loin d'envisager avec horreur ce proche avenir, car ses croyances font partie de son être même. Il est pudique, à ce sujet. Il ne s'est abandonné qu'une fois en public (et parce qu'il y avait été provoqué par Guadet ; c'était le 26 mars 1792) moins à des confidences sur ce thème qu'à une allusion brève. Ces choses-là ne regardent personne. Peut-être lui arrive-t-il, chez les Duplay — dans cette intimité où tout le monde l'aime, où il est en confiance comme nulle part ailleurs —, de s'exprimer librement sur une foi qui lui est substantielle. Il leur aurait dit, le soir du terrible 8 juin : « Vous ne me verrez plus longtemps. » Comprendons bien que la mort est dénuée, complètement dénuée, à ses yeux, d'effroi, et même d'incertitude. Elle est pour lui attente et désir, l'appétit de l'autre rive. Ce n'est pas pour rien que, le 26 juillet 1794 — son destin se joue, il le sait, et il l'affronte en face \* —, il a répété, en pleine Convention, la certitude qui est la sienne : que la mort n'est pas un anéantissement mais l'entrée, au contraire, l'entrée, enfin et pour toujours, dans la lumière et la vraie vie. Michelet se le représente, en Thermidor, « dévasté<sup>37</sup> ». Oui, certes, en tout ce qui relève de ses espoirs temporels et ce qu'il avait

\* Ce 26 juillet 1794, Maximilien n'a plus envie de vivre, de « survivre » encore dans « un ordre de choses, dit-il, où l'intrigue triomphe éternellement de la Vérité, où la Justice est un mensonge » (R. O., X, 566).

considéré comme sa mission. Après le 8 juin et la défaite, la destruction soudaine et visiblement irrémédiable de ses illusions sur le succès de son effort pour guider la collectivité vers « *l'unique nécessaire* », le rassasiement de son âme, Robespierre ne l'envisage plus une seconde qu'au-delà du tombeau. Mais l'homme qui, dans sa plus réelle et plus ardente identité, pense ce que pense Maximilien de la mort et de Dieu, cet homme-là habite en secret, et quand il le veut, une profonde paix intérieure. J'en ai eu personnellement entre les mains la preuve saisissante, que voici : il y a plus d'un demi-siècle, au mois d'août 1932, je travaillais à Saint-Point en vue de ma thèse de doctorat (*Étude historique et critique de « Jocelyn »*) dans les archives lamartiniennes. J'étais assisté, et guidé, par la secrétaire — bénévole — du châtelain. Soudain cette dame (tandis que je transcrivais un texte inédit important) m'interrompt avec ses excuses. Elle m'interrompt parce qu'elle pense que je serais fort intéressé par un feuillet qu'elle vient de découvrir et qui lui semble faire partie des documents fournis à Lamartine après la publication de son *Histoire des girondins* ; c'était une note de police (ou la copie, je ne sais plus) adressée au Comité de sûreté générale et concernant Robespierre. Je n'ai pas pris copie du texte et ne puis qu'indiquer ici sa teneur qui s'est inscrite dans ma mémoire. La date précise m'échappe ; mais du moins je puis affirmer que le mois était « *thermidor* ». L'observateur chargé de suivre les faits et gestes de Robespierre et d'en avertir qui-de-droit signale que Maximilien, deux jours de suite — il faisait très beau —, s'est rendu avec son chien « *à la corne d'un bois* » dans une prairie dont la pente descendait vers la Seine, et qu'il est resté là, assis, plusieurs heures, immobile, le chien Brout couché près de lui. C'est tout\*. Et il me semble que ce n'est pas rien. Ainsi, quelques jours avant ce 9 Thermidor terminal, Robespierre donne à qui le surveille l'impression du plus grand calme. Drôles de gens, ces « *illuminés* » (comme disent les sages) qui prennent au sérieux les naïvetés évangéliques. Ces « *cœurs purs* » dont Robespierre a parlé avec émotion, il croit tout de bon, d'après la légende, qu'« *ils verront Dieu* ». Lorsque Maximilien désigne explicitement « *les riches* » comme les ennemis (avec les « *vicieux* ») de la Révolution<sup>38</sup>, lorsqu'il va jusqu'à dire que c'est « *pour n'être point [lui-même] malheureux* » qu'il refuserait la richesse, comment ne pas se souvenir des sévérités du «  *fils de Marie* » à l'égard de ces « *riches* » qui, pour entrer dans la maison du Père, auront plus de peine qu'un chameau en aurait à

\* Ce document — comme bien d'autres, hélas — a disparu des archives de Saint-Point.

passer par « *le chas d'une aiguille* » ? Et quand il songe — c'est bien souvent — au destin cruel de Jean-Jacques dont le sien propre est une espèce de récidive, il fait crédit, j'en jurerais, à cette autre promesse des Béatitudes : « *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le Royaume des Cieux leur appartient.* » Déconcertante est la candeur de ces « *mystiques* » à la Robespierre ; leurs jours se déroulent sur deux plans, dont l'un, souterrain, est à l'abri des vicissitudes terrestres. Serait-ce à quelque étrangeté de ce genre que se rattache la perpétuation, chez quelques privilégiés, de ce qu'on appelle, selon les goûts, puérilité, infantilisme, esprit d'enfance, et dont voici, chez Robespierre, une trace insigne, et la plus inattendue : Hamel rapporte un détail du 7 thermidor, autrement dit du 25 juillet, autrement dit la veille du discours-fleuve d'un Robespierre qu'on pourrait croire désespéré ; que faisait-il, en fin de journée, ce 25 juillet, ledit Robespierre, « *tout en haut des Champs-Élysées* », au « *promenoir de Chaillot* », avec ce jeune Duplay neveu (Duplay jambe-de-bois)\* ? Rieur, « *enjoué* », paraît-il, il s'amusait comme un gamin à cueillir au vol « *des hannetons*<sup>39\*\*</sup> ».

Du rapport établi par les deux chirurgiens requis, vers six heures du matin, le 10 thermidor, pour panser sommairement Robespierre et qui prirent note de son impassibilité, je souhaiterais extraire, pour finir, un détail minime mais qui peut avoir sa valeur. Pendant que nous nous occupions de sa blessure, ajoutent ces deux praticiens, « *il levait souvent les yeux au plafond*<sup>40</sup> ». Je ne suis pas sûr que cet homme supplicié et qui sait sa mort imminente s'intéressât tellement aux moulures du plâtre, au-dessus de sa tête.

Qui oserait dire Robespierre transparent, sans difficulté déchiffirable, exempt de toute énigme ? Il a voulu — les faits sont là —, réclamé, exigé la mort de la « *veuve Capet* ». Mais comment se fait-il que Courtois, chargé par la Convention d'inventorier les papiers laissés par Robespierre, y ait trouvé un *Office de la Providence*, livre de prières que Marie-Antoinette avait dans sa prison et sur lequel, le matin de sa mort, avant le jour, elle avait tracé quelques mots. Aucune raison légale n'explique comment et pourquoi Robespierre

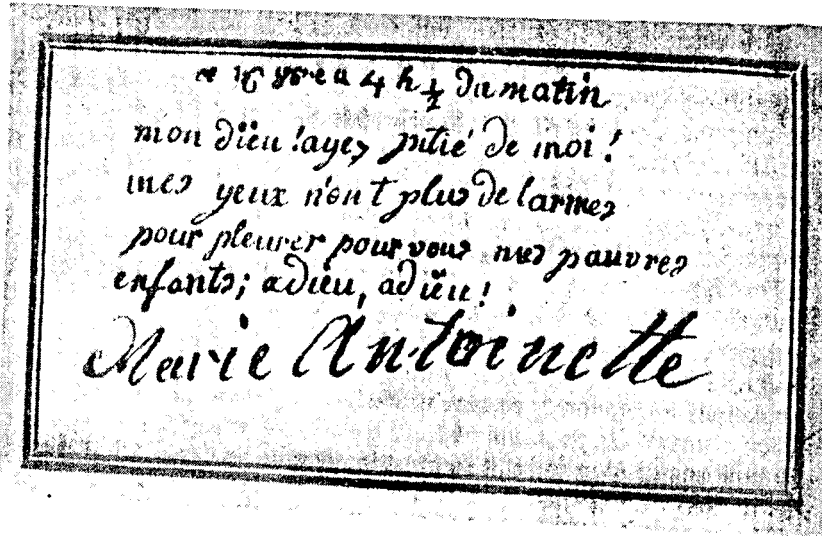
\* Un boulet prussien lui avait arraché une jambe à Valmy.

\*\* Si mal d'accord que soient les affirmations qui vont suivre avec l'image courante d'un Robespierre taciturne et glacé, force nous est bien de prêter attention aux souvenirs de Charlotte, qui nous montre son frère « *naturellement gai* », capable de grands rires, s'esclaffant à l'occasion et pouffant « *jusqu'aux larmes* » (cf. Fleischmann, *op. cit.*, 200). Mais peut-être ne veut-elle là ne se rappeler que le Maximilien d'Arras avant 1789.

était entré en possession de cette relique. Sans doute faut-il croire qu'il y attachait un intérêt particulier.

Il n'est donc pas inadmissible, dans ces conditions, d'imaginer Maximilien, « seul avec son âme », et plein de pensées qui nous échappent, méditant, dans la chambre ascétique qu'il occupe chez les Duplay, sur l'autographe que voici \* :

Postface



ce 16 98-e a 4 h 1/2 du matin  
mon dieu ! ayez pitié de moi !  
mes yeux n'ont plus de larmes  
pour pleurer pour vous mes pauvres  
enfants; adieu, adieu!  
Marie Antoinette

\* Donné par la fille de Courtois à la Bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne.

Ce qui m'est arrivé après la publication de mon *Arrière-pensée de Jaurès* m'attend, de nouveau, j'en ai peur — ou, plutôt, j'en suis persuadé — pour ce livre-ci : qu'elle insupportable manie, chez Guillemin, de récupération, d'accaparement ! Ses options personnelles « en matière de religion » (des enfantillages qui confinent au burlesque dans un âge, enfin, « scientifique »), il faut, automatiquement, qu'il les attribue, au moyen de contorsions et de tours de bonneteau, à ceux dont il choisit d'étudier la pensée. J'ai déjà entendu quelques commentaires anticipés sur mon *Robespierre* où crève les yeux la « maladie » dont je souffre : je suis un « sectaire », un « obsédé » ; j'ai même eu droit à « convulsionnaire »...

Et pourtant je ne dis que la vérité. Jaurès n'a-t-il pas déclaré, à la Chambre, en janvier 1910, que son essai de 1892 « sur la nature et Dieu », il n'avait « pas une syllabe » à y changer, et que ce qu'il avait écrit naguère formait toujours « la substance même de sa pensée » ? (Urbain Gohier s'était déchaîné, avec une rage exemplaire, contre cette thèse de doctorat où le mot « Dieu » se répète — selon lui — des « vingt fois par page »). Max Gallo n'est pas un attardé, un rétrograde comme moi, et cependant il a bien voulu, dans son admirable ouvrage sur le *Grand Jaurès*, tenir ma propre étude pour « indispensable ». Robespierre ? Lamartine, lequel était tout autre chose qu'un amateur, un « poète égaré dans la politique » ; un réaliste, au contraire, et, comme tel, intolérable aux « gens de bien », Lamartine, dans ses *Girondins*, a constaté et enregistré ce fait d'Histoire, cette évidence qui s'impose à quiconque s'informe un peu sérieusement sur Robespierre : « la mission » que s'assignait l'Incorruptible était « la régénération du sentiment religieux dans le peuple ». Il y voyait, quant à lui, « l'accomplissement de la Révolution<sup>1</sup> ». Dommage que Robespierre n'ait pas laissé à la postérité le soin de reconnaître qu'il aura été, effectivement, un « martyr de la République<sup>2</sup> ».

Contre les Pauwels et les Chaunu (et les vociférations de cet autre, dont le nom m'échappe, le partisan de « Louis XX »), je suis et resterai avec Jaurès et Robespierre. Pour changer de registre et de

style, j'ai bien envie — et pourquoi pas? — de reproduire ici les propos d'un gaillard trop tôt disparu, ce Pierre Châtelain qui était mon meilleur ami et qui, sous le pseudonyme perfidement antinomique de « *Clément Ledoux* », assura, pendant des années, au *Canard enchaîné*, la chronique des « *étranges lucarnes*. Il était venu, un jour, à Bruxelles, écouter une conférence que j'avais intitulée *Réalité et Signification de la Révolution française*. Pierrot l'anarchiste ne marchait pas, et m'avait engueulé en ces termes (j'ai reconstitué alors, tout aussitôt, et le plus littéralement possible, son explosion) : « *M'emmerde pas avec ton Robespierre. Guillotine et guillotine et encore guillotine, c'est dégueulasse. Et sa fameuse chasteté! Qu'est-ce que ça veut dire? Un cinglé, un faux moine. Il aurait bougrement mieux fait de baiser comme tout le monde, au lieu de couper des têtes. Deux bons points, tout de même. Deux gros. Il ne cherchait pas le fric, comme Danton-le-salopard. Et deuxio, l'horripilation que lui inspiraient les rationalistes à ceillères, ces miroirs, ces cons.* » Je rougis d'une citation pareille, mais je n'ai pas pu me retenir de vous la livrer.

H. G.  
(novembre 1986)

P.S. Je découvre aujourd'hui seulement — mai 1987 — ceci, dans les *Cahiers de Barrès* : « *Robespierre est moins coupable [...] que Marie-Antoinette et les Polignac. Si un Danton et un Marat sont des apaches [pas d'accord pour Marat], Robespierre n'en est pas un et Versailles est plein d'apaches.* »

Ultime adjonction (septembre 1987). Péguy disait : « *La mystique républicaine, c'est quand on se faisait tuer pour la République.* » Or ce fut là, très précisément, le cas de Robespierre. Il s'est fait tuer pour la République telle qu'il la concevait ; on l'a tué à cause d'une certaine idée qu'il avait de la République : une cité où — dans son rêve — « *toutes les âmes s'agrandiront* ».

## Références

## Avant-propos

1. R. O. \*, X, 387. – 2. *Id.*, 565. – 3. *Ibid.* – 4. *Id.*, 584. – 5. H., III, 417. – 6. *Id.*, 419. – 7. *Id.*, II, 258. – 8. M., I, 11. – 9. *Id.*, 217. – 10. *Ibid.* – 11. *Id.*, 11. – 12. *Id.*, II, 1008.

### 1. Maximilien

1. Cf. Lamartine, *op. cit.*, livre LXI, ch. 16. – 2. Cf. Max Gallo, *Robespierre*, 78. – 3. M., II, 482. – 4. *Id.*, 1081. – 5. *Mémoires d'outre-tombe*, 1<sup>re</sup> partie, livre IX, ch. 6. – 6. M., II, 824. – 7. *Mémoires d'outre-tombe*, 1<sup>re</sup> partie, livre V, ch. 13. – 8. Cf. Fleischmann, *op. cit.*, 200. – 9. M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations*, éd. 1818, II, 140. – 10. M., II, 706. – 11. *Id.*, 660. – 12. M<sup>me</sup> de Staël, *op. cit.*, II, 133. – 13. Cf. L. Jacob, *Robespierre vu par ses contemporains*. 192, 41, 201. – 14. *Id.*, 193. – 15. Bibliothèque nationale, manuscrits Ln 27, 17635. – 16. Nodier, *Notes, Souvenirs, Épisodes et Portraits*, 170. – 17. M., II, 61. – 18. Buzot, *Mémoires*, 1866, 41. – 19. Cf. Victor Hugo, *Choses vues*, coll. « Folio », I, 297. – 20. Cf. Levis-Mirepoix, *op. cit.*, 287. – 21. Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 192. – 22. *Id.*, 107. – 23. S. Mercier, *op. cit.*, I, 26 et 123. – 24. – Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 80-81. – 25. Cf. Levis-Mirepoix, *op. cit.*, 287. – 26. Cf. *La Pensée*, janv.-février 1950, 225. – 27. M., I, 16. – 28. *Id.*, 1178. – 29. *Id.*, 489. – 30. *Id.*, 909. – 31. *Id.*, 868. – 32. Lamartine, *op. cit.*, livre LV, ch. 3. – 33. Cf. « Le manuscrit de M<sup>me</sup> Lebas », publié par Stéphane Pol dans son livre *Le Conventionnel Lebas*, 104. – 34. R. O., IX, 472. – 35. M., I, 912. – 36. *Id.*, II, 244. – 37. Cf. Mathiez, *Autour de Robespierre*, 75. – 38. Robespierre, *Correspondance*, I, 1926, 236. – 39. M., I, 1178. – 40. Selon Charlotte, *op. cit.*, 199. – 41. Cf. Max Gallo, *Robespierre*, 88. – 42. R. O., IX, 538. – 43. *Id.*, 553. – 44. Cf. Gérard Walter, *Robespierre*, II, 352. – 45. R. O., VIII, 196. – 46. *Id.*, IX, 488. – 47. Cf. Saint-Paulien, *op. cit.*, 63. – 48. Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 188. – 49. Discours à l'Assemblée constituante, 22 juin 1790, dans R. O., VI, 420. – 50. Cf. Fleischmann, *op. cit.*, 202. – 51. *Id.*, 229. – 52. Cf. Buffenoir, *Les Portraits de Robespierre*, 182. – 53. Cf. Fleischmann, *op. cit.*, 230. – 54. *Id.*, 225. – 55. M., I, 959. – 56. *Id.* (note de G. Walter), 1473. – 57. *Ibid.* – 58. Cf. *le Défenseur*, n° 4, 7 juin 1792, dans R. O., IV, 122. – 59. *Id.*, X, 254. – 60. *Id.*, 514. – 61. Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 139. – 62. R. O., VIII, 179. – 63. M., I, 846. – 64. R. O., X, 352 et 452. – 65. M., I, 868. – 66. Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 97-98. – 67. R. O., IX, 86. – 68. *Ibid.* – 69. La septième lettre de la première série, R. O., V, 100. – 70. *Id.*, VI, 118. – 71. *Id.*, IV, 29. – 72. *Id.*, 82. – 73. *Id.*, X, 48. – 74. *Id.*, 562. – 75. B. R., XXX, 248. – 76. R. O., VIII, 165. – 77. *Ibid.* – 78. M., II, 293. – 79. R. O., V, 140, 157, 159. – 80. *Id.*, 198. – 81. *Id.*, IV, 41. – 82. *Id.*, 175. – 83. *Id.*, 234. – 84. *Id.*, V, 208. – 85. *Id.*, 110. – 86. *Id.*, VII, 710. – 87. *Id.*, VIII, 172. – 88. *Id.*, X, 95-96. – 89. *Id.*, VII, 163. – 90. *Id.*, 470. – 91. *Id.*, IV, 22. – 92. *Id.*, VIII, 107. – 93. *Id.*, 341. – 94. Cf. *le*

\* Liste des abréviations, cf. p. 18.



*Défenseur*, n° 4, dans R. O., IV, 114. – 95. R. O., VIII, 341. – 96. *Id.*, IV, 321. – 97. Cf. Mathiez, *Robespierre terroriste*, 100. – 98. Aux Jacobins, 9 mars 1791, cf. R. O., VII, 321. – 99. R. O., IX, 296. – 100. *Id.*, 571. – 101. R. O., 355. – 102. *Lettre à ses commettants*, 2<sup>e</sup> série, n° 1, dans R. O., V, 191-193. – 103. *Id.*, 203. – 104. *Id.*, 66. – 105. B. R., XXXI, 295. – 106. Le 1<sup>er</sup> juillet 1794; cf. R. O., X, 517. – 107. Cf. le *Défenseur*, n° 6, juin 1792, dans R. O., IV, 186, discours aux Jacobins; le 13 juillet 1792, dans *id.*, VIII, 398; et, de nouveau, le *Défenseur*, n° 10, fin juillet, dans *id.*, IV, 300; enfin dans sa *Lettre* du 6 avril 1793, dans *id.*, V, 341. – 108. Cf. sa *Lettre*, 1<sup>re</sup> série, n° 6, dans R. O., V, 526. – 109. G. Walter, *Robespierre*, II, 109.

## 2. Robespierre aux États généraux et à la Constituante

1. P. 7. – 2. E. Faure, *La Disgrâce de Turgot*, p. 9. – 3. Voltaire, *Œuvres complètes*, 1878, XII, 434. – 4. Gaxotte, *op. cit.*, p. 79. – 5. Cf. Fleischmann, *op. cit.*, p. 290. – 6. Cf. *Correspondance*, I, 31. – 7. Lamartine, *op. cit.*, livre LIV, ch. 10. – 8. Robespierre, *Correspondance*, I, 43. – 9. R. O., VI, 42. – 10. *Id.*, 44. – 11. *Id.*, 69. – 12. *Id.*, 75. – 13. *Id.*, 87. – 14. *Id.*, 94. – 15. *Id.*, 95. – 16. *Id.*, 115. – 17. *Id.*, 123. – 18. *Id.*, 132. – 19. M., I, 185. – 20. R. O., VI, 229. – 21. *Id.*, 292. – 22. *Id.*, 306. – 23. *Id.*, 318. – 24. *Id.*, 319. – 25. *Id.*, 332. – 26. *Id.*, 336. – 27. *Id.*, 409. – 28. Cf. Michelet, *op. cit.*, livre III, ch. 12. – 29. S. Mercier, *op. cit.*, I, 80 et 82. – 30. M., I, 1400. – 31. R. O., VI, 452. – 32. *Id.*, 474. – 33. *Id.*, 495. – 34. *Id.*, 507-508. – 35. S. Mercier, *op. cit.*, I, 32. – 36. R. O., VI, 530. – 37. *Id.*, 536. – 38. *Ibid.* – 39. M., I, 507. – 40. R. O., VI, 611. – 41. *Id.*, 552. – 42. *Id.*, 564. – 43. *Id.*, 611. – 44. *Id.*, 625. – 45. *Id.*, VII, 118. – 46. *Id.*, 162-170. – 47. *Id.*, 183. – 48. *Ibid.* – 49. *Id.*, V, 270. – 50. *Id.*, 272. – 51. *Id.*, 313, 316, 339. – 52. *Id.*, 351. – 53. *Id.*, 378. – 54. *Id.*, 433. – 55. *Id.*, 451. – 56. *Id.*, 470. – 57. *Id.*, 476. – 58. *Id.*, 487. – 59. *Mercur de France* du 18 juin 1791, cf. R. O., VII, 497. – 60. N° 52; date incertaine, vers la mi-juin 1792. – 61. M., I, 626. – 62. *Id.*, 673. – 63. R. O., VII, 521. – 64. *Id.*, 523. – 65. *Ibid.* – 66. *Id.*, 526. – 67. *Id.*, 519. – 68. *Id.*, 533. – 69. *Ibid.* – 70. *Id.*, 561. – 71. *Id.*, 569. – 72. Dans son *Robespierre terroriste*, 128. – 73. R. O., VII, 594. – 74. *Id.*, V, 109. – 75. M., I, 734. – 76. *Id.*, 74. – 77. R. O., VII, 598. – 78. *Id.*, 621. – 79. *Id.*, 623. – 80. *Id.*, 697. – 81. R. O., VII, 697. – 82. *Id.*, 696. – 83. *Id.*, 710. – 84. *Id.*, 738. – 85. Cf. Jacqueline Chaumié *Le Réseau d'Antraigues et la Contre-Révolution*, 1965, 360. – 86. R. O., VII, 746. – 87. M<sup>me</sup> de Staël, *op. cit.*, II, 131.

## 3. Robespierre pendant la Législative

1. Robespierre, *Correspondance*, 1926, 130. – 2. Cf. Gaxotte, *op. cit.*, 258. – 3. Mathiez, *La Révolution française*, II, 67. – 4. Jaurès, *op. cit.*, 1924, VIII, 2901. – 5. Lamartine, *op. cit.*, livre XXIX, ch. 7, et livre XIV, ch. 13. – 6. M., I, 777. – 7. *Ibid.* – 8. Robespierre, *Correspondance*, I, 131. – 9. R. O., VIII, 25. – 10. *Id.*, 36. – 11. *Id.*, 37. – 12. *Id.*, 40. – 13. M., I, 834. – 14. R. O., VIII, 47-62. – 15. *Id.*, 76-94 et 97-110. – 16. Jaurès, *op. cit.*, III, 173. – 17. R. O., VIII, 136-151. – 18. *Id.*, 159-188. – 19. *Id.*, 227. – 20. *Id.*, 171. – 21. M., I, 861-862. – 22. *Id.*, 872. – 23. R. O., VIII, 236. – 24. *Id.*, 242. – 25. *Id.*, 251-253. – 26. *Id.*, 267. – 27. *Id.*, 277. – 28. *Id.*, 230. – 29. *Id.*, 292. – 30. M., I, 1253. – 31. *Id.*, 873. – 32. *Id.*, 292. – 33. *Id.*, 295. – 34. *Id.*, 298. – 35. *Id.*, 306-317. – 36. *Id.*, 328. – 37. Le mot est de Furet-Richet dans leur ouvrage de 1965 (p. 212). – 38. R. O., VIII, 332. – 39. *Id.*, 348. – 40. *Id.*, 298. – 41. *Id.*, 342. –

42. *Id.*, 350. – 43. *Ibid.* – 44. Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 97. – 45. R. O., IV, 381. – 46. *Id.*, 1 et 2. – 47. *Id.*, 6. – 48. *Id.*, 6-38. – 49. *Id.*, VIII, 340. – 50. *Id.*, IV, 83. – 51. *Id.*, 128-135. – 52. *Id.*, 114-147. – 53. *Id.*, VIII, 266. – 54. *Id.*, IV, 142. – 55. *Id.*, VIII, 369. – 56. *Id.*, 358. – 57. M., I, 907. – 58. R. O., IV, 196-218. – 59. *Id.*, 229. – 60. *Id.*, 234. – 61. *Id.*, VIII, 392. – 62. *Id.*, IV, 292. – 63. *Id.*, 306. – 64. *Id.*, 295. – 65. *Id.*, VIII, 410-420. – 66. Robespierre, *Correspondance*, I, 150. – 67. R. O., IV, 321. – 68. *Id.*, 328. – 69. *Id.*, 351. – 70. *Id.*, 356, 357, 358. – 71. Cf. « Notes et Commentaires » de Gérard Walter dans sa réédition du Michelet pour la Pléiade, I, 1485. – 72. R. O., VIII, 430. – 73. M., 1011. – 74. *Ibid.* – 75. *Ibid.* – 76. *Id.*, 1012. – 77. *Id.*, 1011. – 78. *Id.*, 1015. – 79. *Id.*, 1027. – 80. *Id.*, 1021. – 81. *Id.*, II, 1027. – 82. *Id.*, 1492. – 83. M., II, 1320. – 84. M., I, 1109.

## 4. Robespierre à la Convention

### 1. Du 21 septembre 1792 au 2 juin 1793

1. Mathiez, *La Révolution française*, II, 51. – 2. M., I, 1263. – 3. Jaurès, *op. cit.*, III, 306. – 4. Le 2 janvier 1790; R. O., VIII, 85. – 5. R. O., IX 59. – 6. Cf. *Le Moniteur*, XIV, 41. – 7. R. O., 17. – 8. *Ibid.* – 9. M., I, 1219 et 1513. – 10. R. O., IX, 74. – 11. Lamartine, *op. cit.*, livre XXXI, ch. 22. – 12. R. O., IX, 89. – 13. *Id.*, 98. – 14. *Id.*, V, 48. – 15. *Id.*, 59. – 16. Cf. Mathiez, *La Révolution française*, II, 136. – 17. Lamartine, *op. cit.*, livre XXXI, ch. 2. – 18. Cf. Mathiez, *Révolution* [...], II, 136. – 19. R. O., V, 126. – 20. Cf. Saint-Just, *Œuvres* (1946), 127-133. – 21. R. O., V, 75. – 22. *Id.*, 116. – 23. *Id.*, II, 111-119. – 24. *Id.*, V, 122. – 25. M., II, 65-66. – 26. R. O., V, 121. – 27. *Id.*, IX, 155. – 28. Cf. *Lettre* de Robespierre, n° 11 du 28 décembre 1792; dans R. O., V, 177. – 29. *Id.*, IX, 208. – 30. *Id.*, 135. – 31. *Id.*, 137. – 32. *Id.*, 154. – 33. *Id.*, 157. – 34. *Id.*, V, 128. – 35. *Lettre* de Robespierre, n° 11; dans R. O., V, 162. – 36. *Id.*, IX, 175. – 37. *Id.*, 158. – 38. *Id.*, 48. – 39. *Id.*, 64. – 40. Cf. Saint-Just, *op. cit.*, 127. – 41. R. O., IX, 124. – 42. M., II, 142. – 43. R. O., IX, 192. – 44. *Id.*, 195. – 45. *Id.*, 207. – 46. *Id.*, 202. – 47. R. O., V, 185. – 48. *Id.*, 201. – 49. *Id.*, 200. – 50. *Id.*, 94. – 51. *Id.*, V, 247. – 52. *Id.*, IX, 213. – 53. *Op. cit.*, II, 372. – 54. R. O., V, 269. – 55. M., II, 29. – 56. R. O., IX, 247. – 57. Cf. *Lettre* n° 2 de la deuxième série; dans R. O., V, 222. – 58. *Id.*, 228. – 59. *Id.*, 314. – 60. *Id.*, IX, 275. – 61. *Id.*, V, 245. – 62. *Id.*, 305. – 63. *Id.*, 245. – 64. *Id.*, 305. – 65. *Id.*, 291. – 66. *Id.*, 284. – 67. N'a-t-on pas été jusqu'à soutenir que les Jacobins « veulent faire mourir le peuple de faim »?; cf. R. O., V, 285. – 68. *Id.*, 275. – 69. N° 219, publié fin février ou début mars. – 70. R. O., V, 322. – 71. *Id.*, 286. – 72. *Id.*, 244. – 73. *Id.*, 246. – 74. *Id.*, IX, 303. – 75. M., II, 236. – 76. R. O., IX, 296-298. – 77. *Id.*, 300. – 78. Dans le numéro 227 du *Père Duchesne* paru aux environs du 17 mars. – 79. M. II, 245. – 80. R. O., IX, 309. – 81. *Id.*, 310. – 82. *Id.*, 311. – 83. *Id.*, 322. – 84. *Ibid.* – 85. *Id.*, 323. – 86. M., II, 155. – 87. Cette expression figure dans l'*Histoire de la Révolution liégeoise*, parue à Liège en 1865, t. II, ch. 26, 371; dans les *Annales historiques de la Révolution française*, Mathiez a publié, en 1925 (384, 390), un article instructif : « Danton, Lacroix et le pillage de la Belgique ». – 88. R. O., IX, 337-338. – 89. *Id.*, V, 554, et IX, 336. – 90. *Id.*, 353. – 91. *Id.*, 355. – 92. Cf. Jaurès, *op. cit.*, III, 221. – 93. Cf. Robespierre, *Correspondance*, I, 163, 164. – 94. R. O., IX, 399. – 95. *Id.*, 466. – 96. *Id.*, 418. – 97. *Id.*, 420. – 98. *Id.*, 459. – 99. *Id.*, 460, en note. – 100. *Id.*, 462, en note. – 101. *Id.*, 463. – 102. Dans le numéro 234 du *Père Duchesne* qui est de la fin avril 1793. – 103. C'est un hebdomadaire; ce numéro-là est daté du « 4-11 mai 1793 ». – 104. R. O., IX, 488. – 105. *Id.*, 495. – 106. *Id.*, 497. – 107. *Id.*, 488. – 108. *Id.*, 511. – 109. Lamartine, *op. cit.*, livre XI, ch. 19. – 110. R. O., IX, 526. – 111. *Id.*, 538. – 112. *Id.*, 541. – 113. M., II, 328. – 114. Lamartine, *op. cit.*, livre XLII, ch. 14.

## 2. Du 3 juin 1793 au 5 avril 1794

1. R. O., IX, 515. – 2. *Id.*, 550. – 3. *Id.*, 552. – 4. *Id.*, 553. – 5. Lamartine, *op. cit.*, livre XLIX, ch. 15. – 6. Document cité par Mathiez, dans sa *Révolution française*, éd. 1985, III, 10. – 7. R. O., IX, 558-560. – 8. Mathiez, *La Révolution française*, II, 242. – 9. R. O., IX, 452. – 10. *Id.*, 571. – 11. R. O., 589. – 12. Jaurès, *op. cit.*, VIII, 155. – 13. R. O., IX, 593-594. – 14. Mathiez, *La Vie chère* [...], 217. – 15. *Id.*, 214. – 16. *Id.*, 235. – 17. M., II, 1256. – 18. Lamartine, *op. cit.*, livre LIV, ch. 8, et livre LV, ch. 2. – 19. R. O., IX, 619. – 20. Robespierre, *Correspondance*, I, 172. – 21. *Id.*, 173-174. – 22. M., II, 495. – 23. R. O., IX, 623. – 24. *Id.*, V, 243. – 25. *Id.*, VIII, 461. – 26. *Id.*, X, 46. – 27. M., II, 528. – 28. R. O., IX, 634. – 29. *Id.*, X, 45. – 30. *Id.*, IX, 610. – 31. *Id.*, X, 52. – 32. *Id.*, 53. – 33. *Id.*, 56. – 34. M., II, 543. – 35. R. O., X, 65. – 36. *Id.*, 61. – 37. *Id.*, 67. – 38. M., II, 347. – 39. R. O., X, 72-73. – 40. *Id.*, 77. – 41. *Id.*, 83. – 42. Mathiez, *Autour de Danton*, 106. – 43. R. O., X, 92. – 44. *Id.*, 94. – 45. *Id.*, 98. – 46. R. O., 106. – 47. *Id.*, 114. – 48. *Id.*, 110-111. – 49. *Id.*, 100. – 50. *Id.*, 119. – 51. Cf. *Moniteur*, XVII, 591. – 52. R. O., X, 129. – 53. *Id.*, 130. – 54. *Id.*, 148. – 55. Robespierre, *Correspondance*, I, 301. – 56. Saint-Just, *op. cit.*, 295. – 57. *Id.*, 163. – 58. R. O., X, 159. – 59. R. O., 134. – 60. Daniel Guérin, *La Lutte des classes sous la Première République*, I, 26. – 61. Soboul, *Les Sans-culottes parisiens de l'an II*, 290 (thèse de doctorat). – 62. Soboul, *La Première République*, 36. – 63. M., II, 1011. – 64. *Id.*, 636. – 65. *Ibid.* – 66. *Id.*, 625. – 67. B. R., XXX, 195. – 68. M., II, 644. – 69. B. R., XXX, 165-194, et XXXII, 290. – 70. Vovelle, *La Déchristianisation* [...], 236 et 235. – 71. *Id.*, 236, 285, 300. – 72. III, 155. – 73. B. R., XXX, 270. – 74. *Id.*, 269. – 75. J. Godechot, *La Pensée révolutionnaire*, 240. – 76. M., II, 1012. – 77. *Id.*, 659. – 78. R. O., X, 169. – 79. *Id.*, 174. – 80. *Id.*, 182. – 81. *Id.*, 196. – 82. *Id.*, 200. – 83. *Ibid.* – 84. M., II, 663. – 85. R. O., X, 208. – 86. *Id.*, 209. – 87. *Id.*, 211. – 88. F. Bluche, *Danton*, 403. – 89. Mathiez, *La Révolution française*, III, 135. – 90. M., II, 698-699. – 91. F. Bluche, *op. cit.*, 404. – 92. M., II, 684. – 93. B. R., XXX, 334. – 94. B. R., 313. – 95. *Ibid.* – 96. R. O., X, 234-236. – 97. *Id.*, 259. – 98. M., II, 671. – 99. F. Bluche, *op. cit.*, 404. – 100. *Id.*, 405. – 101. R. O., X, 229. – 102. *Id.*, 242 et 244. – 103. *Id.*, 248. – 104. *Id.*, 274. – 105. *Id.*, 275. – 106. *Id.*, 287. – 107. *Id.*, 280. – 108. *Id.*, 253-255. – 109. *Id.*, 263. – 110. *Id.*, 264. – 111. *Id.*, 289. – 112. M., II, 693. – 113. *Id.*, 307. – 114. *Id.*, 310. – 115. Mathiez, *La Révolution française*, III, 152-153. – 116. R. O., X, 316. – 117. *Id.*, 328. – 118. *Id.*, 331. – 119. *Id.*, 332. – 120. *Id.*, 340. – 121. *Id.*, 321. – 122. *Id.*, 347. – 123. Bluche, *op. cit.*, 431-432. – 124. M., II, 759. – 125. Mathiez, *Danton*, III, 168. – 126. *Id.*, 350-366. – 127. *Id.*, 371. – 128. Saint-Just, *op. cit.*, 194. – 129. *Id.*, 202-203. – 130. *Id.*, 201. – 131. M., II, 762. – 132. *Id.*, 767. – 133. Mathiez, *Danton*, III, 166-167. – 134. *Id.*, 171-172. – 135. B. R., XXXI, 326, 330. – 136. Mathiez, *Danton*, 175. – 137. R. O., X, 377. – 138. *Id.*, 397-404. – 139. Jaurès, *op. cit.*, VI, 348. – 140. M., II, 782. – 141. *Le Moniteur*, XIX, 728-729. – 142. Mathiez, *Robespierre terroriste*, 118. – 143. M., II, 772. – 144. *Id.*, 756. – 145. *Id.*, 774. – 146. L. Blanc, *Histoire de la Révolution*, 1858, X, 355. – 147. M., II, 772. – 148. *Ibid.* – 149. R. O., X, 394. – 150. *Id.*, 409. – 151. *Id.*, 411. – 152. B. R., XXXIV, 23. – 153. Lamartine, *op. cit.*, livre LV, ch. 2. – 154. M., II, 799. – 155. *Id.*, 788. – 156. Mathiez, *Danton*, III, 180. – 157. On? Panis sans doute et qui n'a pas dû être seul. – 158. « Laignelot était témoin », écrira Robespierre (cf. Mathiez, *Robespierre terroriste*, 95). – 159. Saint-Just, *op. cit.*, 232. – 160. R. O., X, 413-415. – 161. *Id.*, X, 221. – 162. Saint-Just, *op. cit.*, 221-236. – 163. M., II, 761. – 164. M., II, 785.

## 3. Du 6 avril au 27 juillet 1794

1. M., II, 823. – 2. Cf. J.-J. Fiechter, *Un diplomate américain sous la Terreur*, 1983, 314. – 3. M., II, 811. – 4. R. O., X, 425. – 5. Et particulièrement pour le recrutement militaire. – 6. G. Walter, *Robespierre*, II, 116. – 7. R. O., X, 432. – 8. *Id.*, 461. – 9. *Id.*, 471. – 10. B. R., XXXVI, 77. – 11. R. O., X, 478 en note. – 12. Mathiez, *La Révolution française*, III, 155. – 13. Robespierre, *Correspondance*, I, 289. – 14. M., II, 811, et I, 302. – 15. *Id.*, II, 871. – 16. *Ibid.* – 17. *Ibid.* – 18. R. O., X, 560. – 19. *Id.*, 480. – 20. *Id.*, 493-494. – 21. *Id.*, 691. – 22. *Id.*, 489. – 23. *Id.*, 496. – 24. *Id.*, 494. – 25. *Id.*, 516. – 26. M., II, 898. – 27. *Id.*, 901. – 28. R. O., X, 501. – 29. *Id.*, 507. – 30. *Id.*, 523. – 31. *Id.*, 513. – 32. *Id.*, 514. – 33. *Id.*, 516-517. – 34. *Id.*, 522. – 35. *Id.*, 522. – 36. *Id.*, 509. – 37. *Id.*, 513. – 38. S. Mercier, *op. cit.*, III, 9. – 39. R. O., VIII, 182. – 40. *Id.*, X, 130. – 41. Saint-Just, *op. cit.*, 296. – 42. R. O., X, 526. – 43. M., II, 917. – 44. R. O., X, 529. – 45. *Id.*, 528. – 46. *Id.*, 530. – 47. *Id.*, 568. – 48. H., III, 481. – 49. R. O., X, 531-533. – 50. L. Jacob, *op. cit.*, 165. – 51. R. O., X, 534. – 52. *Id.*, 517. – 53. *Id.*, 536. – 54. Saint-Just, *op. cit.*, 248-261. – 55. *Id.*, 251. – 56. *Id.*, 252. – 57. *Id.*, 259. – 58. *Id.*, 257. – 59. M., II, 935. – 60. R. O., X, 540. – 61. *Ibid.* – 62. *Id.*, 917. – 63. R. O., X, 507. – 64. Mathiez, *La Révolution française*, II, 239. – 65. R. O., X, 547-576. – 66. Cf. mon chapitre I. – 67. R. O., X, 584 et 586. – 68. Mathiez, *La Révolution française*, III, 241. – 69. R. O., X, 590. – 70. M., II, 944. – 71. R. O., X, 589. – 72. J.-P. Domecq, *op. cit.*, 251. – 73. Lévis-Mirepoix, *op. cit.*, 351. – 74. Mathiez, *La Révolution française*, III, 246. – 75. M., II, 985. – 76. *Id.*, 988. – 77. *Id.*, 989. – 78. A. Forrest, *op. cit.*, 104. – 79. *Id.*, 70.

## 5. Robespierre et « l'Être suprême »

1. M., II, 660. – 2. *Id.*, I, 55. – 3. Jaurès, *op. cit.*, II, 182 et 299. – 4. R. O., X, 197. – 5. *La Vie et les Crimes de Robespierre*, 1795; sous le pseudonyme de Leblond de Neuveglise (cf. L. Jacob, *op. cit.*, 42-43). – 6. Mathiez, *Études sur Robespierre*, 1973, 46. – 7. Cf. N. Hampson, *op. cit.*, 58. – 8. Cité par Mathiez, *La Révolution et l'Église*, 140. – 9. Gaxotte, *op. cit.*, 107. – 10. Mathiez, *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution*, 14. – 11. M., II, 636. – 12. *Id.*, 820. – 13. Robespierre, *Correspondance*, II, 1941, 10-11. – 14. R. O., VI, 319. – 15. *Id.*, 398. – 16. *Ibid.* – 17. *Id.*, 386. – 18. *Id.*, 408. – 19. *Id.*, 419. – 20. *Id.*, 542. – 21. *Id.*, 387. – 22. *Id.*, 539. – 23. *Id.*, VII, 138. – 24. *Ibid.* – 25. *Id.*, 163. – 26. *Id.*, 313. – 27. *Id.*, 316. – 28. *Id.*, 346. – 29. M., II, 661. – 30. R. O., VII, 448. – 31. *Id.*, 519. – 32. *Id.*, 522. – 33. Robespierre, *Correspondance*, I, 123, 126. – 34. *Id.*, 127. – 35. *Id.*, 128. – 36. Mathiez, *Études robsperristes*, 158. – 37. R. O., VIII, 26. – 38. G. Walter, *Robespierre*, II, 39. – 39. R. O., VIII, 230. – 40. *Id.*, 235. – 41. *Id.*, 238. – 42. M., II, 893-894. – 43. R. O., VIII, 309. – 44. *Id.*, IV, 68. – 45. H., II, 319. – 46. R. O., IV, 127. – 47. *Id.*, 129. – 48. Il l'indiquera par écrit dans le sixième numéro des *Lettres à ses commettants*, dans R. O., V, 79. – 49. *Id.*, IX, 114. – 50. M., II, 85. – 51. *Id.*, 83. – 52. R. O., V, 116-121. – 53. *Id.*, 270. – 54. *Id.*, IX, 358. – 55. *Ibid.* – 56. *Id.*, X, 456. – 57. M., II, 427. – 58. B. R., XXXIII, 164. – 59. R. O., IX, 45. – 60. *Id.*, 261. – 61. H., III, 155. – 62. R. O., V, 118. – 63. *Id.*, X, 249. – 64. *Id.*, 195. – 65. Robespierre, *Correspondance*, I, 214. – 66. R. O., X, 195. – 67. *Id.*, 196. – 68. *Id.*, 197. – 69. *Ibid.* – 70. *Ibid.* – 71. *Ibid.* – 72. *Ibid.* – 73. M., II, 893. – 74. *Id.*, 651. – 75. *Id.*, 1012. – 76. *Id.*, 1020. – 77. R. O., X, 208-210. – 78. *Id.*, 230. – 79. *Id.*, 235-236. – 80. *Id.*, 249. – 81. *Ibid.* – 82. *Id.*, 259. – 83. *Ibid.* – 84. *Id.*, 258-261. – 85. *Id.*, 276 et 279. – 86. B. R., XXXI, 146. – 87. R. O., X, 333-334. – 88. Mathiez,

## RÉFÉRENCES

*Études robespierristes*, 171. – 89. *Id.*, 170. – 90. R. O., V, 270. – 91. Cf. *Actes du Colloque Robespierre*, Vienne, 3 septembre 1965, 169. – 92. J.-P. Domecq, *op. cit.*, 200. – 93. M., I, 367 et II, 1019. – 94. *Id.*, II, 812-813. – 95. Jaurès, *op. cit.*, 1923, VI, 43-45. – 96. Mathiez, *La Révolution et l'Église*, 70. – 97. R. O., V, 117. – 98. *Id.*, 120. – 99. *Id.*, 418. – 100. Pascal, *Pensées*, éd. Lafuma, 1960, 209. – 101. *Id.*, 269. – 102. Lamartine, *op. cit.*, livre XLVII, ch. 10. – 103. Jaurès, *op. cit.*, VIII, 391. – 104. Mathiez, *La Révolution et l'Église*, 70. – 105. Pascal, *op. cit.*, 112. – 106. M., II, 428. – 107. Stéphane Pol, *op. cit.*, 150. – 108. Cf. L. Jacob, *op. cit.*, 147. – 109. Pascal, *op. cit.*, 105. – 110. *Ibid.* – 111. *Id.*, 259. – 112. *Id.*, 109. – 113. J.-P. Domecq, *op. cit.*, 63. – 114. Première *Lettre de M. Robespierre à ses commettants*, dans R. O., V, 17. – 115. *Id.*, 118. – 116. *Id.*, X, 352. – 117. *Id.*, 362-363. – 118. *Id.*, 197. – 119. B. R., XXXII, 384. – 120. R. O., X, 129. – 121. M., II, 827. – 122. *Id.*, 861. – 123. Mathiez, *La Révolution et l'Église*, 70-71. – 124. R. O., X, 442 et 444. – 125. *Id.*, 449. – 126. *Id.*, 450-452. – 127. *Id.*, 455-456. – 128. *Id.*, 457-458. – 129. *Id.*, 443. – 130. *Id.*, 452. – 131. *Id.*, 468-469. – 132. Cf. Ch. Nodier, *Notes, Souvenirs, Épisodes et Portraits*, 1831, 171. – 133. *Id.*, 173-174. – 134. *Id.*, 175. – 135. Renan, *op. cit.*, 106-111. – 136. Comme dit Nodier, *op. cit.*, 173. – 137. R. O., X, 561. – 138. Cf. J.-P. Domecq, *op. cit.*, 10. – 139. R. O., X, 481-483. – 140. L. Jacob, *op. cit.*, 189. – 141. R. O., X, 560. – 142. *Id.*, 566. – 143. *Id.*, 567.

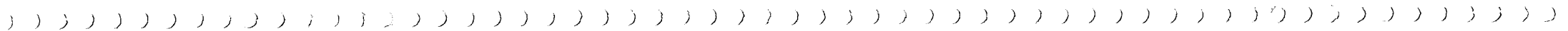
## Table

### 6. Incohérence ?

1. N. Hampson, *op. cit.*, 9. – 2. M., II, 995. – 3. *Id.*, II, 1099. – 4. *Ibid.* – 5. *Ibid.* – 6. J.-P. Bertaud, *op. cit.*, 100-101. – 7. M., II, 1007. – 8. *Ibid.* – 9. R. O., X, 65. – 10. *Id.*, 571. – 11. Mallet du Pan, *Correspondance inédite avec la Cour de Vienne*, I, 253. – 12. *Id.*, 244. – 13. *Id.*, 278. – 14. *Id.*, 1215. – 15. *Id.*, II, 1015. – 16. *Le Figaro littéraire*, 24 février 1956. – 17. Calvet, *op. cit.*, 187. – 18. R. O., X, 61. – 19. *Id.*, 568. – 20. *Id.*, 499. – 21. R. O., VII, 433. – 22. Jean-Loup Bernanos, *Georges Bernanos à la merci des passants*, 1986, 173. – 23. Saint-Just, *op. cit.*, 291. – 24. R. O., X, 554. – 25. M., I, 290. – 26. Dans un article du 28 septembre 1885. – 27. Mathiez, *Contributions [...]*, 118. – 28. *Id.*, 230. – 29. R. O., IX, 123. – 30. Saint-Just, *op. cit.*, 288. – 31. Jaurès, *op. cit.*, VIII, 396. – 32. R. O., VII, 525. – 33. *Id.*, VIII, 315. – 34. *Id.*, IX, 623. – 35. *Id.*, X, 471. – 36. *Id.*, 475. – 37. M., II, 812. – 38. Cf. ses notes intimes de juin 1793. – 39. H., III, 502. – 40. M., II, 985.

### Postface

1. Lamartine, *op. cit.*, livre LVIII, ch. 6. – 2. R. O., X, 556.



Objet de ce livre et Avant-propos	7
1. Maximilien	17
2. Robespierre aux États généraux et à la Constituante	41
3. Robespierre pendant la Législative	73
4. Robespierre à la Convention	141
1. Du 21 septembre 1792 au 2 juin 1793, 143.	
2. Du 3 juin 1793 au 5 avril 1794, 207.	
3. Du 6 avril au 27 juillet 1794, 299.	
5. Robespierre et « l'Être suprême »	345
6. Incohérence ?	393
Postface	411
Références	415